





SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
rue Cujas, 13. — 1867.

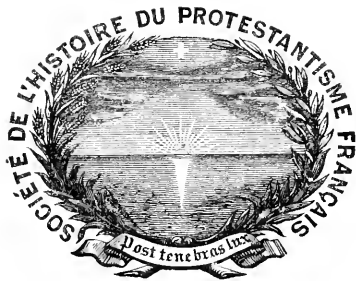


SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
 DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
 HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XVI

DEUXIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

43 ET 45, RUE DES SAINTS-PÈRES

1867

477342
 —
 23.748

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface.	1
Assemblée annuelle de la Société.	209
Rapport de M. Fernand Schickler, président, sur les travaux de la Société.	210
Procès-verbaux des Séances du Comité.	303,622
Circulaire du Comité.	351

ÉTUDES HISTORIQUES.

Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby, d'après des docu- ments anglais, par M. Gustave Masson.	4,49
Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris sous l'Edit de Nantes (1594-1685), par le pasteur Ath. Coquerel fils.	
Chapitre V. Charenton sous Henri IV : l'Eglise.	97,145
— Pasteurs et prédicateurs	353,417
Chapitre VI. Charenton depuis la mort de Henri IV jusqu'à l'incendie du temple	577
Jacqueline d'Entremont, veuve de l'amiral de Coligny (1572-1599), par M. le comte Jules Delaborde.	220
Essai sur les négociations des réfugiés pour obtenir le rétablisse- ment de la religion réformée au traité de Ryswick (oc- tobre 1697), par M. F. Puaux fils.	257,305
Sébastien Castalion ou la tolérance au XVI ^e siècle (1 ^{re} et 2 ^{me} par- tie), par M. Jules Bonnet.	465,529

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

La dernière prière d'Edouard VI, roi d'Angleterre (6 juillet 1553).	16
La Réforme en Italie. Lettres d'Odet de Lanoue, de Rohan et de Gassion (1608-1633).	18
Une lettre et un certificat de Fléchier, évêque de Nîmes (1695- 1701).	25
Quatre lettres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre (1564-1571).	63
L'émigration en Amérique. Relation d'un protestant français ré- fugié à Boston (1687).	69
La Réforme sous Charles IX. Deux pièces relatives à l'alliance	

des protestants français avec les princes protestants d'Allemagne (1562-1567).	114
Deux lettres de D'Andelot à Calvin (1562).	162
Les réfugiés français d'Erlangen. Lettre du ministre Rey à M. Dolympie, ministre à Schaffouse (1687).	128
Les registres de Somerset-House. Fragments relatifs à l'Eglise française de Southampton au XVI ^e siècle.	165
Les prisonniers de Caudry. Lettre de Du Pont de Castille à avec une notice de M. le pasteur Douen.	166
La Réforme sous Henri III. Lettres de Th. de Bèze à M. Gabriel Schlüsselberger et à l'Électeur palatin (mars et juillet 1575).	268
Le camp des enfants de Dieu. Relation, par Tobie Rocayrol, de la mission dont MM. Hill et Vandermeer, envoyés d'Angleterre et de Hollande à Turin, l'avaient chargé auprès des Camisards (mai 1704).	273,321
Testament de Viret.	317
Une héroïne protestante. Notice historique, par M. Th. Claparède.	366
Le récit des persécutions que Blanche Gamond, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné, âgée d'environ vingt et un ans, a enduré pour la querelle de l'Évangile, etc.	378,431,481
La diplomatie française et la Saint-Barthélemy. Deux lettres de M. de Schomberg, ambassadeur de France en Allemagne 9 et 10 octobre 1572).	546
Gravure des assemblées du Désert. Lettres de Joseph Boze, peintre du roi, à M. Gibert, négociant à Nîmes 1785-1789.	552
Le colloque de Poissy. Lettre du ministre La Rivière à Calvin 31 juillet 1561.	602
Le protestantisme en Béarn. Lettres de l'intendant Mégrét d'Étigny à M. le comte de Saint-Florentin 1755-1756).	604

MÉLANGES.

Un poète inconnu. Les larmes de Jangaston, d'Orthez, sur la mort de son fils.	28,612
La loi de l'Éternel, poème en dix chants de Jangaston, d'Orthez Article de M. le pasteur Casalis.	174
Les poésies calvinistes, par M. Henri Bordier.	247
Discours au roi sur la persécution faite à ses fidèles sujets de la religion réformée.	559
Acte de fondation de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg.	562
Nouveaux renseignements sur l'agent des Eglises. Le Cointe Marcillac et sa famille, par M. Ath. Coquerel fils.	565

VARIÉTÉS.

Un cantique sur l'air de <i>la Marseillaise</i>	93
Société de l'histoire de France. Discours de M. Guizot.	295
Une lettre inédite de d'Aubigné.	340
Le ministre Maroger et le poste Montlune à Vevey.	341
Un enterrement protestant au XVIII ^e siècle.	344
Inauguration de la salle de la Réformation à Genève.	526
Sermons de Bullinger sur l'Apocalypse	610

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliothèque du protestantisme français.	47.141.351.616
Les femmes de la Réformation, par Anderson. Tome II.	37
Souvenirs du cap de Bonne-Espérance, par A. Haussmann.	38
Mémoires de Félix Platter, médecin bâlois.	81
Revue des questions historiques.	131
Rapin Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres. Etude historique par M. Raoul de Casenove. Art. de M. Eug. H.	136
Le livre du recteur. Catalogue des étudiants de l'académie de Ge- nève, de 1559 à 1859.	197
Histoire des idées morales et politiques en France au XVIII ^e siècle, par Jules Barni. Art. de M. Anquez.	202
Histoire de France sous le règne de Henri III, par Mézeray. Edi- tion de M. le pasteur Combet. Art. de M. Ern. Albaric.	285
Histoire véritable et digne de mémoire de quatre Jacopins de Berne, hérétiques et sorciers.	334
Le sommaire de Guillaume Farel.	335
La police sous Louis XIV, par M. Pierre Clément.	337
Deux années de mission à Saint-Pétersbourg, par M. le comte Hector de la Ferrière.	574
L'Eglise et la Révolution, par M. E. de Pressensé.	620
Le pasteur Oberlin.	624

CORRESPONDANCE.

Fête de la Réformation. Lettre à M. le rédacteur de <i>la Feuille reli- gieuse du canton de Vaud</i>	43
— Lettre de M. le pasteur O. Cuvier.	92
— Lettres de MM. les pasteurs Dussaut, de Saint-Hippolyte Saussine, d'Uzès; Basille, de Lunel.	521
— Lettre de M. le pasteur Saussme, président du Consistoire d'Uzès.	570
— Lettre de M. le pasteur Mouline de Ganges.	614

Archives de la famille Bazin.	44
Demande de renseignements sur un martyr.	89, 140
La grange de Vassy.	91
Les synodes du Désert.	92
Une inscription d'Aignesmortes.	188
L'Eglise de Villefagnan (Charente	189
Etat civil de l'Eglise réformée de Montpellier.	194
Les députés suisses à Charenton (1663).	291
Un discours de Napoléon I ^{er} (9 août 1807).	349
La Boîte-a-Perrette.	464
Bibliothèque Frédéric Monod. Lettre du presbytère de l'Eglise ré- formée évangélique.	568
Réponse de la Société de l'Histoire du protestantisme français. . .	616
Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique au président de la Société de l'Histoire du protestantisme français.	616
Lettre de M. le pasteur Maulvault, de Guernesey.	617

CHRONIQUE.

Académie française. — Le cardinal Richelieu. — Cours de la Sor- bonne. — Une cloche historique. — Monument de Tyndale.	45
Souvenir d'un réformateur. — Le protestantisme en Hongrie. — Monument de Calvin. — Une fête au Ban de la Roche. — Sociétés savantes des provinces. — Archives de l'Inquisi- tion. — Une calomnie historique. — Correspondance des réformateurs. — Un bon livre à bon marché.	299

NECROLOGIE.

John Henderson. — M. le pasteur Juillerat. — M. le baron de Dau-
nant. — MM. les pasteurs Cuvier et Meyer. — M. Brunet.

207.302,528,562,624

ERRATA.

Page 3, l. 44, lisez : *Bordier*; p. 6, l. 9, lisez : *Nottingham*; l. 13, lisez : *Ormskirk*, au lieu de Ormstire; l. 15, lisez : *Cheshire*, au lieu de Cheslin; p. 7-15, lisez : *Lathom*; p. 7, note, l. 5, lisez : *Ashmol*; p. 12, l. 32, lisez : *commandement*; p. 14, l. 6, lisez : *comtesse de Derby*; p. 73, l. 32, lisez : *Boudet*; p. 92, l. 20, lisez : *Reims*, au lieu de Metz; p. 201, l. 10, lisez : *le 3 août 1803*; p. 227, note 1, l. 3, lisez : *ancora*, au lieu de aurora; p. 228, note, l. 2, lisez : *per-messo*; p. 297, l. 31, lisez : *dans les ambitions du XVIII^e*; p. 341, l. 27, lisez : *s'est présenté M. Antoine, fils de feu M. Pierre Maroger*; p. 342, l. 24, lisez : *Cornus*; p. 344, l. 22, lisez : *succession non interrompue*; p. 353, l. 9, et p. 430, l. 20, lisez : *Vitenbognart*; p. 473, note 2, lisez : *Salomo*; p. 575, l. 15, lisez : *leur*, au lieu de lui.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DE

PROTESTANTISME FRANÇAIS

SEIZIÈME ANNÉE

Avec la seizième année de l'existence du *Bulletin* commence la seconde de la période nouvelle inaugurée le 15 janvier 1866. Avons-nous tenu les promesses du programme que nous esquissions alors? Tout en demeurant fidèles aux traditions de saine critique et de pieuse érudition qui doivent présider à la rédaction d'un recueil tel que le nôtre, avons-nous su imprimer à nos travaux un cachet plus littéraire, condition de succès et de popularité? Ce n'est pas à nous de le dire, et toutefois nous trouvons un encouragement précieux dans les approbations qui nous ont été accordées. Nous y puisons un motif de persévérance dans le présent, de confiance dans l'avenir. Renouer la chaîne brisée par le malheur des temps, doter le protestantisme français d'une Revue historique digne de lui, telle est notre ambition, que nous osons avouer, parce qu'elle se confond pour nous avec le culte de la piété filiale. Si nos noms demeurent inscrits sur le piédestal du monument que nous désirons élever à la mémoire de nos pères, ce sera pour nous la meilleure des récompenses.

A vrai dire, l'œuvre que nous poursuivons depuis seize ans, sous des formes diverses, ne semble pas moins opportune aujourd'hui qu'à ses premiers jours. Si d'illustres écrivains, donnant l'exemple de cette haute impartialité qui est la con-

science de l'histoire, ont su parler avec respect de nos héros, avec sympathie des épreuves infligées à notre Eglise durant trois siècles; si, dans un récent ouvrage sur la Révolution, un des plus nobles esprits de notre temps, M. Edgar Quinet, a rendu un magnifique hommage à cette élite de la France proscrite par Louis XIV, et portant partout dans l'exil, comme autant de germes féconds, l'activité, le talent et la vertu, cette tardive justice a provoqué ailleurs un redoublement de passions hostiles qu'il est de notre devoir de signaler et de combattre. Il est des écrivains qui, aspirant au triste honneur de refaire l'histoire au gré de leurs préventions et de leurs haines, prétendent remettre en question les points irrévocablement jugés, et sur lesquels la conscience publique a prononcé un arrêt sans appel. La Réforme qui donna Coligny, Du Plessis-Mornay, Palissy à la France; qui, dans le siècle dissolu des Valois, fit renaître la puissance du martyr apostolique, ne serait qu'une école de licence et d'impiété; la Saint-Barthélemy, qu'un juste châtement! Malgré notre peu de goût pour la controverse, nous ferons justice de ces tristes sophismes; nous n'aurons pas de peine à montrer que si l'histoire n'est, selon un mot fameux de Joseph de Maistre, qu'une conspiration permanente contre la vérité, ce n'est pas sous notre plume.

En consacrant quelques articles spéciaux aux soins d'une juste défense, nous n'en continuerons pas moins notre œuvre de reconstitution du passé par les documents qui en révèlent le secret. Notre tâche est collective et doit s'accomplir avec la fraternelle collaboration de tous. Pasteurs qui réservez une place à l'étude au milieu des labeurs du ministère; laïques saintement jaloux d'exercer votre part de privilèges et de responsabilités; candidats en théologie qui n'êtes qu'à l'entrée de la carrière, et qui comprenez la grandeur de la mission qui vous attend; vous tous qui trouvez un attrait dans la méditation de nos annales, venez à nous, et, dans ce pieux labeur, oublions les motifs de découragement et de tristesse qui s'em-

parent quelquefois des cœurs les plus vaillants. Nous puiserons une vertu dans ces études. Elie, enlevé au ciel, laissa son manteau à Elisée. Nos pères nous ont laissé leur âme dans ces précieux documents que nous devons interroger pour en tirer les trésors qu'ils renferment. Ainsi nous servirons deux causes sacrées, la science et la religion, et nous occuperons dignement notre place à ce foyer de la patrie qui n'a plus d'exclusions, et qui ne doit connaître désormais, au lieu des déplorables triomphes de l'intolérance d'un autre âge, que l'émulation féconde du patriotisme et de la liberté.

Le *Bulletin* publiera, dans ses prochaines livraisons, les études historiques suivantes : de M. Jules Bonnet : *Sébastien Castalion ou la tolérance au XVI^e siècle* ; de M. Henri Bordiers : *Correspondance d'un intendant de Limoges en 1685* ; de M. Ath. Coquerel fils : la suite de *l'Histoire de l'Eglise réformée de Paris* ; de M. le comte Jules Delaborde : *Eléonore de Roye, princesse de Condé* ; de M. Douen : *Une famille de pasteurs au temps de la Révocation* ; de M. Guillaume Guizot : *Montaigne et la Réforme* ; de M. Fernand Schickler : *Hotman de Villiers et son temps* ; de M. Charles Waddington : *Etudes sur quelques Ramistes* ; enfin, divers morceaux de MM. Eug. de Budé, Claparède, Héyer, Gaufrès, Marchegay, Masson, Franck Puaux fils, Ch. Rahlenbeck, Roget, etc. Parmi les documents inédits dont les belles collections de la Bibliothèque impériale et des archives étrangères nous réservent une ample moisson, on lira des fragments de la correspondance familière de Calvin traduits pour la première fois en français.

ÉTUDES HISTORIQUES

CHARLOTTE DE LA TRÉMOILLE

COMTESSE DE DERBY

D'APRÈS DES DOCUMENTS ANGLAIS

Sans changer.
(Devise des DERBY.)

Un auteur distingué publiait récemment un ouvrage intitulé : *Deux femmes de la Révolution*. Dans un récit émouvant, il nous fait assister aux scènes les plus tragiques de ce grand drame dont les catastrophes venaient se dénouer sur l'échafaud, et il nous montre l'aristocratie et le parti populaire fournissant, presque à parts égales, leur contingent de victimes au bourreau. En se plaçant sur le terrain de la Révolution d'Angleterre, on pourrait reproduire exactement le titre qu'a choisi M. Charles de Mazade; et, chose singulière, les deux femmes en scène seraient deux Françaises : Lady Rachel Russell (1) et Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby. Elles représentent, elles aussi, deux opinions politiques différentes; mais soit que l'on étudie la biographie de la dame whig, ou que l'on s'arrête devant l'imposante figure de la noble comtesse, on ne trouve absolument qu'à admirer. Rien de douteux, d'équivoque; pas une ombre qui vienne affaiblir le prestige. Ici le dévouement profond à une sainte cause se retrempe et se fortifie dans les convictions chrétiennes les plus décidées; là le patriotisme acquiert de nouvelles forces en s'abritant sous l'étendard de la foi. Nous ne nous proposons pas de revenir

(1) Lady Rachel Russell était petite-fille de Ruvigny (Daniel de Massue).

sur la vie de Lady Rachel Russell; M. Guizot s'en est emparé : il n'est plus permis d'y toucher après lui; mais nous voudrions retracer, d'après des documents anglais, la destinée de Charlotte de La Trémoille. On peut dire qu'elle mit strictement en pratique la belle devise des Derby, et pour elle *sans changer* n'était pas seulement un cri de guerre historique, c'était une vérité qu'il lui fallait réaliser, un principe auquel elle se sentait prête à tout sacrifier.

Charlotte de La Trémoille était la troisième fille de Claude, duc de Thouars, prince de Talmont, pair de France, et de Charlotte Brabantine, fille elle-même de Guillaume, premier prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. Elle épousa encore fort jeune James Stanley, comte de Derby, qui semblait lui offrir toutes les garanties du bonheur. C'était bien, là aussi, *l'amour dans le mariage*. « Les circonstances les plus propices, » dit l'historien Lodge, « paraissaient réunies pour consacrer cette union : l'affection réciproque dans toute sa pureté, des talents et des dispositions semblables; la naissance, la fortune, et enfin une réputation justement acquise par de hautes vertus; mais cet idéal de bonheur, trop parfait pour la terre, devait être détruit, mis à néant, par le déplorable esprit de révolte et de faction (1). »

Nous savons fort peu de chose sur le comte et la comtesse de Derby, jusqu'au moment où la guerre éclata entre le roi et le Parlement. Ils vivaient éloignés de la cour, au milieu de leurs tenanciers; ils paraissent n'avoir pris aucune part à ces discussions orageuses qui, s'envenimant des deux côtés et s'aggravant de jour en jour, devaient amener la Révolution. Sans les troubles civils, on n'aurait probablement jamais entendu parler d'eux, et ce fut le sentiment du devoir seul qui les arracha aux délices d'une vie paisible et retirée.

Charles I^{er}, s'étant rendu à York au commencement de l'an-

(1) Lodge, *Portraits*. — Pour la généalogie de Charlotte de La Trémoille, voir le P. Anselme, t. IV, p. 171. Elle n'était encore que Lady Strange lorsqu'elle vint en Angleterre comme dame d'honneur de la reine Henriette-Marie, femme de Charles I^{er}.

née 1642 (1), Derby fut un des premiers qui se joignirent à lui. Le roi le chargea aussitôt de lever des troupes dans le Lancashire, comté dont il était lord-lieutenant. On avait d'abord songé à déployer l'étendard royal à Warrington, position excellente où l'influence du comte de Derby eût été du plus grand poids, et où le roi se serait trouvé, dès le début au milieu d'un corps d'armée considérable; malheureusement l'égoïsme et les intrigues de certains membres du conseil firent rejeter cette idée, et c'est à Nottingham que la guerre fut déclarée (22 août). Le comte de Derby fut vivement contrarié de cette mesure, qui rendait presque inutiles les efforts inouïs qu'il avait faits pour le service du roi. Grâce à son zèle, soixante mille hommes se trouvaient réunis à Preston, à Ormstire et à Bury; il se préparait à adresser un appel à la loyauté des habitants de Cheslin et de la partie nord du pays de Galles où il exerçait aussi les fonctions de lord-lieutenant; mais un ordre exprès de Charles I^{er} l'appela au quartier général avec les troupes qu'il pourrait rassembler de suite. Il obéit non sans regret. Il adressa un appel à ses amis particuliers; il stimula l'activité et le dévouement des ses tenanciers. Trois régiments d'infanterie, trois compagnies de cavalerie furent bientôt prêts à entrer en campagne; tous levés, équipés et entretenus à ses frais. Il rejoignit le roi à marches forcées. Ayant reçu l'ordre de faire une tentative pour reprendre, par un coup de main, Manchester, tombé au pouvoir des parlementaires (2), il se dirige vers cette ville, prend toutes les dispositions nécessaires; le jour de l'assaut, l'heure même, les moindres détails de l'entreprise, tout est fixé, lorsqu'un contre-ordre arrive. Le roi le rappelle auprès de lui, lui retire son commandement pour le charger de la tâche ingrate de faire faire de nouvelles levées de troupes dans le Lancashire.

Les courtisans qui environnaient Charles I^{er} et qui lui donnaient de si mauvais conseils, connaissaient Derby de longue

(1) Voy. Guizot, *Hist. de Charles I^{er}*, liv. IV.

(2) Voy. Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, liv. VI.

main. Ils le savaient capable d'accepter, par excès de loyauté, toutes les mortifications et les amertumes ; la mort seule pourrait lui faire abandonner son poste ; voilà pourquoi on le traitait avec si peu d'égard. Rien de surprenant à ce que le royalisme des Lancastriens eût fort baissé depuis le commencement de la campagne. Derby fit des efforts surhumains pour se conformer aux intentions de Sa Majesté. Il vint à bout de réunir une armée assez considérable pour prendre d'assaut Lancastre et Preston. Payant partout de sa personne, toujours à son poste là où le danger était le plus grand, il communiquait à ceux qui l'entouraient le feu dont il était animé lui-même, et après deux expéditions couronnées de succès, il se préparait à marcher sur Manchester lorsque son corps de troupes fut requis pour le service immédiat du souverain. Il ne lui restait donc plus qu'à fortifier, du mieux qu'il lui était possible, son manoir de Lattom, et à y maintenir l'autorité royale. Ici paraît sur la scène sa noble compagne, la comtesse de Derby. En retraçant les principaux incidents d'un siège mémorable, nous aurons à admirer en Charlotte de La Trémoille l'intrépidité, le calme héroïque dont les protestants de France devaient bientôt faire preuve en face des dragons de Louis XIV (1).

Lattom est un bourg de Lancashire. Le château, autrefois résidence principale des Stanley, avait été bâti par un de Lattom, et était si vaste que, d'après le dicton populaire, « trois rois avec leur suite » pouvaient y recevoir l'hospitalité tous ensemble. Dans un poëme écrit sous le règne de Henry VIII, par Thomas, second comte de Derby, on voit que Lattom-House ne comptait pas moins de dix-huit tours. « Le manoir, dit Seacombe, est construit sur un terrain plat et marécageux ; le mur qui l'entoure a six pieds d'épaisseur ; sur ce mur se trouvent neuf tours se flanquant les unes les autres, pourvues chacune

(1) Les détails du siège de Lattom sont tirés d'un récit fort curieux et fort intéressant, imprimé à la suite des Mémoires du colonel Hutchinson, édit. Bohn. Londres, 1863, in-12. L'auteur est le capitaine Edouard Halsall, gentilhomme du Lancastre, et ami des Derby. Il existe deux mss. de cette narration, l'un, le ms. original, est à Oxford (*Ashmole Museum. Wood Mss.*, D. 16) ; l'autre est au *British Museum* (fonds Harleien, n° 2043) ; c'est une copie.

de six pièces de canon, dont trois sont pointées d'un côté et trois du côté opposé. Le fossé a vingt-quatre pieds de large sur six de profondeur et est garni d'une forte palissade. Outre cela, il y avait encore au centre du château une tour très haute et très solide nommée la tour de l'Aigle, et qui dominait le reste des constructions. La poterne se composait de bâtiments fort élevés ayant aussi une tour de chaque côté, et sur le haut de ces points d'observation, dans le passage qui conduit à la première cour, les meilleurs tireurs des domaines du comte montaient toujours la garde, à savoir ceux qui l'accompagnaient à la chasse. Armés de longs mousquets et faisant le service des pièces d'artillerie, ils n'avaient aucune peine à repousser l'ennemi dont les chefs tombaient mortellement frappés dans leurs tranchées. Outre ce que nous venons de dire des murailles, du fossé, etc., Lattom-House paraissait fortifié par la nature même, tant l'emplacement où se trouvait ce château est sauvage et romantique (1). »

Le comte de Derby mit tout en œuvre pour rendre son manoir imprenable, et offrir ainsi à l'armée royale un point d'appui de la plus haute importance. Sa présence au milieu de vassaux qui lui étaient tous fort attachés, devait arrêter aussi les progrès de l'esprit révolutionnaire dans le nord-ouest du royaume. Vers cette époque, la reine d'Angleterre, qui se trouvait à York, apprit la nouvelle de l'invasion projetée des Ecossais; leur dessein était de s'emparer de l'île de Man et puis de faire de là une descente en Angleterre. La cause de Charles I^{er} commençait déjà à prendre une tournure fâcheuse, et il semblait plus que probable que ce prince aurait à chercher, hors de ses Etats, un refuge contre ses ennemis. L'île de Man étant l'endroit le plus voisin, il fallait à tout prix empêcher les Ecossais de s'y établir. Le comte de Derby ne balança pas un instant, il laissa à Lattom-House une poignée de soldats avec quelques munitions de guerre et s'embarqua, laissant à la

(1) *Historical account of the House of Stanley.*

comtesse les fonctions difficiles de général et de négociateur politique. Elle reçut bientôt avis que les troupes parlementaires commandées par Fairfax se préparaient à investir le château. Sans perdre un instant, elle désigna à chacun le poste qu'il aurait à défendre, et attendit tranquillement les premières démonstrations de l'ennemi (28 février 1643-44). « Mercredi, le capitaine Markland arriva, porteur d'une lettre de Sir Thomas Fairfax et d'un ordre du Parlement. Par la première, sommation était faite à la comtesse de Derby de remettre Lattom-House aux troupes rebelles, moyennant des conditions honorables que Fairfax déterminerait lui-même; d'après le second, lord Derby devait être reçu en grâce, pourvu qu'il consentît à se soumettre, et ici encore Fairfax s'entremettrait en faveur du comte. Milady répondit sur-le-champ qu'elle ne pouvait comprendre pourquoi on exigeait d'elle la reddition de son château, puisqu'elle n'avait commis aucun crime contre l'autorité du Parlement. C'était là une affaire très sérieuse où il y allait à la fois de son honneur et de sa vie; le roi son maître, son mari, ses enfants y étaient également intéressés; elle demandait donc qu'on lui accordât un délai d'une semaine afin qu'elle pût résoudre les doutes qui s'élevaient dans sa conscience, et prendre relativement à ces questions de droit et d'honneur l'avis de personnes expérimentées. Non pas que Milady hésitât le moins du monde sur la marche qu'elle avait à suivre, mais elle voulait gagner du temps. L'honnête chevalier s'en doutait bien, aussi lui refusa-t-il le sursis demandé. Il la pria de se rendre à New-Park, maison qui appartenait au comte de Derby et qui était située à un quart de mille de Lattom; accompagné de ses aides de camp, il s'y trouverait lui-même, et là on pourrait discuter à loisir toute cette affaire. Milady refusa net cette seconde proposition qu'elle regardait comme un outrage, et elle envoya à Fairfax la réponse suivante qui trahissait son mépris et sa colère. Malgré la situation où elle se trouvait, elle savait ce qu'elle devait à l'honneur de son mari et à sa propre naissance; c'était à Sir

Thomas Fairfax à venir lui faire visite et non pas à elle à se rendre auprès de lui. Le jeudi 29 février et le vendredi 1^{er} mars se passèrent en correspondances et en menaces du même genre. Fairfax conclut en demandant pour deux de ses colonels accès libre à Lattom-House avec promesse d'un sauf-conduit pour leur retour. Milady consentit à cette requête.

« Le samedi, M. Ashton et M. Rigby se présentèrent chez la comtesse de Derby. Ils avaient l'autorisation du général de proposer les conditions ci-après : 1^o Toutes les armes et les munitions de guerre seraient remises de suite à sir Thomas Fairfax ; 2^o La comtesse de Derby et tous les habitants de Lattom-House auraient la permission de se retirer avec leurs effets, soit à Chester, soit à un autre endroit au pouvoir de l'ennemi ; s'ils se conformaient aux ordres du Parlement, il leur serait loisible de s'en aller chez eux ; 3^o La comtesse recevrait l'autorisation de résider à Knowsley-House (1) avec ses domestiques, et, en ce cas, elle pourrait avoir une garnison de vingt mousquetaires pour se défendre ; ou bien elle aurait la liberté d'aller rejoindre son mari dans l'île de Man ; 4^o En attendant, et jusqu'à ce que le Parlement en eût été plus amplement informé, la comtesse jouirait de tous les revenus provenant des biens de son mari dans les limites du district de Derby, et le Parlement serait supplié de ratifier cette mesure. »

La comtesse rejeta ces propositions comme étant en partie inconvenantes, en partie incertaines ; elle ne voyait pas, en outre, de quelle manière elle pouvait traiter avec des gens dont les propositions étaient sans valeur tant qu'elles n'étaient pas approuvées par le Parlement. Ce qu'il y aurait de plus raisonnable pour Fairfax serait donc de s'assurer d'abord du bon plaisir de la Chambre, puis de faire ses offres en conséquence. Quant à elle, son dessein était de supplier *ces bons messieurs* de n'adresser aucune pétition en sa faveur ; elle s'estimerait

(1) Knowsley-House, dans le Lancashire, est encore aujourd'hui la résidence principale des Derby.

beaucoup plus heureuse de demeurer dans la condition humble où elle se trouvait en ce moment. Les deux colonels, n'ayant pu conclure le traité, passèrent le reste de leur visite à faire de sérieuses remontrances à Milady, et à accuser de la façon la plus injuste ses amis et ses domestiques. Non-seulement elle disculpa ceux-ci sans la moindre difficulté, mais elle blâma à son tour avec autant de dignité que de sévérité les agents *religieux* du gouvernement révolutionnaire, de telle sorte, que les graves ambassadeurs, désappointés, se retirèrent comme ils étaient venus. »

Le dimanche était observé comme un jour de repos. Les négociations furent reprises sans plus de succès les jours suivants. D'un côté, résolution invincible de ne pas se soumettre à l'autorité de Fairfax; de l'autre, détermination bien prise de ruiner, par la prise de Lattom, les dernières espérances du roi Charles I^{er} dans le nord-ouest de l'Angleterre; — tel est le résumé de tous ces pourparlers. On aime à voir la comtesse de Derby, comme une autre Marguerite d'Anjou, donner, dans les circonstances les plus difficiles, l'exemple du courage à sa petite garnison; on aime aussi voir (car il ne faut pas nous laisser aveugler par l'esprit de parti) Fairfax rendre hommage à tant de grandeur d'âme et offrir à Charlotte de La Trémoille des conditions inacceptables, sans doute, mais qui, au fond, n'entraînaient rien de déshonorant.

Cependant, il ne restait plus aux assaillants qu'à se décider soit pour un assaut, soit pour un blocus. Grâce au stratagème d'un des chapelains du comte, c'est la seconde alternative que l'on choisit. Il avait trouvé le moyen de faire accroire aux officiers parlementaires que la garnison de Lattom-House était approvisionnée pour quinze jours seulement. Au bout de cet intervalle, Fairfax somma formellement la comtesse de se rendre. Elle répliqua « qu'elle n'avait pas oublié son devoir envers son Eglise, son roi et son époux, et qu'elle ferait le sacrifice de sa vie plutôt que d'abandonner son poste. » La tranchée fut ouverte sur-le-champ. Le 24 mars, notre héroïne

commanda une sortie, pendant laquelle soixante soldats périrent du côté des ennemis, tandis qu'elle ne perdit que deux des siens. Les sorties étaient tellement multipliées et les travaux du siège si souvent interrompus qu'après quatorze semaines les lignes des assaillants ne se trouvaient pas encore terminées. Fairfax réussit pourtant, à la longue, à s'approcher du fossé, et il fit dresser une forte batterie avec un mortier de gros calibre. La comtesse était à dîner avec ses enfants lorsqu'un obus tomba au milieu de la salle à manger, heureusement sans blesser personne. Charlotte de La Trémoille, dont le courage grandissait à proportion du danger, ordonna une autre sortie. Les soldats de la garnison mettent le sabre à la main, se précipitent sur la batterie, en chassent les assiégeants, enclouent les canons, les jettent dans le fossé et emportent l'obusier en triomphe jusque dans la cour du château.

C'était le 29 avril; Fairfax avait fixé ce jour-là pour un assaut général, et il s'était promis de ne faire quartier à personne. Mais il fallait tout recommencer. La batterie était à peine remise en ordre qu'une nouvelle sortie eut lieu; les soldats furent dispersés avec une perte de cent hommes et les canons encloués. Il en coûta aux royalistes trois hommes seulement. Les parlementaires n'étaient certes pas des lâches; on a donc de la peine à comprendre les échecs essayés coup sur coup devant une place d'aussi peu d'importance que Lathom-House. Le prestige exercé par la comtesse de Derby ne suffit pas à expliquer ce fait, et il y a lieu de croire que l'officier chargé de la conduite du siège n'était pas des plus habiles. Ce qui le prouve, c'est que Fairfax nomma à sa place un certain Rigby, ennemi personnel du comte de Derby et qui devait, par conséquent, regarder comme un point d'honneur d'en finir. Le 20 avril, il prit effectivement le commandant des troupes et envoya une sommation à la comtesse, lui donnant vingt-quatre heures pour se décider. « Tu mériterais, » dit Milady au messager, « d'être pendu devant cette poterne; mais tu n'es que

l'instrument d'un traître. » Puis, déchirant en mille morceaux la lettre de Rigby : « Tiens, » continua-t-elle, « voilà le cas que je fais de la sommation que tu m'as apportée ; va dire à ce traître de Rigby qu'il n'aura ni nos personnes, ni nos biens, ni ce château. Lorsque nous aurons épuisé nos vivres et nos munitions de guerre, nous aurons recours à un feu libérateur ; à moins que la Providence de Dieu n'intervienne, tout périra ici par les flammes, et plutôt que de tomber entre les mains de Rigby, mes enfants, mes soldats et moi, nous scellerons d'un même sacrifice notre religion et notre honneur. » Les soldats de la garnison avaient entendu ces héroïques paroles : ils y répondirent par leurs acclamations : « Nous mourrons tous, » s'écrièrent-ils, « pour le service de Sa Majesté et pour le vôtre. Vive le roi ! »

Le parlementaire s'en retourna. Il fallait maintenant songer au moyen de faire quelque nouvelle démonstration contre l'ennemi pour ne pas lui donner lieu de croire que la réponse envoyée à Rigby n'était qu'une fanfaronnade. Toutes les avenues du château avaient été bloquées ; des batteries bien servies faisaient un feu continu ; il semblait impossible de risquer une autre sortie. Cependant, le 26 avril, la garnison tenta un dernier effort, et non sans succès. On ne saurait dire combien de temps ce siège se serait prolongé ; les provisions diminuaient rapidement ; tôt ou tard il faudrait céder, quoique de la manière la plus glorieuse. Mais l'heure de la délivrance s'approchait à l'insu des assiégés. Du haut des murs de Lathom-House, ils virent tout à coup, au milieu d'un nuage de poussière, étinceler les armes et flotter les étendards d'un détachement de l'armée royale. C'était le comte de Derby lui-même qui, ayant pourvu à la défense de l'île de Man, accourait au secours de Charlotte de La Trémoille. Dès que ces braves gens virent leur ancien chef reparaitre au milieu d'eux, ils se rangèrent avec enthousiasme sous sa direction. En une demi-heure, on eut pris Bolton, et Derby fut le premier qui entra dans la ville. Cela fait, toute l'armée du prince Robert, qui

suivait le comte, se mit en marche vers Lattom pour offrir la bataille aux troupes parlementaires; mais Rigby ne jugea pas à propos d'attendre, et leva le siège le 27 mai 1644.

Dans le curieux résumé qu'Edouard Halsall nous a laissé des opérations du siège, on remarque le passage suivant, si honorable pour la comtesse Derby : « Milady commandait en chef. Son premier soin fut de s'acquitter de son devoir envers Dieu ; c'est ce qu'elle fit en veillant à ce que les chapelains ne négligeassent ni la prédication ni la prière en commun; les prières publiques avaient lieu quatre fois par jour, et elle y assistait régulièrement accompagnée de ses deux enfants, Lady Mary et Lady Catherine, dignes filles, par leur piété, d'une mère si distinguée; et, si l'intrépidité au moment du danger a pu ajouter quoi que ce soit à leur âge et à leur vertu, je puis témoigner ici que, comprenant à merveille les mauvais desseins de l'ennemi, elles n'ont cependant jamais témoigné la moindre frayeur devant le péril. » L'auteur de cette relation, Edouard Halsall, avait été blessé lui-même au siège de Lattom-House, comme il nous l'apprend par quelques mots expressifs écrits en marge de sa main (1).

Tel est l'épisode qui a illustré à si juste titre Charlotte de La Trémoille, comtesse de Derby. N'y avait-il pas là de quoi exciter la curiosité d'un romancier en quête d'événements dramatiques dans le passé? Aussi n'est-il pas étonnant que Walter Scott se soit emparé de ces faits dans son livre de *Pérevil du Pic*. Afin d'ajouter aux contrastes présentés par ses personnages et de rendre son récit plus piquant, l'illustre conteur a jugé à propos de présenter son héroïne comme appartenant à la religion romaine; mais il a pris soin de se justifier sur ce point dans sa préface et de rassurer tous ceux qui, sur la foi de l'histoire, s'étaient accoutumés à admirer la noble royaliste, tant pour son

(1) Voir le manuscrit d'Oxford, qui complète sur quelques points celui du *British Museum*.

attachement aux croyances évangéliques que pour son inébranlable fidélité à la cause de Charles I^{er}.

Quelques mois après, le château rendu célèbre par l'héroïque résistance de la comtesse de Derby, retirée avec son époux dans l'île de Man, était bloqué de nouveau par les parlementaires, sous la conduite du général Egerton, et succombait par la trahison d'un soldat irlandais (2 décembre 1645). Le Parlement, en apprenant cette nouvelle, rendait involontairement hommage à la vaillance de ses défenseurs. Le numéro du *Perfect diurnall* du 8 décembre renferme, en effet, le paragraphe suivant : « Samedi, 6 décembre, après la fin de la séance, le président de la Chambre des communes reçut la nouvelle de la reddition de Lathom-House, dans le Lancashire. Ce château appartient au comte de Derby, et la comtesse, sa femme, plus brave encore que Derby lui-même, l'a défendu plus de deux ans contre nos troupes (1). »

GUSTAVE MASSON.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Voy. Peck's, *Desiderata curiosa*, 449.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA DERNIÈRE PRIÈRE D'ÉDOUARD VI

ROI D'ANGLETERRE

6 JUILLET 1553.

Parmi les trésors bibliographiques de la bibliothèque de Zurich, on remarque deux belles lettres adressées par Jane Gray au ministre Bullinger, et protégées par un cadre contre les pieuses indiscretions des visiteurs. Les archives de la même ville, au *Fraumünster*, conservent aussi bon nombre de pièces de grand prix pour l'histoire de la Réformation anglaise, notamment dans le volume intitulé : *Anglicana scripta*. Entre autres documents de haute valeur, nous y avons remarqué la relation suivante des derniers moments de ce jeune roi qui fut aimé de Calvin, de ce pieux Edouard VI qui faisait ses délices du livre de Paleario, *le Bienfait de la mort du Christ*, et qui avait écrit sur la première page ces mots : *Naître pour mourir ! mourir pour revivre !* Aux détracteurs de la Réforme en Angleterre, aux esprits prévenus qui affectent de n'y voir que le caprice d'un despote dissolu et cruel, opposons cette royale prière qui correspondait si bien aux aspirations d'un grand peuple, et qui semble en préfigurer l'histoire :

Prière du roi Edouard, sixième de nom, que, le 6 juillet et la septième année de son règne, il prononça, les yeux fermés, trois heures avant de mourir, sans se douter qu'il fût entendu. Il était alors âgé de seize ans.

« Délivre-moi, ô Dieu, de cette vie de misères et de calamités pour me recevoir au nombre de tes élus. Toutefois, que ta volonté soit faite et non la mienne ! Mon Dieu, je remets mon âme entre tes mains. Tu sais combien je serais heureux d'être avec toi ; cependant, à cause de tes saints, je te demande la vie et la santé pour que je puisse te servir fidèlement. Bénis ton peuple, ô Dieu, et veille sur ton héritage. Sauve ce peuple d'Angleterre que tu as élu. Préserve-le de la doctrine du Pape et confirme-le dans la vérité, afin que mon peuple et moi nous célébrions ton saint nom. »

Le pieux roi se tournant alors et apercevant ceux qui étaient présents : « Vous étiez donc là, dit-il; je vous croyais bien éloignés. » Le docteur Owen répondit : « Sire, nous vous avons entendu comme vous parlant à vous-même; mais nous savons à peine ce que vous avez dit. » Le roi, souriant à son ordinaire, dit alors : « Je priais Dieu! »

Ses dernières paroles, au milieu des douleurs corporelles qui ne lui laissaient plus de relâche, furent celles-ci : « Je n'en puis plus! Seigneur aie pitié de moi, et reçois mon esprit! » Il expira en disant ces mots.

Les témoins de cette scène furent les lords Thomas Wroth et Henry Sidney, chambellans royaux, le docteur Owen, le docteur Wendy et Christophe Salmon, premier valet de chambre de S. M.

Precatio Edwardi regis, ejus nominis sexti, quam, 6 julii anno 1553 et sui regni septimo, fecit secum, clausis oculis tribusque horis ante obitum, et existimavit se a nemine audiri. Anno ætatis suæ decimo sexto.

D. Deus, libera me ex hac misera atque calamitosa vita et inter electos tuas recipias me. Non tamen mea sed tua voluntas fiat! D. animam meam tibi contendo. Tu nosti, o D., quam beatus forem si tecum essem. Attamen propter electos tuos concede mihi vitam et sanitatem ut quam fideliter tibi inserviam. O mi Domine Deus, benedic populo tuo, hæreditatemque tuam protegas. O D. Deus, salvum fac populum electum tuum Angliæ. O mi D. Deus, regnum hoc a Papæ doctrinæ conserva, confirmaque veritatem tuam ut ego et populus meus celebremus nomen tuum sanctum.

Deinde, conversa facie, cum vidisset eos qui aderant, dixit illis; Ita ne prope adestis? Arbitrabar vos longius abesse. Tum respondit Dr Owen : Audivimus te quidem tacite tibi ipsi loquentem, verum, quid dixeris ignoramus; et ille (more suo subridens) respondebat : Ego Deum orabam.

Ultima verba, oppressus jam totius corporis doloribus, hæc fuere : Sum debilis, Domine, miserere mei, spiritumque meum suscipe, atque sic animam expiravit.

Testes horum præsentés adfuerunt D. Thomas Wroth, D. Henricus Sidney, viri duo ex nobiliaribus conclavis regii. Dr Owen, Dr Wendy, Christophorus Salmon, cubicularius regius.

LA RÉFORME EN ITALIE

LETTRES D'ODET DE LANOUE, DE ROHAN ET DE GASSION

A JEAN DIODATI

1608-1633

Des noms tels que ceux de Rohan, de Gassion et de Lanoue, n'ont guère besoin d'introduction auprès des amis de l'histoire du protestantisme français ; aussi n'est-ce point dans le but de mieux faire connaître ces personnages que nous plaçons ces lignes en tête des pages inédites que nous publions aujourd'hui. Notre intention est seulement de donner quelques détails relatifs à l'homme distingué, quoique moins connu, auquel ces missives étaient adressées. Tandis que deux de ses illustres correspondants défendaient la vérité par l'épée et que le troisième la célébrait en vers, Jean Diodati mettait secrètement sa plume au service d'une grande œuvre, la Réforme à Venise (*Bulletin*, XV, 440). S'il n'eut pas la joie de voir ses projets réalisés, il n'en recueillit pas moins quelque gloire ; car sa pensée a été connue et comprise. Bien des auteurs ont parlé de Diodati en termes qui témoignent du respect qu'il inspirait. Richard Simon le nomme « le grand auteur de ceux de Genève. » Buxtorf dit quelque part de lui : « Homme illustre, dont l'autorité doit être d'un grand poids parce qu'il a passé une partie de sa vie dans l'étude de la Bible et dans l'examen des textes sacrés. » Ancillon et Cocceius faisaient un très grand cas de la version de la Bible par Diodati, et des notes qui l'accompagnent, qui sont généralement « sages, courtes et lumineuses. » Sénebier, dans son *Histoire littéraire*, nous dit que les Eglises des Pays-Bas souhaitant d'avoir des théologiens de Genève au synode de Dordrecht, en 1618, ce fut Diodati que ses talents désignèrent avant tous comme délégué de la compagnie des pasteurs. Il reçut, à plusieurs reprises, de Duplessis-Mornay (*Mémoires*, t. X), des lettres qui respirent la plus confiante amitié. Enfin son nom est cité avec éloge par Ancillon, Brandt, Pictet, Lelong, Morery, Voltaire, et sa mémoire sera toujours honorée en Suisse comme en Italie. Indépendamment de la Bible traduite en italien (1607), on a, de Jean Diodati : *la Sainte Bible traduite en français* (1644), des essais de traductions des psaumes en vers français et italiens et des dissertations théologiques.

EUGÈNE DE BUDÉ.

I

LANOUE A JEAN DIODATI (1).

Paris, 24 avril 1608.

Monsieur, Il me souvient qu'estant à Geneve vous me fistes ce bien d'approuver quelques-uns de mes Pseaumes en italien, qui me donna enuie d'y travailler quelquefois; et de fait à mes heures de loisir (qui ont esté fort rares depuis ce temps là) i'en ay parachevé iusques à cinquante; lesquels comme ie voulus copier tous ensemble pour vous en faire présent, il me souuint que ceste nouveauté de rimes masculines vous auoit semblé fort malaisée à faire goster pour encore; de sorte que ie me résolus de les changer. P'en suis donc venu à bout, avec l'aide de Dieu, et les vous enuoye seulement pour vous estre tesmoignage de mon amitié et du contentement que ie reçoÿ d'avoir part en la vostre, en attendant de vous en assurer par quelque effect plus important, si l'occasion s'en présente. P'y ay aiousté des chants de ma façon, qui, ie m'assure, ne seront point trouvés désagréables pour la plus part. Es trente premiers que j'avois faitz sur le chant des uostres, i'en ay retenu plusieurs (2), en racommodant seulement les cadences. Ie seray bien aysé d'en avoir vostre avis, et sur tout de la traduction, en laquelle ie pourray rabiller ce que vous trouverez de défectueux, notant cependant que ie ne me suis pas tousiours assuietty à une version seule; mais me suis servy et de la vostre et de la nostre en prose et en rime, et sur tout de la paraphraze de Mons^r de Beze. Pour le langage, ie me suis assuietti au vostre, comme celuy que vous tenez réformé sur l'ancien, où auourdhui les Italiens veulent ramener le leur; et n'ay point uzé de mots dont ie n'aye trouvé les autoritez dans le *Memoriale di Giacomo Pergamino*, dont ie me sers, attendant celuy qu'on imprime à Florence.

D'une seule chose ne me suis-je peu encore départir, laquelle

(1) Odet de Lanoue, fils du célèbre François Lanoue, cultiva, non sans succès, la poésie, tout en y cherchant plus l'agrément que la gloire. On a de lui : *Poésies chrétiennes nouvellement mises en lumière par le sieur de La Violette*. Il les avait composées durant une assez longue captivité en Flandre. Au témoignage de l'abbé Gouget, elles font également honneur à sa piété et à son esprit. Il mourut en 1618.

(2) Il avait mis d'abord : *Je les ay quasi tous retenus*.

toutes fois ie sousmets au jugement des plus sages, si tant est que l'usage soit maintenant ou doïue estre tel : C'est de cet *a* caractéristique de la première conjugaizon, lequel vous changez en *e* ès futurs, comme de *chiamare, andare, cercare*, où vous dites : *chiamero, andero, cerchero*. P'escris encore *chiamaro, andaro, cercaro*. Il me semble que l'autre aproche trop près du françois, duquel, comme de toute autre langue, vous m'avez dit que les Italiens ont pour but de se départir tant qu'ils peuvent, pour garder quelque propriété qui les en distingue. P'ay fait de diuerses sortes de couplets et d'entrelacements de vers qui réussissent assez bien, ce me semble, quoy que cy devant les poètes italiens ne l'ayent guères pratiqué ; m'estudiant cependant à rendre mon stile coulant, et à borner mes périodes à la fin des vers et des couplets, le plus qu'il m'a esté possible. Depuis ma copie faite, j'ay trouué quelques endroits rudes que j'ay voulu corriger, avant qu'en estre interpellé, et P'ay adiousté en une denie feuille de papier à la fin du Liure. Je vous confesse aussy que ie ne me suis encore peu accommoder à dire : *Ventiduesimo, Vintitresimo, Vintiquatresimo*, et cela me semblant dur en ces nombres là, j'ay encore retenu l'autre façon. Quant à vostre Bible, ie continue à la lire, et la trouue extrêmement belle et elegante. A quoy me sert la comparaison à une que j'ay recourée de l'an 1562, imprimée à Geneve, qui n'est point mauuaise en soy, mais beaucoup diferente pourtant. Je trouve en la vostre quelques mots qui me sont nouueaux comme *strillure, pigiare, una triggià, una larma* que mon *Mémoriale* ne m'apprend point : *garetti* (Josué XI, 6), que vous mettez pour *jarrets*, et mon *Mémoriale* les interprète : *le ossa vicine al collo del piede*, qui est autre chose que ce que nous nommons *Jarrets*. Nel primo di Samuel, 13.17. *Guastatori del campo* que vous expliquez en marge *soldati usciti a guastare e depredare il paese* : Cependant auïourd'hui parmi les gens de guerre ne sont entendus par *Guastatori* que ce que nous apellons *Pionniers*. P'en feray une petite liste pour vous communiquer quand j'auray tout leu ; non pour reprendre mais pour apprendre : car ie croy que. outre ce que vous y savez plus que moy, vous n'avez rien mis là, sans en auoir autorité.

Je m'estois tousiours promis que nous aurions ce bien de vous voir par de çà, mais Mons^r vostre cousin me parle d'un autre voyage qu'il semble que vous vouliez entreprendre. Quelque part que vous

alliez, faites estat assuré de moy, et croyez qu'en tout ce qui dependra de ma puissance, vous me trouverez tousiours,

Monsieur, pour vostre bien humble et affectionné à vous faire service.

LANOUE.

II

LE MÊME AU MÊME (1).

A Montreuil-Bonnin, près Poitiers, 7 juillet 1609.

Monsieur, le receu hier la votre du 30^e may, en laquelle vous faites mention du passage de Mr de Courcelles (2). Je suis bien ayse que vous luy ayez donné les adresses qu'il désiroit, et bien ayse que vous soyez demeuré satisfait de sa conoissance. J'ay veu vostre Pseaume 19^e que ie trouve très beau. Je vous en envoie encore trois des miens. J'ay fait un essay au 68^e de cette façon de chanson que vous aprouvez le plus. Je suis content de céder pour cela à vostre iugement : mais ie ne vous celeray pourtant point que, pour l'effect que vous désirés, ie trouve ceste façon incommode. S'il estoit question de traduire les Pseaumes seulement pour les doctes, et pour les considérer en les lizant comme Poëmes exactement elaboréz et fidelement traduits, à la vérité ie trouveroies ces longs couplets fort bons, et cet artifice beau, de laisser le sens entrecoupé à l'heure qu'on attend plus tost une conclusion : mais où il s'agist de mettre en la bouche plus des ignorants que des sçauants (pour ce qu'ils sont en plus grand nombre) les louanges de Dieu pour les chanter avec édification, il me semble que la elarté, et par conséquent la briéueté des periodes est nécessaire : car dautant que le chant est plus tardif que la simple lecture, si il n'est aydé en ceste façon, malaisement peut-on entendre ny gouster les paroles qu'on profère. J'y trouve une autre difficulté, qu'il n'est pas facile de donner des chants agréables à si longs couplets, ny facile au peuple de les retenir, quand il s'en seroit rencontré. J'ay fait le 69 d'une façon particulière dont ie n'avois point encore uzé. Vous en iugerez. Je tiens aussi que le plus près qu'on se peut tenir des expresses paroles du texte, on fait le mieux. Et croy que cela sera mieux receu,

(1) *Suscription* : Mons. Diodaty, pasteur et prof. en théologie et langue hébréique, en l'Eglise de Genève.

(2) Savant théologien né à Genève en 1586, mort en 1659.

et moins suiet a estre calomnié. Or prenez de bonne part, ie vous prie, mes opinions que ie vous dépose dans le sein plus tost pour les iuger que les suivre. Sans mentir, si iestois bien résolu du chemin que ie devois prendre pour travailler utilement, ie serois bien plus hardy et plus diligent; mais doutant si cela servira, i'y marche à tastons, et y vaque plus pour m'exercer, et prendre quelque honeste plaisir, que pour autre chose. P'en ay achevé à eeste heure iusques au 70^e, que ie vous ay tous envoyez. S'il y en a quelqu'un entre les autres dont le modelle vous plaise, mandez le moy; i'en pourray tousiours esbaucher quelqu'un de semblable. Si vous eussiez fait le voïage de France que vous vous proposiés, i'eusse eu ce bien d'en conférer avec vous plus particulièrement, et de me rézoudre de mes doutes plus facilement, beaucoup [plus] que par le moyen des lettres dont les repliques sont si longues. Cependant tenez moy tousiours, Monsieur, pour vostre plus humble et affectionné à vous faire service.

LANOUE.

III

LE MÊME AU MÊME.

Paris, 26 février 1618.

Monsieur, P'ay receu avec grand contentement vostre lettre du 26^e de ianvier dernier, tant pour le tesmoignage que vous m'y rendez de vostre souvenance que pour l'assurance que i'y prens de vostre santé, laquelle depuis longtems vous avez veu tant de fois interrompuë. Ie suis marry que mon fils n'eût le bien de vous voir dernièrement qu'il fut à Genève; il eust eu bon besoin et de vos bonnes instructions et de vos bons conseils. C'est un jeune fou sur qui ie n'ay pas toute l'autorité que ie devois bien. Le seiour qu'il fait en Piémont n'est pas tant pour s'attacher aux desseins du Duc, et espouzer ses passions, que pour faire profit en l'escolle de la guerre qu'il a pensé y trouver, pour se rendre capable de servir quelque iour à l'Eglise de Dieu, que ie luy ay tousiours mis devant les yeux pour but principal. Quant à vostre entreprise d'illustrer la Bible françoize, et au texte et ès annotations, ie la louë extremement, comme autrefois ie la vous ay louë à vous mesme, quand ie vous en ay ouy parler (1). Ie vous exhorte encore et vous coniuere d'y tra-

(1) Quoique la méthode suivie par Diodati dans sa traduction de la Bible en

vailler comme à un œuvre excellent et digne de vous, que ie reconois pour un des plus capables qui y puisse mettre la main. Si i'y pouvois contribuer, ie le ferois volontiers; mais ne pouvant voler si haut, ie me suis contenté, selon ma portée, d'y eorriger beaucoup d'impropriétés au langage, et changer beaucoup de termes de divers dialectes, en autres purement françois. le vous avouëray toutesfois qu'au Nouveau Testament ie me suis dispencé de passer plus outre, et d'aporter mon iugement entre le texte grec et diverses versions et commentaires, où quelquefois nostre françois m'a semblé défectueux. Si ie n'y ay bien rencontré, pour le moins n'a ce point esté sans rencontrer des sujets de doutes lesquelles ie sousmettray neantmoins à la censure de ceux qui y sont plus verséz que moy. Si vous vouliez venir en France vous divertir quelque temps, ie m'obligerois volontiers de vous y servir en ce qui est de ma capacité, et vous promettrous d'y contribuer pour la pureté du langage autant peut estre que personne, pour ce que i'ay pris peine d'y savoir quelque chose, et la plus part dédaignent telle estude. L'espère estre ce mois d'avril ou de may à Pougues pour confirmer ma santé; si la vostre requeroit pareil remède, il ne seroit pas impossible de nous y voir. Quant aux portraits des bastiments qui ont esté mal compris, il se trouvera assez de gens par deça pour bien reprézenter ce que vous en avez en la conception. Ma femme et moy serons icy encores deux ou trois mois pour des affaires. Nous vous baisons les mains priant Dieu, Monsieur, vous avoir en sa sainte garde,

Vostre serviteur plus afectionné.

LANOUE.

IV

HENRI DE ROHAN A DIODATI (1).

Coire, ce 3 féurier 1632.

Monsieur, le suis infiniment marry que vostre indispozition m'aye empeché le contentement de vous voir, comme vostre lettre du

français fût plus d'un théologien et d'un prédicateur que d'un homme versé dans la critique des textes, elle obtint un grand succès. Elle enrichit le libraire de Genève qui en avait d'abord refusé l'impression. L'auteur en ayant envoyé un exemplaire au cardinal de Richelieu, celui-ci se montra très sensible à cet hommage et prodigua les plus flatteuses assurances à Diodati et à sa famille.

(1) Le nom de Rohan peut se passer de commentaire. Après ses belles campagnes de la Valteline, il prit une glorieuse part à la guerre de Trente ans, sous

9^e de janvier me l'apprend, et encore plus particulièrement M. Tronchin qui me l'a rendue (1). Je ne désespere pas neanmoins que les occasions et le beau temps ne nous ouvrent encore les moyens de nous pouvoir entretenir; cependant ie recois à faveur singulière la venue de M. Tronchin, dont ie remercie en particulier vostre Eglise. C'est un personnage qui m'estoit cogneu par reputation; mais sa veue et sa cognoissance ne la diminue point en mon endroit. Je ne vous scaurois assez remercier du présent que vous m'avez fait de vostre traduction des Pseaumes de Daud en vers italiens. Je les avoys desia veus à Venise, et admiréz avec beaucoup de gens de bien. Un des meilleurs musiciens, d'Italie travaille desia à y faire la musique. Je solliciteray à ce qu'il l'acheue. Vostre traduction de la Bible, laquelle l'ay tantost leüe deux fois, y est fort estimée. M. du Puy vous aura dit le desir qu'on a d'y voir en italien le Liure de M. Mestrezat sur *l'Eucharistie* (2). Il ne faut laisser sans instruction la bonne semence qui se trouve en cette ville là, où il y a des personnes, quoy qu'en petit nombre, tres zélées et affectionnées à l'Eglise de Dieu, à l'auancement de laquelle faut que chacun y porte son talent (3). Sur ce ie prie Dieu,

Monsieur, qu'il vous conserve longuement à sa gloire et à l'édification de son Eglise.

Vostre très affectionné à vous servir,

HENRY DE ROHAN.

V . . .

GASSION A JEAN DIODATI (4).

Sickingen, 11 juillet 1633.

Monsieur,

J'ay creu estre obligé de me servir de l'occasion de ce cavalier,

le drapeau de Bernard de Saxe Weymar, fut grièvement blessé à Rheinfeld, et mourut la même année 1638. Ses funérailles furent un véritable triomphe. Il fut enseveli dans la cathédrale de Saint-Pierre à Geneve. Voir la savante notice publiée par M. le syndic Cramer (*Biblioth. univ.*, Juillet, Août 1844). On connaît les beaux vers de Voltaire :

Avec tous les talents le Ciel l'avait fait naître;
Il agit en héros, en sage il écrivit.
Il fut même grand homme en combattant son maître,
Et plus grand lorsqu'il le servit.

(1) Sans doute, le célèbre pasteur et professeur Théodore Tronchin.

(2) Le duc de Rohan traduisit lui-même en italien les deux premiers livres du savant traité de Jean Mestrezat.

(3) Dans une lettre du 2 juillet 1609, adressée par Diodati à Duplessis-Mornay,

pour vous remercier très humblement de l'honneur qu'il vous a plu me faire en respondant à celle que ie vous avois escrite. P'ay sceu du despuis nouvelles de Monsieur de Vignoles qui m'ont extremement satisfait. P'ay eu l'honneur de recevoir Monseigneur le Duc de Rohan dans mon quartier, qui estoit venu pour voir le Ringrave nostre general, et luy communiquer des affaires importantes au bien de la ligue dont vous verrez, s'il plaict à Dieu, les effects bien-tost. P'espère que nostre Eglise en recevra de la satisfaction. Quant à moy, ie m'estime extremement heureux d'estre un instrument quoyque foible de ceste négociation, plus heureux encore si en ceste affaire là comme en toute autre, ie pouvois vous témoigner que ie suis, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

DE GASSION.

UNE LETTRE ET UN CERTIFICAT DE FLÉCHIER

ÉVÈQUE DE NIMES

1695-1701.

Jouy-en-Josas, ce 10 décembre 1866.

Cher Monsieur,

J'ai eu le plaisir, il y a quelques années, de communiquer à la Société de l'Histoire du Protestantisme français une lettre de l'illustre archevêque de Cambrai, Fénelon, relativement à la conversion forcée d'une jeune et riche Hollandaise, Mademoiselle Ogeltorp, contre le vœu de ses parents et au moment où elle allait contracter un mariage selon son cœur. Permettez-moi de vous en envoyer un autre de même farine, laquelle aura été convertie, sans doute, en pain de même qualité; mais ce n'est pas le pain de vie. Cette lettre est une inspiration de l'*Esprit...* de Nimes-Fléchier; elle vous paraîtra, peut-être, mériter aussi une place dans votre *Bulletin*. J'y ajoute un « certificat de bonne conduite, »

on remarque le passage suivant : « Les lettres de Venise portent choses merveilleuses... les affaires d'Allemagne sont de grands coups, mais c'est encore en la conférence. Il faut attaquer *la beste* au centre et au cœur. »

(4) Jean de Gassion, maréchal de France, naquit en 1609, à Pau, servit en Piémont sous le duc de Rohan, passa en Suède, combattit en Allemagne sous Gustave-Adolphe, et se distingua à la bataille de Leipsick. Il revint en France après la mort de Gustave, et décida, par une habile manœuvre, la victoire de Rocroy. Il ne se signala pas moins à Thionville, Courtray, Furnes, Dunkerque, Lens. Blessé d'un coup de mousquet à cette dernière bataille (1648), il mourut cinq jours après, laissant un grand renom d'honneur et de talent militaire.

émanant de la même source, en faveur d'une autre famille de Nîmes à laquelle on avait déjà fait faire cette adroite conversion. Dieu sait combien il y en a eu du nord au midi, combien de milliers de gentilshommes « des plus riches et des plus qualifiés, » fidèles à leurs croyances religieuses, furent forcés, par « la piété du Roi, » de fuir en pays étranger, d'abandonner pays, famille, tous leurs biens terrestres plutôt que la foi de leurs pères! Nous connaissons tous et toutes les vertus du « grand Roi, » et par quels doux moyens il faisait « rentrer tous les hérétiques dans le sein de l'Église, » en les faisant sortir de son royaume.

Le pieux évêque veut bien concéder que les parents de l'enfant, à la sollicitude desquels le marquis d'Aubaix dut le confier à l'âge d'*un an*, avaient « de l'honneur et de la probité; » mais qu'ils n'étaient peut-être pas sincèrement catholiques. « Je le crois sans peine. Cet enfant, qui avait alors atteint l'âge de huit ans, il y en avait donc sept déjà que son malheureux père était dans l'exil, privé du bonheur de le voir et de lui donner des soins paternels! cet enfant « doit tenir un jour un rang considérable dans le pays; » *il doit succéder à de grands biens*, et il est important, *pour la religion*, dans le diocèse, qu'il ait une bonne éducation, c'est-à-dire qu'on lui fasse « perdre les mauvaises impressions qu'on a peut-être commencé de lui donner. » Chateaufort, est-ce l'abbé, le parrain de Voltaire, et le dernier amant de Ninon de l'Enclos? Basville! ce nom seul donne le frisson. — On envoie l'enfant « de grands biens » au collège, chez les très Révérends Pères « avec un valet et un précepteur: » on peut être sûr qu'ils auront été bien choisis et qu'il aura été bien gardé. « N'est-ce pas » une affaire qui regarde la religion et même le service de Sa Majesté? »

Votre bien affectionné,

P.-A. LABOUCHÈRE.

Saint-Germain-en-Laye, ce 5 juillet 1695.

Mon très révérend Père,

M. le marquis d'Aubaix, gentilhomme des plus riches et des plus qualifiés de mon diocèse, se retire dans les pays étrangers lorsque le Roy, par sa piété, fit rentrer dans le sein de l'Église tous les hérétiques de son royaume. Il laissa un fils, qui ne faisait que de naître, entre les mains de quelques parans qui ont de l'honneur et de la probité mais qui ne sont peut estre pas sincèrement catholiques. Cet enfant a présentement huit ans, est bien fait, paroît avoir de bonnes inclinations, doit tenir un jour un rang considérable dans le pays, et succéder à de grands biens, et il est important pour

la religion dans mon diocèse , qu'il ayt une bonne éducation, et qu'il soit mis dans un collège, où il puisse apprendre les principes de la foy et de la doctrine de l'Eglise avec les belles-lettres, ainsi qu'il convient à sa qualité et perdre les mauvaises impressions qu'on a peut estre commencé de luy donner. M. de Chateauneuf en avoit écrit à M. de Basville dont l'avis avoit esté qu'il fut mis en pension dans vostre collège de Paris avec un valet et un précepteur. Je vous supplie, mon très révérend Père, de vouloir bien représenter au Roy que c'est une affaire qui regarde la religion, et mesme le service de S. M. et d'obtenir un ordre pour cela. Je vous en aurai une obligation très sensible, que je joindrai à tant d'autres, qui font que je suis avec une parfaite reconnoissance, et un respect très particulier,

Mon très révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : ESPRIT, *Ev. de Nismes.*

Il y a au dos, de la main de...

« Mgr l'Ev. de Nismes demande ordre de S. M. pour mettre au collège le fils du marquis d'Aubaix. »

Et de la main de Louis XIV :

« *A Pont-Chartrain,
pour Châteauneuf.* »

Esprit Fléchier, évêque de Nismes, conseiller du Roy en ses conseils, Nous certifions que les sieurs Henry et Jean de Rochemore d'Aygrement frères, de cette ville s'acquittent exactement des devoirs de bons catholiques, assistant assidûment à la messe et aux offices de l'Eglise, fréquentant avec édification plusieurs fois dans l'année, nommément à Pâques, les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et donnant dans toutes les occasions par leur conduite édifiante des marques d'une véritable et sincère conversion. En foy de quoy nous leur avons fait expédier le présent certificat. Donné à Nismes sous le sceau de nos armes, le 6^e mars 1701.

Signé : ESPRIT, *Ev. de Nismes.*

*Par Monseigneur,
BEGAULT.*

Le sceau bien conservé.

MELANGES.

UN POÈTE INCONNU

LES LARMES DE JANGASTON, D'ORTHEZ

On a lu t. XIV, p. 333 la touchante poésie intitulée : *Prière de mademoiselle Anne de Rohan en son affliction pour la perte de sa mère*. Le morceau suivant ne mérite pas moins d'être remarqué. Nous en devons la communication à M. Charles Rahlenbeck, qui nous écrit de Pau : « J'ai découvert ici un curieux volume, appartenant à la mairie et intitulé : *Les œuvres poétiques et chrétiennes du sieur de Jangaston*, à Orthez, chez Jacques Bouyer, imprimeur ordinaire du Roy en Béarn. MDCXXXV; 1 vol. in-12. Ce Jangaston, qui n'a point d'article dans *la France protestante*, était médecin; c'est tout ce que j'en puis dire pour le moment. Quoique fort inconnu, il n'est pas sans mérite comme poète; vous en jugerez : je copie son meilleur morceau et vous l'envoie. » Déjà M. le pasteur Casalis, si au courant de tout ce qui concerne son pays natal, avait attiré notre attention sur quelques fragments remarquables d'un poème du même auteur : *La loi de Dieu*, qui deviendra à son tour, on l'espère du moins, l'objet d'une intéressante communication au *Bulletin*.

Les larmes de Jangaston, d'Orthez, sur la mort de Daniel, son fils.

Muse, toy qui soulois adoucir ma tristesse
Par les atraits charmans de ta voix flateresse,
D'où vient que tu te tais au fort de mes douleurs?
C'est à faire aux poltrons de trembler aux alarmes,
Comme au lâche chrétien de se résoudre en larmes,
Sans que la piété puisse tarir ses pleurs.
Quand sous un vent ami le navire à gré flote
On ne peut remarquer l'adresse du pilote;
Mais lorsque la mer s'enfle en un temps orageux,
Et que le vent mutin de sa puissante haleine
Pousse les flots au ciel, les vaisseaux sur l'areine,

Alors se recognoit le patron courageux.
Tous les oyseaux joyeux, de leurs langues hardies,
Dégoisent au printemps diverses mélodies ;
Mais quand l'Hyver tremblant s'est blanchi de glaçons,
Ils perdent, étonnés, de leur gosier l'usage ;
Ce sont les oyseaux qui, nourris en la cage,
Font retentir les airs de leurs douces chansons.
Ainsi tous les humains ayans le vent en poupe,
Et les faveurs du ciel beuvant à pleine coupe,
Sçavent bien exalter la bonté du Seigneur ;
Mais c'est au seul chrétien enseigné dans l'Eglise
De bénir l'Eternel avec même franchise,
Durant l'adversité qu'ez jours de son bonheur.
Grand Dieu, qui ne veus pas, quand ta dextre nous touche.
Nous trouver endurcis à l'instar d'une souche,
Comme jadis ces durs philosophes de fer,
Toi le vray Dieu de près de toute âme dolente,
Fay que sentant le coup de ta verge cuisante,
Dedans l'affliction je puisse triompher.
Larmes qui de mes yeux avez fait deux fontaines,
Soupirs, doubles soupirs, qui saccagez mes veines,
Regrets qui me privez du bien de mon repos ;
Larmes, soupirs, regrets, trop importune bande,
Seichez, calmez, cessez, puisque Dieu le commande,
Et n'interrompez plus le fil de mon propos.

Je l'aymois. mon enfant, ma douce et riche attente !
Aimer, et pourquoy non une si belle plante
Promettant tant de fruits à mon âge ancien ?
Mais j'aime plus mon Dieu ; celui-là qui plus aime
Quelque chose que Dieu, ne mérite pas même
De porter icy bas le titre de chrétien.
Ce feu d'amour divin qui souverain domine
Tous les autres amours, embrase ma poitrine
Pour me faire chanter même durant la nuit,
Et parler à mon Dieu de la douleur étrange
Que j'ay de mon enfant, de ce sien petit ange,
Qui dans le Ciel auprès de son vray Père luit.

Seigneur, qui déployant tes douceurs nonpareilles
 Sur ce petit enfant, faisois voir des merveilles,
 Accomplissant ton œuvre en son infirmité,
 Oresque tu l'as fait le butin de la Parque,
 Trouve bon que tes dons en mon fils je remarque,
 Pour adoucir mon deuil et non par vanité.
 Encores étoit-il pendant à la mamelle,
 Entre deux et trois ans, que sa langue fidelle
 Bégayoit avec toy dedans notre maison.
 Tes édits bien souvent luy passaient par la bouche;
 Il fesoit, le matin et le soir, en sa couche,
 Comme un homme sensé sa petite oraison.
 A grand peine quatre ans avoient marqué son âge,
 Qu'étant riche en stature et plus riche en courage,
 Il lisoit nettement dans les livres françois;
 Mais surtout se plaisant en la sainte Ecriture,
 Ce n'étoit que douceurs quand cette créature
 Elevoit les accens de sa charmante voix.
 Mon Dieu combien de fois en lisant ta parole,
 Etant aupres de luy quand le soucy frivole
 De ce monde importun me le faisoit quitter,
 Il a, pour me flater de sa main encor tendre,
 Doucement pris mon bras, me contraignant d'attendre
 Encore quelque temps afin de l'écouter;
 Et rencontrant des mots qu'il ne pouvoit comprendre
 Comme l'Aigneau paschal, la Manne, le Coriandre,
 Holocaustes, autels, ce mien petit Daniel,
 Etonné de ces mots pour luy pleins de mystère,
 « Que veut dire cela? me disoit-il, mon père, »
 Comme faisoient jadis les enfans d'Israël.
 Il avoit jà tant leu dans la page divine
 Que, sans sçavoir conter, de sa main enfantine
 Feuilletant les cayers, il trouvoit promptement
 Les psaumes qu'il vouloit, les histoires, les gestes,
 Paraboles, combats et miracles célestes,
 Qui sont plus renomméz au double Testament.
 Haussant de quelques mois le bien petit volume
 De ses ans accourcis, il demande la plume,

Laquelle il manioit si bien, si gentiment
Qu'avant que de six ans la course fût complète,
Il peignoit tout autant qu'une main si foiblete
Peut faire dans l'essay de son commencement.
Achille témoigna l'amour de la milice,
Quand sous un habit feint recogneu par Ulysse,
La pique et le bouclier il empoigna soudain.
Mon enfant indiquoit sa future sagesse,
Ne pouvant assouvir les yeux de sa jeunesse,
Si ce n'est en ayant les livres à la main.
Ce preux filz de Thetis, après mainte victoire,
Recueillit généreux dans le champ de la gloire,
Un renom immortel, doux fruit de ses labeurs.
Mais ce petit enfant ayant fini la vie,
Entre six et sept ans par longue maladie,
N'a peu donner aux siens que ces petites fleurs.
Dieu disposant de tout selon sa providence,
Chérissant cette fleur en sa simple innocence,
De ce terroir maudit a voulu l'arracher,
De peur qu'en y faisant une longue demeure
Le vice dangereux, de son haleine impure,
Corrompant son esprit ne vint à le tacher.
Quand la fièvre, la toux et les coups de tenailles
Desquels les vers goulus déchiroient ses entrailles,
Avec l'ardente soif, martyr impatiant,
Luy livroient leurs assauts, il faisoit ses plaintes
Avec tant de douceur que l'accent de ses plaintes
Étoit le vray témoin d'un esprit patient.
Une heure avant le temps que la Parque meurtrière
Privât ce corps tout sec de la douce lumière,
Son pasteur l'élevant par la prière aux cieus,
Il soulevoit ses mains de foiblesse abaissées,
Les joignant, les tenant l'une en l'autre enlassées;
Vers son heureux séjour levant toujours les yeux.
Étant entre les bras du père et de la mère,
Qui ne pouvoient quitter cette dépouille chère,
Il dit tout doucement : « Je m'en vais vers mon Dieu.
— Mon enfant, di-je alors, sçais-tu bien sa demeure?

— Mon père, elle est au ciel où je vais de cette heure.
 — Courage, mon enfant, mon cher enfant, adieu! »
 Je luy dis puis après, en ces fortes alarmes,
 Mouillant ses yeux mourants de mes bouillantes larmes,
 « N'es-tu pas bien joyeux d'aler en Paradis?
 — Oui, mon père, dit-il. — Mon fils, fais la prière. »
 Il commença soudain à dire nôtre Père
 D'une faillante voix qu'encore j'entendis.
 Exhalant le dernier des souffles de sa vie,
 Des célestes douceurs son âme jà ravie,
 Sortoit du creux séjour de sa morte prison,
 Qu'il remuoit encor sa languete impuissante
 De parler, et tâchoit de sa bouche mourante
 De finir en sa fin cette sainte oraison.
 Remarquant, éploré, ces mots, ces traits augustes :
 Que je meure, Seigneur, mais de la mort des justes,
 Dis-je alors à par moy, comme a fait mon enfant.
 Son esprit dépetré des boues et des fanges
 Fut à l'instant receu par une troupe d'anges,
 Qui l'enlèvent au ciel de gloire triomphant.
 Vous qui voyez en moy sous le mal qui me presse,
 Tant de fragilité, tant et tant de foiblesse,
 Jugez en charité de mon affliction :
 Si perdant cet enfant je pouvois être père,
 Et soutenir le choc de la douleur amère
 Sans larmes, sans soupirs et sans compassion.
 Toy, ma chère compaigne et mère désolée,
 Qui fragile n'es pas encore consolée ;
 Modère au nom de Dieu les larmes de tes yeux.
 S'il te semble de voir notre maison déserte,
 N'ayant plus notre enfant, c'est une riche perte.
 Puisque Dieu l'a gaigné, qui le gardera mieux?
 Que l'effort de nos pleurs à la perte réponde ;
 Pleurer et pourquoy non? Le bon Sauveur du monde
 Pleura bien chaudement sur le Lazare mort :
 Mais si faut-il noyer les ruisseaux de nos larmes
 Dans le vaste océan des agréables charmes
 De promesses de Dieu pour veuir à bon port...

DÉDICACE DE L'ORATOIRE, A NIMES

FRAGMENT D'UN DISCOURS DE M. LE PASTEUR VIGUIÉ

Le 29 novembre dernier a été un jour mémorable pour l'Eglise de Nîmes. Un nouveau temple a été solennellement consacré au culte protestant, et M. le pasteur Viguié, appelé à porter la parole dans cette circonstance, a retracé devant un auditoire d'élite les grands traits de l'histoire religieuse de la vieille cité calviniste. Nous empruntons à son beau discours quelques pages où l'éloquence de la chaire est heureusement vivifiée par les souvenirs historiques. Après une émouvante prière, et avant de développer ces paroles du Christ gravées sur la porte même du temple : *Je suis la lumière du monde*, l'orateur évoquant le passé, l'a divisé en plusieurs périodes, correspondant aux divers lieux où le culte fut successivement célébré dans la cité nîmoise :

I. — *La période de la lutte.* — C'est le temps de la première effervescence, où le peuple, sans plus s'inquiéter du droit ancien qu'il considère comme périmé, se précipite vers ce qui lui paraît désirable et juste; où le zèle et la vie, qui débordent, nous confondent par le spectacle d'une admirable sainteté et par le spectacle d'un effroyable désordre. C'est le torrent qui féconde, mais qui détruit; qui détruit, mais qui féconde. A cette première phase de leur existence, les réformés ont célébré leur culte dans presque toutes les églises de Nîmes, qu'ils possédaient soit avec l'assentiment du conseil de la ville, soit contre le gré de ce conseil : l'église Saint-Etienne-de-Capduel, attenant à la Maison-Carrée, le 20 mars 1561; l'église des Observantins, située en dehors des remparts, le 5 octobre de la même année; l'église des Augustins, en dehors la ville, et l'église Sainte-Eugénie, dans la rue qui porte encore ce nom : ces trois derniers édifices accordés aux protestants par décision du conseil de la ville, du 16 décembre 1561; la cathédrale enfin, où eurent lieu des cérémonies religieuses vraiment imposantes, en particulier, la célébration de la fête de Noël, 1561, par le célèbre réformateur Pierre Viret, et la communion donnée le dimanche suivant, dans le vaste édifice, à près de 8,000 personnes qui s'approchèrent de la sainte table, « ayant à leur tête les membres du consistoire, les magistrats

et les consuls revêtus de leurs robes rouges et de leurs chaperons. » Temps de lutte et de violent effort, triomphe trop rapide, et par suite éphémère ; car, cette même année, sous l'empire de l'édit de janvier, les réformés durent remettre, entre les mains du lieutenant-général du roi, les clés de toutes les églises. Au fond, tout acte violent répugnait à la conscience protestante. Calvin avait déjà dit de telle prise de possession illégale d'une église que c'était « un fol exploit. » Théodore de Bèze ne cachait pas que « cette manière de faire ne lui plaisait aucunement. » Viret était, dans le même sens, plus explicite encore. Aussi les chefs de l'Eglise de Nîmes, sommés de rendre les églises et de tenir leurs assemblées hors des remparts, décidèrent qu'il fallait obéir « promptement et allègrement. » Ainsi se clot la première période.

II. — *La période de la tolérance.* — Ici se place l'histoire des deux seuls édifices religieux que les réformés construisirent pour la célébration de leur culte ; et d'abord, celle du beau temple de la Calade. Des lettres patentes du 13 mars 1565 autorisent les réformés à bâtir un temple, à leurs frais, sur la place de la Calade. La pierre fut posée le 17 juin 1565, et la dédicace fut faite par le pasteur de Chambrun, le 27 janvier 1566. Il y a donc juste trois siècles, année pour année, qu'eut lieu, avec une grande solennité, la première inauguration, à Nîmes, d'un temple protestant. Ce vaste édifice était accessible de trois côtés, par la place de la Calade, par la rue de la Colonne et par la rue de la Madelaine, où la porte d'entrée subsiste encore de nos jours. De nombreuses et ferventes assemblées s'y réunissaient en liberté, et des voix éloquantes s'y firent souvent entendre, celle de Théodore de Bèze, en particulier, en 1572, lors du huitième synode national, devant un auditoire imposant par le nombre et par l'illustration de ses membres.

Toutefois, malgré ses larges proportions, ce temple, agrandi même en 1601, était insuffisant, et le besoin d'un second temple se fit sentir. Ce second temple fut bâti à côté du collège des Arts, et la dédicace en fut faite le jour de Pâques 1611. On l'appela le Petit-Temple. Il ne servit pas longtemps au culte de nos pères : cinquante-quatre ans ! A propos d'un conflit judiciaire, la démolition en fut ordonnée. D'autres temples tombèrent aussi, à cette époque,

sous les coups des édits royaux : c'était le triste prélude de l'acte fatal de 1685, la révocation de l'édit de Nantes!

Cependant, le temple de la Calade subsistait encore ; mais, le 30 juillet 1685, le roi, en son conseil, ordonna que le temple serait démoli jusqu'aux fondements, dans l'espace de deux mois. En septembre, le lieutenant du roi vient faire exécuter cet arrêt terrible pour les réformés de Nîmes. Par une étonnante condescendance, il leur est permis de s'assembler une dernière fois dans ce sanctuaire béni et si cher à tous. Quelles émotions dans cet auditoire frémissant ! D'une voix entrecoupée de sanglots, le pasteur dit adieu pour jamais à ces murs vénérés ; il exhorte ses frères à la charité, à la fidélité, à la persévérance : « Ah ! s'écrie-t-il enfin, jurez ici, dans ce temple, dont la voûte ne retentira plus ni du chant de nos louanges ni des accents de nos prières, que vous persévèrerez, quoi qu'il en coûte, quelque sacrifice qu'il faille faire, jusqu'à la mort pour obtenir la couronne des martyrs glorifiés dans le ciel ! » — « Nous le jurons ! » Ce cri partit, déchirant, solennel, lamentable, de toutes ces poitrines oppressées, et fit explosion au milieu des soupirs et des sanglots de tout un peuple désormais proscrit. Le lendemain, le marteau des démolisseurs était à l'œuvre : le temple de la Calade était demeuré debout cent dix-neuf ans. Ainsi se clot la seconde période.

III. — *La période du désert.* — Je m'étonne qu'un de nos grands génies lyriques ne se soit pas laissé inspirer et ravir par ce drame émouvant de nos annales, que nous appelons le désert. Quelques strophes, d'une simplicité touchante, tombées de la plume d'un poète ami (1), disent assez pourtant quelles richesses on trouverait dans ce champ trop ignoré et trop inexploré ; car, en vérité, cette histoire est tout un poème. Héroïsme de la foi, fortes émotions de la conscience, fidélité jusqu'au martyre, péripéties dramatiques, touchants épisodes, lyrisme austère, grandeur épique, rien n'y manque : une multitude est là, proscrite, condamnée, traquée, mise à mort, et, quoi qu'il arrive, indomptablement fidèle à son Dieu, à sa patrie, à son roi ! Nos sanctuaires, alors, c'est le lit du

(1). *Le Pasteur du Désert*, dans le recueil de poésies *les Rêves du foyer*, de M. Bigot.

torrent, c'est la gorge sauvage, c'est la mesure abandonnée, c'est le pic solitaire, c'est la caverne obscure : c'est le désert. Et si, au milieu de tant de saintes figures, qui cherchent leur Dieu à travers les dangers et les souffrances, il en est une plus particulièrement attrayante et sympathique, c'est bien la figure du pasteur de ces brebis errantes : des fatigues sans nom, des périls toujours renaissants, la faim, le froid, la rencontre des dragons, les galères, où l'histoire de nos forçats est si intéressante, la mort enfin, cet homme simple bravera tout avec simplicité. Aller au désert, c'est aller au martyr : ils le savent, et tous y vont. Rien n'est beau, rien n'est vaillant, rien n'est antique comme ces interrogatoires des pasteurs martyrs!... Les rigueurs se calment, vers 1763, époque où il est permis aux protestants de Nîmes de s'assembler, hors de la ville, en plein jour, sans être inquiétés. Notre temple, alors, c'est l'Ermitage. Au penchant de la colline qui domine la ville au nord, près du torrent du Cadereau, un vaste emplacement, dont une partie est devenue notre nouveau cimetière (1), recevait les foules avides d'entendre la Parole de Dieu, et la chaire des Rabaut, des Gachon, des Vincent se dressait adossée à la montagne. Notre temple, alors, c'est Lecques. En remontant le lit du torrent, entre deux rochers à pic, dans une grande enceinte où conduisaient deux étroits sentiers, l'auditoire se groupait autour du prédicateur, abrité des vents du nord et mieux disposé pour ne point perdre la Parole sainte. Une vieille gravure, conservée précieusement dans nos familles, reproduit avec fidélité ces lieux témoins des adorations de nos pères. Regardez-la toujours avec respect, et en bénissant Dieu de ses grâces présentes, pensez avec émotion à la période du désert.

(1) Sur une vieille mesure située à l'extrémité de ce cimetière, on lit ces mots : Sacristie de l'Eglise du Désert pendant les assemblées d'été à l'Ermitage de 1764 à 1787.

BIBLIOGRAPHIE

LES FEMMES DE LA RÉFORMATION

Par le Rév. J. ANDERSON. Tome II, traduit de l'anglais par M^{me} ABRIC-ENCONTRE.
(Grassart.)

Madame Abric-Encontre vient de faire passer dans notre langue la seconde partie de l'ouvrage du Révérend Anderson, sur les Femmes de la Réformation. Ce nouveau volume, consacré à l'Allemagne, à la Hollande et à l'Espagne, retrace la vie de quelques femmes remarquables par leur piété ou justement célèbres par l'éclat de leur nom et de leur rang. Parmi celles qui représentent la Réforme en Hollande, il en est deux, et justement les plus illustres, que la France peut revendiquer à bon droit : Charlotte de Bourbon, qui échangea le titre d'abbesse de Jouarre contre celui d'épouse de Guillaume le Taciturne, et Louise de Coligny, qui porta après elle le nom du prince d'Orange, et déploya une admirable sagesse, une surprenante largeur de vues dans les querelles soulevées à l'occasion des doctrines arminiennes. Les autres furent, dans les Pays-Bas et en Flandre, les victimes touchantes et résignées du fanatisme espagnol, terrible dans ces provinces qui allaient en secouer le joug, non moins féroce et acharné dans la Péninsule elle-même. On ne le sait que trop, et M. Anderson le rappelle à son tour. On redescend avec lui dans les cachots de l'Inquisition, on assiste aux tortures infligées à de nobles et délicates jeunes femmes que la foi soutient sur le bûcher et couronne de l'auréole du martyr; on recueille les noms trop oubliés de Léonor de Cisneros, des deux sœurs de Juan Gonzalez, prêtre andaloux converti à la Réforme, de Maria et Juana de Bohorquès; on s'étonne que tant de jeunesse, de pureté et de douceur n'aient pu trouver grâce devant l'impassible tribunal; impassible et aveugle ! car c'est la régénération morale de l'Espagne que le Saint-Office étouffait dans son germe, c'est la fleur

d'une vie nouvelle et meilleure qu'il moissonnait de ses mains brutales, ainsi que l'avenir se chargea de le démontrer.

La leçon morale ressort d'elle-même des récits de M. Anderson ; malheureusement il veut trop la mettre en lumière et ne réussit souvent qu'à l'affaiblir. C'est dire qu'on retrouve dans le présent volume les qualités et les défauts déjà signalés à l'occasion du premier. L'idée est heureuse de réunir en un petit livre, d'un usage commode, tant de traits de piété et de vertu chrétienne jusqu'ici dispersés dans des bibliothèques entières. Exécutée par une plume française qui connût l'art difficile des nuances et les scrupules délicats de la fidélité historique, elle eût produit un ouvrage d'un prix inestimable pour toutes nos familles protestantes. Celui du Révérend Anderson, qui a obtenu un grand succès en Angleterre, devra du moins à l'habileté et à l'heureuse hardiesse de son traducteur de nous faire attendre ce chef-d'œuvre avec plus de patience, et peut-être d'en suggérer à qui de droit l'ambition.

M.-J. GAUFRES.

SOUVENIRS DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE

Par A. HAUSSMANN, ancien consul de France au Cap.

Clichy, imprimerie de M. Loignon, rue du Bac-d'Asnières, 12. Un vol in-8° de 348 pages. — 1866.

L'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, est curieux à bien des égards. L'auteur a passé au cap de Bonne-Espérance près de cinq ans ; il a pu étudier, sous toutes ses faces, ce pays lointain si différent du nôtre et si propre à intéresser l'économiste, le géographe, l'ethnologiste et l'historien. Il n'y a pas manqué et, pour notre part, nous le remercions d'avoir utilisé ses loisirs pour mettre par écrit les souvenirs qu'il a rapportés du pays des Cafres et des Hottentots. Nous avons parcouru avec le plus vif intérêt son récit vif, animé, parfois piquant et toujours spirituel.

C'est surtout au point de vue du protestantisme que nous avons éprouvé une douce jouissance à feuilleter ces quatre cents pages où abondent les détails les plus intéressants. Nos lecteurs n'ignorent

pas que bon nombre de huguenots allèrent, après la révocation de l'Edit de Nantes, demander au cap de Bonne-Espérance un refuge contre les impies persécutions du grand roi. M. Haussmann a pieusement recueilli, protestant lui-même, les souvenirs qu'ont laissés ses ancêtres sur cette terre lointaine où l'intolérance ne pouvait les atteindre; il a ajouté une belle page aux précieux renseignements rassemblés, sur le même sujet, par les Coquerel et les Ch. Weiss (1). Laissant de côté tout le reste de son livre, négligeant même ce qui s'y trouve d'intéressant et de neuf concernant les missions protestantes du sud de l'Afrique, nous nous contenterons de résumer, pour les lecteurs du *Bulletin*, les passages qui ont trait à l'histoire de nos glorieux réfugiés.

Notre tâche sera facile; elle consistera presque uniquement à reproduire les paroles mêmes de M. Haussmann, en reliant, en un seul tout, les détails épars dans son livre (p. 57, 71, 73 à 77, 151, 154, 157, 161, 162, 179).

L'émigration des protestants français, déterminée par la révocation de l'Edit de Nantes, devint, grâce à un concours providentiel de circonstances, une des principales sources de prospérité de la colonie hollandaise du Cap.

Un grand nombre de ces fugitifs avaient cherché, comme on sait, un asile en Hollande. Désireuse de voir augmenter la population beaucoup trop faible du Cap, la Compagnie des Indes néerlandaises les engagea à s'y rendre, proposition que beaucoup d'entre eux accueillirent avec empressement. Vers la fin de 1687, le conseil transmit au gouverneur de la colonie des instructions relatives à ceux des réfugiés qui iraient se fixer au Cap. Il lui recommandait de leur prêter assistance dans leur dénuement et de leur fournir ce dont ils auraient besoin pour leur subsistance, en attendant qu'ils fussent à même de gagner leur vie.

Un premier convoi de Français arriva dans la baie de la Table au commencement d'avril 1688, à bord d'un navire hollandais; plusieurs autres convois y débarquèrent la même année et l'année suivante. Les chroniques de la colonie portent à trois cents le nom-

(1) M. Weiss (*Histoire des Réfugiés protestants*, etc., t. II, p. 154 à 161, et 445 à 450), se rencontre avec M. Haussmann en maint endroit de son récit. Il entre dans des détails que M. Haussmann semble ignorer; ce dernier, à son tour, en donne quelques-uns qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage de M. Weiss.

bre des réfugiés de France qui s'établirent au Cap de 1688 à 1690.

Le gouverneur se conforma à ses instructions en subvenant aux besoins des réfugiés dans la mesure convenue. Une somme de six mille rixdahlers ou d'environ trente mille francs fut affectée à cette destination par la Compagnie des Indes, et les habitants du Cap y ajoutèrent généreusement des dons particuliers en argent et en bestiaux.

Si la charité hollandaise justifiait et dépassait même l'attente des nouveaux arrivés, il s'en fallait de beaucoup que la liberté coloniale répondît à leurs espérances. Un monopole commercial accablant pesait sur le pays. Tout s'y vendait dans les magasins de la Compagnie et aux prix de la Compagnie. Les particuliers n'avaient le droit de commercer ni avec les indigènes, ni avec les navires en rade ; le gouverneur leur achetait leurs produits au taux fixé par lui.

Les réfugiés ayant fait auprès de lui, pour l'organisation de leur Eglise, des démarches qui n'entraient pas dans sa manière de voir, il leur adressa une sévère admonestation et rejeta leurs demandes. Il eut recours aux moyens les plus arbitraires pour les obliger à faire apprendre la langue hollandaise à leurs enfants. Enfin le gouvernement colonial adopta à leur égard un système de vexations continuelles, dicté par la méfiance et peut-être aussi par la jalousie que leur nombre et leur industrie causaient au reste de la population. Mais leur patience et leur modération, appuyées de leur bon droit, finirent par triompher de tous les obstacles. On leur assigna, comme résidences, Stellenbosch, la vallée de la Perle et celle des Eléphants, aujourd'hui le Fransch-Hoek ou Coin français.

En échange de la protection qui leur fut accordée, les huguenots apportèrent à leur nouvelle patrie leur activité, leur industrie ; en peu d'années, ils répandirent presque l'aisance sur une terre à peu près inculte à leur arrivée. Ce furent des réfugiés calvinistes français qui introduisirent la culture de la vigne dans la vallée de la Perle, dont la réputation ne tarda pas, grâce à leur activité, à devenir européenne. Non contents d'appliquer au sol africain des noms propres à leur rappeler sans cesse la patrie : Champagne, Berry, Saintonge, ils donnèrent en toute occasion l'exemple de ce mâle et indomptable courage dont leurs coreligionnaires se montrèrent constamment animés au milieu des plus odieuses persécutions. On montre encore aujourd'hui, aux environs de Fransch-

Hoek, un sentier qui monte, en serpentant, le long des flancs d'une colline; ce sentier, à ce que l'on assure, avait été pratiqué jadis par les éléphants, très nombreux dans ces parages, à la fin du XVII^e siècle, mais qui émigrèrent à l'arrivée des réfugiés calvinistes et qui franchirent la montagne, pour aller se fixer dans une vallée voisine. Plus tard, ils quittèrent aussi cette vallée, et battirent peu à peu en retraite devant la civilisation jusqu'à une grande distance dans l'intérieur de la colonie.

Au milieu des tristes événements qui marquèrent, au Cap, l'année 1795, on aime à voir le descendant d'une noble famille de réfugiés français, un Du Plessis, cherchant à acquitter par son épée la dette d'hospitalité de ses ancêtres, et cité dans les annales de la colonie pour la valeur dont il fit preuve en disputant à l'ennemi, avec une poignée de burghers sous ses ordres, le défilé de Muizenberg. Sa résistance fut si brillante, que le général anglais, devenu gouverneur, crut devoir rendre à sa bravoure un hommage bien mérité, en lui offrant un fusil d'honneur comme témoignage d'estime. D'un autre côté, sa loyauté et son influence étaient si grandes, qu'on eut recours à lui pour faire savoir aux habitants du district de Swellendam « que le gouvernement anglais maintiendrait la paix et n'aurait en vue que la prospérité de la colonie; que tout monopole serait aboli et que le commerce intérieur deviendrait libre; qu'aucune taxe nouvelle ne serait établie, mais que les impôts oppressifs seraient supprimés; que le papier-monnaie conserverait sa valeur et que les Anglais payeraient en écus; qu'enfin, en cas de malentendu, des explications seraient données à toute personne respectable qui se présenterait à la ville du Cap. » C'est ainsi que les nouveaux maîtres de la colonie s'efforcèrent, dès le début, d'inspirer la confiance et de ramener le calme, par l'intervention puissante d'un honnête et courageux citoyen.

On raconte que l'empereur Napoléon I^{er} ayant appris qu'il existait, dans la colonie du Cap, un Du Plessis, descendant d'une illustre famille de réfugiés calvinistes, lui fit proposer de lui rendre le titre de duc ou de comte qu'avaient jadis porté ses ancêtres, et de le remettre en possession de domaines équivalant à ceux qui avaient appartenu à sa famille, s'il lui convenait de venir habiter la France. Mais le vieux et honnête colon, tout en se montrant très touché et très reconnaissant de la proposition qu'on daignait lui faire, ré-

pondit qu'il ne pouvait l'accepter, qu'il était trop âgé, pour devenir grand seigneur en France, et qu'il préférerait mourir modeste et simple paysan au Cap, comme il avait vécu.

De 1714 à 1724, le Cap eut pour gouverneur un émigré français, le marquis de Chavonnes, dont la famille était de haute noblesse, comme plusieurs d'entre celles, au nombre de quatre-vingt-dix-sept, que la révocation de l'Edit de Nantes poussa au Cap; « car *alors*, dit M. Haussmann, on sacrifiait son rang, sa fortune, sa liberté, sa vie à sa foi. »

L'usage de la langue française a disparu depuis longtemps parmi les descendants des réfugiés, qui peu à peu ont adopté celui de la langue hollandaise, tout en continuant d'aimer la patrie de leurs pères. La famille dont la descendance paraît être aujourd'hui la plus nombreuse au Cap, est celle des de Villiers. Les frères de Villiers ne quittèrent La Rochelle, s'il faut en croire la tradition, que sur les vives instances de leurs vieux parents qui ne les accompagnèrent point en exil à cause de leur grand âge. Leur frère cadet, Paul, n'ayant pu se résigner à la douleur de cet adieu éternel, se serait séparé de ses trois aînés, le lendemain de leur départ, pour regagner la maison paternelle. Les trois frères se rendirent en Hollande où ils s'embarquèrent pour le Cap. A Fransch-Hoek, se voient encore les ruines d'une maisonnette en terre bâtie par eux. Près de ces ruines s'élèvent deux vieux chênes plantés par les trois frères. Ils n'avaient, dans le principe, qu'un seul cheval; lorsqu'ils allaient, le dimanche, entendre prêcher le pasteur Simon à l'église de Drakenstein, ils se servaient alternativement de leur unique monture. Quant l'aîné, Pierre, se maria, ses frères cadets se construisirent chacun une maison, l'une à droite, l'autre à gauche de celle de Pierre.

Non loin de là, se trouve une école appelée Simondium. Le pasteur Pierre Simon, l'un des réfugiés calvinistes, avait prêché jadis dans une petite église construite simplement en terre et qui s'élevait près de l'emplacement occupé aujourd'hui par l'école. Mais il ne reste plus même de ruines de ce modeste temple. Un vieillard, mort il y a quelques années, se souvenait d'avoir vu à cette place quelques banes en bois reposant sur des tas de terre; c'étaient les banes de l'ancienne église.

Dans différentes familles on se transmet, de père en fils, des

objets apportés de France par les réfugiés du XVII^e siècle. Un estimable colon de Fransch-Hoek, M. Hugo, se plaît à montrer aux voyageurs qui le visitent, un vieux et grand verre à facettes, assez bien travaillé, provenant sans doute de quelque ancienne verrerie des Cévennes.

Les détails que nous venons de reproduire le plus simplement possible, d'après le livre de M. Haussmann, auront paru à quelques-uns de nos lecteurs bien pâles et bien insignifiants; pour nous, nous ne cacherons pas qu'en les découvrant dans le volume que nous annonçons, nous avons éprouvé une indicible émotion. Toute notre âme a frémi au contact de ces glorieux martyrs, de ces saints, persécutés, mais fermes dans leur foi; chassés de leur patrie terrestre, mais poursuivant la patrie céleste; aimant leurs pères et mères, mais pas plus que leur Seigneur; s'éteignant, obscurs, sur un sol barbare, mais non sans s'être avancés d'un pas ferme vers les régions sereines où « les justes luiront comme le soleil. »

AD. SCHAEFFER.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A Monsieur le Rédacteur de la FEUILLE RELIGIEUSE DU CANTON
DE VAUD.

Paris, 10 décembre 1866.

Monsieur et honoré frère,

C'est avec autant de surprise que de regret que je lis dans l'excellente *Feuille* que vous dirigez, un blâme assez peu déguisé des efforts de la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour établir une fête annuelle de la Réformation, analogue à celle que célèbrent le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, les fidèles de l'Eglise d'Augsbourg. Vous ne voyez, dans une telle fête, qu'un acte « propre à entretenir les haines confessionnelles sans profit pour la vérité. » Permettez-moi de vous rassurer, en vous annonçant que

la fête de la Réformation a été célébrée à Paris, à Lyon, à Nîmes, à Montpellier, en vingt autres lieux, sans exciter la moindre susceptibilité catholique et avec la plus chrétienne édification. Les protestants français ne peuvent-ils oublier une fois l'an les douloureux débats qui les agitent, pour évoquer en commun les souvenirs de leur belle histoire? La foi ne peut qu'y gagner; la charité n'y peut rien perdre.

Veillez agréer, Monsieur et honoré frère, l'hommage de mes sentiments de chrétienne considération. JULES BONNET.

ARCHIVES DE LA FAMILLE BAZIN.

Nous recevons de M. Ch. Eynard la lettre suivante, qui signale à notre attention un précieux dépôt de documents historiques :

J'ai vu dans le *Bulletin* du 15 août que le comte Hector de la Ferrière allait publier les lettres de Catherine de Médicis. Connaît-il celles que possède la famille Bazin? Elles sont adressées, ainsi que quelques lettres de Charles IX, à noble Jehan Bazin, seigneur de Rontigny, procureur du roi à Blois, ambassadeur de Charles IX en Pologne, conseiller de Henri III, etc. Ce Jean Bazin, réformé, réfugié en Suisse, en 1585, mort en 1592, était père de noble Isaac Bazin, seigneur de Tromon et Chenay, député général des Eglises réformées de France.

La famille Bazin, de Marseille, possède la correspondance de Jehan Bazin, pendant son séjour en Pologne, qui serait peut-être curieuse à exploiter à plus d'un titre. J'en ai vu les originaux, que leur possesseur actuel consentirait sans doute à faire copier et mettre en honneur.

Votre bien affectionné,

CH. EYNARD.

CHRONIQUE.

ACADÉMIE FRANÇAISE. L'illustre Compagnie a proposé comme sujet du prix de poésie en 1867 : *La mort de Lincoln*. En annonçant ce sujet, le secrétaire perpétuel a dignement apprécié ce chef si pur de la démocratie américaine, cet homme sorti des rangs les plus humbles pour devenir le premier magistrat d'une grande république, et tomber victime du plus odieux attentat au milieu de la victoire du droit et de la liberté. « Qu'un hommage public, a dit éloquemment M. Villemain, soit décerné à Lincoln par la pensée de l'Europe, et que son nom soit grandi par la mémoire du sacrifice. »

LE CARDINAL RICHELIEU. Qui n'a visité à la Sorbonne le tombeau du grand ministre, chef-d'œuvre du sculpteur Girardon? En 1793, cette sépulture ne fut pas plus respectée que celles de Saint-Denis. La tête du cardinal, enlevée du cercueil, était devenue la propriété d'un particulier. Ces restes, remis à l'Etat par leur possesseur actuel, ont été solennellement restitués à la tombe le 15 décembre dernier. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, en présentant à l'archevêque de Paris le coffret qui contenait la tête du cardinal, a prononcé ces paroles : « Je dépose entre vos mains ce qui nous reste d'un grand homme dont le nom est toujours ici présent, parce qu'il pacifia et agrandit la France, honora les lettres et construisit cette maison, devenue le sanctuaire des plus hautes études. » Une députation de l'Académie française s'était associée à cet hommage rendu à la mémoire de son glorieux fondateur. L'*Eloge* de Richelieu a été prononcé par M. l'abbé Perraud, de l'Oratoire.

COURS DE LA SORBONNE. M. Saint-René Taillandier, suppléant de M. Saint-Marc Girardin dans la chaire de poésie française, a ouvert son cours, le 13 décembre dernier, devant un nombreux auditoire. Le sujet traité par l'éminent professeur est la poésie pendant la seconde moitié du XVI^e siècle. Dans une première leçon, il a retracé

à grands traits le tableau du demi-siècle tragique, qui commence avec la mort de Henri II et s'achève avec l'assassinat de Henri IV. Il s'est demandé quel fut le rôle de la poésie à cette époque. Avec la *Pléiade* (Joachim du Bellay, Rémy Belleau, etc.), elle se tourne vers le passé; avec Malherbe, vers l'avenir. Ronsart devient éloquent pour attaquer la Réforme, mais il trouve un digne adversaire dans Th. de Bèze. D'Aubigné est, pour ainsi dire, le Dante de cette époque orageuse, et il s'élève, dans les *Tragiques*, à des inspirations d'une incomparable grandeur. Ce résumé ne donne qu'une faible idée de la brillante leçon d'ouverture de M. Saint-René Taillandier, interrompue par de fréquents applaudissements. Notre vieille poésie protestante trouvera en lui un juge aussi équitable que sympathique.

UNE CLOCHE HISTORIQUE. Un journal de Paris, cité par *le Lien*, rapportait récemment la curieuse histoire d'une cloche que l'on entend au premier acte de *Don Juan d'Autriche*, aux Français. Cette cloche est, paraît-il, une de celles qui donnèrent, le 24 août 1572, le signal de la Saint-Barthélemy. Mises en vente pendant la Révolution, les cloches de Saint-Germain-l'Auxerrois furent achetées par un fondeur, qui donna la plus petite à la Comédie-Française. Elle sonna pour la première fois au théâtre en 1801, le jour de la première représentation d'*Edouard en Ecosse*, d'Alexandre Duval.

MONUMENT DE TYNDALE. L'Angleterre vient d'élever une colonne monumentale au continuateur de Wiclif, au traducteur de la Bible, William Tyndale. A l'inauguration, en novembre dernier, on a vu accourir des milliers de spectateurs, qui arrivaient de plus de cent lieues à la ronde pour célébrer, malgré la rigueur de la saison, dans un village du comté de Gloucester, le souvenir du pieux docteur qui périt sur l'échafaud, victime de Henri VIII, pour avoir restitué la Parole sainte à l'Angleterre. La dernière parole du martyr fut : « Seigneur, ouvre les yeux à mon roi ! »

BIBLIOTHÈQUE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

DONS REÇUS :

De M. Gustave Revilliod : *Chronique de Froment*, vol. in-8°; *Livre du recteur*, in-8°; *Advis et idolatrie*, de Bonivard, in-8°; du même : *Advis et Devis de noblesse*, in-8°; *Advis et Devis des langues*, in-8°; *Cuisine papale*, in-8°; *Le pape malade*, in-16; *Le Traité des reliques*, de Calvin, in-12; *Epistre de Sadolet à Calvin et response*, in-12; *Response de Robert Estienne aux accusations des docteurs de Sorbonne*. Plusieurs de ces éditions, dues au goût aussi libéral qu'éclairé de M. Gustave Révilliod, sont entièrement épuisées.

De M. Fernand Schickler : *Capilupi : Lo stratagema di Carlo IX, re di Francia contra gli Ugonotti*, 1574; Th. de Bèze : *Confession de la foy chrestienne*; Genève, 1563; Pierre Du Moulin : *Le Capucin*; Sedan, 1641; Jurieu : *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise réformée de France*; Fr. Hotman : *Franco Gallia*; Francfort, 1586; M. de Rommel : *Correspondance inédite de Henri IV et de Maurice le savant*, 1840.

De M. le pasteur Valette de Jussy, près Genève : *Livres français en lettres gothiques*, collection de traités composés aux premiers temps de la Réforme. Petit volume in-18 aussi curieux que rare; 1534.

De M. Théod. Claparède : *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex*, 1 vol. in-8°.

De M. le pasteur Ph. Corbière : *Histoire de l'Eglise de Montpelier*, in-8°.

De M. Gaufrès : *Mémoires de Duplessis-Mornay*, 12 vol. in-8°; 1824.

De M. Henri Fazy : *Procès de Jérôme Bolsee*, d'après les documents originaux; brochure in-4°.

De M. Fabre : *L'Histoire du Calvinisme*, du Père Maimbourg, 1 vol. in-8°.

De M. Jules Fick : *Notice sur le collège de Rive*, in-8°; *Mémoires de Félix Platter, médecin bâlois*, bel in-8°; 1866.

De M. Froment : *Le Monde primitif*, de Court de Gébelin; 8 vol. in-4°.

De Madame Francisca Ingram Ouvry : *Henri de Rohan or the huguenot refugee*, in-12; *Arnold Delahaize, or the huguenot pastor*, in-12. 1863, 1865.

De M. William Martin : *Bouclier de la Foy, ou Défense de la Confession de foy des Eglises réformées du royaume de France contre les objections du sieur Arnoux jésuite*, par Pierre du Moulin; Genève, Pierre Chouet, 1654; in-8°, vél.

La Proscription de la Saint-Barthélemy, etc. (par Ruederer); Paris, Bossange, 1830; in-8°, br.

De M. le professeur Planchon, de Montpellier : *Rondelet et ses disciples*, in-8°; 1866.

De M. le pasteur Puaux : ses divers ouvrages historiques.

De M. le pasteur Schæffer : *Essai sur la tolérance*, in-12; 1859. *Notice sur un prédicateur catholique du XV^{me} siècle*. 1862.

De M. Jules Bonnet : Le 4^e volume des *Calvin's Letters*, édit. de Philadelphie; Claude : *Défense de la Réformation*, in-8°; Thiercelin : *Le monastère de Jouarre*, in-12; 1861.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CHARLOTTE DE LA TRÉMOILLE

COMTESSE DE DERBY

D'APRÈS DES DOCUMENTS ANGLAIS (1)

Sans changer.
(Dévis. des DERBY.)

Comme diversion au triste tableau qu'offrent les discordes civiles, on aimerait à suivre Charlotte de La Trémoille au milieu de sa famille, à la voir entourée de ses enfants, à deviner, dans sa correspondance, ses goûts, ses préférences, ses plus secrètes pensées. Malheureusement les documents de ce genre n'abondent pas, et nous ne connaissons qu'un petit nombre de lettres de la comtesse de Derby, dont les copies nous ont été communiquées par M. Paul Marchegay. La première a trait à un événement domestique, dont l'amertume se mêla au contre-coup des calamités publiques. Pour comprendre les premières pages de cette correspondance, il faut savoir que le comte et la comtesse de Derby avaient eu fort à se plaindre de

(1) Voir le précédent cahier, p. 4.

leur fils aîné, Charles, lord Strange. « Sa conduite, écrit à ce sujet M. Marchegay, est aussi coupable qu'elle a été pour eux cruelle et même fineste. D'un esprit assez intelligent, d'une faiblesse de caractère que rachetait mal son opiniâtreté, il se laisse entraîner par les mauvais conseils, s'enfuit de chez son père, alors à l'île de Man (29 juillet 1646), passe en Irlande, puis se rend à Thouars près de son oncle et de sa tante de La Trémoille. Ceux-ci l'accueillirent avec bonté, et supportèrent, avec autant de résignation que de condescendance, les défauts de leur neveu, qui manifestait, presque dès son arrivée, son antipathie contre la France et les Français. Dans l'espoir que la vie militaire corrigerait en partie les mauvaises dispositions de Charles Stanley, ils lui firent donner, par leur fils, le prince de Tarente, en 1649, sa compagnie de cavalerie au service des Etats généraux des Pays-Bas; mais ce bienfait ne tarda pas à amener un triste résultat. Peu de temps après son arrivée à La Haye, le jeune homme devint amoureux d'une personne au-dessous de sa condition, et d'une conduite assez légère. Artificieuse plus que belle, elle se fit épouser; et, par suite des circonstances cruelles qui accablaient leur famille, le comte et la comtesse de Derby ne purent parvenir à faire annuler un mariage contracté à leur insu, vers le mois de juin 1650. »

La lettre suivante, écrite à ce sujet (20 octobre 1650), est intéressante d'ailleurs par les détails qu'elle renferme sur les affaires du temps :

« Chère sœur, si je n'avois des assurances extraordinaires de l'honneur de votre amitié, je ne vous oserois si souvent importuner sur un même sujet, vous ayant écrit quatre fois sur cette infortunée affaire; mais sachant que vous me faites celui de ressentir ma douleur par la tendresse que vous avez pour moi, et de plus étant mère, vous jugez de l'état où cette action m'a mise, que je considère comme étant la ruine de ma famille, si elle demenre en son entier. Trioche (1) me mande que per-

(1) Homme de confiance de la comtesse.

sonne ne le maintient en sa folie que quelques Anglois et [qu'il] n'a pu obtenir que trois lettres en sa faveur de seigneurs de cette nation, qui ne lui sont point parents, à monsieur son père. Si l'on le pouvoit tirer de cette malheureuse et lui faire connoître sa faute, cela étant, le mariage se peut déclarer nul. Madame la princesse d'Orange ne l'a point voulu voir depuis, et dit hautement qu'elle emploiera tout son pouvoir à le faire rompre. Je suis en lieu si éloigné que je ne sais que faire, et comme je vous ai suppliée, je le fais encore à jointes mains, de nous assister de vos conseils et commandemens envers Trioche, qui a pouvoir de recevoir les deniers de notre rente de Hollande, qui pourra servir à la sollicitation de cette affaire, qui nous est de telle conséquence. Toutes sortes de violences contre lui, et encore plus contre elle, pour parvenir à notre juste dessein, nous seroient agréables, et qui pourroient peut-être servir à le faire rentrer en lui-même. Chère sœur, je ne suis pas moi-même depuis ce coup qui m'accable, et j'aurois succombé sous le faix de ma douleur, si Dieu ne m'assistoit puissamment.

« Nous envoyons un pouvoir à Trioche de recevoir nos rentes. Je suis assurée de sa fidélité et affection, et qu'il s'emploiera en cette affaire comme il doit, et suivra les commandemens qu'il vous plaira de lui donner; mais si vous jugiez qu'une personne d'autorité, et qui agiroit de votre part et de celle de monsieur mon frère, pût [mieux] servir, je vous supplerois de nous faire cet honneur que d'en employer quelqu'un qui, je crois, seroit de ceux qui aimoient ce jeune fou, et qui étoient dans la bonne opinion; et la dépense seroit sur nous. Mais je remets le tout à votre jugement, qui, surpassant celui de tout autre, ne peut manquer de le retirer d'où il est; et puis étant en lieu où vous pouvez apprendre ce qui se peut faire, vous en pouvez juger selon votre prudence ordinaire...

« Je vous avois écrit d'Ecosse où je m'étois acheminée, pensant aller en Hollande; mais la venue de Cromwell, par le peu de résistance qu'il a trouvée, m'a fait retourner en ce lieu. Les ministres de là font des sermons que personne ne pourroit

croire, si on ne les a entendus. J'étois de ceux qui avoient toujours maintenu que cela étoit impossible que l'on disoit d'eux; mais je vous puis assurer, chère sœur, que ce qu'ils prêchent n'est pas croyable. Tous les séditions sermons des papistes ne sont rien auprès de ce qu'ils disent, puisqu'ils ne se contentent pas de parler des vivants, mais ne laissent pas seulement reposer les morts en paix, tâchant de diffamer la mémoire du feu roi. Leurs prières sont pleines d'invectives et ne présentent nulle doctrine, et parlent à Dieu sans révérence, disant des choses qui ne se peuvent écrire sans blasphèmes horribles et sans le déshonneur de la religion qu'ils disent de professer. »

Dans cette même épître, on remarque le passage suivant : « Je vous ai écrit amplement en chiffres concernant LXXXV... Je voudrais hasarder ma vie pour l'accomplissement de ce dessein. » Ce passage semble témoigner que la comtesse de Derby, lorsqu'elle eut quitté Lathom-House, ne demeura pas inactive. Le voyage en Ecosse, auquel elle fait allusion, étoit sans doute entrepris pour le service de la cause royaliste. Mais qu'est devenue la lettre en chiffre expédiée par le moyen de Trioche? Quel personnage ou quel projet est caché sous le mystérieux chiffre LXXXV? Enfin que devons-nous penser du dessein pour l'accomplissement duquel Charlot e de La Trémoille donnerait sa vie? Sur ces diverses questions on ne trouve aucune réponse satisfaisante à fournir, et les sources biographiques que nous avons consultées sont d'un laconisme désespérant.

Au milieu de tant de calamités, c'eût été, du moins, une vive consolation pour le comte et la comtesse de Derby de sentir que leur foyer domestique n'avait pas souffert de la tempête, et que là ils pouvaient toujours trouver le bonheur. Mais nous venons de voir ce que la conduite de leur fils aimé, lord Strange, leur faisait souffrir. Ce n'est pas tout. Sur la foi d'un sauf-conduit signé par Fairfax, ils avaient envoyé en Angleterre leurs autres enfants. Le gouvernement parlementaire les fit arrêter nonobstant, et comme condition *sine qua*

non de leur mise en liberté, exigea que le comte rendit l'île de Man. S'il acceptait cette proposition, non-seulement ses enfants seraient élargis, mais encore ses domaines en Angleterre lui seraient restitués. Derby ne voulut jamais consentir à sacrifier à ses intérêts même les plus chers ce qu'il croyait être son devoir, et les offres du Parlement le trouvèrent inébranlable, même lorsque Charles I^{er} eut péri sur l'échafaud, et que le jeune roi son successeur se fut trouvé réduit à manger le pain de l'exil. Indigné de recevoir continuellement des sollicitations qui équivalaient pour lui à une insulte, Derby fit enfin, au républicain Ireton, la réponse suivante :

» J'ai reçu votre lettre avec un juste sentiment d'indignation et j'y réponds avec mépris. Je ne sais ce qui a pu vous donner lieu d'espérer que je serais disposé à trahir mon souverain comme vous l'avez fait vous-même. Vous devez savoir ce que j'ai fait pour le service de Sa Majesté, et je suis résolu à demeurer fidèle jusqu'au bout. Je méprise vos offres, je dédaigne vos faveurs, je déteste votre trahison. Tant s'en faut que je sois prêt à vous remettre cette île, qu'au contraire je la défendrai contre vous aussi longtemps qu'il me sera possible. Regardez la réponse que je vous fais aujourd'hui comme la dernière, et abstenez-vous désormais de toute autre sollicitation; car si vous m'importunez de nouveaux messages de ce genre, je jetterai le papier au feu et ferai pendre celui auquel vous l'aurez confié. Telle est la résolution inébranlable, tel sera le procédé de celui qui regarde comme son plus grand titre de gloire de se déclarer ici, de Sa Majesté,

« Le très-loyal et très-obéissant sujet,

« DERBY. »

Castle-Town, ce 12 juillet 1649.

En l'année 1651, Charles II entra en Angleterre à la tête d'une armée composée en grande partie de presbytériens, et sous l'autorité de prédicateurs appartenant à cette opinion religieuse. Il était impossible aux royalistes anglais d'agir sin-

cèrement de concert avec ces alliés (1); mais Derby ne se serait jamais arrêté à discuter l'opportunité de telle ou telle mesure, une fois qu'elle avait reçu la sanction de son souverain. Il se tint donc pour averti et fit tous les préparatifs nécessaires pour seconder les mouvements de Charles. Celui-ci lui envoya les insignes de l'ordre de la Jarretière, et l'invita à faire une descente dans le Lancashire. Il devait essayer de déterminer une explosion parmi les gentilshommes du comté, et, en cas de non-réussite, suivre, à la tête d'une petite troupe de deux cents hommes, le gros de l'armée qui se dirigeait sur Shrewsbury à marches forcées (2). Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans une lettre de la comtesse :

« ... Nous subsistons encore dans ce lieu, par la bonté de Dieu qui a conduit heureusement mon mari près du roi son souverain, avec une assez considérable suite. Il avoit dix navires avec lui, qui furent amenés en ces côtes par la seule providence de Dieu; et aussitôt son partement, nous avons été tourmentés des vaisseaux ennemis. Il partit d'ici mercredi 13 du passé, et aborda en Angleterre le 15, en un port de Lenguicher [Lancashire] nommé Wyrewater. Il me dit que le roi l'a reçu avec beaucoup de joie et de témoignages d'affection. J'en attends des nouvelles particulières avec impatience, qui, je crains bien, ne viendront pas sitôt, à cause des navires ennemis qui rôdent autour des côtes (3). »

Derby envoya de tous côtés des émissaires pour annoncer son arrivée et réveiller le zèle de ses voisins et amis; puis, prenant congé du roi, il s'établit à Wigan, où il pensait attendre tranquillement la réunion des recrues sur lesquelles il comptait. Mais Cromwell avait envoyé dans ces quartiers un

(1) Voy. Guizot, *Hist. de la République d'Angleterre*, vol. I, p. 127, et les sources citées dans la note.

(2) Voy. *Olivier Cromwell's Letters and Despatches*, publ. par J. Carlyle, édit. 1837, vol. II, p. 287.

(3) Lettre du 2 septembre 1651. « Charles, en partant d'Ecosse, avait fait prévenir de son mouvement l'un des plus dévoués et des plus braves, le comte de Derby, qui, depuis la fin de la guerre civile, vivait retiré dans son île de Man, avec Charlotte de La Trémouille, sa femme, aussi royaliste et aussi héroïque que lui. » (Guizot, *Hist. de la Républ. d'Angleterre*, vol. I, p. 163.)

corps considérable de milices et de troupes régulières qui devaient se tenir sur les derrières de l'armée royale et empêcher la jonction de ceux qui n'avaient pas encore eu le temps de se rallier autour du drapeau des Stuarts. Cette troupe attaqua Derby le lendemain même de son entrée à Wigan : favorisés par leur position dans une rue étroite et tortueuse, les deux cents hommes qui composaient l'escorte du comte se défendirent bravement contre trois mille vétérans, habitués à la guerre et d'une valeur bien connue. Derby reçut sept coups de feu dans sa cuirasse, treize coups de sabre sur son casque, cinq ou six blessures aux bras et aux épaules, et eut deux chevaux tués sous lui. Il échappa presque seul, et ayant réussi à traverser les comtés de Shropshire et de Staffordshire, il rejoignit le roi à Worcester (1).

Je ne décrirai pas les tristes événements qui se rattachent à la fuite de Charles II. Après avoir pourvu à la sûreté du monarque, Derby tâcha de rentrer dans ses propres domaines, où il espérait pouvoir se dérober aux recherches des parlementaires ; mais il n'eut pas plus tôt gagné la frontière du Cheshire, qu'il tomba entre les mains du major Edge, auquel il se rendit. On l'emmena prisonnier à Chester ; traduit devant une commission militaire pour crime de haute trahison, il fut reconnu coupable, et exécuté, par un raffinement de cruauté, dans la ville de Bolton-le-Moors, où il était entré, quelques années auparavant, en vainqueur à la tête des troupes royales. Derby monta sur l'échafaud avec le courage d'un soldat et la sérénité d'un chrétien (2). Il eut la tête tranchée le mercredi 15 octobre 1651. Deux jours avant l'exécution, il écrivit à sa femme une lettre qui mérite d'être citée. La voici :

« Mon cher cœur, jusqu'ici je vous ai envoyé des lettres de consolation ; mais, hélas ! il ne me reste plus maintenant qu'à recourir à notre dernier et plus sûr appui, Dieu tout-puissant,

(1) *Whitelock's Memorials*, pp. 504 et suivantes.

(2) *Carried himself with stoutness and christian-like temper*. Whitelock, p. 512.

à la volonté duquel nous devons nous soumettre. Quand nous voyons la manière dont Il a trouvé bon de disposer de ce pays et de ce gouvernement, il faut nous taire, nous juger nous-mêmes, demeurer convaincus que nos péchés ont amené ces malheurs, et crier miséricorde avec angoisse.

« Le colonel Duckenfield, gouverneur de cette place, a été nommé au commandement des troupes qui doivent se diriger contre l'île de Man ; et, quel que pût être votre succès maintenant, vous trouveriez plus tard que la résistance serait une affaire grave et difficile, surtout contre ceux qui ont aujourd'hui à leur discrétion le sort des trois royaumes. Malgré ma profonde affection pour cette île, je vous conseille donc de faire des arrangements pour vous, nos enfants, nos domestiques, et tous ceux qui m'ont suivi, afin que vous puissiez vous rendre dans quelque lieu de sûreté. Là, n'ayant plus à vous mêler de la guerre, il vous sera loisible de vous occuper de vos pauvres enfants, et de vous préparer à rejoindre vos amis dans ces demeures célestes où il n'y a que bonheur, et où l'on ne connaît plus les diversités d'opinions.

« Au nom de toutes les grâces que Dieu vous a départies, je vous conjure, mon cher cœur, de patienter sous le coup de cette terrible épreuve. S'il vous survient quelque mal, c'est alors que je serai véritablement mort ; jusque-là je vivrai en vous qui êtes certainement la meilleure partie de moi-même. Quand je n'existerai plus, reportez vos regards sur vous-même, et sur vos pauvres enfants ; puis prenez quelque consolation, et Dieu vous bénira. Je reconnais l'insigne bonté de Dieu qui m'a donné une épouse comme vous, — vous qui avez fait rejaillir tant d'honneur sur ma famille, qui m'avez été une compagne si fidèle, si pieuse enfin, et si pleine de toutes bonnes qualités qu'il me serait impossible d'y rendre suffisamment justice. Je demande de tout mon cœur pardon à Dieu de n'avoir pas été assez reconnaissant pour une telle bénédiction, et si j'ai jamais fait la moindre chose capable de vous offenser, je vous en demande aussi pardon à mains jointes. Je n'ai plus

rien à dire, si ce n'est qu'à implorer la bénédiction du Tout-Puissant sur vous et sur nos chers enfants. Mon doux Jésus, Amen! »

La veuve du comte de Derby se montra digne d'un tel époux. Elle défendit aussi courageusement l'île de Man qu'elle avait autrefois défendu le manoir de Lathom. Elle avait perdu fortune, santé, bonheur, mais sa résolution et son énergie n'étaient en rien diminués, et il fallut que la trahison d'un nommé Christian, à qui le comte avait, en partant, confié tout ce qui lui était cher, l'obligeât enfin à céder. Traînée en prison, elle vit deux de ses enfants atteints de la petite vérole, puis fut forcée de mener une vie errante, n'ayant pour vivre que la charité d'amis dont la position n'était pas meilleure que la sienne. On verra dans les lettres, qui sont le meilleur complément de cette notice, les difficultés que Charlotte de La Trémoille eut à subir de la part du gouvernement parlementaire, et on ne s'en étonnera pas. Elle pouvait certes figurer à bon droit parmi les ennemis les plus déterminés des républicains ; il n'y a donc rien d'extraordinaire qu'elle ait été traitée en conséquence.

Lors de la restauration de Charles II, elle se retira à Knowsley, où s'écoulèrent presque exclusivement les dernières années d'une carrière aussi glorieuse qu'agitée. Sa correspondance nous initie aux sentiments qui l'avaient soutenue dans l'épreuve et qui furent la consolation de ses derniers jours. Le 30 décembre 1649, au relevé d'une grave maladie, elle écrivait à sa sœur : « Je ne vous ferai point de redites de ce que je vous mandois ; mais seulement vous dirai que mon mal a été extrême, ayant esté sept semaines sans dormir que fort peu et sans prendre nourriture, tellement que Dieu m'avoit fait la grâce de me résoudre avec contentement de quitter ce monde, m'ayant fait celle de me donner une très-ferme assurance du pardon de mes péchés par le mérite de son fils, avec une très-entière confiance de mon salut et des joies à venir. Mais il lui a plû me conserver encore dans ce misérable monde,

et j'espère qu'il me fera la grâce d'employer cette vie qu'il m'a si miraculeusement rendue pour sa gloire. Ce m'a été un très-grand repos de conscience durant ma maladie, d'avoir souffert en une si bonne et sainte cause, et je ne changerois pas pour toutes celles de nos persécuteurs la moindre joie que j'ai ressentie, puisque la prospérité des méchants n'est que pour un moment. »

Quelques années plus tard, et dans la quatrième de son veuvage (1^{er} juin 1655), elle écrit à sa sœur : « Encore qu'il n'y ait que cinq ou six jours que je sois arrivée à Knowsley, je ne lairrai de me donner cet honneur [de vous écrire]. Vous pouvez croire, chère sœur, quel changement j'y trouve, n'y ayant point été depuis mes misères, et combien cette place me donne de cruels ressouvenirs de mes contentements passés, et me fait plus que jamais penser à mes maux présents. Mais Dieu ne m'abandonnera pas et me fortifiera en sa bonté. » La restauration de la monarchie légitime vient enfin couronner tous ses vœux. « Ma lettre du 12 du passé (avril 1660) vous aura appris l'espérance que nous avons du rétablissement du roi. Celle-ci (7 mai) vous apprendra que, avec la grâce de Dieu, le Parlement a fait cet acte de justice de reconnoître Sa Majesté le premier de ce mois. La Chambre des Seigneurs et celle des Communes y ont unanimement consenti. Il y a eu une grande joie des uns et des autres, qui ont témoigné leur repentance de leurs déportements passés. Ce changement est si grand que je ne puis presque le croire. Le roi a écrit trois lettres aux deux Chambres et au général Monk, qui a conduit cette affaire avec une prudence très-grande et qui le fera estimer en tous âges. Il est vrai que cela passe la sagesse humaine, et que nous devons reconnoître en toute humilité l'éternelle [sagesse]. Cela surpasse notre entendement, et ne peut être assez admiré ni être connu que de ceux qui ont vu tout ce qui s'est passé depuis un an. »

Nous ne citerons plus qu'une lettre de cette femme distinguée. Après l'avoir entendu déplorer dans sa correspondance

avec sa belle-sœur les maux de la guerre civile, il y a un piquant intérêt à la suivre, à noter ses premières impressions dans la cour d'un prince qui, par son égoïsme et sa lâcheté, devait déshonorer à jamais le nom des Stuarts. La pièce suivante (7 janvier 1661) est intéressante à plus d'un titre : « Je pensois vous avoir écrit jeudi, chère sœur, qui étoit le jour d'après le partement de la reine et de notre adorable princesse. Mais j'étois si lasse d'avoir fait ma cour, qui est toujours une incommodité pour les personnes de mon âge, que je ne pus me donner ce contentement et vous faire savoir la réconciliation de la reine et de la duchesse (1), qui fut le soir d'avant le partement de Sa Majesté, où il y avait une telle presse et un si grand bruit, que l'on ne vit que leurs actions, car pour les paroles, cela étoit impossible de les entendre. Celle de la dernière étoit fort humble, se mettant les deux genoux en terre. La reine la baisa, et après la princesse (2), et elles se saluèrent. Je m'assure qu'elle en dira la raison à mademoiselle votre fille, qu'elle aime fort. Incontinent la reine dit à la princesse de se retirer, car elle appréhendoit que parmi tant de presse, qu'il y auroit du danger pour elle à cause de la petite vérole. Mais je crois que c'étoit pour quelque autre raison que la reine [la] mena incontinent [de] sa chambre du lit dans un antichambre où elle la fit asseoir, et le duc d'York.

« L'on dit que le lendemain la reine fut plus obligeante à madame sa belle-fille que le soir de devant. Enfin, tout s'est fort bien passé, et la reine, dans cet accordement, a fort bien fait ses affaires. Sa Majesté dit qu'elle doit retourner bientôt, mais j'en doute. Le roi l'est allé conduire jusqu'à Portsmouth; mais le duc est demeuré, qui ne se porte pas fort bien, et est ici pour se purger. Tout le monde appréhende un voyage pour le roi, étant en lieu et province mal affectionnés à Sa Majesté, qui ne craint rien, quoique l'on fasse courir de mau-

(1) Anne Hyde, fille de Lord Clarendon, duchesse d'York. Voir le récit de cette entrevue dans l'ouvrage de Miss Agnès Strikland, *Lives of the Queens of England*, vol. V, pp. 441-2.

(2) La princesse Henriette, ensuite duchesse d'Orléans.

vais bruits, et l'autre jour un qui effraya et alarma tout le monde ; mais M. Brévent vous le dira, car je crois que c'étoit devant son parlement. L'on parle fort du mariage de l'Infante de Portugal (1). L'on offre de très-grands avantages aux Indes et beaucoup de richesses ici, et que pour la religion elle n'y sera pas contraire. Le roi lui mettra qui il lui plaira près d'elle. L'on attend un ambassadeur de Portugal bientôt. Je ne sais tout cela que par ouï-dire. Dieu, en sa grâce, préserve notre bon roi, et le conseille pour sa gloire et l'accroissement de sa grandeur!...

« J'ai une supplication à vous faire, qui est de commander à quelques-unes de vos femmes de m'acheter une poupée qui se déshabille, et qui soit des plus belles, étant pour une petite fille dont je voudrais fort obliger les parents, qui m'ont fait plaisir. Pardonnez à cette liberté. J'ai oublié de vous dire que Madame notre princesse voulut faire une gageure avec ma fille Strafford, et que S. A. R. la perdit. Elle lui a fait l'honneur de lui promettre son portrait. Si mademoiselle votre fille trouve à propos de lui en faire souvenir, elle lui fera un très-grand [plaisir]. »

Cette esquisse biographique serait incomplète, si nous ne rapportions ici tout ce que l'histoire nous a conservé relativement à la mésintelligence qui éclata entre lord Strange, fils aîné du comte de Derby, et ses parents. Nous avons déjà touché à ce triste sujet, et nous en avons raconté en peu de mots la cause première; mais il faut revenir sur ces détails pour les compléter autant que possible. Lors de sa dernière campagne, celle qui aboutit à la fatale bataille de Worcester, le comte de Derby jugea à propos de faire son testament, et nous y lisons ce qui suit : « Je donne et lègue à mon gracieux souverain Charles, second du nom, une coupe d'or fin de la valeur de cent livres, suppliant humblement Sa Majesté, si Dieu me rappelle à lui avant que je puisse disposer de mes do-

(1) Catherine de Bragance; elle épousa le roi Charles II, le 21 mai 1662.

maines, de vouloir bien ordonner que le principal d'iceux descende à mon fils Edouard et à ses enfants mâles; — ou, à leur défaut, à mon fils Guillaume et à ses enfants mâles; — ou, à leur défaut encore, à mes filles Marie, Catherine et Amélie successivement. En ce faisant, je désire témoigner de mon juste déplaisir contre mon fils aîné Charles, pour avoir contrevenu aux ordres de Sa Majesté en ce qui concerne son mariage, et aussi *pour avoir, dans ces derniers temps, été joindre les rebelles en Angleterre*, à la grande douleur de ses parents; action qui ferait rejaillir de la honte sur la famille si la permission d'hériter lui était accordée... »

Voilà donc un second grief ajouté à celui qui fait le sujet de la lettre de Charlotte de La Trémoille, que nous avons transcrite plus haut. Il est impossible de déterminer au juste la nature de l'adhésion donnée par lord Strange aux rebelles. « Espérons, dit un historien, qu'elle se borna à vivre tranquillement à Knowsley, selon la proposition que Fairfax lui avait faite. Quoi qu'il en soit, il eut la permission de communiquer avec son père, qui se trouvait alors en prison à Chester, et il paraît lui avoir donné des explications ou manifesté des sentiments de nature à le satisfaire, car nous trouvons le passage suivant dans une lettre du comte à sa femme, portant la date d'octobre 1651 : « Mon fils est venu me voir avec sa femme et avec mon neveu Stanley; je me bornerai à dire que mon fils m'a témoigné beaucoup d'affection, et qu'il est parti pour Londres plein du désir de m'être utile. Grâce à Dieu, il s'est fait en lui un heureux changement, et je regrette de ne lui avoir pas laissé davantage, et de ce qu'il n'a pas mieux soigné ses propres intérêts (1). »

Il semble donc que le comte de Derby laissa s'éteindre son indignation, et il faut rendre à lord Strange la justice de dire qu'il témoigna, de la manière la plus vraie et la plus profonde, le respect et l'amour qu'il devait à son père.

(1) Seacome, *Hist. of the House of Derby*, p. 134. — Voy. aussi Keble, *Life of Bishop Wilson*, pp. 45 et suiv.

Après la mort du comte de Derby, il est possible et même probable que les relations entre le jeune Charles et la comtesse douairière ne furent jamais ce qu'elles auraient dû être. On exagérerait sans doute en accusant Charlotte de La Trémoille d'avoir toujours nourri un esprit de rancune et de vengeance; mais son caractère altier ne souffrait aucune résistance, et l'énergie en elle allait souvent jusqu'à l'obstination. Elle avait les défauts de ses qualités. Cependant, lorsque l'île de Man eut été définitivement arrachée à l'autorité des Derby par le gouvernement parlementaire, nous voyons la comtesse et son fils aliéner de concert une partie des domaines de la famille, afin de jouir en paix du reste; il est donc impossible qu'il y ait eu entre eux rupture complète. En 1653, le jeune lord Derby se retira à Lathom-House, et, l'année suivante, sa mère fit un testament où, après avoir légué à ses autres enfants le principal de ses biens, elle s'exprime ainsi: « Je donne à mon fils Charles, comte de Derby, la somme de cinq livres. » On pourrait voir à la rigueur, dans la modicité de ce legs, une preuve que Charlotte de La Trémoille conservait toujours du ressentiment contre le représentant de la maison de Derby; mais nous aimons mieux croire que le peu de ressources pécuniaires de cette femme illustre l'obligeait à se restreindre, et que l'aîné de la famille étant suffisamment pourvu, elle avait cru qu'il était plus juste de songer aux autres.

La dernière lettre de Charlotte de La Trémoille est du 6 février 1663. « J'ai été fort incommodée pour plus d'un mois; mais Dieu m'a voulu encore conserver. Je le supplie qu'il me fasse la grâce de mieux employer [le temps] qu'au passé. » Le 22 mars suivant, elle rendit le dernier soupir à Knowsley, et elle fut enterrée dans le chœur de l'église paroissiale d'Ormskirk. Le registre des inhumations, après avoir mentionné cette dernière circonstance, ajoute les mots suivants: « *Post funera virtus.* » Jamais épitaphe ne fut plus méritée.

GUSTAVE MASSON.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

QUATRE LETTRES DE JEANNE D'ALBRET

REINE DE NAVARRE

1564-1571

En réfutant une grave accusation dirigée contre cette princesse, et empruntée à une lettre mal comprise de Renée de France, duchesse de Ferrare (*Bull.*, XIV, p. 125), on annonçait l'intention de publier quelques fragments inédits de sa correspondance où se révélerait cette âme si pieuse, en qui l'héroïsme n'exclut pas les plus tendres sollicitudes d'épouse et de mère. On réalise aujourd'hui cette promesse, en offrant aux lecteurs du *Bulletin* plusieurs lettres de Jeanne d'Albret, qui ne sont pas sans valeur historique. On y remarquera surtout celle qui contient de si précieux détails sur l'éducation de celui qui fut plus tard Henri IV. Il s'en souvenait, jusque dans ses désordres, lorsqu'il écrivait en 1601 : « Ma bonne mère, à qui je dois tout, et qui avoit une affection si grande de veiller à mes bons déportements... »

I

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

Envoi du jeune Henri de Nemours à Genève.

Magnifiques seigneurs, j'envoie en la compaignye de Monsr de Passy (1), mon nepveu de Nemours (2) en vostre ville, pour avoir cest heur d'y estre instruit en sa jeunesse, et reigler sa vie de bonne heure en bonne et honneste discipline, telle que par la grâce de Dieu elle est enseignée en vostre dite ville. Et par ce je vous prie

(1) Jacques Spifame, seigneur de Passy, et ancien évêque de Nevers, retiré à Genève pour cause de religion.

(2) Henri de Savoie, fils de Françoise de Rohan et de Jacques de Savoie, duc de Nemours. On sait que ce seigneur, après avoir épousé Françoise de Rohan par promesse écrite et signée des deux parties, la répudia, sous prétexte de religion, pour épouser Anne d'Este, veuve de François de Guise.

affectueusement le tenir en vostre protection et recommandation, adjoustant aux plaisirs que j'ay receus de vous encores ceste obligation, et vouloir entendre de mons^r de Passy le désir que j'ay de le vous reconnoistre, sur lequel me remettant de vous en déclarer ma volonté, je ne vous en diray point davantage, et supplieray nostre Sauveur vous tenir, magnifiques seigneurs, en sa très-saincte garde. De Sainct-Léonard, ce xv^e jour de may 1564.

Vostre bonne amie,

JÉHANNE.

(Arch. de Genève, n° 1713. Signature autographe.)

II

A THÉODORE DE BÈZE (1).

Renvoi de Morely, précepteur du jeune prince de Béarn. Education de ce prince. Ses progrès. Témoignages de haute estime pour Th. de Bèze. Recommandation de Henri de Nemours. Projets de réforme dans le royaume de Navarre.

Monsieur de Beze, si j'ay tardé à rendre response à deus longues lettres, ça esté pour mieux vous résoudre du faict dont il estoit question. La première que je receus vint bien tart, car elle estoit d'un moys avant que je la resuse. A l'hors monsieur l'admiral et monsieur le cardinal son frère estoyent sur le point d'arriver à la Court, qui me fit différer pour avoir leur avis, ayant délibéré avecq mes deus ministres d'assembler une bonne et notable compagnie pour le faict dont mescriviez. Sur cela, lorsque messieurs de Chatillon furent arrivés, vint d'Orléans monsieur Beroald (2), comme par mes ministres le discours vous en est faict plus ample, et de la compagnie qui a esté assemblée pour ouir Morely (3), comment y sy est porté, qui me examinera de vous en dire davantaige, ainsy

(1) On reproduit avec une scrupuleuse fidélité l'orthographe de cette lettre, écrite en entier de la main de Jeanne d'Albret, et si remarquable à tant d'égards.

(2) François Bérauld, savant humaniste, qui fut successivement principal des collèges de Montargis et de La Rochelle.

(3) Voir l'article de *la France protestante*. Homme de savoir et d'esprit, mais aventureux dans ses opinions, Jean-Baptiste Morely, dit d' Villiers, rêvait une organisation plus démocratique de l'Eglise, et voulait substituer aux consistoires calvinistes l'assemblée des fidèles réglant souverainement les questions de dogme et de discipline. Tel est le fond du *Traicté de la Discipline et Police chrestienne*, publié à Lyon en 1561, et censuré l'année suivante par le synode d'Orléans. La seigneurie de Genève se montra plus sévère, en faisant brûler le livre par la main du bourreau. Morely avait succédé à François de La Gaucherie comme précepteur du jeune prince de Béarn.

que la résolution que j'ay prinse de l'oster de près de mon filz, attendant que Dieu lui ait faict grasse de se recognoistre. Et d'aültant que la charité veut tousjours et desire plus tôt la miséricorde de Dieu que sa terrible justice, Il a semblé à toute la compagnie que sans adousir la playe de la consiense du dit Morelly par connivense, il a esté bon aussy de n'user de telle vehemense quelle le peust accabler, l'admonestant tousjours de recognoistre sa faulte tant lourde qu'il fault que le temps et l'expérience esclaireissent son esprit (1). Il vous en escrit. Dieu veulle que sa main, sa langue et son cœur ayent marché d'un mesme pied, car oultre ce que je doibs désirer le salut de mon prochain, je le souhete d'affection de cestuy cy pour la grasse que Dieu avoit mise en lui de bien et doctement instruire mon filz en sa gramaire; car je feray isy une parenthayse pour vous dire que les sept ans que feu monsieur de La Gaucherie a tenu mon filz, il les a perdus, n'ayant rien appris que par certaynes regles mal assurées, en sorte que n'ayant nuls fondements aux rudiments, le bastiment qui se montroit aparant, parce qu'il lui avoit fort aprins par cueur, sans art, est tombé en ruine, de fasson que en troys ou quatre moys que Morelly l'avoit entre mains, il avoit plus profité qu'en ces sept ans. Le feu bon homme Monsieur de La Gaucherie y marchoit en rondeur de conscience, et mesme mon filz lui doit et aux siens cette rasine de piété qui lui est, par la grasse de Dieu, si bien plantée au cueur par bonnes admonitions, que maintenant, dont je loue ce bon Dieu, elle produit et branches et fruitz. Je lui suplie qu'il luy fasse ceste grasse qu'il continue de bien en mieulx.

Mon premier propos que je m'assure que vous croirez bien que quand je prins Morelly, ce fust sans le cognoistre, et par l'avis de ceux qui ont esté trompés comme moy. Une sayne affection de l'avensement de mon filz en la crainte de Dieu a mené et ens et moy, eus à me l'enseigner, et moy à le prendre, et mesme désir et volunté à m'en défaire, en sorte que je vous puis assurer, Monsieur

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ce passage, où la douceur tempère si heureusement la sévérité, d'un fragment inédit d'une lettre de Coligny à Th. de Bèze : « Quant à Morelly, je confesse certainement que j'ay esté déçu, ayant maintenant fort bonne congnoissance de son humeur et complexion, et estant bien au demeurant de cet advis qu'on doit, à l'endroit de ceux qui se ressemblent et qui sont touchés de mesme maladie, user de médicamens des plus forts, et réprimandes rigoreuses, et que la douceur, comme vous m'crivez, ne fait qu'empirer le mal. » (Lettre 29 janvier 1567. Msc. de Genève.)

de Bèze, que tout a esté bien conduit et sellon vostre saint desir duquel, pour mon particulier, je vous remersie bien fort, vous priant continuer, quand l'occasion se fera, de m'admonester toujours de mon debvoir; car je prandray en premier lieu la vérité de Dieu, et secondement de vous comme d'une personne que j'ayme et j'honore pour les grasses qu'il a plu à Dieu vous départir, et aussy pour la particulière affection que vous me portez.

Quant à ce que vous m'avez escrit de T... (1), je ne vous répondray de lui, sinon que c'est ung foul éventé; Dieu le veulle amender. Je vous recommande toujours mon petit nepveu. et me recommande à sa bonne grasse, lui priant qu'il estudie bien, en la crainte de Dieu et aux bonnes lettres, n'ayant soucy que de cella, car j'en ay assez de ses affaires, qui se portent assez bien; car oultre l'espérance de tout le monde, nonobstant la faveur des grands, le Pape veult que le proces soit reveu (2), et n'approuve pas l'inique sentense de l'évesque de Lyon; mesme veult que cela soit jugé sellon leurs décrets et par la voye ordinayre de leur justice, là où le roy nous a remis seulement les mains. Cependant les aultres font des [enfants]. Je ne seay qu'il en adviendra.

Monsieur de Bèze, me délibérant retirer quelque jour en mes pays souverains, je vous prie me mander comme je doibs user du faiet de la Religion pour abatre entièrement l'idolatrie (3). Je ne demande pas s'il le fault faire, car le commendement de Dieu me répond assez en cella, mais des moyens, veu la rudesse de mon peuple. Je m'en estoys proposé ung, de faire voir au peuple la vérité par disputes publiques, comme presque ung petit concille national, et en faire ung arrest pour l'exécèter, afin que mon peuple ne cuide que je veuille isy leur introduire une religion nouvelle et inventée des hommes. Je vous prie, Monsieur de Bèze, au nom de Dieu, m'en mander vostre avis et prier Dieu pour moi, afin qu'il me fortifie et assiste en une telle œuvre, et je lui supplieray, par sa bonté, vous conserver et augmenter ses grasses. De Paris, ce 6 décembre [1566] (4).

(1) Nom illisible.

(2) Le scandaleux divorce du duc de Nemours, sanctionné par le parlement de Paris et confirmé par l'autorité ecclésiastique, fut approuvé du pape Pie IV lui-même, en haine de l'hérésie.

(3) *La Réforme en Béarn*. Voir sous ce titre deux très-curieuses lettres du ministre Raymond Merlin à Calvin, insérées dans le *Bulletin*, t. XIV, pp. 230, 248.

(4) Sans date de l'année : 1566.

De par celle que vous trouverez à jamais, vostre bonne maîtresse
et amie,

JEHANNE.

(Orig. autographe. Bibl. de Genève, vol. 197^b.)

III

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

Mort de Pierre Viret. Demande d'un nouveau ministre, Nicolas des Gallars,
pour le remplacer. Protestations de dévouement.

Magnifiques Seigneurs, entre les grandes pertes que j'ai faites
durant et depuis les dernières guerres, je mets au premier lieu la
perte de M. Viret (1), que Dieu a retiré à soy; car oultre que de soy
il estoit si recommandable, il m'estoit davantage si nécessaire et si
utile pour la conduicte et le gouvernement de toutes les Eglises
de mes pays souverains, que, pour les contenir en ordre et repos,
j'ay advisé que mon devoir estoit en ung fait de telle impor-
tance d'en eslire ung de ceulx qui estoient venus au Synode, en
ceste ville, duquel la piété, les mœurs et la prudence et longue
expérience au gouvernement de l'Eglise feussent congneues et ap-
prouvées, pour mettre au lieu de feu monsr Viret. Et d'autant qu'à
la mesme heure que je receus nouvelles de la mort de M. Viret,
je reçeu aussi lectres de la venue de monsr de Saules (2), j'ai
pensé que cela [ne] m'estoit advenu sans une manifeste et appa-
rente faveur de la providence de Dieu; ce qui fust cause que je
priay ceulx du Synode me l'accorder. La difficulté qui y vint, feut
sur la remonstrance que fist Monsieur de Bèze en vostre nom, que
n'aviez jamais quicté le droict que vous avez sur luy, et que, la né-
cessité advenant, vous le rappelleriez, ce qui fut cause que, pour ne
vous fascher ni offenser en nulle sorte, mais pour pourvoir seule-
ment à la nécessité présente, que me seroit cependant accordé jus-
ques à ce que vous ayant escript, je l'obtinsse de vous. Je say que

(1) Le célèbre ministre Pierre Viret était mort à Orthez (avril 1571). On lit dans une lettre d'un patricien bernois, Nicolas de Zerkinden, à Th. de Bèze, un touchant hommage à sa mémoire : « De Vireti sanctissimi et intimi meis præcordiis hærentis viri morte (immo mortis cum vita fœlici permutatione) nuper certior factus sum. Non dolui ipsum ærumnis sed Ecclesiæ ereptum, angererque vehementius si nescirem illum piis omnibus adhuc esse in omnia secula et hic et in celo superstitem, ubi me illum... brevi visurum non diffido. » (Lettre du 31 mai 1571. Msc. de Genève. — Voir le *Testament* de Viret, *Bull.*, t. XIV, p. 297.)

(2) Nicolas de Saules, sieur des Gallars, un des ministres de l'Eglise de Genève.

vous regardez toujours plus à l'avancement général du règne de Christ qu'à vostre particulier, et que vous serez bien d'avis que les pasteurs passent ou vraysemblablement ils pourront le plus servir. Or veu les troubles et les difficultés qui sont encore à présent en mes pays, vous m'accorderez que sa présence y est grandement nécessaire. Lorsque la mer est calme, il n'y a si nouveau pilote qui ne conduise le vaisseau. Mais quant les vagues le travaillent, les plus expérimentés y sont bien nécessaires pour le garantir du naufrage ; ce qui me presse de vous prier au nom de Dieu, et d'autant que le bien et salut de son Eglise vous est recommandé, de me quicter le droict que vous avez sur le dict sieur de Saulles, sans y rien retenir pour le temps advenir ; et où en quelques aultres choses je pourray en vostre faveur recognoistre le bien et le plaisir que me ferez, je n'en serai jamais ni oublieuse ni ingratte. Et sur ce, je feray fin pour prier Dieu, Magnifiques Seigneurs, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. De la Rochelle, ce xxii^e aprvil 1571.

Vostre affectionnée et bonne amie,

JEHANNE.

(Arch. de Genève, n^o 1713. Signature autographe.)

IV

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

Restauration de l'Eglise d'Orange. Demande de M. de Bèze.

Magnifiques Seigneurs, considérant le saint zèle et affection que vous avez à la gloire de Dieu et à la restauration de ses Eglises dissipées par les orages et tempestes procédées des guerres civiles, troubles derniers, et d'aulture costé, la désolation récente des Eglises de la principauté d'Orange (1), lesquelles messeigneurs les Princes d'Orange et Comte Ludovic son frère, mes cousins, désirent sur toutes choses restablir en entier, maintenant que le Roy monseigneur les a faict remettre en icelle principauté, pourquoy faire et pour y pouvoir aussy mettre et establir à ce commencement tel et

(1) Le massacre de Vassy fut le signal de la guerre civile en Provence. Surprise par les catholiques, la ville d'Orange fut le théâtre d'une Saint-Barthélemy anticipée (juin 1562). Le culte protestant n'y fut rétabli que l'année suivante, grâce aux stipulations de la paix d'Amboise. Voir de Beze, *Hist. Eccl.*, t. III, p. 164 et suiv., édition de Lille.)

si bon ordre qu'il serve à l'advenir de reigle certaine à ung chascun, ils désireroient, sur toutes choses, que tel restablisement peust estre fait et ordonné avec l'assistance de Monsieur de Bèze, qui est cause, Magnifiques Seigneurs. que je vous ay bien voulu faire la présente en faveur des dits seigneurs Prince et Comte, et vous prier bien affectueusement de leur accorder, pour l'amour de moy, le dit sieur de Bèze, et le vouloir à ces fins licencier pour se transporter en la dicte principauté, afin de vacquer à si bons et saintes effects qui méritent bien sa présence, et ce pour deux mois seulement ; en quoy faisant, outre que mesdicts sieurs cousins vous demeureront particulièrement obligés de telle faveur, j'en prendray de ma part telle revenge qu'il vous plaira, en tous les endroits où j'auray moyen à vous le faire paroistre, d'aussy bon cueur que sur ce je vous présenteray mes affectueuses recommandations à vos bonnes grasses, priant le Créateur vous donner, Magnifiques Seigneurs, en parfaite santé longue vie. De La Rochelle, ce dernier de juing 1574.

Vostre bien bonne amie,

JEHANNE.

(Arch. de Genève. N° 1713. Signature autographe.)

L'ÉMIGRATION EN AMÉRIQUE

RELATION D'UN PROTESTANT FRANÇAIS RÉFUGIÉ A BOSTON

1687

(Bibl. de Genève. Collect. Court, n° 17, t. L, f° 71 à 76.)

M. Ch. Weiss a consacré aux réfugiés en Amérique plusieurs chapitres aussi intéressants qu'instructifs de son *Histoire des Réfugiés protestants*. Le Mémoire suivant est une page inédite de cet épisode de nos annales. Le nom de l'auteur nous est inconnu. Quelques mots semblent indiquer qu'il était originaire du Languedoc. Parti pour l'Amérique deux ans après la Révocation de l'Edit de Nantes, lorsque déjà de nombreux émigrants se dirigeaient de ce côté, il avait pour mission de recueillir sur les lieux les renseignements les plus propres à guider ses coreligionnaires, et à faciliter leur établissement sur la terre d'exil. Sa

relation, divisée en trois parties, dont une est malheureusement perdue, n'en offre pas moins un vif intérêt. Ce sont les impressions naïves, sincères, d'un observateur intelligent, qui note tout sur son passage et n'omet rien d'utile : itinéraire à suivre, prix des terres, valeur des monnaies, sol, climat, cultures diverses, établissemens déjà fondés, toute une statistique matérielle et morale d'un monde naissant.

Je suis, par la grace de Dieu, arrivé en ces heureuses contrées en parfaite santé depuis le 17 du mois passé, apres une traversée de cinquante trois jours, à conter depuis les dunes qui sont à 20 lieues de Londres jusqu'à Boston, et je puis dire qu'il y a peu de navires qui passent un si peu de temps. Nostre navigation a esté fort heureuze, et je puis dire qu'à la réserve de trois jours et trois nuits que nous avons eu un fort orage, tout le reste n'a esté qu'un temps agréable et délicieux ; car un chacun menoit joye dans nostre bord. Les femmes, filles et enfans ont esté presque tous les jours sur le gailhard à se divertir. Nous n'avons pas eu le plaisir de la pêche sur le banc (1), parce que nous n'y avons pas touché ; nous en avons passé à 50 lieues au sud, nostre route a presque tousjours esté de l'est à l'ouest. Nous sommes passés à la hauteur des Fajalles (2) distans d'environ 60 lieues ; ce sont des isles qui appartiennent aux Portugais et qui sont à 400 lieues de l'Angleterre. Si l'on n'aprehendoit les corsaires de Sales (*sic*) qui croisent souvent autour de ses isles, l'on iroit souvent mouiller dans ces ports, mais ces pirates font que l'on s'en tient esloigné du costé du Nord. Nous avons rencontré en mer quantité de navires, les uns venant de la pêche du banc, et les autres des isles de l'Amérique, entre autres nous avons rencontré un navire de La Rochelle, qui venoit de la Martinique chargé de sucre, et qui auparavant avoit fait voyage en Guinée d'où il avoit apporté 150 nègres, et deux pères Capucins qui ont esté obligés d'abandonner leur poste de Guinée, veu le peu de progrès qu'ilz y faisoient. Presque tout l'équipage et le capitaine sont protestans. Ils viurent à nostre bord avec leur chaloupe, et nous promirent qu'ilz ne tarderoient pas longtemps à nous venir voir à Boston, pour faire réparation d'avoir malheureusement succombé. Ils nous dirent de plus que presque tous les habitans des

(1) De Terre-Neuve.

(2) Une des isles principales des Açores.

isles françoises protestans sont sortis ; nous en avons icy plusieurs à Boston avec toute leur famille. Par un navire arrivé des isles nous avons nouvelles que la plus grande partie de nos pauvres frères qui avoient esté conduits à l'isle Saint-Martin se sont sauvés dans l'isle Saint-Eustache qui appartient aux Hollandois, et l'on espère avoir bientôt le reste. Vous aurez sans doute sceu qu'il se perdit un navire des trois qui conduisoit ces pauvres frères, duquel il ne se sauva que l'esquipage. Dieu pardonne à ces cruels, qui sont cause de ces malheurs et les convertisse !

Par un autre navire arrivé de la nouvelle York, nous avons des lettres qui nous marquent que le gouverneur de [Québec] avoit escrit une lettre fort choquante au gouverneur de la nouvelle York, sur ce qu'il avoit donné des munitions aux Iroquois qui sont en guerre avec les François, en luy disant que, s'il leur continuoit son secours, il les viendrait voir cest hiver. M. le gouverneur de la nouvelle York luy fit responce comme il le méritoit, et à mesme temps fit faire une levée de 3 à 4 milles hommes tous Anglois, (n'ayant pas voulu détourner les François de leurs nouvelles habitations où ilz ont besoin d'une grande assiduité au travail,) pour camper cest hiver sur la frontière et observer les démarches des François. Le gouverneur de Virginie a ordre de se tenir prest avec ce qu'il pourra lever de gens pour venir à son secours, au cas il en eût de besoin. Je croy que les mesmes ordres sont icy : Boston seul peut fournir 15 milles hommes combatans, et s'il faut croire ce qu'on m'a dit, il en peut mettre 20 mille. S'il se passe quelqu'autre chose de nouveau, je ne manqueray pas à vous en faire part. Je respond présentement aux articles dont il vous a plu me charger à mon départ, du moins à ceux desquels j'ay desja pris connoissance.

Premièrement pour venir dans ce pays, il faut s'embarquer à Londres, doit il part tous les mois l'un pour l'autre un navire. Le temps le plus propre pour s'embarquer est à la fin de mars, ou à la fin d'aoust et au commencement de septembre, sont les véritables saisons, d'autant plus qu'il ne fait ni trop chaud ni trop froid, et que l'on n'est plus dans le temps des calmes qui sont fréquents en esté, et qui sont cause que les navires demeurent des 4 mois à passer de desça. Outre que les chaleurs causent souvent des maladies dans le navire, l'on n'a point des fatigues à essuier, lors que

l'on a avec soy des bons rafraichissemens et de toute sorte. Il est bien aussy d'avoir un chirurgien dans le navire où l'on s'embarque, comme nous avons dans le nostre. A l'esgard du danger, il faut prendre garde de s'embarquer sur un bon navire et bien équipé du monde et du canon, et bien pourveu de vituailles, surtout que pain et eau ne manque pas. Pour la route j'en ay suffisamment parlé cy-dessus, il n'y a du danger qu'en approchent les terres, et sur le banc de sable qu'on trouve. Nous avons sondé en deux endroits, au cap de Sable, qui est dans le costé du Port-Royal ou Acadie, où nous trouvâmes 90 brasses. Alors nous n'estions qu'à 20 lieues de terre; nous prîmes au large, et vinsmes sur le Banc Saint-George qui est à 80 lieues de Boston, où nous trouvâmes 100 brasses. Du despuis, nous ne sondâmes plus, car trois jours après nous vismes le cap Coot, qui est à 20 lieues de Boston du costé du sud, et le lendemain nous arrivâmes à Boston, après avoir trouvé une quantité de fort jolies isles qui se trouvent devant Boston, la plus part cultivées et habitées par des paysans, qui font une très-belle vue. Boston est situé au fond d'une baie qui aura de 3 à 4 lieues de tour, enclos des isles que je vous ay dit. Quels temps qu'il fasse, les navires sont en seureté. La ville est bastie sur la pente d'une petite colline, et aussy grande que La Rochelle. La ville et le dehors n'ont pas plus de trois milles de circuit, car c'est presque une isle : l'on n'auroit qu'à couper des trois cent pas de largeur tout sable, qui en moins de deux fois 24 heures rend Boston une isle que la mer battroit de tous costés. La ville est presque toute bastie de maisons de bois; mais despuis que le feu a fait quelques ravages, il n'est plus permis de bastir de bois, de sorte qu'ilz se font présentement de fort jolies maisons de brique. Je devois vous dire, dans le commencement de cest article, que l'on paye à Londres pour passer icy 20 escus, et 24 si l'on veut payer à Boston, de sorte qu'il vaut mieux payer icy qu'à Londres; l'on a un escu de quitte, parce que 100 livres de Londres font icy 125 liv., de sorte que 20 escus à Londres l'on devoit payer icy 25, à raison de 25 p. %, et l'on n'en paye que 24; cette augmentation d'argent est d'un grand secours aux pauvres réfugiéz, pour peu qu'ilz en apportent.

2^e. Il n'y a icy point d'autre religion que la presbytérienne, l'anglicanne, l'anabatiste et la nostre. Nous n'avons point des papistes, du moins qui nous soient cognus.

3^e. Je répondray au troisieme article touchant le R. lorsque j'en seray mieux informé.

4^e. Boston est situé soubz le 42 1/2 degré, de latitude septentrionale. Il est présentement jour à six heures du matin, et nuit à six heures; j'entends l'aube du jour, trouvant presque une heure de crépuscule jusqu'au lever du soleil.

5^e. Je ne respond point à vostre 5^e article, n'ayant pas encore parcouru la campagne. Je dois partir dans deux jours pour Noraganzet (1). A mon retour, Dieu aidant, je vous diray la bonté et fertilité de la terre et de ce qu'il y croit.

6^e. A l'esgard des acquisitions des terres, celles qu'on prend dans la contrée de Noraganzet coûtent 20 liv. sterlin pour cent acres à payer content, et terme 25 pour 3 ans; mais l'on ne les paye point parce qu'on ne sait point si cette contrée restera aux propriétaires ainsy mal nommés, ou au roy. Jusqu'à ce que cest affaire soit decidé, l'on ne payera point, toutefois l'on ne peut estre obligé de payer que le prix cy-dessus, et suivant le contract passé par-devant les mayres de la ville. L'on assure mesme que si le roy les a, l'on ne payera rien ou du moins fort peu, se contentant d'un petit droit seigneurial, moyenant quoy l'on peut vendre et engager, vous appartenant en propre. La contrée de Nicmok appartient en propre à M. le président, et la terre ne coûte rien. Je ne seay point encore la quantité qu'on en donne à chaque famille; quelques personnes m'ont dit de 50 jusques à cent [acres], suivant les familles.

7^e et 8^e. A respondre. — 9^e. Il depend de ceux qui veulent prendre des terres de les prendre à l'une des deux contrées, au bord de la mer ou dans les terres. Celle de Nicmok est dans la terre et à 20 lieues de Boston, et autant esloignée de la mer de sorte que, lorsqu'ilz veulent envoyer ou recevoir quelque chose de Boston, il faut voiturer par charette. Il y a des petites rivières et des estangs autour de cette habitation, fertilles en poisson, et bois plein de chasse. M. Bondet en est le ministre. Il n'y a encore d'habitans que 52 personnes. La contrée de Noraganzet est à 4 milles de la mer, et par conséquent elle a plus de commerce avec les isles maritimes, comme Boston (2), et l'isle de Rodislan, qui n'en est

(1) Sans nul doute Narragansett, situé dans l'Etat de Rhode-Island, à 20 lieues de Boston.

(2) Deux mots illisibles.

qu'à dix milles. C'est une isle à ce qu'on m'a dit fort habitée, et d'un grand negosse, ce que je sauray moy mesme. Il y a à Noraganzet environ 100 personnes [de la religion]; M. Carré en est le ministre.

10^e. L'on peut mener avec soy des engagés de quelle vocation que ce soit; il en faut necessairement pour travailler les terres. L'on peut tenir aussy des nègres et négresses; il n'y a point de maison dans Boston, pour peu de moien qu'ilz aient, qu'ilz n'en aient un ou deux. Il y en a de ceux qui en ont cinq ou six, et tout cela gaigne bien sa vie. L'on se sert des sauvages pour travailler vos terres, moyennant un chelin 1 2 par jour, et nourris quy est 18 pences; bien entendu qu'il leur faut fournir le bestail ou outilz pour travailler. Il est mieux d'avoir des engagés pour travailler vos terres. Les nègres coutent de 20 jusqu'à 40 pistoiles, suivant qu'ilz sont adroitiz ou robustes; il n'y a point de risque qu'ilz vous quittent, ni mesme des engagés, car dès aussy tost qu'un manque de la ville, l'on n'a qu'à advertir les sauvages, qui, moieusement qu'on leur promette quelque chose, et leur dépendre l'homme, il est bien tost trouvé. Mais cela arrive rarement qu'ilz vous quittent, car ilz ne sauroient où aller, ayant peu de chemins frayés, et ceux qui sont frayés s'en vont à des villes ou villages anglois, qui, en escrivant, vous renvoient d'abord vos gens. Il y a les capitaines de navire qui en peuvent enlever; mais c'est un larrecin manifeste et quy seroit rigoureusement puny. L'on peut bastir des maisons de brique et de charpente à bon marché, pour ce qui est des matériaux, car pour la main des ouvriers elle est fort chère: l'on ne scauroit faire travailler un homme à moins de 24 p. par jour et nourry.

11^e, 12^e, 13^e. A respondre. — 14^e. Les pasturages abondent icy. L'on peut y élever toute sorte de bestiaux qui viennent fort bien. Un bœuf coute de 12 à 15 escus; une vache, 8 à 10; des chevaux, de 10 jusqu'à 50 escus et en quantité. Il y en a mesme des sauvages dans les bois, que si vous pouvez les avoir, ilz sont à vous. L'on prend quelquefois les poulains. Le bœuf couste 2 p. la livre; le monton 2 p.; le couchon de 2 jusques à 3 p., suivant la saison; la farine 14 chelins les 112 livres, toute passée; le poisson est à grand marché, et le légume aussy; choux, navaux, oignons et carottes abondent icy. De plus, il y a quantité de noies, chatagnes et noisettes sauvages. Le fruit en est petit, mais d'un gout merveilleux.

L'on m'a dit qu'il y en a d'autre sorte que nous verrons dans la saison. L'on m'assure que les bois sont pleins de fraises dans la saison. J'ay veu quantité de vigne sauvage, et mangé du raisin qu'un de mes amis avoit conservé d'un fort bon gout. L'on ne doute point que la vigne ne se fasse très-bien; il y en a quelque peu de plantée dans la contrée, qui a poussé. L'on a de la peine d'avoir du plant d'Europe. Si l'on en avoit peu avoir, l'on en auroit beaucoup plus planté. Ceux qui voudront passer de desça, doivent tacher d'en apporter avec eux du meilleur.

15e, 16e, 17e, 18e. A répondre. — 19e. Les rivières sont fort poissonneuses, et nous avons si grande quantité de poisson de mer et rivière qu'on n'en fait point de cas. Il y a icy toute sorte de gens de mestié, et surtout des charpentiers pour la construction des navires. Le lendemain de mon arrivée, j'en vis mettre un à l'eau de 300 tonneaux, et du despuis on en a mis deux autres un peu moins grans. Cette ville icy fait grand negosse dans les isles de l'Amérique et en Espagne. Ilz portent dans les isles de la farine, du bœuf salé, du cochon salé, de la mourue, de la futaille, du saumon salé, du maquereau salé, des oignons et des huitres salées dans des barilz, desquelles il se pêche icy une grande quantité; et pour leur retour ilz apportent du sucre, du cotton en laine, de la mellasse, de l'indiguo, du sagout (*sic*) et de pièces de . . . Pour ce qui est du negosse d'Espagne, ilz n'y portent que du poisson sec, que l'on a icy de 8 à 12 chelins le quintal, suivant sa qualité; leur retour est en huiles, vin et eau de vie, et autres marchandises qu'ilz font passer à Londres, car l'on ne peut rien faire apporter icy, venant de l'étranger, qui n'ait auparavant passé à Londres et payé le demi-droit, après quoi l'on peut le transporter icy où l'on paye pour tout droit demy pour cent pour l'entrée, car de sortie les marchandises ne payent du tout rien.

20e. A répondre. — 21e. Il faut se desabuser que l'on fasse icy des avantages aux réfugiés. A la vérité du commencement l'on leur a donné quelque subsistance, mais à présent il ne faut (*sic*) pour ceux qui n'apporteront rien. A Nimok, comme j'ay dit cy-devant, l'on donne des terres pour rien, et à Noraganzet il les faut acheter 20 à 25 liv. sterlin les cent acres, de sorte [que] qui n'apporte rien icy ne trouve rien. Il est bien vray qu'il y fait très-bon vivre, et qu'avec peu de chose l'on peut faire un bon établissement. Une

famille de 3 ou 4 personnes peut avec 50 pistoles faire un joly établissement; mais il n'en faut pas moins. Ceux qui en portent beaucoup, le font à proportion.

22^e et 23^e. A respondre. — 24^e. L'on peut venir dans ce pays, et s'en retourner tout de mesme comme en l'Europe. L'on y est fort libre, et l'on y vit sans aucune contrainte. Ceux qui souhaitent de venir dans ce pays icy, doivent se faire *fridanniser* (1) à Londres pour estre libres de negossier toute sorte de marchandises, et voyager dans les isles angloises, sans quoy il ne se peut point.

25^e, 26^e et 27^e. A respondre. — Les articles que je manque à respondre sont ceux desquelz je ne puis point donner aucune raison, parce qu'il faut m'en informer exactement, et le voir moy mesme. Je vous ay dit cy dessus que l'argent de Londres donne de profit 25 p. %. Quoy que l'on voye cet avantage, il est pourtant mieux de porter des marchandises sur lesquelles l'on gagne près de 100 p. % compris le 25 de change, car l'on n'achète icy qu'en troc des marchandises, et si vous donnez de l'argent, il ne vous est point du tout avantageux. Par autre occasion, je donneray le prix des marchandises, et les sortes qui sont propres pour ce pays icy, ce que je ne puis faire encore, ne faisant que d'arriver. Si j'estois arrivé un mois ou deux plutost, j'aurois peu voir les récoltes qui se font dans ce pays. J'y ay esté assez à temps pour avoir veu une quantité prodigieuse de pommes, desquelles l'on fait du cidre qui est merveilleux. 120 pots ne coutent que 8 chelins, et au cabaret on le vend 2 p. le pot, 2 p. le pot de la bière. Il y en a de la petite qui ne coute que 5 à 6 chelins 120 pots. Je dois prendre chambre avec un de mes amis, et faire nostre ordinaire ensemble pour passer nostre hiver, qu'on nous dit estre icy fort rude et long, et l'esté extremement chaud, ce que j'esperoveray, si Dieu me fait la grace de le passer, et donner une relation exacte de toutes choses. A Boston le 15/25 novembre 1687.

II

Depuis mon arrivée, il n'est parti que deux navires par lesquels je me suis donné l'honneur de vous escrire. Ma première lettre estoit dattée du 15/25 novembre 87, où j'ay respondu à plusieurs

(1) Naturaliser, affranchir.

articles de votre mémoire, et par celle cy je tâcheray à répondre, à quelques autres. Ma deuxième lettre estoit du 1^{er} décembre par laquelle vous aurez heu la relation exacte de mon voyage fait à Noraganzet, et le nombre des familles qui y sont establies. J'ay répondu au 2^e article de votre mémoire touchant les religions; mais j'ay oublié à vous dire qu'il y a icy un temple d'anabatistes, car pour les autres sectes dont je vous ay parlé dans ma relation de Noraganzet, c'est seulement pour ce pays-là et non pour Boston, car nous n'avons icy autres religions que l'anglicane, la presbiterienne, l'anabaptiste et la nostre. Pour les papistes, j'en ay découvert depuis que je suis icy 8 ou 10, trois desquels sont François et viennent à nostre Eglise, et les autres sont Irlandois, à la réserve du chirurgien qui a famille. Les autres ne sont icy que passagers.

3^e. Ce 3^e article ne m'est pas encore bien cogneu, quoy que je me sois exactement informé des personnes qui sont en quelque manière distingués des autres, et que j'ay creu devoir éclaircir. Cependant ils ne savent rien, peut estre veulent ilz ignorer; toutes fois il n'y a pas de doute que tout ne soit soubmis aux ordres de S. M. B. et que nous réfugiés ne soyons icy en toute seureté. Nous n'avons icy autre cour qu'un présidial qui juge du civil et du criminel, composé d'un président et 12 conseillers qui ont les mesmes loix et coutumes qu'ilz avoient cy devant. Tout ce qu'il y a de plus, c'est que M. le gouverneur assiste au conseil toutes les fois qu'il lui plait, et c'est lui qui tient la balance. On a depuis peu augmenté les droits du vin; ce qui ne payait que dix chelins la pipe à la coutume en paye à present 30; et les cabaretiers qui ne payoient que 50 chelins par pipe de vin qu'ilz vendoient, en payent à présent 100 et 120 par gallon d'eau de vie, 30 p. par baril de cidre, et 30 p. par baril de bière. Pour les autres marchandises, elles payent à l'ordinaire 1/2 p. $\%$. Outre ce présidial, il y a 8 juges à paix qui sont pour les affaires civiles qui surviennent dans la ville. Ce n'est pas qu'ilz puissent entièrement deflinir aucune affaire; si les parties aiment la chicanne, ilz en appellent au présidial, ou au conseil de 24 qu'on n'assemble que dans des affaires de la dernière conséquence.

5^e. Je ne puis répondre à cest article qu'en partie, n'ayant point veu encore de fruit sur les arbres; mais je sçay bien que pour des figuiers, orangers, citronniers, oliviers, grenadiers, amandiers et

muriers, il n'y en a point, le pays estant trop froid. Cependant je puis vous assurer que j'ay passé des hivers en Languedoc plus rudes que celluy cy. Nous n'avons eu que très-peu de glace et deux fois de la neige, d'un pied de hauteur chaque fois. Il est vray aussy que des Anglois m'ont dit qu'il y avoit plus de 50 ans qu'on n'avoit veu un hiver si doux; mais ce que j'admire de ce pays icy, c'est qu'il ne pleut jamais passé 3 jours du mois. Depuis que je suis arrivé, je l'ay remarqué; après quoy vous avez des jours serains, un air subtil et frais, ce qui fait qu'on voit très-peu de maladies, et beaucoup de gens de bonne appétit. Le terrain est icy de différente bonté, comme je vous ay déjà dit. Il y en a de sablonneux; tout le reste produit fort bien. L'on recueille icy quantité de bled d'Inde, qui ne vaut à présent que 16 p. le boisseau; l'on y recueille aussy du bled, froment et segle, mais non pas en grande quantité, et tout y vient fort bien, les légumes aussy; pour la vigne elle y viendra fort bien; l'on ne fait seulement que d'en planter. Il est arrivé une coche de Fayalles qui a apporté du plant. Les François s'appliquent autant qu'ilz peuvent à la faire venir, d'autres noir, d'autres jonastre, d'autres roux, à la réserve du sablonneux.

7^e. L'on cultive la terre avec la charrue, et après que la terre est bien préparée, l'on fait avec une cheville un trou en terre et l'on y met 4 ou 5 grains de bled d'Inde. Les trous sont distans également les uns des autres. Alors que le bled est haut, l'on rehausse le pied de terre autant qu'on peut, afin que le vent ne le coupe, lorsqu'il vient à estre chargé de ses espis. L'autre bled se sème comme en Europe.

8^e. Les terres ne sont icy chargées d'aucun impot, jusqu'à présent. Je vous ai dit de la manière qu'on les peut acquérir, à Noraganzet. Il y a icy diverses familles françoises qui ont acheté des habitations des Anglois toutes faites, et qu'ilz ont eu à grand marché. M. de Bourepos, frère à nostre ministre, en a acheté une à quinze milles d'icy, et à une lieue d'une ville fort jollie, et où il y a grand négosse, qu'on appelle Sallem, pour 68 pistolles de 10 livres de France l'une. La maison est fort jolie, et elle n'a jamais esté faite pour 50 pistolles. Il y a 17 acres de terre toutes défrichées, et un petit verger. M. Legan, un marchand orphèvre françois, en a acheté une à 12 milles d'icy du costé du sud, sur le bord de la mer, où il a une fort jolie maison et 10 acres et 1/2 de terre pour

80 pistolles de 10 liv. de France la pièce. Il a encore sa part dans des comunaux, où il peut envoyer paistre ses bestiaux, et faire couper du bois pour sa provision, et pour en vendre icy, le pouvant envoyer commodément par mer. Il se trouve tous les jours des occasions sembables, et de métairies à ferme autant qu'on veut, et à un prix modique. M. Mousset, un de nos François, se trouvant chargé de famille, en prend une à ferme que l'on luy donne à 8 pistolles l'année; il y a une bonne maison, et 20 acres de terres défrichées. Il peut faire 6 à 7 barils de cidre, et le maistre luy donne le revenu de deux vaches. Si nos pauvres frères réfugiés qui s'entendent à travailler les terres, venoient de desça, ilz ne pourraient que vivre fort comodement et gagner du bien, car les Anglois sont beaucoup fénéans, et ne s'entendent qu'à leur bled d'Inde et en bestiaux.

Il n'y a pas icy à Boston passé 20 familles françoises, et tous les jours elles diminuent parce qu'elles s'en vont à la campagne acheter ou prendre de terres à ferme, et tacher à faire quelque établissement. L'on en attend ce printemps de tous les costés. Il vient d'arriver deux jeunes hommes de la Caroline, qu'ilz donnent quelque nouvelle du pays : premièrement ilz disent qu'ilz n'ont jamais veu un si misérable pays, ni un air si mal sain. Ilz y ont des fièvres pendant toute l'année, desquelles rarement ceux qui en sont atteints en relèvent; que s'il y en a quelqu'un qui en rechappe, ilz deviennent tout bazannés, comme sont ces deux qui sont arrivés, qui font compassion. De plus les chaleurs y sont si âpres, qu'il est presque impossible de les supporter, et qui leur infectoit les eaux, et par conséquent leur causoit les maladies, n'ayant autre boisson que celle là. Ilz nous donnent de plus nouvelle qu'avant leur départ il estoit arrivé un navire venant de Londres, où il y avoit 130 personnes, compris l'équipage du navire, desquels il en est mort 115, dès qu'ilz ont esté à terre, tout par de fièvres malignes qui se mirent parmy eux. Il y a environ 80 personnes qui s'en viennent de Caroline pour venir s'établir icy ou à la nouvelle York. M. Gaillard, que mon père connoit, est arrivé avec toute sa famille en Caroline, et M. Brie de Montpellier. M. Delbos se porte bien, et devoit partir par la première occasion pour la nouvelle York ou pour icy.

12^e. J'ay respondu à cest article touchant les sauvages dans ma relation de Noraganzet.

13^e. Pour des bêtes féroces, nous avons icy quantité d'ours, et de loups en grand nombre qui font du ravage aux moutons, lors qu'on ne prend pas bien ses précautions. Nous y avons aussy quantité de conleuvres sonnantes, mais elles ne se voyent pas encore. J'ay veu seulement de petis serpens de grosseur de 3 pouces et longs à proportion; il y en a beaucoup, car on les voit de 7 à 8 ensemble. Tous ces animaux fuyent l'homme, et l'on ne voit pas qu'ilz fassent du mal à personne.

15^e. Les Anglois qui habitent ces contrées sont comme ailleurs bons et mauvais; mais l'on en voit plus des derniers que des premiers, et pour vous le dire en peu de mots, il y en a de toute, et par conséquent de toute sorte de vie et de mœurs; ce n'est pas qu'il y arrive parmy eux de débat ni querelle, mais c'est qu'ilz ne mènent pas bonne vie. Il y en a qui ne font autre formalité de mariage que de se toucher la main, et vivent bien ensemble; d'autres qui ont 60 ans et ne sont pas encore baptizés, parce qu'ilz ne sont point membres. Il y a environ un mois que l'on baptisa à nostre Eglize une femme de 45 ans et 5 de ses enfans. Son ainée pouvoit avoir 16 ans; on ne la voulut point baptizer aux presbytériens, parce qu'elle ne s'estoit pas faite membrese.

16^e. Il n'y a rien à craindre du costé des sauvages, car ilz sont en petit nombre. Les dernieres guerres qu'ilz eurent avec les Anglois, il y a 12 ans, les ont réduits à petit nombre, et par conséquent hors d'estat de se deffendre.

17^e. L'on trouve de la pierre rasiere (?) pour batir, et de la brique autant qu'on en veut. Elle coutte 16 chelins le millier.

18^e. Il ne se fait point du sel dans ce pays; on le porte de l'ille de la Tortille. Ceste année, il est revenu plusieurs navires des isles vuides, faute du sel et du sucre, les pluies ayant tout désolé; et la mer est entrée dans les Salins, qui a tout fondu, de sorte que le sel qui ne valait que 9 chelins la barrique, en vaut à présent 14; et comme les batiments commencent à partir pour la pêche, il pourroit venir plus cher.

20^e. A la réserve des péleteries, toute autre sorte de marchandizes sont bonnes pour icy, et surtout la draperie, toiles bleues, toiles blanches, toiles peintes, ou indiennes de Levant, cables et manœuvres de navires, et toiles de Hollande pour les voiles. Sur toutes ces marchandises l'on peut conter de 80 à 100 p. %, compris le

25 p. % de change de la monnoie; le tout se doit embarquer à Londres et payer le demi-droit, lorsqu'on les porte d'ailleurs à Londres, car tout doit y passer avant venir icy.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES DE FÉLIX PLATTER

MÉDECIN BALOIS

1 vol. in-8°. Impr. de Jules Fick. Genève, 1866.

L'historien de Thou se rendant en Italie et passant à Bâle, visita le médecin Félix Platter qui lui montra, entre autres curiosités, un onagre, une marmotte endormie et une belle collection de fossiles formée par le savant Zurichois Conrad Gessner. L'année suivante (1580), un autre illustre voyageur, Michel Montaigne, traversa la cité d'Erasmus et d'Holbein : « Nous y vîmes, dit-il, de singulier, la maison d'un médecin nommé Félix Platerus, la plus peinte et enrichie de mignardises qu'il soit possible de voir... Entre autres choses il dresse un livre des simples, et au lieu que les autres font peindre les herbes selon leurs couleurs, luy a trouvé l'art de les coller toutes naturelles si proprement sur le papier que les moindres feuilles et fibres y apparaissent comme elles sont. Nous vîmes aussi chez luy et en escole publique des anatomies entières d'hommes morts (des squelettes) qui se tiennent. » Un souper, assaisonné de doctes conversations, réunit l'auteur des *Essais* à Félix Platter, et au jurisconsulte Hotman, l'auteur de *la Gaule franque*. Le médecin qui recevait ainsi les hommages de tant de voyageurs distingués, nous a laissé plus de deux cents feuillets détachés formant un véritable journal. L'éditeur de la *Vie de Thomas Platter*, père de Félix, M. Fechter, en a tiré le plus heureux parti dans l'autobiographie du célèbre imprimeur bâlois. Un érudit de la Suisse française, bien connu de quiconque aime les belles réimpressions et les beaux livres, M. Edouard Fick, auquel nous devons déjà une traduction des

Mémoires de Thomas Platter (1862), nous donne aujourd'hui ceux de son fils publiés avec un soin aussi ingénieux que délicat. On ne saurait trop l'en remercier. Les *Mémoires de Félix Platter* sont en effet un livre excellent et charmant, une peinture exquise des hommes et des choses d'autrefois. Le charme en est si vif, qu'on est presque tenté de s'en défier. Est-ce un roman ? est-ce de l'histoire ? Pour moi, je l'avouerai, j'ai eu besoin, pour me rassurer, de consulter de bons juges. La réponse du savant bibliothécaire de Bâle, M. Gerlach, est venue à propos pour calmer mes scrupules et dissiper mes doutes. Le récit de M. Edouard Fick, conforme aux textes originaux, mais arrangé par une plume habile, n'a d'autre magie que celle de la vérité.

L'enfance de Félix Platter, paisiblement écoulée à Bâle, ne rappelle que par les contrastes celle de son père, le rude chevrier du Valais, errant de Suisse en Allemagne, et préludant par le vagabondage et la mendicité aux nobles travaux de l'érudit et du typographe. Félix naquit en 1536, l'année même où sortait des presses de son père *l'Institutio religionis christianæ*, de Calvin. Il eut pour parrain M. Simon Gryncæus, qui, jouant sur son nom, dit de lui : *Ni me fallit animus hic puer felix erit!* Ce pronostic de bonheur ne fut pas démenti par les premières années de celui qui en était l'objet. Musique, poésie, toilette, représentations théâtrales, tels furent ses premiers goûts : « J'avois, écrit-il, un amour particulier pour la musique, surtout pour la musique instrumentale. Tout enfant encore, je tendois sur un chevalet les ficelles qui servaient à mettre sécher la lessive, et je les raclais soit avec les mains, soit avec un archet fait de cheveux, et cela m'amusoit beaucoup. J'étois grandement heureux d'entendre les ouvriers imprimeurs de mon père frapper en mesure sur le tympanon, instrument alors très-répandu. Je me souviens de l'un de nos pensionnaires, Huber de Berne, lequel, en temps de carnaval, jouait du luth au clair de la lune après souper. Oh ! quelle délicieuse musique ! Quel désir j'éprouvais de devenir un habile virtuose ! ce devait être, me semblait-il, le comble de la félicité. » Ce rêve d'enfant se réalisera plus tard. Devenu écolier dans une célèbre université de France, avec sa taille élancée, ses blonds cheveux en boucles, on ne l'appellera que « l'Allemand du luth. » Il faut lire dans les *Mémoires* de Félix Platter le récit des représentations dramatiques qui furent les grands événements de

sa jeunesse. A peine adolescent il joua lui-même un rôle, celui d'une *Gratia*, dans la comédie de l'*Hypocrisis*. « On me mit les habits de la fille de Herwagen, Gertrude. Ils se trouvèrent trop longs. Pas moyen de les retrousser pendant que le cortège parcourait la ville. Il me fallut sortir des rangs et entrer chez mon tailleur pour les nettoyer un peu. Weinsperg faisoit le personnage de Psyché, Scalerus celui de l'Hypocrisie, Théodore Zwinger celui de Cupidon. Petit, mais de gentille tournure, Zwinger sut indiquer avec tant de charme les nuances de son rôle, sa tenue fut si parfaite, sa déclamation si pleine de grâce, qu'il fixa sur lui l'attention générale, et permit à ce moment de bien augurer de son avenir. La représentation marchoit très-bien quand elle fut tout à coup dérangée par la pluie qui gâta nos costumes. »

D'autres enseignements attendaient Félix au foyer domestique. « Avant le sermon, mon père nous lisait au logis les saintes Ecritures, ajoutant à cette lecture des exhortations qui remuaient profondément nos jeunes âmes, et je me demandais : « Comment se peut-il qu'il y ait des impies? n'ont-ils donc aucune crainte de l'enfer? » L'endurcissement de Pharaon surtout m'étoit un sujet de longues réflexions. Or, en ce temps, les chrétiens étoient persécutés pour la religion dans les Pays-Bas. On apprit entre autres que deux jeunes filles avoient péri sur le bûcher. L'émotion que me causa cette nouvelle m'a souvent fait penser que j'étois bien plus pieux alors qu'à près mon entrée dans le tourbillon du monde. »

La peste qui, dans le cours du XVI^e siècle, fit tant de ravages à Bâle, recommençait à sévir en 1551. La sœur de Félix, Ursule, en fut atteinte. « Tous les remèdes furent inutiles; son heure étoit venue. Pendant les quatre jours que dura sa maladie elle tint des discours chrétiens; car c'étoit une fille pieuse, élevée dans la crainte de Dieu. Le vendredi, elle prit congé de nos parents, les embrassa, les chargea de me faire ses amitiés (j'étois à Rœtelen). « Que Dieu vous protège, mon bon père, ma bonne mère, et dites adieu pour moi à mon bon petit frère chéri. » Il apprit tous les détails de cette mort par une épître de son père. « Ma sœur étoit tout récemment revenue de Strasbourg, où elle étoit allé voir notre cousine, et déjà les prétendants à sa main commençaient à se montrer. A ces souvenirs ma douleur redoubla. Informé de mon état, mon père m'écrivit une lettre de consolation; mais il s'oublia lui-même en ra-

contant la résignation de ma sœur, sa fin chrétienne, les adieux touchants qu'elle m'avoit adressés. Aussi, me sembla-t-il que mon cœur allait se briser, et, à l'heure qu'il est, je ne puis encore lire cette épître sans répandre des larmes. »

L'année suivante, à peine âgé de seize ans, Félix quitte Bâle pour aller étudier la médecine à Montpellier. Son père l'accompagna au-delà de Liestal jusqu'à la porte de Kappel. « Alors, il me tendit la main, voulut prendre congé et dire : « *Felix vale*, » il dit : « *Va...* » et partit tout triste. Je me sentis ému jusqu'au fond du cœur, et je continuai navré un voyage dont la perspective m'avoit tant réjoui. » En traversant le Jorat, au-dessus de Lausanne, le jeune étudiant et ses compagnons de route tombent au milieu d'une bande de brigands, et n'échappent que par leur présence d'esprit à la mort. Ils arrivent à Genève : « Je me rendis chez M. Calvin à qui je remis la lettre par laquelle mon père lui recommandoit Schœpfius et moi. Dès qu'il en eut pris connaissance, Calvin me dit : « *Mi Felix*, tout s'arrange « pour le mieux. J'ai justement un compagnon de voyage à vous « donner, un aide-chirurgien, Michael Edoardus, de Montpellier « même. Il doit se mettre en route demain ou après demain; c'est « le guide qu'il vous faut. » Nous attendimes jusqu'au dimanche 16 octobre. Le matin de ce jour, j'entendis Calvin prêcher (en français) devant une très-nombreuse assistance; mais je n'y compris rien. » Ce n'était pas la première fois que Félix voyait le grand réformateur. Dans un autre passage de ses *Mémoires*, il raconte comment son père, le tenant par la main, le mena un jour à Liestal, à l'auberge de *la Clef*, pour faire la conduite au greffier Rust. « Ce fut alors, dit-il, que je vis Johannes Calvinus. Il se rendoit de Strasbourg à Genève. Il eut une longue conversation avec mon père qui lui avoit imprimé son premier livre : *Christ. Relig. Institutiones*, en 1536, année de ma naissance. »

Rien de plus intéressant que la suite du voyage de Félix Platter, que le récit de son passage à Avignon, la ville papale. Son compagnon de route, Michael Edoardus, l'abandonne à Villeneuve, de l'autre côté du Rhône. « Je descendis à l'hôtellerie du *Cog*, un mauvais gîte hanté par des bateliers aux larges chausses et aux bonnets bleus. J'avois grand peur; car j'étois seul et ne pouvois me faire comprendre de personne. De toute la nuit, à peine fermai-je l'œil. La longueur du pont de pierre qui traverse le Rhône est d'environ

4,300 de mes pas; au milieu est une avance qui porte une chapelle. Le pavé est formé de petites dalles blanches et polies, de sorte qu'au lieu de passer à cheval, il est plus prudent de conduire sa monture par la bride. On disoit qu'il étoit impossible de ne pas rencontrer sur ce pont deux moines, deux ânes et deux ribaudes. Celles-ci étoient sous la protection du pape, lui payant tribut. Elles avoient une supérieure nommée par dérision l'abbesse. Dans la même ville, se trouve le palais qui a servi de résidence aux papes lorsqu'il transportèrent le siège de Rome à Avignon. Au haut de l'édifice on montre une cage de fer. On y avoit enfermé un chrétien réformé. Il y resta longtemps exposé à toutes les intempéries; enfin récemment la mort l'avoit délivré de ce supplice.

« Le lendemain matin je me levai de bonne heure. J'étois au désespoir de ne connaître personne. J'ignorois ce que mon compagnon étoit devenu. Il me prit une telle envie de retourner au pays, que je me rendis à l'écurie où, le bras autour du cou de mon cheval, je me mis à pleurer. La pauvre bête qui se trouvoit là toute seule, hennissoit et sembloit demander de la compagnie. On eût dit que notre abandon lui pesoit autant qu'à moi. Je sortis et me dirigeai vers un rocher qui surplombe le Rhône. J'étois navré de me sentir ainsi délaissé. Je soupçonnois maître Michel d'être parti sans moi pour Montpellier. De noires pensées me montèrent au cerveau; je déchirai et secouai dans le fleuve de jolis coussinets, d'un goût charmant, que j'avois achetés en route pour les expédier à la maison. Mais Dieu me vint en aide : j'entrai dans une église; c'étoit dimanche, on chantoit, les orgues jouoient. Cette musique me rasséra un peu. Je regagnai mon hôtellerie où je ne fis pas grand honneur au dîner; je me jetai sur mon lit et ne tardai pas à m'endormir par suite de l'accablement. » Il se réveille sur le soir, retrouve son compagnon de voyage, et se dispose à partir au plus tôt : « L'hôtesse écrivit avec de la craie sur une planche ce que je lui devois, tout en récitant en latin « un *Pater noster*. » Force me fut de payer sans discussion. Comment, en effet, me serois-je expliqué? Je selle ma monture. Maître Michel arrive, et nous partons... Après avoir passé en bac une rivière nommée Gard, nous nous arrêta mes vers midi à Sérignac. La fille de l'hôte voulut m'embrasser; je m'en défendis, ce qui fit rire, car l'usage est, ici, de se souhaiter la bienvenue par un baiser. » Le surlendemain, on arrive sur une

hauteur d'où l'on aperçoit Montpellier, après un voyage qui n'avait pas duré moins de vingt jours. La dépense s'élevait à 10 livres, 12 schellings, 10 deniers, y compris l'entretien du cheval, et les droits de passage sur les rivières.

Le séjour de Platter à Montpellier est un piquant chapitre de l'histoire d'un écolier du XVI^e siècle. Cette ville de gaie science, de mœurs légères, est peinte à ravir. Les études elles-mêmes y participent des désordres et de l'irrégularité du temps. Les étudiants s'arment de pied en cape pour aller la nuit déterrer les morts qui doivent servir aux dissections. Les moines de Saint-Denis soutiennent des sièges en règle pour défendre leur cimetière, et repoussent les profanateurs à coups d'arbalète. La maison du professeur Gallotus est le centre des expéditions nocturnes; on y dépose le butin; un barbier manie le scalpel devant une nombreuse assistance, bourgeois, seigneurs, dames du plus haut rang. Félix s'attache au docteur Saporta et ne perd pas une de ses leçons. Installé chez l'apothicaire Catalan qui l'initie à tous ses secrets, il s'arrange avec quelques planches un cabinet d'études aérien, d'où il voit et entend la mer. Dans une chambre voisine sont conservés les livres du docteur Falco, un oracle de la science. Il y pénètre à l'aide d'une échelle, et met la main sur ces rares trésors : « Je dus la connaissance d'excellents *remedia* soit à Kirchmannus qui les tenoit du médecin Faber de Cologne, soit à des étudiants qui les rapportaient d'Italie. Je couchois par écrit des *loci communes in tota medicina* ; je réduisis *in tabulas* les ouvrages les plus importants de *Galenus* ; j'entendis Rondeletius exprimer ses étranges *opinionés*, dont je pris soigneusement note. Une fois nous passâmes toute la nuit à copier un livre *De componendis medicamentis* que Rondeletius nous avait prêté; nous n'eûmes garde d'omettre une recette pour faire pousser les poils, car étant encore imberbes, nous pensions qu'une moustache nous donneroit un air plus respectable. Que de fois le soir avons-nous barbouillé nos lèvres!... mais tous ces beaux moyens ne se montroient guères efficaces... »

A ces graves études, comme aux espiègleries d'écoliers gaie-ment retracées, se mêlaient de tristes spectacles, qui caractérisent ce temps. Le siècle de la Renaissance fut aussi celui de la Réforme, et les persécutions inaugurées par François I^{er} suivaient leur cours sous Henri II. Montpellier eut aussi ses *auto-da-fé*. Un ancien prêtre

de Montauban, Guillaume d'Alençon, converti à la foi évangélique, avait apporté de Genève des livres suspects. Après une longue captivité, il fut dégradé publiquement et livré au bras séculier : « Un homme porta d'Alençon sur ses épaules hors de la ville, non loin d'un couvent, à la place où étoit dressé un monceau de bois. A la suite de d'Alençon, marchaient deux prisonniers : un tondeur de drap, en chemise, avec une botte de paille liée derrière le dos, et un homme de condition fort bien accoutré. Dans leur égarement, tous deux reniaient la vraie foi. Pour d'Alençon, il ne cessoit de chanter des psaumes. Arrivé devant le bûcher, il se déshabilla lui-même jusqu'à la chemise, rangea ses vêtements dans un coin avec autant d'ordre que s'il eût dû les remettre, et, se tournant vers les deux hommes qui vouloient abjurer, il leur adressa des paroles si sérieuses que, sur le visage du tondeur de drap, la sueur couloit en gouttes de la grosseur d'un pois. Ce que voyant, les chanoines qui faisoient cercle, montés sur des chevaux ou des mules, lui commandèrent de finir. Alors il s'élança d'un air allègre sur le bûcher et s'assit au milieu. Par un trou pratiqué dans l'escabeau passait une corde, le bourreau la lui mit au cou, lui lia les bras au corps, et alluma le bûcher, après avoir jeté dessus les livres apportés de Genève. Le martyr restoit paisible, les yeux tournés au ciel. Au moment où le feu atteignit les livres, le bourreau tira la corde et serra le cou du patient ; la tête s'inclina sur la poitrine ; dès lors d'Alençon ne fit plus un seul mouvement et son corps fut réduit en cendres. »

Le martyrologe de Crespin est ici heureusement complété par les Mémoires de Félix Platter, témoin oculaire. Des deux captifs, présents au supplice de d'Alençon, l'un eut la vie sauve et fut envoyé aux galères ; l'autre, le tondeur de drap, se repentit de sa faiblesse et mourut héroïquement sur le bûcher. Quelques jours après arriva un commissaire de Toulouse, pour rechercher les *luthériens*. On brûla en place publique des monceaux de livres imprimés à Genève. Combien, en assistant à ces tristes scènes, Platter dut se féliciter d'appartenir à la très-noble cité « qui possède une université de la religion chrétienne réformée, et jouit des libertés de la Confédération suisse ! »

Le 28 mai 1556, Félix Platter fut reçu bachelier en médecine, après un *actus* de trois heures, soutenu en présence du Dr Saporta. Il fut revêtu de la robe rouge, et remercia, selon l'usage, par un

carmen où les Allemands ne furent pas oubliés. Il n'obtint le titre de docteur qu'à Bâle où il devait exercer son art avec tant d'éclat et obtenir une célébrité européenne. En rentrant dans sa ville natale, il y retrouvait un cœur doucement épris, auquel il avait su lui-même demeurer fidèle, celui de Madeleine, fille du barbier Franz Jeckelmann. Ici l'histoire n'est plus qu'une idylle germanique et comme une page d'*Hermann et Dorothee* : soupers, sérénades, furtifs entretiens avec celle qui sera bientôt la compagne du jeune docteur, et qui garde toujours en l'écoutant une si modeste contenance. La scène des fiançailles est d'un goût exquis. L'installation du jeune ménage a de charmants détails qui font rêver à je ne sais quel intérieur de Teniers et de Van-Ostade. Le voyage en Valais est plein de piquantes surprises à égayer les touristes de nos jours. Mais c'est trop insister sur l'attrait d'un livre qui achève si bien l'autobiographie de Thomas Platter dans celle de son fils, et qui ouvre de riantes perspectives sur le siècle le plus sombre et le plus tragique de notre histoire. C'est le privilège des grandes époques d'offrir à l'explorateur des aspects d'une diversité infinie. On croit en avoir épuisé l'étude, et voici qu'un document ignoré suscite à l'œil des horizons nouveaux et rajeunit, en les complétant, des impressions qui semblaient définitives. Remercions une fois de plus M. Edouard Fick de nous offrir, avec une lecture pleine d'attraits, de nouveaux points de comparaison entre le présent et le passé. Les ressources de la typographie, habilement employées, lui ont permis de nous transporter, avec une entière illusion, dans un temps si différent du nôtre. Les *Mémoires* de Félix Platter, imprimés avec une rare élégance, en caractères anciens, avec ces initiales ornées qu'aimait la Renaissance, semblent un volume emprunté à la devanture des Estienne et des de Tournes, pour instruire et charmer les lecteurs d'aujourd'hui. Comment n'en seraient-ils pas reconnaissants? J. B.

CORRESPONDANCE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR UN MARTYR

Un de nos correspondants exprimait naguère le regret de voir retranché du *Bulletin* le chapitre des *Questions et Réponses*. Qu'il nous permette de le rassurer. Sous le titre de *Correspondance*, ce chapitre demeure toujours ouvert à quiconque veut en user pour provoquer des éclaircissements sur tel ou tel point de notre histoire. C'est ainsi que nous sommes heureux d'accueillir une lettre de M. le pasteur Sohier, sollicitant quelques renseignements sur un martyr de sa famille :

Bolbec, 10 décembre 1866.

Cher Monsieur,

Je vous remercie de l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu répondre à la lettre que j'adressais à M. A. B^{***}. Les recherches que je poursuis de divers côtés n'ont nullement pour but de constater ou confirmer la réalité du fait dont il s'agit; le fait lui-même est incontestable aussi ou plus certain même, s'il est possible, qu'aucun de ceux rapportés par Crespin, car il se retrouve relaté, quoique brièvement, dans un manuscrit catholique du seizième siècle, appartenant à la bibliothèque de Cambrai, et faisant partie des Chroniques des évêques de cette ville. Mais par ces recherches je voudrais arriver, si possible, à obtenir de plus amples détails sur la personne même de ce *Sohier*, qui a ouvert, pour ainsi dire, la voie du martyr aux fidèles serviteurs de Dieu dans le Cambrésis :

« Le xvi dudit mois¹, qui était la nuit de Pentecoustes, on
« coupa la tête devant Rome² sur le marché de Cambray, à un bour-
« geois nommé Sohier, pour avoir été xxx ans huguenot, par le
« bailly de Cambray. De ce jour en après on a commencé à faire

(1) Il s'agit du mois de mai 1562.

(2) Rome, dont il est parlé ici, était une espèce de taverne ou d'estaminet, vers le couchant de la place.

« bonne justice en Cambray contre les hérétiques et huguenots dont
 « le fils de ce même qui fut brûlé tout vif et un maunier (*sic*) eut la
 « teste tranchée pour avoir soutenu un prédicant. »

De ce récit, un peu brutalement catholique, résulte évidemment :
 1^o Que notre *Sohier*, étant en 1562, depuis 30 ans huguenot, avait
 dû embrasser la Réforme vers 1532, un an avant que Calvin se fût
 prononcé; puisque ce n'est qu'en 1533 que ce dernier fut chassé
 de la Sorbonne pour son discours luthérien, prononcé par son ami
 Michel Cop. 2^o Qu'il commença, comme je l'ai dit, la sanglante série
 des martyrs dans cette partie de Flandres; c'est ce qu'indiquent
 évidemment ces mots qui s'accordent avec la date : « *De ce jour en
 après.* » A lui donc la place d'honneur à la tête des martyrs du Cam-
 brésis. 3^o Qu'un de ses fils périt peu après lui, pour la même cause,
 mais par une mort plus cruelle; il fut « *brûlé tout vif.* » On se con-
 tenta de décapiter le père probablement à cause de son âge avancé;
 j'estime qu'il devait avoir au moins de 60 à 65 ans. 4^o Ces sanglantes
 exécutions en 1562, coïncident avec l'admission, pour la première
 fois, des PP. *Jésuites* dans la ville de Cambrai, sous les auspices de
 l'arrivée de l'archevêque Maximilien de Berghes, laquelle eut lieu
 effectivement en 1562. — Le massacre de Vassy avait eu lieu le
 1^{er} mars, deux mois et demi avant la mort de notre *Sohier*.

Maintenant, cher Monsieur, d'après mes documents de famille,
 ce *Sohier* martyr (sans nul doute père de Philippe *Sohier*, né vers
 1540, réfugié à Jersey vers la même époque, et qui y commence
 notre généalogie ininterrompue), devait être un fils cadet de Jean
Sohier, écuyer, vivant à Mons, originaire du Cambrésis, qui se qua-
 lifie, dans son testament de 1495, conseiller de Philippe d'Autriche,
 et qui était marié à Madeleine du Fay, laquelle était aussi du Cam-
 brésis. J'aimerais avoir, si possible, quelques détails sur ce fidèle
 martyr: et si vous pouviez m'en procurer, je vous en serais très-
 reconnaissant. Mais je crois que ce sera fort difficile, pour ne pas
 dire impossible. J'en écris à M. le pasteur C.-L. Frossard, et je fais
 faire des recherches à Cambrai. — Je dois ajouter que c'est à M. le
 pasteur Eynard, agent de la Société centrale à Cambrai, que je suis
 redevable de la découverte de ce fait si intéressant pour notre fa-
 mille.

Veillez agréer, etc.

H. SOHIER, pasteur.

En réponse au désir exprimé par M. le pasteur Solier, nous avons minutieusement interrogé le précieux recueil de Crespin. Nous y trouvons, au mois de juillet 1562, l'histoire de deux martyrs du Cambrésis, Antoine Caron et Renaudine de Francville. Le manuscrit de la Bibliothèque de Cambrai ajoute encore deux noms au martyrologe protestant de cette cité. De nouvelles recherches fourniront peut-être de nouveaux éclaircissements sur le point en question.

LA GRANGE DE VASSY

Nous empruntons le passage suivant à une lettre de M. le pasteur Galland, de Joinville :

Joinville, 7 janvier 1867.

Je vous dirai quelques mots de la grange où eut lieu le massacre des Huguenots. Cette grange a été brûlée accidentellement, il y a quelques années; elle n'a donc plus sa forme primitive. C'est actuellement une vaste remise qui ne rappellerait aucunement le tragique événement dont elle fut le théâtre, si, à l'angle d'une de ses murailles, on ne lisait cette inscription : *Passage du Prêche. Grange où eut lieu le massacre, le 1^{er} mars 1562.*

M. le pasteur Galland a reçu, en septembre 1866, pour le temple de Joinville, une note ainsi conçue, accompagnant un don :

« Petite offrande en faveur des protestants de Joinville et autres lieux voisins de Vassy, faite par une descendante de Laurent Flornoy, de Flornoy près Vassy, lequel abandonna ce qu'il possédait dans les finages d'Attancourt, de Magneux, de Breuzeval et de Flornoy après le massacre. S'étant réfugié à Lyon, il s'y maria avec Gabrielle Mellin, et eut d'elle Gédéon Flornoy, amené par son père à Genève à l'âge de cinq ans, après la Saint-Barthélemy. C'est de ce dernier qu'est descendue la famille Flournois qui subsiste encore, après 294 ans, à Genève. »

LES SYNODES DU DÉSERT

Lezay (Deux-Sèvres), 8 janvier 1867.

Monsieur,

Le *Bulletin* comprenant dans son cadre la publication de documents inédits, je prendrai la liberté d'émettre un vœu que le Comité dont vous faites partie appréciera. Les actes des synodes nationaux tenus au désert pendant la période de la persécution n'ont été nulle part publiés intégralement. M. Borrel en a donné une analyse dans les *Archives évangéliques*, M. Ch. Coquerel, dans son *Histoire des Eglises du désert*, a donné les synodes de 1756 et de 1763, mais cela ne suffit pas. Je sou mets donc au Comité du *Bulletin* le vœu que tous les synodes du désert soient publiés dans l'intérêt historique de cette période. Je ne pense pas qu'il fût bien difficile de se procurer les actes de tous ces synodes. Je ne possède pas moi-même tous ces actes, mais ceux que j'ai sont à la disposition du Comité, si l'idée que j'é mets était prise en considération.

Veuillez agréer, etc.

O. BOURCHENIN, pasteur.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

M. le pasteur Paumier, de Reims, nous transmet le produit d'une collecte faite à Metz en faveur de notre œuvre historique. Nous l'en remercions bien vivement. De son côté, M. le pasteur O. Cuvier, de Metz, auquel le *Bulletin* doit de si précieuses communications, nous adresse les lignes suivantes :

Metz, le 2 janvier 1867.

Nous avons accueilli avec d'autant plus de plaisir la proposition de célébrer la fête de la Réformation, qu'à Metz cela se faisait depuis longtemps. Vous pouvez donc compter les paroisses de Metz et de Coureelles-Chaussy, ainsi que l'annexe d'Ars-sur-Moselle, au nombre des Eglises qui fêteront ce grand événement le 1^{er} dimanche de novembre. Nous avons préféré ce jour au 1^{er} novembre, à cause de la fête toute catholique en l'honneur des saints.

Votre dévoué en notre Seigneur,

O. CUVIER.

VARIÉTÉS

UN CANTIQUÉ

SUR L'AIR DE LA MARSEILLAISE.

(Communication de M. le pasteur BERNARD, de Mulhouse.)

Le 24 novembre dernier, une famille de l'Alsace célébrait le quatre-vingtième anniversaire de la naissance d'un de ses membres. Les vieillards aiment à se rajeunir par le souvenir. Un des assistants, presque octogénaire lui-même, évoqua le souvenir d'un respectable pasteur de Montbéliard, M. M***, mort en 1814, et duquel il tenait les strophes suivantes, composées à la fin du siècle dernier, sur l'air de *la Marseillaise*. Mais cette fois le terrible chant de guerre qui retentit si souvent sur nos frontières menacées, n'était plus qu'un cantique de paix répété dans les furtives assemblées d'un culte proscrit, l'hymne consolateur murmuré, dit-on, au chevet de plus d'un mourant !

C'est au Dieu qui m'a donné l'être
Que je veux consacrer mes chants;
Je lui dois tout : c'est mon bon Maître
Et je suis un de ses enfants (*bis*).
Avant qu'il m'eût donné la vie,
Il s'occupait de mon bonheur;
Son saint Fils devint mon Sauveur,
Et le ciel devint ma patrie.
O nous ! ses rachetés, bénissons à jamais,
Chantons (*bis*) d'un Dieu si bon, l'amour et les bienfaits.

Que je meure avant que j'oublie,
Jésus, l'amour que je te dois,
Toi ! qui m'aimas plus que ta vie,
Toi qui versas ton sang pour moi (*bis*).
J'étais un enfant de colère,

Mais, tison arraché du feu,
 Ma paix est faite avec mon Dieu ;
 Il est redevenu mon père.
 Ah ! garde-nous encor, nous, ta propriété,
 Jésus, Jésus, garde en ton nom, ton peuple racheté.

Un jour, dans ta gloire adorable,
 Tu viendras juger l'univers ;
 Ce grand jour, ce jour redoutable,
 Verra périr tous les pervers (*bis*).
 Mais, triomphant par ta présence,
 Ton peuple saint te bénira,
 Et l'univers retentira
 De ses chants de réjouissance.
 Rédempteur des humains, viens et ne tarde plus ;
 Jésus, Jésus, viens consoler et sauver tes élus.

BIBLIOTHÈQUE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

La lettre suivante est plus qu'un généreux don : c'est un noble exemple qui trouvera sans doute des imitateurs, et que nous enregistrons ici avec une vive gratitude :

Paris, 18 janvier 1867.

Cher Monsieur,

Je viens de parcourir un catalogue dont beaucoup d'articles me paraissent de nature à être ou ne peut mieux placés dans la bibliothèque de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. C'est le Catalogue de la bibliothèque de M. de Lassize qui doit se vendre le 30 janvier et les onze jours suivants. (Le Catalogue est publié et donné chez Potier, libraire, quai Malaquais, 9.)

Ce qui a attiré mon attention, ce sont des séries d'ouvrages de presque tous les réformateurs, Huss, Wicief, Luther, Mélancthon, Œcolampade, Zwingle, Calvin, etc., des écrits de controverse et pièces curieuses.

Il serait précieux que la Société pût s'assurer quelques-unes de ces raretés ; mais ce qui manquera le plus, ce sera sans doute l'argent plutôt que la volonté. Je mets donc dans ce but à votre disposition une somme de 50 francs, heureux si je pensais qu'elle pût vous aider à ne pas laisser passer en des mains étrangères quelques-uns de ces livres qui nous appartiennent.

Votre bien dévoué,

JULES DE SEYNES.

DONS REÇUS :

De M. William Martin : *Réfutation de l'Hérésie de Calvin, par la seule doctrine de MM. de la R. P. R.*, etc. Paris, Ant. Lambin, 1687, in-12, vél.; *Motifs de réunion à l'Eglise catholique présentés à ceux de la Religion Prétendue Réformée de France*, par René Ouvrard, etc. Paris, Ch. Savreux, 1668, in-12, v. aut. fil. (armes); *La Victoire emportée sur ceux de la Religion Prétendue Réformée, à la déffence de la citadelle de l'Eglise catholique*, par M. le marquis de La Roche d'Or, le 21 février 1621. Paris, P. Poirier, 1621, in-8°, br.; *Motifs invincibles d'attachement à l'Eglise romaine pour les Catholiques, ou de réunion pour les Prétendus Réformés*. Reims, Bart. Multeau, 1713, petit in-8°, br.; *Lettre impartiale sur l'Edit des Protestans, à M. le comte de **** (s. l. n. d.) (datée : A Paris, le 8 janvier 1788), in-8°, br.; *Mémoire en réclamation contre les Lettres de convocation.....*, adressé au Roi, par les Protestans du Royaume, rédigé et présenté à S. M., signé par un Catholique. Au Havre de Grâce, Faure, 1789, in-8°, bas. *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des Protestans de France* (par Monelar et l'abbé Quesnel). S. l., 1755, in-8°, bas.; *La Proscription de la Saint-Barthélemy*, etc., etc. (par Rœderer). Paris, Bossange, 1830, in-8°, br.

De M. Ch. Read : *Histoire générale de Paris*, collection de documents publiés par la Ville; in-4°; les 2 premiers volumes avec plans; *Mémoires de Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand*, publiés par MM. Read et Waddington. 1 vol. in-8°; *Journal du Voyage à Paris de Daniel Chamier*, publié par M. Read. 1 vol. in-8°; Jean Le Sueur : *Histoire de l'Eglise et de l'Empire*. Genève, 1674, 2 vol. in-4°.

De Son Exc. M. de Le Coq, à Berlin : Erman et Réclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du Roi*. Berlin, 1783-1796. 6 vol. in-8°.

De M. F. Schückler : *Mémoires des sages et royales Economies d'Es-*

fat, etc., de Maximilien de Béthune. 2 volumes en 1, l'édition dite des V. verts, imprimée chez Sully; La Noue : *Discours politiques et militaires, recueillis par le sieur de Fresnes*. Lyon, 1595, petit in-8°; Philippus Mornayus : *Mysterium Iniquitatis*; P. Suanis Polani : *Historia Concilii Tridentini*. 1 vol. in-4°; *Henrici Navarrorum Regis Epistolæ ad Imperatorem Romanorum, Reges, Principes et Respublicas Europæas*, etc. Ultrajecti Ribbuis, 1679, in-12; Pierre Matthieu : *Histoire de France, pendant les sept années de paix du règne de Henri IV*. 2 vol. in-8; *Histoire des derniers troubles de France, sous les règnes de Henri III et de Henri IV*. Lyon, 1610; *Gasparis Colini Vita* (par Hotman). 1585; *Le Francophile*. Chartres, 1591; Beausobre : *Histoire de la Réformation*. Berlin, 1786. 4 vol. in-8°.

De Madame Schickler : Capefigue : *Histoire de la Réforme, de la Ligue, et du Règne de Henri IV*. 8 vol. in-8°.

De Mademoiselle Allard : Charles Coquerel : *Histoire des Eglises du Désert*. 2 vol. in-8.

De M. Charles de Le Fort : *Der General und Admiral Franz Le Fort, sein Leben und seine Zeit*, von Dr M. Posselt. 2 vol. in-8°. 1866.

De M. Michel : *Mémoires à consulter pour les Calas*. 1762-1765. 1 vol. in-8°.

De M. Waddington : Achim von Arnim : *Sermons allemands de Mathesius sur le Dr Martin Luther*. Berlin, 1818.

De M. Eug. de Budé : *Etrennes religieuses*. 1 vol. in-12. Genève, 1867.

De M. Jules Bonnet : *Catéchisme, c'est-à-dire le formulaire d'instruire les enfants en la chrestienté, faict en manière de dialogue*, par Jehan Calvin. MDLIII. Réimprimé par Jules Fick. In-18. Genève, 1853.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ETUDES HISTORIQUES

HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

CHAPITRE V

CHARENTON SOUS HENRI IV (1606-1610)

PREMIÈRE PARTIE

L'ÉGLISE

Ce ne fut qu'à contre-cœur (1) et en se laissant forcer la main par l'assemblée politique de Châtellerault (août 1605) que Sully consentit à demander l'établissement du culte réformé dans un lieu moins éloigné qu'Ablon. Le passage de Grigny à Ablon avait déjà été une violation de l'engagement pris par Henri, envers les Parisiens, au moment de la reddition de la capitale (1594) et une dérogation à certaine clause formelle de l'Edit de Nantes. Pour amener le roi à une dérogation nouvelle, ce ne fut pas trop des instances de Calignon jointes à celles de Sully. Henri, qui pratiqua pendant son règne un système de bascule entre les deux religions, finit par se persuader qu'après avoir rappelé les jésuites (1603) unique-

(1) Voyez *Autobiographie de Du Moulin* (*Bulletin*, VII, 341).

ment parce qu'il craignait le couteau de Jacques Clément, il ne pouvait refuser de « faire quelque chose de notable pour les huguenots (1). » Voilà pourquoi il se laissa fléchir par leurs prières.

La première difficulté ayant été surmontée, l'omnipotence royale allait être d'un puissant secours pour triompher d'un autre obstacle non moins redoutable. Nous avons vu à quelles tracasseries incessantes l'Eglise était exposée à Ablon de la part du chapitre de Notre-Dame; tout cela n'était rien auprès de ce qui l'attendait à Charenton. La foule irritée de ne plus pouvoir chanter sa chanson favorite : *celle de la vache à Colas*, n'en était que plus disposée à approuver tout ce que l'on ferait pour molester les réformés.

Dès le mois de mai 1576, un édit ayant permis aux réformés de s'établir à deux lieues de Paris, Jean Le Bossu, secrétaire du roi, seigneur de Charenton, etc., avait eu soin de faire spécifier une exception en sa faveur (2); or, d'après les édits, l'exercice ne pouvait être établi dans un lieu qu'avec la permission du seigneur qui y avait droit de haute justice. On savait bien que Jean Le Bossu n'accorderait jamais cette permission, mais cela n'arrêta pas les commissaires Châteauneuf et Jeamin, chargés de choisir un emplacement, soit à Ivry, soit à Charenton. Ils avaient à peine commencé les premières démarches que Le Bossu, processif à l'excès, fit opposition par-devant la justice (3), et commença contre les protestants une lutte sans relâche que sa famille continua pendant quatre-vingts ans (c'est-à-dire jusqu'à la révocation), au mépris de ses intérêts, qui étaient loin de souffrir de l'extension rapide que prit Charenton dès qu'il fut devenu la métropole du protestantisme français (4).

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, X, 532-534.

(2) Marty Laveaux, *Moniteur* du 6 août 1833.

(3) Les 2 et 7 août 1606. Les pièces concernant Le Bossu sont aux Archives, collection TF, 321, n° 19.

(4) « Vous saurez, écrit Scarron, qu'à Charenton, le lendemain des dimanches et fêtes, on ne trouve rien à manger » (Tall-mant, IV, 384). On y mangeait entre les services: le jour où un prédicateur connu y prêchait, s'appelait le dimanche

Sachant à qui ses protégés allaient avoir affaire et la difficulté qui les arrêterait net, Henri IV y remédia autocratiquement d'un trait de plume. Il termina les lettres patentes par lesquelles il ordonnait aux commissaires de transférer l'exercice à Charenton-Saint-Maurice, de la manière suivante : « Nous vous avons commis..., commettons et députons par « ces présentes pour vous transporter audit village..., afin d'y « établir ledit exercice, aux lieux et endroits que vous juge- « rez le plus convenable, et de ce faire donné toute autorité et « pouvoir, même d'y procéder *nonobstant opposition ou appel- « lations quelconques dont nous avons réservé la connaissance « à nous et à notre conseil, et icelle interdite à tous autres « juges et officiers, auxquels nous enjoignons, et à tous nos « sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de vous « obéir es choses susdites, car tel est notre plaisir.* Donné à « Fresne, le 1^{er} jour d'août, l'an de grâce 1606 et de notre « règne le dix-septième. »

Le 23 du même mois, un des ministres de Henri IV, Guillaume de l'Aubespine, sieur de Châteauneuf, vendit à Gilles de Maupeou, intendant des finances, moyennant la somme de 700 livres qui avait été fournie par les fidèles de Paris, *le fief de Théroutane*, appelé encore *Hôtel de la Rivière*, ou *Grand Hôtel de Charenton*. Il se composait de deux maisons avec cours, etc., trois arpents de jardin, et était situé au bord de la Marne en amont du pont. Maupeou en fit aussitôt cession gratuite à Christophe Bochart (1), sieur de Mesnillet, avocat au parlement, Elie Bigot, aussi avocat au parlement, noble homme, Jean Guiton, secrétaire de la chambre du roi, tous trois représentants de l'Église de Paris. Trois jours après,

à deux broches, quand il y avait deux pasteurs de ce genre, c'était le dimanche à trois broches.

On arrivait au temple entre deux haies de mendians qui imploraient habilement la pitié au nom de Dieu et de Jésus-Christ, sans parler de la Vierge et des saints. Entre le mur d'enceinte et la porte du temple se trouvaient deux rangées d'échoppes où des libraires étalaient tous les livres d'édification et de controverse; on y criait aussi les nouvelles publiques. On était donc bien loin du rigorisme sabbatique que l'influence anglaise tend à répandre partout.

(1) Oncle du fameux savant Samuel Bochart, pasteur à Caen.

le 26, les commissaires royaux mirent officiellement les réformés en jouissance du fief de la Rivière, en la personne de leurs commissaires de La None et Bigot, et défendirent énergiquement à Le Bossu d'apporter aucun obstacle à la célébration du culte (1). Le lendemain dimanche 27 août, près de 3,000 personnes s'y rassemblèrent sous la protection des archers et d'un exempt des gardes envoyé pour « contenir le peuple dans ses devoirs. »

Cette précaution n'était pas inutile, car l'un des deux dimanches suivants (soit le 3, soit le 10 septembre) une violente sédition éclata à la porte Saint-Antoine; la populace se jeta sur les huguenots qui revenaient du prêche, sous prétexte que les lettres patentes du premier août n'avaient pas été enregistrées. « La justice qui s'y transporta, dit El. Benoît « (I, 435), n'eut pas l'autorité d'y remédier, et il serait arrivé « quelque chose de plus fâcheux si le roi ne fût revenu exprès « de Fontainebleau à Paris pour y donner ordre. Sa présence « remit la paix et l'union dans la ville et assura aux réformés « la possession de la grâce qu'il leur avait faite. » C'est sans doute à la suite de cette échauffourée qu'il faut placer la réponse trop spirituelle du roi aux Parisiens qui lui rappelaient que l'Edit de Nantes ne permettait aux protestants de se réunir qu'à cinq lieues de la capitale : « Eh bien ! vous compterez désormais cinq lieues de Paris à Charenton (2). » Tout cela,

(1) Il fallut que les protestants lui fissent violence, par de « nouveaux ordres de Sa Majesté, » pour qu'il consentit à toucher les droits qui lui étaient dus et à recevoir la promesse de foi et hommage qui lui fut faite, au nom de l'Église, par Elie Bigot, Samuel Dufresnoy, procureur en la cour du parlement, noble homme Jacques Tardif, Thomas Périer, Jean du Clos, Eusèbe Marchand, Jean Prieur et Jean Mayachée, tous anciens et diacres, ainsi que Charles, Pierre de Laulnay, conseiller du roi et contrôleur ordinaire des guerres en Normandie. Elie Bigot et Samuel de Fresnay lui portèrent foi, hommage et serment de fidélité, et lui présentèrent, suivant les formes féodales du temps, Nicolas Bigot, fils d'Elie, *comme homme vivant et mourant*. Le jour même où s'accomplit cette cérémonie féodale, 4 octobre, le Bossu protesta selon les formes accoutumées.

Lorsqu'en 1610, Louis XIII confirma par un brevet l'établissement du culte à Charenton, Le Bossu intervint encore pour empêcher que cette pièce fût revêtue de toutes les formalités nécessaires. Ce fut encore lui qui, en 1619, avec le concours de l'Université de Paris, empêcha qu'on établit à Charenton un collège de philosophie et de théologie, qui devait être dirigé par le savant écossais Gautier Donaldson, projet souvent repris depuis cette époque. A Paris, l'enseignement de la théologie protestante n'a jamais été réalisé et ne l'est pas encore, tandis que les catholiques et les israélites possèdent des établissements théologiques officiels.

(2) Extrait d'une pièce publiée en 1628, sous le titre de *l'Antauglois*.

il faut l'avouer, n'était pas légal, mais l'Edit de Nantes était destiné à subir bien d'autres atteintes; il devait être maintes et maintes fois violé en sens contraire (1).

Pour montrer que sa raillerie était, au fond, très-sérieuse, le roi fit élever à la porte Saint-Antoine un gibet qui devait rappeler aux fanatiques la défense de maltraiter les protestants. Aussitôt le lieutenant civil qui, par mauvais vouloir bien plus que par scrupule légal, avait refusé de s'opposer à l'émeute, se prit de querelle avec le lieutenant criminel pour la possession de cette potence; le chevalier du guet les apaisa en disant qu'il en fallait planter deux, qu'il y en aurait ainsi une pour chacun. Toutefois nul n'était capable d'arrêter longtemps l'explosion des sentiments peu fraternels que les Parisiens nourrissaient contre ceux de Charenton. Henri IV lui-même échoua dans cette laborieuse tâche.

Le père Gauthier, dit un historien (2), qui retrace les luttes de cette époque (1609) « ouvre en pleine cliaire la croisade « contre les huguenots, contre le roi même. Les sermons de « la Ligue recommencent à grand bruit. On ne s'en tient pas « aux paroles, on les traduit en actes... A Paris, sous les « yeux du roi, le chemin de Charenton infesté par le peuple, « le *bon peuple* des sacristies; les gens qui vont au prêché « insultés à coups de pierres, entre autres un malheureux « infirme sur qui on lâchait les enfants; ils le tiraient, ils le « battaient; n'y voyant pas, il ne résistait guère. La foule

(1) Au mois de décembre parut, en réponse aux plaintes du clergé catholique, un édit qui ouvre l'immense série des restrictions apportées à la liberté du culte protestant; l'article 8 défend aux ecclésiastiques qui veulent se faire réformés « de se trouver es assemblées où se fait l'exercice public de la religion avec « l'habit qu'ils souloient porter pour marque de leur vœu et profession avant « qu'ils aient fait leur changement, à peine d'être punis comme scandaleux et « infracteurs à nos édits; » l'article 10 interdit l'inhumation des réformés dans les églises et cimetières des églises catholiques, même dans le cas où ils les auraient eux-mêmes fondées; il leur interdit, en outre, de faire construire des temples assez près des églises, pour que les catholiques en reçoivent de l'incommodité ou du scandale. Jusqu'à cette date, les inhumations de protestants dans les églises catholiques n'étaient pas rares; beaucoup de familles nobles étant propriétaires de chapelles ou de caveaux dans les édifices consacrés à l'Église romaine. C'est ainsi que Ambroise Paré fut enterré à Saint-André-des-Arts, Cujas dans la cathédrale de Bourges. Il y avait quelquefois des religieux protestants dans les églises catholiques, en cas de funérailles (*Mémoires de Claude Haton*, p. 407, 640, 970).

(2) Michelet, *Henri IV et Richelieu*, p. 173.

« appelait ce pauvre homme *l'aveugle de Charenton*. — La Rochelle se fortifia, à tout événement. »

Pour être moindres qu'à Ablon et à Grigny, les inconvénients de la distance ne s'en faisaient pas moins sentir, depuis l'établissement de l'Eglise à Charenton. La route était détestable, partout défoncée, et on ne pouvait la parcourir à pied sans une extrême fatigue. Le faubourg Saint-Antoine lui-même n'était pas pavé, il ne le fut qu'après que Richelieu eut failli y verser; on se rendait donc généralement au temple, en bateau ou dans des voitures louées en commun. La voie de terre et la voie d'eau étaient parfois également dangereuses. Nous n'en citerons que deux exemples empruntés à Casaubon. Le premier se rapporte à l'hiver de l'année 1608. l'un des plus terribles dont on ait conservé le souvenir.

« 8 des ides de janvier. Hier on a offert à ma femme de la
 « conduire aujourd'hui au temple; mais comme elle est sortie
 « pour affaires et s'est ressentie du grand froid qu'il fait, nous
 « avons décidé ce matin que je profiterais de l'occasion à sa
 « place, de peur que le malaise qu'elle éprouve ne vienne à
 « s'aggraver. Je me suis donc levé un peu plus tôt que ces
 « jours derniers et j'ai revisé mon travail d'hier sur le livre X
 « de Polybe. Sur ces entrefaites, est arrivée la voiture des
 « excellentes demoiselles Arnauld (1). Aussitôt je sortis de mon
 « cabinet ou j'étais presque morfondu. A peine étais-je monté
 « en voiture que je me sentis pris d'un froid excessif aux pieds.
 « Nous cheminions pourtant; nous sortions de la ville. Mais
 « nous ne pûmes aller bien loin. La violence du froid était telle
 « et le vent si glacial et si coupant, qu'il nous eût été, aussi
 « bien qu'aux chevaux eux-mêmes, impossible d'avancer. Nous
 « retournâmes donc sans avoir fait notre course, et je fus l'ob-
 « jet de beaucoup d'attentions de la part des aimables per-
 « sonnes qui me conduisaient, lorsqu'elles eurent remarqué à
 « quel point j'étais gelé. Me voici rentré chez moi et je ne puis

(1) De l'illustre famille protestante, devenue plus tard janséniste.

« m'empêcher, ô Eternel Dieu, de t'adresser cette prière :
 « Puisses-tu trouver bon que je m'efforce d'établir un jour
 « mon domicile dans un endroit où il y ait une libre profession
 « de notre pure religion et où les exercices du culte soient
 « moins difficiles ! Nous avons, ma femme et moi, bien des
 « raisons pour souhaiter ce changement, mais tout le reste
 « est supportable auprès de cela ; obligé de passer sa vie sans
 « jouir de l'avantage d'assister au culte, d'entendre la sainte
 « Parole, c'est là une chose véritablement intolérable pour
 « nous et pour nos enfants » (*Bulletin*, III, 462).

La même année, Casaubon faillit être noyé avec une partie de sa famille : « 13 des kalendes d'août 1608. O Dieu plein de
 « sagesse et de bonté, s'écrie-t-il, puis-je assez te rendre
 « grâce de la protection dont tu nous as couverts aujour-
 « d'hui !... Nous sommes partis ce matin, ma femme et moi,
 « accompagnés de notre fils aîné Jean, de Méric qui vient
 « après, et de ma sœur, pour aller entendre les deux sermons
 « à Charenton, et revenir aussitôt après en bateau. Nous
 « avons aussi projeté de nous y rendre par eau. Arrivés au
 « port, *bien qu'il ne fit pas encore sept heures*, nous n'avons
 « rien trouvé, à l'exception d'un petit bateau en assez mau-
 « vais état et n'ayant pas même de tente, comme ils en ont
 « habituellement. Nous hésitâmes sur ce que nous ferions :
 « mais le désir d'accomplir nos devoirs religieux l'emporta, et
 « nous entrâmes dans ce bateau, ou plutôt ce batelet, le seul
 « qui restât. Le batelier prit la corde et se mit en marche sur
 « la rive, hâlant notre frêle embarcation et nous qu'elle por-
 « tait. Déjà la plus grande partie du chemin était faite, lors-
 « qu'une barque de plus grande dimension et qui était sembla-
 « blement conduite par deux forts chevaux de hâlage, attend
 « notre bateau qu'elle choque et fait violemment vaciller de
 « côté et d'autre. Combien ton puissant secours, ô Dieu, nous
 « était nécessaire, et combien nous l'avons éprouvé ! L'avant
 « de la barque qui venait sur nous touche notre embarcation
 « et du même coup la submerge, de façon qu'elle commençait

« à se remplir d'eau et à couler à fond. C'en était fait de nous
 « tous qui nous y trouvions, si ta divine providence ne nous
 « eût sauvés. Ma sœur et mon fils montèrent, non sans peine,
 « dans le grand bateau, secondés par ceux qui étaient témoins
 « de notre péril. Ma femme et moi, nous étions assis ensemble,
 « et fûmes également surpris par cet accident soudain. Je la
 « vis aussitôt au milieu du tumulte, la moitié du corps dans le
 « bateau rempli d'eau et l'autre moitié dans la Seine. J'avoue
 « que le danger que courait ma pauvre femme me causa une
 « vive émotion, autant du moins que l'état de mon esprit
 « le comportait. Je lui tendis la main, et réunissant mes forces
 « physiques et morales, je parvins, avec l'aide de Dieu, à la
 « soulever assez pour que ceux de la grande barque pussent
 « la saisir et l'y recueillir. Ainsi cette tendre amie a échappé
 « au péril; mais nous craignons pour l'enfant qu'elle porte en
 « son sein... Cependant, pour subvenir au salut de ma femme,
 « moi qui déjà me tenais des deux mains à la grande barque,
 « j'avais lâché prise; tout en la sauvant, je m'exposais moi-
 « même au plus grand danger et je me vis bien près d'y suc-
 « comber. Mais Dieu ne m'abandonna pas non plus; et animés
 « par les cris de ma femme, tous ceux qui étaient présents et
 « qui déjà par eux-mêmes étaient pleins de zèle, n'eurent
 « point de repos qu'ils ne m'eussent aussi recueilli sain et
 « sauf. »

Casaubon ne perdit qu'un psautier que sa femme lui avait donné et dont il se servait depuis vingt-deux ans; ils avaient déjà fini de chanter le psaume XCI et commençaient le XCII, quand arriva l'accident. Les naufragés ne purent assister au premier service, mais seulement au second. On chanta précisément le 7^e verset du psaume LXXXVI :

Tirant ma vie du bord
 Du bas tombeau de la mort.

Casaubon insiste sur cette coïncidence.

« Je songeai aussitôt, ajoute-t-il, à cette parole de Saint-Am-

broise : « C'est là le propre du livre des Psaumes que chacun
« de ceux qui les écoutent ou les lisent en sont pénétrés et se
« les appliquent absolument, comme s'ils avaient été écrits en
« vue d'eux-mêmes » (*Bulletin*, III, 465).

Qui ne serait frappé, religieusement ému, de la perpétuelle conversation que Casaubon entretient avec Dieu, implorant constamment le secours de sa providence, dont il voit partout la bienfaisante main ! Sa foi, comme toute foi véritable, n'était pas un de ces meubles de luxe et de parade qui ne servent que dans les grandes circonstances, mais le centre même et le foyer de sa vie morale, l'aliment sacré dont son âme se nourrissait, non pas quotidiennement, mais à chaque heure, à chaque minute du jour. Sa religion ne lui était pas extérieure, mais toute intérieure et vivante.

L'Eglise de Paris ne fut pas plutôt installée à Charenton qu'elle travailla de toutes ses forces à se développer et à s'étendre; elle sentit dès l'abord le pressant besoin d'avoir à son service un plus grand nombre de pasteurs; dès le 6 septembre 1606, elle adressait à la vénérable compagnie des pasteurs de Genève la lettre suivante :

« Messieurs et honorés frères,

« Ayans obtenu du roi le lieu de Saint-Maurice de Charenton pour l'exercice de notre religion, distant de cette ville d'environ une lieue, il y a espérance d'une grande moisson, et jà en voyons-nous quelques commencements, encore que nous n'y aions esté que trois fois. C'est pourquoy ayans faute d'ouvriers, nous avons recours à vous comme à ceux qui ont et les moyens et la volonté de nous secourir en une si urgente nécessité. Vous l'avez fait autrefois en une telle occurence; nous ayans secourus mesme de la personne de feu nostre bon père M. de Bèze. Nous nous promettons maintenant le semblable de votre zèle et charité. Nostre désir serait d'avoir ou M. Prevost ou M. Cousin, si ce n'est peut-être purement et simplement, au moins

« pour quelques années. Le rapport qu'on nous fait de leur
 « dextérité à traiter de l'Écriture sainte ès prédications avec
 « l'aage propre pour porter le travail de nostre Eglise nous les
 « vous fait spécifier. Joint que nous sçavons que les avez
 « prestés à d'autres Eglises qui n'en auaient tant de besoin et
 « où ils ne pouuaient faire tant de fruit qu'en celle-ci qui est
 « comme un abrégé de tout le royaume, et où journellement
 « abondent personnes de tous endroits. Nous en escriuons à
 « vos magnifiques seigneurs pour faciliter cet affaire, vous
 « supplians aussi de nous ayder de votre faveur et intercession
 « enuers-eux, et vous nous obligerez à vous faire service et
 « à prier Dieu. Messieurs et très-honorés frères, qu'il vous
 « augmente ses saintes grâces, bénisse vos labours et préserve
 « de tout danger.

« De Paris, ce 6 septembre.

« Vos très-humbles et affectionnés frères et serviteurs, les
 « ministres et anciens de l'Eglise de Paris,

« DE MONTIGNY, au nom de tous,

« FERREUR, secrétaire du Consistoire (1). »

L'année suivante 1607, un temple fut élevé à Charenton, et les fidèles ne cessèrent de s'y réunir que quand il fut incendié et détruit (1621) par une émeute catholique (2). Les directeurs de l'Eglise s'occupèrent également de trouver et d'entretenir à Genève des jeunes gens qui se dévouassent au saint ministère. Le 1^{er} août (1607), les pasteurs et anciens des Eglises de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne écrivirent à la vénérable compagnie de Genève pour la prier de lui choisir deux « jeunes hommes qui fussent d'espérance, » c'est-à-dire bien qualifiés, et auxquels ils s'engageaient à

(1) Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, pièces justificatives, p. 75.

(2) Il existe encore, dit-on, un débris des dépendances de ce premier temple. Lorsqu'on est entré dans la rue principale, ou, pour mieux dire, dans la seule rue de Charenton-Saint-Maurice, on trouve bientôt à droite un moulin à eau établi là depuis plusieurs siècles; en face est la ruelle du Val-d'Osne, qui rejoint le parc de Vincennes, et au coin de la rue et de la ruelle, une tourelle qui formait autrefois l'encoignure de l'enclos au milieu duquel se trouvait le temple (Marty Laveaux, *Monteur* du 6 août 1853).

fournir 200 livres par an pour leur entretien, plus dix écus pour acheter des livres. La compagnie présenta Pierre de Wackendorf, qui fut adopté ; par une nouvelle lettre du 20 octobre, le Consistoire la pria de lui en indiquer encore un et de veiller sur le premier pensionnaire qu'il avait envoyé à Genève, et qui s'appelait de Courcelles (1). Pour tomber du premier coup sur cet hérétique, ne fallait-il pas avoir la main singulièrement heureuse ?

Un autre étudiant, entretenu à Sedan par une Eglise de Paris, se nommait de La Touche, et celle-ci réclama en 1607, au synode de La Rochelle, le remboursement des dépenses qu'elle avait faites pour lui, à moins qu'il ne fût obligé à exercer le ministère dans la province de l'Ile-de-France.

Le troupeau de Charenton ne se contenta pas de travailler à accroître le nombre des pasteurs ; il avait compris qu'une instruction étendue et approfondie est l'auxiliaire indispensable de la Réforme, et en conséquence il lutta énergiquement contre l'ignorance. « Au mois de mai 1609, raconte Les-
« toile, fut établi, pour l'instruction de la jeunesse de la religion
« prétendue réformée, un collège à Clermont-en-Beauvoisis,
« en Picardie ; dont les affiches ayant été mises à Charenton,
« un ancien ami m'en apporta une dudit lieu conçue en ces
« mots : Il y a un collège établi à Clermont-en-Beauvoisis et
« trois régens, pour enseigner la langue latine, grecque, l'es-
« criture, l'arithmétique, la musique, la rhétorique, la dialectic
« tique et logique. Si quelqu'un a désir d'y envoyer enfants,
« l'Eglise aura soing de les mettre en pension, et le principal
« et autres personnes auront charge tant de leurs personnes
« que de leur instruction. Les pensions seront de quarante
« écus ou de telle autre somme que de raison. »

(1) Sans doute Etienne de Courcelles, le célèbre théologien arminien, qui quitta Genève en 1609 pour visiter les Académies de Zurich, Bâle, Heidelberg, se fit consacrer en 1614 et fut donné pour pasteur à l'Eglise de Fontainebleau. Il dut quitter la France après avoir été déposé pour refus de signer la profession de foi du synode de Dordrecht, ratifiée par celui d'Alais (Voir *France prot.*, art. Courcelles). C'est un honneur pour l'Eglise de Paris d'avoir contribué à l'éducation de ce digne pasteur, qui fut persécuté pour la cause de la vérité et de la conscience chrétienne.

Nous serions incomplet, si nous omettions une dernière et importante manifestation extérieure de la piété protestante au X^e II^e siècle. « Ce jour (jeudi 5 novembre 1609), dit Lestoile, « fut célébré le jeusne à Charenton, avec grande apparence de « dévotion, au moins selon la forme simple qui s'y observe; « car, depuis huit heures du matin jusques à près de quatre, « on n'y fist que prescher, prier et chanter, sans que personne « (ou pour le moins bien peu) sortissent de leur place et du « temple qui estoit tout plein. Il y fut fait trois presches, par « MM. Du Moulin, Durand et Le Faucheur, qui, entre les autres, exhorte fort pathétiquement le peuple à la pénitence « et amendement de vie » (*Bulletin*, III, 458).

De son côté, Casaubon prisait davantage la prédication de Durand : « Toute l'Eglise de France, rapporte-t-il, célébrait « aujourd'hui un jeûne solennel. Nous sommes allés au temple, où nous avons entendu avec un vif plaisir trois discours « de MM. Du Moulin, Le Faucheur et Durand, lequel parla « d'une manière si bien appropriée à la circonstance, et avec « tant de talent et de piété, que j'en fus tout ému et comme « transporté. Aussi, avons-nous bien vite oublié, ma femme « et moi, les dangers que nous avons courus le matin, dans le « mauvais petit bateau, et nous avons prié Dieu de nous accorder plusieurs solennités semblables dans l'année » (*Bulletin*, III, 471).

Huit heures de lectures, prières et exhortations, entremêlées de chants, nous paraîtraient aujourd'hui insupportables; on sait que le zèle d'autrefois s'en accommodait fort bien, sans parler du jeûne, que la conscience contemporaine repousse comme un reste de catholicisme ou même de judaïsme, et comme une démonstration toute matérielle, sans aucune valeur religieuse.

Malheureusement, la foi énergique et grandiose de nos pères était exclusive. Il n'en pouvait être autrement dans un siècle auquel la tolérance, cette vertu moderne, fille de la critique et d'une piété moins étroite, était totalement in-

connue. Nous verrons plus loin que, d'après Lestoile, les pasteurs de Charenton étaient disposés à livrer aux flammes le traité de Mélanchthon : *De pace ecclesie*, réimprimé par Hotman; nous savons, de plus, qu'ils ne firent pas meilleur accueil à la *Tradition catholique*, de Marsa; ils défendirent la lecture de l'ouvrage et en censurèrent l'auteur; Durand cependant ne prit aucune part à cette mesure regrettable. Au reste, le même ouvrage fut encore plus mal accueilli des catholiques. Chamier s'exprimait de la manière suivante sur le compte d'un autre livre dont le titre ne nous est pas connu : « Je dis au père Cotton qu'il nous fit raison du livre de..., qui est si mauvais et séditieux, autrement nous supplierions le roy ou de *le faire supprimer* ou de ne pas trouver mauvais que nous le traitassions comme il le méritait. » L'habile jésuite, toujours prompt à profiter des maladresses de ses adversaires, répliqua, en se donnant des airs de libéralisme, qu'il ne fallait pas *supprimer* le livre, mais *y répondre par de bonnes raisons*, procédé qui n'a jamais été du goût d'aucune intelligence. Un protestant, Janon, ayant imprimé quelques ouvrages catholiques, fut pour ce fait mandé au Consistoire, qui l'admonesta et lui interdit la sainte Cène, avec défense de continuer à vendre des livres dans la cour du temple.

Le système ecclésiastique de Rome avait été importé à Charenton; la liberté des esprits et des consciences ne trouvait plus place dans le protestantisme scolastique du XVII^e siècle; chacun devait croire absolument tout ce que croyait l'Eglise, ou plutôt ses docteurs, dont les opinions n'étaient pas même immuables; il fallait obéir : l'Eglise ne se mettait pas au service des âmes pour les secourir et les émanciper, elle s'imposait à elles; l'Eglise régnait et devait nécessairement abuser de son pouvoir.

Cette intolérance, qui n'épargnait pas les membres même les plus dévoués de la famille, se montrait plus irritabile encore vis-à-vis du catholicisme qui l'attaquait, comme toujours, avec une violence extrême. La controverse entre les deux

Eglises était on ne peut plus ardente, et il arrivait rarement qu'elle ne dépassât pas les bornes de la courtoisie et de la dignité : il ne faut pas s'en étonner, puisque des deux parts on prétendait posséder la vérité absolue et combattre en faveur de la cause divine.

L'introduction du culte à Charenton avait donné naissance, outre les pasquils et chansons, à une foule « de petits livrets, pures fadèzes, qui étaient de mise à Paris, dit Lestoile, quelque sots et maussades qu'ils fussent, parce qu'ils étoient contre les huguenots. »

Le même chroniqueur va nous donner impartialement son avis sur les sermons catholiques et protestants de l'époque (1). « Des prédications de Paris pendant ce quaresme (1609), beaucoup de bruit et peu de fruit. Les jésuites y tiennent les premières chaires, font la guerre aux hérésies parce cela les regarde, en parlent d'ardeur et d'affection, mais froidement des grands vices, corruption et abominations qui règnent. Entre tous les autres, père Gontier s'en fait ouïr et croire, et par ses séditeuses prédications, s'efforçant de combattre l'hérésie, l'establit plus, dit-on, qu'il ne la ruine.

« Ceux de Charenton ne font guère mieux ; car laissans là les vices et désordres qui règnent parmi eux aussi grands et énormes qu'en ceux de deçà, déclamans contre les superstitions et abus de l'Eglise romaine, font (comme les catholiques à Calvin) la guerre au pape seulement, lequel ils nomment à pleine bouche l'antechrist, et traitent cette matière si bouffonnement, principalement un des plus jeunes d'entre eux (Du Moulin), qu'ils détruisent plutôt qu'ils n'édifient, estant cette façon de prêcher indigne de la modestie et gravité que doit tenir un prédicateur dans sa chaire. Ainsi se découvre en tous les deux plus d'animosité particulière que de zèle à la gloire et paix de la maison de Dieu. »

Ce jugement est bien sévère, mais qui oserait dire qu'il

(1) *B. Letm.*, III, 451.

soit injuste? Au XVII^e siècle, comme de nos jours, l'excitation de la lutte faisait oublier que tous les hommes sont frères, et que la charité est la plus élémentaire et tout à la fois la plus grande des vertus.

Lestoile revient à plusieurs reprises sur ces discussions envenimées qui le scandalisaient. Le dernier jour de l'année 1609, il écrit : « Pendant ces avents, le père Gontier, jésuite, à Saint-Gervais, et le père Basile, capucin, à Saint-Jacques la Boucherie, font journellement des déclamations catilinaires contre ceux de Charenton, et la plupart de leurs sermons ne sont qu'invectives et philippiques sanglantes, contre ceux de la religion prétendue réformée, contre leurs édits, contre l'Etat et la personne du roy mesme.... Le père Gontier, en la présence du roy, qui assista en personne à ses sermons... appela plusieurs fois (les huguenots) vermines et canailles, jusqu'à dire que les catholiques ne les devaient souffrir parmi eux.... A M. de Sully, qui dit au roy que ledit Gontier preschoit séditionneusement : « Je ne trouve point estrange, lui répliqua Sa Majesté, « que vous en jugiez et parliez de cette façon ; seulement je « m'estonne comme vous n'en remarquez point autant en ceux « de Charenton, que vous allez ouïr tous les jours, qui font pis « que lui et preschent encore plus séditionneusement qu'il ne fait. » Cette verte réplique n'était évidemment qu'une nouvelle défaite. Henri avait beaucoup à se faire pardonner ; après avoir rendu aux protestants un service très-réel, il ne leur épargnait guère les railleries, même déplacées, et prenait fait et cause pour les catholiques au point d'empêcher de vendre à Charenton une réplique de Du Moulin au père Gontier. Il alla même plus loin ; quand la place de son premier médecin devint vacante, il n'osa la donner à son médecin ordinaire, Turquet (1), qui était protestant, et fit venir de la province un médecin catholique.

(1) Théodore Turquet de Mayerne, baron d'Aubonne, filleul de Théodore de Bèze et fils de Turquet de Mayerne, que nous rencontrerons tout à l'heure. Il est assez malmené dans les *Lettres* de Guy Patin (vol. I, p. 25 et 26), qui le peint comme *fort avareux*. Il fut plus tard médecin du roi d'Angleterre.

« Je voudrais, disait-il, avoir donné 20,000 escus, et que Turquet fust catholique; il seroit mon premier médecin. » Le rusé prince se croyait bien habile en louvoyant ainsi; il eut beau faire, jamais les jésuites, qu'il avait pourtant rappelés et favorisés, ne purent lui pardonner un faible reste de bonté pour ses anciens frères, qu'il n'avait quittés que par intérêt: la tache originelle lui était restée, et ils finirent par la laver dans son sang.

L'introduction de Cotton à la cour avait été un coup de maître. « Ce moine souple, insinuant et fin, se glissa dans la faveur du roi et avança fort les affaires de son ordre. » Bien qu'il professât en secret la doctrine du régicide, il devint bientôt confesseur du roi, « emploi qui eût été fort embarrassant pour un casuiste un peu rigide, mais le père Cotton fut accommodant, et son indulgence profita largement à la société (1). » « Le père Cotton, dit encore l'abbé de Longue-Rue, était un *fin merle*. Il avait pris un si grand ascendant sur Henri IV, qu'on disait communément : « Notre roi est un bon prince, il aime la vérité, mais il a du *coton* dans les oreilles (2). » Ce triste personnage, si peu scrupuleux, n'en fut pas moins un des controversistes les plus actifs avec lesquels les pasteurs de Charenton eurent à lutter. Outre Du Perron, il avait pour alliés l'apostat Cayet, Gontier, Arnoux, de Beaulieu, Baile, Sapeti, Commolet, etc. Parmi les controversistes protestants, il faut citer, avec du Plessis-Mornay et Du Moulin, Chamier, Rivet (3), Tilenus (4), Couet du Vivier, de Montigny, Agrippa d'Aubigné (5), Béraud (6),

(1) H. Martin, *Histoire de France*, X, 532 et 533.

(2) *Dictionnaire historique*, 1758, t. VI, p. 941.

(3) *Le livre des controverses de ce temps*, 1608.

(4) *La manifestation de l'Antéchrist*, 1607.

(5) *La confession catholique du sieur de Sancy, et déclaration des causes tant d'Etat que de religion, qui l'ont mis à se remettre au giron de l'Eglise*.

(6) *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Évangile, contre la réplique du sieur Jacques Davy, évêque d'Evreux*. Montauban, 1598, in-8°.

Ferrier (1), Gigord (2), Vigier (3), Barré (4), Jean Valleton (5). Les livres ou brochures imprimés des deux côtés sont en très-grand nombre, et, à part quelques-uns où l'on trouve une science réelle à côté des invectives et des erreurs du temps, le reste ne vaut pas la peine d'être cité.

(*Suite.*)

ATH. COQUEREL fils.

(1) *Consultation sur des cas de conscience, par le père Cotton, jésuite, et du Ferrier, ministre de Charenton.* 1607.

(2) *Pourparlé fait à Fontainebleau entre le père Cotton et un ministre de Montpellier nommé Gigord.* 1608.

(3) « Le sieur Viguier aiant présenté le *Théâtre de l'Antéchrist* (au synode de Saint-Maixent, 1609), qu'il a composé suivant l'ordre qui lui en avait été donné par le Synode national, il a été remercié de ses peines, et l'Académie de Saumur a été nommée pour l'examiner, après le jugement de laquelle il le fera imprimer, sans taire son nom. » Aymon, I, 361. — *Apologie catholique de la doctrine des Eglises réformées contre un écrit du père Cotton.* 1617.

(4) Barré présenta au synode national de Castres un traité sur l'Antéchrist, qui fut approuvé.

(5) *Le réveil des apostats sur la révolte de Jacques Illaire, en la réfutation des écrits publiés.....* 1608.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

LA RÉFORME SOUS CHARLES IX

DEUX PIÈCES RELATIVES A L'ALLIANCE DES PROTESTANTS FRANÇAIS
AVEC LES PRINCES PROTESTANTS D'ALLEMAGNE

1562-1567

Les protestants français avaient vu, grâce à la généreuse initiative de l'amiral de Coligny, secondé par le chancelier de l'Hospital, l'édit de janvier 1562 ouvrir devant eux une ère nouvelle, celle d'un régime, si ce n'est de liberté religieuse proprement dite, du moins de tolérance. A peine, après quarante années d'indicibles souffrances, commençaient-ils à respirer, que les Guises, ces grands factieux, ces implacables ennemis de la religion réformée, s'insurgèrent contre l'édit de janvier et inaugurèrent, par les massacres de Vassy et de Sens, la néfaste série des guerres civiles du XVI^e siècle.

Une prise d'armes par les protestants, à titre de légitime défense, était inévitable. Leurs agresseurs, sur qui seuls doit retomber, de tout son poids, la responsabilité d'une coupable initiative dans l'appel adressé à des troupes étrangères, avaient imploré les secours de certains cantons suisses, de quelques cours d'Allemagne et de l'Espagne, à l'appui de la plus détestable des causes. Forcé fut aux opprimés, à raison de leur infériorité numérique, de recourir, de leur côté, à un appui de même nature.

Au premier rang des puissances qui répondirent à leur appel, moins par politique que par sympathie, se placent divers princes allemands. Les documents qui vont suivre se rattachent aux envois de troupes en France faits par deux de ces princes, savoir : par le landgrave de Hesse, en 1562, lors de la première guerre civile, et par l'électeur Palatin, en 1567, lors de la seconde.

Le premier de ces documents, dont les principales dispositions vont être reproduites, fait connaître en termes précis les pouvoirs conférés à Dandelot par les chefs protestants, à l'effet d'obtenir spécialement en Hesse une levée de troupes, et les conditions sous lesquelles les Hessois devaient servir en France. Dandelot s'acquitta de sa difficile mis-

sion en négociateur consommé; il fit plus : il la couronna par l'œuvre d'un prudent et valeureux capitaine. En effet, autorisé par la diète de l'Empire et même par l'Empereur à conduire en France un contingent d'environ sept mille Allemands, il franchit le Rhin à leur tête, manœuvra avec une rare habileté à travers l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne, la Champagne, gagna le cours de la Loire et arriva enfin, avec sa petite armée, sous les murs d'Orléans où il fut accueilli, comme il méritait de l'être, avec une chaleureuse gratitude.

Le second document, transcrit ici *in extenso*, est d'un grand intérêt historique. Il témoigne de la ferme attitude que surent conserver vis-à-vis de l'Empereur l'électeur palatin, Frédéric III, et son fils, le duc Casimir, alors qu'une politique étroite et partielle leur reprochait de secourir les protestants français. Ces deux princes avouent sans détour leur sympathie pour des chrétiens opprimés, et leur ardeur à seconder les légitimes efforts tentés en faveur de la liberté religieuse; ils démontrent péremptoirement que leur intervention dans les affaires de France ne porte aucune atteinte aux relations qu'ils soutiennent avec l'Empire; et leur langage est celui d'hommes de cœur, qui revendiquent avec une noble indépendance le maintien de droits personnels, qu'ils n'entendent, au surplus, exercer sans entraves que pour mieux accomplir un grand devoir de conscience et de charité chrétienne.

Il importe de ne pas perdre de vue que l'électeur Palatin, avant de consentir au départ de son fils pour la France (1), voulut être parfaitement fixé sur l'état exact des hommes et des choses, dans ce pays. Venceslas Zuleger, l'un de ses ministres, qu'il y avait envoyé, lui rendit fidèlement compte de ce qu'il avait vu, tant à la cour qu'à l'armée du prince de Condé. Ainsi renseigné, Frédéric III sut se dégager de suite des liens dans lesquels Bochetel, évêque de Rennes, et de Lansac, ambassadeur du roi de France, avaient tenté de l'enlacer, et laissa partir le duc Casimir, à la tête d'un corps de troupes.

Le véridique de La Noue (2) nous fait connaître les circonstances dans lesquelles le duc Casimir, qu'il qualifie de « prince doué de vertus chrétiennes, et auquel ceux de la religion sont fort obligés, » opéra, en Lorraine, sa jonction avec l'armée protestante; et il retrace en termes saisissants le désintéressement et l'esprit de sacrifice dont les chefs et les soldats de cette armée firent preuve envers les reîtres, auxquels il s'agissait de fournir une solde.

Comte JULES DELABORDE.

(1) De Thou, *Hist. univ.*, t. IV, p. 28, 29.

(2) *Discours politiques et militaires*. Basle, 1587, p. 745, 746, 747, 748.

§ 1.

Capitulation des reytres et lansquenetz levez pour monseigneur le prince de Condé, du xviii d'aoust 1562 (1).

Nous, François de Coulligny, Sr Dandelot, recognoissons et confessons par ces présentes devant ung chacun, après que les très-illustres et nobles princes et seigneurs Loys de Bourbon, prince de Condé, Gaspard de Coulligny, Sr de Chastillon, François, comte de La Rochefoucault, François de Hangest, Sr de Genly, et Jacques de Soubize, chevaliers de l'ordre du roy, eulx et leurs adhérens nous ont depesché, au moys de juillet dernier, de la ville d'Orléans, avecques plein et ample pouvoir du vii dudit moys signé de leurs mains et cacheté des cachetz de leurs armes, pour lever en Allemagne, pour leur guerre présente, gens de guerre tant de cheval que de pié, avoir en vertu d'icelluy pouvoir avecques l'ayde d'aucuns princes dudits pays, traicté et accordé pour la levée desdits gens de guerre ce que s'ensuit avec le seigneur Friedrich Volt-hausen, mareschal de la court de Hessen et leur Restmeistern, le tout ès noms des dessusdits.

Les reytres seront obligez de servir trois moys, et aura chacun rittmeister par moys autant de florins qu'il amènera de chevaux.

A ung chacun, chacun cheval qui passera à la monstre, sera donné aussy par moys quatorze florins à raison de quinze B. le florin, et ne sera baillé l'argent à plus hault pris qu'il aura couru.

Pour douze chevaux passéz à la monstre, sera passé ung chariot à quatre chevaux, et aura chacun chariot vingt-quatre florins à raison de six florins pour cheval.

.
Sur cinq ou six chevaux sera ung paige passé.

Tous chevaux mallades qui auront passé à la monstre seront payez, à la charge que les reytres, en dedans deux moys, se remonteront de bons chevaux.

Tous ceulx qui seront pris prisonniers au service, tant qu'ils seront prisonniers et que le service durera, auront leurs gaiges.

Pour lanwertguld sera donné pour chacun cheval douze florins.

1) Bibl. imp., Mss. f. fr., v. 6618, f^o 136, 137, 138.

Les reytres ne seront tenuz de marcher plus de quatre lieues d'Allemaigne, le jour, jusques au lieu de la monstre, et, le cinquiesme, se reposeront.

Seront tenuz de servir contre ung chacun, fors contre l'Empereur et l'Empire, ne contre leurs princes et seigneurs, si on les vouloit aller assaillir en leurs pays, et ne seront aussi employez contre la liberté d'Allemaigne et la vraye religion et parole de Dieu.

Si on a besoing d'eulx pour plus longtemps que de trois moys, ils y seront tenuz, à la mesme capitulation.

.
Les blasphèmes et ivrongneries seront pugnyz sans grâces.

.
Le collonel et les cappitaines n'entreprendront rien contre les ennemys, sans le vouloir et eongé du chef de l'armée.

Aussi le collonel ne donnera congé à ung ou plusieurs de ses reytres, sans le sceu et congé du chef de guerre.

Ils obéiront à tous escriptz et mandementz du chef de guerre qui seront faietz selon l'ordre et statutz de la guerre.

Et si le collonel et les rittmeister, ung ou plusieurs, mouraient ou fussent tuéz, sera annoncé au chef de guerre, et seront les reytres tenuz de recevoir ung autre chef de leur nation qui leur sera donné par le collonel, sans demander nouvelle capitulation.

Les reytres obéiront à leur chef de guerre, à leur collonel et à son lieutenant en toutes honnestes entreprises, soit près ou loing de l'ennemy, aux champs ou en garnison, au guet et garde, par enseignes ou par dixaines.

Nul ne se retirera ny habandonnera sa garde sans le congé du [maistre] de guet.

Les reytres serviront loyalement et fidèlement au chef de l'armée, et ne passeront aux monstres cheval et armes, ne autre chose quelconque qui soit au préjudice du chef de guerre.

Ils seront aussy tenuz soubz leur honneur d'empescher, en tant qu'il leur sera possible, toutes mutineries, et mèneront au supplice ceulx qui en seront cause, affin qu'un bon régime soit gardé.

Tous ceulx qui seront désobéissans et mutins seront casséz et licentiéz.

Nulle vieille querelle sera ramentevée tant que ce régiment durera, et s'il vient quelque querelle entre les reytres ou lansquenetz, ilz

ne se bouderont point, sur peine de la vie, mais tascheront de les départir.

.
 Nul n'empeschera le prévôt en l'exécution de son office, sur peine de la vie.

.
 Quiconque ira contre cette capitulation sera pugny, à la volonté du chef de guerre, selon la veille ordonnance des reytres allemans.

Quand l'on n'aura plus que faire des reytres, on sera tenu, ainsi qu'il a esté faict du temps du feu roy Henry, les remettre à la frontière d'Allemagne et lors là les licentier en les bien payant, avecques ung noys de gaiges pour leur retraicte, et leur sera baillé le plus d'or qu'il sera possible pour la valeur qu'il vaudra.

Oultre tout ce que nous François de Coulligny, Sr Dandelot, promettons par la présente, au nom des susdits princes, comtes et seigneurs, et aussi pour nous et tous nos hoirs, par vertu du susdit pouvoir, sur foy de prince, de comte et de gentilhomme, et la parole de la vérité, sur ce que dessus a esté promis aux susdits colonel rittmeister et reytres par nous et au nom des dessusdits par ceste capitulation bien fidellement, honnestement et loyallement garder tout ainsy que si les dessus nommés princes, seigneurs et gentils hommes l'eussent signée et cachettée de leurs propres cachetz, et ce, soubz l'obligation de tous leurs biens et les nostres, meubles et immeubles, tant qu'il est besoing, et plus, de leurs corps et le nostre propre, partout où ilz pourront estre pris et saisis tant par mer que par terre, demeurant à ce obligéz, ung seul et pour le tout.

En tesmoing, nous François de Coulligny, Sr Dandelot, avons signé et cachetté..... le xviii aoust 1562.

§ 2.

Protestation de l'électeur Palatin, Frédéric III, et du duc Casimir, son fils (1), en date du 6 décembre 1567.

Le Sr Jehan, Achilles Ilung, conseiller de la Majesté impériale, nostre souverain seigneur, ayant esté envoyé en ambassade de par

(1) Bibl. imp., Mss. f. fr., v. 6619, f^o 189 à 198.

Sa Majesté devers les illustrissimes et illustres princes le comte Palatin Frédéric, électeur, et son aymé fils le duc Jehan Casimir, comte Palatin, touchant le dessaing que ledict duc Jehan Casimir avoit d'aller en la guerre en France après avoir faict sa relation et dict de bouche ce quy luy avoit esté commandé de leur dire de la part de Sa Majesté, leur a présenté toute sa charge en escript, ensemble des lectres de créance lesquelles lesdicts princes les ayant reçues et ouvriz avec la révérence deue, en ont suffisamment entendu les contenuz.

Sur quoy, premièrement, ilz en remercient très-humblement Sa Majesté des gracieuses et aimables salutations soubhaistans très-humblement à Sa Majesté et à tous les siens, avec un gouvernement bien heureux, salut et félicité temporelle et perpétuelle.

Et quant à l'article principal et la charge dudit ambassadeur, ledit sieur électeur n'est pas ignare de quoy Sa Majesté luy a escript du 9^e du moys passé de novembre, en luy faisant souvenance des aultres troubles de France, et davantage de ce que un prétendu ambassadeur du roy de France, nommé Laners, en avoit faict entendre et puis après sollicité auprès de Sadicte Majesté, suyvant lesquelles lectres ledict sieur électeur n'eust pas voulu faillir d'en envoyer incontinent la responce à Sa Majesté, si ne fust advenu qu'au mesme temps quand ledict sieur électeur reçeut lesdictes lectres de Sa Majesté, y arrivèrent deux ambassadeurs, l'un de la part du roy, et l'autre du prince de Condé, desquels, en y séjournant, ledict sieur électeur espérait de savoir toutes choses, ensemble la qualité des affaires et troubles modernes en France d'une et d'autre part, pour en mander les nouvelles tant plus assurées à Sa Majesté, espérant que pour icelle raison il seroit excusé sans tomber en aulcune mauvaise grâce de Sa Majesté s'il auroit retardé et détenu la responce un peu plus qu'à luy ne convenoit.

Or, c'est que naguères sont arrivés devers ledict sieur électeur trois ambassadeurs se référant tous sur et au nom de la coronne de France; le premier, le dessus nommé Laners, lequel toutesfois se nommoit devant le sieur électeur de La Lignerol, qu'est le mesme qui entreprint, aux troubles passés, d'amener Monsieur, frère du roy, avec luy, sur lequel faict il fut prins et détenu quelque temps en prison; le second, l'évesque de Rennes, lequel est fort proche parent de ceulx qui conduisent ceste affaire en France; le troisième,

de Lansacq. lesquels luy ont déclaré le tumulte et sédition, qu'est présentement en France et quasi de la sorte mesme comme Sa Majesté en a escript audiet sieur électeur. Mais lediet sieur électeur voyant leurs relations, et spécialement de Lignerol ou Laners et aussy de l'évesque de Rennes avec sa lectre de créance et leur façon de dire tant différentz, suspectz et aulcunement contraires à la vérité et pleins de farderie sans aulcun fondement, ne leur a voulu adjouster aucune foy, ains estant bien informé, en a trouvé tout au contraire.

A sçavoir qu'aulcuns qu'ont esté cause principale des troubles passés en France en s'abusant du nom et titre du jeune roy, ont tasché d'exterminer entièrement nostre vraye religion christiene, pour la continuation de laquelle entreprise ont recommencé et extrêmement travaillé non-seulement pour faire casser et annuler par toute la France l'Edict de la pacification ayant esté par le moyen, ayde et consentement de tous Estatz, érigé, accepté et publié, et pour mettre en l'exécution et effect le concile de Trente; mais aussy par l'imitation d'aulcuns cardinaux, comme celuy de Lorraine et aultres, pour surprendre le prince de Condé, l'admiral et aultres seigneurs en leurs maisons, afin de les exécuter, et pour continuer par ainsi en la persécution et extirpation de nostre vraye religion christiene, comme l'on en a eu quelque advertissement venant du conseil qu'a esté tenu en France le 8^e de septembre; et aussy d'ailleurs joint que l'exemple et expérience du meurdre de beaucoup de christiens tués et deschassés en diverses nations, ensemble la perturbation moderne de l'Eglise de France nous le déclairent, avec beaucoup d'aultres circonstances plus amplement.

C'est l'occasion pour laquelle lediet prince de Condé, l'admiral et leurs parents et alliés ensemble les principaulx officiers et estatz de la coronne, ont esté contrainctz de prendre les armes et suyvant la loy de nature, de se mettre en défense contre ceulx qui se sont déclairés leurs adversaires, s'abusant à leur advantage du nom du jeune roy tout au contraire de l'Edict, non tant seulement pour la conservation de l'Edict de la pacification du royaume, la sauvegarde de leurs personnes, l'assurance et défense de beaucoup des innocents christiens, leurs corps, sang et biens, mais aussy pour la protection du roy et de son royaume auquel ces troubles menacent, si l'on n'y prévoyoit, entière destruction et perturbation.

Et combien que ledict comte Palatin n'a pas voulu, au commencement, du tout adjouster foy à ces choses, c'est néantmoins qu'il s'est souvenu de ce qu'a esté passé en cas pareil en France, aux premiers troubles, souz le tiltre de la rebellion contre le jeune roy, là où toutesfois l'on a trouvé aultres choses; en effect et par espéciale opération et providence de nostre Seigneur Dieu, a esté lors remédié et gardé [d']une grande effusion et bain de sang.

Sur quoy le prince de Condé, l'admiral, et des aultres, se sont déclairés audict comte Palatin et l'ont faict entendre l'entreprise à l'encontre d'eulx, et en quel danger ilz sont avec beaucoup des christiens de France, sur cela asseurant qu'ilz n'estoient délibérez d'accorder ou passer aultres choses sinon les contenuz de l'Edict de pacification, dont ledict comte Palatin n'a sceu avoir aucune mauvaïse appréhension ou opinion du prince de Condé ny aultres grands seigneurs desquelz, comme dict est, aucuns sont du sang royal et pourvez des plus grands estatz, personnes honorables et de bonne conversation et vie, que ceulx-là aient jamais pensé à aucune rébellion, moins taché de prendre les armes contre leur propre parent, un jeune et innocent seigneur et roy. Tout ainsy comme ledict électeur en a mesmement escript au roy, luy mandant qu'il ne désiroit et ne souhaitoit aultre chose à Sa Majesté sinon tranquillité et repos de son royaume, et que les choses demeurassent d'un costé et d'autre paisibles selon l'Edict de la pacification; et, en s'excusant devers Sa Majesté, s'asseure bien que ces troubles et tumultes ne s'élèvent pas entre le jeune innocent roy et ses vassaulx, mais plus tost entre lesdictz vassaulx et le cardinal de Lorraine et ses adhérens, lesquels, aux autres troubles, ont semblablement tasché, suyvant en cela leurs patentes et par eulx publiées, d'extirper et suffoquer entièrement tous ceulx qui sont de l'Evangile et de la vraye religion christiene. De quoy ceulx du costé du prince de Condé en avoient présenté requestes au roy et à la royne mère, en protestant publiquement devant Dieu et tout le monde.

Davantage ledict comte Palatin et son filz Casimir n'ont pas voulu faillir, pour mieulx déclarer les affaires, d'advertir Sa Majesté que quand le dernier ambassadeur du roy, nommé Lansacq, a esté en ce lieu et trouvé un ambassadeur du prince de Condé son proche parent, avec lequel il désiroit de parler en présence dudict électeur et de son filz Casimir, là où enfin s'est trouvé que ledict Lansacq

n'eust point sceu respondre ny rencontrer à l'autre avec aucun fondement ou raison pour imputer ce détestable vice de rébellion au prince de Condé; ains ledict ambassadeur du roy, mesme ensemble beaucoup d'autres, ayant la cognoissance des affaires, ont esté convaincus de confesser et dire que la cause de ceste guerre en France venait de nul autre que du cardinal de Lorraine, lequel, pour exterminer et persécuter misérablement les pauvres chrétiens par toute la France, avoit bien fort travaillé de faire fondre beaucoup d'ornementz des églises et en faire forger de l'argent afin d'en lever, au nom du roy, des gens de guerre à cheval et de pied pour la guerre advenir.

Jointé que ledict électeur a esté asseurément adverty que ledict cardinal mesmement avoit parlé à des bannys de l'Empire en fugitifs en France, leur demandant si ne voudroient pas servir à ceste affaire.

Semblablement ont esté monstrées audict électeur non-seulement lectres contenant que le roy mande aux quelques coronels qu'ilz ne fassent aucune levée des gens pour son service jusques à ce qu'ilz recevront aultres nouvelles et mandement de la dicte Majesté. Mais aussi l'électeur a secrètement entendu des gens d'apparence et de creue qu'aucuns princes de plus proches du sang ont reçu l'advertissement de Sa Majesté et de la royne mère, alors que le cardinal sollicita et institua ceste guerre, qu'ils ne fissent aucun semblant et qu'ils, comme neutres, en attendissent la fin.

Avec cela ledict électeur ne veult aussi faillir d'advertir Sa Majesté davantage que ledict ambassadeur de Lansacq le pria bien fort de vouloir depescher l'un ou plusieurs de son conseil devers Sa Majesté, en France, pour faire entendre à Sa dicte Majesté que, puisqu'ainsi soit que l'on ne pouvoit les reistres et gens de pied déjà levés et admassés casser et renvoyer sans grands frais et intérêt de l'Empire et des Estats, qu'il pleust à Sa dicte Majesté de permectre audict duc Casimir de le laisser passer avec ses gens, en considération que Sa Majesté s'en pouvoit servir, n'estant pas trop asseuré ny d'un ny d'autre costé, ce qu'a esté ainsy déclaré à Sa Majesté.

Et par ainsi Sa Majesté considérant les choses dessusdictes pourra facilement entendre que les affaires de France, quant aux troubles présens, se portent bien aultrement et au contraire de ce que Lignerol, lequel se nomma devant Sa Majesté et en plusieurs lieux

aultrement Laners, a faict faulusement accroire à Sa diete Majesté, de sorte que ce ne doibve point estre imputé ou imposé au prince de Condé et à ses adhérens comme une rébellion ou sédition, mais plustost comme une défense nécessaire et permise de la nature pour sa propre personne et plusieurs mil christiens, pour le roy mesme et sa couronne contre les dessusdicts leurs adversaires. Et ledict électeur s'assure bien que si Sa Majesté eust plustost entendu ceste information véritable et ouï, comme de raison, ceulx de la part du prince de Condé, que ledict Laners, lequel a faict accroire à d'autres princes comme s'il eust esté envoyé de la part du duc d'Albe et dict beaucoup de contrariétez, n'eust pas si facilement esmen Sa Majesté d'envoyer les advisemens et mandemens audict électeur et ce quand concerne la cause principale.

Mais touchant ce que Sa Majesté mande davantage avoir entendu qu'il se faisoit amas du grand nombre et plusieurs mil chevaulx avec le consentement et ayde dudict électeur pour les mener au prince de Condé et ses comploietz, item que son filz le duc Jehan Casimir ne servit de coronel, et aussy l'advertissement et discours que Sa Majesté en a faict audict électeur en luy proposant devant les yeulx la mauvaise réputation, diminution de sa grandeur, reproches et dangers qui en despendoient, si ces choses ainsy entreprinses contre la constitution de la paix publique sans congé et sans aucunes lectres patentes de Sa Majesté se mecteroient en exécution.

Sur cela ledict électeur faict responce que son filz le duc Casimir depuis peu de temps luy avoit donné à entendre comment qu'il auroit esté plusieurs fois requis et prié, non-seulement des princes du sang royal mais aussy de la plus grande partie de la noblesse de France et de toute sorte des Estatz et personnages aymant l'honneur et la paix, que si en cas fortuit il advient qu'au temps advenir, par l'imitation des ennemys du repos publicq eulx et beaucoup d'autres dépendant de la vraye religion feussent par violence et force pressés oultre et contre l'édicte du roy touchant la pacification, et que le royaume de France tombast derechef en danger d'une misérable ruine et des tractions qu'il pleust audict duc Casimir pour la conservation de ladicte pacification, pour la réputation du jeune roy et aussy pour l'empeschement de la misérable effusion de sang de plusieurs mil innocents christiens, de leur vouloir secourir de

forte main avec quelques mil chevaulx et aultres gens de guerre. Ce que lediet duc Casimir ayant esté quelque espace de temps nourry en France et y receu beaucoup de gracieusetés et honneur, ne l'a pas voulu refuser pour le bien de Sa Majesté et de ses subjectz. Ainsy lediet duc Casimir auroit prié l'électeur son père de ne luy point vouloir refuser un tel voyage tant christien et honorable, ains plustost d'une affection paternelle à son filz et jeune princee luy le vouloir accorder pour s'expérimenter et voir quelques choses.

Et combien que l'électeur n'en a rien sceu au commencement de telle promesse de son filz, tellement que quand il a esté adverty desdiets troubles en a receu grande perturbation et fascherie à son esprit, ne désirant entendre aultre chose sinon que l'on y remédiât de bonne heure, de sorte que lediet électeur ayant esté requis des quelques circonvoisins princes du Rbin amateurs de la paix et repos publicq, et comme les plus proches voisins de ces troubles, pour se trouver personnellement ou par leurs commis conseillers à un certain lieu convenable à consulter de ces choses et temps périlleux, et par quel moyen et advis non-seulement de Sa Majesté, mais aussy des électeurs et princes du saint-empire ce feu allumé se pourrait entièrement esteindre, moyennant une paix ferme, stable et assurance de toute la christienté. C'est néantmoins que lediet électeur, nonobstant sa bonne volonté et adhortations, n'en a jamais sceu parvenir à l'exécution de ses désirs, d'autant que plusieurs estimoient une telle assemblée plus superflue que nécessaire.

Cependant veu que les affaires de France se continuaient de pis en pis, le duc Casimir pria lediet électeur son père humblement qu'il luy pleust de luy donner congé de satisfaire à sa promesse, laquelle il avait fait tant seulement pour l'avancement et augmentation de l'honneur de Dieu et de sa sainte Parolle, soulagement de beaucoup et plusieurs mil innocents christiens, pressé aussy et principalement pour le bien et proufiet du roy innocent et de sa coronne, sans qu'il en prétendoit aucune richesse d'or, argent, biens, terres, gloire vaine ou proufiet. Et d'autant que lediet électeur du passé et de longtemps à la requeste de son dict filz luy avoit promis et accordé que s'il se présentoit aucune guerre christienne et honorable, qu'il ne faudroit de luy donner son congé d'y aller, veu que ceste entreprise du prince de Condé et de ses adhérens n'est pas contre, ains pour Sa Majesté et la conservation de son

royaulme, ensemble la pacification, défense et soulagement des chrétiens pressés, permis justement et de la loi de nature.

Et puisqu'il est permis à ceux qui tâchent d'exterminer en France la vraie religion de lever publiquement et sans aucun empêchement des gens de guerre au saint-empire, à ceste occasion les autres et ceux qui voudroient volontiers soubstenir les chrétiens suppressés comme leurs vrais commembres en l'Edict de la pacification, ont d'autant moins d'espérance de secours de ce costé, joint que dernièrement à l'assemblée des électeurs au cercle du Rhin, qui a esté tenu à Bingen, il fust arresté et conclu qu'il seroit permis au roy de faire amas des gens de guerre en ce quartier pour le service de Sa Majesté.

Au surplus, aux troubles passés, l'an 1562, il a esté permis des électeurs et princes, en cas semblable, d'envoyer secours et ayde au prince de Condé et autres chrétiens suppressés, par le moyen de laquelle ayde ilz ont tant fait que les choses sont parvenues en repos et pacification louable, ayant par ce mesme moyen contregardé et saulvé une bien fort grande effusion de sang des innocents, laquelle effusion pourroit encores pour le présent estre prévenue si les choses pouvoient demeurer en leur entier et comme elles ont esté passées, ou si l'on moyennoit la grâce et ayde de Dieu (en s'y prenant) de bonne heure.

Et d'autant que, auxdicts troubles le secours qui vient du saint-empire pour le prince de Condé, n'a esté tumbé pour ce fait en aucun inconvenient ou offensé la paix publique et les constitutions d'icelle, c'est la raison pour laquelle l'électeur a fait moins de difficulté de donner le congé à son aymé fils pour s'en aller à la guerre, joint aussi qu'il n'eust seeu prétendre en cela aucune raison juste de refus.

Toutesfois en ceste manière et condition que quand ledict duc Casimir mèneroit ses reistres et gens de guerre en France, que cela ne se feroit autrement sinon suyvnt le contenu des constitutions impériales et le reçis mesme de la paix publique pour la levée, passage et leur retour, et qu'en sa capitulation Sa Majesté, le saint-empire, les Estats et membres d'iceluy, seroient préservés et saulvés, dont ledict duc Casimir seroit tenu de s'obliger de tout cela et des promesses qu'il en feroit audict électeur son père, comme le premier et chief des électeurs au cercle du Rhin; ce qu'a esté ainsy

faict et suyvant lesdictes ordonnances des constitutions ledict duc Casimir en a adverty tous les princes circonvoisins aux pays desquelz il attendoit des gens de guerre, au moyen de quoy il a obtenu et a esté favorisé du passage et autres commodités de tout costé, comme ledict électeur en a mandé plus amplement toutes les nouvelles à la Majesté impériale par ses lettres de la date du 17^e de novembre lesquelles il espère que Sa Majesté aura reçeu.

Et puisque les affaires sont en tel estat comme dessus dict est, l'électeur et son fils Casimir ne pensent point que Sa Majesté doibve estre de la permission dudict électeur à l'entreprise de son fils Casimir aulcunement offensée, comme ainsy soit que lesdits électeur et son fils Casimir n'en craignent pas aulcune diminution de leur grandeur, reproches et inconvénient, ains en espèrent plustost louange, honneur et récompense, en quoy ils s'employent pour les persécutés de Jésus-Christ selon sa sainte promesse et comme l'on en a autrefois veu l'expérience, et mesmement les électeurs et princes, lesquels avoient, aux aultres troubles, envoyé secours et ayde pour les affaires des christiens en cas semblable en reçoipvent encores pour cejourd'huy louange et honneur. Et après la paix faicte, le roy estant adverty des reistres et aultres qui avoient esté employés pour le service de Sa Majesté, les a tous faict bien payer.

Or, touchant que Sa Majesté a faict répéter auxdictz électeur et son fils Casimir les constitutions impériales de la paix publique, ensemble de l'ordonnance de l'exécution, et qu'il a pleu à Sa Majesté leur commander de casser et renvoyer leurs reistres, sur cela ils disent qu'ils ne pensent point avoir offensé en cela les dictes constitutions impériales, veu qu'ils ne se peuvent souvenir ny entendre soit de la simple lectre ou du sens des dictes constitutions de la paix publique, que leur entreprise et choses semblables, sauf toutefois la liberté de la Germanie et de l'Empire, ensemble les accords de Passau, comme l'on veult alléguer, y soyent défendues. Et d'aillant qu'à tout temps et spécialement depuis naguères, le semblable a esté entrepris et exécuté sans aulcun empeschement par des princes de leur qualité et aussi de plus basse condition et estat, cela faict espérer et accroire lesdits électeur et son fils que Sa Majesté ne le prendra pas autrement qu'en bonne part, et ne voudroit pour ecla entreprendre aulcune chose contre eulx, comme soit notoire que

beaucoup d'autres aient eu raison et bon droict en cas semblable et de mesme importance.

Et pour la conclusion, touchant de renvoyer les reistres du duc Casimir, il ne sçauroit encores qu'il bien le voudroit, casser et renvoyer, d'autant que toute l'armée marchoit et une grande partie en estoit desjà oultre le Rhin, si l'on ne se voudroit mestre en danger d'estre cause d'une grande alarme et sédition par tout l'Empire comme Sa Majesté pourra plus amplement en soy-mesme considérer les dangers et inconvéniens qu'en despendent, si l'on veoit au cœur et au milieu de l'Empire traîner une si grande armée de tant de chevaux et gens de pied, sans avoir fait monstre ou reçe aucun payement pour la solde de troys moys et ung moys pour le retour.

Pour ceste occasion, ledict électeur espère que Sa Majesté, après avoir bien entendu ces informations véritables et remonstrances, la prendra en sa protection et l'en tiendra pour bien excusé, comme ainsi soit qu'il ayt entrepris la charge des reistres pour nulle aultre raison sinon pour ayder et secourir aux pauvres christiens de France si misérablement persécutés, afin d'ayder à les remestre en repos, saulvegarde et paix perpétuelle. En quoy Sa Majesté, ensemble des aultres potentats, les pouvoit bien secourir pour la grande conséquence qu'en despend, et aussi pour éviter la suspicion et jalousie qu'en pourra venir entre les princes et Estats de l'Empire, de veoir de telle façon, en tous les royaumes et pays circonvoisins, avec persécutions misérables, meurdres et effusion de sang de si grand nombre des fidèles et bons christiens, extirper et suffoquer la vraye religion christiene, et défendre le nom et la vraye confession de Jésus-Christ en sa sainte parole, et oultre ce permectre que le pape, lequel s'est tousjours en cela efforcé devers les empereurs, roys et potentatz, continue ainsy en sa tyrannie et propos inhumains et cruels, dont nostre Seigneur mesme ne pourra enfin plus veoir ny endurer telle inhumanité et misérable boucherie des fidèles et membres de Jésus-Christ.

Et par ainsi espère que Sa Majesté, en considérant bien les choses dessus dictes pour sa vocation, et tenant le lieu là où il a pleu l'appeler, ne faudra d'empescher et résister à tous ceulx qui respandent le sang des innocents, et taschent à chasser les pauvres christiens et toute la christienté au bain du sang, avec une persécution misérable

et horrible, de quoy Sa Majesté et tous ceux qui y remédieront en recevront du Seigneur Dieu, en ce monde et en l'autre, sa bénédiction perpétuelle et éternelle, et tous les potentats seront, sans aucun double, richement récompensés de félicité, paix, victoire, tranquillité et union, et par ce moyen l'ire et punition de Dieu venant d'idolâtrie et effusion de sang sera appaisée.

Voilà ce que l'électeur a voulu donner pour response à l'ambassadeur de Sa Majesté pour la faire entendre à Sa dicte Majesté, à laquelle le dict électeur se faict très-humblement recommander.

Signé à Heidelberg, soubz les cachetz desdicts électeur et duc Casimir, imprimés au dessous. — Samedy, le 6^e décembre 1567.

LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS D'ERLANGEN

LETTRE DU MINISTRE REY A M. DOLIMPIE

MINISTRE DE SCHAFFOUSE

1687

Notre très-regretté ami, M. Francis Waddington, retraçait naguère dans le *Bulletin* (t. VIII, p. 219) l'histoire de la colonie française d'Erlangen. Le morceau qui suit est une page ajoutée à son intéressante relation. C'est le récit des épreuves qui assaillirent les réfugiés à leur arrivée dans ce pays. Il est tiré de la collection Court, n° 17, vol. L, auquel on a déjà fait plus d'un emprunt, et qui contient de très-importantes pièces pour l'histoire du Refuge.

A Monsieur Dolimpie, fidèle ministre de J.-C., à Schuffouze.

Erlangen, 15 novembre 1687.

Dans une lettre que vous avez écrite à Monsieur Valentin, du 18/8 du mois passé, il y a un article qui regarde nostre conduite au sujet des pauvres qui se retirent en ce pays-ci. Vous luy marquez que par une lettre d'un de nos Ministres, vous avez des preuves certaines que l'on distingue fort les gens du Dauphiné, puisqu'on les arreste, tandis que l'on congédie les autres. M. Maurice, ministre, nous a dit aussi qu'en Suisse on parloit fort de quelque lettre d'un particulier tout opposée à celle que nostre Consistoire avoit

pris la liberté d'écrire à M. Speisegger et à M. Saurin. Je ne scay, Monsieur, qui de nous peut auoir escrit quoy que ce soit qui ait donné lieu aux bruits qui se sont répandus à nostre désauantage. MM. Papon, Tholozan et Cregut (1) assurent qu'ils ne l'ont pas escrite, et pour moy je ne suis nullement mémoratif d'estre authœur d'une pareille lettre. Cependant je ne voudrois pas assurer le contraire, et, quoy qu'il en soit, Monsieur, je vous prie tres-humblement de m'enuoyer par la poste une copie de cette lettre pour être éclairci sur ce sujet, et si je l'ay écrite, je suis assuré que par la lettre elle-même ou par la date, j'auray de quoy me justifier du reproche que l'on pourroit me faire dans la suite d'auoir contribué à attirer des gens qui périssent tous les jours, à faute de logement, et peut-estre mesme d'aliments. En attendant que vous me fassiez la grace de m'enuoyer une copie de cette lettre, que je vous demande tres-instamment, je crois que l'on doit dire pour la justification de celui qui l'a escrite, que ce fut sans doute pour le plus tard dans le temps que l'on escriuit pour la première fois à M. Speisegger, et nous comprenons bien qu'il n'estoit pas impossible que quelqu'un n'escriuit alors que s'il y auoit quelque bonne famille du costé du Pragens à Schaffouze, que l'on pouuoit leur conseiller de prendre cette route-cy plustost qu'aucune autre, parce que ces Messieurs ayant promis de faire un corps pour s'assister les uns les autres, sans estre à charge au prince, comme ils l'auoient fait escrire par MM. Turretin et Polier, et comme porte expressément le brevet que M. Papon obtint pour eux, suiuant leurs lettres, celui qui écriuit la lettre dont est question, crut qu'il seroit à propos d'attirer de ces gens qui pussent secourir le grand nombre des pauvres de leur vallée qui étoient desja arriuez icy, dans l'espérance que ces gens pouroyent loger pour leur argent dans des villages; mais trois jours après cette première lettre à M. Speisegger, il arriua près de trois cents pauvres du Dauphiné ou d'autres prouinces, et alors nous scumes que les paysans ne vouloyent loger personne, si bien que ne pouvant pas auoir les ordres nécessaires de la part de S. A. S. qui est à Vienne (2), nous écriuismes de nouveau à M. Speisegger pour luy apprendre nostre état, et pour destourner ce grand nombre de

(1) Ministres de l'Eglise française d'Erlangen.

(2) Le Margrave de Brandebourg-Baireuth, Christian Ernest, qui, bravant les menaces de Louis XV, couvrit les réfugiés de la plus généreuse protection.

miserables qui venoient fondre sur nous. Cependant, comme plusieurs s'estoient mis en chemin avant que nous nous fussions aiséz d'écrire, il en vint plus de mille, en y comprenant les cinq cents dont uous parlez dans uostre lettre, qui prirent cette route après nostre lettre reçeüe. De sorte, Monsieur, que nous auons esté forcés d'en congédier beaucoup; mais il n'en est resté que trop, puisque leur perte semble inévitable.

Nous avons icy présentement plus de six vingts malades mourants, et quantité d'autres qui le sont moins, et tons dans la dernière misère. En deux chasteaux prez de Neustadt, il y en a presque autant de ceux de Pragens, et partout il a fallu les entasser les uns sur les autres, pour les mettre à couvert. Ce qu'il y a de très-fâcheux, c'est que leurs parents qui sont sains sont forcés de rester avec les malades, soit pour les servir, soit pour se mettre à couvert, si bien qu'ils s'infectent les uns les autres, et il en meurt une quantité prodigieuse. On enseuelit ici dix-huit corps la semaine passée; on nous dit qu'à Onck et Hipsein où sont les autres, il en est mort presque autant; jugez présentement, Monsieur, de nostre désolation; elle est assurément au terme, et nous uoyons bien qu'elle augmentera si Dieu, par sa miséricorde, n'a pitié de nous. Nous devons craindre quelque contagion, à cause du nombre des malades et de la qualité de leur mal; il semble mesme qu'il est impossible d'éviter quelque incendie, parce que cette foule de peuple fait du feu partout pour se garantir du froid, et dans l'estat où sont les choses, il faut un miracle de la bonté de Dieu pour nous préserver d'une entière et totale perte.

Vous connoissez assez les choses, Monsieur, pour juger que je uous dis uray, et Dieu ucuille que l'éuénement ne justifie pas nostre crainte! Si ces malheurs nous arriuent, nous aurons la consolation de n'y avoir point de part, puisque nous auons escrit lettres sur lettres, et qu'il est impossible présentement de remédier à ces maux. Monsieur Maurice vous écrira à son retour le récit de toutes choses, et uous serez surpris d'apprendre qu'il y a plus de six cents personnes dans des caves, écuries, galetas, passages de maison, dont la plupart n'a pas mesme de la paille; et ne croyez pas, Monsieur, qu'il ne se fasse point de charité, puisque les seuls reffugiés, tous miserables qu'ils sont, ont distribué, depuis enuiron six semaines, plus de six cents florins d'empire aux malades et passants.

Nostre estat est digne de pitié, de compassion et de larmes, et nullement de blasme. A Dieu ne plaise qu'on pût nous reprocher justement de faire acception de personnes, et de ne pas secourir nos frères et nos entrailles ! Quand les choses seront éclaircies, il se trouvera que c'est un mal entendu. Quoy qu'il en soit, j'ay intérêt, Monsieur, comme ministre, à vous faire sçavoir ces choses, parce que je vous estime et vous honore infiniment, et qu'il me seroit extrêmement fâcheux si un des professeurs pour lesquels j'ay le plus de considération, me [confondoit] avec ceux qui pourroient estre coupables de ce dont on les accuse, s'il est uray qu'ils ayent agi par le principe que l'on suppose.

Je vous prie d'estre persuadé, Monsieur, que je suis avec un profond respect, vostre, etc.

[Claude] REY, ministre.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES.

Tome I (livraisons 1 et 2). Recueil trimestriel. Paris, 1866. In-8°.

Dans la préface du *Bulletin* de 1867, on signalait en ces termes l'apparition de ce recueil : « Il est des écrivains qui, aspirant au triste honneur de refaire l'histoire au gré de leurs préventions et de leurs haines, prétendent remettre en question les points irrévocablement jugés, et sur lesquels la conscience publique a prononcé un arrêt sans appel. La Réforme, qui donna Coligny, Palissy, Du Plessis-Mornay à la France; qui, dans le siècle dissolu des Valois, fit renaitre la puissance du martyr apostolique, ne serait qu'une école de licence et d'impiété; la Saint-Barthélemy qu'un juste châtiment! Malgré notre peu de goût pour la controverse, nous ferons justice de ces tristes sophismes, etc. » Nous sommes heureux d'avoir été devancés dans cette œuvre par la *Revue critique d'histoire et de littérature*, qui, fondée depuis un an à peine, occupe déjà un rang élevé dans la presse périodique. Rare savoir, bonne foi, impartialité, telles sont les qualités qui distinguent ce recueil, auquel nous n'avons plus à souhaiter la bienvenue. On nous saura gré de reproduire ici quelques pages empruntées au numéro du

12 janvier. C'est la meilleure réfutation des sophismes accumulés dans un article de la *Revue des questions historiques*. Il ne nous déplaît pas de les voir si vertement châtiés par une autre plume ; le *Bulletin* cède son tour, mais il le reprendra !

Le travail le plus considérable qui ait paru jusqu'ici est assurément l'étude de M. Georges Gandy sur *la Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère, ses suites*. Nous ne doutons point que l'auteur n'ait eu le désir réel de raconter la pure vérité ; il avait compté sans ses passions et ses colères : entraîné par elles, il a perdu dès l'abord le calme et la critique nécessaires à l'historien. Pour lui, les protestants ne sont pas seulement « une ligue profondément hostile au bonheur de la France et à sa gloire » et « une grande société occulte, » ce sont encore des « sauvages qui voulaient détruire toute la société ; » ils ont une religion qui « donne à l'illumination, au scepticisme et à la dépravation une sorte de consécration divine, » et qui leur confère le « droit de s'abandonner à tous les crimes imaginables. » Enfin, par un dernier effort, semblables à ces chrétiens que Néron déclarait « convaincus de haïr tous les hommes, *odio generis humani* » (Tacite, *Ann.*, XV), les protestants deviennent, sous la plume de M. G., « des ennemis du genre humain. » Aussi conclut-il qu'« en droit la soi-disant Réforme n'a pu, comme hérésie morale et dogmatique, circuler en France, » et que « c'était pour la royauté, pour la justice, un rigoureux devoir de lui refuser la liberté civile. » En droit donc, Charles IX a bien fait d'essayer d'anéantir le protestantisme ; mais il y a plus ; en fait, « l'hérésie depuis sa naissance a été agressive et factieuse, et dès lors ses nombreuses Saint-Barthélemy ne lui laissent pas le droit d'être sévère (*sic*) pour celle du 24 août. » Au contraire, « elle méritait un châtement sévère, et elle a tort de se poser en victime. » En effet, le protestantisme est « d'autant plus odieux qu'il était un principe actif de dissolution, de tyrannie, de révolte, qu'il tendait au communisme, poussait à l'assassinat, et livrait la France à l'étranger. » On a quelque droit peut-être de s'étonner en rencontrant ces invectives banales chez un « disciple de la science consciencieuse et austère. » Répondant à quelqu'un qui parlerait ainsi par simple et sincère ignorance, on pourrait lui faire voir que les tyrans de la France ont été François I^{er} et Henri II plutôt que les Vaudois de Mérindol ou le martyr Anne Dubourg ; que les démocrates de la journée des Barricades ne sauraient accuser leurs adversaires de révolte ; que jamais les protestants n'ont pratiqué le communisme comme les congrégations religieuses de tous les temps. A ceux qui parlent d'une hérésie agressive et factieuse, on montrerait que ce n'est qu'après trente ans de potences et de bûchers, dont le *Martyrologue* de Crespin nous a conservé les terribles souvenirs, que les calvinistes, poussés à bout, cherchèrent à obtenir par les armes ce qu'on refusait à leurs prières. A ceux qui osent parler d'assassinats viendraient répondre et le même Clément, et Ravallac, élève des jésuites. Enfin n'étaient-ce pas les ligueurs qui offraient à Philippe II cette

France que Coligny couvrait de son corps à Saint-Quentin, et qui la « livraient à l'étranger? » C'est ainsi que l'on pourrait facilement réfuter ces audacieux travestissements de la vérité, trop souvent encore répétés de nos jours par les haines religieuses ; mais à quoi bon essayer de prouver quelque chose à qui ne veut point entendre ?

Quelques mots maintenant de la critique, violente dans la forme autant qu'erronée dans les faits, qui caractérise le travail de M. G. En parlant du massacre de Vassy, l'auteur déclare que « les protestants eurent le tort de troubler par leurs bruits une cérémonie de catholiques ; » c'est le contraire qui est vrai : les gens du duc de Guise vinrent assaillir les huguenots réunis dans une grange pour y célébrer leur culte ; il y a plus : il existe une lettre du duc lui-même qui établit la préméditation de ce massacre (Baum, *Beza*, t. II, p. 561). Plus loin, M. G. vient à son tour répéter que François de Guise fut tué à l'instigation de Coligny et de Théodore de Bèze. Il n'a pas craint d'écrire : « Les aveux de Coligny l'accusent ; il a confessé, etc., » sans appuyer de la moindre preuve des assertions aussi positives. Coligny n'a cessé de protester avec toute l'indignation du gentilhomme et du chrétien contre des imputations qui ne pouvaient manquer de se produire, mais que rien n'établit : l'histoire impartiale l'absoudra sans hésiter (Voyez les faits dans Baum, *Beza*, t. II, p. 710-11). — Ailleurs, à propos du prince de Condé, nous rencontrons le raisonnement suivant : « Il visait, *dit-on*, à être roi ; des monnaies *auraient été* battues avec cette légende : *Louis XIII, roi de France.* » Pas plus qu'un autre, M. G. n'a vu cette médaille, et cela par la raison bien simple qu'elle n'existe pas ; n'importe, il accuse vivement M. Ranke et d'autres historiens « d'avoir passé *ce fait* sous silence, *par esprit de système.* » — Pour excuser le massacre du 24 août, l'auteur ose prétendre que Coligny préparait une Saint-Barthélemy de catholiques pour le mois de septembre. C'est là sa grande thèse, son champ de manœuvres favori, le sujet qui lui fournit ses apostrophes les plus violentes et les plus haineuses. Il y a telle page où l'auteur, s'acharnant sur la dépouille mortelle de l'amiral, semble avoir voulu rivaliser avec les bourreaux de 1572. Et en définitive, la preuve de cette conspiration, où donc se trouve-t-elle ? En vérité, on ne le devinerait jamais. Elle existe, d'après l'auteur, dans une lettre de Coligny au prince d'Orange, *que personne n'a vue*, et que M. Crétineau-Joly détient, nous dit-on, comme une arme précieuse qu'il se réserve de lancer un jour contre le protestantisme. M. Gandy croit absolument à ce projet d'assassinat ; car, dit-il judicieusement, s'il n'était pas renfermé dans cette lettre, « on comprendrait malaisément l'intérêt capital que M. Crétineau-Joly y attache. » Ainsi, parce qu'il plaît au panégyriste des jésuites d'insulter à la mémoire de Coligny par des insinuations qu'il se garde bien de prouver, l'histoire, la « science consciencieuse et austère, » devra interpréter sans hésitation ses demi-mots plus ou moins perfides pour charger d'un crime odieux l'illustre victime des Guises et justifier ses bourreaux ! Nous ne dirons pas : quelle loyauté de discussion ! mais : quels procédés de critique !

Qu'au moins M. Gandy reste conséquent avec lui-même dans le

cours de ses accusations; mais comment espère-t-il persuader au lecteur que Coligny conspira contre Charles IX jusqu'au 22 août, quand il vient de nous prouver que jusqu'à ce jour le roi n'écoutait que les conseils de l'amiral, et que c'était lui qui dirigeait la politique française? Disons en passant que les projets politiques de Coligny étaient loin d'être « insensés » comme le veut notre auteur, car ils devançaient tout simplement ceux de Richelieu, qui firent la grandeur de la France. Dira-t-on que le Parlement de Paris reconnut l'existence d'une conspiration par la condamnation de Cavaignes et de Briquemaut? M. Gandy lui-même n'ose pas défendre cette procédure mensongère, inventée par une cour à bout de prétextes, qui trouva des complices pour cacher le crime sous un assassinat judiciaire.

Les massacres eux-mêmes sont racontés avec une précipitation quelque peu singulière; ne pouvant les nier, on serait bien aise de les cacher sous les invectives adressées aux victimes. M. Gandy nous apprend que « la journée du 24 août fut pleine de mystères » et que « la saine critique ne peut en dissiper toutes les ténèbres. » Ténèbres bien complaisantes pour les historiens catholiques, car elles ne cachent aucunement les méfaits des hérétiques! Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait dit tant d'horreurs de ces quelques égorgements. Les protestants surtout « ont pris dans les pamphlets du jour ce qu'il y a de plus noir, ils les ont tordus pour en exprimer le venin. » Quant à notre auteur, il dit fièrement : « Ces jeux de l'art ne sont pas de notre sujet; » il a même l'esprit assez libre pour constater que les pillards et les assassins catholiques « produisaient un fort bel effet » dans les rues de Paris. Ici nous serions tentés de reprocher à M. Gandy son calme plutôt que ses colères. Il fait preuve dans toute l'exposition de cette partie de son récit d'une grande habileté, que nous sommes les premiers à reconnaître, mais qui dépasse le but en effarouchant le lecteur. Ainsi, si la question n'était indiscrète, nous lui demanderions volontiers pourquoi lorsqu'un protestant affirme quelque chose, c'est tout de suite un mensonge, une calomnie; tout auteur catholique au contraire doit être cru sur parole. Nous nous trompons; ce catholique, fût-il le nonce du saint-siège, s'il a le malheur de s'accorder avec le protestant, n'échappe point à la censure; seulement on est plus poli; on insinue qu'« il ne faut pas prendre à la lettre, » etc. Mais ce ne sont là que des détails. Où j'admire davantage le savoir-faire de M. Gandy, c'est quand il détourne nos yeux des malheureux que l'on assomme et que l'on égorge, pour attirer notre attention, que dis-je? notre compassion sur « l'angoisse et l'incertitude navrante » de Charles IX et de sa mère, pour nous apitoyer sur les malheurs de ce prince « naturellement affable et généreux » et qui mourut « des chagrins dont l'abreuvèrent les menées de l'hérésie. » Pendant qu'on massacre au dehors, nous examinons gravement la question de savoir « si le roi prit au sérieux l'extravagance d'un ordre qu'un transport de colère lui avait arraché. » Quand tout est fini, M. Gandy compte les morts et n'en trouve qu'un millier, ce qui fournit naturellement matière à de nouvelles aménités à l'adresse des auteurs protestants.

Ne lui en déplaît; le curé Claude Haton, un contemporain, en devait savoir plus long là-dessus que l'abbé Caveirac, vivant au XVIII^e siècle, et qui fait autorité pour lui; or Claude Haton compte pour le moins 7,000 victimes. M. Gandy suit le même procédé pour atténuer les massacres en province; il se récrie surtout contre l'admission d'ordres secrets ordonnant des exécutions comme à Paris, le jour de la Saint-Barthélemy. C'est équivoquer sur la date; personne ne prétend que ces tueries dussent avoir lieu partout le même jour; partant de Paris à un moment donné, les ordres du roi devaient nécessairement arriver plus tard dans certaines localités. Il ne parviendra jamais à contester ces deux choses: l'existence d'ordres oraux suivis partout de massacres. D'ailleurs la lettre de Puygaillard trouvée aux Archives d'Angers, et que M. de Falloux a eu la franchise de publier, ne peut laisser aucun doute sur la connexité des deux faits. On n'explique rien en répétant bien haut que de tels égorgements « auraient été une barbarie inutile. » Jamais les rois aux instincts cruels et au caractère faible ne font de pareils raisonnements. Qu'après coup, les massacres terminés et la crainte dominant la colère, le roi ait expédié partout des lettres recommandant la clémence, cela ne prouve quelque chose que pour ceux qui veulent bien être convaincus.

Il faut dire encore quelques mots des sources de l'auteur; on serait tenté d'en admirer la profusion, si leur valeur n'était quelquefois plus que douteuse. Ainsi citer les mémoires de Tavannes et d'Anjou, deux des bourreaux de la Saint-Barthélemy, pour prouver la culpabilité des huguenots, c'est faire preuve de trop de confiance. Nous considérons en outre comme un abus la citation comme autorités, pour une question toute spéciale, de l'Abbrégé de l'Histoire de France de M. Trognon et de l'estimable Précis de M. Lavallée. Quant à s'appuyer sur Walter Scott, traduit par Defauconpret, et sur les *Conversations de Napoléon à Sainte-Élène*, c'est une plaisanterie de mauvais goût. Enfin prendre au sérieux les citations de Luther faites par M. Gregoire, du *Correspondant*, et le R. P. Verdrière, puiser sa connaissance exclusive de Calvin dans les PP. Longueval et Berthier, c'est se rendre la tâche par trop facile quand on a la prétention d'écrire sur l'histoire religieuse du XVI^e siècle. Caractériser la Réforme d'après d'absurdes pamphlets comme celui de Monaghan, *l'Eglise, la Réforme, la Philosophie et le Socialisme*, c'est agir avec la légèreté d'un écrivain qui nous donnerait la biographie de Napoléon I^{er}, d'après les pamphlets royalistes de 1815.

Il n'y a pas seulement dans tout le travail de M. Gandy « la falsification négative qui consiste dans le silence; » mais encore, comme nous l'avons assez vu, des accusations et des négations également impossibles à soutenir. Disons encore brièvement un mot d'une question que nous ne voulons effleurer qu'avec réserve. M. Gandy déclare « mensonge atroce » l'accusation de la participation de l'Eglise à la Saint-Barthélemy. Le saint-siège « appuyé sur la raison » et « avec une énergie mêlée de douceur » n'a fait que des vœux pour le maintien de la foi. Il n'imposait « à personne les

croyances orthodoxes, et ne demandait les conversions qu'à la science et à la charité. » Si de telles assertions, énoncées avec une assurance inouïe, ne suffisaient pas à convaincre tous ceux que la vue de tant d'*auto-da-fé* au XVI^e siècle auraient pu rendre incrédules, qu'on se rassure. Voilà un dernier argument péremptoire. La papauté n'a rien pu vouloir contre les protestants, « parce que les Espagnols battirent les Turcs à Lépante. » Pour qui ne saurait comprendre la lucidité de ce dernier argument point de salut ! Pour nous, nous avouons humblement que « nous préférons à cet étalage de grands sentiments une discussion rationnelle » et que tous les actes de foi de M. Gandy ne sauraient effacer de notre mémoire les lettres du cardinal de Lorraine et ses jubilatons sanguinaires, les messes solennelles dites à Rome et à Paris, la médaille frappée par Grégoire XIII (Voy. Bonami, *Numismata Pontificum*, Romæ, 1689. Fol. 1, 336) en l'honneur du sanglant holocauste offert aux croyances orthodoxes. Quant à dire que messes et médailles ne furent point des actes de réjouissance pour le massacre des hérétiques, mais de remerciements adressés à Dieu pour avoir sauvé la France, c'est une de ces habiletés qui ont leur nom dans l'histoire comme dans la littérature et dont nous laissons tout l'honneur à qui de droit.

En somme, il n'est qu'un point sur lequel l'auteur ait parfaitement raison, c'est lorsqu'il prouve la non-préméditation du massacre. Mais il y a longtemps que la question est vidée. On n'a qu'à jeter un regard sur les travaux de Ranke, de Soldan, de MM. Schaeffer et Coquerel, pour s'en assurer. Si pendant très-longtemps les protestants ont hésité à reconnaître ce fait, désormais établi, cela ne peut guère étonner. Ils avaient pour eux Charles IX lui-même, Capilupi, Davila, Claude Haton, l'évêque Sorbin et beaucoup d'autres catholiques encore. Après tout, l'appréciation morale de la Saint-Barthélemy n'est nullement modifiée par là, et le massacre n'en reste pas moins odieux.

RAPIN THOYRAS

SA FAMILLE, SA VIE ET SES ŒUVRES

Etude historique, suivie de généalogies, par RAOUL DE CAZENOVE
Paris, 1866. In-4°

Si l'on se reporte à un quart de siècle en arrière et qu'on compare ce qu'était alors, au point de vue historique, la littérature protestante en France avec ce qu'elle est aujourd'hui, on a lieu de s'applaudir des progrès qu'elle a faits comme de l'indépendance qu'elle a acquise. Il y a vingt ans à peine que les protestants français, satisfaits de jouir enfin de la liberté de culte, se souciaient peu d'apprendre au prix de quels sacrifices leurs pères l'avaient achetée. Ils craignaient même, à ce qu'il semble, de réfuter les

calomnies répandues sur les plus illustres parmi les grands hommes de leur Eglise par les organes officiels du catholicisme ; et je me souviens encore de la rude sermonne que m'adressa vers ce temps un écrivain alors en renom, parce que je m'étais permis de prendre, dans *l'Almanach protestant*, la défense des huguenots de Toulouse, à propos des événements de 1562 ; c'était, selon lui, commettre une grande imprudence que de réveiller des souvenirs aussi irritants.

Les idées se sont heureusement modifiées à cet égard depuis la publication de *la France protestante* et la fondation de la Société de l'Histoire du protestantisme. On comprend mieux les devoirs de l'historien, et les annales de nos Eglises, si riches en actes d'héroïsme chrétien et en admirables exemples en tout genre, maintenant mieux appréciées et mieux connues, sont explorées avec plus de soin et d'ardeur qu'elles ne l'avaient jamais été auparavant. Les uns y ont trouvé de précieux matériaux pour des monographies de certaines Eglises ; d'autres y ont découvert une foule de lettres intéressantes et même des mémoires inédits d'une incontestable importance pour l'histoire générale du protestantisme ; d'autres encore, s'attachant à un sujet plus spécial, se sont contentés d'y recueillir les traits isolés d'une seule biographie. C'est ce qu'a fait, par exemple, M. de Casenove, qui a pris pour objet de ses recherches la vie et les œuvres du célèbre historien Rapin Thoyras, déterminé dans son choix moins sans doute par la renommée de l'écrivain que par les liens de famille qui l'unissent à ses descendants. Son livre, imprimé avec luxe, orné d'un beau portrait de Paul Rapin Thoyras, d'un autographe de Mauclerc, de plans gravés, d'armoiries et de culs-de-lampe, est un produit remarquable de la typographie lyonnaise. Il se divise en deux parties. La première, nous dit l'auteur, comprend les origines et les traditions de la famille de Rapin, son histoire en Savoie et en France et sa séparation en deux branches, dont l'une, demeurée fidèle à la foi catholique, resta attachée au sol natal, et dont l'autre, volontairement expatriée, prenant les armes pour la défense de la religion réformée, fut mêlée aux plus sanglants épisodes des guerres civiles qui désolèrent la France au XVI^e siècle. Les ancêtres de l'historien occupent la place la plus importante dans les premiers chapitres ; mais ils la cèdent bientôt tout entière à leur descendant. Sa jeunesse et son âge mûr, sa carrière militaire et civile, ses ouvrages, son caractère y sont l'objet d'une étude consciencieuse, que viennent éclairer et compléter une partie de la correspondance inédite et quelques autres pièces réunies sous le nom de *Lettres et fragments poétiques de Rapin Thoyras*. La généalogie de la famille de Rapin, depuis l'an 1250 jusqu'au 1^{er} janvier 1864, sert, avec les pièces justificatives qui l'accompagnent, comme de canevas à la partie historique et biographique de cet ouvrage. Enfin un appendice, sous le nom de *Postérité par alliances de Paul de Rapin, sieur de Thoyras*, contient les généalogies des six familles issues des six filles de l'historien, généalogies dressées en 1792 et complétées jusqu'à nos jours.

Tel est le plan très-fidèlement reproduit de l'ouvrage. Quoi qu'elle offre des renseignements précieux et qu'elle ait été traitée

évidemment avec beaucoup de soin par M. de Casenove, qui paraît avoir un goût très-prononcé pour les études généalogiques, la dernière partie, est-il nécessaire de le dire, présente moins d'intérêt que la première pour l'histoire générale. Celle-ci est divisée en dix chapitres, dont les sept derniers racontent la vie de Rapin Thoyras avec des détails tout à fait nouveaux, tirés des archives des six familles qui descendent de lui par les femmes. L'auteur a su avec art rendre son récit plus attrayant en le semant d'anecdotes piquantes, de descriptions pittoresques, d'épisodes curieux, même de naïves légendes, et de quelques portraits d'une ressemblance qui ne laisse rien à désirer. Voici, pour exemple, celui qu'il trace de son héros : « D'une complexion robuste et forte, Rapin Thoyras eût fourni certainement une plus longue carrière, s'il n'avait compromis sa santé par son âpreté au travail. Sa taille était peu au-dessus de la moyenne ; mais ses membres bien proportionnés attestaient sa force et sa vigueur. Son œil brun et clair, au regard réfléchi et pénétrant, s'animait facilement et avait la mobilité propre aux races méridionales, origine que décelaient encore son teint coloré et la courbe aquiline de son nez. Sa bouche grande, aux fermes contours, avait parfois un fin sourire qui illuminait cette belle et intelligente figure, empreinte à un haut degré de cette calme et sereine majesté qui caractérise certains types du grand siècle.

« Les nobles traits de son visage révélaient ceux de son caractère. Doux, loyal et ferme, sa sévérité pour lui-même n'avait d'égale que son indulgence pour les autres. Il se possédait parfaitement, et cette extrême mesure qu'il avait acquise par une tenace surveillance sur ses premiers instincts, et cette bienveillance naturelle, se trouvent dans tous les jugements qu'il porte sur les hommes, même lorsqu'il condamne le plus sévèrement leurs actions et les principes qui les font agir. L'esprit de conciliation qui l'animait était si bien connu, la rectitude de son jugement si appréciée, et la considération qu'il inspirait si généralement répandue, qu'il lui arrivait souvent d'être choisi pour arbitre de quelque différend soulevé entre ses parents ou ses amis. En de telles circonstances, et toutes les fois qu'il s'agissait de rendre un service quelconque, il ne fit jamais attendre ceux qui se réclamaient de lui. Quel que fût le prix de son temps, l'urgence de son travail, il savait tout concilier ou plutôt s'oublier lui-même, pour pratiquer envers les autres ces petites vertus dont parle Saurin, l'obligance et la politesse, cette monnaie humaine de la divine charité. »

Certes, il est impossible de mieux dire, en termes mieux choisis, et presque partout le style de notre auteur a cette pureté, cette élégance.

A la biographie de Rapin se trouvent jointes des notices biographiques sur lord Portland, Isaac de Larrey, autre réfugié connu dans la littérature du refuge, et Thomas Carte, ainsi que de précieux renseignements sur l'état des Eglises, sur l'organisation des écoles protestantes, sur les méthodes d'enseignement qui y étaient suivies vers le temps de la révocation, sans parler d'une foule de digressions, quelquefois un peu longues, dont quelques-unes même pour-

ront paraître trop étrangères au sujet. C'est ainsi que chacun lira avec plaisir, j'en suis certain, le vif et émouvant récit de la campagne d'Irlande; mais en sera-t-il de même de l'histoire des relations de Rapin avec Jean Roux?

Et, comme je me crois en droit de me montrer très-sévère envers un auteur du mérite de M. de Casenove, d'autant plus que j'ai l'honneur de le compter au nombre de mes amis, je ne bornerai pas à ce seul point ma critique. Il s'est plu à relever, en passant, les méprises de ses devanciers, et en cela, il aurait rendu un incontestable service, car enfin l'erreur ne peut pas se perpétuer indéfiniment, s'il ne s'était pas quelquefois un peu trop pressé de signaler des inexactitudes où il n'en existait pas. C'est ainsi qu'il censure fort justement *la France protestante* qui, sur la foi des jugements de la noblesse, jugements rendus pourtant sur titres authentiques et par un personnage officiel, a fait un capitaine huguenot de Pierre Rapin, qui était, affirme-t-il, juge corrier de l'évêché de Maurienne et par conséquent catholique. La rectification paraît bonne; mais quand M. de Casenove accuse la même *France protestante* de s'être trompée en avançant que Rapin fut nommé gouverneur de Montpellier en décembre, il aurait dû, avant de formuler ce blâme, se demander si Rapin, quoique laissé en octobre à Montpellier par Beaudiné pour y commander, était autorisé à prendre le titre de gouverneur avant d'avoir été confirmé en décembre dans son poste par le chef général des huguenots et du Languedoc.

Au reste, malgré quelques longueurs et quelques jugements un peu précipités, l'ouvrage de M. de Casenove est plus qu'un *livre de débutant*, comme il le qualifie modestement lui-même dans une lettre qu'il m'a écrite. Je ne connais pas de biographie de Rapin plus complète, plus impartiale ou mieux écrite, et j'affirme, sans crainte d'être démenti, que tous ceux qui le liront s'accorderont à reconnaître que l'auteur a su les charmer en les instruisant. Que pourraient-ils demander de plus?

E. H.

CORRESPONDANCE

LES MARTYRS DE CAMBRAI

Nous recevons de M. le pasteur Sohier quelques lignes rectificatives sur le sujet de sa récente communication (p. 89-91).

Bolbec, 27 février 1867.

Je poursuis avec persévérance mes investigations de tous côtés dans l'espoir de trouver de nouveaux et plus amples détails qui me seraient extrêmement précieux. On n'a rien trouvé dans les Archives de Lille. J'attends les réponses de Valenciennes, de Douai, de Mons. A Cambrai, l'archiviste M. Lefebvre, dit Faber, met à mon service une patience, un zèle dont je ne saurais être assez reconnaissant. Il a promis d'écrire pour moi à Bruxelles et à La Haye. Sur certains doutes que je lui avais soumis, il m'a informé dernièrement que, dans le deuxième alinéa de l'extrait que je vous ai communiqué, il s'est glissé une inexactitude provenant d'une surcharge sur deux ou trois lettres des manuscrits, laquelle a induit en erreur M. Eynard, et moi après lui. Ainsi, au lieu de : « dont le fils de *ce même que* fut brûlé tout vif, » il faut lire : « dont le fils de *Lemarque* fut brûlé tout vif. » Il ne s'agit donc pas du fils de Sohier, mais de celui d'un Lemarque, nom commun en Cambrais.

Trois nouveaux manuscrits du XVI^e siècle interrogés par l'archiviste de Cambrai, rapportent avec de légères nuances le fait qui intéresse si justement M. le pasteur Sohier, car il demeure un titre d'honneur pour sa famille. Un détail significatif, qu'on retrouve dans les quatre manuscrits, est l'exécution faite dans *la nuit de Pentecoustre*. « Faut-il, demande M. Sohier, entendre par cette nuit celle qui a précédé la Pentecôte, ou celle qu'il l'a suivie? Surtout pourquoi la nuit fut-elle choisie pour le supplice? Craignait-on une manifestation populaire en faveur du condamné, qui probablement, comme tous les anciens huguenots, avait dû honorer sa foi par une vie irréprochable? ou bien, en faisant l'exécution de nuit, à la lueur des flambeaux, la veille ou le lendemain d'une grande fête, voulait-on frapper de terreur l'esprit des assistants? » Cette dernière conjecture semble la plus probable.

BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

La vente de livres dont M. de Seynes nous signalait dernièrement l'importance, a eu lieu dans les premiers jours de février. Nos lecteurs apprendront sans doute avec intérêt que la Bibliothèque du Protestantisme français y a fait quelques acquisitions. Peut-être regretteront-ils que nous ayons laissé échapper plus d'un ouvrage digne à tous égards de figurer dans notre catalogue : mais une vente comme celle de M. de Lassize est un véritable champ de bataille. La lutte s'engage, mollement d'abord ; l'enthousiasme gagne bientôt les amateurs les plus froids en apparence ; l'entraînement exagère la valeur des objets convoités par trop de monde, et le volume atteint un prix que n'eût pas osé rêver le savant qui lui consacra ses veilles ou le libraire qui le marqua de son emblème.

Il a donc fallu nous résigner à voir passer en d'autres mains plusieurs livres qui se représenteront peut-être dans des circonstances moins défavorables (1). En attendant, nous nous empressons de témoigner notre gratitude aux amis qui nous ont accordé leur généreux concours. Ils nous ont permis de dépasser la limite qu'imposaient à la société ses ressources actuelles ; c'est par eux que nous avons pu nous procurer environ trente ouvrages plus ou moins indispensables aux travaux qui nous occupent.

Qu'on nous pardonne d'insister sur l'intérêt qui s'attache à l'accroissement de la Bibliothèque. A mesure qu'elle s'enrichit, nous approchons davantage du moment où elle rendra de véritables services en se trouvant à la portée et à la disposition de tous ceux qui la voudront consulter. C'est le but auquel nous devons tendre. Tout ouvrage protestant, le moindre opuscule qui a trait au protestantisme, a droit de cité sur nos rayons.

Aussi à la vente de M. de Lassize, avons-nous glané dans le double champ de la théologie et de l'histoire. Dans la partie théologique, nous citerons en première ligne un recueil de *Soixante-cinq sermons de Jean Calvin sur l'harmonie ou concordance des trois évangélistes*, recueillis par M. Denys Ragueneau. — Genève, Conrad Badius. 1562. In-8°.

Ensuite Theodori Bezae Vezelii *Epistolarum theologicarum liber*

(1) Citons entre autres : les *Icones* de Th. de Bèze, édition latine de 1580 et édition française de 1581 ; — le *Traicté du Sacrement de la sainte Cène du Seigneur*, par Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, dédié à Catherine de Navarre, Leyde, 1599 ; — les *Sermons* d'Occhino, version française, dédiée à Madame Magdelene de Roze, 1561 ; — le *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*, Lyon, Michel Jové, 1569, avec dessus à la plume, — et le *Discours du massacre de ceux de la religion réformée fait à Lyon*, le 28 d'aoust 1572... s. l. 1574. Etc.

unus. — Genève, Vignon, 1573. In-8°. La signature de Joh. Camerarius en augmente encore la valeur.

Harmonia confessionum fidei, orthodoxarum et reformatarum ecclesiarum quæ in præcipuis quibusque Europæ regnis, nationibus et provinciis, sacram Evangelii doctrinam pure profitentur. — Genève, Pierre Santander, 1581. In-4°.

Flaccius Illyricus, *Catalogus testium veritatis*, etc. — Bâle, Oporinus, 1556. In-8°.

Adversus furiosum Parisiensium theologastrorum decretum Philippi Melancthonis, pro *Luthero apologia*. — S. l. n. d. In-4°.

Innocent Gentillet, *Le bureau du Concile de Trente, auquel est montré qu'en plusieurs points iceluy Concile est contraire aux anciens conciles et canons et à l'autorité du Roy*. — 1586. In-8°.

Innocent Gentillet, *Apologia pro christianis Gallis religionis evangelicæ seu reformatæ*, etc. — 1588. In-8°.

Apologie pour la défense des Eglises réformées contre les Taillons de François Véron, jésuite, etc. — S. l., 1618. In-8°.

Antonio Wakeo, *Enchiridium religionis reformatæ*. — Lug. Batav., 1660. In-12.

Hess, *La vie d'Ulrich Zwingli*. — Paris, 1810. In-4°.

De morte et vita Joannis Ecolampadii, autoribus Simone Gryncæo et Wolfgango Capitone. — S. l. n. d. 1617. In-8°.

Rapprochons également le *Catechesis minor*, D. Martini Lutheri, germanice, latine, græce et ebraice; Wittemberg, 1572, in-8°, du *Catéchisme par demandes et réponses*. A Charenton, Olivier La Varenne, 1671. Charmant petit volume, dans la reliure du temps, et portant l'épigraphie : VIEN ET VOY, PREND ET DÉVORE, MÉDITE ET PRATIQUE.

La controverse catholique nous a fourni une ample moisson. D'abord la controverse sérieuse, représentée par Matthieu de Launoy : *Examen et réfutation générale de la doctrine des hérétiques de ce temps*, etc., Paris, La Noue, 1586, in-7°; et Jansénius : *Defense de la foy de l'Eglise catholique, contre le deffuy des ministres calvinistes de Bois-le-Duc*. — Paris. Vitré, 1651. In-12.

Ensuite la controverse passionnée, sarcastique, injurieuse même, dégenérant de plus en plus en libelle.

Guil. Lindau, traduit par du Val, *Les contrariétés et contredits qui se trouvent en la doctrine de Jean Calvin, de Luther et autres nouveaux évangélistes de notre temps*. Paris, Chesneau, 1561. In-8°. — Thomas de Beauamis (carme de Meleun), *Enquestes et griefz sur le sac et pièces et dépositions des tesmoins produits par les favoris de la nouvelle Eglise contre le pape et autres prélats de l'Eglise catholique*. Paris, de Marnef, 1562. In-8°. — Beauamis, *La marmite renversée et fendue, de laquelle notre Dieu parle par les saints prophètes, où est prouvé que la secte calvinique est la rraye marmite*. Paris, Chaudière, 1572. In-8°. — Georges Wicelle, *Discours des mœurs, tant des anciens hérétiques que des nouveaux luthériens et calvinistes*. Paris, Claude Frémy, 1567. In-8°. — *Cuculus Calvinisticus... adversus blasphemam J.-J. Grynnari apologiam*, W. Holderi *commonefactio*. Tubingue, 1585. In-4°. — Columbanus Uranex, *Malleus calvinistarum*, etc. Anvers, 1590. In-8°. — Reboul, *Les actes du Synode universel de la sainte Réformation, tenu à Mouspélrier, le 15 de mars 1598, satyre Menippæe*. Mouspel-

lier, chez Le Libertin. 1600. In-12. — Jean Arnoux, *La confession de foy de Messieurs les ministres, convaincue de nullité par leurs propres Bibles, avec la réplique à l'escriit concerté, signé et publié par les quatre ministres de Charenton*. Rouen, Osmont, 1617. In-8°. — H. de Meunier, *La confession du sieur Des Moulins, ministre de Charenton, contre la doctrine des ministres prétendus réformez*. Paris, Roussel, 1618. In-8°. — *Le flambeau de la vérité contre l'erreur des ministres de France*, etc. Paris, Potier, 1618. In-8°. — *Manquements de la Cène des ministres, remarquez par M. François Véron, docteur en théologie, en son voyage à Charenton*. Paris, Benin, 1627. In-8°. — Riviere, *Calvinismus bestiarum religio*. Lugduni, Landry, 1630. In-12. — Pillon, *L'entretien de Luther avec le démon*, 2^e édition. Paris, V^e Savreux, 1680. In-12.

Joignons-y plusieurs recueils de pièces inspirées, pour la plupart, par le siège de La Rochelle, et dans lesquelles la religion s'unit à la politique, la prose alterne avec la poésie. Les deux partis se sont mutuellement renvoyé ces petits pamphlets quelquefois spirituels et mordants, mais qui doivent surtout leur intérêt à l'événement qui les fit naître. A *La patenostre des jésuites, loyalistes, marianistes, bellaministes*, 1611, répond *La patenostre des huguenots adressée au prince de l'Enfer, père des Hérésies*, même année 1611, et relié dans le même volume, petit in-8°. — *Le Patenostre, l'Ave Maria et le Confiteor des catholiques*, 1612, complètent la collection. — *Les Pseaumes des courtisans dédiés aux braves esprits qui entendent le jars de la cour*, 1620, est une pièce curieuse qu'accompagne fort bien *Le psaultier des rebelles de ce temps*, 1622. — *Le dialogue de Calvin et de Luther revenus du Nouveau Monde*, 1622, est réuni à *L'ombre de Calvin aux huguenots de France*, 1622. — Du même genre sont encore : *L'antienne des spalmes pénitentioux des fidelles de La Rochelle et de Montauban pénitens*, 1622. — *Le congé donné par le roi à ses serviteurs et domestiques de la R. P.*, 1622. — *Le Confiteor aux huguenots rebelles de ce temps*. Paris, Oudot, 1622. — *L'antihuguenot contre la caballe des habitans de La Rochelle et de Montauban*. Paris, Taureau, 1625. — *Le singe huguenot*, dialogue, 1625. — *La prière du Gascon ou lou diable soit des houguenaux*, 1622. — *La trompette de salut aux huguenots de ce temps*, 1622. — *Advis d'un vieux Gaulois sur la décadence des rebelles*. Paris, Citarne, 1622. — *La harangue d'Alexandre le Forgeron, prononcée au conclure des réformateurs*, 1614. — *Sentence arbitrale de maistre Guillaume sur les différends qui courent*, 1614. — *Le dessert du Synode de Charenton*, 1623.

Après ces pièces qui déjà, sous quelques rapports, touchent à l'histoire, viennent se ranger celles exclusivement historiques : *La manière d'apaiser les troubles qui sont maintenant en France et y pourront estre cy après*. A la royne mère du roy, 1561. In-8°. — *Extrait de l'histoire des règnes de François II, Charles IX et Henri III, au subject de la guerre de ce temps*, 1622. — *Arrêt de la Cour de Thoulouze pour obvier et réprimer toutes les assemblées*, etc., 1561. — *Arrestum supremi Parisiensis senatus adversus Gaspardum Coligniacum, quondam admiralem Franciæ et Armoricarum*. Lyon, 1569. — *Forme de profession de foy que le roy veult et entend estre faicte par tous ses subjects qui out esté cy-devant de la nouvelle opinion*. Lyon, 1586. — *Mandement du ban et arrière-ban pour se trouver près la personne du duc de Mayenne*.

— *Lettres et monitoires de Grégoire XIV aux personnes suyvens le parti d'Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre.* Bruxelles, 1591. — *Résolution de Messieurs de la Faculté de Paris, touchant la paix ou capitulation avec l'hérétique, etc.*, 1590. — *De justa et canonica absolute Henrici III.* Lutetiae, Rob. Stephani, 1594. — *Arrêts de la cour du Parlement* contre les enterremens des protestants avec plusieurs mémoires justificatifs intéressants), 1621. — *Edit du roy du 31 juillet 1561.* — *Arrêts et déclarations du roy, du conseil d'Etat et du conseil privé* des 23 avril 1587, 16 mai 1659, 2 avril 1666, 12 avril 1666, 17 décembre 1685, 24 mai 1686, 8 janvier 1683, 13 décembre 1698, 29 décembre 1698, 11 février 1699, 5 mai 1699, 30 janvier 1700, 20 juillet 1700, 16 octobre 1700, 5 février 1701, 19 janvier 1732, 5 février 1735.

Enfin la collection de M. de Lassize renfermait trois manuscrits relatifs au protestantisme. Nous avons été assez heureux pour les faire passer dans notre bibliothèque, dont ils ne seront pas le moindre ornement. Le premier est un *Recueil des articles répandus en faveur des protestants*, du 21 août 1599 au 3 juin 1619 inclusivement, 74 pages in-f°. — Le second comprend un *Projet d'édit du roy pour tous ceux qui ont contrevenu aux édits, etc., concernant la R. P. R. rendus avant et après la révocation de l'Édit de Nantes*, avec réflexions sur l'édit proposé, 136 pages in-folio; de plus une lettre signée d'Aureville sur un don gratuit à faire au roi par les protestants.

Le troisième manuscrit a une importance toute particulière. C'est l'*Apologia pro Serreto Villanovano de anima mundi, sive de ea natura qua omnino necessaria...*, etc. *Guilielmo Postello restitutionis omnium primogenito a Catrino hac in causa maligne perstricto auctore* (1556), 137 p. — Ce volume provient des collections Girardot de Préfond, Crévenne et Van Vorst, d'Amsterdam. L'écriture est du XVIII^e siècle: quoique Mosheim, dans sa *Monographie sur Serret*, cite cette apologie, on n'en connaît aucun exemplaire imprimé; il en existe une seule autre copie qui a passé dans les bibliothèques Du Fay et comte d'Hayn.

Il y aurait de l'ingratitude à terminer ce compte rendu sans mentionner les dons qui nous ont été généreusement adressés à cette occasion. Nous avons reçu: de Madame Henri Thuret, 100 fr.; de M. Arthur Schiekler, 100 fr.; de M. Jules de Seynes, 50 fr.; plus quatre dons anonymes de 100, de 50, de 25 et de 10 fr. Que tous ces amis de la Bibliothèque du Protestantisme français reçoivent l'expression sincère de la profonde reconnaissance du Comité.

F. S.

Errata. — Pag. 92, c'est à Reims, non à Metz, qu'a été faite, après le service de la Réformation, la collecte dont le montant nous a été transmis par M. le pasteur Albert Paumier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

CHAPITRE V

CHARENTON SOUS HENRI IV (1606-1610)

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

(L'ÉGLISE)

On nous saura gré de donner ici un spécimen de ces disputes qu'on ne trouve que dans des livres rares : nous l'empruntons à Du Moulin. C'était un homme d'esprit et passablement railleur, comme on le voit par l'avis qu'il a mis en tête du *Cartel du sieur de Bouiu, surnommé de Beaulieu, envoyé au sieur Du Moulin*. Genève, 1636.

« L'imprimeur au lecteur sur l'occasion de cette dispute :

« Pour ce que acquérir le sçavoir par l'estude est chose trop longue; ce siècle fertile en beaux esprits a trouvé un moyen de devenir sçavant sans estudier, soit que le ciel ait versé en nos jours des dons admirables, soit que la nature ait fait en nos temps un effort extraordinaire pour produire des esprits souples et adroits, soit que l'Escriture sainte ayant perdu en

ce temps le droit d'estre iuge souveraine des différends de la religion, le chemin au sçavoir a esté fort racourci; de là vient qu'il ne faut qu'un mois en la cour et entre les dames pour devenir bon disputeur et théologien. *Ubi abundavit peccatum ibi abundavit et gratia*. Entre autres, M. Bouiu, surnommé de Beaulieu, paroist tellement qu'il y a espérance qu'il deviendra un bouclier de l'Eglise romaine. Icelui donc, de peur d'estre entre tant de sçavans, comme une muette entre des voyelles, par une louable ambition a prouqué bravement tous les ministres et a fait M. de Jonquières, maistre d'hostel du roi, porteur de son deffi, lequel l'a porté à M. de Montigni : la meslée a esté rude : d'une part estoit la vérité, la doctrine, l'aage; de l'autre costé, le courage, le bon esprit, la jeunesse, l'ambition, roine des vertus de nostre siècle. Cette dispute a esté mise en lumière par le dict sieur de Beaulieu, en laquelle il a ingénieusement abrégé et accommodé les raisons du sieur de Montigni pour s'accommoder au goust du lecteur et pour évister prolixité. Mais pour ce que c'est peu de gloire de ne combattre que contre un à la fois, le sieur de Beaulieu, durant le fort de cette dispute, a encore provoqué M. Du Moulin et lui a envoyé, par les mains de M. Du Four, secrétaire de feu Mgr le prince de Condé, le cartel qui s'ensuit. »

Du Moulin accepte le défi et répond à de Beaulieu : « Entre autres choses, vous dites que vous êtes théologien et que vous en portez l'habit, en quoi vous faites prudemment de m'en advertir, car je ne le pensois pas; toutefois je ne puis croire que vous m'allégueriez vostre habit pour preuve de vostre suffisance, laquelle est cogneue sans cela. » Puis il repousse vivement : « S'il vous plaist entreprendre contre moi la cause de l'Eglise romaine et prouver par la parole de Dieu les indulgences du pape, l'extraction des âmes hors du purgatoire, les pardons de deux ou trois cent mille ans, les grains bénits... Si, di-ie, vous voulez prouver ces choses par la parole de Dieu, alors ie vous preterai volontiers le collet, et aurez en cela moyen d'acquérir réputation, pour avoir entrepris chose

que nul de vos docteurs n'a encore osé entreprendre; c'est un champ pour exercer un bel esprit comme le vostre... »

De Beaulieu réplique sur le même ton, mais se garde bien d'entrer en matière; il recule tout en faisant des bravades. « Or, pour ne m'arrester point à plusieurs autres impostures qui sont toutes manifestes en vostre lettre, ni à plusieurs paroles mal digérées hors du subiet de ce que vous ai escrit, ressentantes ou l'ignorance ou la malice, et ausquelles vous seriez bien aise que ie me voulusse attacher afin que vous en fussiez quitte pour cela et que le tout se passât en iniures, ie viendrai tout droict au point, qui est que pour n'entrer point en preuve par l'escriture » de la manducation spirituelle du corps de Christ en la Cène; « vous dites que vous ne pouvez venir au secours du sieur de Montigny sans l'accuser d'insuffisance. »

Du Moulin veut avoir le dernier mot : « Monsieur, écrit-il, après vostre cartel de deffy, vous m'avez encores envoyé une lettre d'iniures : vous m'appellez importun, ignorant, malicieux, et dites que mes lettres sont mal digérées et que les louanges de ceux qui ont parlé de moi en bonne part à Mgr le comte de Soissons, ne sont que des paroles et du vent; vous n'avez peu attendre plus long-temps à vomir ce fiel, et espérons que vous vous porterez mieux désormais après vous estre ainsi deschargé. N'attendez pas de moi d'estre payé en mesme monnoye, c'est à faire aux insensez de reieter de la fange, et l'exemple de Jésus-Christ forme à patience ceux qui défendent sa cause. Puis aussi ie ne pense pas que la cholère vous ait dicté ces iniures, mais plustost un désir de paroistre affectionné à la cause, et acquérir réputation de scavant en parlant avec beaucoup de hardiesse, et ce pour des raisons autres que de théologie. Vous ferez vos affaires comme il vous plaira, mais moi ie porterai fort volontiers ces iniures comme partie de l'opprobre de Jésus-Christ. »

Si Du Moulin porte volontiers ces injures, c'est qu'il ne les veut guère porter loin, mais bien les rendre avec usure; en attendant, il met son adversaire à la gêne en le poussant

sur tous les points, sur les taxes de la chancellerie où le pardon du parricide, du rapt, de l'inceste sont tarifés; sur les messes dites pour les troupeaux, les chevaux, les femmes grosses; sur l'obligation de remanger l'hostie vomie par le prêtre, etc., etc. « De toute ceste abomination, poursuit Du Moulin, ie vous avois seulement proposé les douze premiers points, vous sommant de les prouver par l'Escriture sainte; mais vous ne respondes rien, vous iettez l'espée à terre pour mieux fuyr et abandonner honteusement la cause de vostre bonne mère, l'Eglise romaine, et encore dites que ie fuy pour ce que ie dis que vous fuyez devant le sieur de Montigny et qu'il ne m'est pas besoin de venir à son ayde. Je rougis pour vous et recognois le naturel du mensonge...; vous ne crachez autre chose (que les termes de substance et de manducation) ès maisons des particuliers; hors ce point, vous estes comme un poisson hors de l'eau, et encore c'est pour nous calomnier... Délivrez-vous de ce blâme, monstrez que vous avez ouy parler d'autre chose, ne faites plus sonner de vanteries, ni de grandes promesses pour l'avenir, *hic rhodus, hic saltus*; vous avez de la bezongne taillée; prenez conseil, empruntez aide, je m'asseure qu'au bout vous ne direz rien. »

En effet, de Beaulieu ne répond rien; il se borne à se déclarer « prest d'entrer en conférence » sur tous les points controversés; mais il ne le fait pas, et il s'efforce seulement de retourner contre Du Moulin ses propres gros mots. « Vous avez dit que c'est à faire aux insensez de reietter de la fange, et que l'exemple de Jésus-Christ forme à patience ceux qui défendent sa cause. De quoi me souvenant bien quant à moi, et voulant continuer comme i'ay commencé, je vous adverti que vous pouvez donner carrière à vostre esprit parmi toutes ces ordures-là tant qu'il vous plaira... Ne vous attendez pas de me ietter de la poudre aux yeux pour vous retirer sans que ie le voye... Quittez donc les invectives et autres paroles superflues et entrons en matière, si vous ne craignez point les effets de ce que ie propose... Monsieur, je suis votre serviteur » etc.

A quoi Du Moulin répond : « Vous dites toujours que vous voulez entrer en matière, mais lorsque je vous taille de la matière, vous n'y touchez point : c'est-à-dire en bon français que le taillant de votre théologie n'entre point en des matières si dures; d'abondant peu de gens prennent plaisir à voir faire l'anatomie de leur mère, principalement quand le corps est plein d'aposthumes... En l'impression de vos lettres et de vos réponses, vous avez tronqué mes lettres et leur avez rongné les ongles si courtes, qu'elles ne vous peuvent égratigner que bien peu; vous en avez fait imprimer environ la moitié; le reste, vous le faites couler sous un, etc... je vous adjure par les reliques déchirées de votre conscience, voudriez-vous qu'on vous traitât en cette façon? »

Ces quelques extraits suffisent pour donner une idée du ton de la controverse d'alors, et il nous eût été facile de trouver des pages plus colorées et plus riches en injures.

Cette controverse violente n'offensait que les esprits délicats et n'empêchait pas les conversions. Le fait seul qu'un édit interdisait aux moines et aux prêtres qui se déclaraient protestants de porter leur costume ecclésiastique pendant les cérémonies de leur abjuration, prouve assez que le protestantisme faisait encore quelques conquêtes. Lestoile en a enregistré quelques-unes; en mars 1607, celle d'un juif déjà baptisé catholique; en juin, celles d'un cordelier récollet et celle d'un chartreux. En septembre 1609, dit-il encore, « un jeune moine « de Sainte-Geneviève, avec un *fratri ignoranti*, étant sur le « point de quitter l'habit et profession de leur ordre et passer « à Charenton, furent découverts, et, sur la fin de ce mois, « attrapés et renfermés en leurs cages; le pauvre frater igno-
« rant fouetté tous les jours bravement et doctement; le
« jeune moine renfermé en prison au pain et à l'eau. »

Ce sont là de tristes moyens de convaincre les âmes, et cependant, aucune Eglise d'autorité ne saurait logiquement les répudier, quand même elle répugnerait à les mettre en pratique. Citons encore la conversion de P.-H. de Thurin, riche con-

seiller au parlement qui, avancé en âge, remit sa charge à son fils, se retira dans le Lyonnais, son pays, « et fit, dit Lestoile, « profession de la religion prétendue réformée, de laquelle il « avait toujours été soupçonné, encore qu'il ne la fit paraître « par aucun acte extérieur » (*Bulletin*, III, 450).

Il s'opérait aussi quelques conversions en sens contraire. A la suite d'un tournoi théologique, où figurèrent, le 11 avril 1609, Du Moulin et le jésuite Gontier, Madame de Mézen-court abjura à Saint-Germain l'Auxerrois, « malgré plusieurs « lettres et écrits que le ministre Du Moulin et ses collègues « lui envoyèrent pour retarder sa conversion. »

A côté de ce courant belliqueux, il y en avait un autre tout pacifique; tandis que les uns ne rêvaient que victoires et défaites, des hommes naïfs et bien intentionnés, que l'inévitable insuccès du colloque de Poissy n'avait pas désillusionnés, travaillaient à réunir les deux religions.

Aujourd'hui que l'élément libre et individualiste s'accuse de plus en plus au sein du protestantisme, en opposition à la foi d'autorité, un tel projet ferait simplement sourire, comme l'acharnement des controversistes du XVII^e siècle; mais le protestantisme, étant alors lui-même une religion d'autorité, se trouvait bien moins éloigné du catholicisme qu'il ne le paraissait au premier abord. Dès que le mot de fusion eut été prononcé, les jésuites entrevirent tout le parti qu'on en pouvait tirer contre les protestants et prirent la plume (1).

En 1607, le père Gontier publia *la Fraie procédure pour terminer le différend de la religion*, « mais mauvaise pour s'ac-
« corder, ajoute Lestoile, quand on met tout d'un côté et rien « de l'autre. » Un catholique moins suspect, Ribier, conseiller en la cour, fit imprimer sur le même sujet un *Discours au Roy*, « petit discours libre et bien fait, dit Lestoile, rempli de beau-
« coup de belles autorités et raisons, mais qui auront lieu en

(1) En 1577, l'assemblée politique de Sainte-Foy censurait indirectement le synode de l'Île-de-France, pour avoir consenti à un projet d'union entre les gallicans et les réformés (*France protestante*, IV, 554).

« papier seulement : qui est le pis. » Jean Hotman, conseiller du roi, fils du célèbre jurisconsulte et auteur du terrible livre la *Franco-Gallia*, Louis Turquet de Mayerne, ancien de l'Eglise de Lyon, et le fils du ministre Perrot, de Genève, étaient les plus ardents promoteurs du projet d'union. Hotman, qui venait de voir en Angleterre une réforme beaucoup moins radicale que celle de Calvin, agissait auprès du roi, des cardinaux, des savants et cherchait les livres nécessaires pour faire une enquête sérieuse sur l'état de l'Eglise durant les premiers siècles, oubliant, dit Lestoile, « qu'il y a de part et d'autre des esprits intempérés, opiniâtres et ambitieux, bandés directement contre ce saint œuvre qui est en la main de Dieu. » Il fit réimprimer le petit livre de Mélanchthon, *De pace Ecclesie*, au grand scandale des pasteurs de Charenton, qui non-seulement interdirent la lecture de l'ouvrage, mais dirent qu'il le fallait brûler. — Partant du même principe d'autorité, les deux Eglises devaient nécessairement employer les mêmes moyens pour réprimer les hérésies. De son côté, Turquet, auteur d'une histoire d'Espagne et de la *Monarchie aristo-démocratique* publia un *Advis sur le Synode national que le Roy vouldroit convoquer* (1608), « Advis saint et chrétien, dit Lestoile, procédant d'un cœur vraiment franc, ami de la vérité tel qu'est son auteur; mais lequel toutefois, à mon jugement..., sera malaisément reçu; et ores qu'il fût avoué d'un côté, sera infailliblement rejeté de l'autre, qui y prétend trop d'intérêt pour consentir à telles propositions (1). »

(1) Malgré les efforts qu'il tentait en faveur de la fusion des deux cultes, Turquet n'en restait pas moins protestant sincère et zélé, comme le montre assez ce passage du Journal de Lestoile (21 mars 1611) :

« M. Turquet, le bonhomme, m'a donné la copie d'une lettre qu'il avait écrite à son fils de Mayerne, médecin du Roy, sur l'importunité qu'on lui faisait d'abjurer sa religion et faire profession de la catholique romaine, à quoi il était principalement induit et persuadé par M. Du Perron, frère du cardinal, qui lui en avait baillé un livre qu'il avait composé sur cette matière, aux principaux points duquel ledit Turquet répond par cette lettre, qui est écrite d'une vraie encre de père zélé au salut de l'âme de son fils, lequel il conjure, par raisons fortes et savantes tirées des saintes Ecritures (sauf à en débattre le vrai sens et explication), à ne quitter jamais la profession de la religion en laquelle il a

« On ne parlait par la ville que de l'accord des deux religions, » dit d'Aubigné, dans le récit d'un entretien qu'il eut sur ce sujet, à Paris en 1607, avec Du Moulin, Durand, Chamier et quelques autres pasteurs (1).

Le roi lui-même ne manquait pas une occasion de rappeler le grand projet, avec un enthousiasme qui donnait fort à penser aux gens prudents. « Il me dit (12 mars 1608), raconte Chamier, qu'il voudrait avoir perdu un bras et pouvoir réunir tous ses sujets en une même croyance. Je dis que c'était un désir digne de lui, et que tous les gens de bien prioient Dieu qu'il lui en fit la grâce. A ce propos, il dit qu'il fallait que chacun l'y aidât, et qu'il avait envie d'assembler un concile pour cet effet. Je dis que ce serait la plus grande de toutes ses œuvres » (*Chamier*, par Ch. Read, p. 59).

Nous en sommes bien fâchés pour Chamier, mais il jouait trop bien ici le rôle de courtisan : il flattait le roi et s'écartait de la vérité en faisant des vœux pour la réussite d'un projet qui ne lui inspirait que défiance; il l'avoua deux jours plus tard : Le chancelier « me demanda si j'avais pris congé du roy ; je dis qu'ouy, et qu'il m'avait parlé d'un concile, que j'avais fort loué ce dessein comme le plus grand et le plus nécessaire. Il me dit qu'il était vrai, et que lui-même y avait beaucoup apporté du sien pour y disposer les affaires. Je repartis que je ne pensais pas que celui-là fût homme de bien qui ne se joindrait pas à la volonté du roy en cela par ses prières et ses efforts, *seulement qu'il fallait que Sa Majesté prît garde à lever tout soupçon et à montrer qu'elle y procède sincèrement, étant toutes les craintes que nous pourrions avoir d'être surpris*; en après de considérer que c'est une affaire de religion, et que la religion ne se doit point conduire par maximes d'Etat, ce qu'il m'avoua. Je lui

« été nourri et vescu jusqu'à aujourd'hui, y persévérer constant et ferme, comme en la plus vraie, jusques au dernier soupir de sa vie. »

(1) *Mémoires de d'Aubigné*, éd. de 1729, p. 112.

« dis aussi que, pour en venir à bout, il faudrait que le roy ne
 « s'attendît point à ce qui est hors de son royaume, car plu-
 « sieurs, et nommément le pape, traverseraient une si bonne
 « envie, comme ils l'avaient fait au colloque de Poissy; mais
 « il me dit que l'état des affaires était autre aujourd'hui, et
 « ajouta que, par aventure, le Roy serait bien aise de m'en
 « parler encore » (*Chamier*, par Ch. Read, p. 62).

Le duc de Bouillon montrait plus de défiance encore; voici son sentiment résumé par Chamier (p. 62) : « Regarder aux
 « moyens d'empêcher ce concile en toutes façons, étant cer-
 « tain qu'il ne peut être tenu qu'avec tromperie, que toutefois
 « il ne faut point le refuser ouvertement et directement, mais
 « indirectement, en demandant des conditions justes et égales
 « auxquelles on ne condescendra jamais; surtout ne nous
 « hâter point et attendre qu'on nous en parle à bon escient, et
 « nous verrons alors tout ce qu'on en dit dans le particulier;
 « que de là il viendra qu'on gagnera temps, sans cela il serait
 « à craindre... que le roy se contentant seulement de termes
 « généraux, ne vous porte peu à peu à des choses injustes et
 « telles qu'il voudra. »

Henri, si peu fidèle à ses propres croyances, ne pouvait s'intéresser à celles de ses sujets. S'il pensait que l'unité de croyances fût de nature à fortifier l'unité politique du royaume, il n'était pas assez simple pour s'imaginer qu'il mettrait jamais d'accord Du Moulin et Cotton, Chamier et Du Perron, etc. Il faut donc supposer quelque dessein politique chez le Béarnais, qui aimait trop « les voies de renard. » Or, s'il pouvait compromettre et déshonorer le protestantisme tout entier, en lui tendant un piège comme celui où était tombé Duplessis-Mornay, à Fontainebleau (1), ne réussissait-il pas du même coup à abattre l'orgueil huguenot dont il était excédé, à le punir de tous les ennuis qu'il lui avait causés en insérant dans la confession de foi que le pape était l'antéchrist

(1) Nous verrons plus loin Richelieu poursuivre le même dessein à l'aide de la corruption et de la vénalité.

et à gagner définitivement les bonnes grâces du saint-père, qui le tenait toujours à distance. Du Perron entretenait le roi dans cette espérance, enchanté pour lui-même de remporter de nouveau un facile triomphe. qui pût lui procurer le chapeau de cardinal, qu'il n'avait pas encore, bien qu'il l'eût si noblement gagné à la conférence de Fontainebleau. Quant à ce propos qu'on lui prête : « Si la cour de Rome ne consent pas à la fusion, on passera outre de ce côté-ci des monts, » ce n'est qu'un propos d'évêque en colère, et Henri IV ne put jamais le prendre au sérieux; il n'était pas dans la position de Henri VIII pour oser, comme lui, se proclamer le chef d'une religion nationale.

Sauf les évêques de cour, tout le clergé catholique désapprouvait énergiquement les tentatives d'union; le père Cotton, naturellement peu ami des lumières, n'aimait pas qu'on agît toutes ces questions, dans lesquelles le peuple pouvait finir par voir clair, et il travaillait de tout son pouvoir à les étouffer. La Sorbonne imitait son exemple. Un M. de Joviac, gouverneur de Rochemore, ayant composé un livre (*l'Heureuse conversion des huguenots*, 1608) dans lequel il faisait figurer la messe en français, MM. les docteurs mirent aussitôt l'ouvrage à l'index; tandis qu'ils avaient approuvé la brochure publiée en 1607, par Amboise, maître des requêtes, sous ce titre : *De l'Impossibilité et impertinence du concile*. Ce fut d'Aubigné qui contribua le plus à faire avorter la royale et ténébreuse entreprise, en allant proposer carrément à Du Perron de remettre l'Eglise en l'état où elle se trouvait à la fin du IV^e siècle. Le roi en fut si irrité qu'il dit à Sully qu'il fallait mettre à la Bastille ce brouillon à qui l'on trouverait bien de quoi faire son procès. Sollicité de prendre la fuite par Madame de Châtillon, d'Aubigné alla trouver le roi, lui retraça tous les services qu'il lui avait rendus et lui demanda, pour la première fois, une pension qui lui fut aussitôt accordée, le roi étant ravi à l'idée de trouver enfin quelque chose de mercenaire en son fidèle serviteur.

Au moment où elle célébrait pieusement le jeûne de 1609, pour apaiser ce qu'elle appelait la colère divine, l'Église de Charenton ne prévoyait pas que l'un des plus grands malheurs qui pût la menacer allait la frapper soudainement. Le roi, au contraire, avait le vif pressentiment de sa fin prochaine; pressentiment, c'est trop peu dire; on avait tant de fois essayé de le tuer, on avait tant dit, prédit, répété tout bas, puis tout haut, écrit en France et à l'étranger qu'il périrait bientôt, et ce serait justice, qu'on avait formé autour de lui comme une atmosphère de meurtre et de sang qui devait singulièrement aider à la perpétration du crime (1).

Le roi le sentait si bien qu'il donna à la reine des instructions sur la conduite qu'elle devait tenir après sa mort.

(1) On sait la tentative du capitaine Gavaret, en Navarre, celles de Barrière, en 1593, de Chatel, en 1595, d'un dominicain de Flandre, et d'un capucin de Lorraine en 1599.

« On avait vendu en 1607, dit M. Michelet, à la grande foire de Francfort, « plusieurs livres d'astrologie, où l'on disait que le roi de France périrait dans « la cinquante-neuvième année de son âge, c'est-à-dire en 1610... Ces livres vin-
« rent à Paris, et chacun les lut. Le parlement les fit saisir.

« Lestoile, qui les vit, raconte que la même année 1607, un prieur de Montar-
« gris trouva plusieurs fois sur l'autel des avis anonymes de la prochaine mort du
« roi. Il fit passer ces avis au chancelier, qui n'en tint compte...

« En 1609, le docteur en théologie Olive, dans un livre imprimé avec privilège
« et dédié à Philippe III, annonçait pour 1610 la mort du roi de France (*Mém. de
Richelieu*).

« On pouvait prédire qu'il serait tué, chacun le croyait, le pensait, et s'arran-
« geait en conséquence » (Michelet, *Henri IV et Richelieu*, p. 170). La date même,
du 13 au 14 mai, avait été indiquée.

En 1609, Lagarde, homme de guerre normand, qui revenait d'Italie, informa le roi qu'il serait tué par un nommé Ravallac, et lui montra une lettre de Naples dans laquelle on l'engageait lui-même à faire le coup avec Ravallac.

Madame d'Escoman essaya aussi de donner un avis préventif; après avoir fait de vains efforts pour arriver à la reine, elle alla demander le père Cotton, qui était absent, et dit tout haut qu'on voulait tuer le roi, et qu'elle pouvait faire saisir des lettres d'Espagne.

... On la mit en prison le lendemain, et Lagarde l'y rejoignit. Si Cotton fut prévenu, il dut attendre en silence et avec joie, car sur les 71 questions qu'il avait dressées pour les présenter au diable, par l'intermédiaire d'une possédée, il y en avait plusieurs de très-compromettantes : Le roi ferait-il la guerre aux *Espagnols* ou aux *hérétiques*? — Serait-il bon d'appeler la mère Pasithée? Cette femme révélait dans des visions qu'il était *urgent de sacrer la reine*.

Le bruit de l'assassinat du roi avait même déjà couru à Anvers, à Cologne, et dans quelques autres villes des Pays-Bas et des bords du Rhin. « On ne pouvait « se figurer, dit M. Henri Martin (X, 567), que l'Espagne ne recourût pas aux « armes accoutumées de Philippe II. »

Le roi avait tant de fois été prévenu, qu'il ne prenait plus aucune précaution. Il avait tort; car le régicide était si bien entré dans les mœurs et les habitudes jésuitiques, que le père Lachaise mourant dit à Louis XIV, pour l'engager à prendre toujours un jésuite pour confesseur : « Dans toutes les compagnies, il y a des mauvais sujets... un mauvais coup est bientôt fait. »

« Quelques mois devant son décès [il] dit à Monsieur le
 « chancelier de Sillery..... et à Monsieur de Villeroy qu'il
 « ne *sçauoit quand il plairait à Dieu le retirer à soy, c'est*
 « *pourquoi il vouloit parler à la reine sa femme, et lui con-*
 « *seiller comme quoi elle aurait à vivre, et à gouverner quand*
 « *il ne serait plus,* ce qu'il ferait en leur présence, étant ses
 « principaux conseillers et desquels il lui recommanderait de
 « se servir, comme à eux de s'en souvenir et de le lui ramen-
 « tevoir..... » Le roi étant entré chez la reine avec Sillery,
 Villeroy et de Puy-sieux, secrétaire d'Etat, lui parla des
 affaires générales; ensuite « il vint à tomber sur le corps
 « de ceux de la religion de son royaume et dire qu'il ne dou-
 « tait point qu'on ne la chatouillât du désir de la ruine de
 « ceux de la religion et de la facilité qu'elle y trouverait; qu'il
 « les connaissait mieux et les moyens qu'il y faudra tenir,
 « ayant été nourri si longtems parmi eux... Qu'elle se sou-
 « vînt que c'était un mal nécessaire à l'Etat; que deux puis-
 « sances y étaient à craindre, celle du pape ou spirituelle,
 « celle de l'E-pagnol ou temporelle; que les huguenots ne
 « seraient jamais pour elles, et aideraient aux bons Français
 « à servir de contre-poids contre les factions... » Il lui montra
 que l'Etat avait pu supporter toutes les guerres de Charles VIII,
 Louis XII, François I^{er} et Henri II sans être accablé de dettes,
 mais qu'il n'en avait point été ainsi des guerres civiles qui
 avaient ruiné la France; que si les huguenots n'avaient plus
 de prince du sang pour se mettre à leur tête, il serait pourtant
 fort difficile de les réduire s'ils prenaient les armes; et il
 ajouta : « Maintenant que l'Ecosse est réunie avec l'Angleterre
 « et l'Irlande, s'il y avait un roi de la Grande-Bretagne am-
 « bitieux, désireux de s'accroître sur ses voisins, et se servir
 « de ses prétentions en France, si on réduisait ceux de la
 « religion au désespoir et qu'ils appellassent les Anglais à
 « leur secours, qu'ils se joignissent ensemble, que l'Etat se
 « déchirerait et ne les en chasserait à jamais. Qu'autrefois la
 « France avait cet avantage que le roy d'Ecosse, pour se ga-

« rantir de celui d'Angleterre, son voisin, était allié étroite-
 « ment avec ce royaume, si bien que l'Anglais se tournant
 « pour attaquer la France, il aurait l'Écossais au dos, au lieu
 « que ces deux nations populeuses et belliqueuses étant main-
 « tenant unies, si elles étaient jointes aux huguenots par leur
 « désespoir, ce serait un mal irrémédiable, que sur toutes
 « choses elle l'évitât donc. » Sillery et Villeroy, rapporte
 Puysieux, se retirèrent ne pouvant assez admirer la prudence
 et l'habileté du roi, plus grandes qu'il ne les avait jamais fait
 paraître (Biblioth. de l'arsenal, Collection Conrard, série in-f^o,
 XVIII, p. 123).

Il suffirait, en effet, de cette pièce, que nous avons lieu de
 croire inédite, pour montrer que les projets qui furent tran-
 chés par la main parricide de Ravailac étaient ceux d'un
 grand roi, dévoué à la France et à la cause de l'humanité, si
 ce n'est à celle de la religion.

Quand le moment du sacre de la reine fut arrivé (Henri
 l'avait éloigné autant que possible, devinant toutes les ma-
 chinations tramées par la cabale espagnole et italienne de la
 cour), il dit à Sully : « Ah ! mon ami, que ce sacre me déplaît !
 « Ah ! maudit sacre, tu seras cause de ma mort ! je mourrai
 « dans cette ville et n'en sortirai jamais ! Ils me tueront, car je
 « vois bien qu'ils ne trouveront d'autre remède en leur danger
 « que ma mort » (Henri Martin, *lib. cit.*, X, 566). Quelques
 jours après, il tombait sous le couteau d'un visionnaire qui,
 fanatisé par les confesseurs, crut faire une action méritoire et
 agréable à tous les bons Français, en tuant l'homme qui allait
 entreprendre une guerre contre les princes catholiques et contre
 le saint-père. Faire la guerre au pape, c'était, à ses yeux, la
 faire à Dieu, « d'autant que le pape est Dieu, et Dieu le pape. »

La vraie cause de la mort du roi fut donc son invincible
 opposition au double mariage espagnol qui signifiait : rupture
 de l'alliance avec les protestants étrangers et renouvellement
 de la guerre civile.

L'irrémissible crime d'Henri IV était l'Edit de Nantes.

Dès lors la France allait suivre aveuglément les inspirations de l'Espagne et de l'ignoble coterie de prêtres, d'intrigants et d'assassins qui gouvernait la reine. L'ambassadeur d'Espagne, le nonce, Concini et d'Epernon, qui tous avaient trempé dans le meurtre du roi, formèrent le conseil secret qui dictait à la régente ce qu'elle devait dire à ses ministres.

Quand la fatale nouvelle éclata dans Paris, le peuple l'accueillit avec consternation; « les femmes s'arrachaient les cheveux, moins de deuil encore que de peur, dit M. Michelet. Il en fut de même partout. L'horreur de la Ligue revint à l'esprit et on en frissonna. »

La crainte et les regrets des protestants furent plus grands encore que ceux du reste de la nation, car ils venaient de perdre leur seul appui, et ils comprenaient d'instinct qu'il n'avait péri que pour s'être élevé au-dessus des passions de l'époque en voulant conserver et faire vivre en paix les deux religions. Quelques-uns s'enfuirent éperdus et comme s'ils entendaient de nouveau retentir le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois.

En apprenant que le roi était blessé, car on ne dit sa mort que le lendemain, Sully s'écria : « Mon Dieu ! ayez compassion de lui, de nous et de l'Etat ! S'il meurt, la France va tomber en d'étranges mains ! » — Puis il monta à cheval et se dirigea vers le Louvre. A mi-chemin, quelqu'un lui jeta un billet contenant ces mots : « Où allez-vous ? Il est mort ! et vous aussi, si vous entrez au Louvre. »

Plus loin, il rencontra le capitaine des gardes, Vitry, qui l'embrassa en pleurant et le fit retourner sur ses pas (H. Martin, XI, 2). — Sully se réfugia à la Bastille et fit des provisions comme pour soutenir un siège ; en même temps il dépêcha un courrier à son gendre Rohan, qui se trouvait en Champagne, pour le faire revenir avec les 6,000 Suisses qu'il commandait. Ce ne fut que le lendemain que les instances de la cour le rassurèrent et qu'il vint saluer le nouveau roi et la reine-mère.

A la nouvelle de l'assassinat, Duplessis-Mornay, dont la

loyauté avait été si mal récompensée, dit cependant aux notables de Saumur : « Messieurs, nous avons ici à vous annoncer
 « une triste et détestable nouvelle. Notre roi, le plus grand roi
 « que la chrétienté ait porté depuis cinq cents ans, qui avait
 « survécu à tant d'adversités, de périls, de sièges, de batailles,
 « d'assassinats même attentés en sa personne, est tombé sous
 « le coup d'un misérable qui a noirci en un instant tout cet
 « Etat de deuil, et noyé tous les bons Français de larmes »
 (Anquez, p. 226). Les deux dimanches suivants (23 et 30 mai), au temple de Charenton, Du Moulin et Durand firent couler des pleurs de tous les yeux, en faisant voir que c'était aux dépens de sa vie et de son sang que ce bon roi avait rendu l'Edit qui faisait vivre en paix, et malgré la diversité de religion, tous les Français.

L'Espagne avait espéré « qu'il y aurait un petit massacre des huguenots. » Heureusement la douleur et le deuil ne conseillaient pas le carnage au peuple, mais bien la tolérance et la haine de ceux qui avaient commis le meurtre. Les jésuites et les Italiens de la cour, un moment effrayés de leur succès, craignaient la vengeance populaire et firent, faute de mieux, prêcher partout la paix et le support réciproque des deux religions. Toutes les chaires retentissaient des mêmes adjurations évangéliques; tandis qu'on publiait un nouveau jeûne à Charenton, on lisait à Paris un mandement pour les prières de 40 heures. Les portes de la ville furent données en garde aux protestants comme aux catholiques; les sages précautions conseillées par le duc de Mayenne pour empêcher qu'on ne maltraitât à la porte Saint-Antoine ceux qui revenaient du prêche, se trouvèrent inutiles : « Aille à Charenton qui voudra, disaient les catholiques, mais vivons en paix. »

Ce n'était pas là le compte de ceux qui régnaient au Louvre malgré l'exécration universelle et qui aspiraient à recommencer les *matines parisiennes* et à se débarrasser des huguenots comme ils avaient fait du roi. Le père Cotton, accouru

aussitôt après l'assassinat, s'était écrié de son ton doucereux : « Et qui est le méchant qui a tué ce bon prince, ce saint roy, ce grand roy? A-ce pas esté un huguenot? » Quelqu'un lui répondit que les huguenots ne faisaient pas de ces coups, mais le bon père feignit de ne pas entendre.

Plus tard il exhorta Ravailac à ne pas compromettre les gens de bien et voulut le convaincre qu'il était réellement huguenot, un bon catholique n'ayant pu commettre un tel crime. De même il était échappé à d'Epéron de dire : « qu'il fallait commencer par rechasser ceux de la religion à Ablon, et que Charenton n'étoit qu'une tolérance pour un temps, contraire à leur édit même. » Cependant, à la demande des députés généraux des Eglises (22 mai), il fallut que la régente confirmât solennellement les lettres patentes du 1^{er} août 1606 relatives à Charenton, de même que l'Edit de Nantes, encore qu'il fût « perpétuel et irrévocable et n'eût pas besoin d'être confirmé par une nouvelle déclaration. »

Deux mois s'étaient à peine écoulés que la faction espagnole et le clergé avaient repris leur empire sur la foule et la fanatisaient comme aux beaux jours de la Ligue; dès le mois de juillet, les bruits d'une future Saint-Barthélemy prirent tant de consistance que la reine fut forcée de les démentir en répondant aux protestants qui lui portaient leurs doléances. Leurs craintes n'étaient que trop fondées, car la maréchale d'Ancre, qui avait tout pouvoir sur l'esprit de Marie de Médicis, feignait d'avoir des visions et des révélations dans le genre de celle-ci : « Pour que le roi règne sûrement et longuement, il faut qu'il ne souffre qu'une religion en son royaume; le malheur de l'ancien roi est venu d'en avoir conservé deux. » Le père Gontier prêchait dans le même sens. Le dimanche 18 juillet, il excitait au meurtre les catholiques de Paris, « léthargiques, disait-il, qui ne sentoient les affronts que leur faisoient les huguenots tous les jours, lesquels ils souffroient devant leurs yeux prendre tel accroissement qu'il y avoit grand danger que bientôt ils n'en sentissent les tristes effets

« s'ils ne les prévenoient et bientôt. » (Lestoile, *Bulletin*, III, 559).

C'est ainsi que la mort du roi, lâchant la bride aux plus mauvaises passions, menaçait de plonger l'Eglise réformée et la France dans un déluge de maux. Le crime de l'année 1610 frayait la voie à celui de 1685 et ouvrait une nouvelle ère de douleurs pour les protestants qui s'étaient crus enfin à l'abri des persécutions sanglantes. Toutefois, Dieu veillait sur son Eglise, et après lui avoir fait traverser des épreuves séculaires, il lui réservait encore des jours de relèvement et de prospérité.

ATH. COQUEREL fils.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

LA RÉFORME SOUS CHARLES IX

DEUX LETTRES DE D'ANDELOT A CALVIN

1562

C'est aux belles archives de feu M. le colonel Henri Tronchin, de Genève, que sont empruntées les deux pièces suivantes, qui complètent la communication de M. le comte Jules Delaborde (p. 114 et suiv.). Elles se rapportent aux négociations du protestantisme français transformé en parti politique et militaire par la violence de la persécution, avec les princes protestants d'Allemagne, ses alliés naturels. Calvin lui-même, après avoir longtemps réprouvé l'emploi des armes en matière de religion, n'hésitait plus à approuver les transactions que le droit de légitime défense commandait aux réformés. « Il est question, écrivait-il aux Eglises, de trouver argent pour soutenir les gens que M. d'Andelot a levés... Dieu nous a réduits à telles extrémités que si vous n'estes secourus de ce costé-là, on ne voit apparence selon les hommes que d'une piteuse et horrible désolation. Je sçay bien, quand tout sera ruiné et perdu, que Dieu a des moiens incompréhensibles de remectre son Eglise au-dessus, comme s'il la ressuscitait des morts..., et que, quand nous serions abolis, il saura bien créer de nos cendres un peuple nouveau. Cependant nous avons à bien penser, si nous ne voulons, à nostre escient, fermer la porte à sa grâce, de nostre part ne point défailir à nostre debvoir » (*Lettres françaises*, t. II, p. 475).

Ce fut également en réponse à une requête de d'Andelot que l'austère réformateur traça la belle *Confession de foy* qu'on peut lire au recueil des *Opuscules*, p. 1991, et qui devait être présentée aux princes allemands réunis à la diète de Francfort. Le vif intérêt qu'il prenait aux négociations du parti réformé est attesté par les trois lettres que mentionne d'Andelot, et qui sont malheureusement perdues. La correspondance de Calvin ne fut jamais plus active que pendant ces dernières années (1562, 1563) où nous avons tant de lacunes irréparables à constater!

I

Monsieur Calvin, j'ay repceu la lettre que m'avez escripte datée du 23^{me} de juillet dernier, et bien entendu tant ce qui est cause que les gentilshommes de par delà ne sont venus me trouver, que toutes aultres choses y contenues, dont je suis très-aise. Je ne m'amuseray pour ceste heure à vous escrire beaucoup de choses; seulement je vous veux assurer que mon voyaige par deça n'a point (graces à Dieu) esté inutile, et que nous avons grande occasion de le louer et remercier. Au reste, maniant les affaires de par deça, j'ay congneu qu'il est fort utile que Monseigneur le prince de Condé et aultres des principaux seigneurs qui sont près de luy et de son conseil, facent dresser par escript une confession de foy pour la présenter par personne notable, signée de leurs mains, à l'Empereur, à Messeigneurs les électeurs et aultres princes et seigneurs de la Germanie, au lieu de Francfort où ils se doibvent trouver en grand nombre, le 20 d'octobre prochain. Et d'autant qu'il ne se peult faire, comme très-bien sçavez, qu'en une si grande assemblée il n'y ait diversité d'esprits, je vous prie bien affectueusement de vouloir mettre la main à la plume pour dresser la dite confession de foy en sorte que (l'honneur de Dieu et la pureté de l'Evangile préférés) les oreilles de tant de grands princes et seigneurs n'en puissent estre offensées; laquelle faicte et plus succincte que vous pourrez, vous l'envoyerez à mon dit seigneur le prince et à Monsieur l'admiral, lesquels cependant seront amplement instruits des raisons qui me meuvent à ce faire. Tenez cest affaire secret.

Monsieur Calvin, je me recommande de bien bon cœur à vostre bonne grace, et prie Dieu qu'il vous augmente de plus en plus les siennes saintes. A Eslingen, ce 11^{me} d'aoust 1562.

Votre bon amy,

D'ANDELOT.

II

Monsieur Calvyn, j'ay receu deux de vos lettres par le cappitaine Fontaine, l'une du dernier de l'autre mois, et l'autre du 8^{me} du présent, me faisant entendre la peine et diligence que prenez pour satisfaire à ce qui vous a esté mandé, tant par Messeigneurs le

prince de Condé, amyral, que par moy pour le recouvrement des derniers, et combien il est malaysé pour les grans frays qu'il a fallu soustenir par le passé, et fault encore maintenir le présent. C'est chose à quoy il ne se fault point lasser, et tousjours estre importun à chercher les moyens de recouvrer argent, car c'est de cela de quoy avons extremement affaires, ayant, Dieu merey, trouvé tant de faveur par deça envers les princes que j'espère mener trois mil chevaux et autant de lansquenets, et si je les voies tous disposés à se bien et deligemment employer, j'ay esté ung temps que je m'en voyois fort eslongné et quasi désespéré. Toutesfois à la fin les princes en ont si bien usé que et les hommes et les moyens de les entretenir quelque peu de temps, m'a esté administré. J'espère que nostre bon Dieu se veult encores servyr des moyens humains pour favoriser son Eglise. Efforçons-nous de toutes pars de trouver le moyen d'avoir de quoy entretenir nos hommes. Il seroyt bon de recouvrer les douze mil escus dont ceux de Genesve veullent estre respondans; car si je les pouvoys avoir dedans le vingtiesme de l'autre mois, vers la frontière de Lorraine où je doys faire ma monstre, ce me seroit assurance d'avoir de quoy payer tous mes gens, de quoy je crains de demeurer ung peu court, pour en avoir plus levé que je n'en avois proposé au commencement; et si je me trouvoys argent de reste, je croy qu'il se trouvera au lieu de la dite monstre plus de mil hommes de guerre, soyt de pied ou de cheval, et selon que je verroyz le mérite et esquipage des personnes, je y employeroyz de l'argent. J'espère me trouver le 9 ou 10 de l'autre mois à Francfort; je vous pryé que en ce temps je puisse entendre de vos nouvelles. Cependant je prieray Dieu, Monsieur Calvyn, après m'estre de bien bon cœur recommandé à vos bonnes graces, qu'il vous doint bonne et longue vye. De Cassel, ce 26^{me} d'aoust 1562.

Vostre bien bon amy,

D'ANDELOT.

LES REGISTRES DE SOMERSET-HOUSE

FRAGMENTS RELATIFS A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE SOUTHAMPTON
AU XVI^e SIÈCLE

Parmi les vieux registres conservés à Somerset-House, à Londres, se trouvent ceux des protestants français qui, dès le XVI^e siècle, cherchèrent un asile en Angleterre. Le plus ancien de ces registres est celui de l'Eglise wallonne de Saint-Julien, ou *God's House*, à Southampton. Elle comptait dans son sein de nombreux réfugiés de Normandie et des îles de Jersey et de Guernesey. Les premières inscriptions, baptêmes, mariages, décès, remontent à 1567. Les articles les plus intéressants sont ceux qui se rapportent aux jeûnes observés le plus souvent à l'occasion de quelque grand événement européen qui portait la tristesse ou la joie dans le cœur des réfugiés. A ce titre, le massacre de la Saint-Barthélemy ne pouvait manquer de laisser une trace dans les registres de la *God's House* :

L'an 1572, le 25^e jour de septembre, fut célébré un jeusne publicq. La raison en estoit pour ce que Monsieur le prince d'Orange estoit venu au Païs-Bas, avec nouvelle armée d'Allemagne, pour essayer à délivrer le païs et les pures Eglises hors de la main du duc d'Albe, ce cruel tiran, et aussi principalement pour ce que les Eglises de la France estoient en une merveilleuse et horrible calamité extrême, pour ce que un horrible massacre avoit été fait à Paris ce 24^e jour d'aoust passé, où grand nombre de nobles et de fidelles furent tués en jour et nuit, environ de 12 ou 13 milles; la presche deffendue par tout le royaume, et pour la consollation d'eux et du Païs-Bas, et pour prier le Seigneur à leur délivrance. fut célébré le jeusne solennel.

1583. La Cène se fit le 4 d'aoust. Et se commença lors à faire de mois en mois, selon l'avis du dernier sinode; et aussi en tant que la peste nous pressait, fut advisé de la faire ainsi pour nous fortifier en foy, en priant [Dieu] avoir pitié de nos.

Plus loin, ce sont de solennelles actions de grâces au sujet de la destruction de l'invincible *Armada* :

Le 19^e de novembre 1588, grâces furent rendues publiquement au Seigneur, pour la dissipation estrange de la flotte d'Espagne,

qui s'estoit rendue aux costes d'Angleterre, pour conquerer ledit royaume, et le remettre sous la tyrannie du pape.

A la date de septembre 1591, il est fait mention d'une visite de la reine Elisabeth à Southampton. Quelques-uns des représentants de la congrégation de la « God's House, » admis en sa présence, à son départ, la remercièrent pour les vingt-quatre années de tranquillité dont ils avaient joui sous sa protection. La reine se montra très-gracieuse pour eux, et leur « répondit fort humainement, » en exprimant sa gratitude envers le Tout-Puissant, qui lui avait permis de recueillir et de protéger des étrangers malheureux; et elle ajouta qu'elle ne doutait pas que leurs prières ne contribuassent à assurer la sécurité dans son royaume.

Un dernier passage se rapporte à la peste qui éclata en 1665, et à l'incendie qui, l'année suivante, détruisit une partie de Londres :

Le 6^e de décembre 1665, le jeusne fut célébré en ceste Eglise, ceste ville estant affligée de la peste, ces cinq mois passés, estant morts de nostre petit troupeau environ vingt personnes, et des Anglois environ 800. Le Seigneur veille bien tost [faire] cesser cette visitation et iscy et ailleurs !

Le 10^e d'octobre 1666, le jeûne fut célébré en ceste Eglise par le commandement du Roy, comme aussy [en] toutes les Eglises anglois pour prier le Seigneur d'appaiser son ire, et cesser ses jugements maintenant espandues sur ce royaume, la ville de Londres estant la plus grande partie consumée par le feu.

(Extrait du *Good Words*. Décembre 1666.)

LES PRISONNIERS DE CAUDRY

LETTRE DE DU PONT DE CASTILLE A..... (COURT DE GEBELIN ?)

(Communiquée par M. H. LUTTEROTH.)

1772

Cette pièce est une intéressante et noble page désormais restituée à l'histoire encore si incomplète des Eglises picardes au XVIII^e siècle; elle se rapporte aux années 1771 et 1772 et n'est postérieure que de dix années aux supplices de Calas et de Rochette, le dernier pasteur martyr (1762), et de cinq années seulement à l'arrêt qui condamna par contu-

mace le ministre Bérenger à la même peine que les Fulcran Rey, les Brousson, les Roussel, les Désubas, etc.

Si le sang des pasteurs ne rougit les échafauds que dans le Midi, en revanche les provinces du Nord eurent à subir les derniers coups de la persécution expirante. Vaincu, dédaigné par la constance des fidèles, là où de nombreux pasteurs avaient réveillé la foi, le fanatisme se vengea en s'efforçant d'empêcher la restauration des églises du Cambrésis, de la Thiérache, du Vermandois et de la Brie (1). Déjà le parlement de Toulouse, qu'on n'accusera pas d'avoir devancé la tolérance, avait validé un mariage célébré au désert par Paul Rabaut (1769), et cependant les assemblées, interrompues vers 1745 et reprises vers 1750, étaient encore sévèrement réprimées dans la Brie et la Picardie. Toutefois, elles se multipliaient et se tenaient ouvertement, malgré les recommandations de l'apôtre Charmuzy, qui voulait qu'on se bornât à lire les psaumes au lieu de les chanter (1766). Court de Gébelin, au contraire, mieux instruit de ce qui se passait dans le Languedoc, et persuadé que les ministres de Louis XV n'useraient pas de la dernière rigueur envers des multitudes qui se montreraient énergiques et résolues, insistait pour que les assemblées fussent aussi nombreuses et aussi publiques que possible.

Les pasteurs manquaient; parfois pourtant il en venait de Suisse et de Hollande; la tradition a conservé le souvenir de tournées de prédication faites vers 1736 par Duplessis (2) et Pierre Péliissier; mais en beaucoup d'endroits, des laïques zélés présidaient le culte et suppléaient à l'absence des ministres. Deux de ces laïques, Louis Martin de Fublaines (Seine-et-Marne) et Louis Duminil de Grouches (Somme) furent arrêtés en 1766; un troisième, Darrest, des environs de Landouzy (Aisne), fut, pour le moins, menacé du même sort (1768), comme coupable d'avoir prêché en plein jour et à trois reprises en inhumant un de ses coreligionnaires.

Le besoin d'un ministère régulier se faisait si bien sentir, que cinquante-six Picards, chefs de famille, demandèrent, en 1766, l'admission au séminaire de Lausanne d'un proposant qu'ils désiraient pour pasteur: au rapport de Court de Gébelin, rien de pareil ne s'était vu depuis long-

(1) De 1748 à 1763, on n'y rencontre encore aucun pasteur, tandis que, dans la même période, la Normandie, plus favorisée, en compta huit: André Migault (dit Préneuf), Alexandre Ranc (dit Lacombe), frère du martyr, Louis Campredon, Jean Godefroy (dit Dutilh), Gautier, Morin, et les deux proposants Mordan et Michel (Ch. Coquerel, I, 542). La liste dressée au Synode national du Désert en 1763 porte à 97 le nombre des pasteurs de France.

(2) Serait-ce François Duplessis-Banderot ou Bauderot, pasteur de Montargis, réfugié à Neuchâtel, le 5 mai 1710? (*Bulletin*, IX, 469.) La *France protestante* mentionne aussi un Jacques Duplessis, chapelain de l'hôpital des réfugiés français à Londres, qui a publié, en 1750, un sermon sur l'anniversaire de la révocation de l'Edit de Nantes.

temps (Ch. Coquerel II, 513). Deux ans plus tard, Paul Rabaut écrivait : Un proposant arrivera bientôt dans la Picardie, et *c'est un grand sujet* (*Ibid.* II, 397). Nous ignorons si le proposant qui devait partir et celui qui devait arriver sont une seule et même personne, n'ayant jusqu'ici trouvé trace ni de l'un ni de l'autre. En 1767, on vit reparaitre Pélissier, qui baptisa un enfant de la famille Van Robais d'Abbeville, la seule qui eût obtenu de Louis XIV le privilège de demeurer en France sans abjurer.

Enfin le Paul Rabaut du Nord, François Charmuzy, qui avait déjà relevé les Eglises de la Brie, réorganisa, en mars 1769, celles de Lemé, Hargicourt et Templeux. Nul doute qu'il ait fait une tournée complète et rétabli partout des consistoires, dans le Cambrésis comme dans le Vermandois et la Thiérache, à Quiévy, Walincourt, Caudry comme à Flavy-le-Martel, Saint-Quentin, Landouzy, Esquéhéries, etc. Cette renaissance des Eglises irrita vivement la cour; le comte de Saint-Florentin ordonna l'arrestation des ministres qui prêchaient auprès de Saint-Quentin (1770) et fit raser la maison où les protestants de Flavy-le-Martel se réunissaient, *afin de mettre un frein à leur licence*.

Les fidèles de Caudry ne se laissèrent effrayer ni par cet exemple, ni par les dénonciations des prêtres; ils s'enhardirent bientôt au point de célébrer un culte public dans un endroit spécialement désigné. De violentes menaces les rendirent plus prudents et les obligèrent à une conduite plus réservée (1771; mais quand le parlement de Flandre eut été supprimé, ils reprirent courage et recommencèrent à s'assembler tous les dimanches dans une maison particulière. Ils ne tinrent compte du procès que leur intenta Cordier, seigneur du lieu, et tinrent de nuit une assemblée générale présidée par un ministre en 1772; au mois de septembre de la même année, nouvelle arrivée du ministre qui visitait toutes les Eglises deux fois par an et nouvelle assemblée nocturne à laquelle assistèrent plus de cinq cents personnes. La cour de Douai, qui jusque-là s'était bornée à menacer, fut forcée d'agir: elle ordonna l'arrestation des dix principaux coupables; mais comme elle ne voulait les juger que par contumace, elle prit toutes les précautions nécessaires pour qu'ils fussent avertis et pussent s'échapper. Tous les dix furent cependant arrêtés, mais cinq d'entre eux le furent volontairement; l'édit de 1724 les condamnait aux galères perpétuelles; il y avait donc de l'héroïsme à refuser de s'enfuir. Grand embarras pour la justice qui, n'osant frapper, cherchait un biais pour *faire respecter la loi sans porter aucune atteinte essentielle à l'intérêt du commerce!* Quand une législation intolérante commence ainsi à hésiter et à rougir d'elle-même, elle n'a plus longtemps à vivre.

Il est à supposer que les courageux fidèles de Caudry en furent quittes pour un long emprisonnement et une amende assez forte; toutefois nous ne pouvons faire que des conjectures sur ce point comme sur beaucoup d'autres de cette période de l'histoire protestante du Nord. Avis aux hommes de bonne volonté qui sont en mesure de combler aisément de si nombreuses lacunes.

O. DOUEN.

Monsieur,

J'ai écrit, depuis que je suis ici, à M. le procureur du roi du bailliage du Quesnoy (chef-lieu de canton, arrondissement d'avesnes, *Nord*). Je lui ai demandé un extrait du procès qui s'instruit en ce siège, à la charge de dix habitans de Caudry (arrondissement de Cambrai), professant la religion prétendue réformée. Je l'ai prié de faire surseoir à tout jugement ultérieur dans cette affaire, jusqu'à ce que je lui mande le contraire. Je n'ai pu encore en recevoir des nouvelles, et je ne peux, par cette raison, avoir l'honneur de vous envoyer l'extrait de cette procédure que vous désirez.

Si les habitans de Caudry, dont il est question, avoient voulu se comporter comme ils le devoient, et comme leurs frères de la même communion cherchent à insinuer qu'ils l'ont fait, dans le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer et que vous trouverez ci-joint, ils ne se seroient pas mis, Monsieur, dans le cas malheureux où ils se trouvent; mais malgré qu'on les ait avertis souvent, et qu'on les ait menacés plusieurs fois de ce qui est arrivé, ils se sont obstinés à faire un exercice public de leur religion et à s'assembler à cet effet dans un endroit marqué; on en convient assez page 3 dudit mémoire. Ils ont cherché d'ailleurs à faire des prosélytes; ils ont même insulté le curé de la paroisse dans ses fonctions; il n'étoit donc pas possible de ne pas chercher à arrêter ces désordres si étroitement deffendus par la déclaration du 24 mai 1724, loi générale pour tout le royaume, et par les ordonnances des 17 janvier et 6 novembre 1750, rendues particulièrement pour le Languedoc.

Je ne sçais, Monsieur, si ceux qui sont arrêtés dans les prisons du Quesnoy sont coupables de tous ces excès; mais ce n'est qu'à la force que je me suis déterminé à laisser instruire une procédure en cette matière, et voici comment je l'ai fait et ce que je sçais des circonstances de cette affaire :

Il y a plusieurs années que différens habitans de Caudry se sont si ouvertement déclarés protestans, qu'ils ont cherché à exercer leur religion publiquement. M. Cordier, seigneur du lieu, n'a rien négligé pour les engager à ne donner aucun scandale dans sa paroisse. Ses sollicitations n'ont rien fait; il a fallu en venir aux menaces et aux informations. La part que M. d'Abancourt y a pris a semblé arrêter le danger; le village paroissoit être tranquille en 1774; mais la suppression du parlement de Flandres a été pour ces habitans une raison de recommencer l'exercice public de leur religion.

Je fus instruit, dans le mois de décembre 1774, qu'ils s'assembloient tous les dimanches dans une maison particulière pour y faire l'étalage de leur religion; que, le 22 novembre, la femme d'un nommé Joseph Carpentier (1) étoit morte sans que le curé ni le vicaire eussent été avertis de sa maladie, et que deux personnes d'Elincourt, dont l'une fit l'oraison funèbre de la défunte dans la maison mortuaire, vinrent faire la cérémonie de l'enterrement; que, le dimanche 24 du même mois, il y eut une nouvelle assemblée chez François Sandras (2), dit Bataille, et que, quoique ce fût à la même heure que l'office divin de la paroisse, ceux qui composoient cette assemblée firent néanmoins beaucoup de tapage; qu'ils ne négligeoient rien d'ailleurs pour attirer les autres paroissiens dans leur secte; qu'ils cherchoient à les corrompre autant par leurs discours que par des mauvais livres dont ils faisoient usage, et que les vrais fidèles n'étoient en sûreté nulle part, pas même dans les chemins.

Je crus, Monsieur, devoir rendre compte de tous ces objets à M. le chancelier; je le fis le 6 décembre. Je lui observai qu'il étoit à craindre, d'un côté, que la contagion se répandît dans la généra-

(1) Quelques années plus tard, une troupe furieuse de deux à trois cents personnes, à la tête desquelles marchaient les missionnaires Corignon et Alexandre, envoyés à Caudry pour y convertir les protestants, se rua sur la maison de Joseph Carpentier, enfonça les portes et les fenêtres pour pénétrer jusqu'à lui et l'inviter à embrasser le catholicisme. L'influence religieuse des missionnaires fut telle que, pendant plus de trois mois, les protestants ne purent se montrer dans les rues sans être insultés, battus et traînés dans la boue. (Mémoire de Gébélin, en 1777. Voir *Essai historique sur les Eglises réformées de l'Aisne.*)

(2) François Sandras, de Caudry, appartenait évidemment à la même famille que Nicolas Sandras, « du Hainaut français, près d'Avesnes, » qui fut mis à la Bastille en 1701, pour avoir conduit hors de France des protestants victimes de la Révocation. (Voir *Mémoires de la Bastille et Registres du secrétariat.*)

lité de la paroisse de Caudry; que, d'un autre, la vraie religion devoit être persuadée bien plutôt que prescrite; que je voudrois bien pouvoir éviter les progrès de celle-là et convaincre de celle-ci par les voies de la douceur; que l'un et l'autre me paroisoient embarrassans, et que je le priois de me marquer la conduite que je devois tenir; mais ma lettre resta sans réponse.

Je fus informé, le 26 mars, de nouveaux désordres : on continuoit l'assemblée pendant l'office divin et on y chantait à très-haute voix de manière à être entendu d'une très-grande partie du village. Un nommé Macaire Fontaine, jeune orphelin perverti depuis peu par les sollicitations du nommé Sandras, dit Bataille, étoit dangereusement malade. Le curé s'y rendit pour remplir les soins d'un pasteur (1); il fut troublé dans ses fonctions par la fille du nommé Nicolas Denimal, et par le nommé Maurice Fontaine. La première sortit, le hua jusques bien loin, et accompagna ses huées de propos d'autant plus humilians qu'ils étoient publics.

J'en écrivis de nouveau à M. le chancelier, le 27 du même mois; j'eus l'honneur de lui en parler moi-même différentes fois; il m'assura toujours qu'il me répondroit, mais je suis encore sans réponse.

Le seigneur de Caudry crut arrêter ces désordres en faisant informer de nouveau par ses officiers; mais ceux à la charge desquels on informoit, au lieu de changer de conduite, semblèrent y mettre plus d'affectation. Les assemblées, ci-devant particulières, devinrent des assemblées générales; il s'en tint une, la nuit, au milieu d'un champ, à laquelle présidoit un prédicant (2) qui n'a pu être désigné que sous un habillement d'un rouge foncé, et à laquelle assistèrent

(1) L'art. 8 de l'édit de 1724 ordonnait aux médecins de prévenir les curés chaque fois qu'une maladie devenait grave, afin qu'ils pussent porter aux moribonds « les secours spirituels; » de plus, il enjoignait « aux parents, serviteurs, » de faire entrer les prêtres « et de les recevoir avec la bienséance convenable à leur caractère, » sous peine de « telle amende qu'il appartiendra. » O. D.

(2) Ce pasteur n'étoit pas Charmuzy, mort en prison à Meaux, en 1770, mais très-certainement Briatte, qui, de 1771 à 1774, visita toutes les Eglises du Nord deux fois par an. En septembre 1772, nous le voyons présider à Lemé, Templeux, etc., c'est-à-dire à quelques lieues de Caudry, des assemblées contre lesquelles s'emporta le comte de Saint-Florentin. « Le ministre dit que si cela ne finissait pas bientôt, on en appréhenderait plusieurs au corps, qui seraient envoyés aux galères, pour donner un exemple aux autres. » — Rendu circonspect par l'arrestation de son collègue de la Brie, Broca (1773), qui ne fut relâché l'année suivante qu'à condition de retourner en Guyenne et de ne plus prêcher, Briatte refusa de se rendre dans l'Orléanais, où on le demandait, et se retira à Paris; il y vécut plusieurs années dans la misère, avec sa femme et son enfant. Appelé,

plus de cinq cens personnes tant de Caudry que des villages voisins.

Cette nouvelle conduite engagea le seigneur de Caudry à dénoncer à la cour les procédures commencées par ses officiers, et à demander qu'elles fussent parinstruites conformément à l'art. 15 de l'édit portant création du conseil supérieur. La cour pensa que les choses étoient poussées trop loin pour qu'elles pussent rester en cet état. Elle commit en conséquence, sur mon réquisitoire, les officiers du balliage du Quesnoy, juges roiaux de Caudry, à effet de parinstruire ces procédures et les juger définitivement, sauf l'appel à la cour, si le cas écheoit.

J'observai au procureur du roi en ce balliage, en lui envoyant ces procédures et ledit arrêt de la cour, que la matière dont il s'agissoit étoit également délicate et demandoit la plus grande prudence de sa part, et qu'il paraissoit être à désirer, si elle devenoit sérieuse, qu'elle pût être instruite et jugée par contumace. Je ne négligeai rien pour faire répandre à Caudry que l'affaire seroit suivie avec rigueur. J'espérois que cela contiendrait les habitans dont on avoit lieu de se plaindre et que l'affaire pourroit ne pas aller plus loin; mais la précaution fut inutile, les assemblées continuèrent; il fallut en venir à un décret, et dix de ces habitans furent décrétés de prise de corps.

La nuit du 19 au 20 septembre, il y eut une nouvelle assemblée générale présidée par le même prédicant, entre le bois de Saint-Aubert et Walincourt, près de la ferme d'Iris. On affecta le lendemain, en mettant ce décret à exécution, d'éveiller à grand bruit un échevin de Caudry, et de lui demander à haute voix la demeure des décrétés. Un de ces derniers, dont la femme avoit dit qu'il étoit à Valenciennes pour son commerce, trouva mauvais qu'elle le disoit

en 1776, par l'Eglise de Sedan, qui se réveillait, il n'y put exercer le ministère que quelques mois, après lesquels il dut s'enfuir à Maestricht.

Bellauger, qui lui succéda et parcourut, de 1775 à 1780, la Picardie et la Brie, fut arrêté en 1776 à Saint-Denis-Rebais, et relâché au bout de quelques jours; l'année suivante, il fut traqué comme une bête fauve sur les chemins et dans les bois du Cambrésis; la maréchaussée galopait l'épée nue à la main dans tous les villages où se tenaient des assemblées; le sang coula. — Nous ne savons ce que devint Bellauger. Dans une lettre qu'il écrivait avant 1780, il est question d'une lettre de cachet contre les réunions de la rue de Bohain (Lemé), et de trois personnes de Salincourt que l'évêque de Cambrai a fait mettre en prison.

Dolivat, qui résidoit à Hargicourt, fut arrêté et relâché après 1777, à condition de ne plus prêcher en France; il se retira en Hollande. Plusieurs de ses paroissiens, décrétés de prise de corps, s'expatrièrent et obtinrent plus tard la permission de revenir.

absent, se présenta à l'instant en disant : « Si c'est moi que vous cherchez, me voilà ! » Il obligea ainsi en quelque façon qu'on l'arrêta. Il en fut à peu près de même de quatre autres, et ils furent tous cinq arrêtés en quelque manière volontairement.

Vous conviendrez, Monsieur, que les choses étant poussées à ce point, il est bien difficile de pouvoir trouver, dans l'état actuel de la procédure, un moyen de faire accorder la liberté à ces prisonniers. On pourrait peut-être en la jugeant adoucir, en faveur des coupables et de l'intérêt du commerce, les peines prononcées par les ordonnances ; mais il paroît indispensable de juger l'affaire dans la circonstance surtout qu'il y a un décret qui subsiste, et qu'il n'a eu lieu que parce que ces malheureux n'ont voulu respecter ni les loix qui défendent de faire aucun exercice public de religion autre que la catholique, et de s'assembler pour cet effet en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, ni les sollicitations, ni les menaces qu'on leur a faites pour les engager à tenir une autre conduite.

J'ai cherché moi-même, Monsieur, tous les moyens d'éviter cette procédure ; j'y ai mis autant de lenteur que j'ai pu, parce que j'en craignois les suites, et je saisirai avec le même plaisir tous les moyens qui pourront la faire terminer d'une manière qui fasse respecter la loi et qui ne porte cependant aucune atteinte essentielle à l'intérêt du commerce.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère et le plus respectueux attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DU PONT DE CASTILLE.

Douai, le 20 octobre 1772.

MÉLANGES

UN POÈTE BÉARNAIS

LA LOI DE L'ÉTERNEL

POÈME EN DIX CHANTS, DE JANGASTON, D'ORTHEZ

1635

Me trouvant, il y a quelques années, à Orthez, ma ville natale, j'eus la bonne fortune, en fouillant dans la bibliothèque poudreuse d'un parent, de mettre la main sur un volume de plus de cinq cents pages, portant le millésime MDCXXXV, imprimé à Orthez par Jacques Rouyer, imprimeur ordinaire du Roy en Béarn, et ayant pour titre : *Œuvres poétiques et chrétiennes du sieur de Jangaston* (1).

Ces œuvres se composent d'un poème sur la loi de Dieu en dix chants, et de pièces détachées appartenant aux genres de l'épique et de la paraphrase.

Aucun des dictionnaires biographiques que j'ai pu consulter ne fait mention de Jangaston. Il paraît, d'après son livre, qu'il exerçait la profession de médecin, qu'Orthez était sa ville natale, qu'il appartenait à l'une des plus notables familles de l'endroit et qu'il se distingua par des talents fort précoces. On lit dans une épître dédicatoire à « Haut et Puissant seigneur Jaques Nompar de Caumont, marquis de la Force » que, « lorsque cet illustre personnage reçut du roi le commandement du Béarn, Jangaston « achevait à peine de « compter l'huitième année de son âge et que parmi les acclamations publiques des habitans d'Orthez, il eut l'honneur de haran-

(1) Nous avons sous les yeux un bel exemplaire d'une édition postérieure (Orthez. MDCXXXIX) appartenant à la bibliothèque de M. Alfred André. Au bas du titre se lisent ces mots : Et se vendent à Rouen, chez Jacques Cailloué, dans la court du Palais. (*Réd.*)

« guer devant Sa Grandeur et de rapporter d'elle ce témoignage
« qu'il avoit bien fait. »

On trouve à la signature de cette épître les initiales J. D. avant le nom de Jangaston, ce qui prouve que ce nom, qui, selon toute probabilité, avait dû originellement s'écrire Jehan Gaston, ne formait plus qu'un seul mot et était devenu un nom de famille.

Je suis parvenu, non sans peine, à découvrir dans la bibliothèque de Pau un autre exemplaire de l'ouvrage, en tout semblable au mien. A l'ouverture de ce volume, on lit ces mots écrits à la main au-dessus du titre : « *Ex libris Domûs Palensis congregationis missionis.* » *Liber prohibitus.* Jangaston était protestant, et des plus fer-vens; de là, sans doute, la proscription de son livre.

Divers hommages poétiques qu'il a eu soin de recueillir et de reproduire, témoignent qu'il eut, dans son pays, d'enthousiastes admirateurs. Le sieur P. Menvielle, avocat au parlement de Navarre, s'écrie avec transport :

Cy-devant nos Gastons par l'effort de leurs armes,
Accreurent le renom du noble sang de Foix :
Et cetuy-ci de Dieu paraphrasant les loix,
Immortalise Orthez par l'honneur de ses carmes.

Il voit, dans l'apparition des œuvres de son compatriote, un défi jeté par les Muses du Béarn à celles de la France et de l'Italie :

Dans ce climat rude et barbare,
Jangaston! la nature avare
N'a produit, pour des fleurs, que des petits boutons ;
Les Muses étoient étrangères,
Ou n'étoient que de simples bergères
Qui n'avoient jamais fait que garder les moutons.
Mais dans l'éclat que tu leur donnes,
Leurs têtes brillent de couronnes ;
Ou bien, si quelquefois, en chantant tes beaux vers,
Elles prennent plus la houlète,
C'est la verge de ce Prophète
Laquelle fit jadis trembler tout l'univers.
.
Que la France et que l'Italie
Qui veut paraître si polie
En cest art, que toujours elle a trouvé si beau,

Avouent, comme nous, sans feinte,
 Qu'elles n'ont qu'une lampe éteinte
 Qu'il leur faut ralumer au feu de ce flambeau.

Le médecin P. Majendie et son homonyme ou parent A Majendie (*Ecclesiastes navarrenus*), exprimèrent leur admiration en latin, dans quelques vers qui ne sont pas dépourvus d'élégance (1).

C'est par un autre Majendie, dont le nom de baptême a un J. pour initiale, que nous apprenons quelle était la profession de Jangaston :

Poëte et *médecin* expert,
 Par ton adresse le corps perd
 Toute humeur qui luy est contraire,
 Et l'âme par tes saints discours
 Ne reçoit pas peu de secours.

Pour compléter la liste de ces panégyriques, il faut encore mentionner un dizain de « Paul de St.-Pau, avocat au Parlement de Navarre. »

Un peu d'exagération n'est pas interdite au patriotisme et à l'amitié, et certes on comprend que l'apparition d'un poëme écrit sur les rives du Gave ait fait relever la tête à ces nobles enfants du Béarn qui, après avoir donné un roi à la France, se voyaient enlever sans pitié leur culte, leur langue, leur nationalité et ses antiques franchises.

Les productions de notre auteur révèlent des convictions chrétiennes aussi vives que profondes. Son œuvre principale est l'efflorescence poétique de cet élément qui fut toujours si remarquable dans la piété des huguenots : La crainte de Dieu et le devoir. Mais Jangaston n'avait garde d'oublier la source d'où cet élément procède. Son âme était tout imprégnée de la grande doctrine de la justifica-

(1) Creditur Amphion silices animâsse canendo,
 Iste monet dulci saxea corda lyrâ.
 Lauro cingit comas, o fortunata poeta!
 Qui mox Cœlicolûm palmea sarta feret.

A. MAIENDIUS.

Admiror geniumque tuum, sanctosque labores,
 O decus et nostri temporis atque soli!
 Ludicra decantant alii, tu Verba Tonantis
 Concinis auratâ docte Poeta lyrâ.

Hoc in perpetuum amoris et observantiæ symbolum
 suo Jangastono posuit ejus studiosissimus.

P. MAIENDIUS, M^{ed}. Orthezii.

tion par la foi que les réformateurs avaient remise en lumière. Dans le prologue de son poëme, il déclare que son but est d'amener le pécheur

. à goûter
 Par l'horreur du péché, ce dogme salutaire :
 Que cognoître et sentir l'état de sa misère,
 C'est là le premier pas de la félicité,
 Pourvu qu'il ait recours sans incréduité
 Au remède établi : car la sainte parole
 Appelle cette loy notre maitre d'école,
 Pour nous mener à Christ et gagner par la Foy
 Ce que nous refusoit la rigueur de la Loy.

C'est dans ses pièces de moindre étendue que Jangaston a laissé l'empreinte la plus vive de sa personnalité comme homme et comme chrétien. Si dans l'exposition du Décalogue, il flagelle sans pitié les transgresseurs et les profanes, cela n'empêche pas qu'il n'eût l'âme tendre et aimante. Plus d'une larme a dû mouiller la page où il parle de celles qu'il a lui-même répandues sur la tombe de son fils Daniel (1). Jamais l'amour paternel n'eut des accents plus vrais, jamais non plus le céleste sourire de la résignation et de l'espérance ne s'épanouit plus pur sur des lèvres flétries par la douleur. Cette sensibilité se trouvait jointe à beaucoup de finesse d'esprit, à une humeur enjouée et facilement caustique. C'est ce dont témoignent maintes saillies dans le cours du poëme et tout particulièrement une allocution en prose que l'auteur adresse à son livre. Voulant le mettre en état de faire son chemin, il l'avertit de l'accueil qui l'attend auprès de « quatre sortes de personnes, lesquelles, ou peu s'en faut, composent le monde de ceux qui se mêlent de lire ou d'écrire. »

« Les uns, dit-il, sont ceux qui quelquefois aux après-soupees de l'hyver, pendant que les chataignes et les poires cuisent, ou, durant les ardeurs du ciel, dans une chambre tapissée de verdure, tandis qu'on donne le frais au vin, s'ils rencontrent un livre nouveau, en liront avec plaisir quatre ou cinq pages, et rompant là pour passer au reste diront : Certes l'auteur est digne de louange, ses inven-

(1) Je vois que ce touchant morceau a déjà été envoyé au *Bulletin* par un heureux chercheur, qui a su dénicher après moi le *liber prohibitus* voir p. 28.

tions sont hautes, ses pointes belles, son stile coulant et ses rimes richement hardies. Baise les mains de ma part à ces bonnes gens, et en les remerciant de l'honneur qu'il leur a plu me faire, assure-les que je suis leur très-humble serviteur. Les autres sont ceux qui, ne mettant jamais rien en lumière de peur de faire imprimer l'ignorance, entreprennent néanmoins de juger des écrits d'autrui, et n'ayant d'autre soin que de paroître ce qu'ils ne sont pas, ils croient qu'il y va de l'intérêt de leur réputation, s'ils ne blâment avec impudence ce que souvent ils n'entendent point : passe devant ceux-ci sans les saluer, voire ne les regarde pas seulement. Ceux du troisième rang sont bien d'autre nature, car ils examinent le travail des autres et travaillent eux-mêmes. Mais, comme Narcisse de son ombre, ils sont tellement amoureux de leurs ouvrages, que hors d'iceux rien ne revient à leur goût. Comme les oyseaux carnassiers qui passent sans s'arrêter sur les vergers odorans pour se jeter sur les charroignes, ils laissent ce qui peut-être de beau et se peinent à mesurer les périodes, à peser les diction, les mots et les syllabes. S'ils y trouvent tant seulement un grain à dire, ils haussent le caquet comme des coqs qui, ayant terrassé leurs ennemis, chantent la victoire. C'est un plaisir de les voir sur une chaire dans les compagnies faire les suffisans en déchiffrant les fautes des absens ; vous diriez que ce sont des singes assis qui dépêchent des noix. Fais ferme devant ces hommes vains et malins, regarde-les sans mouvoir les paupières, et pour tout compliment ne crains pas de leur dire : *Fasse mieux qui pourra*. Les derniers sont ces personnages vraiment sçavans, les écrits desquels sont reçus partout comme des oracles : mais soigneux d'assaisonner par humilité la gloire de leur réputation, ils font comme les branches et les épis qui se courbent par la pesanteur de leurs fruits. Lisent-ils les écrits d'autrui ? c'est avec un esprit de douceur et de charité. Y trouvent-ils quelque chose de bon ? leur langage le fait encore meilleur. Y rencontrent-ils des fautes ? ils les dissimulent et exténuent avec tant de dextérité qu'à peine sont-elles cognues des autres. Je te commande sous peine de disgrâce de comparoître devant ceux-ci le chapeau en l'une de tes mains et la plume en l'autre, prêt à recevoir leurs corrections et carresses ; fais-leur mes excuses avec toute sorte de submissions et leur promets que s'ils daignent me tendre la main, je tâcherai de faire mieux à l'avenir. »

Le plan du poëme des dix commandements est très-simple. Après une courte invocation à sa muse et une prière à l'Éternel, Jangaston montre Israël assemblé au pied du Sinäi. Pour rattacher la promulgation de la loi à l'origine du monde, et surtout à celle du peuple élu, il imagine que les anges ont dressé à Jéhova, sur la sainte montagne, un somptueux tabernacle. Sur les toiles resplendissantes dont se compose cet auguste abri, se trouvent reproduites par la peinture toutes les grandes scènes de la Genèse. Le poëte n'a qu'à décrire ce qu'il voit. Après cela, il répète et commente l'une après l'autre chacune des paroles qui sortent de la bouche de Dieu. Il étend sa matière en puisant dans l'histoire sacrée et l'histoire profane nombre de faits destinés à montrer comment il faut observer les lois du Seigneur, de combien de manières on peut les enfreindre et quelles ont été, de tous les temps, les conséquences de la transgression.

Arrivé au terme de cette longue exposition, l'auteur résume en un sombre tableau les impiétés et les souillures des générations humaines. La fin des temps approche; la patience de l'Éternel est épuisée. La *Justice*, vierge au port auguste,

Le glaive en une main, la balance dans l'autre,

demande que les coupables soient punis. Après elle, se lève une autre vierge;

. l'Évangile à la main,
Elle a l'œil plein d'amour, le front noble et serein.

C'est la *Grâce*. Elle fait appel aux miséricordes divines. Elle avoue que sa sœur a le droit de son côté, mais l'amour n'est-il pas un des attributs du Maître des cieux et de la terre? Ces deux plaidoyers entendus, le Très-Haut hésite :

Comme l'on voit souvent une juste balance
Pencher ores de l'un or de l'autre côté.

Alors se fait entendre la voix de Jésus-Christ :

Le saint Aigneau de Dieu dont la douce faconde
Seule peut apaiser le Juge courroucé.

Les réclamations de la Justice l'étonnent. A-t-elle oublié ce qu'il a fait pour le salut des hommes?...

Qu'est-ce qu'elle demande? Un prix qui de valeur
 Soit égal à l'offense, avec loix de rigueur?
 Ma rançon est de prix et valeur infinie;
 Car n'est-ce pas la mort d'une nature unie
 A la divinité?

Toutefois, le Fils de Dieu ne se fait le défenseur que de ceux qui se repentent et voient en lui leur Sauveur. Il reconnaît que les pécheurs endurcis qui ne veulent ni recourir à ses mérites ni s'amender ne sauraient échapper à la condamnation :

Je ne te prie pas dit-il à Dieu, pour ces abandonnés,
 Mais pour ceux, Père saint, lesquels tu m'as donnés.
 D'autant qu'ils étoient tiens : mon désir t'est notoire;
 Qu'ils soient où je serai pour contempler ma gloire.
 Pour l'amour de ton fils, garde-les, Père doux,
 Afin qu'ils soient unis au Ciel avecque nous!

Le Juge suprême se décide à donner encore de solennels avertissements au monde avant de clore par le jugement dernier l'ère des dispensations évangéliques. Il envoie des anges verser sur la terre les coupes de son indignation.

Le poète, évidemment persuadé qu'il vit dans cette dernière période, se recueille et termine en exhortant ses frères à vivre saintement dans l'attente de Celui qui doit bientôt venir séparer les bons des méchants et rendre à chacun selon ses œuvres.

Comme écrivain, Jangaston pèche, en maints endroits, par l'enflure, l'abus de l'hyperbole, un réalisme qui de nos jours paraîtrait excessif, de bizarres rapprochements entre les fictions de la mythologie païenne et les récits sacrés. Mais il était né poète, et on voit qu'il a lu Malherbe avec profit. Ses œuvres abondent en vers bien frappés (1). Sa principale qualité est l'entrain, la vigueur, ce qui ne l'empêche pas cependant de s'exprimer souvent avec grâce et délicatesse. Quant à sa langue, elle est remarquablement pure, surtout si l'on considère quelle distance il y avait d'Orthez à l'hôtel de Rambouillet.

Parmi les rapprochements que nous reprochions tout à l'heure à Jangaston, il en est un que nous nous permettrons de citer pour

(1) Les hiatus sont rares; la succession alternative des rimes masculines et féminines est parfaitement observée.

donner une idée de la vivacité de son imagination et de sa manière dans le genre descriptif. A part ce qu'il y a d'absurde à faire coexister les dieux de l'Olympe avec le vrai Dieu, on conviendra que le tableau n'est pas sans effet. — On est à l'aube du jour choisi par Jéhova pour descendre sur le Sinäi :

L'Aurore, ce matin, par Céphale appelée,
 Joyeuse s'échappant de la couche gelée
 D'un mari paresseux, toute éprise d'amour,
 Avoit ouvert desjà la grand' porte du jour,
 Et l'escarboucle au front, les mains pleines de roses
 Avec mille autres fleurs nouvellement écloses,
 Etoit prête à partir : quand élevant ses yeux
 Elle avise Sina qui pousse furieux
 Tant de globes fumans.

Elle ferme la porte et pour ne montrer pas
 La palleur de son front, retourne sur ses pas.
 Avez-vous remarqué la pesante tortue
 En un lieu reculé, quand elle s'évertue
 De sortir de son toit et de prendre à loisir
 Dans le frais d'un jardin et repas et plaisir?
 Ses piés vont lentement sur les tendres fleuretes,
 Elle allonge son col parsemé de perletes,
 Elle lève son front, se pavane et s'étend;
 Mais parmi tout cela, si surprise elle entend
 Quelque bruit éloigné,
 Elle serre soudain tous ses membres honteux
 Dans le petit logis éclos avecques eux.

L'Aurore ainsi de peur se cache dans la couche
 Du babillard Tithon aussi froid qu'une souche.
 Le Soleil qui la suit se montre clair et net,
 Paré comme un époux sortant du cabinet,
 Qui, transporté d'amour, va de grande allégresse,
 Couvert d'or et d'azur, épouser sa maitresse.
 Ainsi le beau Phœbus par les portes d'argent
 De son palais doré de rubis flamboyant,
 S'élançe dans son char, et voit que sa fourrière
 N'avoit encore ouvert la porte à la lumière.
 Il tempête criant, la presse de partir,
 Sur peine d'éprouver un fâcheux repentir.

Elle tremble de peur, mais enfin échauffée
 Par les rais de Titan, elle sort décoiffée
 Avecques la clé d'or, et de sa jeune main
 Ouvre, et sans s'arrêter se retire soudain.

Phébus à son tour n'est pas plus heureux que la pauvre Aurore.
 A l'aspect du Sina, ses chevaux se cabrent, refusent d'avancer et
 finissent par s'enfuir à travers les cieux.

Après ce spécimen de ce que l'on peut appeler la partie profane
 de l'œuvre de Jangaston, je présenterai au lecteur quelques extraits
 destinés à montrer comment il traite les sujets moraux et religieux
 auxquels son poëme est consacré.

UNITÉ DE DIEU.

C'est en moy seulement, peuple, que tu dois croire,
 Personne avecque moy ne partage ma gloire;
 Je ne puis endurer de pair en aucun lieu,
 Si je n'étois Dieu seul, je ne serois pas Dieu.

AUTORITÉ SUPRÊME DE DIEU.

Comme sur l'univers, ouvrage de ma main,
 Je suis, sans contredit, Monarque souverain,
 Et le seray toujours, ainsi dans mon Eglise
 Je commande absolu; que si, par entreprise,
 Il s'élève jamais esprit audacieux,
 Soit-il homme mortel, soit-il ange des cieux,
 Anathème sur luy, car il a demandé
 Un culte que ton Dieu ne t'a point commandé.
 Je suis assez puissant, assez bon, assez sage
 Pour pouvoir, pour vouloir, pour sçavoir en tout âge,
 Gouverner mes enfants, policer ma maison;
 A quel plus grand que moy doy-je rendre raison?

LE NOM DE DIEU.

Du nom de l'Éternel la grandeur ineffable
 Est terrible aux méchants et aux bons favorable,
 C'est l'effroy du malin, ce lion rugissant,
 Qui tremble dans son fort, au nom du Tout-Puissant.
 C'est ce nom qui tira les hommes de la poudre,
 C'est ce nom qui les doit en icelle résoudre;

Mais quel est ce grand nom ? Curieux, je ne puis
 Que répondre avec lui : *Je suis Celui qui suis,*
Qui est et qui sera ; n'ayant d'autre baptême,
 Car luy-même est son nom et son nom est luy-même.
 Tremblez doncques, tremblez sous la divine main,
 Hommes qui sans remors prenez ce nom en vain,
 Qui le déshonorez par vos sales paroles,
 Par discours de néant, par des serments frivoles,
 Qui des mystères saints faites les soubriquets,
 Pour en assaisonner vos prophanes banquets.

LE SEPTIÈME JOUR.

Dieu pouvoit sans user d'aucune tyrannie,
 Prendre sur les humains tous les jours de leur vie,
 Et pouvoit justement commander aux mortels
 De se tenir toujours aux piés de ses autels.

.

(Mais) Dieu s'accomodant à l'humaine nature,
 Relâchant de son droit envers sa créature,
 Luy donne de sept jours, les six, pour en icieux
 Travailler de ses mains et jamais paresseux,
 De peur de mandier, gagner avecque peine
 Sous la faveur du ciel, et son pain et sa laine.
 Il ne prend seulement, ô excès de bonté !
 Que le septième jour.

.

Mais les hommes ingrats portés à leur ruine,
 Oubliant les faveurs de la grâce divine,
 Au mépris de leur Roy, de ce juste Seigneur,
 Luy retiennent ce fief et ce petit honneur.

.

Les uns n'ayans l'esprit d'aucun soin agité,
 Passeront tout ce jour en morne oisiveté ;
 Et le matin ayant pris leur chemise blanche,
 Le bonnet incarnat, la robe du dimanche,
 Garderont, casaniers, l'enclos de leurs maisons ;
 L'été durant, au frais ; l'hiver sur les tisons ;
 Où, selon leurs moyens, sans ni bien ni mal faire,
 Du matin jusqu'au soir ils feront bonne chère ;

Ceux-ci font le sabath ainsi que les pourceaux,
 Qui prenant à plaisir, de leurs sales museaux,
 La farine et le gland, farcis de la mangeaille,
 Ne font que se laisser tomber dessus la paille.

.
 (D'autres) ne pouvant comme eux demeurer ocieux,
 Consumeront ce jour en actes vicieux ;
 Et bien que quelques fois sortant dessus la plume,
 Ayant mouillé leur bec, ils veulent par coutume
 Ou divertissement, se trouver au saint lieu
 Destiné pour ouïr la parole de Dieu ;
 Ils ne l'entendent point et sont sans cognoissance
 Des mystères du ciel ; car la sainte semence
 Tombe dedans leur cœur comme sur le chemin,
 Où sans guères tarder la ravit le malin.
 Pour le reste du jour, ils ne feront que rire,
 Danser et s'ébaudir, s'indigner ou médire.

L'AUTORITÉ PATERNELLE.

L'escuyer bien expert lequel ramène et dresse
 D'un généreux poulain la fantasque jeunesse,
 De peur de le fâcher durant ses jeunes ans,
 D'un acier trop pesant ne lui charge les dens.
 Plutôt le mignotant, souplement il luy jète
 Dans la bouche, un fer doux, où mainte baverète
 Et pendille et babille ; à ce son le poulain
 Mâche avecque plaisir la douceur de son frein.

.
 De même Dieu selon sa bonté singulière,
 Connoissant mieux que nous notre nature altière,
 Laquelle n'aimant rien tant que la liberté,
 Ne se voit qu'à regret dessous l'autorité ;
 Pour plus facilement au devoir nous conduire,
 A voulu commencer par l'amiable empire
 Du père et de la mère, empire où les sujets
 Sont seigneurs bien souvent, et les maîtres valets,
 Afin qu'étant tirés par une douce chaîne
 A la sujétion, nous ayons moins de peine
 A plier sous le joug de tous nos conducteurs,
 Soient rois ou magistrats, maîtres ou précepteurs.

JÉSUS-CHRIST, MODÈLE DE PIÉTÉ FILIALE.

O la belle leçon qu'en sa sainte personne
 Ce charitable enfant à tous les enfans donne !
 Leur montrant que jamais, non pas même mourans,
 Ils ne doivent quitter le soin de leurs parens.
 Car luy-même, au plus fort de sa grande agonie,
 Les yeux tout enfoncés et la face ternie,
 Sur l'arbre de la croix cruellement cloué,
 Abandonné des siens, des autres bafoué,
 Au disciple chéri recommanda sa mère,
 A qui le trait aigu d'une douleur amère
 Avoit transpercé l'âme. Enfants, ayez toujours
 Gravé dans votre cœur cet exemple d'amour!

LE DUEL.

O malice des temps ! O siècle de malheurs !
 Un homme ne pourra faire voir sa valeur,
 Ni rendre, près ou loin, fameuse son épée,
 S'il ne l'a sur le pré plus d'une fois trempée
 Du sang de son prochain.
 Ha ! chrétiens bas de cœur,
 Bâtars dégénérons de l'antique valeur
 De ces vaillans héros qui prodiguaient leur vie
 Pour leur Dieu, pour leur roy, pour leur chère patrie.
 Non, pour un chien, un geste, un mot souvent mal pris,
 Un poil, une faveur, un baiser, un souris,
 Ces généreux guerriers, résolus aux alarmes,
 N'auroient perdu leur temps à bien faire des armes!

DES VOLEURS QUI NE PORTENT PAS CE NOM.

Le magistrat.
 Qui dépouille de biens l'orphelin soupirant.
 Qui pervertit le droit du pouvre à luy pleurant.
 Trouve, pour établir ses actes d'injustice,
 Des raisons qui n'ayant pour but la charité,
 Ont beaucoup d'apparence et peu de vérité.
 Le prélat.
 Qui prend à toutes mains les deniers consacrés
 Aux membres du Seigneur et aux autels sacrés.

Pour en nourrir, mondain, contre leurs saints usages,
 (Que je ne dise pis) ses mignons et ses pages,
 Ses vengeurs, ses laquais, oiseaux, chiens et chevaux,
 Ne rougira pourtant de couvrir tous ces maux
 Du manteau spécieux de zèle de l'Eglise,
 Qui veut que sa grandeur en ses prélats reluisse.
 Le petit sacrilège est puni grièvement,
 Cependant que les grands volent impunément.
 Examinez enfin tous les hommes du monde,
 Qui courent sur la terre ou qui voguent sur l'onde;
 Depuis les empereurs jusques aux vigneron,
 Vous en trouvez peu qui ne soient des larrons.
 Voilà pourquoi les loix contre iceux décernées
 Ressemblent en ce temps aux toiles d'araignées
 Par où le frélon passe, et le vil moucheron,
 Comme foible y périt; ainsi le gros larron,
 Tandis que le petit est conduit au supplice,
 Dérobe impunément aux yeux de la justice!

LA CALOMNIE.

La noire calomnie.
 Avec son impudence,
 Triomphe bien souvent de la blanche innocence;
 C'est un estoc cruel aux mains d'un homme fort,
 Une lance fatale, un trait qui blesse à mort.
 Que, s'il ne tue pas, la laide cicatrice
 Ne s'efface jamais, encore qu'on en guérisse.
 Elle est dans les cités ce qu'aux prés un serpent
 Qui sous une peau d'or, le noir venin répand.

FUYEZ LA CONVOITISE.

Dedans la chaude Afrique, en ces îles fécondes
 Que le Nil enrichit du limon de ses ondes,
 Une fois tous les ans, il y a des oiseaux
 Qui ne daignent nicher que sur les hauts rameaux
 De la palme inflexible; ainsi les vrais fidèles,
 Pour se couvrir un jour de palmes éternelles,
 Ne doivent, avisés, loger que dans les cieus,
 Leurs désirs affranchis du monde vicieux.

CRI DE L'ÂME PÉCHERESSE.

. Dieu, ma seule espérance,
 Ha! que je prens plaisir à ta sainte ordonnance,
 Quant à l'homme nouveau; mais, ô Père, je voy,
 Je sçais, je trouve et sens une contraire loy
 En mes membres charnels, qui puissante bataille
 Contre l'entendement, et gaignant la bataille,
 Triomphe à mon regret, me livrant ataché
 Comme un pòvre captif à la loy du péché.
 O servitude horrible! O prison lamentable!
 Qui sera cetuy-là dont la main favorable
 A ma calamité, d'un salutaire effort,
 Me vienne délivrer du corps de cette mort?

RÉPONSE DE L'ÉVANGILE.

Que si Dieu courroucé, comme juge sévère,
 Te laissoit sans remède en si grande misère,
 Possible, pourrois-tu te plaindre et te douloir
 De luy, ne pouvant pas accomplir son vouloir.
 Mais, ô pòvre pécheur! mets le doigt sur ta bouche.

.
 Adore ce bon Dieu, lequel t'a tant aimé,
 Qu'il t'a donné son fils unique et bien-aimé,
 Afin que si tu crois en ce gage fidelle,
 Tu parviennes enfin à la vie éternelle.

.
 Un roy, disoit jadis notre cher Rédempteur,
 Vouloit compter un jour avec son serviteur.
 Ayant examiné le compte véritable,
 Sans dol et sans erreur, il le trouva comptable
 De dix mille talens, desquels ce garnement
 Pòvre ne lui pouvoit faire le payement;
 Ce que le roy voyant sa colère s'enflamme;
 Saisissez ce méchant, ses enfants et sa femme,
 Dit-il, en commandant; vite qu'ils soient vendus,
 Afin que mes talens puissent être rendus.
 Ce triste serviteur alors se désespère,
 Il sçait de l'un côté qu'il ne peut satisfaire;

Et de l'autre, à bon droit, il craint l'état honteux
 D'un esclavage long toujours calamiteux,
 Perdant sa liberté plus chère que la vie,
 Si qu'aux piez de son Maître, il se prosterne et crie
 Avec la larme à l'œil : Monseigneur et mon roy,
 Ecoutez ma prière, ayez pitié de moy ;
 Veuillez avoir au moins un peu de patience,
 Maître, je vous promets de faire diligence
 Pour vous rendre le tout. Lors le prince content
 De voir son débiteur humble se lamentant,
 Emeu de ses soupirs et des larmes qu'il jète,
 Le reçoit en sa grâce et lui quite la dette.
 Ainsi fait le Seigneur, le monarque des roys,
 A l'homme humilié, qui comptable à ses loix,
 Décline, afin que Dieu tous ses péchés efface,
 Du trône de justice au trône de sa grâce.

Je pourrais multiplier encore les citations propres à faire ressortir les mérites du poète béarnais. J'ometts à regret plus d'un morceau digne de remarque. Il ne faut pas que j'oublie les bornes que la discrétion m'impose. Je craindrais même les avoir dépassées, si je ne me souvenais que le *Bulletin* du Protestantisme français a été fondé tout exprès pour les Jangaston.

E. CASALIS.

CORRESPONDANCE

UNE INSCRIPTION D'AIGUESMORTES

Le rédacteur du *Bulletin* recevait, en novembre dernier, de M. le pasteur Lucien Benoit, de Cette, les lignes suivantes :

Il y a quelque temps que je désire vous faire une communication qui ne me semble pas sans intérêt. J'ai découvert ici, dans les collections du musée de M. Doumet, ancien député, une pierre qui a été sans doute la clef de voûte d'une porte fort belle, si j'en juge par le fini de l'ouvrage, et portant comme inscription, dans un

écusson qui occupe le milieu, le premier verset du chapitre V de la seconde épître aux Corinthiens, dans le français du temps : *Car nous savons que si nostre abitation terrestre de cette loge est détruite, nous avons un édifice de par Dieu, etc.....* Au-dessous de l'écusson, le millésime 1562, et les initiales A. S. entrelacées. Evidemment, cette pierre a appartenu à une maison protestante, et si on la rapproche d'une autre pierre de même provenance, portant un écu où sont gravées côte à côte les armes de France et de Navarre, au-dessous une couronne royale avec deux branches, l'une de palmier, l'autre de laurier, le tout surmontant une magnifique croix de l'ordre du Saint-Esprit, et analogue aux armes de Jeanne d'Albret ou de Henri IV, on pourrait croire que la maison d'où provenaient ces deux pierres était ou une maison royale, ou bien quelque édifice officiel de l'époque. Cependant les initiales que j'ai indiquées plus haut feraient supposer que c'était un hôtel particulier. J'étudie la question, et je vous transmettrai les photographies que j'ai fait prendre de ces deux pierres... Je dois ajouter qu'elles proviennent l'une et l'autre de démolitions qui ont eu lieu à Aiguesmortes. Les initiales A. S. ne pourraient-elles indiquer la famille protestante d'Aiguesmortes à laquelle appartenait la maison en question? N'y aurait-il pas eu dans la vieille cité de Saint-Louis, sous Henri IV ou les derniers Valois, quelque gouverneur ou magistrat protestant dont le nom commencerait par l'une des deux lettres A. ou S. ?

En soumettant, selon le vœu de M. le pasteur Benoit, cette question à la sagacité de nos lecteurs, nous croyons devoir exprimer un doute. Les deux pierres sus-mentionnées sont-elles bien de même provenance? L'inscription biblique, avec le millésime de 1562, et les initiales A. S., a bien un cachet protestant. Mais les armes de France et de Navarre, accompagnées de la croix de l'ordre du Saint-Esprit, fondé en 1578, par Henri III, sont évidemment d'une autre date, et proviennent peut-être d'un autre édifice. A de plus habiles de décider : *Sub judice lis est!*

L'ÉGLISE DE VILLEFAGNAN

(CHARENTE)

C'est à M. Théod. Claparède que nous sommes redevable des pages suivantes qu'il avait lui-même reçues de l'auteur, pour une autre des-

tion, et nous ne pouvons, en les reproduisant, que nous associer aux judicieuses réflexions qui en accompagnaient l'envoi : « Par les recherches consciencieuses auxquelles il s'est livré, et par la substantielle et intéressante notice qui en est le fruit, M. Picanon me paraît avoir donné un excellent exemple. Si, à son imitation, chaque pasteur, répondant à l'appel que nous adresse à tous l'ancienne devise de notre Société : *Vos pères, où sont-ils?* recherchait avec soin dans sa paroisse les documents, les traditions, tous les vieux souvenirs qu'elle renferme encore, et consignait dans quelques pages les résultats de ses recherches, quels précieux matériaux cette collection de monographies ne fournirait-elle pas pour un travail général sur les annales des Eglises de France! Je prends la liberté de soumettre cette réflexion aux lecteurs du *Bulletin*, et je serais heureux qu'elle provoquât, de la part de plusieurs d'entre eux, des communications analogues à la *Notice historique* de M. le pasteur de Villefagnan. »

L'Eglise protestante de Villefagnan, aujourd'hui petite et ignorée, mais importante autrefois, est restée abandonnée à elle-même, et sans autres pasteurs que ceux du Désert, depuis la révocation de l'Edit de Nantes.

La Réforme fut introduite dans ce pays en 1534, lors du voyage de Calvin en Angoumois. L'Evangile y fut accueilli par les artisans et par la noblesse, et s'y perpétua de siècle en siècle jusqu'à nos jours, en dépit des plus violentes persécutions. — Parmi les anciens papiers conservés à la mairie de Villefagnan, et que j'ai actuellement entre les mains, se trouve un registre contenant vingt-quatre actes d'abjuration, pendant les années 1668 à 1676. Ce document, vraiment curieux, nous donne une idée des moyens extérieurs qu'employait l'Eglise romaine pour attirer à elle des populations déjà effrayées par les persécutions et les dragonnades. Nous y voyons deux jeunes filles de dix-huit ans et de vingt-cinq ans, abjurer en présence de *onze prêtres*. Les abjurations se faisaient généralement en public, pendant la messe ou les vêpres, à la suite d'une mission de capucins ou de révérends pères jésuites.

« Le 18 juillet 1669, Jeanne Bouyer, âgée de 25 ans, fille de feu « André Bouyer, apothicaire, après avoir été interrogée dans l'église « de Villefagnan, par le révérend père Hyacinthe de Saint-Maixant, « prédicateur capucin, a reçu l'absolution de l'hérésie, » en présence de *dix-sept prêtres* qui ont apposé leur signature à son acte

d'abjuration ! Qu'on se figure l'éclat de cette cérémonie qui avait rassemblé tout le clergé des communes environnantes : le son des cloches, l'imposante procession parcourant les rues pour effrayer et humilier les « hérétiques, » le triomphe des persécuteurs et la tristesse des protestants qui possédaient encore, mais pour fort peu de temps, leur temple et leur pasteur !

Au mois de septembre de la même année, les révérends pères jésuites d'Angoulême, après avoir fait une mission à Villefagnan, comptaient sans doute y avoir remporté de grands succès. Le jour ayant été fixé pour les abjurations, l'acte fut rédigé d'avance, et plusieurs lignes laissées en blanc pour inscrire les noms des nouveaux convertis. On les y voit encore. Une fille, qui ne savait pas même signer son nom, eut seule le triste courage de l'apostasie, les autres s'étant esquivés ou rétractés au dernier moment. — Une pauvre femme, Catherine Roussaud, après avoir abjuré, s'en était repentie ; elle fut poursuivie par le procureur du roi, et un décret de prise de corps lancé contre elle. La peur la fit abjurer de nouveau.

La tradition a conservé le souvenir des terribles dragonnades. « Elles furent telles dans ces contrées, que, dans une seule année (1681), il y eut *six cent soixante et une* abjurations, dont *cent quatre-vingt* à Villefagnan, et les autres dans les communes et villages « des alentours. » Ce pays eut des martyrs, des confesseurs de la foi aux galères et dans les prisons. Entre autres personnes, plusieurs dames et demoiselles nobles de Villefagnan souffrirent pour la vérité avec une constance héroïque. (Extrait des *Chroniques protestantes de l'Angoumois.*) « On arracha les enfants des bras de leurs « mères, on les enferma dans les hôpitaux, dans les prisons, dans « les couvents. En 1718, le curé de Villefagnan dénonça comme « protestants opiniâtres *trente* jeunes filles de bonnes maisons, « âgées de dix à vingt-cinq ans. Cependant on trouve à la même « date, dans la correspondance ministérielle, la note suivante : Villefagnan est encore une espèce de Genève sur les confins d'Angoumois et de Poitou. Presque toutes les familles de ce lieu sont « des religionnaires, et les nouveaux convertis qui ne l'ont été que « par autorité ou considérations humaines, y font très-mal leur devoir. On y a eu une attention particulière à procurer l'instruction des « enfants dans la religion catholique ; mais, pour y parvenir, on a « été obligé de les tirer souvent d'entre les mains de leurs parents.

« qui les élevaient dans les préjugés du calvinisme; on y a mis en
 « dernier lieu deux filles au couvent de l'Union à Angoulême; cela
 « a opéré un bon effet, mais ce n'est pas suffisant pour ces brebis
 « égarées, qui ont besoin d'être ramenées par de nouveaux
 « exemples » (*Chroniq. protest. de l'Angoumois*).

Un temple bâti en 1564 fut démoli par les dragons de Louis XIV, en 1683. « L'année précédente, le 8 septembre 1682, le pasteur Jacob Roussier était en chaire lorsqu'on vint lui signifier l'arrêt du Conseil, par lequel l'Eglise de Villefagnan était interdite. Le sergent, voyant qu'il continuait la prière qu'il avait commencée, mit sur le bord de la chaire la copie de l'exploit de signification. Le curé du lieu se tenait à la porte avec des témoins qu'il avait amenés pour dresser acte de la rébellion du ministre; mais Roussier, aussi prudent que zélé, se rendit aux prières de l'Eglise entière qui le pria d'obéir » (*Chron. de l'Angoumois*).

On a conservé dans une de nos familles la liste de plusieurs baptêmes et mariages faits par MM. les pasteurs Etienne Fixeuil et Jacob Roussier, avant la révocation, depuis 1618 jusqu'en 1682.

Après la démolition du temple, les protestants se réunirent dans les bois, dans les champs. L'un des manuscrits de cette époque, déposé à la mairie, contient 277 actes de baptêmes et mariages célébrés, ainsi que cela est écrit au bas de chacun de ces actes, « *au Désert, en présence de témoins,* » — depuis 1759, par MM. les pasteurs Gamain, Pougard, Tranchée, Métayer, Gibaud, Jarousseau et Gobinaud. C'est avec une religieuse émotion que j'ai lu les pages écrites au milieu de tant de dangers! J'en ai fait une copie exacte pour la garder dans l'Eglise comme mémorial.

De peur d'être trop long, je passe à regret sous silence une foule de détails intéressants sur les principales familles restées fidèles à leur foi pendant ces cruelles persécutions. Plusieurs émigrèrent, soit alors, soit à la Révolution française. La prospérité matérielle du pays déclina rapidement dès lors; l'instruction et la piété répandues naguère jusque dans les villages furent remplacées par l'ignorance et par l'indifférence religieuse; et beaucoup de descendants des anciens protestants ne savent actuellement pas lire les livres que leur ont transmis leurs ancêtres!

Les souvenirs du passé sont encore vivants dans toutes nos campagnes; on montre les différents endroits où se tenaient les assen-

blées du Désert. Deux vieillards baptisés dans ces assemblées existent encore. La robe des pasteurs du Désert avait été conservée avec soin. Enfin nous nous servons pour la communion des mêmes coupes dont les martyrs et les confesseurs de la foi ont approché leurs lèvres.

Parmi les papiers que m'ont confié mes paroissiens, se trouvent plusieurs manuscrits intéressants, entre autres une longue lettre pastorale adressée à l'Eglise persécutée de Villefagnan, et dont, malheureusement, la date et la signature n'ont pas été conservées. J'ai lieu de croire qu'elle est du célèbre Jurieu, en date de 1686. Un exilé protestant, dont j'ai la lettre sous les yeux, écrivait à ses parents ce qui suit : « Ainsy faisant, Dieu apaisera sa colère; il nous « rendra encore nos pasteurs et nos temples; il nous fera la grâsce « de nous réunir encore ensemble. J'espère et ie ne doute que nous « n'ayons bientost cette consolation. Vous trouverez icy des prières « pour commencer et pour finir nos assemblées. Faite-moy savoir, « ie vous prie, ce qui se passe au milieu de vous; ne craignez point « le port de lettre. Je ne puis pas recevoir un plus grand plaisir « qu'en recevant de vos nouvelles. *Je continueray touiours à envoyer « des lettres pastorales de Monsieur Jurieu.* Ma femme et ma famille « vous font leurs civilités. Nous nous recommandons à vos prières « et prions touiours pour vous tous. » Suivent plusieurs prières.

Ce manuscrit ayant été conservé avec celui de la lettre pastorale, on peut présumer qu'ils faisaient partie d'un même envoi; ils sont du même format et pliés de la même manière, quoique d'écritures différentes. — « Je vous exhorte, dit la lettre pastorale, de rendre « grâces à l'Eternel d'avoir éloigné de votre pays ces effroyables « dragons qu'on avoit fait desseïn de laisser tout l'hiver dans votre « province et dans les voisines, pour y continuer les rigueurs qu'ils « y ont si longtemps et si cruellement pratiquées contre ceux qui ne « faisaient pas régulièrement les exercices de la religion qu'on les « avoit forcés d'embrasser nouvellement. On les retira dans le temps « que vous aviez le moins sujet de vous y attendre. » — Cela eut lieu en 1686.

Un troisième manuscrit contient l'ordre de service des assemblées secrètes et les prières qu'on y adressait au Seigneur. Puisse l'Eternel Tout-Puissant et miséricordieux les exaucer maintenant! « O Dieu, disaient-ils, rétablis nos anciens privilèges, redonne-nous

« nos premières libertés, redresse ton sanctuaire! Ah! quand entre-
 « rons-nous dans cette nouvelle maison pour nous présenter devant
 « ta face, ô Eternel! Bénis nos enfants! Hélas! si tu ne les preserves
 « des malheurs qui les menacent, qui de nous se pourra consoler?
 « Prive-les plutôt de la vie que de ton alliance! Nous nous consolerons
 « plus aisément de les voir dans un tombeau que dans une autre
 « religion que la tienne. Tu nous les as donnés, nous te les rendons;
 « sauve-les! »

A.-E. PICAUX, pasteur.

ÉTAT CIVIL

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MONTPELLIER

En terminant notre travail sur l'état civil de l'Église réformée de Montpellier, inséré dans *le Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, année 1856, page 392 à 403, nous disions : « Les registres de la mairie de Montpellier sont loin de nous fournir, sur ces deux points (les sépultures et les mariages), des renseignements aussi complets que ceux qu'ils nous fournissent pour les naissances. » Et un peu plus loin : « Pour les mariages, les archives de la mairie ne contiennent que deux registres : le premier, de 1562 à 1568; le second, du 1^{er} février 1662 au 23 mars 1668. Les mariages sont continués au registre commun jusqu'à l'année 1682. » Depuis lors, des réparations opérées dans la salle de l'état civil ont amené la découverte de sept registres d'un petit format, dont il nous paraît utile de parler. Cette découverte ne comble pas les lacunes que nous avions signalées, elle ne fait que les amoindrir.

Disons tout de suite que les registres dont il s'agit ne sont pas, comme ceux dont nous parlions en 1856, des procès-verbaux de célébrations de mariages tenus par des pasteurs, mais bien des registres de publications.

Le plus ancien de ces registres est aussi le plus maltraité; les premières et les dernières pages manquent, mais son inspection établit qu'il contient les publications faites depuis 1579 jusques et y compris une grande partie de l'année 1590. Ce registre devait porter le numéro 1.

Le registre allant de 1590 à 1601 manque. Il portait nécessairement le numéro 2, car celui de 1601 à 1610 porte le numéro 3.

La forme de ces registres est celle-ci : Toutes les publications sont faites un dimanche ; et tous les dimanches de l'année sont inscrits dans le livre. Quand un dimanche s'est passé sans publications, le dimanche qui suit se trouve inscrit immédiatement après avec toutes les publications qui lui appartiennent. Quelquefois elles sont nombreuses.

La rédaction de l'acte est généralement assez laconique. Ils s'en trouvent pourtant où les noms du père et de la mère des futurs époux sont mentionnés. A la marge est inscrite une note tracée d'une main différente, faisant connaître, ou que le mariage a été célébré, parfois tout simplement, quelquefois avec indication du jour de la bénédiction, et d'autres fois aussi qu'un certificat avait été délivré pour qu'il le fût avec ou sans indication de l'Eglise où la cérémonie devait s'accomplir.

La physionomie de ces registres a quelque chose d'étrange, car à peu près tous les actes en sont bâtonnés. Nous n'avons pas tardé de nous apercevoir que ceux qui n'étaient pas croisés étaient précisément ceux qui ne portaient point d'annotation marginale. Il est certain dès lors que ces barres tirées sur l'écriture sont le signe indicatif, quoique superflu, que la bénédiction du mariage avait eu lieu. Le ministre, ou l'agent chargé de la tenue de ces registres, faisait comme les négociants qui écrivent le mot *payé* au bas d'un compte et le bâtonnent néanmoins.

Le registre qui porte le numéro 4 va de 1610 à 1620. Il est en tout conforme aux précédents.

Le numéro 5 reprend à 1620 et se continue jusqu'en 1637. Il a une rubrique fort incomplète, tandis que les précédents en sont dépourvus. Il se distingue encore par cette particularité qui se poursuit sans interruption dans tous les registres dont il nous reste à parler, c'est que le nom du notaire qui a passé le contrat est au bas de la publication, avec les jour, mois et an où il a été rédigé. Cette innovation remonte au 27 avril 1631 et se trouve au feuillet 199. Ce registre contient 376 feuilles écrites.

Le registre numéro 6, de 1638 à 1649, n'offre rien de particulier.

Le registre numéro 7 qui, d'après une annotation de Régis, an-

cien et secrétaire du consistoire, commençait le 27 juin 1649 et finissait le 21 avril 1658, jour de Pâques, n'a pas été retrouvé.

Le numéro 8 de la collection reprend à 1658 et finit en 1663. Il a ceci de particulier qu'il n'est plus bâtonné. Les annotations marginales ont paru suffisantes.

La même observation s'applique au 9^e et dernier registre de la collection qui comprend les années 1663 à 1668.

Il faut remarquer que cette dernière année est précisément celle où les mariages commencent d'être compris dans les mêmes registres que les naissances et les sépultures. Cette circonstance est heureuse, est-elle intentionnelle? A-t-on cessé de tenir registre des publications, parce qu'on a commencé de dresser procès-verbal de la célébration des mariages? Il est certain que ce dernier procès-verbal, accompagné de plusieurs signatures, remplaçait avantageusement la simple note marginale dont nous avons parlé, et qu'il suppléait au libellé de la publication, sans laquelle aucun mariage ne pouvait être célébré. Il ne manquait donc que la désignation du notaire et du jour du contrat; mais cette désignation n'était pas indispensable puisque, nous l'avons dit, elle n'avait pas toujours été faite, et que ces renseignements étaient soigneusement conservés dans les minutes du notaire.

Il paraît donc certain que le registre des publications fut abandonné comme superflu en 1668.

Les registres que nous faisons connaître aujourd'hui, comme ceux dont nous parlâmes en 1856, contiennent des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs.

Disons, avant de finir, qu'on a transcrit sur ces registres des délibérations de synodes relatives au mariage et qu'il s'y trouve une indication du nombre des communicants de 1581 à 1586. La moyenne des personnes qui s'approchaient de la table sacrée à chaque solennité chrétienne était de 4,500.

P. H. CORBIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

LE LIVRE DU RECTEUR

CATALOGUE DES ÉTUDIANTS DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE
DE 1559 A 1859

In-8. 1860. Impr. de Jules Fick.

Parmi les dons les plus précieux faits à la Bibliothèque du protestantisme français, on a remarqué les ouvrages appartenant à la belle collection publiée avec un soin si éclairé par un érudit genevois, M. Gustave Revilliod. C'est un noble goût que celui des livres, cultivé pour les rares jouissances qu'il procure, à l'esprit. Quand il s'applique à remettre en lumière les monuments trop oubliés de la patrie ou de la religion, c'est une piété qui ne saurait trouver trop d'imitateurs. Le patriotisme applaudit à ces doctes exhumations; la science historique en recueille les fruits. Quelle révélation plus naïve de la Réforme genevoise à ses premiers commencements que le livre où Jeanne de Jussie raconte les vicissitudes des religieuses de Sainte-Claire. *Le Levain du calvinisme* trouve son correctif dans la *Chronique* de Froment, ce journal du protestantisme militant dans la cité à peine émancipée du joug des ducs de Savoie. *L'Épître* de Sadolet à Calvin rappelle un beau tournoi théologique entre un des plus sages esprits de la Renaissance et l'illustre auteur de *l'Institution chrétienne* retiré à Strashourg. Les *Advis et devis* de Bonivard ne sont pas moins utiles à consulter pour la langue que pour l'histoire. Enfin *le Livre du Recteur* publié en 1860, à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Académie de Genève, est un recueil du plus haut intérêt, puisque, dans ses riches nomenclatures, qui ne sont arides que pour un lecteur superficiel, il contient une histoire de l'esprit humain dans un de ses plus nobles asiles.

Quelques mots d'abord sur l'origine d'un livre bien connu des générations d'écoliers qui, jusqu'à nos jours, n'ont pas cessé de se succéder sur les banes de l'Académie de Genève (1). C'était un re-

(1) « Que les escoliers publics viennent au recteur, pour faire escrire leurs noms et signer de leur propre main la confession de leur foy. » (L'ordre du Conseil de Genève.) La confession fut abolie en 1576.

gistre destiné à recevoir, à la suite des *Leges academicae*, la signature de chaque étudiant qui venait apprendre la théologie, les sciences ou les lettres dans la cité de Calvin. L'usage de cette inscription autographe survécut au motif de discipline ecclésiastique qui l'avait fait prescrire, et jusqu'à nos jours *le Livre du Recteur* a servi aux immatriculations scolaires. Ses premières pages remontent aux contemporains de la Réforme, aux auditeurs de Th. de Bèze et de François Bérauld; les dernières s'arrêtent à la génération présente. Tel est le livre dont trois érudits genevois, M. Gustave Revilliod, Charles Lefort et Edouard Fick, ont entrepris la publication. Ils en ont compris la haute importance : « Dans cette longue liste, disent-ils, le lecteur recherchera sans doute les noms des hommes que l'Eglise et la politique, les sciences et les lettres comptent parmi leurs gloires. Nous croyons cependant que les signatures des élèves qui n'ont pas laissé dans l'histoire de trace individuelle marquée, n'en seront pas moins un objet d'étude digne d'intérêt. Elles constatent les nombreuses relations scientifiques que Genève entretenait avec les contrées les plus lointaines; elles révèlent les destinées des diverses branches de l'enseignement. *Le Livre du Recteur* est une histoire de notre Académie écrite de la main de ceux qui, depuis trois siècles, sont venus témoigner, par leur présence dans nos écoles, de l'influence de Genève sur le reste de l'Europe. »

On ne peut que souscrire à cette appréciation en parcourant les colonnes où se pressent tant de noms d'origine, de langue et de physionomie diverses. Et d'abord quelle académie peut offrir une succession de professeurs aussi éminents dans toutes les sphères du savoir! L'enseignement théologique y est représenté par Calvin, Th. de Bèze, Diodati, Tronchin, Alph. Turretini, Mestrezat, Benedict Pietet; le droit y a pour interprètes Hotman, Godefroy, Burlamaqui, Cramer, Rossi; les lettres réclament Joseph Scaliger, Casaubon, Leclerc, Spanheim, Minutoli, Sismondi; les sciences enfin y sont professées par des maîtres tels que Trembley, Saussure, Candolle, de la Rive, et la tradition du savoir, de l'originalité littéraire ou scientifique n'y fut jamais interrompue. A l'origine, l'Académie de Genève est presque un séminaire; ses étudiants sont pour la plupart des réfugiés français qui se voueront à la prédication de l'Evangile dans leur patrie. Quelques-uns seront des martyrs : « Je proteste, écrit l'un d'eux, devant Dieu qui m'a appelé au nombre

de ses enfants, de sa pure bonté et grâce, vouloir vivre et mourir selon la pure doctrine évangélique qui est annoncée en ceste cité de Genève. Tesmoing mon seing manuel ci mis : Robert Mornet. » L'an 1571, sous le nom de Jacques Monceau, Flamand, on lit ces lignes : « A esté depuis bruslé en Armoutier, qui estoit le lieu de sa naissance et où il exerçoit le ministère fidèlement et a persévéré en la confession de la vérité jusques en la fin. » L'an 1569, un Ecosais, John Skeane, ajoute à son nom une courte confession de foi en latin qui semble inspirée par l'esprit de John Knox. Quelques lignes plus loin, au-dessous du nom de Paul Bosquet, se lisent ces mots : *Apostata, vel etiam atheus factus postea*. Cette inscription est, il est vrai, unique en son genre. Durant trois siècles, l'Académie de Genève a été une école de foi, de science et de piété. Elle ne saurait, sans se désavouer elle-même, répudier ce beau caractère.

Le nombre des étudiants inscrits sur *le Livre du Recteur* depuis l'origine dépasse onze mille ! Ce chiffre a son éloquence. Toutes les provinces de la France, comme toutes les nations de l'Europe, ont fourni leur contingent, et ce serait un travail des plus instructifs, au double point de vue de l'Eglise et de la famille, que de relever les noms appartenant à des localités célèbres ou à des bourgades sans nom dans l'histoire du protestantisme français. Des cités telles que Nîmes, Montpellier, Toulouse, Poitiers, Orléans, Paris, sont largement représentées dans ces nomenclatures académiques ; tel village obscur du Dauphiné, de l'Aunis et de la Normandie y occupe aussi sa place. Il y a pour le recrutement scolaire des années néfastes. Trois noms seulement sont inscrits en 1572, date de la Saint-Barthélemy ! Jusqu'en 1575 les études semblent interrompues. Elles reprennent leur cours en 1576. Le nombre des inscriptions s'élève à cinquante-six en 1579, à soixante-dix-sept en 1580 (1). Sur le vieux registre genevois on rencontre des étudiants de tous pays, de toutes langues, Français, Belges, Anglais, Allemands, Polonais, Hongrois ; une seule province, le Béarn, en fournit sept en un jour (13 avril 1581), parmi lesquels on remarque un Casenove. C'était un généreux fils de la Bohême que ce Jérôme Schlick, comte de Passau, victime prédestinée de la guerre de Trente ans. Je lis au-

(1) Voir le tableau donné par M. le pasteur Gaberel, *Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 120, 121. De 1559 à 1622, il compte deux mille huit cents étudiants. Il n'est que juste de rappeler ici la très-intéressante étude du vénéré professeur Cellerier sur l'Académie de Genève (*Bull.*, IV, 13, 200, 353).

dessous de son nom : *Capitis supplicium passus Pragæ imperante Ferdinando II Casare*, 1622. Son crime était la part qu'il avait prise à la légitime insurrection de sa patrie contre le plus odieux des tyrans, l'empereur Ferdinand II, le digne élève de Loyola. Après la bataille de la montagne Blanche et la fuite du palatin Frédéric V, il fut condamné à mort avec quarante-six de ses compatriotes immolés le même jour sur la place du vieux marché de Prague. « Le premier qui parut, dit un véridique historien, fut le comte de Schlick, un des plus puissants, des plus riches et des plus nobles seigneurs du pays. C'était un homme de cinquante-trois ans, d'une taille et d'une figure majestueuses, qui avait encore une grande beauté. Les jésuites le poursuivirent jusque sur l'échafaud : « Je vous prie de me laisser en paix, » dit-il au père Sédécus d'un ton imposant. Et comme le soleil, dans toute sa splendeur, vint à dépasser les toits de la ville, le martyr leva la main vers le ciel : « Soleil de la justice divine, s'écria-t-il, ô Jésus, daigne me conduire à la lumière éternelle par delà les ténèbres de la mort ! » Puis, d'un air calme et digne, il parcourut plusieurs fois l'échafaud. Sa condamnation portait qu'il serait écartelé vivant, et que ses membres seraient cloués à des poteaux dans divers carrefours. « Pensez-vous que je regrette une fosse creusée de vos mains ? » avait-il répondu au tribunal ; mais la clémence de l'empereur lui ayant fait grâce de ce supplice atroce, il devait seulement perdre la tête. Il s'agenouilla enfin devant le billot et reçut le coup mortel. L'exécuteur lui trancha ensuite la main droite. Des larmes brillaient dans tous les yeux, des sanglots s'échappaient de toutes les poitrines... Le comte de Schlick avait fait de profondes études ; il parlait couramment le latin et le grec (1). »

L'Édit de Nantes et la création des Académies protestantes de Saumur et de Montauban, eurent pour conséquence naturelle de diminuer le nombre des élèves qui allaient étudier la théologie à Genève. L'Académie fondée par Calvin n'en demeura pas moins la principale école du protestantisme français, et quand à la tolérance légale succéda la persécution qui demeure l'ineffaçable tache au petit-fils de Henri IV, l'Académie de Genève se retrouva ce qu'elle

(1) Alfred Michiels, *Histoire secrète du Gouvernement autrichien*, p. 36, 37. L'auteur de cet ouvrage puisé aux sources, s'est seulement mépris sur l'âge du comte de Schlick. Inscrit sur le registre genevois en 1580, comme étudiant en théologie, il avait soixante-trois ans à l'époque de sa mort.

avait été dans le siècle précédent, une pépinière de ministres, de savants distingués, l'honneur du Refuge. Elle compta au nombre de ses élèves Leger, Desmaizeaux, Barbeyrac, Abauzit; elle reçut avec Jacques Saurin le plus éloquent orateur de notre Eglise. Le XVIII^e siècle inaugura une phase nouvelle de l'esprit humain qui ne fut, comme on sait, ni sans éclat ni sans orages. L'Académie de Genève traversa honorablement cette crise. Elle n'a pas dérogé de nos jours en formant un Adolphe Monod, et ces deux nobles fils de l'émigration protestante, Louis Gaussen, Merle d'Aubigné. Sur la liste des étudiants admis en philosophie, le 3 août 1806, je lis enfin le nom de l'illustre historien dont la gloire est comme notre patrimoine domestique, *François Guizot, de Nîmes!* J'aime à m'arrêter à cette page.

C'est donc un éminent service que MM. Gustave Revilliod, Ch. Lefort et Edouard Fick ont rendu à l'histoire du protestantisme français en publiant ce livre qu'on peut appeler aussi *le Livre d'or* de notre Eglise. Il n'était pas aisé de le déchiffrer, car ici les difficultés renaissaient sans cesse. « Si, comme le remarquent les éditeurs, l'attention et l'étude de chaque alphabet sont nécessaires, pour déchiffrer l'écriture courante du XVI^e siècle, le succès devient en quelque sorte impossible lorsque le texte, changeant de main à toutes les lignes, se borne à un nom propre et à un nom géographique, peu connus l'un et l'autre et qu'une désinence latine rend encore plus énigmatiques. » Le succès a été cependant obtenu presque partout, grâce au concours de deux hommes savants autant que modestes, bien connus de quiconque a exploré les archives genevoises, MM. Heyer et Sordet. Qu'ils reçoivent ici nos remerciements. Grâce à la confraternité des études et au culte commun des souvenirs, nous ne sommes point étrangers sur les bords du Léman, et nous n'avons pas oublié cette belle parole du réformateur genevois : « N'ai-je pas des milliers de fils dans le monde chrétien? »

J. B.

HISTOIRE DES IDÉES MORALES ET POLITIQUES EN FRANCE

AU XVIII^e SIÈCLE

Par JULES BARNI. — 2 vol. in-12. Libr. Baillière, 1867.

Si le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* est spécialement consacré à l'examen des questions qui se rattachent à la Réforme, on peut néanmoins user de la publicité qu'il reçoit pour signaler à l'attention des lecteurs les ouvrages dans lesquels sont exposés les principes généraux. Au siècle dernier, c'est en se fondant sur quelques-uns de ces principes que les dissidents français, privés des droits civils, ont réclamé la réparation des cruelles injustices qu'ils avaient souffertes, et c'est par l'initiative d'une assemblée qui se proposait d'organiser le monde d'après la pensée, que leur a été enfin accordée la liberté de conscience, si bien nommée la liberté sainte. Nous croyons donc ne pas excéder les limites que s'est tracées la *Société du Protestantisme français* en annonçant la publication d'un livre intitulé : *Histoire des Idées morales et politiques en France au XVIII^e siècle* (1).

L'auteur, M. Jules Barni, est professeur à cette célèbre Académie de Genève dont l'origine remonte à l'affranchissement même de l'esprit humain et qu'ont illustrée tant d'hommes éminents. Appelé en 1862 à remplacer l'un de nos maîtres, M. Chauffour-Kessner, il a donné à son enseignement un double caractère, le caractère historique, afin de répondre au titre même de la chaire qu'il occupe, et le caractère philosophique, afin de n'être pas infidèle à une étude qui avait fait le charme et qui restera le principal honneur de sa vie. C'est le cours professé de 1862 à 1863 qui est aujourd'hui édité par M. Germer-Baillière. Nous n'en louerons longuement ni la savante ordonnance, ni la critique ingénieuse, ni l'élévation soutenue. Mais nous sommes convaincu qu'après avoir lu l'*Histoire des Idées morales et politiques en France au XVIII^e siècle*, le public ré-

(1) L'*Histoire des Idées morales et politiques en France au XVIII^e siècle* a déjà deux volumes, et en aura bientôt quatre. Le premier, qui a paru en 1865, concerne l'abbé de Saint-Pierre, Montesquieu et Voltaire, et le second, qui vient d'être mis en vente, est consacré à J.-J. Rousseau, à Diderot et à d'Alembert. Les deux suivants comprendront les *Moralistes* (Vauvenargues, Duclos, Helvétius, Saint-Lambert et Volney), les *Communistes* (Mably et Morelli), les *Économistes* (Quesnay, Mirabeau le père, Adam Smith), et les *Publicistes hommes d'Etat* (Turgot, Mallesherbes, Mirabeau et Condorcet).

pétera ce que les auditeurs de M. Barni ont souvent dit de lui, après l'avoir entendu : *Vir bonus, dicendi peritus.*

Le XVIII^e siècle est le siècle philosophique par excellence ; mais, ainsi que le fait observer M. Barni, sa philosophie est surtout pratique. Il s'applique à réformer l'homme et la société par la raison. Il demande la liberté de penser et la liberté des cultes, l'affranchissement des serfs et l'abolition de l'esclavage, l'élaboration d'un code civil dans le sens de l'équité naturelle et d'un code pénal dans le sens de la justice et de l'humanité, enfin la conciliation de l'égalité et de la liberté politiques. Sans suivre M. Barni dans les développements qu'il a présentés, nous examinerons, d'une part, si les écrivains dont il a parlé ont tous eu une notion complète du principe de la liberté de conscience, et de l'autre, si ceux qui ne reconnaissent pas le pouvoir de l'Etat sur les croyances, ont, dans l'application de leurs idées au gouvernement des sociétés, tiré toutes les conséquences de leurs prémisses.

Et tout d'abord il faut effacer de la liste des apôtres de la liberté de conscience l'abbé de Saint-Pierre et J.-J. Rousseau. En effet, le premier demandait que le gouvernement interdît la discussion des questions religieuses, et même appelait les rigueurs du bras séculier contre quiconque rejetait le dogme de l'immortalité de l'âme. Pour le second, il attribuait au souverain le droit de fixer les articles d'une profession de foi civile, *non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, articles sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen, ni fidèle sujet*, et il ne répugnait pas à voir les dissidents bannis de l'Etat et même punis de mort. C'est que J.-J. Rousseau n'a pas toujours tenu assez de compte des droits imprescriptibles de la personne humaine, droits que Kant, cité à propos par M. Barni (1), a, depuis, revendiqués si éloquemment.

An nombre des apologistes du principe de la liberté de conscience, doit-on ranger d'Alembert? Sans doute d'Alembert est l'adversaire de l'intolérance religieuse, mais il dénie aux citoyens, en matière de foi, la liberté de parler et d'écrire, et dit que le moraliste ne doit pas établir la règle de ne jamais punir les écrits contre la reli-

(1) Nul plus que M. Barni n'est autorisé à alléguer, à l'appui de ses opinions, ce que Kant a dit, car il a été le traducteur fidèle et le commentateur sagace de la plupart des œuvres du philosophe allemand.

gion ; il convient plutôt de laisser à la prudence du gouvernement à déterminer en ce genre ce qu'il vaut mieux ignorer que châtier.

Si l'abbé de Saint-Pierre a déferé les matérialistes aux parlements ; si J.-J. Rousseau a attribué à l'Etat la faculté de fixer certains dogmes desquels dépendent les devoirs du citoyen ; enfin si d'Alembert n'a pas accepté toutes les conséquences de la théorie que lui-même jugeait la seule vraie, la séparation des lois civiles et de celles de la religion ; — Diderot, Voltaire et Montesquieu, au contraire, ont eu une idée assez précise et presque complète du droit individuel en ce qui regarde les croyances religieuses. Entre mille passages des écrits du premier en faveur de la tolérance, M. Barni cite cet extrait d'une lettre adressée par Diderot à son frère : « Il est impie de vouloir imposer des lois à la conscience, règle universelle des actions. Il faut l'éclairer et non la contraindre. Les hommes qui se trompent de bonne foi sont à plaindre, jamais à punir. Il ne faut tourmenter ni les hommes de bonne foi, ni les hommes de mauvaise foi, mais en abandonner le jugement à Dieu... Si l'on peut arracher un cheveu à celui qui pense autrement que nous, on pourra disposer de sa tête, parce qu'il n'y a point de limite à l'injustice... Dans un Etat intolérant, le prince ne serait qu'un bourreau aux gages du prêtre ! »

De son côté, Voltaire a, dans un grand nombre d'écrits, fait une guerre acharnée au fanatisme. On n'ignore pas que, parmi ses *clients*, cet infatigable avocat de la liberté de conscience a compté plusieurs protestants. Un réformé de Toulouse, Jean Calas, avait subi l'affreux supplice de la roue sous l'inculpation d'avoir pendu l'un de ses fils qui voulait (ce qui n'est rien moins que prouvé) se convertir au catholicisme. A cette nouvelle, Voltaire résolut de tout tenter pour obtenir une éclatante réhabilitation. L'affaire dura trois ans. « Durant tout ce temps, disait Voltaire, il ne m'est pas échappé un sourire que je ne me sois reproché comme un crime. » — « Vous savez, écrit-il à Moulou, que l'affaire ne sera rapportée que le 8 février (1765). Je ne dormirai pas la nuit du 7 au 8. Mon Dieu, que d'abominations ! » Puis quand un arrêt du Conseil du roi a cassé celui du parlement de Toulouse, Voltaire laisse échapper ce cri de triomphe : « La raison remporte donc de grandes victoires parmi nous ! » Encouragé par ce succès, ou plutôt, — car il était du nombre de ceux qui n'ont pas besoin d'espérer pour entreprendre

ni de réussir pour persévérer, — animé, soutenu par sa passion pour la justice, Voltaire composa *factum sur factum* contre la procédure suivie à l'égard d'un autre protestant, Sirven, et parvint à faire reconnaître l'innocence de ce malheureux, faussement accusé d'avoir noyé sa fille. Enfin M. Barni, qui, lui aussi, a trouvé de généreux accents pour protester en faveur de Calas et de Sirven, rappelle que dans *la Henriade*, dans *l'Essai sur l'esprit et les mœurs des nations* et dans *le Siècle de Louis XIV*, Voltaire non-seulement a formulé des vœux en faveur de la tolérance, mais aussi a démontré jusqu'à l'évidence que les édits promulgués contre les réformés de France « violaient également et les premiers droits des hommes et tous les sentiments de l'humanité. » Pourquoi faut-il que Voltaire, entraîné par l'ardeur de la polémique, ait trop souvent confondu la religion avec le fanatisme ?

A son tour, Montesquieu, dans les *Lettres persanes* et dans *l'Esprit des lois*, a stigmatisé l'Inquisition (1). Il n'admettait pas que les lois civiles fussent en contradiction avec la loi naturelle. Qu'on réprime les délits qui troublent l'exercice de la religion, il n'y a là rien à reprendre, car celui qui, de quelle manière que ce soit, empêche ses concitoyens de manifester leurs croyances par des actes extérieurs, attente au droit individuel. Mais le bras séculier ne doit jamais atteindre celui qui n'est passible que de peines dont dispose la religion, « car, dit excellemment Montesquieu, il faut honorer la divinité et non la venger. » Montesquieu veut aussi que les religions usent de tolérance les unes à l'égard des autres, et il affirme que si les lois portées contre les hérétiques ont quelquefois anéanti une secte, elles n'ont jamais contribué à accroître le nombre des adhérents au culte des persécuteurs. La plupart du temps, elles n'ont eu d'autre effet que d'augmenter celui des hypocrites ou des athées.

• En résumé, la bonne cause, la cause de la suppression de toute entrave, de toute restriction mise à la manifestation extérieure de la foi intime, a trouvé, dans quelques-uns des publicistes dont M. Barni a exposé les doctrines, des défenseurs zélés, habiles, élo-

(1) Lisez *l'Esprit des lois*, liv. XXV, ch. XII et XIII. C'est de Montesquieu qu'est cette belle pensée qui caractérise si bien l'œuvre d'un Justinien ou d'un Philippe II : « Il crut avoir augmenté le nombre des fidèles, il n'avait fait que diminuer celui des hommes. »

quents. Il est vrai, plusieurs d'entre eux, par exemple Montesquieu, ont demandé non la *liberté*, mais la *tolérance*. Or, ainsi que le fait justement remarquer M. Barni, qui dit *tolérance* dit simplement permission gratuite et révocable, tandis que qui dit *liberté* dit droit (1). Il serait, toutefois, peu équitable de tenir rigueur à Montesquieu qui écrivait dans un temps où subsistait encore, à l'égard des hérétiques, une législation plus barbare que chrétienne. Pour connaître la déplorable condition à laquelle étaient réduits les réformés, sous le coup des lois promulguées par Louis XIV et par Louis XV, il suffit de lire le livre que Rabaut-Saint-Etienne a composé antérieurement à l'édit réparateur de 1787, *le Vieux Cevenol*, ou plutôt l'admirable lettre que Rabaut adressait à M. de Malesherbes le 22 septembre 1785 (2), en faveur de ses coreligionnaires.

Du reste, le moment où sera demandée la liberté absolue de conscience n'est pas éloigné. Turgot, qui avait en 1754 écrit des *Lettres sur la tolérance*, l'inscrira bientôt parmi les articles du programme qu'il présentera à Louis XVI. Ce fait, dû au progrès des lumières, M. J. Barni le constatera certainement, lorsqu'il complétera la série de ses excellentes publications sur le XVIII^e siècle.

LÉONCE ANQUEZ.

(1) C'était l'opinion de Mirabeau, qui, dans une mémorable discussion, déclarait éloquemment que le mot de *tolérance* ne l'indignait pas moins que celui de *tyrannie*.

(2) Cette lettre, M. Louis Brisson l'a rapportée dans la savante Notice qu'il a consacrée à Rabaut-Saint-Etienne (*Strasbourg*, 1865).

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR JUILLERAT

« L'Eglise réformée de Paris vient de perdre un de ses membres les plus vénérables et les plus vénérés, le président de son Consistoire, le doyen de ses pasteurs. Depuis plus de cinquante ans, M. Juillerat-Chasseur prêchait aux protestants de Paris la foi chrétienne; depuis plus de trente ans, il présidait aux conseils et à l'administration de leur Eglise. Il est mort le 11 mars dernier, à quatre-vingt-six ans, dans une profonde paix de l'âme, sans vives souffrances du corps, comme on entre dans le repos du soir après un long jour de travail. » Ainsi s'exprimait, dans les *Débats* du 27 mars, notre illustre président honoraire, M. Guizot. Nous ne pouvons que nous associer à l'hommage si éloquemment rendu au pasteur vénéré qui, par le double privilège des ans et de la vertu, était comme le lien vivant entre le présent et le passé de notre Eglise. Né au Locle, près de Neuchâtel, en 1781, élève de l'Ecole de théologie de Lausanne, consacré dès 1805, aux premiers jours de la reconstitution des cultes, M. le pasteur Juillerat nous apparaissait, sous ses beaux cheveux blancs, comme un Père du Désert, comme le digne héritier des Court et des Rabaut. Dans un ministère de plus de soixante années, rempli avec une persévérante fidélité, il eut son jour d'héroïsme et de gloire. Le 12 novembre 1815, le temple de Nîmes fut assailli par une multitude furieuse. Des menaces de mort se firent entendre. M. Juillerat était en chaire. Calme et serein, il continua le service jusqu'au bout, donnant ainsi l'exemple de ce courage civil qui puise un nouveau lustre dans l'accomplissement du devoir religieux. Il ne fallut pas moins que l'intervention du général Lagarde, grièvement blessé lui-même dans cette journée néfaste, pour protéger les fidèles à la sortie du temple où les avait édifiés la voix de leur intrépide pasteur. Dans les relations ordinaires de la vie, M. Juillerat était le meilleur des hommes.

Son caractère offrait un rare mélange de fermeté, de modération, d'urbanité, de douceur. Orateur distingué, critique, poète à ses heures, il ne demeurerait étranger à rien de ce qui peut ennoblir ou charmer l'esprit. En même temps qu'il fondait le premier en date de nos journaux religieux, les *Archives du Christianisme*, il jouait un rôle actif dans la littérature du Réveil, et il ne sépara jamais la cause des lettres de celle de la foi. Il avait applaudi à la formation de notre Société. Il était demeuré l'ami de notre œuvre historique. Il y a peu de mois encore que, d'une main affaiblie par l'âge, il adressait au rédacteur du *Bulletin* quelques mots de précieux encouragements. Il laisse lui-même un journal, fruit d'une longue vie, dont quelques fragments, nous aimons à l'espérer, seront publiés par les soins d'une famille pieusement affectionnée à sa mémoire. Avec lui disparaît comme un dernier témoin des jours dont nous évoquons l'image, un ancien d'Israël, longtemps debout au milieu des générations nouvelles, pour leur transmettre la leçon vivante du passé. Sur sa tombe à peine fermée, nous aimons à dire ce qu'il disait lui-même en 1818 sur celle de Daniel Encontre :

O Sion, que ton deuil finisse !
 Dieu veille, et si le juste a fui de ces bas lieux,
 Ce flambeau qu'on regrette, au Soleil de justice
 Unit sa clarté dans les cieux.

J. B.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français tiendra sa quinzième assemblée annuelle le mardi 7 mai, à 3 heures, au temple de l'Oratoire. On annonce, comme devant être lus, un *Mémoire sur la captivité de Jacqueline d'Entremont, veuve de Coligny*, par M. le comte Jules Delaborde, et un morceau de M. Henri Bordier sur les *Chansons calvinistes du XVI^e siècle*. Le président, M. Schickler, ouvrira par un rapport sur les travaux du Comité cette séance qui empruntera, nous l'espérons, un nouvel intérêt aux communications des amis de l'œuvre présents à Paris. Le cahier du *Bulletin* contenant le compte rendu de la séance paraîtra le 20 mai.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Ainsi que nous l'annonçons le 15 avril dernier, notre Société a célébré son quinzième anniversaire, le 7 mai, à trois heures, au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, devant un auditoire sympathique. La prière d'ouverture a été prononcée par M. le pasteur Berthe, de Troyes. M. Fernand Schickler, président du comité, a lu ensuite le rapport qui contient une exposition aussi élégante que fidèle des travaux de la Société pendant l'exercice qui vient de finir. M. le comte Jules Delaborde a ému vivement l'assemblée en lui retraçant les épreuves de Jacqueline d'Entremont, la noble veuve de Coligny. A ce morceau, d'un grave et pathétique intérêt, a succédé une piquante lecture de M. Henri Bordier sur les *Poésies calvinistes* du XVI^e siècle. L'heure avancée ne permettait plus de provoquer les communications de MM. les pasteurs de Paris et des départements présents à la séance. M. le pasteur Fisch s'est rendu leur interprète par quelques mots de vive sympathie pour une œuvre qui fait revivre de si grands souvenirs : « Si l'Ecosse, a-t-il dit, est fière de ses Covenantaires, l'Amérique de ses Puritains, la France doit l'être de ses Huguenots, qui ont montré ce que peut le caractère français retrempé aux sources pures de la foi chrétienne. C'est un devoir pour nous de remonter à nos origines pour y puiser une vertu. Nos aïeux furent héroïques, austères ; mais en étudiant de près leur vie, on y trouve aussi le charme, la naïveté, la grâce. Leur piété fut à la fois ferme et aimable ; que telle soit la nôtre ! » Après cette courte allocution, qui répondait si bien au sentiment de tous, M. le pasteur Pradès, de Liège, a clos la séance par la prière.

RAPPORT
DE M. FERNAND SCHICKLER, PRÉSIDENT
SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Une voix plus autorisée que la mienne faisait, l'an dernier, ressortir devant vous la transformation opérée dans la Société de l'Histoire du Protestantisme français. L'imposante gravité de l'historien, la haute éloquence de l'orateur s'unissaient dans M. Guizot, quand il retraçait notre passé déjà si riche en documents et en découvertes, quand il nous annonçait l'avenir qui nous répond d'une moisson plus abondante encore en conquêtes scientifiques, en filons trop longtemps inexploités.

A ce coup d'œil lumineux jeté sur l'ensemble de notre œuvre, votre rapporteur ajoutait quelques détails sur l'existence intime du Comité, ses travaux et ses espérances. Il vous signalait les questions nouvelles qui en préoccupaient les membres et qu'une année de plus devait faire entrer dans la voie de l'exécution : il vous demandait enfin un élan redoublé de sympathie en vous laissant entrevoir qu'un *Bulletin* renouvelé, des concours ouverts, une Bibliothèque fondée, une exposition à préparer, une fête de la Réformation instituée dans nos Eglises, ne pouvaient devenir des réalités que si tous vous vous associez à nos efforts.

L'année s'est écoulée. Si nous terminions notre dernier rapport en louant Dieu de ses bienfaits, c'est un sentiment aussi profond de gratitude qui doit nous animer aujourd'hui. En effet, non seulement les secousses redoutables qui ont ébranlé l'Europe depuis notre 14^e assemblée générale ne nous ont point fait éprouver leur contre-coup, mais ils sont posés ces jalons qui devront guider notre marche vers le but multiple qui nous est assigné. Est-ce à dire que tous les projets

conçus aient été réalisés? que nous soyons entrés à pleines voiles dans le port vers lequel nous tendions? Non, Messieurs, vous le savez, il n'est aucune navigation sans écueils à éviter, sans difficultés à vaincre, sans espérances déçues : mais nous nous sommes rapprochés du but; de nombreux dédommagements nous ont fait oublier quelques délais regrettables, quelques insuccès partiels : des encouragements précieux nous ont soutenus pendant la route et nous venons vous rendre compte des importants résultats obtenus.

Le *Bulletin* doit être toujours notre point de départ : c'est en lui que se résument les plus anciens souvenirs de notre Société. Fondé pour sauver de la destruction tous ces fragments que trop souvent le temps voile ou disperse, il continue son rôle conservateur, il tire de l'oubli ce qui méritait de briller à la lumière, il réunit en un seul faisceau les documents parsemés dans des collections diverses, dans des archives éloignées les unes des autres.

A ces documents nous joignons les études historiques qui achèvent d'éclairer le passé : tantôt elles mettent en œuvre des pièces inédites et les rapprochent de morceaux déjà connus qu'elles expliquent ou complètent; tantôt, profitant des travaux précédents et les commentant à l'aide de nouvelles données, elles présentent le tableau exact d'une époque, d'un personnage ou d'une Eglise; tantôt enfin, analysant les publications récentes, elles relèvent tout ce qui s'y rapporte à notre histoire. C'est que le *Bulletin* est appelé, par sa périodicité et la variété de sa forme, à devenir le répertoire historique du Protestantisme français : il doit être prêt à recueillir tout fait qui s'y rattache, qu'il soit signalé dans les livres ou dans les journaux, en France ou à l'Etranger.

Commençons par renouveler ici l'expression de notre reconnaissance envers notre digne secrétaire M. Jules Bonnet, dont le dévouement pour tout ce qui touche à la Société trouve dans le *Bulletin* un champ d'action plus constant et plus immédiat; laissez-nous adresser nos vifs remerciements à ces amis qui,

de près ou de loin, nous secondent par leur active collaboration, MM. Anquez, Claparède, Félix Bovet, Gustave Masson, Paul Marchegay, à tous ceux enfin dont vous aimez à retrouver le nom au bas de nos pages.

Nous les remercierons aussi, ces correspondants dont les sages conseils nous prouvent la sympathie. Qu'ils soient persuadés que si nous ne répondons pas toujours à chacune de leurs observations, nous n'en pesons pas moins mûrement les avis qu'ils veulent bien nous transmettre. Et à ce propos nous ne saurions laisser passer deux demandes qu'ils nous ont exprimées. On nous a engagés à rétablir la rubrique des Questions et Réponses. Nous déclarons d'abord avec empressement qu'elle est toujours ouverte et que les questionneurs seront les bienvenus; mais nous avons pensé qu'il y aurait un moyen plus efficace encore de resserrer les liens qui doivent unir tous les membres de la Société au Comité qui en dirige la marche. Il a été décidé que dorénavant le *Bulletin* renfermerait un compte rendu sommaire de nos séances mensuelles. Vous serez par là tenus au courant des incidents de notre travail quotidien, des propositions qui nous sont adressées, des promesses qui nous sont faites; et souvent, lorsque surgira une question nouvelle, lorsqu'un doute s'élèvera dans notre réunion sur un personnage ou un événement, celui qui possèdera une indication capable d'éclairer le sujet sera peut-être porté à nous la communiquer. En un mot, Messieurs, ces extraits quel qu'en soit le laconisme, vous associeront à notre action.

En second lieu, et ceci pourrait sembler plus grave, quelques-uns de nos plus anciens amis ont éprouvé un peu de surprise lors de la transformation du *Bulletin*, si justement appréciée cependant par la grande majorité des lecteurs. Pourquoi des études? nous disent-ils. Les documents ne suffisaient-ils donc pas? Non, Messieurs. Quand même l'adjonction des études ne nous eût pas préparé un accueil plus général dans le sein des familles, il était encore indispensable de joindre ces travaux aux pièces qu'ils expliquent ou dont ils font ressortir

l'importance. Certes, les documents ont par eux-mêmes leur enseignement et nous nous attacherons à les multiplier, à les exhumer, à les mettre de plus en plus en évidence; mais quand il s'élève des voix pour en contester la valeur, pour en interpréter autrement le sens, lorsqu'en l'année 1866 on a osé imprimer en France que les massacres du seizième siècle étaient non pas d'odieuses persécutions mais de justes châtements, pouvons-nous rester muets? N'est-il pas de notre devoir de répondre et de rétablir le passé dans son impartiale réalité?

C'est un devoir auquel nous ne faillirons pas dans la mesure de nos moyens et dans les limites que nous impose notre publication mensuelle. Mais ce cadre forcément resserré ne satisfait encore qu'en partie toutes les exigences de l'histoire. Il est des sujets qu'on ne peut traiter en quelques pages, et dont la nature même nécessite des développements que notre recueil ne saurait admettre. Les encourager pourtant, les provoquer au besoin, indiquer à des esprits sérieux et amis de l'étude des points encore mal connus, des ressources non utilisées jusqu'ici, tel est le but des concours que nous venons d'instituer. Le programme est publié depuis le mois de décembre et nous n'y reviendrons que pour en préciser le double caractère. Désireux dès cette année de prouver l'intérêt que nous portons aux travailleurs consciencieux, nous avons laissé pour 1867 toute latitude aux concurrents, nous bornant à leur rappeler « qu'une Société comme la nôtre ne peut couronner que des « études originales et puisées aux sources. » La biographie d'Antoine Court nous a paru digne à tous égards d'être proposée pour 1868. C'est un thème vaste, à peine effleuré, qui demande de nombreuses recherches et méritera une récompense plus élevée. Le premier concours, auquel est attribué un prix de 800 francs, sera clos le 31 décembre 1867. Au lauréat du second, clos le 31 décembre 1868, sera décerné un prix de 1,200 francs.

Mais pour favoriser la propagation de ces études il faut surtout les rendre plus faciles. Un des principaux obstacles

qu'on rencontre lorsqu'on s'occupe de l'histoire du Protestantisme est la presque impossibilité de consulter dans leur ensemble les ouvrages qui depuis trois siècles ont abordé ces matières. Même dans les collections publiques il y a des lacunes regrettables. Vous savez que notre Bibliothèque est destinée à les combler. Nous voudrions y réunir tous ces écrits, quel que soit l'esprit qui les ait dictés; les attaques et les controverses des adversaires y trouveront place auprès des nombreux témoignages de la piété et de la science des réformés. Vous n'ignorez pas, Messieurs, combien cette branche de notre œuvre nous tient à cœur; aussi est-ce avec une véritable joie que nous en constatons les progrès. Nous avons pu d'abord ajouter quelques pièces remarquables à nos manuscrits. M. Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, a bien voulu nous envoyer deux longues et intéressantes copies, l'une de la Discipline ecclésiastique du Béarn, l'autre de la Correspondance des Intendants de la même province. En nous annonçant un troisième envoi, résumé en 180 pages in-folio des Décisions de la chambre ecclésiastique du Béarn de 1571 à 1575, notre infatigable correspondant nous écrit : « Je regarde comme un fait important la réunion de manuscrits « spéciaux de tous pays, que l'on pourrait consulter à Paris. » Nous appelons votre attention, Messieurs, sur ces paroles : elles renferment une pensée féconde qui ouvrirait à notre Bibliothèque un horizon de plus. Nous avons reçu d'excellentes publications modernes de la part des éditeurs ou des auteurs eux-mêmes. Consacrons une mention spéciale au don que nous a fait M. Gustave Revilliod de plusieurs de ces exemplaires sortis des presses de M. Fick, et aussi remarquables que les originaux qu'ils reproduisent avec une si étonnante perfection.

Les ouvrages anciens deviennent de plus en plus rares. Notre collection s'est cependant considérablement enrichie. Il y a peu de jours, sur les sollicitations de M. le docteur Du Rieu, le descendant d'une des nobles familles du Refuge, le Comité

des Archives de la riche bibliothèque wallonne de Leyde nous a offert ses doubles. Cet acte fraternel nous a vivement touchés, et nous considérons comme un honneur pour nous d'entrer ainsi en relations plus intimes avec ce foyer de science et de lumières.

D'autres bienfaiteurs, en augmentant nos ressources au moment le plus opportun, nous ont permis d'affronter une de ces belles ventes dont les prix, sans leur concours, nous eussent paru inabordables; d'autres encore se sont dépouillés en faveur de la Bibliothèque de quelques-uns de leurs trésors les plus précieux.

Parmi ces sacrifices, il en est un que nous ne pourrions passer sous silence. Un pasteur que Dieu a rappelé dans son repos possédait un magnifique exemplaire de l'*Institution chrétienne* de Calvin, Genève, 1566. Ayant constaté la remarquable beauté de ce livre qui surpasse tout ce que nous avons vu jusqu'ici, notre Comité en voulut faire l'acquisition; la veuve du pasteur refusa de vendre un souvenir qui lui était cher à tant de titres et qu'elle voulait garder pour ses enfants. Un ami commun tenta un dernier effort et voici la réponse qu'il reçut : « Quel que soit le soin religieux avec lequel je conserve à mes enfants les livres de leur père, je ne me sens pas libre de refuser à la Société de l'Histoire du Protestantisme français le volume qu'elle me demande. Au nom de mon bienheureux mari, je fais *don* à cette Société de l'*Institution chrétienne* de Calvin, j'aime à croire que, quel que fût son attachement pour ce volume, il aurait fait ce que je fais aujourd'hui en son nom. » Madame veuve Delhorbe nous reprochera peut-être la publicité donnée à ses paroles, mais vous, Messieurs, vous vous associerez à l'émotion profonde qu'elles nous ont fait éprouver. Vous comprendrez que l'œuvre qui suscite de si touchants renoncements a une portée plus haute encore que les intérêts de la science et de ses découvertes : elle fait appel à d'autres sentiments, et dans le souffle qui l'anime vous ne méconnaîtrez pas le principe religieux.

C'est qu'aux fils de la Réforme mieux qu'à tous autres il appartient de retrouver le doigt de Dieu dans chaque page de leur histoire.

Disons plus : ils n'ont une histoire que parce qu'ils eurent une foi. C'est ce qui a permis à une Société comme la nôtre de s'adresser l'an dernier à toutes les Eglises de France en leur demandant de consacrer par une fête commémorative cette union de nos souvenirs historiques et religieux. Ce vœu, soumis aux conférences générales de Paris, à la conférence pastorale du Gard, à la conférence nationale évangélique du Midi, au synode des Eglises évangéliques de France, a partout été accueilli à l'unanimité des suffrages, témoignages imposants d'une sympathie dont nous avons le droit de nous réjouir. Elle nous a prouvé que nous répondions à une pensée que bien des cœurs avaient déjà conçue. Peut-être après une sanction aussi éclatante eussions nous pu nous attendre à voir la fête de la Réformation plus généralement célébrée dès le mois de novembre 1866; mais nous devons apprécier les difficultés inhérentes à toute innovation, et nous avons reçu l'assurance que cette année presque toutes nos Eglises prendront leur part de cette belle solennité. Les unes choisiront ce 1^{er} novembre qui nous avait semblé présenter plus d'un avantage sérieux; les autres le premier dimanche de novembre qui répond mieux à leurs convenances locales; toutes s'uniront dans une même effusion de piété filiale et de reconnaissante adoration!

Cette première commémoration annuelle de la Réforme a déjà produit des fruits abondants d'édification et de charité. Dans d'humbles temples qui rappellent encore la chambre haute des premiers chrétiens, parmi les vaillantes populations de nos campagnes, sous les amples voûtes de nos grandes églises du midi, on a évoqué le passé, on s'est affermi dans la profession de la vérité par le souvenir de ce que ses témoins ont supporté pour elle. Votre Société n'a pas été oubliée dans ce jour de fête : on lui a su gré de l'avoir provoqué, on lui a envoyé des remerciements sincères; quelques Eglises ont fait

plus encore et lui ont spontanément offert le produit de leur collecte. Ah ! Messieurs, ce sont là des aumônes protestantes que nous pouvons accepter avec orgueil : c'est l'obole de tous qui vient nous aider à nous acquitter de notre tâche, comme au temps de l'ancienne Alliance, où le monument qui rappelait les douleurs et les gloires du passé était réédifié par le concours volontaire de tous les fidèles.

Remercions ici avec effusion les Eglises de Nîmes, de Montpellier, de Cette, de Reims, de Metz, de Vals, de Fontainebleau, d'Aigues-Vives, de la chapelle Taitbout, et n'oublions pas l'offrande que les orphelins de l'asile Lambrechts à Courbevoie ont eux aussi, tenu à nous adresser. Avouons-le, Messieurs, il y a là pour nous plus qu'un encouragement, il y a un véritable soutien, et si ce généreux exemple était suivi, nous serions affranchis de plus d'un obstacle qui nous entrave dans l'accomplissement de notre mandat. Nous pourrions alors, comme d'autres Sociétés religieuses, compter d'avance sur une apparence de budget, et, nous sentant soutenus par tous, nous pourrions plus largement encore nous efforcer de rendre d'une main ce que nous aurions recueilli de l'autre.

Il nous arrive parfois d'adopter avec une satisfaction réelle un projet qui nous paraît excellent, et, à la veille de lui donner suite, nous nous voyons forcés d'attendre les ressources nécessaires pour le mettre à exécution. Votre Comité désirait éditer quelques livres historiques vraiment protestants et d'une lecture édifiante et instructive, de ces ouvrages auxquels on revient après les avoir lus une fois parce que l'impression qu'ils ont produite repose sur des certitudes, et qu'ils provoquent une émotion durable et féconde. Cette année même, pour la prochaine fête de la Réformation, nous eussions aimé à offrir aux Eglises et aux familles un recueil de lettres de nos martyrs, et les matériaux ne sont que trop abondants ! Mais notre trésorier, M. Franklin, dont le zèle et le dévouement ne se démentent jamais, nous arrête et nous rappelle que le *Bulletin*, la Bibliothèque, les prix à décerner nous imposent déjà autant de lour-

des obligations qui nous défendent d'en contracter de nouvelles.

Alors nous frappons à vos portes. Nous y avons frappé et plus d'un de ceux qui m'écoutent nous ont accueillis avec une chrétienne libéralité : vous rencontrerez les noms de ces bienfaiteurs dans le compte rendu qui vous sera désormais adressé tous les ans : mais il nous faudrait trouver beaucoup de portes prêtes à s'ouvrir ainsi, beaucoup de généreux donateurs disposés à s'inscrire sur nos listes. Aidez-nous à les découvrir, Messieurs. Si notre œuvre a des branches diverses, elle offre aussi aux dévouements individuels des ressources variées. Que les uns procurent plus d'extension au *Bulletin* ; que les autres lui consacrent quelques heures de recherche et d'étude ; que d'autres nous facilitent les moyens de subvenir à des frais croissants ou se privent d'un livre qui deviendra d'une utilité plus générale. Nous ne possédions l'an dernier que 200 volumes ; nous en comptons aujourd'hui plus de 500 : prêtez-nous votre appui et dans cet exercice nous atteindrons le premier mille !

Puisse cette espérance se réaliser mieux qu'une autre dont nous vous avons entretenus, le projet d'une exposition historique. Au milieu de cette merveilleuse réunion des produits de tous les peuples qui attire en ce moment le concours du monde civilisé, quelques vitrines protestantes eussent rappelé les travaux de vos ancêtres, les industries qu'ils élevèrent à un si haut degré de perfection, le génie qu'ils ont déployé dans les arts. Cette pensée semblait en rapport avec le caractère rétrospectif de la galerie dite de l'Histoire du travail. L'ordre adopté, et parfaitement justifié du reste, nous a obligés à y renoncer. Une classification par époques successives et distinctes ne permettait pas de réunir en un seul groupe ces objets qui datent de trois siècles différents ; tandis que la division par pays empêchait de rapprocher l'un de l'autre des produits français d'origine, mais implantés avec leurs auteurs en Angleterre, en Suisse, en Hollande et en Allemagne. Ne verra-t-on jamais se former cette galerie historique de notre passé ? L'a-

venir nous apprendra si une création de ce genre peut s'adjoindre à celle de notre Bibliothèque.

Ne croyez cependant pas, Messieurs, que votre Société n'ait point sa place à l'Exposition Universelle. Le Protestantisme a toujours été au premier rang partout où s'accomplit un pas dans la marche de l'esprit humain. Progressif par son essence même, il ne doit rester étranger à aucune de ces grandes manifestations de la pensée, quand elle s'efforce de tirer le parti le meilleur des instruments admirables que Dieu lui confie. Dans la classe 90 vous trouverez la suite déjà longue de nos *Bulletins*, la *Table* qui les complète, les *Mémoires de Jean Rou*, et la *France Protestante*, l'œuvre immense à l'exécution de laquelle notre Société est heureuse et fière d'avoir pu associer son action et sa sympathie. En participant au développement de la civilisation, le Protestantisme se conforme à sa tradition constante. Voyez au XVI^e siècle, aux débuts de l'imprimerie, que sont-ils les Estienne, les de Tournes, les Crespin, les Badius, les Wechel et tant d'autres qui portent cet art qui vient de naître jusqu'à un degré de perfection qu'on n'a point dépassé? Leur récompense, c'est l'exil qu'ils seront contraints de s'imposer, prélude de tous les exils volontaires du siècle suivant et dont la trace se lit encore aujourd'hui dans plus d'un nom français inscrit au-dessus de vitrines étrangères. Et qu'était-il ce Bernard Palissy, puissant par l'originalité de son génie, plus puissant encore par l'inébranlable fermeté de sa foi? Dans la galerie archéologique, les rustiques figulines de l'artiste huguenot sont exposées avec des livres de choix sortis de ces presses à jamais célèbres. C'est à ce point de vue particulier que des amateurs distingués et bienveillants nous ont mis à même de représenter la Réforme.

C'est ainsi que sous toutes ses faces nous voulons faire ressortir la grandeur de la cause à laquelle nous nous sommes consacrés : vous nous seconderez, Messieurs, nous en avons la ferme espérance, dans la revendication, pour le Protestantisme français, de toutes les gloires qui lui ont appartenu.

JACQUELINE D'ENTREMONT

VEUVE DE L'AMIRAL DE COLIGNY

1572-1599

Reportons-nous par la pensée aux derniers jours du mois d'août 1572 : Jacqueline d'Entremont (1), comtesse de Coligny, attend, au château de Châtillon-sur-Loing (2), le prochain retour de l'amiral. Tout entière aux douces émotions qu'a fait naître en son cœur une lettre qu'il lui a récemment écrite, et dans laquelle il lui exprimait avec tendresse son vif désir de se retrouver près d'elle (3), elle se sent heureuse, à la pensée de

(1) Son contrat de mariage, dressé à La Rochelle, le 24 mars 1571, la qualifie de la manière suivante : — « Illustre dame Jaqueline de Montbel, dame d'Anthon, veuve de feu haut et puissant seigneur Claude de Bastarnay, baron d'Anthon, fille unique, naturelle et légitime d'illustre seigneur Messire Sébastien comte d'Entremont et Montbel, baron de Monteilles et de Saint-André, et d'illustre dame Béatrix Pacheco, son épouse » (Voy. Du Bouchet, *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*. 1662, in-f°, p. 551 à 556).

(2) Pour se rendre de La Rochelle à ce château, elle avait été munie par Charles IX d'un passeport en date du 24 septembre 1571, dont le préambule était ainsi conçu : — « De par le roy, — à tous nos lieutenants-généraux, gouverneurs, etc., etc., salut. — Nous avons puis naguères mandé à nostre très-cher et aimé cousin le comte de Colligny, admiral de France, nous venir trouver, estant nostre vouloir et intention le retenir près de nous pour nous servir de luy en nos plus graves et importants affaires, comme ministre digne, la vertu duquel est assez cogneue et expérimentée; à quoy pour estre par luy plus promptement obtempéré et satisfait, il a laissé au lieu de La Rochelle nostre très-chère et aimée cousine la comtesse de Colligny sa femme avecq ses enfans et le surplus de sa famille; et d'aultant que nous ne voudrions qu'il demeurast longuement privé de ce qui luy est à bon droict le plus cher et recommandé, nous despeschons présentement le seigneur de C....., l'ung de nos vallets de chambre ordinaires devers nostre dite cousine pour l'amener et conduire.... devers nostre dit cousin, ce que nous désirons qu'elle puisse faire avecq les commodités qui sont chères à dames de telle vertu et qualité. — A ces causes, nous vous mandons, etc. » (Bibl. imp., Mss. Collect. Dupuy, vol. LXXXVI, f° 148, 149.)

(3) Ce document, si précieux à tant d'égards, avait été inexactement reproduit par divers recueils. M. Jules Bonnet en a inséré dans le tome 1^{er}, p. 369 du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, le texte complet, tel qu'il avait pris soin de le transcrire sur l'original même, écrit en entier de la main de l'amiral, et qui appartient à la riche collection de M. le colonel Tronchin, de Genève.

Nous empruntons à cette lettre, datée du 18 août 1572, à Paris, les quelques lignes que voici :

« Ma mie, je vous fait ce mot de lettre pour vous advertir que cejourd'hui, les nocces de Madame, sœur du roy, et du roy de Navarre ont esté faictes. Il se passera trois ou quatre jours à faire festins, masques et combacts. Après cela le

le revoir dès qu'il se sera acquitté, en faveur des Eglises réformées, du devoir sacré qui, seul, le retient encore à Paris. Près d'elle se groupent, en partageant sa joie, deux des fils de Gaspard de Coligny, François et Dandelot, leur jeune cousin de Laval, et le fidèle Legresle (1), précepteur de ces trois enfants, qu'elle chérit comme s'ils étaient les siens.

Tout à coup, l'horrible nouvelle du meurtre de l'amiral se répand parmi les habitants de Châtillon, et pénètre au château. Comment peindre la stupeur de la population pleurant son bienfaiteur et son père? Comment, surtout, parler de l'immense douleur de la noble femme, dont de lâches assassins, couronnés ou non, viennent de transpercer le cœur, en immolant son époux? Tenter de décrire une telle douleur, serait manquer au respect qu'elle commande. Inclignons-nous donc devant elle, comme sur le bord d'un de ces abîmes d'angoisses morales, dont il n'appartient qu'à Dieu de sonder la profondeur! Mais, en même temps, contempons dans son ineffable puissance la miséricorde divine soutenant l'épouse et la mère chrétienne, courbée sous le poids de la plus déchirante des épreuves, la relevant peu à peu, ravivant son âme au contact des promesses éternelles, et lui inspirant, enfin, l'énergie né-

roy m'a assuré et promys de donner quelques jours pour donner ordre à plusieurs plaintes qui se font en divers endroits de ce royaume de l'infraction de l'Edict, à quoy il est bien raisonnable que je m'emploie aultant qu'il sera en moy possible, et encores que j'aye infiniment envye de vous veoir, sy auroys grant regret, et croy qu'aussy auriez-vous si je faillois à m'employer en tel affaire de tout mon pouvoir..... Si je ne regardais que mon contentement j'auroys bien plus de plaisir de vous aller veoir que je n'ay d'estre en ceste court, pour beaucoup de raisons que je vous diray. Mais il faut avoir plus d'esgard au public qu'au particulier. J'ai plusieurs aultres choses que j'ay à vous dire quand je vous pourray veoir, de quoy j'ay si bonne envie qu'il ne fault pas que vous pensiez que je perde jour ny heur..... Je pry nostre Seigneur, ma fille, ma mie, vous avoir en sa sainte garde et protection. — Mandez-moy comme se porte le petit ou petite, etc. — Vostre bien bon mary et amy, Chastillon.

(1) L'amiral, dans son testament du 5 juin 1569, témoignait de sa haute estime pour Legresle en ces termes : « Je pry et ordonne que nos enfants soient toujours nourris et entretenus en l'amour et crainte de Dieu le plus qu'il sera possible. Et d'aultant que j'ay grand contentement du soing et bon devoir que Legresle leur précepteur a tousjours fait auprès d'eux, je luy prie qu'il veuille continuer jusques à ce qu'ils soyent plus grands. » — Peu de jours avant, l'amiral écrivait (le 18 mai 1569) à ses enfants et à ceux de Dandelot, placés ensemble sous la direction de Legresle : « Sur toutes choses honorez vostre maistre et luy obéissez comme à moy mesme; m'assurant qu'il ne vous enseignera ny conseillera rien que pour vostre honneur et profit » (Voy. *Vie de G. de Coligny*. Paris, 1665, p. 92, 93).

cessaire pour arracher ses enfants d'adoption aux dangers qui les menacent.

C'est alors qu'il nous est donné d'assister à une scène exceptionnellement pathétique, qu'a dépeinte en traits saisissants l'un de ces mêmes enfants devenu homme. Voici ce que, plusieurs années après la Saint-Barthélemy, écrivait, dans l'élan de la reconnaissance envers sa seconde mère, le fils aîné de la grande victime, François de Coligny, ce jeune et pieux guerrier, au cœur aimant et généreux, qui soutint si dignement l'honneur du nom paternel (1) :

« Madame l'admirale estant advertie de cette tant inique perfidie, accompagnée d'une crainte telle qu'on peut juger, comme elle estoit vertueuse et craignant Dieu, après s'estre fortifiée en cette affliction extrême et s'estre résolue qu'il se falloît conformer à sa volonté, nous fit appeler devant elle, nous autres petits enfants, qui lors n'avions pas le jugement pour considérer la perte que nous avons faite, ny la main de Dieu appesantie sur nous, toutesfois esmus plustost d'une affection naturelle, que Dieu a donnée à (toutes créatures), principalement en chose si nouvelle et si inopinée, que de grande considération de l'estat auquel nous laissoit un tel père si craignant Dieu, et qui nous aimait uniquement comme la prunelle de son œil.

« Nous vinsmes nous présenter à elle tout fondus en pleurs, larmes et gémissements, qui sont les vrais tesmoins de la fascherie, regret et desplaisir que les humains ont et lesquels nous redoublions encore davantage, la voyant elle-mesme pleurer et lamenter, où nous fusmes un espace de temps à nous faire pitié et compassion les uns aux autres, sans que jamais elle peust avoir le cœur de nous rien dire. Et comme le ressouvenir plus grand nous venoit de nostre père, aussi jetions-nous plus grande quantité de larmes et de cris; toutes-

(1) « Extraict d'un livre contenant plusieurs discours sur divers sujets, escrits de la main de M. de Chastillon (François 1^{er} du nom, comte de Coligny). » — Voy. Du Bouchet, p. 624 à 628.

fois, un peu retenus pour ne donner quelque occasion à une si bonne mère de se tourmenter davantage, la regardant attentivement pour recevoir consolation d'elle et entendre ce qu'il lui plairoit nous commander, cessâmes un peu ; puis, elle, toute pleine de deuil pour avoir perdu une chose qui lui estoit si chère, commença son propos de cette façon, premièrement avec une voix basse et lente, souvent interrompue de plusieurs grands soupirs :

« Hélas ! mes enfans, j'ay fait une perte si grande, et vous
 « aussy, que je ne vous la sçauroys dire comme nous la senti-
 « rons cy-après, puisqu'il plaist à Dieu nous laisser survivans
 « à celuy que j'ay tant honoré durant sa vie, comme je fais
 « encore et feray tant que vivra sa mémoire. Mais vous ne
 « sentez point à peu près le mal que vous avez, comme je fais,
 « moy maintenant ; car je suis toute dépassionnée d'une
 « chose si récente ; et encore, en ai-je une autre qui m'afflige
 « beaucoup. Il se faut résoudre de ce qui est passé, puisque
 « c'est la volonté de Dieu : mais, hélas ! si j'ay perdu mon
 « mary, faut-il que je perde mes enfans...? Et encore, le re-
 « mède qu'il y a m'afflige et me tourmente davantage, pour
 « ce qu'il faut que je vous mette en un extrême danger de
 « mort ; mais le mesme Dieu qui vous a gardé jusques à cette
 « heure, vous conservera, s'il lui plaist. J'ay envoyé icy près,
 « à Montargis, sçavoir si, là, vous pourriez avoir seure re-
 « traite : mais je croy bien que non (1), et qu'il faudra bien
 « s'en aller loin pour éviter la fureur insatiable de vos enne-
 « mis ; car je ne pense point que la France, qui n'a peu estre
 « en assurance à vostre père, vous puisse sauver. Il faut, je
 « le crois, bien regarder vers les pays estrangers, et, pour y
 « aller, il vous peut advenir beaucoup d'inconvéniens. Vous
 « estes petits ; oultre le danger où vous vous mettez de vostre
 « vie, il vous peut advenir beaucoup d'accidens auxquels vous
 « estes sujets, ou à cause de vostre jeunesse, ou pour n'avoir

(1) Renée de France, duchesse de Ferrare, était alors absente de son château de Montargis. Voir plus loin, p. 228, note 3.

« encore accoustumé la peine et le travail que les voyages
 « ainsi lointains apportent ordinairement, mesme à ceux qui
 « sont plus robustes. Et si, en voyant cela, je ne sçay qui vous
 « y mènera, ni quel chemin vous tiendrez, je vous dis cecy,
 « mes enfans, afin que vous voyiez que j'ay soin de vous,
 « comme si je vous avois portés dans mon ventre, et que vous-
 « mesmes songiez à ce qu'il vous faut faire, car vous avez
 « tantost assez de jugement. Je sçay bien que la cruauté in-
 « satiable de nos ennemis ne nous donnera pas gueres de loisir
 « d'y penser. Toutesfois, c'est une affaire de telle conséquence
 « qu'il y faut bien penser et regarder. »

« S'adressant à nostre précepteur nommé Legresle, homme bien docte et recommandable pour sa vertu, elle dit qu'il y regardast de son costé ; et ainsi acheva son propos comme elle l'avait commencé, avec soupirs et larmes, et nous embrassa tous l'un après l'autre, qui aussi rendions tous tesmoignage de la peine que nous endurons. Et ainsy nostre pauvre mère avoit soin de nous et se contristoit davantage de nous voir là, pauvres innocens, exposés à la cruauté barbare de nos ennemis, n'attendant que l'heure, comme la brebis qu'on mène à la boucherie, d'avoir la gorge coupée, et que nostre sang fust espandu pour assouvir la soif de ceux qui desjà avoient massacré nostre père ; qui véritablement eussions fait pitié, je pense, à tous ceux qui nous eussent veu.

« Vous pouvez penser quelles afflictions, quels tourmens, quelles fascheries un chascun, de son costé, avoit. Mais, comme nous n'avions qu'un seul remède, aussi le cherchions-nous ; et madame l'admirale levant les yeux au ciel, à jointes mains, les larmes aux yeux : — « Mon Dieu, dit-elle, je te supplie, puisqu'il te plaist que je vive après
 « celuy que j'aimois tant, me faire la grâce que je voye ces
 « pauvres petits enfans sauvés, et que tu les réserves pour
 « les employer à punir la rage de ceux qui ont tué leur
 « père. Tu es juste juge ; tu ne laisseras point un tel acte impuny ; et à moy, bon Dieu, qu'il te plaise me donner bonne

« patience pour endurer l'affliction qu'il te plaist m'envoyer! »

« Tous faisoient silence, et chacun en son cœur prioit Dieu et cherchoit en luy sa consolation. Toutefois, vous eussiez veu cette chambre, en entrant dedans, pleine d'un silence lamentable et piteux : mais, comme Dieu n'abandonne jamais les siens, il nous suscita, sans que personne y pensast, un nommé Pontchartrin, lequel se tenoit là auprès de Chastillon, et, ayant ouï ces tristes nouvelles, étoit venu. Nostre précepteur, avant qu'il se présentast à Madame l'admirale, l'entretint longtems et luy conta tout ce qui s'estoit passé et comme on vouloit pourvoir à notre seureté, luy demandant s'il ne sçavoit point le chemin d'Allemagne, et s'il pensoit qu'on y peust aller seurement. Il respondit incontinent qu'il y avoit esté et qu'il nous y mèneroit seurement, à son opinion, avec l'aide de Dieu.

« Tout soudain qu'il eut ouï cela, il s'en vint dans la chambre et dit : — « Madame, le temps nous contraint de
« pourvoir promptement à vos enfans, car vous sçavez qu'il
« n'y a pas loin d'icy à Paris, et qu'on sera bientost icy si on
« veut les attraper. Voicy un gentilhomme qui se promet de
« les passer en Allemagne, comme vous disiez tantost. »

« Est-il vray, mon fils? dit-elle, toute transportée de joie.
« (En quoy elle rendist tesmoignage de l'amitié qu'elle nous
« portoit, plus estroiste que n'ont accoustumé les belles-
« mères.) » — Et, sur cela, ayant discouru des moyens, elle se résolut à nous y envoyer ; et, promptement, on nous bailla de vieux habillemens pour nous déguiser mieux, afin qu'on ne nous connust.

« De ceste façon luy vinsmes baiser les mains pour nous mettre en la garde de Dieu et prendre nostre chemin. Et après nous avoir admonestez de nostre devoir, elle nous mit, mon cousin de Laval, mon frère Dandelot et moy entre les mains de ce gentilhomme et de nostre précepteur, ausquels elle nous recommanda. Ainsi, avec beaucoup de larmes, nous laissons cette bonne mère, et quittons nostre maison ! »

Viennent maintenant les émissaires de la cour : ils ne trouveront plus au château de Châtillon que la comtesse de Coligny, dépourvue de tout appui humain, mais forte, dans son isolement, de cette indomptable force qu'imprime à l'âme chrétienne la foi alliée au sentiment d'un grand devoir accompli sous le regard de Dieu.

Bientôt arrivent des archers, sous le commandement d'un officier des gardes. Que viennent-ils faire ? Catherine de Médicis ose affirmer que (1) « le roy les a envoyés, incontinent après la mort de l'admiral, en sa maison de Chastillon, où sa veuve est exposée au hasard et danger d'une infinité de gens qui luy veulent beaucoup de mal, pour conserver sa personne, ses biens, et toute sa famille, et enguarder qu'il ne luy soit fait aucun tort ny desplaisir. » Ah ! qu'il sied bien à l'astucieuse et sanguinaire Italienne d'alléguer le danger que court, à Châtillon, la comtesse de Coligny, quand il est certain que cette admirable femme, au cœur tout à la fois chrétien et français, loin d'avoir à redouter l'animosité d'une foule hostile, n'est entourée que d'une population dévouée qui la vénère, la bénit, et la plaint ! S'agit-il donc de préserver sa personne, quand on n'aspire qu'à la maîtriser ? Sa famille, quand il y a ordre formel de s'emparer de vive force de ses enfants et de son neveu (2) ? Ses biens, quand le Parlement de Paris inaugure par leur saisie la série des plus lâches complaisances pour une cour meurtrière ? Que penser du prétendu soin qu'on prend de lui épargner tout tort, tout déplaisir, quand on vient d'égorger son époux, et, dans le délire d'une résolution, dont l'odieux le dispute au ridicule, d'entamer un procès qui bientôt aboutira à un arrêt (3) déclarant Gaspard de Co-

(1) Lettre adressée de Fontainebleau, le 21 avril 1573, par Catherine de Médicis à Schomberg, chargé de représenter la cour de France près des princes allemands (Voy. Bibl. imp., Mss. Coll. Dupuy, t. LXXXVI, f^o 221, 222).

(2) L'ordre de départ pour aller enlever les enfants et le neveu de l'amiral avait été exécuté dès le lundi matin 25 août 1572 (Voy. *Le Réveille-Matin des François et de leurs voisins*. Edimb., 1574, p. 69, dialogue 1^{er}).

(3) Voy. *Mém. de l'estat de France sous Charles IX*. Middelbourg, 1576, t. I, p. 759, 751, 752. — Du Bouchet, *op. cit.*, p. 558, 559. — *Le Réveille-Matin*, etc., dial. I, p. 117 à 119. — De Thou, *Hist. univ.*, La Haye, 1740, t. IV, p. 645. —

ligny coupable du crime de lèse majesté, damnant sa mémoire, supprimant son nom à perpétuité, ordonnant que son cadavre sera traîné sur la claie et pendu, que ses armoiries seront brisées, que ses biens demeureront confisqués au profit du roi, que son château de Châtillon sera rasé, et qu'enfin ses enfants seront tenus pour ignobles, vilains, roturiers, intestables, indignes et incapables de posséder états, offices, dignités, ni biens en France ?

On sait donc pertinemment à quoi s'en tenir sur la présence des archers et de leur chef au château de Châtillon. S'ils n'ont pu y pénétrer assez tôt pour enlever les enfants et le neveu de l'amiral, ils ont réussi du moins à s'assurer de la personne de sa veuve.

Nulle idée de fuite n'était, du reste, entrée dans l'esprit de Madame de Coligny avant leur arrivée. Seule désormais au foyer domestique, elle n'avait qu'une pensée, celle de faire respecter, par la fermeté de son attitude, la demeure de son époux, et de rester, fût-ce même au péril de sa vie, là où l'honneur et la fidélité conjugale lui faisaient un devoir de se maintenir résolument.

De quelle dignité, de quelle énergie ne fit-elle pas preuve dans l'accomplissement de ce grand devoir ! Le chef des archers ne tarda pas à subir l'ascendant de cette âme d'élite ; et, saisi d'une émotion involontaire, à l'aspect d'une infortune si grande et si noblement supportée, atténua par de respectueux égards les rigueurs de la mission qui lui avait été assignée (1).

Charles IX écrivait, le 3 novembre 1572, à son ambassadeur en Angleterre, de Lamothe-Fénélon : « Encores que je ne sois tenu rendre aucun compte à qui que ce soit de mes actions, toutesfois, pour faire veoir clairement à la royne d'Angleterre la malheureuse délibération du feu admiral et de ses adhérens, je vous envoie le jugement qui a esté donné contre moy, par lequel elle verra clairement *comme ma court de parlement a jugé avec toute intégrité*, ainsi qu'elle a accoustumé, les dictz conspirateurs » (Voy. *Correspondance diplomatique* de Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénélon, Paris et Londres, 1840, t. VII, p. 384).

(1) *Relazioni degli ambasciatori Veneti al senato, durante il secolo decimo sesto*. Firenze, 1860. Ser. 1, vol. IV. — *Relazione di Francia di Giovanni Michiel*, 11 nov. 1572, p. 302 : « ... Resta ancora di lui (l'ammiraglio) questa seconda sua moglie, di Savoia, detta Madama di Entremont, ricca ed erede di molt

Dès le moment où l'austère épreuve était venue fondre sur elle, Madame de Coligny avait, avec une confiance filiale, remis entre les mains de Dieu son sort et celui des êtres chéris qui maintenant étaient loin d'elle. Mais, quelle que fût sa pieuse résignation, elle n'en demeurait pas moins en proie à d'incessantes anxiétés, causées par l'isolement même auquel était réduite. Combien il lui tardait d'apprendre qu'un refuge était assuré aux jeunes fugitifs qu'elle avait dirigés vers la Suisse, à Charles, leur frère et cousin, chétif enfant de sept ans et demi, brusquement séparé d'eux par la force des circonstances (1); à leur sœur, Madame de Théligny, soudain plongée dans un navrant veuvage : et alors que de larmes répandues, que de vœux formés, que de supplications adressées au Tout-Puissant ! Plus elle souffrait en son cœur, plus elle avait besoin d'un affectueux appui.

C'était bien là ce que sentait profondément sa vénérable amie, la duchesse de Ferrare, dont la consécration sympathique à l'allègement des peines d'autrui avait, tant de fois déjà, réalisé, dans l'ordre des affections élevées, cette touchante parole de l'Écriture : « L'intime ami aime en tout temps ; et il naîtra comme un frère, dans la détresse (2). »

Sortie de Paris sous escorte, Renée de France était, depuis le 31 août (3), de retour à son château de Montargis, où Madame de Coligny eût incontestablement reçu une généreuse hospitalité, à supposer qu'elle eût voulu et pu quitter le château de Châtillon. Tout porte à croire que, si d'impérieux motifs s'opposèrent à ce qu'elle allât trouver la duchesse et à ce que celle-ci se rendit près d'elle, un échange

castelli, lasciata gravida, e benché custodita da un capitano del re, però onorata e ben trattata, non avendo quel capitano permetto che di casa le sià levata per una paglia. »

(1) *Vie de G. de Coligny*. Edit. cit., p. 165. — *Le tocsain contre les massacreurs et auteurs des confusions en France*. Reims, 1577, p. 88.

(2) Prov., ch. XVII, 17.

(3) *Diaire* ou journal du ministre Merlin. Genève, 1833, p. 14 : « Madame la duchesse de Ferrare, nous ayant tous fait mettre dans un coche, nous amena avec soy à Montargis, où nous arrivâmes le dernier jour d'aoust (1572), ayant esté conduits par une escorte de gens de cheval qu'avait baillié M. de Guyse, petit-fils de madite dame. »

d'intimes communications put du moins s'établir d'un château à l'autre, et que quelque adoucissement fut ainsi apporté à une amère détresse par les douces effusions de l'amitié chrétienne. Nul doute que le ministre Merlin, à qui la duchesse, après l'avoir ramené de Paris, avait donné asile sous son toit, n'ait plus d'une fois réclamé l'honneur de servir d'intermédiaire entre deux femmes qu'il vénérât et qui avaient placé en lui toute leur confiance. Avec quelle ardeur, en effet, lui qui avait jusqu'à la fin assisté l'amiral, ne devait-il pas rechercher l'occasion de confier au cœur de sa veuve l'expression des dernières pensées et des derniers sentiments du glorieux martyr !

Une intuition qui ne trompe jamais, celle du cœur, nous révèle, à trois siècles de distance, comme s'il s'agissait d'un fait qui se produisit sous nos yeux, le caractère solennel des entretiens de Merlin avec la comtesse de Coligny. Il nous semble entendre le digne ministre rassurer celle qui vient d'épancher son âme devant lui, l'exhorter, la consoler et lui dire : « Dieu vous soutient, Madame ; continuez à tenir vos regards haut élevés vers son ciel ; saisissez les promesses de cette vie éternelle qui bientôt sera votre partage, qui dès à présent est celui de Monsieur l'amiral, et sur le seuil de laquelle, à une heure suprême, il prononça ces paroles que nous conserverons à jamais, vous et moi, gravées au fond de notre âme : « Seigneur Dieu ! père céleste, aye pitié de moy
« par ta grande bonté et clémence..... Je t'invoque seul, re-
« connois et adore pour père éternel de Jésus-Christ, Dieu
« éternel, par lequel je te supplie qu'il te plaise m'inspirer ton
« esprit et le don de patience. Je ne me confie qu'à ta seule mi-
« séricorde sur laquelle toute mon espérance se repose ; soit
« que tu veuilles présentement me retirer de ce monde ou y
« prolonger mes jours, je suis tout prest à l'autre, ne doutant
« point que, s'il me faut mourir, il ne te plaise de me recevoir
« en ton céleste et bienheureux repos (1). »

(1) *Vie de G. de Coligny*. Edit. cit., p. 131, 132.

Cependant, que se passait-il à Paris? L'œuvre d'iniquité y suivait son cours : on y délibérait sur le sort de Madame l'amirale. Le grand nom qu'elle portait, sa dignité personnelle, sa fermeté de caractère, son attachement à la cause du protestantisme, dont elle pouvait contribuer à rallier les défenseurs, pesaient, comme autant de sujets d'effroi, sur les pensées de Catherine de Médecis, de Charles IX et de leurs complices. Sa présence au château de Châtillon protestait, à elle seule, contre la saisie, déjà pratiquée, des biens de son époux, et contre la spoliation définitive qui allait être consommée. Il devenait opportun, en conséquence, de l'expulser de sa demeure et de la reléguer, loin de la capitale, dans quelque obscure localité; et encore, ne devait-on lui permettre d'y rester qu'autant qu'elle achèterait le droit d'asile au prix de son propre abaissement moral. De là le vil calcul que voici : on lui avait laissé la vie, peut-être était-ce déjà trop; pourquoi lui laisser encore l'honneur? tant qu'elle le conserverait ne serait-elle pas redoutable? il fallait donc tenter de lui ravir. Dès lors, rien de plus simple que de subordonner l'autorisation qu'on lui concéderait de prolonger sa résidence sur le territoire français, à la condition, préalablement acceptée par elle, de rompre avec son passé en se laissant, selon l'expression du temps, RÉDUIRE AVEC LES CATHOLIQUES (1).

En raisonnant de la sorte, on n'avait compté ni avec la foi de Madame de Coligny, ni avec sa fidélité à la mémoire de l'amiral. Saisie d'indignation, elle repoussa l'odieux pacte qui insultait à ce qu'elle avait de plus cher. En pouvait-il être autrement de la part de la noble veuve qui sentait si vivement que l'amour conjugal, tel que le consacre le Dieu de l'Évangile, est plus fort que la mort? de la part de la fervente chrétienne dont la piété s'abritait, au jour de l'épreuve, sous l'égide de ces solennelles paroles (2) : « Tiens ferme ce que tu as, afin que nul ne te ravisse ta couronne. » Madame de

(1) *Mémoires de Claude Haton*. Paris, 1857, in-4°, t. II, p. 686.

(2) Apocal. III, 11.

Coligny avait mesuré d'avance la portée du refus qu'elle venait d'opposer avec un généreux dédain aux propositions de la cour : elle se savait vouée à l'exil et quitta la France tête levée, non en coupable, mais en victime.

Quel douloureux adieu que celui qu'il fallut dire pour toujours à ce château dans lequel elle avait vécu si heureuse avec l'amiral ! Le jour de son départ fut un jour de deuil pour les habitants de Châtillon, dont les pleurs, les regrets et les bénédictions l'émurent profondément.

La voilà donc entourée d'archers dont l'escorte lui avait été imposée, traversant la France et se dirigeant, avec un petit nombre de fidèles serviteurs, non vers l'Allemagne ou la Suisse, qui, grâce aux nombreux amis qu'elle y possédait, eussent été pour elle des contrées hospitalières, mais vers la Savoie, son pays d'origine, où Catherine de Médicis et Charles IX, mieux informés qu'elle, savaient bien quel accueil lui était réservé ! Ils connaissaient, en effet, le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, comme appartenant, sous plus d'un rapport, à la même école politique qu'eux.

Dans le cours du long et fatigant trajet, au terme duquel elle ne devait rencontrer ni aucun des membres de sa famille de France, ni amis, ni coreligionnaires, Madame de Coligny était soutenue du moins par l'espoir de retrouver en Savoie un cœur qui s'associerait à toutes les souffrances du sien. Elle arriva enfin à Saint-André-de-Briord, et ce fut pour elle un moment d'inexprimable émotion que celui où, préoccupée moins encore d'elle-même que de l'enfant auquel elle devait prochainement donner le jour, elle se jeta dans les bras de sa mère bien-aimée.

Les tendres ménagements, les douces consolations dont l'entoura la sollicitude maternelle, répandirent sur les plaies de son cœur un baume salutaire. Elle se reprit à la vie comme s'y prend la femme chrétienne sous la croix, en retrem pant son énergie aux sources saintes de la foi et du dévouement. Elle était pénétrée de l'étendue des devoirs qu'elle avait à rem-

plir envers la mémoire de son époux, envers sa mère, envers ce pauvre enfant qui bientôt allait naître, sans que son entrée dans la vie pût être accueillie par le sourire d'un père; enfin envers ces autres enfants qu'elle aimait d'un amour vraiment maternel et qu'elle savait maintenant fixés en Suisse près de leur tante. Du fond de sa retraite, elle reportait constamment ses pensées et les sollicitudes de son affectueuse prévoyance sur Madame de Théligny, sur ses frères, sur Legresle, sur Madame Dandelot et sa jeune famille. Elle ne pouvait se faire à l'idée que, dépourvus de ressources personnelles, ils reçussent d'autrui une assistance et des soins qu'elle eût voulu être seule à leur prodiguer. Elle aspirait à assurer, le plus promptement possible, au point de vue matériel, l'indépendance de leur existence sur la terre d'exil et à les mettre en position de reconnaître dignement la généreuse hospitalité que les cantons de Genève, de Berne et de Bâle leur avaient accordée. Elle comptait affecter, dans une large mesure, à cette destination ce qui lui serait restitué sur les biens considérables dont elle était propriétaire en Savoie, et que Philibert-Emmanuel avait arbitrairement séquestrés depuis plus d'un an. Elle espérait que ce prince consentirait désormais à la levée du séquestre, dans la pensée où elle était que si, pour le moment, il ne troublait pas sa résidence à Saint-André-de-Brior, c'était parce qu'il respectait son infortune : comment ne pas présumer dès lors qu'un jour viendrait où, vis-à-vis d'elle, il allierait la justice à la compassion ? Hélas ! nous ne tarderons pas à voir que ses prévisions à cet égard devaient être cruellement déçues.

Le 21 décembre 1572, Madame l'amirale accoucha, à Saint-André-de-Brior, d'une fille à laquelle elle donna le nom de Béatrix, que portait sa mère, la comtesse Pacheco-d'Entremont. Dès qu'elle eut, après la naissance de son enfant, recouvré assez de forces pour prendre la plume, elle écrivit au célèbre jurisconsulte et publiciste Hotman, alors réfugié en Allemagne, sur l'amitié et le talent duquel elle était en droit

de compter. Elle le conjura d'achever une œuvre qu'il avait entreprise à sa demande, et qui devait assurer à la veuve et aux enfants de Gaspard de Coligny le plus précieux des patrimoines, l'hérédité de l'honneur. Nul trésor ne pouvait équivaloir pour elle et pour eux, à la possession d'un récit authentique de la glorieuse vie de l'amiral. « Ne trouvez estrange, je vous supplie, disait-elle à Hotman (1), si j'ay essayé de réveiller vostre plume, pour laisser à la postérité autant de témoignages de la vertu de feu monseigneur et mary que nos ennemis la veulent (dénigrer)..... Quand j'aurois moyen de vous donner une fois plus de biens que je n'en ai, ce seroit moins que rien auprès de ce que vous faites pour mes enfants et moi, estimant, après le salut de l'âme, l'honneur plus que les biens. » Et elle signait : « Vostre plus affectionnée, certaine et à jamais meilleure amie, Jacqueline d'Entremont. »

Tandis qu'Hotman déférait aux touchantes instances de Madame de Coligny (2), le duc de Savoie se disposait à agir contre elle, non en prince impartial et compatissant, mais en persécuteur.

Il se rencontre parfois, dans les secrets replis d'une âme dégradée par la haine, le fanatisme et la cupidité, des accumulations de bassesses qui fermentent sourdement et dont l'explosion révolte quiconque porte en soi le sentiment de l'honnête et du juste. Notre récit va fournir une preuve saillante de cette triste vérité. Formé à la double école de Charles-Quint et de Philippe II, fauteur constant des excès d'intolérance du gouvernement français, Philibert-Emmanuel, que ses panégyristes nous signalent comme un zélé protecteur des jésuites de Turin et de Chambéry, des capucins de Notre-Dame-de-Campagne, des chartreux de Mondovi, et des observantins de Fos-

(1) Lettre du 15 janvier 1573. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 6^e ann., p. 29.

(2) Voy. *Gasparis Colini Castellanii magni quondam Franciæ amiraliî vita*. 1575, in-12. — Cet écrit a paru en français, à Leyde, en 1643, et à Paris, en 1665. — Le travail d'Hotman n'est qu'une rapide esquisse de la vie de l'amiral. Cependant, telle qu'elle est, cette esquisse a sa valeur, à raison de certains faits importants qui y sont consignés.

sano (1), avait en horreur les protestants de toute nation, de tout rang, et de tout âge. On ne sait que trop quelles persécutions il fit subir, depuis son retour des Pays-Bas, à ses sujets des vallées du Piémont, et, plus tard, aux réformés français qui, après la Saint-Barthélemy, s'étaient réfugiés en Savoie. Il éprouvait pour l'homme supérieur en qui se résumait la plus haute expression du protestantisme français, pour Gaspard de Coligny, une aversion qu'augmentait encore le souvenir de l'héroïque défense de Saint-Quentin. Après la prise de cette ville, il avait, sous sa tente de général en chef de l'armée espagnole, traité l'amiral de France, non avec les égards dus au caractère et au rang d'un tel adversaire, mais avec une grossièreté coupable. A titre de gouverneur des Pays-Bas, il s'était laissé entraîner à l'oubli des plus simples ménagements vis-à-vis de ce même adversaire, devenu son prisonnier, pendant la longue incarceration de celui-ci au fort de l'Ecluse et au château de Gand. Ajoutons qu'il n'avait jamais pardonné à Jacqueline d'Entremont, qu'il prétendait régenter comme le dernier de ses sujets, non-seulement d'avoir fait profession ouverte de protestantisme, mais encore et surtout d'avoir osé, au mépris de ses défenses réitérées, épouser ce Gaspard de Coligny, en qui il ne voyait qu'un ennemi redoutable et que le pire des hérétiques.

La présence de la veuve de l'amiral en Savoie offrait à Philibert-Emmanuel l'occasion de se venger sur elle et sur sa grande fortune de la désobéissance, fort pardonnable du reste, qu'elle avait commise.

Marguerite de France, duchesse de Savoie (2), n'écoutant que la justice et que sa vive sympathie pour une veuve infor-

(1) Guichenon. *Hist. générale de la R. Maison de Savoie*. Turin, 1778, in-f°, t. II, p. 270.

(2) Voir, sur le caractère recommandable de cette princesse, de Thou, *Hist. univ.*, t. V, p. 98. — Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, t. II, p. 272, 273. — Brantôme, *Vies des dames illustres*, 1^{re} partie, *Notice sur Madame Marguerite de France*. — Le recueil des poésies du chancelier de l'Hospital contient plusieurs épîtres adressées à Marguerite de France; voy. liv. II, ép. 2, 9; liv. III, ép. 8, 12; liv. IV, ép. 4, 6; liv. VI, ép. 9. — Voy. aussi Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 719, 720, 721.

tunée, combattit les projets de vengeance de son époux; mais elle ne réussit qu'à en retarder pendant quelque temps l'exécution. Quand le duc, dont l'œil épiait tout ce qui se passait à Saint-André-de-Brior, sut que Madame de Coligny demeurait fidèle à ses convictions religieuses, qu'elle les inculquerait à sa fille, et qu'elle voulait consacrer au soutien de sa famille et de ses coreligionnaires les revenus des biens dont elle espérait obtenir la restitution, il frémit de colère, répudia les conseils, les supplications de la duchesse Marguerite, et s'attaqua lâchement à une femme sans défense et à un enfant au berceau. Brutalement arrachée à sa retraite, la comtesse de Coligny fut jetée en prison. Sans être encore assouvies, la haine et la cupidité du duc obtenaient du moins par là une première satisfaction, puisqu'il demeurait maître de la personne de sa prisonnière, de ses biens et du sort de son enfant.

Cet odieux attentat eut dans l'Europe protestante un immense retentissement et y souleva l'indignation générale. De toutes parts surgirent d'instantes réclamations adressées à Philibert-Emmanuel en faveur de Madame l'amirale. Inutile de dire qu'elles furent provoquées avec une irrésistible énergie par la famille et les amis de la noble captive, qui conjurèrent les représentants des principaux cantons protestants de la Suisse, l'électeur palatin, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, et autres personnages considérables, de solliciter du duc de Savoie la mise en liberté immédiate de Madame de Coligny. Que ne pouvons-nous reproduire ici toutes les lettres si chaleureuses qui furent écrites à ce sujet, et dont la plupart sont encore à peine connues! Elles trouveront ailleurs leur place. Bornons-nous à quelques courtes citations.

« Messeigneurs, écrivaient à l'avoyer et au conseil de Berne François de Coligny et Dandelot (1), nous aimons et révérons Madame l'admirale comme notre propre mère..... Cette affliction nous touche si vivement, qu'avons prié Mons. Legresle, notre précepteur, se transporter pardevers vos Ex-

(1) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 1^{re} année, p. 371.

cellences pour les supplier très-humblement, avec la présente, au nom de Dieu et pour la commune charité chrestienne de laquelle vostre république est sur toutes aultres recommandable, qu'il leur plaise, le plustost que faire se pourra, despescher quelqu'un des vostres à son Altesse pour la délivrance de ceste pauvre dame nostre mère, laquelle ne peut être molestée, ni recherchée aucunement que pour le seul fait de la religion, laquelle elle a si étroitement embrassée, que nous attendons d'elle une souffrance de tous tourmens, voire d'une mort cruelle et ignominieuse, plustost qu'une abjuration et renoncement, etc., etc. »

Louise, la fille chérie de Gaspard de Coligny, ajoutait (1) : « Je vous supplie très-humblement, nobles, puissans et magnifiques seigneurs, qu'en continuant vostre accoustumée bonté envers la mémoire de feu Monsieur l'admiral, mon père, et ceux qui lui ont appartenu, vous voulicz, s'il vous plaist, prendre une cause si pitoïable en main et vous rendre intercesseurs de la délivrance de Madame l'admirale, selon la confiance et assurance qu'elle et nous avons en vos Excellences, qui en cela feront une œuvre vraiment digne de princes chrestiens, et pour une famille qui, de tout temps, a esté nourrie en une affection singulière au bien et service de vostre Estat, etc., etc. »

Par quels mâles accents se fussent alors traduites les sympathies et les exhortations pressantes de Calvin, s'il eût encore vécu ! Sa généreuse voix, hélas ! ne pouvait plus se faire entendre ; mais les grandes traditions du dévouement à la cause des chrétiens opprimés n'avaient pas péri avec lui. De même que tant d'autres hommes d'élite que Madame l'amirale comptait au nombre de ses amis, Hotman et Th. de Bèze les avaient pieusement recueillies. Aussi, à ne parler ici que d'eux seuls, travaillèrent-ils à la délivrance de l'infortunée captive par de persévérantes démarches près des princes allemands. La preuve en est, notamment, parmi divers documents

(1) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 1^{re} ann., p. 373.

que nous pourrions citer, d'une part, dans un écrit qu'Hotman rédigea et remit au landgrave Guillaume de Hesse; et, de l'autre, dans la lettre suivante, que Th. de Bèze (1) adressa au comte de Nassau (2), après l'envoi infructueux par l'électeur palatin et par le canton de Berne d'ambassadeurs extraordinaires en Savoie :

« Monseigneur, je m'assure que vous aurés cy-devant entendu comme Madame l'admirale, s'estant retirée chez Madame sa mère, pour y faire ses couches, avec espérance d'y pouvoir vivre en quelque repos, ou pour le moins avoir quelque relasche et soulagemens après tant de misères et calamités, désirant aussy d'avoir moyen de subvenir aux orphelins de feu Monseigneur son mari, non-seulement n'a obtenu ce qu'elle espérait, mais, qui pis est, a esté réduite en misérable captivité au chasteau de Nice, là où elle est traictée des inquisiteurs à la façon de ceulx qu'ils appellent hérétiques, et, d'autre costé, non aultrement mal voulue du prince que si elle avoit commis quelque grande et énorme faulte, de sorte que son innocence a grand besoin d'ayde et prompt secours. — Sur cela, il a pleu à Monseigneur l'électeur palatin et pareillement à Messieurs de Berne d'en escrire très-affectueusement et par ambassadeurs exprès, lesquels toutefois pour ce coup n'y ont grandement profitté, ayant ceulx qui la tourmentent conçu quelque espoir, comme il est à présumer, de la faire fleschir avec la longueur du temps et des mauvais traictemens, tant pour consentir à leur religion, que pour s'accorder au mariage qu'ils luy présenteront; en quoy j'espère qu'ils se trouveront trompés. — Cependant la povre dame contre (droit) et raison est réduite en une extrémité que pouvez penser; et pour ce

(1) Voy. G. Groen van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV, p. 124 à 127.

(2) Jean de Léry, dans la dédicace de son ouvrage sur le Brésil (1 vol. in-12), adressée à Louise de Coligny, princesse d'Orange, en l'année 1600, dit, en parlant du comte Ludovic de Nassau : « Il a tousjours continué en ce saint désir de voir fleurir l'Eglise de Dieu jusques à la fin de ses jours. Quel miroir de toute vertu n'a-t-il pas esté! pouvant dire que je suis témoin oculaire qu'il n'a espargné ni son esprit, ni son corps, ni ses moyens pour la conservation et le repos des gens de bien. »

que nous savons pour certain que, s'il y a prince en Allemagne à qui son Altesse désire gratifier, c'est Monseigneur l'électeur de Saxe, voilà pourquoi nous tous qui sommes restés des serviteurs de ceste tant désolée maison, nous adressons à vostre Excellence pour la supplier, suyvant le zèle que vous portez à la gloire du Seigneur et l'affection qu'avez tousjours monstrée aux affligés, qu'il vous plaise, s'il est possible, obtenir lettres de faveur de mon dict électeur à son Altesse par le meilleur moyen que sçauvez bien choisir...., en quoy faisant, outre ce qu'aurez fait chose digne de vous et agréable à Dieu, vous aurez obligé de plus en plus une dame telle que la cognoissez, l'ayant retirée comme de la mort, ensemble toute ceste maison tant indignement traitée, voire toute l'Eglise de Dieu, qui à bon droict s'estimera soulagée en icelle, comme maintenant elle participe à ses afflictions. »

L'appui du comte Ludovic de Nassau ne fut pas invoqué en vain : sollicité par lui, l'électeur de Saxe agit près de Philibert-Emmanuel. Il en fut de même de l'électeur de Hesse. De son côté, le canton de Bâle suivit l'exemple de celui de Berne. A toutes les sollicitations qui lui étaient adressées le duc de Savoie (1), dans le paroxysme de l'autocratie et de l'arrogance, répondait : « Il est de l'intérêt commun de tous les princes et potentats de retenir sous leur obéissance les vassaux et subjects que Dieu leur a donnés à régir et gouverner; et le devoir des vassaux et subjects de se ranger à la dure reconnaissance de telle obligation. Que si la dite vefve du sieur de Chastillon et ses enfants font comme il convient, ils trouveront que non-seulement je ne leur deffaudray de justice, ains que, pour l'amour de vous et de tous dignes respects, je leur useray de tout bon et favorable traitement. Dieu leur inspire à toujours se recognoistre bien et s'acquitter de leur devoir avec effect. »

Mais où était donc le devoir, aux yeux du duc de Savoie, toujours prêt à se retrancher, vis-à-vis des intercesseurs, der-

(1) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 4^e ann., p. 467.

rière la raison d'Etat (1)? Il consistait, pour la veuve de l'amiral, à renier et sa foi et le nom de son époux; en un mot, à acheter sa liberté et le recouvrement de ses biens au prix de l'apostasie et du déshonneur; pour les enfants, à laisser sans murmure sacrifier Madame l'amirale, et à trahir Dieu et la mémoire de leur père. Plutôt la mort que l'acceptation d'une seule de ces conditions! tel fut le cri parti de l'âme de la mère et de celle des enfants.

Les rigueurs de l'incarcération continuèrent. Th. de Bèze nous donne une idée de ce qu'elles étaient en 1574, quand il dit au comte Ludovic de Nassau (2): « Madame l'amirale, la perle des dames de ce monde, à présent, puisqu'il plaît à Dieu, emmurée en une tour à Nice, avec une seule petite damoiselle de chambre, est très-cruellement traitée, mais plus constante et ferme que jamais. »

La constance, la fermeté de la victime lui concilièrent de jour en jour de nouvelles sympathies. On alla même jusqu'à réclamer en sa faveur l'intervention du gouvernement français près du duc de Savoie; mais les démarches du landgrave de Hesse (3) et des ambassadeurs polonais (4) à cet égard, celles du prince de Condé et de divers seigneurs, en 1575 (5), échouèrent toutes contre le mauvais vouloir et la haine de Catherine de Médicis, de Charles IX et de Henri III.

Du fond de sa prison, Madame de Coligny, en remerciant ses amis de leurs généreux efforts, leur disait (6): « Combien

(1) Lettre de Philibert-Emmanuel, du 13 octobre 1573, aux seigneurs de Bâle (*Bull. Soc. prot.*, 4^e ann. p. 469): « Je vous veulx dire franchement que si, nonobstant vos précédentes et autres intercessions faites..., je procède ainsi, retenu au fait de la deslivrance de ladite dame, c'est pour matière d'Etat qui concerne le bien, repos et tranquillité d'iceluy, et mon auctorité et représentation. »

(2) Groen van Prinsterer, *loc. cit.*, t. IV, p. 373, 374.

(3) Lettre de Catherine de Médicis à Schomberg, du 21 avril 1573. *Bibl. impér. Coll. Dupuy*, t. LXXXVI, f^o 221, 222.

(4) *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, t. III, p. 14, 15. — Du Bouchet, p. 569. — De Thou, *Hist. univ.*, t. V, p. 5.

(5) « Demandes laictes au roy Henri III par Monsieur le prince de Condé, seigneurs, gentilshommes et autres de la religion réformée et par le maréchal de Damville, seigneurs, gentilshommes et autres catholiques à eux unis et associez, l'an 1575, le 11 d'avril » (*Voy. du Bouchet*, p. 569).

(6) *Bull. de la Soc. de l'Hist. du prot. fr.*, 4^e ann., p. 468.

que nostre Seigneur, jusques à ceste heure, n'ait voulu amollir le cœur (du duc) pour avoir compassion de mes trop extrêmes et longues afflictions, si me consolé-je extrêmement de sçavoir que ce n'est que pour être chrestienne que je souffre tant de mal. »

Oui, l'histoire atteste que, si Madame de Coligny eut tant à souffrir, en Savoie, pendant de longues années, ce fut uniquement parce qu'elle demeura inébranlable dans sa foi et dans sa fidélité à la mémoire du martyr chrétien dont elle se glorifiait de porter le nom.

Que ne pouvons-nous retracer ici ses souffrances et sa pieuse résignation ! Les limites dans lesquelles nous devons circonscrire ce travail ne nous permettent même pas d'esquisser le tableau des émouvantes péripéties d'une existence traversée, de 1572 à 1599 (1), par des épreuves dont il n'était donné qu'à la foi chrétienne de triompher. Résignons-nous, puisqu'il le fant, à franchir maintenant un espace de plus de vingt années, et bornons-nous à jeter un rapide coup d'œil sur quelques faits qui se rattachent à la dernière partie de la vie de Madame l'amirale.

Nous voici en 1596. Depuis le 30 août 1580, Philibert-Emmanuel n'existe plus. Digne héritier de son autocratie, de sa haine et sa cupidité, Charles-Emmanuel, son fils, tient en

(1) A une époque intermédiaire entre ces deux dates, Th. de Bèze a rendu un éclatant hommage à la piété et à l'élevation d'esprit de Madame l'amirale, dans les lignes suivantes, que nous empruntons à la dédicace de son ouvrage intitulé *Questions et réponses chrestiennes*, qu'il publia en 1584 : — « Au reste, Madame, deux choses principalement m'ont esmeu à vous dresser ce mien petit labeur. La première, pour ce que, encores que vous ayez excellamment profité en la vraye cognoissance, mesmes des plus difficiles questions de nostre religion (la gloire en soit à Dieu qui vous a fait une tant grande et singulière grâce entre toutes les dames chrestiennes que je cognoisse en ce monde); je say toutefois qu'il n'y a encores aujourd'huy estude à la théorique et pratique de laquelle vous preniés tel plaisir qu'à méditer ce que Dieu nous a fait la grâce de sçavoir, et à toujours apprendre ce qui ne peut estre jamais assez parfaitement cognu durant les ténèbres de ceste vie..... La seconde occasion a esté que, pour plusieurs grandes raisons, vous estant très-affectionné et grandement redevable serviteur, et de monseigneur monsieur l'admiral auquel il a plu à Dieu vous unir, je n'ay peu ny deu faire moins que de vous offrir ce tesmoignage de mon devoir, lequel je vous supplie prendre en gré au nom de celuy en l'honneur duquel tout l'ouvrage a esté par moy dressé et basti : lequel aussy je supplie vous combler de plus en plus de toutes ses bénédictions et vous maintenir en toute saincte et vraye prospérité. »

prison, sous le poids d'une accusation non moins absurde qu'odieuse, la comtesse de Coligny, dont il connaît parfaitement la complète innocence; mais peu lui importe d'accabler de souffrances imméritées sa victime, pourvu qu'il réussisse à lui extorquer ses biens.

Un long temps s'est écoulé sans que Henri IV, vivement stimulé à l'action par Louise de Coligny, princesse d'Orange (1), par ses parents, par ses amis (2), ait pu trouver moyen d'intervenir en faveur de Madame l'amirale; l'attitude hostile et déloyale du duc de Savoie vis-à-vis de la France y mettait obstacle. Le jour vient où le monarque pense à profiter de sa récente réconciliation avec le saint-siège, pour réclamer les bons offices du pape près de Charles-Emmanuel.

La France est alors représentée, à Rome, par un diplomate éprouvé, par d'Ossat, à qui va être confiée la mission ardue d'amener ce même gouvernement pontifical, persécuteur-né des protestants, qui naguère célébrait avec une joie impie le massacre de la Saint-Barthélemy, et spécialement le meurtre de Gaspard de Coligny, à se transformer en protecteur de la veuve du chef des hérétiques de France, et à revendiquer, dans l'intérêt d'une femme, entachée elle-même d'une incurable hérésie, la juridiction de l'*Inquisition* romaine, non plus comme instrument de répression, mais comme égide. Il fallait l'habileté consommée, disons plus, le zèle généreux de d'Ossat pour tenter une œuvre pareille. Loin de reculer devant elle, il l'aborda franchement. Il sut, en homme d'honneur, faire taire ses préjugés sacerdotaux, en présence d'une grande infortune, et, tout prélat catholique qu'il était, lui consacrer sans réserve l'appui de son dévouement (3).

Villeroi lui transmet, le 10 novembre 1596, l'ordre de son souverain d'entamer la négociation. D'Ossat voit immédiate-

(1) François de Coligny, si affectueusement dévoué, de même que sa sœur, à madame l'amirale, était mort dès 1591. Voy. *Lettres de Pasquier*, in-f°, t. II, p. 430.

(2) Au premier rang de ceux-ci figurait Philippe de Mornai.

(3) Voy. *Lettres du cardinal d'Ossat*. Paris, 1698, in-4°, t. I, lettres 90, 92, 98, 101, 102, 103, 111, et t. II, lettres 187, 205, 206, 208.

ment le cardinal Aldobrandini, dont il se ménage le concours ; il se rend à Frascati, près du pape et « le supplie de ne pas permettre qu'il soit fait injustice à Madame l'amirale, puisqu'elle a été remise à son nonce (1). » — Le pape répond : « Qu'elle n'y a point été remise, mais qu'on lui impute des crimes dont la connaissance appartient à l'*Inquisition*, privativement à tous autres juges ; que néanmoins le duc de Savoie veut qu'au procès assiste un de ses sénateurs, et qu'il a jusqu'à présent retenu pardevers lui toutes les informations, ce que Sa Sainteté ne trouve pas bon ; qu'au demeurant, la prisonnière est accusée de sorcellerie et de magie, d'avoir invoqué, adoré et encensé les diables, d'avoir fait endiabler une fille (2), etc., etc. ; que Sa Sainteté ne permettra point qu'il lui soit fait injustice, mais que les imputations sont si atroces, qu'on ne peut faire moins que de voir ce que c'est. »

Un conflit de juridiction s'élève entre le pape, qui prétend que la connaissance de l'affaire appartient à l'*Inquisition*, et le duc de Savoie, qui invoque la compétence exclusive des juges de ses Etats, en déclarant, par tactique, renoncer à l'accusation en ce qui concerne les faits dans lesquels est en jeu le diable, justiciable direct des inquisiteurs, pour s'en tenir uniquement à l'imputation de sortilège dont doivent seuls connaître les tribunaux de droit commun.

S'élevant au-dessus de ces misérables chicanes de compé-

(1) Lettre du 18 décembre 1596, t. I, p. 361.

(2) Lettre du 18 décembre 1596, t. I, p. 361. — Dans une autre lettre du 20 janvier 1597, t. I, p. 388, d'Ossat fait sur l'endiablement en question d'assez piquantes réflexions. « On prétend, remarque-t-il, que le malin esprit, qui est au corps d'une fille, a dit que c'étoit Madame l'amirale qui l'y avoit fait entrer. Mais quand ainsi seroit, que cet esprit prétendu l'avoit dit, il ne faudroit croire à celui qui en l'Evangile, par la bouche de N. S. Jésus-Christ, est appelé père de mensonge, et qu'on sait être ennemi du genre humain, et particulièrement des gens de bien. Aussi est-il appelé accusateur des justes en l'Apocalypse, et le nom de diable, en sa langue originale, signifie calomniateur. De façon qu'il faut plutôt présumer bien que mal de ceux qu'il accuse : n'étant lui, qui est extrêmement malin, par-dessus tous les plus méchants hommes du monde, si sot que de déléger à la justice les vrais magiciens, sorciers, et autres, qui se sont donnez à lui. Car ce seroit les mettre en voie de correction et d'amendement de vie, et diminuer son regne, qu'il tâche toujours d'augmenter. Et quand on voudroit prendre ladite accusation comme chose dite par la fille, et non par l'esprit qui la possède, encore ne faudroit-il point ajouter foi au dire d'une personne insensée, comme sont tous les endiablez. Outre que telle calomnie peut lui avoir été suggérée par celui qui s'est logé dedans elle, et par des suppôts qu'il a dehors. »

tence, et allant droit au fond des choses, vis-à-vis d'un interlocuteur qui semble ne s'en préoccuper que fort médiocrement, d'Ossat affirme au pape que l'imputation de sortilège n'est ni moins révoltante, ni moins absurde que les autres imputations dont le duc de Savoie vient de se désister, et il le presse de ne rien croire de toutes les infamies qui se débitent sur le compte de Madame l'amirale; il démasque les secrets mobiles de la conduite de Charles-Emmanuel, et il supplie le souverain pontife « d'avoir pitié de la pauvre dame, qui n'est, assure-t-il, travaillée que pour l'envie qu'on a de son bien, et de le faire servir de partage à un de tant de petits louveteaux qui se nourrissent au pié de ces monts (1). » Dictée par une indignation légitime, l'assimilation du duc de Savoie et de ses nombreux enfants (2) à un loup et à sa progéniture, est sanglante, mais juste : la voracité de celui-ci n'est, en effet, que la trop fidèle image de la rapacité de celui-là. Il est bon que la diplomatie sache, dans l'occasion, parler haut et ferme à qui de droit.

Le zèle de d'Ossat ne se ralentit point. Répondant aux lettres que lui ont adressées la princesse d'Orange et le connétable de Montmorency, il s'écrie : « Il n'y a aucune charge contre Madame l'amirale..... tout cela ne méritait pas que la moindre personne du monde en fût travaillée; tant s'en faut qu'une dame de telle qualité et d'un tel âge en dût être emprisonnée, diffamée et poursuivie en ses biens et en sa vie. Qui sera cause que je m'employeray pour l'innocence et soulagement de ladite dame en tout ce qui se présentera, de toute ma puissance et affection (3). »

D'Ossat réitère ses démarches près du pape, d'abord, afin d'obtenir par son intermédiaire que Madame l'amirale, qui est tombée dangereusement malade, ait pour prison la maison dont elle est propriétaire à Turin; puis, afin de décider le

(1) Lettre du 16 janvier 1597, t. I, p. 384, 385.

(2) Il avait neuf enfants. Voy. la dépêche de Bellièvre et de Sillery au roi, et Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondances*, t. VIII, p. 220.

(3) Lettre du 20 janvier 1597, t. I, p. 388.

pape à demander qu'on lui envoie à Rome la prisonnière, pour que lui seul statue sur son sort (1). Ces démarches échouent ; « la pauvre dame continue à pâtir en prison (2). » Le président Vivaldo, assisté du nonce apostolique, lui fait subir, à Turin, un interrogatoire dont Béatrix de Coligny se procure une copie qu'elle fait parvenir à d'Ossat, et que celui-ci à son tour, expédie à Villeroy, en lui disant (3) : « Je vous envoie la dite feuille où vous verrez comme un des plus grands crimes que cette pauvre dame ait commis est d'avoir *Entremont*, place forte en Dauphiné, que Monsieur de Savoie lui veut estorquer pour s'en servir contre le roi et contre la France. »

Un an s'écoule sans que rien soit encore décidé ; loin de là : le duc de Savoie redouble de cruauté. Madame l'amirale est successivement transférée de la prison de Turin dans celles de Montcallier et d'Ivrée, où tout accès près d'elle est désormais interdit à sa fille Béatrix.

La paix de Vervins se signe. L'hypocrite Charles-Emmanuel écrit le 4 juin 1598 (4) au roi de France : « Ce qui me fait redoubler le contentement de cette paix est de me sentir libre de rendre à Votre Majesté le très-humble service que je lui dois. Votre Majesté me fasse cest honneur que de me commander, car elle cognoistra par les effets combien grande est l'envie que j'ai de lui rendre quelque signalé service. »

La réponse de Henri IV ne se fait pas attendre : il charge de Bothéon, sénéchal de Lyon, et son lieutenant-général au gouvernement du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais (5), de la porter, en se rendant près du duc pour lui faire jurer l'observation de la paix, et pour préciser la nature du service qu'on attend de lui. « Vous ferez instance, dit le monarque à

(1) Lettres des 18 février et 19 mars 1597. t. I, p. 417, 451.

(2) Lettre du 20 avril 1597, t. I, p. 450.

(3) Lettre du 28 juin 1597, t. I, p. 465.

(4) Duplessis-Mornay, *Mémoires et correspondance*, t. IX, p. 10.

(5) *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 10.

Bothéon (1), pour ma cousine, l'admirale de Châtillon, laquelle est encore traictée très-rigoureusement par les officiers du duc, non pour aultre cause que pour s'estre toujours montrée très-affectionnée au bien de mes affaires. Elle avait esté accusée de sorcellerie et aultres meschancetés qui lui avoient esté imposées, dont elle s'est très-bien justifiée devant les officiers du pape; toutesfois elle a esté depuis plus mal traictée que devant, ayant esté transportée de la cruelle prison du chasteau de Montcallier où elle estoit détenue, en une plus cruelle du chasteau d'Ivrée, où il n'est pas permis à sa fille mesmes de la voir, ni de lui escrire, ou recevoir de ses nouvelles; et ce seulement pour avoir toujours affectionné mon service, sans toutesfois avoir commis aucune félonie contre ledit duc, comme vous lui dirés, le pryant de la faire délivrer pour l'amour de moi. » Infidèle à sa promesse, Charles-Emmanuel repousse la demande de Henri IV, et continue à torturer sa victime (2).

A un an de là, d'Ossat écrit, le 15 juin 1599 (3) : « Madame l'admirale est toujours détenue en prison et aussi mal traitée que jamais; et n'espère-t-on point que le duc de Savoie la mette jamais en liberté..... Il y a danger que cette pauvre dame ne meure en prison, et, qu'elle morte, on ne marie sa fille par force, ou qu'on ne la fasse mourir elle-même, pour avoir ses biens qu'on a jà dévorez par espérance. »

Six mois plus tard, les tristes prévisions de d'Ossat se réalisent; témoin ce passage de sa dépêche du 17 décembre 1599, à Villeroi (4) : « Par ma dernière lettre je vous écrivois comme j'avois été recherché de vous ramentevoir de faire

(1) *Mém. et corresp.* de Duplessis-Mornay, t. IX, p. 50. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 1015 et suiv.

(2) D'Aubigné, *Hist. univ.*, in-f°, Mailié, 1616, t. III, liv. v, p. 464 : « Le duc de Savoie fit par aparence grand cas de cette paix et grande promesse de n'y contrevenir jamais. Toutefois, aux premières demandes que le roi lui fit il monstra une autre volonté, retenant contre la prière de ce prince la dame d'Entremont, vefve de l'admiral de Chastillon, prisonnière à Yvrée, sous une fausse accusation de magie, de quoi elle avoit esté déclarée innocente par le consistoire de Rome. »

(3) T. II, p. 67 à 70.

(4) T. II, p. 416 à 418.

quelque office pour la délivrance de Madame l'amirale quand Monsieur de Savoie serait près le roi : mais nous avons depuis appris que Dieu l'avoit délivrée d'une autre sorte, en l'appelant à soi. Elle a fait une très-chrétienne et très-belle fin. »

Ainsi s'est terminée au fond d'une prison, à la suite d'indiscibles souffrances, l'existence de la noble compagne de Gaspard de Coligny ! A l'histoire, austère interprète de la justice humaine, le droit de flétrir le bourreau ; à nous, le privilège d'honorer la victime, et surtout le devoir de bénir Dieu qui la fit triompher de l'épreuve.

Opprimée par les méchants, la pieuse captive s'écriait : « Ils maudiront, mais tu béniras, Seigneur ! (1) » Du haut du ciel, il lui était répondu : « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie (2). » Puis, quand vint l'heure suprême, elle put, en paix, remettre son esprit entre les mains de son Sauveur.

A l'aspect solennel de cette mort, que précédèrent une telle foi et une telle fidélité, laissons les saintes émotions déborder de nos cœurs ; élevons-nous, par la pensée, au-dessus du domaine de l'histoire, vers les sereines régions du monde supérieur ; et, dans notre ardente sympathie pour l'héroïque chrétienne dont nous vénérons la mémoire, sachons lire avec gratitude, sur le seuil de l'éternité que son âme fut appelée à franchir, il y a plusieurs siècles, cette déclaration divine (ps. CXVI, 15) : « La mort des bien-aimés de l'Éternel est précieuse devant ses yeux ! »

Comte JULES DELABORDE.

(1) Ps. CIX, 28.

(2) Apocal. XI, 10.

LES POÉSIES CALVINISTES.

Sus, ma langue, qu'on vous oye
Choses hautes réciter.
Vous pourrez par ceste voye
Quelques autres inciter :
Lesquels, pourvus de faconde,
Espandront par tout le monde
Les merveilles du Très-Haut.
Et si vous n'en êtes digne,
Montrez-leur au moins par signe
Que bon vouloir n'y défaut.

Voilà une très-petite chanson calviniste, choisie entre mille autres, qui toutes ont le même caractère de piété simple et sérieuse. Ce n'est pas son mérite poétique, mais seulement sa brièveté, qui l'a fait mettre ici comme introduction en tête de quelques mots sur la chanson protestante au XVI^e siècle. La muse des premiers réformés était plus soucieuse de l'idée que de la forme, trop oppressée de douleur pour être toute aux délicatesses de l'art; mais toujours droite, haute, respirant d'un souffle viril, et perdant rarement ce calme d'un christianisme qui veut être détaché des préoccupations terrestres.

Examiner rapidement ce que c'est que la chanson calviniste, et quel rôle elle a joué surtout au XVI^e siècle, sera d'autant plus à propos dans cette assemblée, qu'il est aisé de montrer combien d'austères pensées recouvre chez nous ce mot de chanson, quoiqu'on fasse effort, autre part, pour le dénaturer et le noircir.

Récemment, en effet, un ardent adversaire a pris la peine de faire imprimer un volume tout entier de ces poésies. Cet éditeur appartient à une école qui, sous prétexte de réviser avec impartialité les questions historiques, s'efforce de prouver les théories les plus fausses de l'esprit clérical. A l'entendre, les huguenots n'ont été animés que de l'esprit d'impiété, d'intrigue, de sédition, et leurs longs malheurs ne furent qu'un châtement. Il suffit, pour

répondre, d'ouvrir au hasard les quinze volumes que notre Société de l'Histoire du Protestantisme français a publiés, et nous pouvons entendre sans nous émouvoir ces cris détracteurs.

Le volume dont je parle, accompagné à chaque page de notes pleines de malveillance et d'erreurs, porte pour titre : *Recueil de poésies calvinistes* (années 1550 à 1566), et au-dessous cette épigraphe : « *Homicide point ne seras, de fait ni volontairement ;* » laquelle annonce avec assez de transparence que les poésies calvinistes ne prêchent rien moins que le meurtre. Combien il serait aisé de répondre que si les huguenots ont composé de quoi remplir un volume de pièces agressives, leurs ennemis en ont fait bien davantage et de bien plus cruelles ; mais ce serait encore laisser les choses sous un faux jour. Presque toutes les pièces de ce recueil sont relatives à la mort du duc de Guise, tué traîtreusement au siège d'Orléans, en 1563, par Poltrot de Méré. Poltrot, qui était au nombre des assiégés, au lieu d'attendre dans le combat le grand ennemi des réformés et d'acquérir la gloire de le tuer légalement, suivant les principes de la guerre, préféra, pour être sûr de son coup, faire le sacrifice de sa propre vie ; il s'en fut assassiner le duc dans ses lignes. Cette action pouvait être comparée à certains exploits de l'histoire ancienne, à celui de Judith par exemple ; aussi lorsque Poltrot eut payé son crime par un supplice atroce, bien des huguenots le tinrent pour un martyr. Dans Orléans comme par toute la France l'on chanta, les uns Poltrot, les autres Guise, et ce fut un déluge de sonnets, de complaintes, de chansons et de vers, latins autant que de français.

Un huguenot très-zélé, nommé Rasse des Nœux, qui était chirurgien de Jeanne d'Albret et grand amateur de pièces littéraires et historiques, surtout en vers, a laissé une vaste collection en neuf volumes in-folio de poésies de ce genre, qui couraient de son temps et que les lettrés se passaient de main en main. C'est en égrenant page à page cette mine abondante, qu'on y a découvert 97 petits pamphlets protestants, datés de 1550 à 1566, sur lesquels 81 sont dirigés contre le cardinal de Guise et ses frères. Quelques-uns d'entre eux à peine étaient de nature à être chantés, et il n'y en a presque aucun qui se retrouve dans nos chansonniers populaires du temps. Est-ce là ce qu'on peut appeler : *Les poésies calvinistes*? Ce modeste rameau de notre littérature n'a-t-il paru qu'à la lumière

des tragiques événements auxquels les Guises furent mêlés? Peut-il être enclos dans les limites d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années? — Non, non, tout le monde sait que la chanson protestante tient d'une autre origine et revêt un autre caractère. Le vrai chansonnier de nos pères est le psautier et les pièces composées sur son modèle.

Même aux temps primitifs de la Réforme, ce soutien ne manqua point aux âmes pieuses. Les beautés du psalmiste avaient été goûtées dans tout le cours du moyen-âge, et dès la fin du XV^e siècle on publiait déjà quelques psaumes rimés en langue vulgaire. L'on conserve dans nos bibliothèques publiques de petits livrets populaires, longs seulement de quelques pages, imprimés vers 1495 et 1500, à Paris, à Lyon, à Vienne (en Dauphiné), qui contiennent une traduction rimée des sept psaumes de la Pénitence et commencent ainsi :

Domine, ne in furore tuo arguas me.

Dieu, en ton jugement
Ne m'argüe (*accuse*) pas, Sire;
En ce siècle présent
Me chastie sans ire (*colère*).

Miserere mei, Domine.

Ayez mercy (*pitié*) de moy
Et me donnes santé,
Et vueilles ma pauvre âme
Mener à sauveté.

L'opuscule contient plus de cent quatrains, tous aussi naïfs. Ce premier essai appela, sans doute, des imitateurs dont Clément Marot ne fut que le plus longuement et le mieux inspiré. Un concert unanime de louanges accueillit d'abord son œuvre. Elle n'était pas encore imprimée quand François I^{er}, faisant à Charles-Quint, son hôte, les honneurs de Paris, voulut que Marot la lui présentât et lui en offrît la primeur; c'était au mois de janvier 1540, et le premier spécimen de cette traduction, contenant les trente premiers psaumes, parut à Paris en 1541, à Genève en 1542. On n'y vit pas d'abord une manifestation protestante; si l'édition genevoise était accompagnée de « La manière d'administrer les sacrements

selon la coutume de l'Eglise ancienne et comme on l'observe à Genève, » celle de Paris avait pour complément des versions rimées de l'Oraison dominicale, du Symbole des apôtres, des dix commandements et de la salutation des anges à la vierge Marie. » Le poète avait écrit seulement par amour de l'art; mais la soif d'épurement religieux qui travaillait ses contemporains fit accueillir son travail avec un empressement extraordinaire. Le roi François I^{er} chantait volontiers ces petits poèmes d'un langage excellent pour le temps où ils furent écrits; il en récitait encore à son lit de mort. Son fils Henri II, en sa qualité de grand chasseur, aimait singulièrement le psaume XLII^e : « Comme un cerf altéré brame après l'eau courante. » La préférence de Catherine de Médicis était pour le VI^e, qui est ce psaume de la pénitence dont il a été cité tout à l'heure deux versets. Chacun dans cette cour si persécutrice s'était approprié un psaume favori qu'il fredonnait habituellement; mais ce qui n'était chez les grands qu'un goût littéraire ou un sentiment religieux répandu par la mode fut chose bien autrement sérieuse chez le peuple. « Vous eussiez vu le dimanche, dit Bernard Palissy, les compagnons de métier se promener par les prairies, bocages et autres lieux plaisants, chantant par troupes, psaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant l'un l'autre. Vous eussiez vu les filles et vierges assises dans les jardins, qui se délectaient ensemble à chanter toutes choses saintes. » On s'aperçut bientôt de l'énergie avec laquelle les huguenots s'étaient assimilés cette poésie qui répondait si bien à leur foi. Ils savaient le recueil de Marot par cœur. C'était un des signes auxquels on les reconnaissait. Et ils se reconnaissaient eux-mêmes de loin les uns les autres, sans se voir, lorsque seulement de certaines mélodies bien connues arrivaient à leurs oreilles. Des fenêtres du Louvre, Henri II eut plus d'une fois le spectacle d'une foule enthousiaste qui remplissait le Pré-aux-Clercs et s'y promenait gravement le soir en chantant les psaumes. Les mêmes scènes se passaient dans les provinces.

Mais c'était aux persécutés surtout que ces chants servaient de rempart et de soutien. Tout le monde pouvait trouver plaisir à répéter en chœur de nobles paroles, mais personne ne pouvait chanter aussi sincèrement du fond de l'âme que les malheureux tombés entre les mains des juges et des bourreaux. « Il fut mené au lieu « du supplice rendant à Dieu par tout le chemin ses actions de

« grâces ; puis chanta un psaume et le continua jusques à ce que, « surpris du feu, il rendit son âme bienheureuse au Seigneur. »

Tel est le récit le plus ordinaire du martyrologe protestant. Ne nous arrêtons pas aux détails où il entre en racontant les chants que les mourants faisaient entendre : ils sont horribles. Aussi quand du milieu d'un supplice on entendait s'élever ces mots :

A toi, mon Dieu, mon cœur monte!...

ou bien :

Mon Dieu, prête-moi l'oreille!...

l'effet ne manquait jamais ; et ces simples vers étaient une énergique semence qui pénétrait quantité de cœurs parmi la foule agitée.

Au fur et à mesure des persécutions, d'autres chants de la Réforme vinrent se ranger à la suite des psaumes de David. Les uns attaquaient avec véhémence les rites du catholicisme et son clergé ; ils sont en petit nombre, car le plus frappant caractère du protestantisme fut sa longue résignation et la douceur, la joie chrétienne avec laquelle il accepta le martyre, depuis l'an 1525 jusqu'au massacre de Vassy (1562), sans se départir un instant de sa soumission et de son respect envers l'Etat, quelque barbare qu'il fût. Les autres sont un mélange de plaintes et d'invectives dictées par les massacres exécutés à Cabrières, à Mérindol, à Vassy, à Toulouse, ou lors de la Saint-Barthélemy. Mais le très-grand nombre (on pourrait dire la totalité si l'on faisait abstraction des années 1559 à 1572) sont seulement des odes douloureuses et tranquilles qui respirent une admirable piété. Ces belles odes, souvent rudes et rocailleuses par le langage, mais toujours touchantes par le sentiment, étaient usuelles dans les mains de nos pères sous le nom de *Chansons spirituelles*. On a des *Chansons spirituelles sur la sainte Cène*, imprimées en 1546 ; un recueil de *Chansons spirituelles à l'honneur et louange de Dieu et à l'édification du prochain*, imprimé en 1569 ; un autre de *Chansons spirituelles pleines de consolation*, imprimé à Genève vers 1580 ; *l'Uranie ou nouveau recueil de Chansons spirituelles et chrétiennes*, imprimé à Genève, 1591, et à La Rochelle en 1597 ; beaucoup se sont perdus. Ceux qui ont pu arriver jusqu'à nous sont de grandes raretés bibliographiques, dont il serait ex-

trêmement intéressant de former aujourd'hui une collection nouvelle pour la répandre parmi les fidèles. Ce serait la plus éclatante réponse à ceux qui s'imaginent, comme le bon La Harpe, que la muse protestante n'eut pas le moindre mérite littéraire, et aux adversaires qui voudraient la faire passer pour une furie. Outre l'intérêt historique attaché à chacune de ces pièces vénérables, qu'elles soient légèrement assaisonnées de sel ou qu'elles soient trempées de larmes, on serait étonné du charme de beaucoup d'entre elles. Notre *Bulletin* en a déjà fait voir quelque chose par diverses citations, celle-ci notamment (t. III, p. 417) :

Jà, le voile de la nuit
 Petit à petit s'efface,
 Et les astres donnent place
 Au beau soleil qui les suit.

Sus, mon cœur, pren ton déduit
 A chanter devant la face
 Du Seigneur qui, par sa grâce,
 Le temps gouverne et conduit.

Seigneur ! qui de ce soleil
 Fais le rayon nonpareil
 Sur bons et mauvais luire,

Illumine nos esprits
 Pour, au céleste pourpris,
 Heureusement les conduire.

Il y en a bien d'autres qui ne sont pas moins belles ; celle-ci, par exemple :

Nostre jeunesse tant chérie
 Est, pour un peu, plaisante à voir ;
 Mais, comme une fleur de prairie,
 On la void soudain dépérie
 Et sécher du midi au soir,
 Sans y pouvoir pourvoir.

Les beaux traits de nostre visage
 Et l'or cresp de nos cheveux
 Changent bientôt ; et davantage
 On voit courber nostre corsage.

Et tendre, pauvre langoureux,
Vers un lieu plus heureux.

La beauté du corps passagère
Fuit comme un vite messager
Et semble une aronde légère,
Qui, de mainte et mainte manière.
De place en place va loger
Et ne fait que changer.

O mortels, yvres de folie,
Où vont tant de desseins divers?
Vostre arrogance est abolie.
Chascun peu à peu vous oublie
En vos tombeaux, mis à l'envers
Pour repaistre les vers.

Faites, je vous pri', faites gloire
De la perdurable beauté!
Ayez d'un autre lieu mémoire
Où l'Éternel vous fera boire
Le nectar d'immortalité
Qui vous est appresté

Avant que l'heure journalière
Qui roule, roule contre-bas,
Coupe la débile filière
De vos jours, en toute manière
Réglez vos pensers et vos pas
Sur le divin compas.

Soyez munis de l'équipage
Qu'il faut pour passer le destroit
De ce périlleux navigage;
Et voyez, sur l'autre rivage,
Christ qui vous meine au ciel tout droiet
Et le monstre du doigt.

Au commencement, il n'y avait point de musique faite pour ces chants; Goudimel et les autres artistes contemporains n'ont paru que dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Le peuple avait commencé à chanter sans compositeurs comme à s'instruire sans pas-

teurs. On accommodait ces premiers psaumes à des airs populaires, que chacun choisissait à sa guise suivant ce qu'exigeait la mesure et la coupe des vers. Cette lacune de la musique servit précisément d'une manière très-heureuse et les progrès de l'art et la piété des fidèles. Avec le chant des psaumes en commun, la Réforme inventa la musique chantée en partie, tandis que dans l'ancienne liturgie de l'Eglise on ne chantait qu'à l'unisson; ensuite une ingénieuse piété transforma en morceaux chrétiens les poésies efféminées ou licencieuses qui étaient les seules populaires, au commencement du XVI^e siècle.

Ainsi l'on chantait beaucoup ces vers du duc Charles d'Orléans ;

Puisque de vous je n'ay autre visage,
 Je m'en vay rendre hermite en un désert,
 Pour prier Dieu si un autre vous sert
 Qu'autant que moy en vostre amour soit sage.
 Adieu amours, adieu gentil corsage,
 Adieu ce teint, adieu ces rians yeux.
 Je n'ay pas eu de vous grand avantage,
 Ung moins aimant aura peut-être mieux

Voici comment nos huguenots avaient transformé cette chanson :

Puisque de vous je n'ay autre visage,
 Rendre m'en vay à Dieu que je dessers ;
 Pour le prier que si chacun se perd
 A son escient, je n'en souffre dommage.
 Adieu la chair, adieu mondain servage,
 Adieu, vous dy, monde pernicieux ;
 Je n'ay pas eu de vous grand avantage.
 Du Seigneur Dieu j'espère beaucoup mieux.

La comparaison des chansonniers nous montre une quantité de ces transformations, généralement plus satisfaisantes, il faut en convenir, pour la morale que pour la poésie. Voici encore quelques exemples :

Amy, souffrez que je vous aime
 Et ne me tenez la rigueur
 De me dire que vostre cœur
 Souffre pour moy douleur extrême, etc.

La variante disait :

Chrestiens, souffrez que Dieu vous ayme.
Si vous craignez de Dieu la haine
A le requérir ne fudrez, etc.

Air : Mon pauvre cœur est en prison ;
Dieu gard de mal qui l'y a mis...

Variante : Mon Dieu, sauve-moi par ton nom
Et me juge par ta vertu....

Air : Or, chantez, chantez, fillettes, etc.

Variante : Or, chantez, chantez, fidèles,
Ne cessez point de chanter...

Air : Mon père m'a donné mari, etc...

Variante : Puisque pour époux et mari
J'ay le plus parfait des parfaits,
Jamais n'auray le cœur marri,
Mais m'esjourai en ses faits.

Fi de tristesse !

Vive liesse !

Car en suyvant le saint escrit
Obéir veux à Jésus-Christ.

Air : Quand me souvient de la poulaille...

Variante : Quand me souvient de l'Evangile
Que soulois prescher par les champs,
Estant chassé de ville en ville
Et mesprisé des gens meschans
Tant de bourgeois que de marchans,
Je m'esjouis en Jésus-Christ
Au nom duquel je fais mes chants
Par la vertu du Sainct-Esprit.

C'était précisément le contre-pied de ce que faisait l'Eglise romaine qui, dans les cérémonies les plus solennelles, avait introduit par la musique les réminiscences les plus déplacées.

On s'est plaint souvent dans nos Eglises du langage suranné de Marot. Ce n'est point sa faute, c'est celle du temps qui a produit dans la langue française d'énormes et rapides changements. Si les

mots et les tournures qu'il emploie ont vieilli, sa science prosodique et son imagination ont conservé toute leur valeur. Le rythme élégant et varié de ses psaumes a fourni beaucoup de modèles aux versificateurs venus après lui, non-seulement à ceux du XVI^e siècle, comme Ronsard et son école, mais même à nos poètes modernes. Un auteur qui s'occupe d'une histoire complète du psautier français a remarqué, avec raison, que c'est au psaume XXXVIII^e de Marot :

O Seigneur, que ta colère
 Se modère ;
 Retiens ton juste courroux.
 Que ta fureur se retire,
 Ou j'expire
 Sous la rigueur de tes coups....

que M. Hugo avait emprunté, en 1828, sans que ses admirateurs s'en aperçussent, le rythme de sa plus gracieuse Orientale :

Sara, belle d'indolence,
 Se balance
 Dans un hamac, au-dessus
 Du bassin d'une fontaine
 Toute pleine
 D'eau puisée à l'Illysus.

La poésie du XVII^e et du XVIII^e siècles eut le tort d'oublier presque entièrement ces rythmes, dont l'harmonie et la grâce n'excluaient nullement l'énergie, pour se renfermer de préférence dans le pesant alexandrin ; mais la saveur, c'est-à-dire le sens douloureux des chants calvinistes se conserva, jusqu'aux dernières années de l'ancienne monarchie, dans la bouche des innombrables victimes de la révocation de l'Edit de Nantes, qui ne cessaient de les chanter sur les galères du roi ou sur la roue, triste successeur du bûcher.

HENRI BORDIER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ESSAI SUR LES NÉGOCIATIONS DES RÉFUGIÉS

POUR OBTENIR LE RÉTABLISSEMENT DE LA RELIGION RÉFORMÉE
AU TRAITÉ DE RYSWICK (OCTOBRE 1697)

Lorsque les protestants quittèrent la France pour aller chercher un asile dans le Brandebourg, en Hollande, en Suisse, en Angleterre, ils ne considérèrent leur établissement dans ces contrées que comme provisoire. Les réfugiés ne pouvaient s'empêcher de songer à ce qui s'était passé aux premiers temps de la Réforme, quand régnaient alternativement la persécution et la tolérance ; et dans les vicissitudes qu'avaient éprouvées leurs aïeux, ils voyaient une image de leur propre destinée. D'un autre côté, les réfugiés ne doutaient pas que Louis XIV ne revînt à une modération qu'ils se figuraient lui être naturelle. Le désir ajoute de la force aux apparences qui le flattent ; aussi les protestants étaient-ils persuadés que Louis XIV ouvrant les yeux, et reconnaissant enfin les funestes effets de la persécution, reviendrait sur la fatale mesure qu'il avait adoptée, et remédierait au mal en les rappelant en France.

Le vieil esprit qui avait si longtemps agité la réforme française s'était éteint depuis que Richelieu avait fait signer aux protestants la paix d'Alais (1629). Du jour où ils avaient cessé d'être un parti politique, ils étaient devenus royalistes, et royalistes dévoués. Leur attachement résista même à l'épreuve de l'exil. Chassés de France par la persécution de Louis XIV, ils restèrent les fidèles sujets de celui qui les avait bannis, et ce ne fut qu'après de longues années qu'ils s'habituaient à la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre, aux institutions démocratiques de la Suisse et des Pays-Bas. Trente ans après la Révocation, lorsqu'on signa le traité d'Utrecht, les protestants français firent des efforts aussi énergiques qu'infructueux pour obtenir la permission de rentrer dans leur patrie.

Ce fut dans ces dispositions d'esprit que les événements de 1688 surprirent les réfugiés. On n'a pas à retracer ici les détails d'une des plus mémorables révolutions qui se soient accomplies dans l'histoire: il suffit de rappeler que toute l'Europe fut attentive à la grande lutte qui se préparait en Angleterre, et en attendit l'issue avec ce mélange de crainte et d'espérance que font naître les crises desquelles dépend la destinée des nations. Dans toutes les églises françaises de Hollande on fit des prières pour le succès de l'entreprise de Guillaume d'Orange. Sous l'impression des écrits de Jurieu, les réfugiés virent dans la chute des Stuarts et l'avènement d'une dynastie protestante au trône d'Angleterre, l'accomplissement des prophéties et le signe de leur prochain rétablissement dans le pays natal.

La guerre de la ligue d'Augsbourg éclata peu après les événements qui amenèrent Guillaume d'Orange sur le trône d'Angleterre. Au milieu de ces grandes luttes qui agitérent l'Europe entière, les réfugiés purent se croire un moment oubliés. Mais ils ne cessaient pas de compter sur le prince pour lequel ils avaient exposé leur fortune, leur vie, dans une expédition dont ils avaient en définitive assuré le succès.

Défenseur naturel de la Réforme, le premier service que le roi d'Angleterre avait à lui rendre semblait devoir être le rétablissement des réfugiés et la restauration de la foi protestante dans le royaume de France.

Du reste Guillaume avait donné de nombreuses preuves de l'intérêt qu'il portait aux exilés et à leur cause. « Soyez assuré, écrivait-il à Jurieu qui venait de le féliciter de son avènement au trône, soyez assuré que je ne négligerai rien de ce qui sera en notre pouvoir pour protéger et avancer la religion protestante, et Dieu, j'espère, m'en donnera les moyens afin que je puisse sacrifier le reste de ma vie à l'avancement de sa gloire » (1). Ces nobles paroles, partout répétées, entretenaient chez les réfugiés des espérances que vint encore confirmer une déclaration publique du roi aux ministres exilés de Londres.

C'était le 3 février 1691. Jacques II, après la triste campagne d'Irlande, avait été obligé de repasser la mer et de venir encore une fois demander un asile à Louis XIV; les ministres réfugiés vinrent féliciter Guillaume sur cet événement qui assurait la durée et la prospérité son règne.

« Le roi des rois, lui dirent-ils, vous a suscité comme un Alexandre et un César, non pour faire des esclaves de tous les peuples, mais comme un David et un Constantin, pour rétablir son empire et faire régner partout la piété et la justice. » Ils lui demandèrent ensuite de songer aux Eglises de France : « Ecoutez, Sire, une prière si juste, écoutez une voix qui n'est pas la nôtre, mais la voix de Dieu et de son peuple. » « J'espère, répondit le prince, que la Providence qui m'a guidé jusqu'ici, me fera la grâce de travailler au rétablissement de l'Eglise pour laquelle je sacrifierai toujours ce que j'ai de plus cher au monde (2). » Ces paroles du prince semblaient annoncer un avenir meilleur, la fin d'une terrible persécution

(1) Manusc. Court. Vol. XVII. T. D. Copie de la lettre de S. M. le roi de Grande-Bretagne à M. Jurieu.

(2) Msc. Court. *Mémoire sur les arcs de triomphe élevés le 3 fév. 1691, et sur la députation de l'Eglise de Savoie et des ministres réfugiés.*

et le commencement d'une ère réparatrice pour les réfugiés.

Ce fut dans les derniers jours de l'année 1691, que les exilés, encouragés par les promesses du roi d'Angleterre, songèrent sérieusement à la possibilité de leur retour en France, par l'intervention des puissances protestantes. Mais ce projet fut abandonné à la suite des avis du roi d'Angleterre et du grand pensionnaire de Hollande, qui trouvèrent qu'on avait engagé beaucoup trop de personnes dans une affaire qui exigeait le plus grand secret.

L'un des auteurs du projet (1), M. Orillard, ancien pasteur de Saintes, le reprit vers le commencement de l'année 1693. L'occasion semblait plus favorable que jamais. Louis XIV désirait la paix, et, dans de pareilles circonstances, les réfugiés pouvaient espérer, grâce à l'intervention de quelques-unes des puissances signataires du traité, l'insertion d'une clause qui garantirait leur retour en France. Tel était l'espoir de M. Orillard, homme sincèrement attaché aux grands intérêts du protestantisme, à la piété et à la droiture duquel les hommes les plus considérables de la Hollande rendaient le plus éclatant témoignage. Il était admis à l'intimité d'un homme influent dans les Etats généraux, d'un des plus fidèles serviteurs de Guillaume d'Orange, M. Dodyck. Il s'ouvrit à lui sur son projet. Les puissances protestantes avaient de grands intérêts à soutenir; la gloire de Dieu et la religion protestante étaient en péril, et Dieu demande aux petits comme aux grands de tout sacrifier pour son service. S'il avait placé le roi d'Angleterre sur le trône, n'était-ce pas pour réaliser la noble devise gravée sur ses étendards, lorsqu'il aborda les côtes de la Grande-Bretagne, et pour rouvrir aux exilés le chemin de la patrie? M. Dodyck encouragea beaucoup M. Oril-

(1) La plus grande partie des détails qui vont suivre sont tirés d'un manuscrit de la collection Court, T. 48, P. xiii *Journal de ce qui s'est passé entre quelques réfugiés pour parvenir au rétablissement de l'Eglise de France depuis l'an 1693.* — On lit ce passage en tête du manuscrit : « Mais toi, Eternel, tu te leveras, tu auras compassion de Sion, car tes serviteurs sont affectionnés à tes pierres et ont pitié de ta poudre. »

lard et approuva son projet de choisir un comité composé des hommes les plus marquants du Refuge.

Quelques jours après cet entretien, à la demande de M. Orillard, MM. de Vrigny, de Peray, de Beringhen, Jurieu, et Benoît acceptèrent la pénible mais glorieuse mission de travailler au rétablissement des Eglises de France. Le comité renfermait dans son sein des gentilshommes, des magistrats, des pasteurs : en faisant un pareil choix M. Orillard avait voulu rester fidèle aux anciennes coutumes des Eglises de France, qui avaient toujours appelé dans leurs conseils les représentants de toutes les classes de la société.

M. de Beringhen était un ancien conseiller au Parlement de Paris. Son dévouement, sa piété, son zèle étaient connus. Elie Benoît avait dit en parlant de lui : « Ni l'exil, ni la prison, ni le couvent ne purent l'étonner (1). » De tous les membres laïques du comité (2) ce fut celui qui s'occupa avec le plus d'ardeur de la cause qu'il avait à défendre. MM. de Vrigny et de Peray étaient des gentilshommes sincèrement attachés à la religion. Elie Benoît devait être l'homme politique du comité ; son remarquable ouvrage sur l'Edit de Nantes l'avait désigné comme un des plus compétents dans la question qui allait se traiter. La place de Jurieu n'était pas moins bien indiquée ; on connaissait trop son zèle, ses talents, pour douter un seul instant qu'il ne se dévouât tout entier au service d'une si grande cause. Si Jurieu prêta au comité l'appui d'un grand nom, Benoît lui assura le concours d'un esprit aussi ferme que sage et persévérant. Ne rien attendre du roi de France, demander tout à l'Angleterre et à la Hollande, tel était le programme politique du comité, qui par là froissa peut-être bon nombre de réfugiés, enclins, malgré leurs malheurs, à trop espérer de la justice et de la magnanimité de Louis XIV.

Un fait curieux à signaler, c'est le peu de place qu'occupe

(1) *Histoire de l'Edit de Nantes*, T. V, 23.

(2) Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur de Vrigny et de Peray, M. Haag ne les cite pas.

dans les négociations l'idée de patrie. Un homme seul semble occuper la scène, être présent à la pensée de tous. La patrie disparaît et s'efface devant la personnalité de Louis XIV. Quelques passages d'une lettre de Benoît nous montreront assez quelle était l'opinion du principal agent du comité. Il s'était mis en rapport avec les directeurs du Refuge de Lausanne. Ceux-ci s'étonnaient de ce que l'on songeât à traiter sans s'adresser directement au roi de France. Benoît leur répond (1) : « Quand nous adresserons quelque écrit qui doit paraître avec aveu et qui puisse venir à la connaissance du roi de France, nous y garderons toutes les mesures du respect imaginable, mais nous ne voulons pas que les respects aillent jusqu'à autoriser les prétentions démesurées que la France prend pour le fondement de toute sa conduite, ni jusqu'à reconnaître la moindre justice dans les traitements qu'on nous a faits ou la moindre injustice de notre côté. Nous aimerions mieux perdre toute espérance de plaire à la cour de France et de rentrer dans ses bonnes grâces, que de les racheter ainsi aux dépens de notre cause par des humiliations qui nous feraient tort. Nous n'avons point de grâce à demander et, avec quelque respect que nous soyons résolus de parler, nous ne laisserons pas de crier justice. »

Cette lettre qu'écrivait Benoît en juillet 1697, était le résumé de la conduite politique du comité, et dans l'histoire de ces négociations, nous le verrons demeurer invariablement fidèle à ces nobles maximes. Les nécessités du temps firent de ces pasteurs occupés du soin des âmes de véritables hommes d'Etat, des diplomates habiles, des politiques consommés. C'est un fait remarquable et digne d'être signalé que les rares aptitudes que déployèrent, dans les événements politiques de la fin du XVII^e siècle et des premières années du siècle suivant, des hommes comme Benoît, Brousson, Jurieu, Basnage. Ils furent les directeurs, les habiles conseillers du

(1) Msc. Court. T. D. *Lettre d'Elie Benoît aux directeurs du Refuge à Lausanne*. Juillet 1697.

Refuge, et surent éviter la raideur des formes « trop consistoriales » pour parler la langue de la politique et des affaires.

Le comité fut convoqué pour la première fois, le 18 mars 1694, chez M. de Beringhen, et il se mit aussitôt à l'œuvre. Jurieu rédigea plusieurs mémoires adressés au roi Guillaume, qui répondit favorablement à ces ouvertures, mais en recommandant le silence le plus absolu sur cette affaire. Sur l'invitation du grand pensionnaire Heinsius, Elie Benoît prépara un mémoire abrégé de ce que l'on pourrait faire en faveur des protestants français. La collection Court nous a conservé le morceau le plus remarquable qui soit sorti de sa plume (1). C'est moins un sujet du grand Roi qui parle, qu'un Français de 1791. Il hait Louis XIV; il souhaite sa défaite, son abaissement, mais il sépare le roi de la patrie, sans songer que cette dernière enchaînée au monarque partagera son humiliation. « Il est nécessaire, dit-il, de considérer tous les degrés de prospérité que Dieu peut accorder aux alliés, afin de mieux juger de ce qu'on doit attendre en faveur de notre relèvement, selon la conjoncture des affaires. » En cas de victoire des alliés, les plénipotentiaires devront demander la réparation du passé et des garanties pour l'avenir. Elie Benoît veut des libertés pour les protestants, et la première, c'est la liberté de conscience : « Il faut, dit-il, la présupposer appartenant à l'homme, de droit naturel et divin. » Le réfugié veut plus encore : liberté de culte, liberté du foyer domestique; liberté de publication et de débit des livres; liberté d'instruction, de sépulture; capacité de jouir des droits naturels et civils. C'est un Français du XVII^e siècle qui parle, et on croit entendre un contemporain de Sieyès et de Mirabeau réclamant la promulgation des droits de l'homme. C'était sous la solennelle garantie des états généraux rendus à la nation, que devaient être placés les droits de l'Eglise comme ceux de l'Etat, dans leurs mutuels rapports et leur indépendance réciproque. « Ce

(1) *Mémoire sur le sujet du rétablissement des Eglises de France*. Msc. C. T. 48. P. xvi.

qu'il nous faut, disait-il, c'est moins la garantie du roi qui n'est pas immortel, que celle de la nation qui demeure la même (1). » Ce mémoire, très-hardi pour le temps, fut présenté au roi d'Angleterre et reçut de lui le plus favorable accueil. Le pensionnaire de Hollande fut chargé de remercier son auteur, et de renouveler les promesses déjà faites par Guillaume, mais en faisant entrevoir que la situation politique devenant de plus en plus compliquée, il serait difficile de faire pour les réfugiés tout ce que le gouvernement de Sa Majesté Britannique aurait désiré.

Cependant le comité, qui n'avait pas eu connaissance du mémoire de Benoît, commençait à s'occuper des demandes à faire dans l'intérêt des Eglises de France. Les avis furent très-partagés : les uns voulaient simplement le rétablissement de l'Edit de Nantes; les autres désiraient qu'on y ajoutât des clauses relatives à différents sujets peu précisés dans ce traité. Lorsque le comité demandait le rétablissement de ce fameux Edit, il était d'accord avec l'opinion du plus grand nombre des réfugiés, pour lesquels l'Edit de Henri IV avait un prestige que rien ne pouvait effacer. Il consacrait le souvenir d'une lutte mémorable soutenue par leurs aïeux pour la liberté de conscience, et rappelait la mémoire d'un prince populaire qui leur avait accordé le droit de cité dans la nation française. Seul, Elie Benoît s'éleva contre l'idée du rétablissement de l'Edit de Nantes : fort des leçons du passé, il affirmait que c'était mal comprendre les intérêts de la religion protestante que de demander une pareille concession à la cour de France. « Il n'y en a pas un, écrit-il dans un mémoire adressé à la cour d'Angleterre, qui fasse réflexion que toutes les vexations qu'on a faites aux Réformés depuis quarante ans, n'ont été que des conséquences tirées de l'Edit à cause des ambiguïtés dont les articles sont susceptibles. » Il suppliait enfin la cour d'Angleterre « de ne se laisser point aller au préjugé général des

(1) Msc. Courl. T. 48. *Mémoire sur le sujet du rétablissement des Eglises de France.*

réfugiés prévenus du nom de l'Édit de Nantes, dont ils n'ont jamais compris le contenu. »

Le mystère qui entourait les travaux du comité, comme les divergences de vues qui transparaient au dehors, devaient exciter un certain mécontentement, qui fut habilement exploité par quelques esprits ardents du Refuge. On vit se former à la Haye un second comité, composé de dix membres, et traitant les affaires « avec un air d'autorité qui semblait faire croire qu'il avait reçu procuration de tous les réfugiés. » Cette anarchie ne pouvait qu'être fatale à la cause protestante. Les agents français en Hollande comprirent tout le parti qu'ils pouvaient tirer de l'état des esprits. Ils s'efforcèrent de faire pénétrer, dans le nouveau comité, quelques-unes de leurs créatures, et malheureusement ils y réussirent. Ce fut d'après les conseils de ceux qui eurent ainsi le triste courage de trahir leurs frères, que l'assemblée approuva le projet d'une pétition à adresser à Louis XIV au sujet du rétablissement des Églises (1). On ne peut expliquer la conduite des réfugiés dans cette circonstance que par un respect exagéré du pouvoir royal et une confiance malheureuse dans la bonté du roi de France. Le piège était trop évident : les réfugiés, par le fait de cette pétition, renonçaient à la protection des puissances protestantes pour se mettre à la discrétion de Louis XIV.

Les agents français préparaient ainsi une réponse facile au cabinet de Versailles : si les plénipotentiaires protestants demandaient, dans une des clauses du traité qui allait bientôt se signer, le retour des réfugiés dans leur patrie, Louis XIV aurait sa réponse prête : « Ses sujets réfugiés lui avaient déjà fait cette demande, et c'est à eux qu'il se réservait de faire connaître sa volonté à cet égard. » Le comité des huit com-

(1) Nous n'affirmons ce fait que d'après l'autorité de Benoit. Voici ce que nous trouvons dans les Msc. Court, Pièce XII. T. 48. « Des ambassadeurs catholiques donnèrent avis qu'il y avait des réfugiés qui rendaient compte aux ambassadeurs de France de tout ce que les autres réfugiés faisaient pour parvenir à leur rétablissement; les ambassadeurs attestaient que la chose était arrivée plusieurs fois en leur présence, parce que, pour faire de tels rapports, on ne se croyait pas obligé à se cacher d'eux. »

prit immédiatement tous les dangers d'une pareille situation, et avec lui tous les esprits éclairés et judicieux. Néanmoins on voulut encore essayer une dernière fois de la conciliation; l'ancien comité demanda qu'on s'entendît sur les demandes à faire, et il formula le premier ses propositions qui furent repoussées. L'entente n'étant plus possible, on se sépara (1).

Les menées du nouveau comité devinrent si inquiétantes, que les huit résolurent d'envoyer un mémoire à la cour d'Angleterre pour expliquer la situation. Ils firent plus, et ce ne fut pas sans tristesse qu'ils publièrent la pièce suivante qui était comme la révélation publique des discordes survenues au sein du Refuge : « Dieu nous est témoin, disaient-ils, que ce n'est que pour l'intérêt de sa gloire, l'édification de son Eglise et la consolation de nos frères de France que nous faisons ce présent désaveu.

« Peut-être, ajoutaient-ils, que ceux que nous désavouons solennellement par cet acte public, ont des intentions aussi bonnes que leurs démarches sont mauvaises; mais les plénipotentiaires protestants, qui voient des gens qui se disent réfugiés dans un commerce étroit avec ceux qui nous accablent tous les jours de mille maux, n'auraient pas lieu de croire, si nous ne faisons le présent acte de désaveu, que nous n'avons pas sujet de nous plaindre du traitement qu'on fait en France à nos frères et que nous sommes déjà d'accord avec ceux qui continuent pourtant à nous opprimer. (2) »

L'éclat fut grand, et il ne fallut pas moins que l'intervention du pieux Brousson, cet avocat au parlement de Toulouse, devenu l'apôtre de la foi proscrite, avant d'en être le martyr, pour atténuer le douloureux effet produit par ce manifeste sur les Eglises du Refuge, et sur les puissances protectrices. Le comité comprit qu'il avait besoin, après ces divers événements, d'expliquer sa situation et de poser la question de droit. Jurisconsulte éminent, personne mieux que Brousson

(1) 1^{er} octobre 1796.

(2) Msc. Court. T. 48, n° xxiii.

n'était apte à remplir cette tâche; il le fit avec un très-grand bonheur dans ses très-humbles remontrances aux puissances protestantes (1).

Il s'agissait de justifier les réfugiés : les divers événements qui avaient agité la Haye, avaient compromis aux yeux des princes la cause des protestants français. On avait cru voir chez eux des tendances républicaines, le mépris de la royauté. Brousson s'empresse de les justifier : « S'ils ont demandé, dit-il, la garantie des puissances protestantes, ce n'est pas dans le dessein de prendre de là occasion de violer le respect, l'obéissance et la fidélité qu'ils doivent à un prince souverain. Ils agissent comme des enfants obéissants, qui, voyant que leur père, prévenu par les artifices d'une marâtre, les a fait traiter avec une rigueur qui a mis leurs biens, leur vie en péril, et qui, désirant d'être réconciliés avec lui, souhaitent que leurs parents interviennent dans cette réconciliation, afin que leur intervention serve de frein à la passion de celle qui voudrait les perdre, et que l'on puisse désormais lui opposer ce juste obstacle. » La comparaison était ingénieuse : il était vrai que Louis XIV appelait les princes protestants ses frères et ses cousins, mais il n'était pas plus suspect de tendresse pour eux que pour « ses fils obéissants. » Quoi qu'il en soit, le mémoire de Brousson eut une heureuse influence, et parut un moment devoir rallier tous les princes protestants à la cause du Refuge. Les divisions intérieures n'en subsistaient pas moins, et Brousson, devenu membre du comité des huit, terminait tristement une de ses lettres par ces mots : « Seul pour soutenir notre pauvre Jérusalem ! »

F. PUAUX fils.

(La fin au prochain numéro.)

(1) *Très humbles remontrances à toutes les puissances réformées et évangéliques sur le rétablissement des Eglises réformées de France.* (M. C.), brochure (éd. de 1697.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA REFORME SOUS HENRI III

LETTRES DE THÉODORE DE BÈZE A M. GABRIEL SCHLUSSELBERGER
ET A L'ÉLECTEUR PALATIN

(Mars et juillet 1575)

En reproduisant les deux lettres suivantes, on veut surtout attirer l'attention sur les beaux recueils épistolaires conservés en Suisse. La correspondance de Th. de Bèze, dispersée à Genève, à Berne, à Zurich et à Bâle, permettrait de recomposer presque jour par jour l'histoire de la Réforme française pendant la seconde moitié du XVI^e siècle. On remarquera dans les deux pièces qui suivent des détails expressifs sur les déplorables résultats des guerres civiles en France : « Il y a apparence que d'un costé ce sera l'issue d'un Pharaon, quant aux persécutions ; et quant à l'Eglise du Seigneur qu'elle trouvera son désert en la France ; mesmes si ces guerres continuent, qui ne faudront de transformer ce tant grand et opulent royaume en une Arabie la Déserte, et Dieu veuille qu'au bout se trouve quelque terre de Chanaan ! » Si la France a échappé au triste sort de l'Espagne, c'est à la sagesse de Henri IV qu'elle le doit.

I

A M. GABRIEL SCHLUSSELBERGER.

*Monsieur Gabriel Schlüsselberger, mon bon seigneur et amy,
à Nuremberg.*

Monsieur, je vous remercie bien fort de la peine qu'avez prise pour moi, envoyant mes lettres à M. Thretius, duquel encore que je n'aye eu response, je ne laisse de luy escrire de rechef, vous priant me faire ce plaisir de commectre mes lettres à quelque homme seur, à la première commodité que vous aurez. Il me desplaist bien fort de la maladie de M. Burnofter, et ce d'autant que je voy rester au monde si peu de fidelles serviteurs de Dieu, ce qui me fait

beaucoup plus de peur que toutes les menaces et les persécutions du monde. Mais c'est raison que l'obstination des hommes soit ainsy chastiee, et cependant il nous faut assurer qu'il ne périra pas un des enfants de Dieu. J'escrirois volontiers tant à mon dit seigneur frère qu'à M. Herdesianus, mais voyant que mon nom est si odieux à quelques-uns (1), il faut qu'à mon regret je me garde d'escire à plusieurs de mes frères et amis, durant le mauvais temps, craignant qu'en leur cnydant gratifier, comme je sçay que mes lettres leur seroient bien agréables, je ne leur fisse dommage, si les ennemys de la paix des Eglises en estoient advertis. Je vous prie, monsieur, d'autant que je vous puis plus aisément escire en nostre langue, leur faire bien entendre ceste raison, affin qu'ils prennent de bonne part si je ne leur escris point, ce que toutes fois je feray désormais s'ils le trouvent bon, désirant cependant estre recommandé à leur bonne souvenance et entendre de leurs nouvelles.

J'ay fait une response latine à nos condamnateurs de Forgeue (?), laquelle je désirerois estre traduite et imprimée en allemand, dont je vous envoie un exemplaire pour vous et pour vos amis, qui recevront de la foire de Francfort, comme j'espère, le livre des épistres et responses de feu M. Calvin que nous avons fait naguères imprimer. Au surplus, quant à nostre estat, graces au Seigneur, nous jouissons, quant à nous, du repos accoustumé. Mais quant à nos frères des Eglises de France, la guerre va tousjours son train en telle sorte néantmoins que, graces à Dieu, nos affaires vont tousjours en avant, et vous puis dire que lorsque nous avons eu grosses armées, nous n'avions point la dixiesme partie de ce que Dieu a fait contre ses ennemys depuis les derniers troubles. Cependant estant fort recherchés de la paix, il a semblé bon finalement aux Eglises de donner à congnoistre par effect qu'elles ne demandoient ni le sang ni la ruine de la patrie, et pourtant se sont assemblés à Basle, vers M. le prince de Condé, les députés des provinces qui ont les armes en main pour leur juste déffense, là où je me suis aussy trouvé par leur volonté. On y a fort disputé de ce qu'on doit demander tant pour le fait de la conscience que pour avoir justice des massacres, et pour la seureté à l'advenir, pour n'estre point trompés; sous tous

(1) A cause de la querelle sacramentaire qui continuait à déchirer les Eglises d'Allemagne et de Suisse.

lesquels points on s'est finalement résolu de faire des bonnes et fortes demandes et s'y tenir constamment jusques au bout. Les dits députés avec passeports du roy partirent de Basle, il y a quatre jours, pour aller à la cour à Paris. Dieu scait ce qui en sera. Mais je n'ose rien attendre de bon de telles gens. Toutesfois Dieu tient les mains des rois, lequel je supplie nous envoyer en quelque repos ou bonne seureté pour n'estre ni estonnés des menaces de ses adversaires, ni alléchés encore un coup par leurs tromperies et ruses. Il n'y a point de trêves pour cela et fait chacune partie ce qu'elle peut. Je croy qu'aurez sceu la constance de ceux de Livron, la prise d'Aigues-Mortes. Depuis peu de jours encore les nostres ont pris la ville d'Alais et le chasteau. Et voilà comme peu à peu ce pauvre royaume, jadis si opulent, s'achève de ruiner soy-même par un juste jugement de Dieu. Vous aurez sceu aussi le beau mariage du roy et son entrée à Paris, dont je ne vous escriray davantage.

Quand à la chandelle de cire, celle qu'il vous a pleu m'envoyer me plaist bien et vous prie m'en envoyer huit livres de mesme, au poids d'icy, qui sont dix-huit onces, que je payeray à celuy que me manderez. Et sur ce, Monsieur, me recommandant à vos prières et de tous mes bons seigneurs et amis de par delà, je supplie nostre bon Dieu et Père vouloir exaucer les gémissements des affligés, inspirer les rois et princes à le bien recongnoistre et redresser sa pauvre Eglise et nous tenir tous en sa sainte garde et protection. De Genève, ce 25 mars 1575.

Vostre entièrement amy et serviteur.

THÉODORE DE BÈZE.

Le bon cardinal (1) mourut le lendemain ou la nuit suivante d'une fièvre chaude, estant devenu tellement phrénétique après avoir prins son Dieu de paste, qu'il l'a fallu lier dedans son liet, et à l'instant mesme courut un vent austral si furieux, non-seulement en Avignon où il est mort, mais aussy en la plupart de France, qu'il a abbatu plusieurs clochers, maisons et forêts, et *l'appelle-t-on le vent du cardinal*.

(Bibl. de Berne. Collect. Bongars, tome 46. Copie.)

(1) Charles de Guise, cardinal de Lorraine, un des plus ardents persécuteurs de la Réforme sous les Valois. Il survécut peu à Charles IX, et mourut le 26 décembre 1574. Voir Mézeray, *Histoire du règne de Henri III*, édit. Combât, T. I, p. 113 et suivantes.

II

A L'ÉLECTEUR PALATIN (1).

Monseigneur et très-illustre prince, ayant pleu à Dieu de choisir Votre Excellence entre tous les princes de la chrestienté pour vous opposer à l'esprit mensonger, et vous ayant le Seigneur tellement fortifié en ces assaux, que non-seulement vous estes demeuré ferme en la vérité jusques à présent, mais aussy qui plus est avez fortifié et secouru les débiles et affligés, j'en rends graces au Seigneur tous les jours, le suppliant jour et nuit qu'il luy plaise nous conserver un tel instrument de sa gloire, ce que je ne dis point en flateur comme je scay, Monseigneur, que ne souffririez mesme d'estre flatté, mais pour ce que la vérité est telle et que je désire que reconnoissant Votre Excellence les grâces que Dieu lui a faictes, elle soit de plus en plus encouragée à bien faire, comme de faict il est apparent que Dieu prépare de nouveaux combats en Allemagne, ayant donné efficace d'erreur très-grande à l'esprit mensonger ; esquels combats Votre Excellence continuant en la vertu que Dieu luy a donnée trouvera nouvelles occasions de louer Dieu luy estre préparées, quelque événement qui soit suscité à ces tempestes ; car Dieu a promis aux siens que le tout leur tournera en bien, et vous l'avez desjà souvent expérimenté. Ce nonobstant je prévoy que l'espreuve sera rude comme aussy la patience du Seigneur envers l'Allemagne a esté bien longue, et les jugemens sur ceste maison de Saxe particulièrement bien mal recognus, et faudra que s'accomplisse ce qui est escrit Mathieu X, 35 (2). Mais, Monseigneur, Votre Excellence se souviennet tousjours que la couronne gist au bout de la lice, là où vous la trouverez, car elle vous y attend.

Quant à la pauvre France, l'ire de Dieu brusle et consume tousjours ; il est vray que cependant il faict son œuvre vrayement merveilleuse devant les yeux mesmes de ses adversaires contraincts de le reconnoistre. Mais il y a apparence que d'un costé, ce sera l'is-

(1) L'Electeur Frédéric III, fervent disciple de Calvin et zélé protecteur de la Réforme en France, mourut en 1576.

(2) Allusion aux discordes intestines de l'Electorat de Saxe, qui, sous Auguste, successeur de Maurice, semblait justifier ces paroles du Christ : « Je suis venu mettre la division entre le fils et le père, entre la fille et la mère, entre la belle-fille et la belle-mère. »

sue d'un Pharaon, quant aux persécutions, et quant à l'Eglise du Seigneur, qu'elle trouvera son désert en la France; mesmes si les guerres continuent qui ne faudront de transformer ce tant grand et opulent royaume en une Arabie la Déserte, et Dieu veuille qu'au bout se trouve quelque terre de Chanaan.

Vostre Excellence me pardonnera si je passe si avant, et me supportera s'il luy plaist; au surplus sachant que nostre Dieu vous a fait ceste grace de le reconnoistre en ses pauvres membres, je supplie très-humblement, Monseigneur, Vostre Excellence qu'il luy plaise, comme premier prince du saint empire, avoir pitié de ces pauvres citoyens de Besançon, et au lieu que maintenant ils comparoistront comme défendeurs, ayants esté par cy-devant demandeurs, il plaise à Vostre Excellence de bien entendre le mérite de leur cause (1). J'espère, aultant que j'ay peu entendre de leurs affaires, que les ayant entendus, Vostre Excellence trouvera qu'encores que par la faulte d'aultruy leur entreprise n'ayt succédé, et qu'il se puisse trouver quelques défauts en leur procédure, tant y a toutes-fois qu'il se trouvera qu'ils ont esté et sont zélateurs des droicts de l'empire et de leur patrie. Ce qu'ils requièrent cependant à Vostre Excellence, c'est que ne pouvant trouver en ces quartiers lieu de seure demeure, à cause des plaintes de leurs adversaires voisins de ces lieux, il plaise à Vostre Excellence, pendant que ces troubles s'esclaircissent, souffrir qu'ils soyent en quelque seureté sous l'ombre de vos ayles, s'assubjectissans à toute congnoissance de cause juridique. Ce sera l'endroiet, Monseigneur et très-illustre prince, où je prieray nostre bon Dieu et Père, fortifier, bénir et avancer de plus en plus Vostre Excellence en toute sainte et bonne prospérité. De Genève, ce 4 juillet 1575.

[Le] très-humble et obéissant serviteur de Vostre Excellence

THÉODORE DE BESZE.

(Bibl. de Genève. Vol. 107. Minute originale.)

(1) Th. de Bèze devait d'autant plus s'intéresser au sort des protestants de Besançon qu'il avait lui-même prêché la Réforme dans cette ville, comme l'attestent les *Documents inédits de Franche-Comté*, cités par M. le pasteur Goguel (*Bulletin*, XI, 9).

LE CAMP DES ENFANTS DE DIEU

RELATION, PAR TOBIE ROCAYROL, DE LA MISSION DONT MM. HILL
ET VANDERMEER, ENVOYÉS D'ANGLETERRE ET DE HOLLANDE A TURIN
L'AVAIENT CHARGÉ AUPRÈS DES CAMISARDS (MAI 1704)

(Communication de M. le pasteur FRAISSINET, d'Aiguesvives.)

Il y a encore abondamment à moissonner dans le champ fertile de l'histoire de notre Eglise en général, et même dans la partie de nos annales qui paraît avoir été le plus exploitée, savoir l'épisode des Camisards. Ni M. Court, ni M. N. Peyrat n'ont connu le manuscrit de Rocayrol, et ils ne parlent de celui-ci qu'en passant. Pourtant Rocayrol a été un conspirateur assez hardi pour jouer trois fois sa tête, et son récit est peut-être le plus précieux chapitre qui ait été écrit sur les héroïques *Enfants de Dieu*. Le savant et laborieux archiviste de l'Hérault, M. Thomas, est le premier qui ait fait du complice de l'abbé de La Bourlie et de sa Relation, que nous lui avons signalée, l'objet d'un important Mémoire publié à Montpellier, en 1859, sous ce titre : *Un agent des alliés chez les Camisards*. Ce travail, qui met surtout en relief les tentatives diverses de l'étranger pour secourir les Camisards, reproduit le récit de Rocayrol, mais n'est pas envers celui-ci plus généreux que Basville, dont il amnistie trop les rigueurs.

Tobie Rocayrol, né aux environs de Roquecourbe, vers 1670, apprit à Castres le métier de marchand de soie, et fut ouvrir une maison de commerce à Lyon. En 1700, de Barbézieux, secrétaire d'Etat, l'autorisait à faire un voyage à Genève. Deux ans après, ses mauvaises affaires l'obligèrent à vendre pour liquider. Au mois de septembre 1703, il préparait, avec l'abbé de La Bourlie, le sieur Soubreton, Boüton et Catinat, l'insurrection du Rouergue. Plus tard, dans une dépêche du 1^{er} avril 1707, Basville rapportait ainsi, au ministre de la guerre Chamillard, la manière sauvage dont le soulèvement fut comprimé, et la part que l'ex-marchand y avait prise. « Le sieur Barbara, mon subdélégué à Castres, dit-il, fut assez habile pour mettre en 24 heures 8.000 hommes de milice sous les armes, qui tombèrent sur les attroupés, qui furent presque tous pris, tués ou pendus. Ce fut un service signalé qu'il rendit qui est resté sans récompense. Rocayrol n'a pas été entièrement convaincu de ce fait, mais il est certain qu'il étoit alors dans le pais, caché, et il fut de notoriété publique qu'il avoit donné aux rebelles 500 pistoles. »

Rocayrol et l'abbé de La Bourlie trouvèrent moyen d'éviter le terrible sort de leurs nombreux amis, celui-ci en se sauvant par mer en Angleterre, celui-là en gagnant la Suisse. Mais arrivé à Morges, l'ex-marchand de Lyon se trouva en rapport avec l'ancien ministre de Crest, Sagniol de la Croix, qui avait été condamné à la roue après le combat de Bourdeaux (1683) (Benoît, *Hist. de la Rév.*, t. V, p. 652). L'abbé de La Bourlie, successeur au titre et au grade de son aîné le marquis de Guiscard, lieutenant-général au service de l'Angleterre, et mort protestant en Hollande, avait décidé les gouvernements anglais et hollandais à organiser, à Nice, une expédition maritime pour porter secours aux mécontents du midi de la France. Le ministre Sagniol de la Croix qui correspondait avec MM. Hill et Vandermeer, les deux envoyés d'Angleterre et de Hollande, à Turin, décida Rocayrol à aller (fin mai 1704) porter cette bonne nouvelle à ses amis des Cévennes et de la Montagne Noire, et s'informer en détail de leur situation. C'est le sujet de la Relation qu'on va lire, et dont on reproduit, d'après l'original conservé aux archives de l'Hérault, la partie la plus intéressante, la visite de Rocayrol au camp des Camisards. La défection de Cavalier les avait fort affaiblis, mais Roland tenait encore, et sous ce valeureux chef assisté de Ravanel, de Catinat, l'insurrection cévenole, appuyée par l'étranger, pouvait se ranimer avec succès et causer de sérieux embarras aux lieutenants de Louis XIV. La mort de Roland, surpris au château de Castelnaud, précipita le cours des événements. Rocayrol n'en continua pas moins ses trames en Suisse... On essaiera peut-être de retracer un jour l'étrange destinée de cet aventurier au cœur héroïque, prêt à jouer tous les rôles pour venir en aide à ses frères opprimés. Agé d'environ 30 à 34 ans à l'époque de sa mission, « taille d'environ cinq pieds trois pouces, visage long, noir et maigre, les yeux vifs, barbe et cheveux noirs, cils de même, assez bien fait de corps, beaucoup d'esprit et grand parleur; » tel est représenté Rocayrol dans une note envoyée de Suisse aux proconsuls du Languedoc. Il achèvera de se peindre lui-même dans les pages qui suivent.

J'arrivai à Nîmes, le 8 juillet, où je vis ceux à qui je me confiois, pour prendre des mesures sûres [à l'effet] de joindre Roland. Après plusieurs conférences, nous trouvâmes à propos d'envoyer un exprès à Roland, pour lui faire savoir que j'étois de retour et le prier d'envoyer un détachement au bois de Saint-Gilles, qui est à une heure de Nîmes, pour m'arrêter de même qu'un guide que je prendrois, pour faire voir que je n'étois point d'intelligence avec eux, et qu'il donnât ordre à ses gens, en m'arrêtant, de me désarmer, d'attacher

le guide et moy aussy, et de nous faire beaucoup de menaces, surtout à moy, en disant que j'avois fait du tort à leurs frères, supposant un autre nom que celui que j'ay.

Le messenger part avec ces instructions le 12^e dudit mois, joint Roland et s'en revient avec un détachement de six cavaliers commandés par Catinat, desquels il en laissa quatre au bois de Campagne; Catinat resta à un endroit qu'on appelle la Bastide, et [le messenger] vint sur les dix heures, le 15^e du courant, à Nîmes, rendre compte de ce qu'il avoit fait, me disant qu'il falloit que je partisse le même jour à deux heures après midy. Dans le moment, j'alloy voir tous mes amis pour leur apprendre mon départ et les prier, quoiqu'il m'arrivât, de n'en être point en peine, et si en cas MM. le maréchal ou intendant les envoyaient chercher, une fois qu'ils auroient appris que les Camisards m'avoient arrêté, pour s'informer d'eux ce que j'étois, de ne point se troubler et de dire naturellement celui que j'étois. Après cela, je m'en fus à mon logis, nommé la Tourmagne, près des Recollés, et priay l'hoste de m'indiquer un honnête homme qui sut le chemin de Marseille en passant par Saint-Gilles, où je supposay de vouloir acheter des soyes. L'hoste, qui ne sçavoit pas mon dessein, me donna un homme qui étoit presque tous les jours au service de M. l'intendant, avec lequel je fus bientôt d'accord, parce que je sçavois bien que je ne le garderois pas longtemps. — Je partis sur les deux heures de Nîmes. A moitié chemin du bois, l'homme me dit que je risquois beaucoup. Je parus surpris en luy disant pourquoy. Il ajouta : Messieurs les Camisards arrêtent, presque tous les jours, tous les cavaliers qui passent dans ce pays-cy. Ainsi vous qui êtes bien monté, et qui avez un assez fort équipage, sy malheureusement nous en trouvons, vous risquez beaucoup. J'en parus encore plus surpris en luy demandant s'il n'y avoit pas quelque autre chemin pour éviter le bois, parce que j'appréhendois qu'il ne me fit passer par quelque autre endroit. En ayant été averty, je l'aurois obligé de passer dans le bois afin de ne manquer point les Camisards qui m'y attendoient. Il me dit que c'étoit le droit chemin, ce quy me fit plaisir.

Un moment après que nous fûmes dans le bois, ces quatre messieurs en sortirent avec chacun deux pistolets, et commencèrent à me crier de mettre armes bas. J'en parus fort surpris. [Je] les laissai avancer fort tranquillement. Dès qu'ils furent auprès de moi, [ils]

m'ôtèrent l'épée du costé, les pistolets de la selle, attachèrent les dras du guide, et en firent autant à moy, après m'avoir fait descendre de cheval; puis ils nous firent entrer dans le bois avec défenses de ne point crier, ny de remuer, me menaçant que j'avois fait beaucoup de tort à leurs frères, qu'ils étoient bien aise de me tenir pour m'en faire repentir, en me donnant un autre nom. Pour faire voir au guide que nous n'étions pas d'intelligence, je leur fis voir mon passeport et les assuray qu'ils se trompoient, qu'il y avoit quatre ans que je n'avois pas été à Nîmes, ainsy qu'ils m'obligeroient de me laisser continuer mon chemin; que sy j'avois quelque chose qui leur fit plaisir, je le leur donnerois de très-bon cœur. Cette réponse les anima, et ils me dirent qu'ils n'étoient point des voleurs, ny ne l'avoient jamais été, et que je changeasse de langage; qu'en m'arrêtant ils ne suivoient que les ordres de M. Roland, leur général, lequel avoit commandé à Catinat de me faire arrêter; que tout ce qu'ils pouvoient faire, c'étoit de me faire parler à Catinat dès qu'il seroit nuit, et que s'il ne me trouvoit point coupable, il me renvoyeroit. Dès qu'il fut nuit, nous fûmes le trouver à un endroit qu'on appelle la Bastide, avec un nommé François et la personne que j'avois envoyée pour avertir Roland. Dès que nous y fûmes arrivez, je dis à M. Catinat, en présence de mon guide, que j'avois eu le malheur d'être arrêté par [quatre] de ses gens, mais que je n'en étois point fâché parce que cela me procuroit l'honneur de le voir. Je luy dis que j'étois un marchand, et le priay de me laisser poursuivre mon chemin. Il me répondit que quand leurs ennemis leur tomboient entre les mains, surtout moy qu'on luy avoit dit avoir fait beaucoup de maux, on ne les laissoit pas aller comme cela. Je luy fis les mêmes prières que j'avois faites à ceux qui m'avoient arrêté. Cependant il n'en voulut rien faire, me défendant de ne parler point tant, qu'il falloit absolument que j'allasse à la troupe. Il dit à ses gens de voir si j'étois bien attaché, de même que mon guide, et qu'il falloit partir dans le moment pour aller trouver Roland.

Nous ne savions comment faire pour renvoyer le guide sans qu'il ne se doutât de quelque chose. M. Catinat me fit bien plaisir quand il ordonna qu'on l'attachât à la queue de mon cheval. Cela n'étoit qu'afin qu'il priât de le laisser aller. Ce misérable se mit à pleurer et pria qu'on le tuât plutost que de l'attacher. Cela m'obligea de

prier M. Catinat de lui donner son congé, en luy disant que s'il y avoit quelque chose à souffrir, Dieu me donneroit la force de n'en murmurer point, mais que je sçavois bien qu'on m'avoit accusé à tort et qu'ainsy j'irois partout, sans risquer la moindre chose. Il fut bien aise que je luy eusse répondu en ces termes, et il congédia cet homme, en le priant de ne faire point du tort à ses frères, et il luy bailla un cheval pour rendre à un particulier du faubourg de Nîmes, à quy ses gens en avoient arrêté deux la semaine auparavant : comme il avoit appris que c'étoit un brave homme, quoyque papiste, il luy renvoya ledit cheval, avec ordre de luy dire que dans quelques jours, il luy feroit rendre l'autre. [Il] luy ordonna aussy d'aller dire à MM. le maréchal et l'intendant, qu'il avoit arrêté un marchand qui se disoit être de Lyon, qu'il l'amenoit attaché à M. Roland; qu'on le feroit passer par les armes, s'il étoit coupable. Comme il (Catinat) le croyoit, le guide s'en fut fort content, de même que moy.

Voicy la route que je tins. De la Bastide, je partis la même nuit. Je passay à Saint-Césaire, à Gajan, à Saint-Chartes, où je logeai, chez Arnassan; nous y couchâmes; de là à Moussac, à Cruviés, à Lascours, à Ners, où [est] une garnison françoise; à Cassagnoles, où est une autre garnison; à Massauvene, à Cardet, à Lézan, où est une garnison; à Durfort, où nous bûmes; à Saint-Félix de Pallières, à Vabres, à une heure de Lasalle, chez un nommé le Baille, où nous mangeâmes; à Toiras, proche le pont de Salendres; à Corbez, à Lusiers, au Puech, à Saint-Paul, où nous mangeâmes, chez un nommé Lacoste et où la troupe de Roland avoit couché la veille]. Je luy écrivis parce que j'appréhendois d'être découvert. Il ne se trouva point à la troupe à cause qu'il avoit été chez luy, pour mettre ordre à avoir des vivres. Mallier, son lieutenant, vint dès qu'il eut reçu ma lettre avec le frère de Roland et cinq à six soldats. Après que nous eûmes soupé et reposé une couple d'heures, nous partîmes pour aller joindre la troupe à Peyraube, où nous arrivâmes à la pointe du jour. Roland y étoit de retour. De là nous fûmes au Pin, à Pommaïrol, à [Euzet], où il y a une porte de fer; à la Bertresque, à l'Oustalet, à Courdèle, à la Croze, à Coutelperdu, à Tougardon, à la Blaquierete, au Granier, où nous campâmes dans un pres où étoit un moulin à martinet.

Pendant là dite route, je m'entretenois avec M. Roland au sujet

de mon voyage. Les suites feront voir que pour le peu de temps que je restay avec luy, je m'éclaircis de toutes choses conformément aux ordres que j'avois. M. Roland envoya chercher un de ses confrères nommé Jouainin [Joanny], qui étoit à un quart d'heure de là avec sa troupe, laquelle devoit se joindre le lendemain avec celle de Roland pour aller égorger quatre compagnies de miquelets qui étoient au Pont-de-Monvert, lequel ils devoient brûller [le bourg] après avoir fait cette expédition, afin d'empêcher qu'on n'y mit plus de garnison. Je priai M. Roland de faire ensorte que le lendemain j'entendisse une prédication, pour pouvoir ensuite en dire mon sentiment. Il fit appeler Moysse et lui dit qu'il falloit qu'il prêchât le lendemain; après cela je demanday quelqu'un qui sceut écrire, pour lui faire faire les lettres que je croyois être nécessaires. Il me donna un nommé Malplath, auquel je fis écrire une lettre à MM. les Envoyez à Turin, pour les remercier de leur bon souvenir envers les fidèles opprimés de France, avec prière de [leur] continuer leur protection, une autre à leurs hautes Puissances, une à Messieurs du canton de Berne, une à celui de Zurich, pour implorer leur charité. Cela fait, je pris toutes les notes dont je creus avoir besoin, les noms des chefs, le nombre du monde, et de quelle manière les troupes étoient composées.

Premièrement la troupe de Roland étoit, quand il le souhaitoit, [élevée] jusqu'à 1,200 hommes. Le dit Roland est d'un hameau qu'on nomme Pouvoiran, paroisse de Mialet, fils d'un paysan à son aise; il a bien du mérite, craignant Dieu et se comportant très-bien avec tout le monde. Il a deux frères avec luy [l'un] de l'âge de 16 ans environ et l'autre de dix à onze, aussy très-bien élevés. Son père avec un autre frère d'environ 18 ans, sont dans les prisons de Perpignan. Voicy le nom des principaux [chefs] qui suivent après luy, lesquels sont fort jolis hommes et bien craignant Dieu.

M. Mallier, qu'on nomme Cadet, du village de Corbez, qui est lieutenant et confident [de Roland].

M. Etienne Soulier, de Lasalle.

M. Sales, de Soustelles.

M. Languedoc, de Vabres.

M. le Cadet Laforest, d'Aigladines.

M. David Bastide, de Lasalle.

Ces cinq derniers messieurs ont soin de la troupe pour les vivres :

et quand il y a quelque détachement d'une centaine d'hommes, ils s'en acquittent très-bien.

M. Malplath, de Chambérigaud, est secrétaire et reste toujours avec M. Roland.

M. Moyse, d'Uzès, est celui qui prêche ordinairement à la troupe.

M. Amat, de Chambérigaud, est chantre et lecteur. Après ceux-là il y en a trois ou quatre qui font ordinairement tous les jours trois prières à la troupe. J'en ai entendu de très-belles par méditation. Ceux qui n'ont pas le même don les lisent.

M. Cavalier est d'un endroit qu'on appelle les Tavernes, paroisse de Ribaute. M. Daniel étoit son confident.

M. Ravanel, de Malaigue, paroisse d'Uzès.

M. Catinat, d'un village nommé le Cayla.

Un nommé Marchand, des Fons, qui commandoit l'exercice.

Il y en a bien quelques autres dont je ne sçay pas le nom. La troupe a resté dispersée dans la plaine au nombre d'environ 600, et le restant, parce que la troupe de Cavalier étoit plus forte, se sont mis parmi celle de Roland et de ceux qui suivent :

M. Jouainnin, près de Castagniols, est fort joli homme et a du service. Sa troupe est composée d'environ 500 hommes. Voici les noms des officiers qu'il avoit :

Masselet (1), du côté du Pont-de-Mont-Vert, fait les prédications.

M. Abraham, de Saint-Etienne, sa troupe est d'environ 300 hommes.

Un nommé Lavalette, de Moissac, est lieutenant et exhorte la troupe à la piété.

Marion, de Barre, officier.

M. Laroze, du Pampidou; sa troupe est d'environ 400 hommes.

Cavalier, du Castanet, paroisse de [Saint-André de] Valborgne; sa troupe est d'environ 400 hommes.

Méjanel, de Tourguicille, paroisse de Saint-André [de Valborgne], officier.

Pontier, du dit lieu, officier.

M. Moulines, de Saumane; sa troupe est d'environ 150 hommes.

Verdier, de Gabriac, est son lieutenant.

(1) Jean Huc, dit Mazelles, de la Salzède, paroisse de Genolhac, pendu à Montpellier en 1723.

Lallemand, de la même paroisse, officier.

M. Fidèle (Fidel), près du Vigan, où il se tient ordinairement ; sa troupe est d'environ 50 hommes.

Voilà tous les noms des principaux [chefs].

Voicy les demandes qu'on m'avoit ordonné à mon départ de faire à ces pauvres gens et leurs réponses.

Premièrement, il faut parler à Cavalier ou à Roland, et, s'il se pouvoit, à tous les deux ensemble.

Cavalier étoit en traité avec MM. le maréchal et l'intendant pour sa paix. Ainsy je n'avois garde de le voir crainte de n'être découvert. Je fus joindre Roland Laporte, comme j'ai dit cy-devant, lequel est présentement le premier chef de tous les protestans des Sevenes qui sont sous les armes, et je parlay à Mallier, son lieutenant et confident, à Sales, à Languedoc, à David Bastide, à Jouainnin, chef, à Amat, à Laforet, à Malplath, secrétaire de Roland, parce qu'il a de la peine à écrire, et à bien d'autres dont je ne mets pas le nom, ne le croyant pas nécessaire.

Cy-devant j'ay dit que c'étoit Catinat qui m'avoit arrêté. Ainsy je l'ai bien vû. [J'ay veu aussy] Jean Hue, dit Mazellet, de Genolhac, leur grand prédicateur, lequel j'ay ouy prêcher sur ces mots du chap. VI, v. 20 du livre de Daniel : « Et comme il approchoit de la fosse, il cria Daniel d'une voix piteuse. Et le roi prenant la parole dit à Daniel : Daniel, serviteur du Dieu vivant, ton Dieu à qui tu sers incessamment, te pourroit-il avoir délivré des lions ? » Ce sermon fut fait en présence des cy-dessus nommés et d'environ cinq cents personnes de la troupe de Roland, d'une manière sy sainte et sy touchante, que plût à Dieu, tout le monde l'eût entendu ! Il n'y auroit ny grand ny petit qui n'approuvât leur conduite et ne souhaitât de tout son cœur pouvoir les soulager.

A l'égard de Ravanel, il étoit fiancé et étoit allé voir sa prétendue épouse. Pour Castanet, il se trouva si bas à la troupe dans la plaine que les cy-dessus ne trouvèrent pas à propos de les envoyer chercher. Outre ces chefs, on voit par la liste cy-devant qu'il y en a d'autres qui commandent de petits détachements de 50 à 60 hommes. Ce qu'il y a de remarquable en eux, c'est leur union sy fraternelle qu'on auroit de la peine à le croire sy on ne l'avoit veu.

Secondement, il me fut ordonné de leur dire de ne perdre point courage, qu'ils continuassent à se fier au bras du Tout-Puissant qui

les a soutenus jusqu'à présent, et que l'on fait de grands efforts de tous costez pour les soutenir et pour empêcher qu'ils ne soyent opprimez.

Je les ay trouvez remplis de foy et d'un courage tout divin; mais ils ont eu bien de la peine à vouloir ajouter foy à toutes les promesses que je leur fesois, parce que l'année passée, un nommé Flotard, fils d'un feseur de cartes du Vigan, fut leur parler et leur dit que c'étoit par ordre de S. M. britannique et de leurs hautes Puissances. Il leur fit beaucoup de promesses, lesquelles n'ont pas été exécutées; il les a toujours amusez par des lettres qu'il écrivoit à leurs amis [où il] les exhortoit à tenir bon, qu'il travailloit incessamment pour eux. Ces pauvres gens m'ont dit que, comme Flotard les avoit été joindre à pied et qu'il devoit s'en retourner d'où il venoit de même, ils lui firent présent d'un cheval pour l'engager à avoir plus de soin de leurs affaires. Ce petit présent n'a rien fait aux promesses qu'il leur avoit faites. Ils me dirent que tout ce que Flotard avoit fait n'étoit que pour les obliger d'entretenir une vingtaine de mille hommes de troupes du roy, dans leur pays, pour soulager les armées des Alliez ailleurs, durant cette guerre; et qu'ils croyoient que, lorsque les Alliez viendroient à faire la paix, ils [les Camisards] n'y seroient pas compris; ainsy qu'ils seroient pour lors exposez à toutes les cruautés des troupes du roy.

Je répondis à tout cela que je ne sçavois pas ce qui s'étoit passé cy-devant, mais que j'étois envoyé de la part des ambassadeurs de Sa Majesté britannique et de leurs hautes Puissances qui sont à Turin, pour sçavoir leur état, afin de les secourir et d'établir les correspondances propres pour cela. Et comme je n'avois point la parole que Flotard avoit dit aux ambassadeurs qu'il leur avoit donnée, avec ordre de n'écouter personne que ceux qui l'auroient, pour lever leurs ombrages là-dessus, je leur dis que je sçavois bien que Flotard y avoit été, même qu'il étoit à Turin et avoit prié MM. les ambassadeurs d'écrire à M. Sagniol de Lacroix, quy étoit celuy quy m'envoyoit, de faire ensorte que je prisse Flotard avec moy, ce que je refusay. Flotard, voyant cela, dit qu'il ne donneroit pas la parole pour éviter que je fisse le voyage. Ainsy, Messieurs, c'étoit à Roland, Malier et Malplath [que je parlois], je vous prie très-humblement d'être persuadés que je suis un de vos frères, des meilleurs intentionnez, et sy vous ne voulez pas ajouter foy à ce que je vous

dis, à cause que je n'ay pas la parole de Flotard, tels messieurs d'Anduze, Alais et Nimes vous diront quy je suis, sans compter, Messieurs, que je ne vous demande rien quy puisse vous faire du tort, bien au contraire. J'ai quitté un très-bon poste que j'avois chez un banquier et suis venu à mes propres fraix et dépens, et ay risqué et le fais encore, sy malheureusement je suis découvert, d'expirer sur une roue pour venir sçavoir votre état. Je vous prie aussy de croire que je ne vous amuseray point comme Flotard a fait; car, dès que je seray de retour en Suisse, sy l'argent qu'on me marque de vous offrir, depuis que j'en suis party, n'y est pas, je vous répons que je vous l'écriray, et s'il y est, comme j'espère, le prochain mois d'aoust ne se passera pas que je ne vous fasse compter pour le mois six cents louis d'or, pour le premier payement. Ensuite cela continuera, en plus petites sommes ou plus grosses. Les termes avec lesquels je prononçay ces parolles firent connaître à ces trois messieurs que véritablement il falloit que je fusse envoyé, et me promirent d'une commune voix qu'ils feroient tous leurs efforts pour se soutenir, afin d'être fidelles à la cause commune et qu'ils donneroient de grandes occupations à leurs ennemis.

Troisièmement, il faut leur dire que l'année passée la flotte des Alliez étoit venue dans la Méditerranée pour leur apporter du secours, mais (que) n'ayant pas répondu au signal que la flotte leur fit pour les obliger à s'approcher de la mer, comme on leur avoit dit qu'ils viendroient recevoir ce qu'elle leur apportoit, elle fut obligée, à cause du vent, de s'éloigner de terre.

Roland, Mallier et Malplath, qui sont les trois personnes qui ont soin de tous ceux qui ont les armes à la main avec lesquels j'ai eu toutes les conférences pour ce que nous avons résolu de faire, me répondirent qu'ils n'avoient pas eu le don de deviner que la flotte, dont je venois de leur parler, fut venue, qu'ils n'en avoient jamais rien su; ainsy qu'ils ne pouvoient pas répondre au signal qu'elle a fait et que, quand elle seroit venue sur les côtes du Languedoc pour leur apporter le secours que je leur disois, qui étoit des munitions, à la réserve qu'il y eut un débarquement considérable, ils ne sont pas en état de quitter leur azile pour se mettre tous en plaine, où inmanquablement ils seroient enveloppez de leurs ennemis et risqueroient beaucoup d'être tous défaits ou fait prisonniers.

Quatrièmement, il faut leur dire que la flotte des Alliez reviendra cet été pour leur apporter de l'argent, des munitions et des armes, qu'ils doivent observer le temps qu'elle viendra, ou quelques vaisseaux qu'on détachera pour s'approcher de terre.

Suivant les avis que M. Sagniol de Lacroix me donna, je leur fis savoir l'arrivée de la flotte; premièrement celle d'une frégate au port de Villefranche, chargée de fuzils, de selles et de munitions, tant de guerre que de bouche; secondement, qu'on avoit fait un embarquement à Nice d'environ 500 hommes et de plusieurs officiers. Mais tout cela échoua. Et ce monde ne leur convenoit point, parce qu'il y en avoit la plus grande partie de déserteurs qui se rendirent dès qu'ils virent les Français; c'est une chose que toute l'Europe peut avoir sceue.

Cinquièmement, il faut leur dire où ils jugent à propos que l'on pourroit faire le débarquement plus commodément pour le venir recevoir et s'approcher les uns des autres.

Après que je leur eus dit la demande cy-dessus, ils me répondirent qu'ils n'entendoient rien à la marine, et qu'ils ne pouvoient s'exposer à quitter leur azile pour la raison que j'ay dit cy-devant. S'ils recevoient de l'argent avant l'arrivée de la flotte, ils pourroient augmenter leur nombre et cela étant feroient plusieurs diversions pour occuper leurs ennemis, et tâcheroient d'envoyer un détachement pour recevoir ce que la flotte leur enverroit.

Sixièmement, il faut convenir de quelques signaux; par exemple, qu'ils feront un certain nombre de feux, dans la nuit, sur quelques montagnes, et, dans le jour, une épaisse fumée portant le même nombre, auxquels signaux la flotte répondra pour faire voir qu'on les a bien compris.

Il n'y a qu'un seul endroit dans toutes leurs montagnes où ils puissent faire des feux et être veus commodément de la mer, lequel en est à deux grandes journées et d'où ils ne peuvent s'approcher qu'ils n'ayent plutost fait ce que je dis cy-devant.

Septièmement. Après les signaux, il faut leur dire qu'ils fassent une descente jusqu'à la mer, du costé du signal, ou bien du costé qu'ils s'appercevront du haut de leurs montagnes, où les vaisseaux s'approchent.

C'est toujours la même difficulté de pouvoir approcher de la mer.

Huitièmement, il faut qu'ils disent par quels moyens l'on pourroit les secourir autrement, soit d'argent ou de monde. Il faut aussy qu'ils disent leurs besoins et les plus grands, afin qu'on y puisse pourvoir par toutes sortes de moyens.

Ces pauvres gens ont presque besoin de tout. Suivant mon jugement, il est impossible, pour les soulager bientost, de découvrir d'autres moyens que de leur faire tenir de l'argent avec lequel ils trouveront tout ce qui leur sera nécessaire. Ayant de quoy vivre largement, leur troupes augmenteroient tous les jours, et lorsqu'elles seroient à un certain nombre, ils pourroient se faire des passages par divers endroits; du moins envoyer un détachement pour joindre les secours d'hommes qu'on pourroit leur envoyer par mer ou du côté du Dauphiné où il ne seroit pas fort difficile qu'ils fissent une jonction, s'ils avoient ce que je dis cy-dessus. Le Vivarais, d'où ils ne sont pas fort éloignés, se déclareroit bientost, à ce que j'ai entendu dire sur mes routes, et il me semble que les ayant pour eux, on pourroit facilement passer le Rhône. La misère les empêche de mettre en exécution les bons projets qu'ils ont, lesquels, suivant toutes les apparences, réussiroient bien.

Neuvièmement, il faut savoir au juste leur nombre, tant cavalerie qu'infanterie; s'ils le peuvent augmenter, de combien et comment; si c'est faute d'armes qu'ils ne s'augmentent pas; s'ils ne peuvent pas avoir des bastons ferrés et des fourches; s'il leur manque des munitions de guerre; sy leurs ressources pour cela sont sûres et abondantes; comment ils se nourrissent; s'ils ont des ressources pour les empêcher de périr par la famine; s'ils font leurs exercices de piété comme il faut, et s'ils observent une bonne discipline ecclésiastique.

Présentement ils sont trois mille fantassins et cent nonante cavaliers comme paroît par le dénombrement que j'en ay fait cy-devant, par plusieurs troupes, tous gens craignant bien Dieu; et sans le secours qu'ils demandent dans les précédens articles, ils ne se soucient pas de s'augmenter davantage: le pays est assez ruiné pour ne pouvoir pas fournir un nombre plus grand. S'ils pouvoient avoir l'argent qu'on m'a dit de leur offrir, ils n'auroient pas plutost receu une vingtaine de mille francs, que leurs troupes pourroient être autour de six mille hommes et dans la suite elles pourroient aller jusqu'à dix mille. Ils m'ont assuré que M. de Villars, maréchal

de France, qui commande [dans le pays] à présent, n'auroit pas assez de troupes pour leur résister et qu'ils ne craindroient pas, ayant le nombre qu'ils disent, une armée de trente mille hommes. Je n'ay pas beaucoup de peine à le croire puisque trois mille hommes, ou environ, ont résisté à plus de vingt mille, lesquels étoient de très-bonnes troupes, à plus forte raison dix mille pourroient combattre contre trente mille.

S'ils avoient de l'argent, un peu largement, ils débaucheroient la plus grande partie des soldats de leurs ennemis, dont la plus grande partie les aiment et leur fournissent des munitions de guerre en payant. C'est une chose que je sçay très-sûrement, et sy je n'appréhendois des suites fâcheuses, je mettrois [ici] les villes et les noms de ceux qui leur en fournissent. L'autre parti les redoute, et quand il faut combattre, cela leur fait bien de la peine. Il y en a plusieurs qui disent hautement qu'ils ne peuvent pas concevoir qu'on les oblige de se battre contre des gens qui ne font que prier Dieu.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE HENRI III

PAR MÉZERAY

3 vol. in-8°. 1844. Edition de M. le pasteur COMBET.

Monsieur le Rédacteur,

Voudriez-vous me permettre d'appeler un instant l'attention de vos lecteurs sur une publication, bien modeste assurément, mais qui n'en méritait pas moins un meilleur accueil que celui qui lui a été accordé? — Il y a quelque chose comme une trentaine d'années, c'est-à-dire en un temps où commençait à peine à s'éveiller le mouvement de recherche historique qui s'est si bien concentré plus tard dans votre excellent *Bulletin*, dans l'une des Eglises les plus isolées, les plus inabordables de nos hautes Cévennes, un digne pasteur, épris de l'amour le plus passionné pour l'histoire de nos pères, se vouait à l'une de ces œuvres qui exigent un désintéresse-

ment tout à fait évangélique, et la patience d'investigation d'un vrai bénédictin. Un exemplaire de la grande *Histoire de France* de Mézeray lui était tombé entre les mains. Dans l'exposition animée, impartiale, puisée aux meilleures sources, de ce grand historien, il avait cru trouver le tableau le plus complet, le plus véridique, qui existât encore, des guerres civiles et religieuses du XVI^e siècle ; et dans son enthousiasme, un peu irréfléchi peut-être, pour son auteur favori, il ne se proposait rien moins que d'en publier une édition nouvelle, dans la partie du moins de cette histoire qui lui paraissait la plus digne d'intéresser notre protestantisme français. On peut s'étonner, au premier abord, que ce soit le règne même de Henri III que M. Scip. Combet ait choisi comme objet de ses préférences historiques, alors que la période qui précède, celle de François I^{er} à Charles IX, est davantage, semble-t-il, de nature à fixer l'attention d'un historien protestant. Dans celle-ci, en effet, se trouve comprise la véritable histoire des destinées de la Réforme française, l'histoire de ses premiers martyrs, de ses premiers succès, du point d'arrêt de son développement. Une fois à Henri III, et même une dizaine d'années avant lui, la Réforme a dit son dernier mot en France : un fleuve de sang sépare déjà les deux communions dans notre patrie : tout ce que la Réforme peut faire désormais, c'est de sauvegarder les débris de ses Eglises déjà dispersées en tant de provinces par le vent de la persécution ; c'est de parvenir, par l'héroïsme prolongé de sa résistance, à faire reconnaître son droit, non plus au triomphe, mais seulement à l'existence, droit que la lassitude des guerres civiles antérieures est déjà disposée à leur faire accorder, en dépit du fanatisme des Ligueurs.

Néanmoins, ce n'est pas sans de sérieux motifs, c'est même avec beaucoup de tact historique que M. Combet s'est arrêté de préférence au règne de Henri III. Sans compter, en effet, que nous possédons dans les nombreux *Mémoires* du temps, et en particulier dans la *Chronique ecclésiastique* de Bèze, tous les éclaircissements désirables sur la période qui précède, l'*Histoire de France* de Mézeray n'est point de celles dont on puisse s'aider pour une étude attentive, approfondie, des origines mêmes de la Réforme française. D'une manière générale, la Réforme en tant que mouvement religieux, en tant que manifestation nouvelle de la pensée chrétienne dans le monde, l'intéresse fort peu ; il en est encore à l'expliquer, malgré

tout son bon sens, par une simple querelle de moines en Allemagne, ou par un goût excessif de la nouveauté en France. Son impartialité à son égard n'est, au fond, que de l'indifférence ; c'est l'impartialité des hommes de la Renaissance, comme Montaigne, qui ne comprennent pas que l'on pût mourir pour si peu ; ou celle des philosophes du XVIII^e siècle, qui ne nous honoraient que dans la mesure des souffrances que nous avons eu nous-mêmes à subir. Aussi Mézeray ne consent-il à s'occuper réellement de nous que lorsque nous sortons de notre obscurité si glorieuse de secte pour prendre une consistance politique, pour nous mêler de plus près au courant de la vie nationale, pour paraître au grand jour de la lutte, armés de pied en cape, prêts à relever le gant qui nous est dédaigneusement jeté par les Guises : jusque-là, nous sommes en quelque sorte absorbés dans l'ensemble des événements qu'il retrace, n'obtenant de lui, de temps à autre, qu'un sentiment de commisération pour nos souffrances, ou un cri d'indignation contre nos persécuteurs. C'est ainsi qu'il dira, pour réfuter le singulier reproche d'historiens catholiques, comme Davila, qui font François I^{er} responsable d'avoir, par trop de tiédeur, laissé trop de liberté au développement de la Réforme : « Eh quoi ! faire six ou sept rigoureux édits pour l'étouffer, brûler les hérétiques par douzaines, les envoyer aux galères par centaines, et les bannir par milliers, dites-nous, je vous prie, est-ce là permettre, ou n'y prendre pas garde, sont-ce de simples résolutions, ou bien des effets ? » Sans jamais paraître se demander si ceux qui se faisaient ainsi les victimes volontaires de tant d'auto-da-fé ou de bannissements n'étaient pas, en réalité, les porteurs de la vérité religieuse, ou seulement de cette monarchie libérale et constitutionnelle qui flotte tant de fois, comme un rêve, devant l'âme du pénétrant historien.

Mais si Mézeray n'a qu'un regard fort distrait et fort superficiel pour la signification religieuse de la Réforme, il n'a que plus de perspicacité pour comprendre les motifs d'une nature plus mondaine qui n'ont pas tardé à intervenir dans l'histoire de ses combats et de ses revers. Nul plus que lui n'a su saisir au vif la physionomie si multiple, si bigarrée, des passions politiques du XVI^e siècle. On dirait qu'il a vécu avec tous ces personnages de la noblesse et de la cour qui y jouent le principal rôle, si vivante est sous sa plume la peinture de leur caractère et des mobiles humains qui les ont fait

agir : on dirait qu'il a été lui-même partie active des événements dont il parle, si bien il sait leur donner de la couleur et du relief, mettant en lumière les moindres détails, les rattachant avec habileté à l'ensemble dont ils font partie, concentrant d'une manière admirable les éléments essentiels de chaque situation dans ces entretiens ou ces harangues à la Tite-Live, dans ces expositions de l'état d'esprit des principaux acteurs qui, à défaut d'authenticité proprement historique, ont du moins toute la vraisemblance, toute la vérité logique créée par les événements eux-mêmes. Sans contredit, Mézeray est un grand peintre d'histoire, le plus grand peut-être que nous possédions, et nulle part ses hautes qualités historiques ne se sont déployées plus à l'aise que dans son exposition du règne de Henri III : nulle part ses portraits n'ont plus de vérité et d'éclat (je cite, par exemple, ceux de Catherine de Médicis, de Guise le Balafré, du prince de Condé), ses réflexions politiques plus de justesse, son style plus de verve et de simplicité gauloise ; nulle part le patriotisme de bon aloi qui l'anime ne l'a mieux inspiré dans sa haine contre les bassesses du temps, et dans le sentiment de ce qui, en présence d'une populace fanatique et d'une noblesse factieuse, convenait le mieux à la grandeur de la France. Aussi la lecture de son histoire de ce règne vient-elle compléter à souhait l'intelligence que l'on peut avoir acquise des règnes précédents ; elle est l'une de celles qui nous instruisent le mieux de la part d'éléments purement humains qui sont venus, comme pour toute chose en ce monde, se mêler au mouvement de la Réforme française, soit pour l'assister dans son bon droit, soit aussi pour dénaturer son véritable caractère et la discréditer auprès des peuples. On comprend mieux, après l'avoir lue, comment cette pauvre France, tirillée par tant de passions contraires, surexcitée jusqu'à la fureur du sang par les chefs ambitieux de partis et par le fanatisme de la foule, était devenue incapable, lors de l'avènement de Henri IV, de poursuivre le mouvement religieux qui un instant avait paru lui sourire, et d'aboutir à autre chose qu'à une paix armée dont le médiateur, pour qu'elle fût efficace, devait forcément appartenir à la religion des persécuteurs. Et M. Combet se serait-il contenté de nous donner purement et simplement de cette histoire une édition nouvelle, qu'il n'en aurait pas moins rendu au protestantisme français un service dont nous devrions lui savoir bon gré.

M. Combet ne s'est pas contenté de cela. Non-seulement il a fait précéder l'histoire du règne de Henri III d'une notice biographique assez étendue sur Mézeray; non-seulement il en a rendu la lecture plus facile, par une coupure heureuse des interminables paragraphes de la grande édition, et par l'adjonction de cartes fort bien faites qui vous orientent mieux dans la marche des événements; non-seulement il l'a annotée, presque à chaque page, de nombreux éclaircissements historiques qui témoignent surabondamment de sa connaissance familière des hommes et des choses de l'époque, mais il y a joint aussi deux travaux de longue haleine qui auraient dû suffire, à eux seuls, pour recommander son nom à notre public protestant. Ces deux travaux sont : en tête du 1^{er} volume, un *Abrégé chronologique de l'histoire de la Réforme, depuis François I^{er} jusqu'au règne de Henri III*; et, à la fin du III^e, une *Esquisse des principaux faits de cette histoire, depuis la fin de ce règne jusqu'à nos jours*. Si, limité d'ailleurs par le cadre qu'il s'est choisi, M. Combet entre fort peu dans la raison même des faits, et, là où il y entre, donne parfois matière à critique, cet aperçu historique, qui ne comprend pas moins de cinq ou six cents pages, se distingue pourtant par beaucoup de clarté dans l'exposition, par une marche aisée et familière, et nous paraît être le travail le plus consciencieux qui ait été fait de nos jours sur l'histoire de notre protestantisme, avant que parussent les études plus complètes, plus approfondies, qui se sont produites depuis lors.

De toutes manières, la publication de M. Combet méritait donc plus de succès qu'elle n'en a obtenu. Malheureusement pour elle, son auteur était par trop modeste, et n'a jamais cherché à la faire valoir. Que n'a-t-il du moins un peu de cette prudence salutaire, qui consiste à se recruter d'avance des souscripteurs, à asseoir financièrement son œuvre avant que de la lancer au grand jour de la publicité. Mais, en naïf montagnard qu'il était, il a cru qu'il suffisait d'un travail de bonne foi, intéressant de très-près nos origines, pour attirer sur soi l'attention de nos Eglises, et, en cela, il s'est amèrement trompé. Ce que lui ont coûté ces trois gros volumes de cinq ou six cents pages chacun, qui mettent à la portée de chacun de nous la partie la plus intéressante d'une grande œuvre historique, inabordable à la plupart à cause de son prix élevé, je ne le dirai pas de peur de commettre une indiscrétion : une chose

avouable pourtant, c'est qu'il n'a pas craint d'y sacrifier la plus grande part de sa modeste fortune, et c'est là ce que j'appellerai, non plus de la naïveté, mais presque de l'héroïsme. Car où sont-ils de nos jours les ouvriers de la pensée qui consentent, de gaieté de cœur, à perdre leur avoir par amour pour une entreprise de librairie dont leur nom même est presque absent? Je ne sache qu'une seule compensation qui ait été accordée à notre digne compatriote en l'honneur de tant de sacrifices, de tant de recherches et de veilles à peu près perdues : c'est celle d'une mention honorable de M. de Sainte-Beuve dans un numéro du *Moniteur* de 1853. Il est vrai qu'une mention de l'illustre critique peut suffire à consoler de bien des petites misères.

Et maintenant, quelle a été, en définitive, notre pensée dans ce compte rendu rétrospectif d'une publication à mon avis trop injustement oubliée? Uniquement celle-ci, qui frise presque la réclame : c'est de faire connaître à vos lecteurs que l'*Histoire du Règne de Henri III*, de Mézeray, éditée et annotée par M. Combet, en trois gros vol. in-8°, ne se vend plus que 3 fr. le volume, au lieu de 5 fr. qu'il coûtait auparavant. (Dépôt chez M. Garve, libraire, à Nîmes.) Il nous a paru qu'il y avait quelque motif d'espérer que, grâce à la publicité de votre *Bulletin*, son modeste auteur verrait son œuvre figurer dans telle bibliothèque, privée ou publique, dont elle est absente. Il nous a paru, de plus, qu'il était digne du *Bulletin* lui-même, qui se fait un devoir si sérieux d'encourager tous ceux qui apportent la moindre pierre à l'édifice de l'histoire du protestantisme français, de l'appuyer de ses propres sympathies, et de saisir cette occasion de rendre meilleure justice aux efforts d'un estimable serviteur de nos Eglises qui a été, par anticipation, l'un de ses plus zélés collaborateurs.

ERN. ALBARIC.

CORRESPONDANCE

LES DÉPUTÉS SUISSES A CHARENTON

1663

C'est avec empressement que nous insérons la lettre suivante de M. Ch. Le Fort, président de la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*. Dans cette première communication nous sommes heureux de saluer les prémices de celles que nous réserve, nous l'espérons, son savoir et son amitié.

Genève, 1^{er} mai 1867.

Cher Monsieur,

En constatant la place considérable qu'occupe, à juste titre, dans votre *Bulletin* le temple de Charenton, je me suis rappelé qu'il était question de ce temple et d'un des plus illustres pasteurs de l'Eglise de Paris, dans divers récits historiques concernant une des députations envoyées dans la capitale de la France par les cantons suisses. Vous avez bien voulu accueillir favorablement l'indication de cette source modeste de renseignements, et c'est sur votre demande que je viens vous communiquer un ou deux fragments d'un mémoire fort curieux, publié en langue allemande, par M. le professeur Reber, de Bâle, « sur le voyage des députés suisses à Paris en 1663, pour prêter le serment de l'alliance conclue avec Louis XIV (1). » — Ce mémoire est essentiellement basé sur des relations émanées de membres même de la députation : les passages qui leur sont textuellement empruntés sont indiqués ci-après par des guillemets.

« Partis au milieu d'octobre de leurs cantons respectifs et ne suivant pas tous la même route, les députés suisses s'étaient donné rendez-vous à Charenton. Les premiers qui y arrivèrent, le mer-

(1) *Beitrag zur vaterländischen Geschichte. Herausgegeben von der historischen Gesellschaft zu Basel*. VI (1857, in-8°), 45-121.

Voyez aussi sur le voyage des députés suisses l'*Histoire de la Confédération suisse* de J. de Muller, Glütz, Blotzheim et Hottinger, traduite et continuée par Vulliemin et Monnard, t. XIII (de Vulliemin), p. 133-137.

credi 31 octobre, furent les députés de Bâle et ceux de quelques autres villes réformées qui les avaient successivement rejoints durant leur voyage. Dès le lendemain ils assistaient au service divin dans le temple de Charenton. Le personnel de la députation était réuni tout entier le samedi suivant; mais ce ne fut que le vendredi 9 novembre qu'eut lieu l'entrée solennelle à Paris. Dans l'intervalle, de nombreuses visites furent faites aux députés, et des négociations sur le cérémonial, fort importantes à pareille époque, se poursuivirent avec la cour par l'intermédiaire des introducteurs des ambassadeurs. Les représentants de Zurich, qui étaient à la tête de la députation, résidaient dans le château d'été de Madame Du Plessis Bellievre, alors absente. On signale, parmi les personnes qui se rendirent de Paris auprès des députés, un agent des vallées vaudoises, M. Micheli, et un pasteur de ces Eglises, Jean Leger, qui venaient recommander leur cause aux cantons évangéliques.

« Le dimanche 4 novembre, un ecclésiastique vint chercher tous les réformés pour les conduire à l'Eglise, et leur assigna comme places d'honneur celles qui étaient habituellement occupées par les pasteurs et les anciens, vis-à-vis de la chaire. M. le pasteur Daillé prêcha sur l'évangile selon saint Jean, chap. III, v. 16 à 18 : (*Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son fils unique au monde, etc.*). Il interpréta ce beau texte d'une manière remarquable, et sans se soucier de déplaire aux catholiques. Au nombre des auditeurs se trouvait le maréchal de Turenne et son épouse. Alors envisagé comme chef des calvinistes français, il devait, cinq ans plus tard, embrasser le catholicisme, afin de ne pas faire obstacle à cette unité que son roi était impatient de réaliser dans l'Eglise comme dans l'Etat. Après le sermon, devant l'église et en présence d'une foule immense, les députés furent complimentés d'une manière spéciale par ce même pasteur Daillé. « De tous les sujets du roi qui se félicitent de votre « arrivée, nous sommes, leur dit-il, les plus heureux, et si notre « joie ne se manifeste par aucun éclat extérieur, le sentiment qui « nous anime n'en est que plus profond. Nous voyons en vous l'élite « d'une nation célèbre dans toute l'Europe par ses actions. Mais « nous nous réjouissons plus encore de saluer en vous des hommes « qui ont contracté alliance avec Dieu, des héros de la glorieuse « Réformation. Nous sommes heureux de pouvoir vous considérer « comme les pères de notre Eglise française évangélique, car c'est

« de votre pays que sont venus plusieurs des hommes qui ont été les fondateurs de notre Eglise (1). » En terminant, l'orateur témoigna sa joie de la nouvelle alliance contractée par la Suisse avec la France, et, à cette occasion, il laissa percer sans oser l'exprimer ouvertement, son espérance des heureux résultats que pourrait avoir, pour les Eglises réformées de France, le traité conclu par ce royaume avec la Suisse réformée. — Le bourgmestre Waser, de Zurich, répondit : « Que les députés se félicitaient de se trouver au sein d'une aussi nombreuse assemblée professant la foi évangélique, car rien n'est plus réjouissant que cette communauté des saints dans l'unité précieuse de la foi ; qu'elle réalisait une république spirituelle dans laquelle chaque citoyen jouit des mêmes biens et des mêmes libertés ; et, quant à lui, il exprime ouvertement l'espoir que cette alliance sera favorable à la Réformation française, cette fille des Eglises suisses. Dans cette perspective, les soldats suisses s'efforceront d'autant plus de servir le roi avec dévouement et fidélité, car votre intention, nous le savons, ne consiste qu'à servir Dieu et honorer le roi, et vous êtes, à ce titre, dignes de toutes nos sympathies. »

« On est heureux sans doute, ajoute M. Reber, de rencontrer, au milieu du cliquetis de phrases pompeuses que ce voyage avait suscité, quelques paroles sorties du cœur ; mais cette satisfaction fait promptement place à une impression pénible lorsqu'on se rappelle que, bien peu d'années après, les Eglises réformées furent, dans toute la France, livrées aux plus sanglantes persécutions. »

Les particularités qu'on vient de rappeler se rattachent à cette première et brillante période du gouvernement personnel de Louis XIV, durant laquelle les protestants français espéraient pouvoir toujours unir à la respectueuse obéissance due au souverain le libre exercice de leur foi. Néanmoins, on reconnaît qu'à cette époque plus d'un esprit s'ouvrait à de moins favorables pressentiments. Cette alliance célébrée avec tant d'éclat et de pompe, les Etats et Villes Suisses avaient longtemps hésité à la conclure. Au point de vue purement politique, elle avait été vivement combattue par d'éminents magis-

(1) Sans méconnaître l'influence de Zwingli sur les premiers développements de la Réforme en France, il y aurait lieu de faire ici quelques réserves, que les noms de Farel, de Calvin et de Th. de Bèze, ces apôtres de la Suisse française, suggèrent naturellement à l'esprit. (Red.)

trats qui craignaient de voir leur patrie s'enchaîner à un puissant voisin et compromettre ainsi sa liberté et son honneur. Mais les répu gnances avaient été surtout énergiques et prolongées, au sein des villes réformées de l'Helvétie, en raison de la suprématie de plus en plus menaçante du catholicisme en France. Il est vrai que l'on répondait à cet argument en signalant les coups portés par la France à la monarchie espagnole bien plus catholique, et la présence, dans le premiers de ces états, de nombreux ressortissants réformés. Mais de graves sujets d'inquiétude n'en subsistaient pas moins pour l'avenir.

Dans une des lettres annexes du traité, la France garantissait aux soldats des cantons protestants l'exercice de leur culte, le droit d'avoir leurs aumôniers à eux, d'être reçus dans les hôpitaux sans être sollicités ou inquiétés pour leurs croyances, enfin le droit de ne pas servir contre leurs coreligionnaires.

Durant le séjour des députés à Paris, et indépendamment des négociations politiques auxquelles tous prenaient part, des conférences spéciales eurent lieu entre les représentants des cantons évangéliques et le ministre Lyonne, afin de provoquer des déclarations positives en faveur des réformés de France et de Piémont. Le gouvernement de Zurich avait, en particulier, donné à ses députés de pressantes instructions. Mais le résultat de ces conférences, aussi bien que celui des négociations générales, fut entièrement nul ; les députés ne purent même obtenir audience du roi pour l'entretenir des affaires religieuses, et ils durent se contenter de remettre un mémoire aux ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre qui les avaient secondés dans leurs démarches.

En regrettant de n'avoir pu vous témoigner par une communication plus importante le vif intérêt que je porte à votre Société et à ses travaux, je vous prie, cher monsieur, d'agréer l'assurance de mon affectueux dévouement.

CHARLES LE FORT.

VARIÉTÉS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DISCOURS DE M. GUIZOT

Appelé, par un choix qui n'est qu'un juste hommage aux grands travaux qui ont illustré sa vie, à remplacer M. de Barante comme président de la *Société de l'Histoire de France*, notre président honoraire, M. Guizot, a prononcé, le 7 mai dernier, dans la séance publique de cette Société, l'éloge de son éminent prédécesseur. En reproduisant ici ce morceau, d'une éloquence grave et attendrie, comme les souvenirs d'une amitié à demi séculaire, nous sommes heureux de rappeler les liens qui unissaient déjà notre comité à la *Société de l'Histoire de France*, et qui viennent de recevoir une nouvelle consécration.

Messieurs,

Vous m'avez fait un honneur qui m'a pénétré de reconnaissance en me laissant pénétré de tristesse. Quoi de plus honorable que d'être appelé par vos suffrages unanimes à remplacer M. de Barante! Quoi de plus triste que de succéder à un ami, à un ami de plus de cinquante ans, sympathique et fidèle pendant plus de cinquante ans, au milieu des crises et des vicissitudes qui, de nos jours, dans les idées comme dans les situations, ont si profondément agité les personnes comme les Etats? C'est un bonheur rare qu'une amitié persistante et immuable quand tout chancelle et change autour d'elle. Et les sources de l'amitié qui nous a unis, M. de Barante et moi, sont de celles dont on se complait à retrouver à chaque pas la trace dans le long cours des années; une constante et intime analogie a existé dans nos goûts et nos travaux, dans nos idées et nos carrières. Nous avons l'un et l'autre sérieusement aimé et servi les lettres et les affaires publiques. Nous leur avons l'un et l'autre donné et partagé notre vie. Et dans ces deux carrières, nous nous sommes

attachés l'un et l'autre aux mêmes études, à la même cause. Dans les lettres, l'histoire; dans la politique, le régime constitutionnel et libre ont été les objets préférés de nos pensées et de nos efforts. Quand M. de Barante, en 1808, publiait son *Tableau de la littérature française au XVIII^e siècle*, je retraçais les débuts poétiques du XVII^e et les chefs-d'œuvre de Corneille portant tout à coup si haut la gloire dramatique de la France. Quand, en 1821, je traduisais Shakespeare, M. de Barante accomplissait pour Schiller le même travail, et il prenait même quelque part au mien, car il me donnait la traduction d'*Hamlet*. Quand, de 1820 à 1830, je m'adonnais à l'étude des origines et du cours de notre civilisation, M. de Barante écrivait l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, ressuscitant, sous ses traits naïfs, l'une des grandes époques de cette série de siècles que j'essayais d'expliquer en les parcourant. Et lorsqu'à partir de 1830, la politique a tenu pour l'un et pour l'autre la principale place dans notre vie, nous y avons soutenu les mêmes principes, poursuivi le même but, et tour à tour concouru aux mêmes succès ou subi les mêmes revers.

Vous ne vous étonnez pas, je l'espère, Messieurs, et vous me pardonnez si je m'arrête avec quelque complaisance sur ces témoignages de la sympathie, je pourrais dire de l'harmonie dans laquelle ont vécu les deux hommes que vous avez successivement appelés à l'honneur de vous présider. Je prends un mélancolique plaisir à m'unir encore ainsi, en approchant de ma tombe, à l'ami déjà descendu dans la sienne; et les souvenirs de cette longue union sont pour moi la plus douce explication, comme ils ont sans doute été pour vous le principal motif de votre choix.

Quand, il y a trente et un ans, Messieurs, vous avez pris M. de Barante pour président de votre Société naissante, vous avez eu un juste et profond sentiment du caractère de ses travaux et de la parfaite convenance qui les unissait à votre dessein. Vous vouliez remettre sous les yeux de la France d'aujourd'hui, dans leur forme correcte et complète, les principaux monuments historiques de la France d'autrefois, ceux où nos pères ont fortement empreint les traits originaux de leur vie, de leur âme et de leur sort. Vous pensiez à bon droit que la connaissance familière de ces monuments a pour la France nouvelle un grand intérêt à la fois de curiosité et d'enseignement. C'est l'honneur du genre humain, c'est le privilège

qu'il a reçu de son Créateur d'avoir seul une histoire, d'être une série de générations héritières les unes des autres et intimement unies entre elles par un lien général et permanent, non pas une succession de créatures isolées qui s'ignorent et s'oublient complètement à mesure qu'elles passent sur cette terre. Mais pour que ce sublime privilège brille de tout son éclat et porte tous ses fruits, il faut que les générations humaines qui se succèdent se connaissent et se comprennent véritablement. Je dis plus : il faut qu'elles se portent un sentiment affectueux, et que chacune d'elles, en faisant librement dans l'héritage de ses pères le choix de ce qui lui convient, se souvienne fidèlement de ce qu'elle leur doit et leur rende une justice reconnaissante. C'est précisément là, Messieurs, le sentiment qui a constamment animé M. de Barante dans ses travaux historiques. Il avait toujours présentes à l'esprit la France ancienne et la France nouvelle ; il les connaissait, il les comprenait, il les respectait, il les aimait l'une et l'autre, et il avait à cœur que les fils connussent, comprissent, respectassent, aimassent aussi leurs pères. L'ancienne France, Messieurs, a bien droit, de notre part, à de tels sentiments ; elle a eu des destinées bien orageuses, bien mêlées, bien incomplètes ; elle a désiré et tenté plus qu'elle n'a accompli ; elle a été plus féconde qu'heureuse et plus brillante que prévoyante ; mais elle n'a jamais manqué ni de génie, ni de vertu, ni de puissance, ni de gloire ; et si elle n'a pas promptement atteint à toutes les conditions de liberté et de bonheur des peuples, elle a toujours offert de beaux et abondants modèles des qualités supérieures qui, dans les voies les plus diverses, grandissent et illustrent les hommes. M. de Barante était vivement frappé de cette activité, de cette richesse intellectuelle et morale de notre vieille France à travers toutes ses épreuves ; et soit qu'il l'étudiât dans les aventures héroïques du moyen âge, ou dans les luttes du XVI^e siècle, ou dans les splendeurs du XVII^e, ou dans les ambitions du XVIII^e, il prenait un noble plaisir à lui rendre hommage et à faire ressortir ses mérites tout en retraçant ses fautes et ses douleurs. Mais sa large sympathie nationale était pure de toute complaisance prolongée pour des souvenirs favoris, de toute préoccupation exclusive, de tout entêtement de classe ou de parti ; et quand il passait de la France d'autrefois à la France d'aujourd'hui, quand il avait à raconter l'histoire et à apprécier les œuvres de la société nouvelle qui, depuis 1789, s'élève si laborieusement

sement sur les assises de l'ancienne société française, il portait dans ses impressions et dans ses jugements le même instinct patriotique, la même indépendance d'esprit, le même soin et la même habileté à démêler le bien du mal, à sentir vivement le beau sous ses plus variables aspects, et à espérer toujours beaucoup de notre patrie sans jamais la flatter.

On peut mettre ses divers ouvrages historiques à une difficile épreuve : qu'en face de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* et du *Tableau de la littérature française au XVIII^e siècle*, on place les *Histoires de la Convention nationale et du Directoire exécutif*, les *Mémoires de Madame de la Rochejaquelein* et la *Vie de M. Royer-Collard*, on ne trouvera entre ces récits et ces appréciations de temps et de faits si différents aucune contradiction, aucune dissonance ; partout éclate un filial et respectueux amour pour la France dans toutes ses fortunes et pour tous ses illustres enfants ; partout règne un sens moral supérieur à toutes les illusions comme à tous les subterfuges, une haute et souple intelligence politique, une équité sans sceptique indifférence, et une inébranlable résolution de maintenir envers tous la justice et de dire en tous cas la vérité.

Je ne parle et ne dois parler ici que de l'historien ; je dirai ceci seulement de l'homme lui-même : M. de Barante était de ceux qui prennent au sérieux ce qu'ils disent comme ce qu'ils font, et qui ont besoin de mettre toujours l'accord entre leur pensée et leur vie. A travers les complications et les transformations précipitées de notre temps, et soit qu'il fallût parler ou se taire, agir ou s'abstenir, entrer dans l'arène ou en sortir, M. de Barante a constamment obéi à cette loi de l'honnête homme et du penseur convaincu. En toute matière et en toute occasion, en politique comme en littérature, en religion comme en politique, sa foi a gouverné sa conduite ; sa conduite a rendu témoignage de sa foi. Après plus de quarante ans de vie publique, il a passé ses vingt dernières années dans une retraite pleine de dignité, à son foyer natal, au sein de sa famille, fidèle à ses idées, à ses affections, à ses souvenirs, et uniquement occupé de répandre dans la population qui l'entourait les bonnes œuvres et les bons exemples. La population lui a dignement répondu ; elle est accourue, elle s'est pressée autour de son cercueil, et ses obsèques ont été un hommage spontané que toute la contrée qui l'avait vu naître, vivre et mourir, a voulu rendre à sa vie et à sa renommée.

Il vous convenait, Messieurs, il vous appartenait d'appeler un tel homme à l'honneur de présider à vos travaux. Il a joui, pendant trente et un ans, de cet honneur comme d'une juste récompense pour les services qu'il avait rendus à l'histoire de notre patrie; et aujourd'hui, puisqu'il vous a plu de transporter cet honneur de sa tête sur la mienne, je placerai ici, pour justifier votre choix, des paroles que M. de Barante a écrites lui-même dans son testament : « Je ne terminerai pas ces pages auxquelles sont confiées mes dernières pensées sans nommer les amis qui me restent. Je veux qu'ils sachent combien leur amitié m'a été douce, et qu'ils ne m'oublient pas lorsque je ne serai plus. Je prie donc que ce témoignage soit transmis à M. le duc de Broglie et à M. Guizot. »

A cette dernière expression d'une si constante amitié, je n'ajouterai qu'un mot, Messieurs, un seul mot que M. de Barante se plairait à entendre : son vœu sera satisfait : Il ne sera pas oublié.

CHRONIQUE.

SOUVENIR D'UN RÉFORMATEUR. Un journal suisse annonçait récemment la mort du dernier descendant d'Ulric Zwingli, M. Henri Zwingli, pasteur à Dietikon, près de Winterthur. Le défunt possédait, dit-on, plusieurs objets qui avaient appartenu au réformateur, entre autres une coupe d'argent que la ville de Zurich lui avait donnée à l'occasion de son mariage avec Anna Reinhart.

LE PROTESTANTISME EN HONGRIE. La Réforme qui, dès le XVI^e siècle, avait jeté de profondes racines dans ce pays, y compte encore de très-nombreux adhérents. On lit dans une lettre adressée par M. François Balogh aux *Archives du Christianisme* : « Nos ancêtres furent assemblés en 1567, à Debreczen, et ils y signèrent la confession de foi helvétique. Le tri-séculaire anniversaire de ce grand événement approche, et notre Eglise vit encore. Voici Debreczen, le berceau du protestantisme hongrois, l'Eglise-mère comptant à elle seule 35,000 calvinistes. Voici le grand collège fondé, il y a deux siècles, qui comptait l'année dernière 410 auditeurs, parmi lesquels 93 en théologie. Dans le lycée dépendant du

collège, on compte 697 élèves, et à l'école primaire 600 enfants, en sorte que notre collège entier, soutenu par des dons volontaires, ne compte pas moins de 4,651 élèves, et de 39 maîtres ou professeurs ordinaires. »

MONUMENT DE CALVIN. Les travaux de ce vaste bâtiment, contenant une salle où pourront trouver place deux mille auditeurs, touchent à leur terme. L'inauguration est annoncée pour le mois de septembre prochain, et on espère voir réunis à Genève, pour cette solennité historique, des députés représentant les diverses Eglises réformées de l'Europe. Il est à regretter que le comité du *Calvinium*, cédant à un scrupule exagéré, n'ait pas cru devoir placer une statue du réformateur à l'entrée du monument destiné à glorifier sa mémoire.

UNE FÊTE AU BAN-DE-LA-ROCHE. Le 31 mars dernier a été célébrée, dans l'humble paroisse des Vosges, illustrée par Oberlin, une solennité qui laissera dans la contrée de profonds souvenirs. Il y a tout juste un siècle que le pasteur de Walderbach, mort il y a quarante et un ans (1826), arriva dans la paroisse où il devait déployer, durant un ministère de cinquante-neuf ans, les plus touchantes vertus, et accomplir une œuvre de civilisation chrétienne qui subsiste encore. Les habitants des divers villages composant la paroisse du Ban-de-la-Roche, répondant à l'appel de leur consistoire, de nombreux députés de l'Alsace et de Paris, parmi lesquels on remarquait M. Ch. Cuvier, doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg, et M. Rosseeuw Saint-Hilaire, professeur d'histoire à la Sorbonne, ainsi que plusieurs notabilités catholiques, se pressaient au pied de la chaire où retentit la voix d'Oberlin. M. Witz, son petit-fils et son successeur depuis vingt-trois ans, a rendu un digne hommage à la mémoire de son devancier; M. le pasteur Louis Vernes a rappelé les principaux traits de son apostolat, et les enfants des *Poëles à tricoter*, salles d'asile primitives du Ban-de-la-Roche, sont venus à leur tour chanter des cantiques et déposer des couronnes sur la tombe de leur bienfaiteur.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES PROVINCES. Parmi les mémoires lus à la dernière réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, la *Revue de l'Instruction publique* signale un travail de M. Dunan,

professeur d'histoire, qui a pour titre : *Du rétablissement de la messe à la Rochelle*, d'après un manuscrit inédit du pasteur Jacques Merlin. Ce manuscrit, déjà publié par M. Crottet, fournit, dit le même journal, une preuve « des difficultés qu'eut à vaincre Henri IV pour faire exécuter son Edit de Nantes. »

ARCHIVES DE L'INQUISITION. Parmi les papiers conservés à la Bibliothèque de l'Université protestante de Dublin (*Trinity College*), se trouvent un grand nombre de registres de l'Inquisition romaine provenant sans nul doute des archives secrètes du Vatican, et acquis, en 1852, au prix de 500 livres sterlings. Ces documents se composent de soixante volumes in-4° et d'un certain nombre de cahiers et feuillets détachés, auxquels le savant M. Gibbings a déjà emprunté la matière de plusieurs publications spéciales. Une de ces publications est consacrée au procès de Carneseccchi, l'un des martyrs de la Réforme en Italie sous le pontificat de Pie V.

UNE CALOMNIE HISTORIQUE. Parmi les œuvres les plus distinguées de l'école française à l'Exposition universelle, on remarque un tableau représentant le jeune Henri de Guise prêtant, entre les mains de sa mère, Anne d'Este, le serment de venger François de Guise, son père, assassiné par le fanatique Poltrot de Méré. Sur un verset emprunté à une chanson du temps, et reproduit au fond du tableau, on lit le nom de Coligny, présenté comme un des instigateurs de cet odieux assassinat, imputation cent fois démentie par l'amiral lui-même et qui n'en fut pas moins le prétexte d'un crime plus grand commis à la Saint-Barthélemy. On ne peut que déplorer de voir l'art contemporain populariser ainsi une indigne calomnie contre un des héros les plus purs de la France, contre celui qui, selon la belle expression de Montesquieu, périt à son tour, « n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat. »

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS. Nous sommes heureux d'apprendre que le second volume de ce précieux recueil, qui fait tant d'honneur au zèle et à l'érudition de M. Herminjard, paraîtra prochainement. Il embrasse six années de la seconde période de nos origines religieuses (1526-1532) et conduit le lecteur, à travers les premières persécutions, jusqu'aux commencements de Calvin et aux préliminaires de la Réforme à Genève.

UN BON LIVRE A BON MARCHÉ. L'auteur des *Veillées protestantes*, l'historien populaire de la Réformation, M. Puaux, prépare la réimpression d'un ouvrage qui a déjà obtenu un légitime succès. Les sept volumes de *l'Histoire de la Réformation française* seront livrés au prix de 8 fr. 50 c. aux souscripteurs de l'édition nouvelle. On ne peut que recommander un livre qui se recommande si bien lui-même, et dont la place est également marquée dans la bibliothèque de l'homme instruit, et sur les modestes rayons dont se compose la bibliothèque de l'agriculteur et de l'artisan.

NÉCROLOGIE. L'Ecosse presbytérienne vient de perdre un de ses plus dignes représentants, M. John Henderson, de Glasgow-Park, dont la libéralité bien connue se répandait en dons magnifiques destinés à soutenir les œuvres de philanthropie chrétienne dans le monde entier. Les legs inscrits sur son testament pour Eglises et Sociétés diverses, parmi lesquelles la France n'est pas oubliée, ne s'élèvent pas à moins de deux millions. On aime à rappeler ici que cet homme de bien, qui fit avec simplicité de grandes choses, fut un des patrons les plus généreux de la publication des lettres de Calvin (*Calvin's Letters*) en Ecosse et aux Etats-Unis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

SÉANCE DU 11 AVRIL 1867

Après avoir donné lecture du procès-verbal de la séance du 14 mars, le secrétaire présente au comité la copie de plusieurs mémoires inédits tirés de la collection Court, et spécialement un *Règlement des galères protestantes*, empreint de l'esprit le plus religieux, qui mérite de trouver place dans le *Bulletin*. Il a reçu la première partie de la *Relation des souffrances de Blanche Gamond*, morceau d'un haut intérêt, qui sera édité sous nos auspices par M. Th. Claparède. Il dépose également sur le bureau une copie du catalogue des archives de l'Eglise de la Rochelle, transmise par M. Louis de Riehemond, ainsi que plusieurs manuscrits importants pour l'histoire du protestantisme dans le Béarn, offerts à la Bibliothèque du protestantisme français par M. Raymond, archiviste de Pau, auquel il a déjà exprimé les remerciements du comité.

M. Ath. Coquerel fils demande la parole pour une double communication. Il a parcouru récemment un *Dictionnaire de Critique et d'Histoire* de M. Jal, livre savant et curieux, mais qui laisse fort à désirer au point de vue de l'impartialité. Le protestantisme d'Ambroise Paré y est contesté sans autres preuves que sa sépulture dans un caveau de famille de l'église de Saint-André-des-Arts, et vingt-sept pièces officielles (mariages, baptêmes, ensevelissements) qui ne sont rien moins que concluantes à une époque où des cimetières distincts n'existaient pas, et où l'on voyait se produire, dans beaucoup de familles sincèrement protestantes, d'inévitables compromis avec l'Eglise régnante et persécutrice. M. Coquerel cite de curieux exemples de mariages catholiques entre protestants qui n'ont jamais abjuré. L'ouvrage de M. Jal mérite un examen attentif, et sur quelques points une réfutation.

M. Coquerel donne ensuite quelques détails sur un recueil d'*Arrêts contre les Protestants*, curieux répertoire de la persécution de 1726 à 1756, qu'il a vu entre les mains de M. Ch. Meynier, à Nîmes. Il présente enfin au comité deux documents. L'un est une relation des trop nombreux supplices dont Nîmes fut le théâtre pendant l'insurrection cévenole; l'autre est un récit de la visite de Tobie Rocayrol, agent des ministres de Hollande et d'Angleterre, au camp des Camisards (mai 1704).

Ce second morceau, communiqué par M. le pasteur Fraissinet, d'Aigues-vives, et contenant de curieux détails sur les *Enfants de Dieu*, sera inséré dans un des prochains cahiers du *Bulletin*.

M. Ch. Read rappelle un vœu exprimé à plusieurs reprises pour la reproduction de quelques extraits des procès-verbaux des séances du comité. Dans la voie nouvelle où nous sommes entrés, ce serait, dit-il, un moyen d'associer plus directement le public à nos travaux.

M. H. Bordier partage le sentiment de M. Read et cite à l'appui l'exemple de la *Société de l'Histoire de France* et des diverses Sociétés savantes de Paris ou de province.

M. Schickler croit que cet exemple pourrait être utilement suivi. La mention dans nos procès-verbaux des lettres adressées au secrétaire, et communiquées par celui-ci au comité, serait un encouragement pour nos correspondants. Bon nombre de questions pourraient être ainsi élucidées avec le concours de tous. Notre œuvre deviendrait plus collective.

Un membre demande si le chapitre des *Questions et Réponses* ne pourrait pas être ouvert comme par le passé à des communications d'une nature spéciale, parfois utiles et piquantes. Il est répondu par le secrétaire que ce chapitre n'a pas cessé d'être ouvert à qui veut en user sous le titre de *Correspondance*, et le président se chargera de le rappeler au public dans le prochain rapport annuel.

BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS. M. Schickler annonce au comité le don fait par Madame veuve Delhorbe d'un très-bel exemplaire de l'*Institution chrétienne de Calvin*, édition de 1566. Il s'est déjà rendu l'interprète de notre vive gratitude auprès de la donatrice. La couverture de ce volume, un des plus précieux trésors de notre bibliothèque, était fort endommagée. Il sera relié dignement par les soins d'un généreux ami, M. Alfred André. Le comité, désireux de témoigner sa reconnaissance à Madame Delhorbe, décide qu'il lui sera offert un abonnement gratuit au *Bulletin*.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS. La Société de l'Histoire du protestantisme français occupe une place dans la classe 90, section des sciences morales. Elle y est représentée par les quinze volumes de sa collection et par la *France protestante* de MM. Haag, ainsi que par quelques ouvrages publiés sous ses auspices. Quelques beaux spécimens des presses des Estienne et des de Tournes, qu'elle a présentés à la galerie archéologique, doivent être placés, avec l'étiquette de la Société, dans les vitrines consacrées au siècle de la Renaissance.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ESSAI SUR LES NÉGOCIATIONS DES RÉFUGIÉS

POUR OBTENIR LE RÉTABLISSEMENT DE LA RELIGION RÉFORMÉE
AU TRAITÉ DE RYSWICK (OCTOBRE 1697) (1)

Vers la fin de 1690, le comité de la Haye jugea à propos d'entrer en relations avec les réfugiés des autres Etats pour obtenir leurs pleins pouvoirs dans les négociations qui allaient s'ouvrir à la Haye. Jurieu fut chargé d'avertir les réfugiés du Brandebourg et leur adressa un pressant appel. Dès que sa lettre fut connue à Berlin (2), les directeurs du Refuge nommèrent une commission chargée d'étudier cette importante question. Elle se composait de MM. Bancelin, Bouyer, Gaultier de Saint-Blancard, Tetison, de Bourniseaux, Gaffin, Teissier, qui, par leur caractère et leur piété, méritaient l'estime et la confiance de leurs compatriotes.

La position des réfugiés dans le Brandebourg était plus délicate que partout ailleurs. Dans aucun autre pays ils n'a-

(1) Voir le *Bulletin* de juin, p. 257.

(2) Lettre de Jurieu, d'octobre 1696, citée dans Erman et Reclam, t. VII.

vaient reçu un accueil plus généreux et plus empressé. « Il leur semblait, dit un historien, qu'ils vivaient encore parmi leurs parents et leurs amis, tant les Etats de l'électeur leur retraçaient l'image de la patrie absente (1). » Aussi s'étaient-ils promptement habitués aux usages et aux coutumes du Brandebourg. Dès leur arrivée, ils s'étaient considérés comme les sujets de Frédéric-Guillaume, heureux de pouvoir reporter sur ce prince les sentiments qu'ils avaient autrefois éprouvés pour Louis XIV. L'électeur était un monarque absolu; mais il savait assurer à ses sujets la liberté de conscience; ils s'attachèrent donc à lui avec une fidélité qui ne se démentit jamais. De tous les Etats qui accueillirent les réfugiés, aucun ne devait plus profondément ressentir leur influence que le Brandebourg. Ils fournirent les premiers éléments de la grandeur de ce petit royaume de Prusse qui devait plus tard obtenir une si étonnante fortune. Frédéric-Guillaume eut ce rare bonheur de trouver dans un acte d'habile politique la satisfaction d'un noble devoir accompli.

Lorsque les directeurs du Refuge de Berlin reçurent la demande officielle de s'associer aux démarches du comité de la Haye, ils ne se trouvèrent pas peu embarrassés. Ils ne pouvaient méconnaître la légitimité de la requête de Jurieu; unis par des destinées communes, issus d'une même patrie, ils ne savaient comment refuser, sur la terre étrangère, l'appui et le concours que les réfugiés des autres pays leur demandaient si loyalement. Mais la reconnaissance les attachait à Frédéric-Guillaume, et la reconnaissance est un lien que les âmes droites ne savent point briser. En demandant à l'électeur d'appuyer au congrès la demande du comité de la Haye, ils craignirent de paraître ingrats. Gaultier de Saint-Blancard, se rendant leur interprète, évita de répondre affirmativement à la demande du comité de la Haye. Il fit des vœux pour le ré-

(1) Weiss, *Histoire des Réfugiés protestants*, t. I, p. 131. Les détails qui suivent sont empruntés à une lettre de M. Gaultier de Saint-Blancard à Brousson. (L'original se trouve dans la collection Court, t. 17, V. D., et au t. VIII d'Erman et Reclam.)

tablissement de la concorde au sein des réfugiés, afin qu'ils pussent tous d'un même cœur poursuivre le but le plus conforme à leur intérêt véritable. D'après l'avis de la commission instituée à Berlin, on devait nommer des députés chargés de représenter les réfugiés de tous les pays auprès des cours du Nord. Des mémoires seraient rédigés par les hommes les plus compétents, et de tous ces mémoires réunis on en ferait un unique qui comprendrait tous les vœux des réfugiés et qui serait présenté aux puissances au nom du comité central résidant à la Haye.

Le programme de Gaultier de Saint-Blancard n'était pas sans difficultés dans l'exécution. A vrai dire, les réfugiés du Brandebourg étaient peu disposés à l'action. Pendant que la commission élaborait ses projets, Brousson envoya à la direction du Refuge ses « très-humbles remontrances » pour être présentées à l'électeur. L'affaire fut déferée à l'assemblée, qui profita de la circonstance pour refuser indirectement toute participation aux négociations de la Haye. On était unanime, il est vrai, à reconnaître dans les mémoires que présentait Brousson les talents du jurisconsulte et le zèle de l'apôtre prêt à s'immoler pour sa foi; mais on s'étonnait de lui voir faire un mérite aux réfugiés de n'avoir ni trahi l'Etat, ni assassiné des rois. C'était une réfutation superflue de la trop fameuse maxime qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques. Brousson, en envoyant son mémoire à Berlin, l'avait présenté en son propre nom. Son autorité, si grande qu'elle fût, ne semblait pas suffisante. Il était, il est vrai, le représentant des hommes les plus éclairés du Refuge. On n'osa cependant pas présenter sa requête à l'électeur. Il est permis de penser que la commission de Berlin fut soumise à une certaine pression politique de la part du gouvernement. Le comte de Spanheim, le plus ardent promoteur de l'établissement des Français dans le Brandebourg, approuva beaucoup la décision du comité de se tenir prudemment à l'écart dans ces circonstances; il lui fit comprendre tout le déplaisir qu'une attitude contraire ne pour-

rait manquer de causer à Frédéric-Guillaume. C'était dire assez clairement que le cabinet de Berlin ne ferait rien pour le retour des réfugiés. Ceux-ci le comprirent, et la lettre de Gaultier de Saint-Blancard à Brousson apprit au comité de la Haye qu'il n'avait rien à attendre de la colonie française du Brandebourg (1).

« Je sais, écrivait Benoît aux directeurs de Lausanne, que mes frères de Berlin ont pris un chemin particulier. » Tout en s'abstenant, en effet, de joindre ses efforts à ceux du comte de la Haye, celui de Berlin s'était réservé de parler en faveur des protestants demeurés en France, encouragé dans ce projet par le comte de Spanheim. Il avait présenté un mémoire à l'électeur. Ce document offre un caractère particulier. C'est le premier où nous voyons les membres du Refuge abandonner leur qualité de sujets français. On y lit en effet ces mots : « Les protestants français se considèrent comme des gens que la tempête a jetés dans le port. Dans cette heureuse retraite où la Providence les a conduits, comblés des bienfaits du prince et jouissant en toute sûreté de cette précieuse liberté de conscience qu'ils ont principalement cherchée en quittant la France, ils oublieront sans peine tous les avantages de la patrie (2). » Ils concluaient en demandant à Sa Majesté d'autoriser son ministre à parler à Ryswick en faveur des protestants restés en France. Cette démarche n'aboutit pas, et la commission, désespérant du succès des négociations entreprises à la Haye, voulut au moins obtenir la révocation des édits par lesquels les biens des réfugiés avaient été confisqués. MM. Bancelin et de Beausobre furent chargés de présenter des mémoires ; ils devaient surtout insister sur ce fait que les réfugiés étaient devenus les sujets de Frédéric et ne dépendaient plus de Louis XIV. M. de Spanheim les encouragea dans la pensée que, si l'édit de confiscation était révoqué, les biens

(1) M. C., t. 17, V. D. Lettre de Benoît, 26 août 1697.

(2) Requête présentée à Sa Sérénité Electorale de Brandebourg par *ses très-humbles sujets* les réformés de France réfugiés dans ses Etats. A Cologne sur la Sprée, par Hulric Huppert, imprimeur de Son Altesse Electorale. (Pal. 16 pages.)

des réfugiés enrichiraient le Brandebourg. L'électeur approuva les mémoires et M. de Spanheim fut chargé de les présenter à Paris. Louis XIV, pour toute réponse, fit enregistrer au parlement l'édit inique de novembre 1687. Tout espoir fondé sur l'action de la diplomatie germanique était donc perdu!

Le comité de la Haye était aussi rentré en relations avec l'Angleterre. La tâche n'était pas moins pénible de ce côté. A la suite des différends survenus en Hollande, les Dix avaient mis tout en œuvre pour se concilier les sympathies des réfugiés anglais. Aidés et soutenus secrètement par l'ambassade française, ils n'hésitèrent pas à se compromettre par des démarches hasardées auprès de leurs compatriotes. On fit demander des signatures en blanc à la plupart des protestants influents; quelques-uns les donnèrent, le plus grand nombre s'abstint. Tous étaient cependant unanimes à souhaiter le retour dans leur patrie. Le Refuge anglais était en effet autrement composé que celui de la Hollande. A la suite des événements de 1688, presque tous les gentilshommes français avaient suivi la fortune de Guillaume et s'étaient fixés dans son royaume. Fidèles aux traditions monarchiques, ils avaient salué avec joie un projet de rétablissement de l'Edit de Nantes, soumis à celui qu'ils considéraient toujours comme leur roi; aussi peut-on dire que s'ils avaient tout oublié, l'oppression, la souffrance et la misère, ils n'avaient rien appris!

Ainsi le mouvement éclairé et libéral émané des hommes les plus considérables du Refuge qui, sans s'arrêter aux termes de l'édit promulgué par Henri IV et abrogé par Louis XIV, voulaient rattacher la restauration du protestantisme français à la réforme de la monarchie elle-même, allait rencontrer partout des obstacles dans la divergence des actes provoqués par la diversité des vues. Le comité des Dix, encouragé par les sympathies d'un grand nombre, cherchait à faire entendre que la liberté dont jouissaient les catholiques dans les pays protestants, serait accordée aux Français dans leur patrie après

la signature des traités. On mit en avant des projets aussi singuliers qu'irréalisables, et néanmoins ils trouvèrent des ministres pour les proposer ou les appuyer. Ainsi c'est à MM. Lacoste et Du Bourdieu qu'on doit un projet de réunion des deux religions; singulier compromis qui déshonorait notre foi sans profit pour ses adhérents, car l'Eglise romaine ne pouvait l'accepter. Le pape serait considéré comme *primus inter pares*. L'invocation des saints serait maintenue et le trafic des indulgences interdit. Les couvents pourraient subsister. Quant au sacrement de l'eucharistie qui divisait les deux Eglises, le corps de Jésus y serait déclaré présent d'une manière incompréhensible, et au lieu de disputer sans cesse, on imiterait la sagesse de la primitive Eglise qui, pendant plus de huit siècles, s'était prudemment abstenue de toute définition (1).

Ces idées, malgré leur étrangeté, ne laissèrent pas de trouver du crédit dans l'esprit d'un certain nombre. Partout ailleurs elles excitèrent une légitime indignation. Sous le poids d'une grande tristesse, Brousson écrivait à ce sujet : « Une triste et funeste expérience doit nous faire défier de semblables expédients, d'autant plus qu'il y a des jésuites à la suite de ces Messieurs; et afin que vous soyez bien persuadés de la réalité de tout ceci, sachez que nous sommes informés de bonne part qu'on avait déjà engagé plusieurs pasteurs dans quelques accommodements particuliers, et il a fallu que le roi lui-même, par la bouche de lord Gallway, leur ait défendu d'écrire et de parler sur cette affaire (2). »

Le comité de la Haye devait être plus heureux avec les réfugiés de la Suisse.

Benoît entretenait une correspondance active avec eux. Les meilleurs rapports existaient entre les directions de Lausanne, Genève, Berne et le comité; aussi lorsque celui-ci demanda des pleins pouvoirs, ils lui furent immédiatement trans-

(1) Msc. Court, t. 48. Copie d'un projet de réunion des deux religions.

(2) Msc. Court, T. D. Lettre de Brousson, 4^{er} avril 1697.

mis (1). Benoît les remercia vivement : « Je dis qu'on a raison, Messieurs et très-honorés frères, et il est aisé de comprendre que nous mettons de la différence entre celui qui nous a détruits sans cause et ceux qui, dans notre nécessité, nous ont tendu les bras, ouvert leur sein et leurs trésors, accordé leurs protections et fait mille grâces (2). »

Au moment (juillet 1697) où Benoît écrivait ces lignes, qui témoignent en faveur des réfugiés de Hollande, la paix était sur le point de se conclure. Dès 1693, Louis XIV avait fait des offres qui avaient été refusées; de nouvelles propositions, faites sous la médiation de la Suède, furent mieux accueillies, et le comte de Caillères, qui jusqu'alors n'avait traité qu'en secret, parut publiquement comme ministre de France. Si les protestants avaient un moment espéré que Louis XIV leur rendrait cette liberté de conscience pour laquelle leurs ancêtres et eux-mêmes avaient fait tant de sacrifices, ils durent perdre bientôt toute illusion à cet égard. Lorsque les conférences s'ouvrirent, ils en pressentirent l'issue. La guerre n'avait pas été favorable à leurs alliés, et au lieu d'imposer la loi, ils étaient presque obligés de la subir. Le roi de France, agissant d'après les inspirations d'une conscience aveuglée, docile aux impulsions d'un clergé fanatique, était résolu à ne revenir sur aucun de ces actes.

Les réfugiés invoquaient les précédents de Westphalie, de Munster, d'Osnabruck, où les intérêts de la Réforme avaient été l'objet de négociations importantes, et c'était le roi de France qui, à cette époque, avait pris en main la défense des princes protestants d'Allemagne contre la maison d'Autriche.

La guerre qui venait de se terminer n'avait pas été proprement une guerre de religion; mais celle-ci y avait joué un grand rôle. N'était-ce pas un motif d'obtenir quelques stipula

(1) « En foi de quoi, dit le manuscrit, les plus notables d'entre eux ont signé ces présentes, le 26 mai 1697. Julien, modérateur, ancien ministre de Die; Guibert et Pagès, de Montauban. » Vevey envoya son adhésion le 29; Morges, Yverdon et Bâle, le 30 du même mois. La direction de Berne fit parvenir au comité de la Haye les pleins pouvoirs nécessaires. Msc. Court. P. D.

(2) Lettre d'E. Benoît. Msc. P. D. Delft, le 18 juillet 1697.

tions avantageuses pour la cause du protestantisme en Europe?

Mais Guillaume d'Orange qui, aux premiers jours de sa grandeur, avait promis de tout sacrifier aux intérêts d'une cause sacrée, ne soutint pas ceux qui avaient été les instruments de sa fortune. Les membres du comité firent de vains efforts, frappèrent à toutes les portes; ils n'obtinrent qu'une faible intercession. Les alliés composèrent un mémoire qui fut remis à M. Lelieurvat, ministre de Suède (1). On y rappelait l'état déplorable des réfugiés qui méritaient d'autant plus l'intérêt de leurs coreligionnaires, que les maux qu'ils souffraient, continuant après la paix établie, pourraient être attribués à une aversion de Sa Majesté Très-Chrétienne contre les puissances protestantes de l'Europe. Les ambassadeurs de ces puissances ne pouvaient donc que les recommander très-vivement aux ambassadeurs de Sa Majesté, « afin qu'il soit procuré à ces pauvres gens le soulagement après lequel ils soupirent depuis si longtemps, et qu'ils soient rétablis dans leurs droits et privilèges en matière de religion. »

Ce mémoire était sage, respectueux et aussi pressant que les circonstances pouvaient le permettre; mais une difficulté surgit tout à coup (2) : A quel moment devait-on le remettre aux ministres du roi ? Le comité insistait pour qu'on le présentât avant la signature du traité, l'intercession ne pouvant être efficace autrement. Les plénipotentaires protestants, désireux d'éviter tous les obstacles qui pourraient entraîner la signature d'une paix si désirée, furent d'avis de le présenter après la clôture des négociations du congrès. La paix devait être signée le 30 août; mais à la suite de la prise de Barcelone, les ambassadeurs français demandèrent qu'on retardât cette signature jusqu'au 20 septembre (1697).

(1) Relation de tout ce qui s'est fait dans les affaires de la religion réformée et pour ses intérêts depuis le commencement des négociations de la paix de Ryswick. A Rotterdam, chez Abraham Achez, près de la Bourse. MDCXCVIII. (Msc. T. D., sans nom d'auteur.)

(2) Collection des actes diplomatiques relatifs au traité de Ryswick. T. II.

Ce délai parut de bon augure aux réfugiés. Ils y virent comme une faveur de la Providence qui voulait que la cause de la religion ne fût pas délaissée. Les protestants demeurés en France n'étaient pas inactifs. Ils composèrent un mémoire qui fut probablement mis sous les yeux de Louis XIV, car il eut un certain retentissement, et, avec celui des ambassadeurs, il est le seul conservé dans la collection des actes diplomatiques du traité de Ryswick. Ce mémoire est aussi remarquable par la beauté du style que par la grandeur et la richesse des pensées ; bien qu'il n'ait qu'un rapport indirect avec les négociations du Refuge, nous en citerons quelques passages qui donneront une assez juste idée de l'opinion des protestants français (1).

« Nous sommes persuadés, disent-ils, qu'après tout ce que nous devons à Dieu, nous sommes obligés de rendre à Votre Majesté une obéissance sans bornes ; nous ne connaissons aucun homme sur la terre qui puisse nous dispenser de la fidélité. Craindre Dieu, honorer Votre Majesté, employer à son service, nos biens, nos vies, c'est pour nous une maxime inviolable. » Ce langage respectueux n'ôte rien à l'expression d'une noble mais bien rare franchise : « Nous prions Dieu, Sire, pour la durée et la prospérité du règne de Votre Majesté ; mais Votre Majesté n'est pas immortelle ; peut-être, Sire, qu'au lit de la mort elle aura quelque crainte et quelque regret d'avoir voulu contraindre la conscience de ses sujets qui lui ont rendu raison de leur foi avec obéissance, avec respect, toutes les fois qu'elle l'a requis d'eux. Au nom de Dieu, Sire, nous supplions Votre Majesté de faire réflexion que peut-être, aux dernières heures de sa vie, les misères affreuses d'un si grand nombre de ses sujets viendront se présenter à ses yeux pour troubler le repos de son âme. »

Nos pères eurent la sainte hardiesse d'évoquer la grande idée de la mort, et de rappeler à Louis XIV qu'après cette vie,

(1) L'original imprimé se trouve dans la collection Court. Il fut imprimé à Saint-Omer. 1697.

il y a un jugement ; ils parlaient selon leurs cœurs. Mais au point de vue politique, ils commirent une faute. Celui qui, dans ses dernières heures adressa à ses courtisans ces belles paroles : « M'avez-vous cru immortel ? » avait été bien près de le croire lui-même. Madame de Maintenon et toute la cour s'efforçaient de lui persuader qu'il était toujours jeune, et que sa force, sa gloire, sa grandeur, n'avaient subi aucune éclipse. Nos pères eurent du moins le courage de la franchise. Les huguenots n'ont jamais été courtisans.

A cette même époque on composa un grand nombre de morceaux inspirés par les malheurs du temps. Court en a conservé plusieurs. Parmi ces derniers, citons quelques vers échappés à la plume d'un poète calviniste :

Achève, perds, disperse et fais plier le reste :
 Exerce dessus eux ta puissance funeste :
 De l'inhumanité sois le vif instrument ;
 Invente chaque jour quelque nouveau tourment ;
 Sois un autre Attila, pour ceux qui sont sans crimes :
 Pour expier les tiens qu'ils servent de victimes,
 Fais-leur de ton royaume un antre, une prison :
 Qu'à la pitié ton cœur devienne invulnérable.
 Et quand tout sera fait, Louis, tu dois songer
 Qu'il est encore au ciel un Dieu pour les venger !

Plus loin, après avoir célébré les beaux jours de Colbert et de la minorité du roi, le poète arrive aux jours désastreux de la Révocation ; il entrevoit pour ainsi dire l'avenir, avec ses perspectives les plus sombres, Louis humilié dans Versailles désert, et il termine en lui adressant ce vers prophétique :

Et tu ne seras plus que l'ombre d'un grand roi ! (1)

Il ne nous reste qu'à retracer rapidement les dernières phases des négociations. Deux jours avant la conclusion du traité de Ryswick, M. de Pembrock, chef de l'ambassade d'Angleterre, remit au médiateur, M. Lelieurvat, le mémoire des alliés protestants. Ce dernier se rendit immédiatement à l'ambas-

(1) Msc. Court, t. 48.

sade française et le présenta. La discussion fut très-vive : les plénipotentiaires français, prétextant les ordres de leur souverain, refusèrent de recevoir le mémoire. Mais sur les insinuations réitérées de M. Lelieurvat, M. de Caillères, ministre de France, agissant en honnête homme, reçut le mémoire et promit de l'envoyer à Paris avec les minutes du traité.

Il fut en effet présenté à Louis XIV qui s'en montra très-irrité. Ses ambassadeurs reçurent l'ordre de déclarer que le mémoire n'avait pu être soumis à Sa Majesté Très-Chrétienne, qui était d'ailleurs si peu disposée au rétablissement de la religion réformée, qu'elle ne consentirait pas même à la rentrée des fugitifs dans lesquels elle ne voyait que des rebelles, dignes d'être traités avec toutes rigneurs.

Telle fut la fin de ces négociations, et l'issue de tant de démarches et de travaux ! Benoît, qui avait consacré à cette grande œuvre du rétablissement du protestantisme sa vie, son talent, ses forces, ne s'était pas fait illusion un moment. Il écrivait aux directeurs de Lausanne : « Bien que nous fussions avertis que les choses se passeraient comme elles se sont passées, nous n'avons pas laissé de nous trouver étourdis par le coup qui nous a frappés. » Ce triste dénoûment devait servir d'instruction à ceux qui comptaient sur la mansuétude royale. « Nous avons pu lire à découvert dans le cœur du roi de France, ajoutait Benoît avec amertume ; il n'y a que tromperie et fausseté » (1). Mais en même temps il remerciait Dieu d'avoir suscité à sa cause de si précieux défenseurs. Une pareille croyance ne pouvait périr. Quinze ans plus tard, le vieil athlète fatigué devait faire un suprême effort, essayer d'obtenir à Utrecht ce que les plénipotentiaires de Ryswick lui avaient refusé ; il ne fut pas plus heureux. Ses derniers regards ne devaient pas saluer le réveil de la liberté religieuse ! Que du moins le souvenir du fidèle historien de la Révocation, de celui qui sur la terre d'exil ne déploya pas moins de

(1) Delft, 4 mars 1698. M. C., t. 17. V. C. Lettre aux directeurs de Lausanne.

talent que de zèle dans la défense de nos plus chers intérêts, ne soit pas couvert d'un ingrat oubli !

Le pieux Brousson n'avait plus qu'à mourir. Il quitta les Pays-Bas et pénétra en France pour aller porter aux populations cévenoles les consolations de son ministère. Bâville l'attendait, et le 4 novembre 1698, sur l'esplanade de Montpellier, l'Église chrétienne saluait en Brousson un de ses plus purs martyrs !

Alors s'élève une grande voix. Basnage commence la publication de ses admirables *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution*. Les fidèles doivent s'incliner sous la main de Dieu et reconnaître que ses voies ne sont pas nos voies. « On pouvait se flatter pendant la guerre; mais il en est des causes secondes comme des eaux de la mer. L'Océan a ses abîmes comme la politique a les siens; il semble que rien ne peut résister à ces flots de l'Océan lorsqu'ils s'assemblent, qu'ils s'enflent et qu'ils mugissent, et cependant un petit vent qui souffle peut les détourner et les pousser sur un autre rivage que celui qu'ils doivent naturellement couvrir. Les causes secondes qui paraissaient armées pour votre délivrance ont pris un autre cours. Nous voulons aujourd'hui éteindre toutes nos espérances du côté des hommes, l'espérance rend l'âme chancelante entre le bien qu'elle attend et le mal qui la menace... Attendez-vous à Dieu (1) ! »

Oui, nos pères s'attendirent à Dieu seul. La lutte dura longtemps : ceux qui avaient quitté la France ne la revirent jamais ; mais le Seigneur eut compassion des enfants en faveur des pères. Les petits-fils des réfugiés purent rentrer dans leur patrie avec le titre de citoyens, au moment où les descendants du grand roi prenaient le chemin de l'exil, heure fatale pour les Bourbons qui expient encore aujourd'hui l'orgueil et l'insensibilité de celui qui demeure le type de l'absolutisme monarchique, divinisé jusque dans ses fautes et ses égarements.

F. PUAUX fils.

(1) Basnage, *Deuxième lettre pastorale*, mars 1698.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

TESTAMENT DE VIRET

12 AVRIL 1561

(Arch. de Genève. Minutes de Jean Ragueau, 1560-1561, f^o 181.)

Le *Bulletin* a déjà reproduit (t. XIV, p. 197), d'après une communication de M. Raymond, des extraits d'un testament de Viret, sans date, rédigé en langue béarnaise, à Pau, probablement vers 1571, un an avant la mort du réformateur. Celui que nous publions aujourd'hui, antérieur de dix ans à l'acte de Pau, offre un texte plus suivi et un intérêt spécial à cause de la profession de foi qu'il contient. Déjà malade et languissant en 1561, Viret semblait toucher au terme de sa carrière. Il vécut cependant assez pour évangéliser pendant dix années le midi de la France, et laisser aux Eglises de Lyon, Nîmes, Montpellier, Pau, de durables souvenirs de son éloquence et de sa piété.

Au nom de Dieu soit, sachent tous qui ces présentes verront, liront et ouïront, que l'an mil cinq cent soixante-ung, et le douzième jour d'avril, en présence de moi, Jehan Ragueau, notaire public et bourgeois juré de Genève, soubssigné, et les témoins soubsonnés, a esté présent en sa personne spectable maistre Pierre Viret, ministre du saint Evangile en ceste cité, lequel estant en bonne disposition d'esprit, par la grâce de Dieu, combien qu'il soit détenu de maladie corporelle, afin de nourrir paix entre les siens après son décès, a dict et déclaré qu'il vouloit faire son testament et ordonnance de dernière volonté, et m'a requis icelle mettre et rédiger par escript; ce faisant a dict qu'il remet son âme entre les mains de Dieu, laquelle il espère qu'il recevra à mercy, au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, comme il sçayt que nostre salut ne peut estre fondé ailleurs; et pourceque Dieu luy a faict cest honneur et grâce qu'il n'a pas esté seulement enseigné en la vérité de l'Evangile, mais qu'il en a esté ministre par long espace de temps, il proteste de persévérer à la vie et à la mort en la doctrine qu'il a

portée, suppliant toutes fois Dieu, auquel il a voulu servir, luy pardonner de ce qu'il ne s'est pas acquitté en telle perfection qu'il devoit d'une charge si pesante et difficile, combien que son but ayt tousjours esté de suyvre fidèlement la vocation en laquelle il estoit appellé; et mesme, quand il a esté contrainct de sortir de l'Eglise de Lausanne, à laquelle il estoit obligé, que ce n'a pas esté sinon pourceque sa conscience le contraignoit (1); et pourtant il ne doute pas, quelques infirmités qu'il y ait heu en luy, comme en tous hommes, que Dieu n'ayt heu son service agréable, comme il requiert tous bons fidèles d'estre assuré qu'il ne prétend pas d'apporter aultre confession de foy devant Dieu et ses anges que la doctrine qu'il a preschée. Aussi ordonne qu'après son décès, son corps soit ensevely, à la façon des chrestiens, au cemetyère commun, attendant le jour de la résurrection bienheureuse, auquel il espère que Dieu, par sa bonté infinie, le recevra en sa gloire.

Et quant il est des biens que Dieu luy a mis en main et dont il ha à disposer : premièrement, il confesse avoir receu en mariage de sa bien aymée femme, dame Sébastienne de la Harpe, *alias* Montelou (2), la somme de troys cens florins petit poids, monnoie de Savoye, laquelle il veult estre payée et restituée sur le plus liquide des biens qu'il aura après son décès, avec tous ses joyaulx et acoustremens servans à usage de femme.

Item, il reconnoit avoir en ses mains, comme tuteur, la somme de troys cens florins quatre solz, appartenant à Claude et Anne, filles de François de Villa, qu'il appert, par instrument receu par Egrege Pierre Verney, notaire de Morges et d'Orbes, le dixième jour de may mil cinq cent quarante-huict, laquelle somme aussi il veult et ordonne estre payée et rendue, avec le profiet qui en sera provenu, selon que l'on trouvera par ses papiers.

(1) Cette retraite, ainsi que celle de nombreux ecclésiastiques en lutte avec les seigneurs de Berne, parmi lesquels on comptait Th. de Bèze, eut lieu en 1559, et devint l'origine de l'Académie de Genève.

(2) Il l'avait épousée en secondes noccs (octobre 1546), après la mort d'Elisabeth Turtaz, d'Orbe, qui lui inspira de si touchants regrets. Voir : Jules Bonnet, *Récits du XVI^e siècle*, p. 154 et suiv. On lit dans une pièce annexe du testament de 1571 : « L'an et jour susdit (29 août 1572), damnoyselle Sebastiane de la Harpe, fame relictta deudict deffunct Viret reconego et confessa haber recebut dus heretters deudit Viret la somme de tres cens livres tornois, scaber dus cens deudit meste Claude Clavel qui teniba deudit senhor de Viret, et las cent de maas deudit senhor de Jacques, etc. » Document béarnais, communiqué par M. Raymond.) Dans cette même pièce, Viret est désigné comme étant en son vivant : « Minister de la Palore de Dieu en l'Eglise reformade de la ville de Pau. »

Item, plus d'autant qu'il a presté par pitié tant à son frère que à d'autres de ses parents en leur nécessité, certaine somme d'argent, comme on pourra veoir par mémoires ou obliges, congnoissant la pauvreté et disette qui est en eux, leur quitte et donne, par forme de légat, ce en quoy ils lui seront redevables, voulant que les mémoires en soient cancelés, et que lesdits obliges leur soient rendus.

Item, donne et lègue à Claude Rodigue, son nepveu, les Commentaires qu'il ha de maistre Jehan Calvin, tant sur le Vieil que sur le Nouveau Testament.

Item, à sa niece, Marie Rodigue, femme de maistre Jehan de Tournay, ministre de la Parolle de Dieu, la somme de quinze florins, pour une fois payée.

Item, à Claude, son serviteur (1), les sermons qu'il laisse par escript, avec aultres escriptures, dont ledit Claude pourra faire son profict, excepté les copies qui desjà sont assignées et en estat d'estre imprimées. Luy donne aussy ses concordances latines, et sa robe de couleur perse, et deux escus soleil, qu'il a prestés au cousin dudit Claude, lesquels il veult et entend qu'il puisse retirer et en faire son profict.

Item, à la bourse des aulmosnes qui se font aux pauvres estrangers, la somme de six escus.

Item, pour la bibliothèque du collège, il donne et lègue de ses livres jusqu'à la somme de vingtz florins, et touchant le reste de ses biens dont il n'a disposé, tant meubles que immeubles, ledit testateur a nommé et institue, et par cestuy présent son testament nomme et institue pour ses héritiers universels, et par esgales portions, asçavoir : Marie, Marthe, Jehanne et Marie (*sic*) (2), ses filles bien aimées, procréées de luy et de ladite dame Sébastienne, sa femme, et les a substituées et substitue l'une à l'autre, au cas que Dieu en retirast l'une ou plusieurs avant que avoir lignée procréée de leur corps, et en cas que toutes décédassent sans avoir lignée, ledit testateur leur a substitué et substitue ses deux frères, Anthoine et Jehan

(1) Le même personnage Claude (Clavel), devenu ministre de l'Evangile à Pau, reparait dans le testament de 1571. C'est à lui que Viret lègue ses diverses œuvres non imprimées, « en considération deus grans et agradables serbices que en recebut. » (Voir *Bull.*, XIV, 298.)

(2) Le testament de 1571 ne mentionne que deux filles, Marie et Jeanne, dont la première épousa Claude du Besson, dit Roy, marchand de Die, et la seconde, Daniel de Vila, d'Orbe. (Document béarnais.) Parmi ses témoins se trouvait un Jacques d'Abbadie. La troisième ou les deux autres filles de Viret (y avait-il deux Marie?) étaient sans doute décédées à cette époque.

Viret, et après leur décès, les enfans de sesdits frères; et pource que toutes sesdictes filles sont en bas aage, pour faire office de père, aiant soing plus de leur âme que de leur corps, veult et ordonne qu'elles soient nourries en ceste cité de Genève, pour estre enseignées en la craincte de Dieu. Et parce que ses parens sont loing d'eux et ne pourroient pas vacquer à la charge de tuteurs sans grands frais et despens, et mesme sans se faire dommage en laissant leurs affaires domestiques pour se transporter icy, pour les espargner, selon qu'ils sont excusables, il a voulu et ordonné, veult et ordonne que sadite dame soit tutrice de sesdites filles, pour les nourrir et entretenir en la pure religion et bonnes mœurs, ainsy que une mère chrestienne est tenue de faire. Mais pource qu'il seayt bien qu'elle se trouveroyt empeschée de telle charge, il a aussi ordonné pour tuteurs avec elle nobles Pierre Migerand et François de Chasteauneuf, citoyens et conseillers de ceste cité, ses compères, les priant d'accepter, en faveur de luy et de ses enfans, ceste charge, à laquelle toutefois, désirant les solager, a ordonné que incontinent après son décès inventaire se face sommairement à leur discrétion et sans autorité de justice, si bon leur semble, tant des droits et tiltres qu'il ha que de ses meubles. Et d'aültant que une partye d'iceux meubles seroyt superflue, afin qu'ils ne périssent par usage, et surtout pource que ses livres ne serviroient de long temps au profit de ses filles, veult qu'ils soyent vendus incontinent après son décès, et que l'argent qui proviendra de tout soit mis en main sûre, pour ayder à la nourriture desdites filles, et selon qu'elles viendront en aage et seront colloquées en mariage, que chascune en reçoipve sa portion. Cependant il veult et entend que sa dicté femme, faisant office de bonne mère et tutrice, vive avec sesdictes filles de ce que Dieu leur donnera, sans rendre compte du profit annuel, comme aussy à grand'peine en pourra-t-elle nourrir sesdicts enfans, et en cas que aucuns ou aucunes de ses amys voulussent retirer devers eux l'une de sesdites filles ou plusieurs, que cela se fasse avec le conseil et advis desdicts tuteurs et de spectable maistre Jehan Calvin, son compère et frère et compaignon au ministère, et que la mère souffre sans contredit ce qu'ils en auront advisé ensemble, reniant, cassant et annullant tous aultres testamens et ordonnances de dernière volonté qu'il pourroyt avoir faict par cy-devant si aucune s'en trouvoyt, voulant et ordonnant que cestuy vaille et porte

son effet, soit par forme de testament nuncupatif, codicille, donation, à cause de mort, fidéicommis, partage, et par tous autres meilleurs moyens et manières qu'il pourra valloir, tant par droit que coutume, et que d'iceluy en soit faict un instrument public ou plusieurs, et autant de clauses qu'il sera requis et nécessaire, lesquels l'on puisse dicter et amender par l'advis de gens doctes et experts en ce, sans toutefois en muer la substance.

Faict et receu par moy dict notaire, les jour et et an susdits, en la maison d'habitation dudict spectable testateur dicte de Saint-Apre (1). Présens : spectables maistre Jehan Calvin, Michel Cop, Théodore de Besze et Nicolas Colladon, ministres du saint Evangile en ceste cité, lesdicts nobles Pierre Migerand et François de Chasteauneuf, noble François des Plans, Anthoine de Saussure, honorables Noël Gervais et Jehan Bouchier, tous deux bourgeois de Genève, tesmoins à ce requis et appelés.

J. RAGUEAU.

(Avec paraphe.)

LE CAMP DES ENFANTS DE DIEU

RELATION, PAR TOBIE ROCAYROL, DE LA MISSION DONT MM. HILL ET VANDERMEER, ENVOYÉS D'ANGLETERRE ET DE HOLLANDE A TURIN L'AVAIENT CHARGÉ AUPRÈS DES CAMISARDS (MAI 1704)

(Communication de M. le pasteur FRAISSINET, d'Aiguesvives.)

(Fin.) (2)

Si [les Camisards] avoient de quoy ils trouveroient assez d'armes, mais la vraie cause qu'ils n'en achètent point, procède de ce que j'ay dit cy devant, au sujet de la misère du pays. Ils ont des bastons ferrés et des fourches, mais tout cela est assez imparfait. C'est une chose qui surpasse l'imagination de voir la constance et la fermeté de ces pauvres gens. J'ay veu à la troupe où j'ay été, plusieurs [d'entr'eux] avec ces mêmes armes, d'autres n'avoir qu'un baston, sans souliers, sans habits, enfin, d'une manière pitoyable, sans se

(1) Nous ignorons où était située dans l'ancien Genève la maison *dicte de Saint-Apre*. Confinait-elle à la rue des Chanoines, habitée par Calvin? C'est à notre savant ami M. Heyer de nous l'apprendre.

(2) Voir le cahier précédent, p. 273.

dépouiller jamais que lorsqu'ils vont chez leurs frères qui leur donnent des chemises blanches, et laissent celles qu'ils portent sur leur corps. Toujours couchés à la campagne, cet état ne les rebute point. Au contraire, ils sont tranquilles, fermes et louent Dieu de ce qu'il leur inspire de combattre pour sa cause. — Ils ont de la peine, à cause de leur misère, à avoir des munitions de guerre. Quelques-uns savent faire la poudre. Comme il faut qu'ils courent toujours et qu'ils n'ont aucun azile fixe, ils n'en font que rarement. Ils prennent l'étain dans les maisons et le plomb des vitres pour faire des balles. Ils ont un homme qui sçait faire les pièces de campagnes, mais il leur faudrait de l'argent pour achepter d'autres choses qui sont nécessaires, outre les cloches qu'ils pourroient avoir pour faire les dites pièces.

Ils avoient, au commencement, assez abondamment pour se nourrir, à cause que les villes y contribuoient, lesquelles ne fournissent plus [rien], croyant que les Alliez ne vouloient pas les soutenir et qu'elles se ruineroient en vain. Il n'y a que la campagne qui leur fournit, laquelle est bien ruinée par les brûllemens qu'on y fit, il y a quelque temps, d'environ quarante paroisses, et la démolition des tours et moulins d'où ils tiroient de quoy vivre. Présentement ils sont toujours en quette d'un costé et d'autre, et c'est à mon avis une des plus grandes merveilles qui se soient veues depuis plusieurs siècles, de voir la charité que nos frères quy sont encore dans leurs maisons, ont pour eux, outre les risques qu'ils courent, en cas qu'ils fussent découverts. Ils leur donnent la moitié de leur subsistance; s'ils font quatre pains, il y en a deux pour ces pauvres gens-là, et il y a plusieurs paysans qui disent hautement que la moitié qui leur reste leur fait autant de profit que s'ils avoient le tout. Par là l'on peut concevoir qu'il n'y a que Dieu seul quy les maintienne. S'ils avoient de l'argent, il arriveroit, à mon avis, deux choses; l'une, qu'en en baillant aux pauvres paysans, ils iroient loin ou près achepter de quoy les faire subsister, et l'autre, qu'avec le dit argent ils en feroient déclarer beaucoup qui n'aiment que l'intérêt. Par là on verroit un grand feu. Il n'y a que la misère qui soit capable de les faire rendre. — Ils prient Dieu sans cesse et avec un sy grand zèle qu'il semble qu'ils soient collés à notre Seigneur Jésus-Christ. Ils prêchent fort bien. Moyse, Castanet, Mazel et un nommé François sont les plus habilles. Ils chantent continuelle-

ment les louanges de Dieu, et tel ne sçait ny lire ny écrire, en se mettant dans leur troupe, qui dans la suite, en entendant chanter les autres, apprend les psaumes par cœur.

Il y a douze personnes qui sont nommées pour former un consistoire, lesquelles veillent avec beaucoup d'exactitude sur la conduite des autres; et je puis protester, comme devant le Seigneur, que pendant le temps que j'ay resté avec eux, ils ont vécu d'une manière exemplaire. Je ne doute point que cela ne soit à leur ordinaire, parce qu'il n'y en avoit que très-peu qui sceussent ce que j'étois. L'on fait passer par les verges ceux qui blasphèment le nom de Dieu, après qu'on les a repris quelques fois. Ils punissent sans rémission les larrons et les paillards, après qu'ils les ont pardonnés pour la première fois.

Ils s'appellent tous frères, depuis Roland jusqu'au moindre soldat. Ils ont généralement tout en commun. Ils souhaitent ardemment des pasteurs. Plût à Dieu que tout le monde pût voir leur conduite et combien ils sont sages selon Dieu ! Je suis persuadé qu'il y auroit un très-grand nombre de personnes, qui souhaiteroient avec ardeur d'être avec eux. Je les ay ouy prêcher, comme j'ay dit cy devant, et leur service est de même que celui des églises de Genève et du pays de Vaud en Suisse.

Dixièmement, il faut leur demander si on leur envoie des troupes comment on les pourroit faire subsister.

J'ay déjà dit que ceux qui ont les armes à la main ont peine à subsister. Cependant une fois qu'ils auroient reçu de l'argent, il ne seroit pas difficile de trouver des vivres pour les troupes qu'on seroit dans le dessein de leur envoyer. Les paysans papistes vendroient leurs denrées agréablement, suivant ce que j'en ay peu connaître.

Onzièmement, il faut sçavoir en quelle situation sont leurs voisins à leur égard; s'il n'y auroit pas du danger à les faire sonder pour en tirer quelque assistance d'hommes et d'alimens, et mesme s'ils ne pourroient pas former des corps entiers alliés. Ils devroient indiquer les personnes auxquelles l'on pourroit se confier.

Leurs voisins sont très-bien disposés à leur égard, tant pour leur fournir des vivres et des munitions [que pour] se joindre à eux lorsqu'ils verront que les Alliez veulent les soutenir tout de bon. Le récit que je fais au commencement, de mon voyage en Rouergue, fait voir la disposition de cette province. Je suis persuadé que du

costé de Castres tout le monde y donneroit les mains, pourveu qu'ils vissent quelque peu d'argent pour gages de la bonne volonté où les Alliez sont de les soutenir. Des gens d'importance à Milhau s'offrirent d'aller avec moy dans tous les environs de Castres, où ils ont assez de relations, même Catinat, quy y a déjà été, s'est aussy offert d'y retourner avec moy. — L'on pourroit fort aisément former plusieurs petits corps d'armée : tous ces messieurs me l'ont assuré et ont bonne opinion du succez, surtout du costé du Rouergue où déjà les Romains et les Protestants ont agi de concert. Les chefs des Camisards sont dans les mesmes sentimens, même ils espèrent que cela réussira bien. Et sy M. le marquis de Guiscard avoit pu paroître avec les officiers qu'il menoit, pourveu qu'il eût eu considérablement de l'argent, il auroit fait quelque chose. Mais le vray moyen de réussir infaliblement, c'est d'ajouter des bonnes troupes aux officiers. Il seroit bon, sy on le pouvoit, de leur envoyer quelques bataillons anglois et hollandois pour les réformés, et quelques autres piemontais et allemands pour les papistes, afin qu'ils crussent que ces nations s'engagent à soutenir leur propre liberté et religion, et qu'on ne regarde pas les réfugiés qu'on y envoie comme de simples enfans perdus qu'on expose. Il est sûr qu'il y a un nombre très-grand de personnes dans tous les endroits où j'ay été en qui on peut avoir une entière confiance, et c'est par leur moyen que, dès à présent, les pauvres Cévenols peuvent tirer divers secours de leurs voisins avec de l'argent.

Douzièmement, il faut les prier de ne plus brûller les églises, ny maltraiter les ecclésiastiques, ny les paysans papistes ; cela n'avance pas leurs desseins et ne sert qu'à aigrir les esprits contre eux ; il faut au contraire crier toute liberté contre les impôts et celle de la conscience.

Ils sont fort revenus de tout cela depuis mon voyage ; car dès que je fus arrivé à Nîmes, je leur en fis parler, et quand je fus les joindre, je les y confirmay. Je ne crois pas que depuis ces temps-là ils en ayent rien fait, et l'on en a veu divers exemples par des prêtres et autres gens de toute espèce qui ont esté pris par leurs gens, auxquels ils n'ont rien fait. C'est une vérité constante qu'ils ne font de mal, qu'à ceux qui leur en font : ils ne cherchent pas mesme à combattre, excepté quand on les cherche. Il n'y a que les miquellets et certains bandits qui ont pris le nom de Camisards blancs, à

qui ils en veulent, lesquels ont été établis par les généraux de France, et qu'on fait payer aux paroisses et villages à dix sols par jour. Cette canaille vont dans les endroits où ils savent qu'il y a de bons protestants. Dès qu'ils sont près de leurs maisons, ils chantent des psaumes. Ceux qui sont dedans, croyant que c'est [la voix] de leurs frères, les font entrer et leur donnent à manger. S'il y a de quoy prendre ils le font, et quand il n'y a rien, ils les prennent prisonniers. Ils [les Camisards] les cherchent partout à cause des maux qu'ils font, comme l'on verra dans la suite.

Treizièmement, il faut convenir du moyen de faire tenir des lettres et d'en recevoir, afin de pouvoir être informez de ce qui leur manquera, pour y pourvoir, pour projeter les moyens d'exécuter ce qu'on aura résolu en leur faveur, pour sçavoir au vray le succez de leurs combats, leurs pertes et celles de leurs ennemis. Il faudroit que les principaux chefs donnassent leurs seings et une marque encore, afin que sur cela l'on pust s'assurer que les sommes qu'on voudra leur envoyer leur seront bien comptées. — On est convenu des moyens de faire tenir et recevoir des lettres, et j'ay pour cet effet plusieurs voyes afin que si l'une manque, l'autre soit sûre. Ils pourvoyront assez à tout pourveu qu'ils ayent de l'argent. Si on leur en avoit envoyé autant que l'on en a dépensé pour leur envoyer par deux fois du secours, tant d'armes et de munitions que de monde, ils auroient déjà chassé M. de Villars et ses troupes. Ils me donneront avis de ce qui se passera chez eux. Naturellement j'ay porté plusieurs de leurs lettres écrites à Leurs Hautes Puissances, à Mess. les Envoyez à Turin, à quelques cantons suisses et à M. Sagniol de La Croix, signées par Roland, Maillé et Malplath. Quant à la marque, nous restâmes d'accord avec ces Messieurs qu'elle étoit inutile et embarrassante. Ils ne trouvèrent pas à propos qu'aucun autre signât les dites lettres, parce que les deux premiers gouvernement généralement les choses secrettes, et Malplath est le secretaire, à cause que ces deux Messieurs [cy dessus] ne savent pas bien écrire. Catinat ne le sçait même pas [du tout]. Si l'on souhaittoit de tenir un homme auprès d'eux pour signer les receus de l'argent qu'on leur fera tenir, afin qu'on soit persuadé de la bonne foy avec laquelle j'agis, je m'engage de faire passer la personne pour les joindre; et s'il est de besoin, j'iray moy-mesme avec luy, pour marque qu'il n'y a rien à craindre.

Quatorzièmement, il faut leur dire s'ils ne s'accomoderoient pas d'autres officiers que ceux qu'ils tirent de parmy eux, et sçavoir leur ordre militaire.

Ils sont distribués par bandes et par pelotons pour se tenir mieux cachez. La troupe où j'ay été étoit composée d'environ cinq cents hommes, et à un quart de lieue de là il y en avoit environ autant qui devoient se joindre avec celle de Jouainin pour aller prendre quatre compagnies de miquelets au Pont de Montvert, à cause que les dits miquelets les massacrent avec une cruauté sans égale, quand ils peuvent les rencontrer, et mesme font le semblable à ceux qui leur rendent service. J'ay passé dans des endroits où ces malheureux miquelets avoient égorgé des enfans de trois à quatre années des personnes qui favorisent les Camisards, qu'ils avoient trouvés hors de leurs maisons. Enfin, je puis assurer, suivant ce qui m'en a été dit, qu'on a fait des cruautés inouïes.

Les charges militaires ne sont pas réglées parmy eux comme elles le sont parmi les troupes [ordinaires]. Il n'y a que deux à trois personnes à chaque bande qu'ils reconnoissent, et auxquelles ils obéissent. Ils vont au combat avec quelque ordre, mais dans l'action c'est à quy aura le plus de courage. Ils ont dit qu'ils se feroient plaisir et honneur d'obéyr aux honnêtes gens qu'on pourroit leur envoyer, pourveu qu'ils fussent gens de bien et craignant Dieu. Je ne croy pas que les officiers et soldats des troupes réglées, supposé qu'on pust y en faire passer, s'accomodassent ensemble, par la grande fatigue qu'ils sont obligés de faire; ainsy il seroit bon qu'ils fissent un corps à part.

Sur les advis que je receus de M. Sagniol de La Croix, je leur ay fait un détail des préparatifs de Nice. Ils ont été bien surpris que ce projet a eschoué. Ils me dirent qu'ils croyoient effectivement que tout cela n'étoit que pour les obliger à ne point se rendre, et que les promesses précédentes faites par Flotard en étoient une marque. Je leur dis naturellement ce que je sçavois la dessus, et leur promis que dès que j'aurois rendu compte de leur misérable état à M. Sagniol de La Croix ou à Mess. les Envoyez, je leur ferois sçavoir leurs desseins, et qu'après que je le leur aurois marqué, ils feroient ce qu'ils trouveroient à propos.

Il s'est donné depuis le commencement de leur prise d'armes quarante combats petits ou grands, vingt-sept par Cavalier, Catinat

et Ravel qui occupoient la plaine, et treize par Roland, Maillé, Jouainin et Castanet qui occupoient les montagnes. Ils y ont perdu environ douze cent hommes, et ils ont tué, à ce qu'ils m'ont assuré, douze mille hommes de leurs ennemis. Depuis le commencement du soulèvement, il s'est perdu en méchantes persécutions sept à huit mille âmes, tués par leurs ennemis ou par eux par droit de représailles; autrement on auroit égorgé la plus grande partie des protestans.

Dans tous les endroits des Hautes-Sévennes où j'ay été, on n'avoit point fauché les foins. Ils y font paître leurs chevaux. Les paysans dans les dits endroits ont ramassé la moisson sans que personne s'y soit opposé; mais on les menaçoit de faire mettre le peu qu'il y a eu dans les villages et villes pour le faire distribuer comme l'année passée; et dans l'incertitude où je suis qu'on aye sceu de la manière que la chose s'étoit faite, je trouve à propos de le dire.

Quand on eut ordonné généralement à tout le monde, sur peine corporelle, de porter tous les vivres qu'ils avoient dans leurs maisons aux villages ou villes, quy leur étoient marqués dans leur paroisse, mesme à la plus grande partie de ne coucher point dans leurs maisons et d'aller là où leurs vivres seroient, et que, le matin, quand ils sortiroient pour mener leur bétail au pasturage ou pour travailler les terres, on leur distriberoit à chacun une livre de pain par jour; ces précautions, défenses et punitions, n'empêchèrent pas qu'il n'y eust de bonnes âmes qui cachèrent la plus grande partie de leur subsistance dans la terre pour la distribuer à leurs pauvres frères, à mesure qu'ils en auroient besoin; et comme cela ils se sont toujours soutenus.

Pendant cet intervalle de tems, Gervais, du lieu du Bousquet, aagé d'environ quatre-vingts ans, le nommé Rigal et un autre s'étant oubliés au travail, ne purent pas entrer à la Salle pour y coucher... Le lendemain, en y entrant, ils furent arrestez et menez à M. [La Place], lequel les fit mener à l'église pour prier Dieu, disant qu'il vouloit les faire passer par les armes. Le premier, qui étoit un homme de quatre-vingts ans, luy dit qu'il ne croyoit pas d'avoir mérité une telle mort pour avoir resté une nuit à coucher dehors; que son aage fesoit bien voir qu'il ne pouvoit rendre aucun service aux Camisars. Toutes ces remonstrances n'empêchèrent pas le dit

sieur [La Place] de les faire exhorter, et un moment après [il] les fit passer par les armes. Le pauvre vieux fit une mort la plus constante du monde. Je laisse à penser à toutes les gens de bons sens sy après de semblables exécutions et celles qu'on a faites cy devant n'ayant d'autre sujet que de les avoir trouvés à prier Dieu, sy cela n'anime pas ceux qui le craignent.

Il est inconcevable comme leurs ennemis les appréhendent. Dix, la plus grande partie du tems, ont arrêté et mis en déroute des détachemens de trois à quatre cent personnes. J'oublie de dire que, quand je quittay mes pauvres frères, je leur promis jusques à 100,000 francs, pourveu qu'ils eussent dix mille hommes avec lesquels ils auroient combattu contre trente mille, et sy cela avoit été, je suis persuadé qu'on auroit bientôt veu la religion rétablie en France.

Je demeuray quatre jours avec eux pour m'éclaircir de tout conformément à mes mémoires. Je les quittay au Granier, à une heure et demye du Pont-de-Montvert, le 19^e juillet 1704. Roland me donna une escorte de huit cavaliers commandés par Catinat, à qui je laissay mes pistolets avec mon épée pour faire voir que je n'avois point été de concert avec eux. Dès que nous eûmes joint le grand chemin, je la passay [l'escorte], à un moulin à foulon, à M. Randon d'Anduze, à demy heure de la dite ville. Catinat s'en fut passer sur le pont de Salindres pour aller dans la plaine; et moy, je fus à droiture à Anduze, où je dis au sentinelle qui étoit à la porte de la ville de me mener chez le gouverneur qui est M. le marquis d'Anduze. Dès qu'il me vit, assez bien mis et sans épée, il me demanda d'où je venois et ce que je souhaitois. Je luy répondis en ces termes pour éviter d'être soupçonné de ce que je venois de faire : « Je viens, Monsieur, à mon grand regret, des Camisars. » Ce dernier mot le frappa, et il me dit sy ce n'étoit pas moy quy fus arrêté par eux lundy dernier, et me demanda de quelle manière j'avois peu échapper des mains de ces malheureux. Je répondis à la première demande que c'étoit moy effectivement qu'on avoit arrêté au bois près de Saint-Gilles, et qu'on m'avoit conduit à la troupe de Roland, duquel j'avois eu bien de la peine d'obtenir mon cheval après une longue prière de ne point me l'ôter. Ils s'étoient contentés de garder mon épée et mes pistolets. Voilà tout l'entretien que j'eus avec M. le marquis, qui me renvoya à M. de Planques, com-

mandant de la ville, où je fus en sortant de là et [avec lequel] j'eus à peu près la mesme conversation.

Ayant appris qu'il y avoit le lendemain une escorte de deux cent dragons de Fimarcon et Saint-Sernin et de trois cent fantassins du régiment de Cour pour escorter les marchandz de la dite ville jusqu'à Nîmes, passant par Alais pour prendre les marchandz qui devoient aller à la foire de Beaucaire, je trouvoy à propos de suivre la dite escorte, afin de ne faire rien connoître; car si je m'en étois allé avec d'autres marchandz qui passoient à droiture, peut-être se seroit-on douté que j'aurois été d'intelligence avec eux. Lorsqu'il y avoit des personnes qui ne vouloient pas profiter des escortes réglées qu'il y a pour les voyages dans tout ce pays-là, et qu'elles étoient découvertes, on les arrestoit et elles étoient bien examinées. Ainsy puisque j'avois réussy jusqu'à ce jour-là, je profitay de la dite escorte.

Nous partîmes le lendemain. Je ne fus pas plus tost hors la ville, que le commandant de l'escorte, qui étoit un capitaine de Fimarcon, me fit appeler, et je fus le joindre à la teste de sa troupe. Je ne scay pas sy M. le marquis d'Anduze ou M. de Planques luy avoit donné ordre de me faire parler. [Ce capitaine] voulant me questionner, je me tins sur mes précédens discours. Le lieutenant Grimaldy de Lautrec, diocèse de Castres, lequel j'avois connu à Lyon, me fit assez de bien dans cette rencontre. Pendant notre route jusqu'à Alais, j'étois toujours en conférence avec plusieurs abbéz et des messieurs qui suivoient l'escorte. Quand nous fûmes près de la ville, le commandant me fit connoître que peut-estre M. de La Lande, lieutenant général et commandant de la ville, seroit bien aise de me voir pour s'instruire de la marche que Roland et Jouainin avoient tenue, suivant les récits que je pourrois faire. Je luy dis que je le verrois. Et quand nous fûmes aux portes de la ville, dans le tems que l'officier avoit soin de faire mettre ses troupes en bataille, je priay des marchandz de mes amis avec qui nous étions venus d'Anduze, lesquels voulurent loger hors la ville, de prendre soin de mon cheval. Je ne fus pas sy tost entré que le commandant s'aperceut que je n'étois pas avec les autres messieurs à quy il demanda où est-ce que j'étois. Ils lui dirent : Dans la ville, ce quy l'obligea d'y entrer; et d'aussy loin qu'il me vit il m'appella pour me demander où est-ce que j'allois. Je répondis : Chez M. de La

Lande. Je connus que cela luy fit plaisir. Il y alloit aussy pour avoir un ordre afin de faire loger ses gens. Nous y fûmes donc ensemble.

Dès que M. de La Lande me vit, il me demanda ce que je souhaitois. L'officier, pour faire sa cour, répondit que c'étoit moy que les Camisars avoient arresté lundy dernier. M. de La Lande me pria d'attendre un moment, qu'il souhaittoit bien de me parler. Etant dans son cabinet avec un autre monsieur, cette demande me fut faite par M. de La Lande : Je vous prie de me dire où vous avez été pris, de quelle manière ils vous ont fait faire la route, où vous avez joint Roland, comment ils vivent, s'ils ont des munitions de guerre, sy je leur avois demandé d'où vient qu'ils avoient pris les armes contre leur roy, le nombre qu'ils pouvoient estre et sy je n'avois pas sceu leur dessein.

Je répondis qu'en m'en allant du costé de Saint-Gilles pour achepter des soyes audit lieu, je fus arresté en passant à un bois qui est sur le grand chemin par quatre Camisars, qui m'attachèrent et me gardèrent dans le dit bois jusqu'à la nuit. Après cela ils me menèrent à une lieue de là à un nommé Catinat. Dès que j'y fus, de mesme qu'un guide que j'avois pris et que l'on avoit aussi attaché, je demanday à Catinat ce qu'il souhaittoit de moy et d'où venoit que ses gens m'avoient arresté. Il me dit qu'il étoit bien aise de me tenir pour me faire repentir de tous les maux que j'avois fait à ses frères. Il me donnoit un autre nom, ce qui m'obligea de lui dire que ses gens s'étoient mépris en m'arrestant. Je luy présentay mon passeport qu'il ne voulut pas voir, et me menaça. Le guide que j'avois se mit à pleurer et pria ceux qui m'avoient arresté, lesquels connoissoient sa famille, d'obliger Catinat à le laisser aller. Après bien des prières, il le luy accorda, et luy bailla un cheval que ses gens avoient arresté, il y avoit quelques jours, à un homme du faubourg de Nimes. Après quoy, il luy ordonna d'aller trouver MM. le maréchal et l'intendant pour leur dire de sa part qu'il avoit arresté un marchand qui se disoit être de Lyon, et que s'il avoit fait les maux dont on luy avoit [parlé], il le feroit passer par les armes, et qu'il leur en donneroit avis. Le guide partit avec le cheval ; nous partîmes aussy. Je luy (à M. de La Lande) racontay ma route le mieux qu'il me fut possible, disant naturellement celle que j'avois faite et l'endroit où j'avois joint Roland. Je luy dis que, suivant ce que j'avois peu comprendre, il ne leur manquoit pas de

munitions de guerre; [que] pour celles de bouche, ils s'en faisoient donner aux paysans par force; que la troupe de Roland étoit d'environ cinq cens hommes lesquels se devoient joindre le mesme jour que je les quittay avec Jouainin qui en avoit environ autant, pour aller égorger la garnison de miquelets qui est au Pont-de-Montvert. Quant à leurs prises d'armes, ils disent que cela n'est pas contre leur roy, mais bien contre ceux qui leur empêchent de prier Dieu.

Ce mot de « prier Dieu » toucha si fort M. de La Lande, qu'il me répondit comme en colère : « N'est-ce pas, vous étiez aussy comme ces fanatiques? » Je luy dis : « Monsieur, je vous assure que je n'ay aucun profit au récit que je vous fay; et quand il devoit m'en coûter la vie, il faut que je vous dise que le jour que je les ay quittez, Roland fit faire une prédication à un nommé Masel quy prit son texte au chapitre VI du livre de Daniel d'une manière surprenante. J'avancay encore que sy on sçavoit leur manière de vivre on les laisseroit en repos.

Ce discours ne fit qu'animer davantage M. de La Lande. Il me dit comme j'avois pu faire pour sauver ma vie ou du moins mon cheval, et sy l'on ne m'avoit pas pris de l'argent ou des hardes. Roland [lui dis-je] vouloit bien me garder le cheval; mais je le priay de considérer qu'il ne valoit pas grand chose et que l'homme qui me l'avoit loué me le feroit payer quatre fois plus qu'il ne valloit; que s'il le souhaitoit, je luy laisserois en argent le montant. Roland parut en colère et dit qu'ils n'étoient pas des volleurs, et que s'ils le souhaitoient, ils étoient les maîtres de tout ce que j'avois et de ma vie. Je tâchois tout doucement à le ramener, en luy disant que je n'avois pas dit cela pour le fâcher et que j'étois un de ses frères. Ces paroles, prononcées avec beaucoup de tristesse et de frayeur, le touchèrent si fort qu'elles l'obligèrent à me dire que je luy ferois plaisir de faire sçavoir à MM. le maréchal et intendant de quelle manière ils se comportoient et le traitement qu'ils m'avoient fait. Et pour preuve de leur générosité, il voulut me donner une semblable escorte commandée par Catinat, de huit hommes, laquelle m'accompagna jusqu'à un moulin à foulon de M. Randon, d'Anduze, à demy heure [de cette ville].

Après cet entretien, M. de La Lande me pria, à cause que l'escorte séjournoit ce jour-la, de me donner la peine de repasser l'après dinée, parce qu'il étoit bien aise de sçavoir précisément la

routte que j'avois tenue. Comme il n'avoit pas été dans les Hautes-Sévennes, il feroit venir des officiers à qui j'en ferois le récit. Je le quittay et fus dîner. Un moment après je retournay chez luy, où je trouvoy environ quinze officiers et autant de prêtres. En entrant dans la chambre, M. de La Lande leur dit : « Voilà le Monsieur dont je vous ay parlé ce matin, qui fut arrêté par les Camisars, lequel les a quittés il y a deux jours. Il serait bon de sçavoir la routte qu'ils vouloient tenir. » Un officier quy, je croy, étoit le lieutenant colonel de Fimarcon, commença à me demander en quel endroit on m'avoit pris et où on m'avoit fait passer. Je luy fis le mesme récit qu'à M. de La Lande. Et quand je luy nommay une maison qui est sur une hauteur, où il y a une porte de fer, sans luy dire le nom de la maison qui est à Euzet, et que de là nous avions été à quatre lieues, où nous campâmes dans un pré où il y avoit un petit moulin et sur une hauteur un chasteau, ce Monsieur-là me dit en termes comme fâché, que cela n'étoit point. Comme je sçavois que je n'avois dit que la vérité, je luy répondis assez fièrement que s'il vouloit faire une gageure, pouveu que M. de La Lande voulût me donner une escorte, je luy ferois voir l'endroit. Ma sincérité et fermeté firent que ce Monsieur ne me répondit rien ; à la réserve d'un prêtre qui me dit : « Il me semble, Monsieur, que M. de La Lande m'a dit, quand je suis venu, mesme vous venez de le dire, que les Camisars vous avoient arrêté à un bois en allant à Saint-Gilles. Je serois bien aise de sçavoir où est-ce que vous alliez? » Ce prêtre fist ce discours d'une manière quy me fist connoître que tout ce qu'il disoit n'étoit que pour tâcher de me faire couper. Comme depuis Anduze je me tenois sur mes gardes au sujet de cette affaire, je lui répondis en ces termes et plus fièrement qu'à l'autre : « Je ne sache point, Monsieur, qu'il y ayt d'autre chemin à prendre pour aller à Saint-Gilles que celui où l'on m'a arrêté. Sy j'avois creu d'y avoir été pris, je n'y serois jamais passé. J'ay risqué pendant quatre jours d'estre tué par eux ou par nos troupes, en cas [que] quelque détachement nous eust surpris, sans compter le tems que j'ay perdu, lequel m'est fort cher à cause de la foire de Beaucaire qui doit se tenir en quelques jours, et qu'il falloit que je fisse le voyage de Marseille auparavant. » Cette réponse rendit capot le prêtre. Voyant que personne ne me répondoit rien, je dis à M. de La Lande s'il souhaittoit que je visse MM. le maréchal et l'intendant en passant

à Nîmes. Il me répondit qu'il n'étoit point nécessaire. Je pris congé de luy et m'en fus.

Je partis le lendemain avec l'escorte. A moitié chemin de Nîmes, quatre Camisars traversèrent le grand chemin où nous étions et passèrent à la portée d'un fusil de l'avant-garde. Un dragon s'en détacha pour venir avertir le commandant, lequel luy dit de s'en retourner et d'empêcher que personne ne passât l'avant-garde de ceux qui suivoient l'escorte, et ordonna à tous les dragons et fantassins de se serrer et de se tenir sur le quy vive. Pendant plus d'une heure l'escorte et ceux qui la suivoient s'attendoient que d'un moment à l'autre on seroit enveloppez par eux, comme cela leur est arrivé plusieurs fois. Je laisse à juger ceux qui sont plus éclairés dans l'art militaire que moy que, puisque cinq cens hommes n'osent pas attaquer [quatre] personnes, sy M. de Villars et environ douze mille hommes qu'il pouvoit avoir, auroit resté long tems dans le pays, sy les Camisars avoient été secourus d'argent pour augmenter leurs troupes au nombre que j'ay dit cy-devant de six mille hommes, pour un commencement et jusqu'à dix [mille] dans les suites.

Dès que je fus arrivé à Nîmes, je fus voir mes amis, lesquels m'instruisirent de ce que MM. le maréchal et l'intendant leur avoient fait dès que le guide leur eust porté la nouvelle que Catinat m'avoit arrêté. Par bonheur pour moy il n'envoya chercher aucun de ceux quy étoient du secret; car quand je partis, je priay plusieurs de ceux quy ne sçavoient pas mon dessein, de venir jusqu'à mon logis, croyant bien que la chose se passeroit comme elle fit, quy est que le guide, allant chez MM. le maréchal et l'intendant, leur diroit mon logis, et que ces messieurs enverroient chercher l'hoste et qu'ils luy demanderoient s'il sçavoit avec quelles personnes j'avois eu relation, et qu'en y menant ceux du secret, [ceux-ci] ayant été appelés par MM. le maréchal et l'intendant, peut-estre il s'en seroit trouvé quelqu'un quy auroit donné à connoître, sur son visage ou par son discours, la chose. Ainsy ceux quy furent appelés pouvoient bien soutenir à ces messieurs que je n'étois pas assez riche pour avoir porté une somme aux Camisars, ny un homme d'assez d'esprit pour avoir aucune relation avec la Reyne d'Angleterre ou les Hollandois, comme l'intendant leur disoit.

Enfin, grâces au Seigneur, j'ai ménagé cette affaire jusques-là

sans que personne de ceux que j'appréhendois [ne] se doutta de la moindre chose. Après que j'eus réglé toutes mes affaires, je partis pour la foire de Beaucaire où je vis plusieurs de mes amis du costé de Castres, à quy je communiquay mes entreprises. Ils me promirent que quand il seroit tems, ils leveroient le masque. De là, je fus en Avignon d'où le mesme jour, 26^e juillet, j'allay coucher à Pierrelatte. J'y pris la poste à deux heures après minuit et arrivay le mesme jour à Lyon. Je vis tous mes gens propres pour mon entreprise. Après deux jours de séjour, je fus prendre un passeport, partis le 28^e en poste et arrivay le lendemain 29^e à Genève.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE VÉRITABLE ET DIGNE DE MÉMOIRE DE QUATRE JACOPINS DE BERNE, HÉRÉTIQUES ET SORCIERS, QUI Y FURENT BRUSLÉS, ETC..... Broch. in-4°. 1549. Réimpr. de M. Jules Fick. Genève, 1867.

LE SOMMAIRE DE GUILLAUME FAREL, réimprimé d'après l'édition de 1534, et précédé d'une Introduction par J.-G. BAUM, professeur en théologie à Strasbourg. In-12. Impr. de M. Jules Fick. Genève, 1867.

L'histoire des quatre jacobins de Berne est le pendant de celle des cordeliers d'Orléans, si bien racontée par Calvin (*Bull.* III, 32 et suiv.); mais elle eut un dénoûment plus tragique. Tandis que François 1^{er}, en vrai fils de la Renaissance, raille l'ignorance des moines et ferme les yeux sur leurs jongleries, Messieurs de Berne se montraient peu disposés, même avant la Réforme, à tolérer les désordres par lesquels l'ancienne Eglise allait se discréditant de plus en plus. On était en 1509. Le monde catholique était troublé par les querelles des cordeliers et des jacobins, les uns affirmant, les autres niant l'immaculée conception de la Vierge. Aux motifs de doute puisés dans saint Thomas et l'Écriture sainte, ces derniers crurent pouvoir ajouter un miracle de leur invention. Il ne fallait que trouver la place où la farce serait jouée. Serait-ce à Francfort ?

à Nuremberg? « Finalement, on ne sut adviser lieu plus convenable que Berne, à cause que les gens d'icelle étoient fort grossiers et rudes. » Evocations du diable, apparitions de la vierge Marie, reproduction des plaies miraculeuses, on ne négligea rien pour frapper un grand coup. Tout réussit à merveille jusqu'au jour où le frère lai, « simple et idiot, » qu'on avait pris pour instrument, reconnut la fraude, et pour échapper au poison révéla tout à la seigneurie. Il en résulta un long procès par-devant l'évêque de Lausanne et la cour de Rome. Le bûcher fut le dernier mot de cette tragi-comédie que l'on peut considérer comme le prologue de la Réformation en Suisse. Zwingli va paraître.

On avait de ce procès, dont le retentissement fut immense, une relation contemporaine en allemand souvent citée depuis Abraham Ruchat jusqu'à nos jours. Un érudit genevois, bien connu de nos lecteurs, l'éditeur des *Mémoires* de Thomas et de Félix Platter, M. Edouard Fick, a eu la bonne fortune de découvrir une traduction française imprimée en 1549, et œuvre du célèbre Bonivard, prieur de Saint-Victor, dont la plume incisive et spirituelle ajoute un nouvel intérêt à ce chapitre de l'histoire religieuse du XVI^e siècle.

C'est encore aux débuts de la Réforme que nous reporte le *Sommaire* de Guillaume Farel, réédité avec tant de soin par M. Baum (1). Ce livre, publié pour la première fois en 1524, c'est-à-dire trois ans avant le *Catéchisme* de Luther, un an avant l'ouvrage de Zwingli : *De vera et falsa religione*, onze ans avant l'*Institution* de Calvin, est « le plus ancien exposé en langue française des principaux points de la doctrine chrétienne. » Il obtint de nombreuses éditions du vivant de son auteur. L'édition princeps, celle de 1524, a disparu entièrement. Une des éditions postérieures, conforme au texte primitif, comme l'établit M. Baum par une ingénieuse dissertation, est celle de 1534 dont un exemplaire est conservé à la bibliothèque de Zurich. C'est ce texte qui a été fidèlement reproduit par le moderne éditeur. Il nous offre la théologie de Farel en sa première efflorescence, le christianisme simple, pratique, populaire des premiers

(1) Notre collaborateur M. Félix Bovet en avait donné plusieurs chapitres dans la belle édition des œuvres de Farel publiée à l'occasion du Jubilé tri-séculaire du réformateur (13 septembre 1865); mais le texte reproduit par lui, d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque de Saint-Gall (1552), n'était pas celui de la rédaction primitive, que nous offre M. Baum.

apôtres de la Réforme avant le puissant essai de systématisation tenté par Calvin. Farel ne tarda pas à subir l'influence de son jeune collègue, comme l'attestent les remaniements des éditions postérieures, et rien n'est touchant comme l'humilité du grand missionnaire s'effaçant, peut-être à l'excès, devant l'auteur de l'*Institution chrétienne* pour inviter les fidèles « à puiser plus grosse abondance d'eau céleste en ladite *Institution*, et de là se transporter à la mer de toutes les doctrines, les saintes Ecritures. » Avec le savant éditeur du *Sommaire*, nous croyons que le livre de Farel a perdu quelque chose de sa fraîcheur et de sa grâce persuasive à ces remaniements inspirés par les nécessités des controverses où la Réforme était engagée. Il n'en demeure que plus intéressant à étudier sous sa forme primitive.

Le chapitre suivant donnera une juste idée de la manière de Farel en ce premier écrit : « La vraye adoration de Dieu, son pur service est luy donner entièrement le cœur, en le reconnoissant comme seul souverain seigneur et maistre, vray Dieu et vray Père, sans nul autre, n'attendant d'autre salut ne vie, ne délivrance de nos maux et péchés que de luy, ne le cherchant ne çà ne là, ne en la montagne, ne en Jérusalem, ne en lieu que ce soit, mais en esprit et vérité; car il ne le fault aller chercher, ne demander en aucune créature, n'en chose corporelle ne visible; mais es choses spirituelles l'adorant en esprit et en vérité, en nous-mesmes, en nos cœurs, car le royaume de Dieu est dedans quand nous avons ferme foy en luy. Il n'est en aucune observation; car il n'y a manière de faire par laquelle on aye ou trouve Dieu, ne autre lieu quelconque. Car Dieu ne se tient et n'a son habitation es choses faictes de mains des hommes, ne es choses visibles, mais en nous faicts spirituels et renouvelés, unis et conjoints par vraye foy à nostre chef Jésus-Christ, lequel est le propitiatoire où repose toute la divinité, où sont tous les trésors de science et de sagesse... » P. 56.

On pourrait citer bien d'autres chapitres sur la foi, la prière, les fêtes, l'aumône, le bon pasteur, etc..., qui sont de petits chefs-d'œuvre d'enseignement évangélique, comme le remarque M. Baum. Il est un point cependant sur lequel nous ne saurions accepter ses conclusions. Le style de Farel, dans ce premier écrit, est vif, animé, rapide. C'est bien là le ton qui convient à l'apologétique populaire. Farel n'a jamais été mieux inspiré. N'oublions pas toutefois la dis-

tance qui le sépare comme écrivain de l'illustre auteur de *l'Institution chrétienne*, de celui qu'on peut appeler, à bon droit, un des créateurs de la langue française. Proclamer le style de Farel supérieur à celui de Calvin, parce qu'il est moins imprégné de latinismes, c'est une hérésie littéraire qui ne semble pas devoir trouver beaucoup d'adeptes de ce côté du Rhin. J. B.

LA POLICE SOUS LOUIS XIV, par PIERRE CLÉMENT, de l'Institut.

1 vol. in-12. Librairie Didier.

L'historien de Colbert poursuit ses savantes études sur le règne de Louis XIV, et le tableau de la police nous fait pénétrer dans les mystères d'une société qui, sous un vernis d'élégance et de politesse, cachait tant de désordres et de turpitudes. C'est le revers du brillant panégyrique tracé par Voltaire. Le procès de Fouquet n'est qu'un léger scandale auprès de celui de la Brinvilliers, et la Chambre des poisons révèle, selon le mot de Colbert, « des choses trop exécrables pour être mises sur le papier. » Une moitié de la cour demeure flétrie sous les accusations de l'autre, et la duchesse de Bouillon, le maréchal de Luxembourg viennent s'asseoir sur la sellette des accusés dont l'infamie n'est épargnée à Madame de Montespan que par la faveur royale. Aux intrigues de cour correspondent les disettes et les émeutes de province, et les férocités de la répression annoncent dignement les horreurs de la dragonnade. « Toutes les troupes de Bretagne, écrit en 1676 le marquis de Sévigné, ne font que tuer et voler. » Plusieurs témoins oculaires confirment ces tristes faits : « Tous les soldats, dit l'un d'eux, ont tellement vexé les habitants, qu'ils ont jeté leurs hôtes et hôteses par les fenêtres après les avoir battus et excédés, ont violé des femmes, lié des enfants tout nus sur des broches pour les faire rôtir, rompu et brûlé des meubles, exigé de grandes sommes, et commis tant de crimes qu'ils égalent Rennes à la destruction de Jérusalem. »

Au milieu des iniquités d'un règne trop vanté, les rigueurs déployées contre les protestants demeurent sans excuse. Quel était leur crime ? N'étaient-ils pas de fidèles sujets du roi ? Leur activité féconde n'avait-elle pas vivifié le commerce et l'industrie ? Ne don-

naient-ils pas enfin à la nation l'exemple des vertus dont elle avait le plus besoin? Mais ils avaient le *sot orgueil* de professer une autre religion que celle du souverain : l'exil, le bagne, tel fut leur châtement. C'est une triste histoire que celle des galères royales peuplées de forçats, de vagabonds et de gens sans aveu, de Turcs achetés argent comptant, enfin de *bennevoglie* ou rameurs de bonne volonté qui se refusent à porter la chaîne et se débandent sans cesse. Pour maintenir le chiffre des équipages, on multiplie les condamnations, on retient indéfiniment des malheureux qui ont achevé leur peine. « J'ai examiné, écrit le 13 mars 1679 l'intendant des galères de Marseille, le registre de la Chiourme pour vérifier auquel tems et par qui le nommé Reboul a été condamné. Il l'a été par le conseil de guerre du régiment des gardes en l'année 1660 pour cinq ans. Ainsi comme il est demeuré quatorze ans en galère au delà de son temps, sa liberté pourroit lui être accordée par grâce, si vous l'avez, monseigneur, pour agréable. » Puis le 6 mai suivant : « Le nommé Carreau a été condamné aux galères en l'année 1665 pour deux ans, de sorte qu'il y a demeuré douze ans au delà du temps porté par la dite condamnation. » Et cela se passait en France au temps des Pascal, des la Bruyère et des Fénelon !

Pour les condamnés religieux, les galères étaient presque toujours perpétuelles : « Se figure-t-on, dit M. Clément, le dégoût que durent éprouver les protestants obligés de vivre au milieu de ces impuretés et de cette dégradation, lorsque ceux qui refusèrent d'abjurer, et qui furent arrêtés dans leurs conciliabules ou en essayant de passer à l'étranger, eurent à subir la peine des galères? Justement odieuse aux condamnés d'un rang intime qui avaient forfait à l'honneur ou aux lois naturelles, une telle peine était monstrueuse pour d'honnêtes gens dont la conscience glorifiait les résistances, et l'on n'est plus étonné, en songeant à ce qu'ils avaient à souffrir, du nombre de suicides signalé par les intendants. » Si le désespoir conseilla plus d'une fois la mort, que d'admirables martyrs qui se nomment Louis de Marolles, Lefèvre, Serre, La Cantinière Barraut, etc. ! on ne saurait trop regretter que M. Clément n'ait pas connu les *Mémoires de Jean Marteilhe* si heureusement évoqués par M. Michelet. Quelles pages instructives et poignantes il eût ajoutées à son livre !

Deux figures principales, la Reynie, d'Argenson, se détachent

dans l'étude de M. Clément; nous avons déjà apprécié le second à l'occasion de ses *Notes* récemment publiées (*Bull.*, XV, 342); nous n'y reviendrons pas. L'administration du premier (1667-1697) n'a pas été sans résultats utiles. Il fut le véritable créateur de la police, sut la rendre à la fois prévoyante et répressive, rétablit l'ordre dans les rues après les troubles de la Fronde, approvisionna par des moyens réguliers une vaste capitale dont il éclaira les quartiers les plus obscurs. *Securitas et nitior*, cet exergue d'une médaille frappée en l'honneur de la Reynie rappelle les bienfaits de son administration; sa conduite à l'égard des protestants fut empreinte de l'esprit de l'époque avec trop peu d'adoucissements. « Quelle était sa pensée intime à l'égard des violences dont il fut le trop docile instrument? Sa correspondance avec Louvois nous l'aurait peut-être appris; on ne sait ce qu'elle est devenue. La conférence où il combattit l'appel des troupes à Paris pour provoquer des conversions, sa mauvaise humeur contre les indiscrets zélés qui compromettaient tout, les soins qu'il prit pour empêcher la brutalité de la population parisienne contre des protestants demeurés fidèles à leur croyance, indiquent assez qu'il était opposé aux rigueurs. » Il n'en fut pas moins l'un des plus actifs agents de la persécution qui dépeupla la France. Un mémoire sans nom écrit en 1696, à l'époque où le tendre Racine traçait peut-être ses inutiles remontrances au roi, projette une triste lueur sur l'éclat du royaume « qui semble dégénérer par une fatalité dont on ressent les effets sans en pénétrer la cause. En effet, on ne voit partout que des fermes abandonnées, des nobles ruinés, des marchands en faillite, des maisons en ruine... Un Français zélé pour la gloire de son souverain s'est transporté à diverses reprises dans toutes les provinces de la France et dans tous les Etats qui l'avoisinent, à dessein de découvrir cette cause, et il est en état de démontrer d'où vient qu'en France l'or et l'argent deviennent si rares, que les grands seigneurs sont dans une espèce d'indigence, et que les artisans, faute de travail, vont établir chez les étrangers tant de riches manufactures; pourquoi les plus grands marchands ont fait banqueroute depuis vingt ans; par quelle raison les services qui valaient dix mille livres de rente bien payées, n'en valent pas six mal payées... » Ces raisons, qui échappaient à la clairvoyance de la plupart des contemporains, sont devenues un lieu commun aujourd'hui.

VARIÉTÉS

LETTRE INÉDITE DE D'AUBIGNÉ

Dans sa séance du 1^{er} mai dernier, la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* a entendu la lecture d'une très-intéressante notice de son secrétaire, M. Heyer, sur les rapports de Théod.-Agrippa d'Aubigné avec la république genevoise, où il avait été élevé, où s'écoulèrent ses derniers jours. Dans cette notice, puisée aux sources, nous avons remarqué la lettre suivante, adressée, le 20 juillet 1619, par d'Aubigné, au petit conseil de Genève, pour lui demander des documents destinés à son *Histoire universelle*. Cette pièce mérite à tous égards les honneurs de la reproduction :

[Saint-Jean-d'Angély], 20 juillet 1619.

Messieurs, outre l'ardente affection que tous les vrais chrétiens portent à vostre excellente cité et l'obligation qu'elle a sur moy de ma principale instruction, la vérité que je sers m'a faict désirer de voir parmi d'autres tableaux resplendir les vertus que Dieu a faites, par sa dextre, en prenant pour la dextre vos mains.

J'avois recherché cy devant par amis particuliers ce qui vous touchait en mes deux premiers tomes imprimés. Mais cette voye n'ayant pas réussi et commençant de traiter les plus rares pièces de vostre honneur uni à celui de Dieu, je me suis adressé à Vostre Seigneurie pour luy demander les mémoires de vos actions publiques depuis l'an mil cinq cent octante et cinq jusques à la fin du siècle passé, et s'il vous plaist promptement ce qui touche les cinq premières années, parce que je suis pressé par mon imprimeur.

Si j'obtiens ma juste demande, mon amour violent de Genève, duquel j'ay faict profession de l'enfance à la vieillesse, n'aura pas esté vain. De quoi en préparant un tesmoignage évident, je prie Dieu pour vostre Sion avec assurance d'estre exaucé, car, Messieurs, puisqu'il nous a deffendus avec miracles, c'est à soy et pour soy qu'il vous a gardez.

Vostre très-humble et très-fidèle serviteur,

AUBIGNÉ.

LE MINISTRE MAROGER

ET LE POSTE MONTLUNE, A VEVEY

Dans un curieux *Mémoire d'un délateur*, publié par le *Bulletin* de l'année 1858, indiquant, comme excellent moyen de faire partir les ministres hors de France, la persécution exercée contre leurs femmes ou leurs pères, on lit le nom du ministre *Maroger*, qui s'y trouve, comme on va le voir, en assez bonne compagnie :

« L'expérience prouve l'efficacité de ce moyen à s'en débarrasser. « Le ministre Court serait en France, si sa femme n'avoit pas été « menacée d'être envoyée à un couvent. Le ministre Maroger qui « est à présent à Vevay, à quatre lieues de Lauzanne, n'en seroit « pas sorti pour aller dans les pays étrangers, si sa femme n'avoit « pas été enfermée dans le monastère de Lodève. Le chef des mi-
« nistres du Dauphiné seroit encore à Lauzanne, si on avoit eu la
« précaution d'exiger des garants de la promesse qu'il fit de ne pas
« revenir, lorsqu'on fit sortir son père des prisons de Grenoble. » (*Bulletin*, tome VII, page 40).

Nous sommes en mesure d'ajouter quelques détails ultérieurs sur les circonstances et la famille du pauvre pasteur persécuté.

M. Maroger occupait à Vevey, dès l'an 1739, un poste de pasteur sur la fondation duquel nous reviendrons tout à l'heure. Il avait été consacré à Lausanne, trois ans auparavant, par les directeurs du séminaire français de cette ville. Peu après son établissement il prit soin de faire constater officiellement son mariage, comme le prouve l'acte suivant, extrait des registres du vénérable consistoire de l'Eglise de Vevey, en date du 27 mai 1740 :

« S'est présenté M. Pierre Maroger de Marte (*sic*)
« Pascal, de Nîmes, en France, ministre de l'Eglise françoise de
« cette ville, lequel expose qu'ayant été conjoint par le sacré lien
« du mariage avec Demoiselle Lydie fille de noble François de Ca-
« ladon, seigneur de Bréau, diocèse d'Alais, dans ledit royaume, où
« leur dit mariage auroit été béni le seizième juin 1732, en consé-
« quence des promesses de mariage que lesdits jugaux avoient en-
« semble en datte du 12 novembre 1731, priant que son dit ma-

« riage soit enregistré dans le livre des mariages de cette Eglise, « veu l'authenticité des susdites promesses de mariage signées : Ma- « roger ; Lydie de Caladon ; Betrine, pasteur ; P. Durant ; Combes, « pasteur, et Rouvière, prédicateur ; et de la bénédiction nuptiale, « signée : Pierre Cortiez, ministre du saint Evangile sous la Croix, « dattées comme dessus, dont les actes sont produits par ledit « M. Maroger, la vénérable Chambre a unanimement accordé l'en- « registrement requis, dont l'acte sera expédié audit sieur requérant, « pour lui servir où de besoin sera. »

Madame Maroger, libérée de sa captivité dans le couvent de Lodelève, où elle résista aussi bien aux efforts des convertisseurs qu'aux séductions monastiques, vint rejoindre son mari à Vevey pour y partager sa vie de dévouement dans une condition voisine de l'indigence, achevant ainsi avec lui cette carrière d'épreuves à laquelle ils avaient été appelés pour rendre témoignage de leur foi, et mourut, en 1767, à l'âge de soixante-douze ans.

M. Maroger lui survécut jusque en 1774, ayant atteint sa quatre-vingtième année, et s'étant vu contraint, à cause des infirmités de la vieillesse, à résigner, depuis plus de dix ans, les fonctions qu'il exerçait à Vevey, soit comme prédicateur, soit comme membre de la direction des pauvres réfugiés français, et à se retirer à la campagne à une lieue de la ville.

Ils avaient une fille du nom de Susanne, qui épousa, en 1759, un réfugié nommé Jean Fabreguette La Vallette de Comus, diocèse de Vabre, en Rouergue, lequel avait probablement été attiré à Vevey par des membres de sa famille établis depuis longtemps dans ce lieu, où ils étaient venus chercher asile au temps de la persécution.

La pauvre femme eut à plusieurs égards une existence malheureuse, comme l'avait été celle de ses parents. La direction des pauvres réfugiés dut s'occuper d'elle à diverses reprises, jusqu'au jour où grâce à une amélioration survenue dans sa position temporelle, elle se vit en mesure de restituer à la bourse française les secours qu'elle avait été dans le cas d'en recevoir.

Le poste pastoral occupé par M. Maroger se rattachait au Refuge quant à son origine. Le 16 mai 1685, noble *Barthelemy Nioly*, sieur de *Montlume*, de Saint-Germain-Laval, en Forest, habitant Vevey, depuis le mois d'août 1683, institua par son testament un

« fond perpétuel de la somme de 4,000 livres tournois, pour le re-
 « venu d'icelle être employé à la subsistance et entretien d'un pas-
 « teur françois du nombre de ceux qui se sont retirés dans ce pays
 « et canton de Berne, à cause des persécutions de France, pour se-
 « courir et soulager Messieurs les pasteurs ordinaires de cette Eglise
 « aux grandès et pénibles fatigues des prédications et principale-
 « ment à la visite et exhortation des malades. » Cette fondation du
 pieux vieillard avait donc pour double but de procurer un aide aux
 pasteurs de Vevey, et de fournir à un pasteur français réfugié, vic-
 time de la persécution, un asile honorable. Le testateur désignait
 pour remplir le poste nouveau, le ministre Pierre du Marché.
 Après le décès ou la retraite de celui-ci, la nomination du titulaire
 devait appartenir aux chefs de famille bourgeois de Vevey. A défaut
 de pasteurs français réfugiés, il leur était loisible de nommer par la
 suite des ministres du pays. L'institution fut confirmée par Leurs
 Excellences l'Avoyer et Petit Conseil de la ville et république de
 Berne, le 6 juin 1685.

Mais quelques difficultés surgirent dès l'origine. La ville était dis-
 posée à refuser la donation, vu l'insuffisance de la rente qui risquait
 de mettre le nouveau pasteur à sa charge. On dut aller à Berne avec
 M. du Marché pour faire régulariser sa position. Il revint avec des
 lettres souveraines qui l'admettaient au nombre des sujets de Leurs
 Excellences pour le cas où la ville le recevrait comme bourgeois ou
 habitant. La ville l'accepta en lui accordant les libertés et franchises
 des diacres et suffragants qui n'étaient pas bourgeois.

Après le décès de M. du Marché, qui eut lieu le 3 mai 1712, les
 chefs de famille réunis selon la volonté de M. de Montlune, élurent
 pour le remplacer le ministre Fleury Robert, français, réfugié de
 Nîmes, qui habitait Vevey, depuis plusieurs années, et y était hono-
 rablement connu. Les fonctions dont M. Robert se chargeait en
 attendant qu'elles fussent plus exactement déterminées par un règle-
 ment classique, consistaient en trois sermons par mois, à la dé-
 charge des deux premiers pasteurs, outre la consolation des malades.
 Il consentit de plus à faire les quatre sermons de préparation pour
 la communion.

A la mort du ministre Robert, 28 janvier 1719, M. Maurin, ré-
 fugié à Nyon, qui s'était présenté seul d'entre les ministres français,
 ayant été reconnu, vu son âge et ses infirmités, incapable de rem-

plir les fonctions du poste Montlune, il fut convenu que, sa vie durant, il recevrait, comme pension annuelle, la moitié de la rente du patronat, le pasteur fonctionnaire en titre ne devant toucher en fait d'honoraires que l'autre moitié de cette rente. Il en fut ainsi jusques en 1727.

L'on doit reconnaître sur ce point que si les intentions bienveillantes de M. de Montlune se trouvaient ainsi remplies en partie à l'égard d'un ministre français malheureux, il fallait un désintéressement réel et un véritable renoncement de la part des ministres du pays qui remplissaient les fonctions de ce poste, en se contentant de la chétive rétribution de cent livres par année.

Six pasteurs du pays se succédèrent après le décès de M. Robert, jusqu'au moment où, comme nous l'avons dit, M. Maroger obtint le poste Montlune. Après lui, il ne s'est plus trouvé de pasteurs français pouvant remplir les conditions prévues par le fondateur, et sous l'empire de circonstances nouvelles le poste lui-même a dû être modifié.

Il n'en reste pas moins que la ville de Vevey, si elle s'est montrée généreuse et sympathique à l'égard d'un grand nombre de réfugiés, doit un sentiment de reconnaissance au souvenir du gentilhomme qui a procuré pendant un siècle et demi à sa patrie d'adoption, une succession interrompue de pasteurs adjoints dont les services en bien des genres, soit pour ce qui concerne la prédication de l'Evangile et la consolation des malades, soit à l'égard de l'instruction publique et du soin des pauvres, ont mérité d'être vivement appréciés.

JULES CHAVANNES.

UN ENTERREMENT PROTESTANT

AU XVIII^e SIÈCLE

Fontainebleau, le 10 mai 1867.

Le greffier du tribunal de Melun, notre coreligionnaire, m'ayant communiqué quelques registres formant une liasse qui porte pour suscription : *Paroisse de Saint-Aspois*, LES PROTESTANTS, trouvée dans les ar-

chives du greffe, j'en extrais les pièces suivantes qui me paraissent mériter une place dans votre excellent *Bulletin*. Je copie textuellement.

A. RACINE BRAUD.

Registre contenant douze feuillets cottés et paraphés par premier et dernier par nous Joseph-Louis-Marie Pottemain, conseiller du roy, président, lieutenant général civil et de police aux baillage, siège présidial et chatelet de Melun pour servir à y enregistrer les procès-verbaux d'inhumation de ceux dont la sépulture ecclésiastique ne doit pas être accordée suivant l'article treize de la déclaration du roy du neuf avril mil sept cent trente-six. Donné à Melun en notre hotel ce vingt-quatre décembre mil sept cent soixante-treize.

Signé : POTTEMAIN.

Aujourd'huy, vingt-quatre décembre mil sept cent soixante-seize, dix heures et demie du soir, en l'hotel et devant nous Joseph-Louis-Marie Pottemain, conseiller du roy, président, lieutenant général civil et de police aux baillage, présidial et chatelet de Melun, sont comparûs les nommés Jacques-François Chercadame, cabaretier et imprimeur en toilles peintes, demeurant en cette ville, rue de la Potterie, paroisse Saint-Aspais, dans une maison appartenant au sr Pigalle, marchand de poisson, professant la religion catholique, Jonas Davoine et Jonas Resson, Jacques Vulletier, tous deux imprimeurs en toilles peintes, demeurants en cette ville, Simon Laurent Pernoud, entrepreneur d'une des manufactures de toilles peintes de cette ville, y demeurant, et Joseph Belnos, dessinateur aussi, demeurant en cette ville, tous du comté de Neufchatel en Suisse, professants la religion de Calvin.

Lesquels nous ont dit que le nommé Jean-Pierre Poussot, natif de Taillecourt, en la principauté de Montbelliard, imprimeur en toilles peintes, âgé de vingt-neuf ans ou environ, seroit venu en cette ville, le premier du présent mois, pour y travailler de son état, qu'il y est tombé malade le treize d'une fièvre maligne, et qu'il est décédé cejourd'huy, dix heures du soir, dans les sentimens de la religion protestante que ses père et mère ont professée. et nous ont requis de nous transporter à l'instant en la maison ou est décédé ledit Poussot avec le procureur du roy et notre greffier, à l'effet d'ordonner son inhumation et de constater le peu d'effets

qui appartiennent audit Poussot, auquel réquisitoire inclinant, nous ordonnons que nous nous transporterons à l'instant avec ledit procureur du roy et notre greffier en la maison où est décédé ledit Poussot, ou étant nous aurions trouvé un corps de mort étendu sur une pailleasse que lesdits Chercadame et autres susnommés nous ont dit être celui dudit Poussot. En conséquence, sur ce oüy ledit procureur du roy, ordonnons que ledit Jean-Pierre Poussot, âgé de vingt-neuf ans ou environ, entrepreneur de toilles peintes, natif de Taillecourt, en la principauté de Montbelliard, sera inhumé en terre profane le jour de demain, dix heures du soir, en la présence desdits susnommés, de nous, dudit procureur du roy et de notre greffier.

Ce fait les susnommés nous ont déclaré qu'il appartient au defunt Poussot les effets qui suivent, une redingotte de berche grise, une veste et une culotte de drap gris, une paire de bas de laine blanche, une paire de souliers, une chemise, un chapeau noir de soye, une paire de boucles de souliers d'étain et une canne des fernelle garnie de virolles d'argent que nous avons laissés en la garde et possession dudit Chercadame, qui s'en est volontairement chargé comme dépositaire de biens de justice pour les représenter à la première réquisition, nous ont aussi déclaré qu'il appartient audit defunt Poussot une montre à boîte d'argent faite par Jardin à Paris, tenue par une chaîne d'acier et un portefeuille contenant plusieurs lettres, certificats, passeports et autres papiers, et ladite montre et ledit portefeuille ont été remis à notre greffier qui s'en est chargé pour les représenter à la première réquisition.

Dont et de tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valloir ce que de raison, et ont tous les susnommés signé avec nous, ledit procureur du roy et notre greffier.

PERRENOT, JOSUÉ BELENOT, DE CHERCADAME,
RIPON, DAVOINE, VULLETIER, GUI,
POTTEMAIN.

Et le lendemain vingt-cinq dudit mois de décembre mil sept cent soixante-seize, dix heures du soir, nous, lieutenant général, dénommé en notre procès-verbal du jour d'hier, des autres parts parts transcrit, nous sommes de nouveau avec ledit procureur du

roy et notre greffier, transportés en la maison dudit Chercadame, ou étant nous aurions reconnu le corps mort dudit Poussot que nous avons fait mettre dans un cercueil et fait inhumer en terre profane dans un pré, derrière le moulin de Porquet, sur les bords de la rivière d'Almon où est établie la blanchirie de la nouvelle manufacture de toilles peintes en la présence dudit Chercadame et des autres particuliers dénommés en notre dit procès-verbal, qui ont porté ledit corps, et de nous, lieutenant général, dudit procureur du roy, et de notre greffier et à ledit Chercadame et autres susnommés, signé avec nous, ledit procureur du roy et notre greffier.

PERRENOT, JOSUÉ BELENOT, DE CHERCADAME,
RIPON, DAVOINE, VULLETIER, GUI,
POTTEMAIN.

Une lettre portant la suscription suivante : « A monsieur, monsieur Davoine, imprimeur à la manufacture d'indienne, à Melun-en-Brie, et le timbre de Montbelliard, était attachée au registre ainsi que le reçu ou décharge dont nous donnons ci-après copie.

Monsieur,

Montbelliard, ce 21 mars 1777.

J'ai reçue hier votre obligeante lettre par laquelle vous m'annoncé a mort de mon frère, Pierre Poussot; vous me dite m'en avoir déjà écrit une, mais je ne l'ai point reçue. J'ai appris la mort de mon rère par des gens de ce país qui s'apele les Cler, qui travaille à Rouen qui l'on écrit à leur père sans détailler aucune circonstance, ce qui m'avait plongé dans la plus grande douleur, mais la votre m'a tout à fait consollé en voyant qu'il est mort en sa foi comme un bon chrétien et que vous avés eu la bonté et la charité de ne le point abandonner. Le bon Dieu en veuille être le rémunérateur et vous rendre le bien que vous lui avés fait. Moi, en mon particulier, je vous en remercie humblement, et je souhaiterais d'être en état de vous en témoigner ma reconnaissance. Vous pourrés donc faire vendre ses effets pour acquitter ses dettes; j'y consens et vous donne plain pouvoir. Je suis doublement pénétré de reconnaissance envers vous de voire que vous voulié faire entre vous tout ce qu'il faudra pour faire honneur à ses affaires; que cela est beau et bien charitable de votre part; que ne puis-je moi-même le faire; mais je suis une pauvre fille qui n'a rien que ce que je gagne; mais

quoique pauvre, j'ai de la reconnaissance et j'aime tendrement mon frère; je prierai donc toute ma vie pour ses chers bienfaiteurs. Que Dieu les protège et répande ses graces sur eux et sur leurs entreprise; que l'ange de Dieu vous accompagne par tout où vous irez et soit votre sauvegarde; je finis en vous priant de continuer vos bonté envers moi et de m'envoyer l'extrait mortuaire de mon frère comme vous me le marqué aussitôt que toutes ses affaires seront finis. En attendant, je suis, avec la plus vive reconnaissance et la plus parfaite considération, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

POUR CATHERINE POUSSOT,

servante chés monsieur Wild, marchand à Montbéliard.

Je soussigné, Jones Davoine, imprimeur à la manufacture d'indienne de cette ville de Melun, y demeurant au nom et comme fondé de pouvoir de Catherine Poussot, sœur de deffunt Jean-Pierre Poussot, natif de Taillecourt, en la principauté de Montbelliard, décédé à Melun, le vingt quatre décembre dernier, reconnais que M. Jarry, greffier du chatelet de Melun, m'a remis la montre à boîte d'argent dudit deffunt Poussot, ensemble son portefeuille contenant plusieurs lettres, certificats, passeports et autres papiers inutiles, dont M. Jarry était chargé par le procès-verbal du vingt-quatre décembre dernier, fait par Monsieur le lieutenant général, dont et de tous je décharge et promet faire déchargeable M. Jarry; fait ce un avril mil sept cent soixante-dix-sept.

Approuvé l'écriture cy dessus et de l'autre part,

JONES DAVOINE.

CORRESPONDANCE

UN DISCOURS DE NAPOLÉON I^{er}

9 AOUT 1807

Genève, 15 mai 1867.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous envoyer la note ci-incluse, que j'ai trouvée dans les papiers de la famille de Roches, de Genève, dont j'ai en partie hérité. Cette lettre paraît avoir été adressée de Paris, à M. Jean-Louis de Roches, professeur de théologie : par qui?... Si un Genevois faisait partie de la députation consistoriale dont il est parlé dans cette note, ce sera sans doute à lui qu'il faudra l'attribuer. J'ignore si cette réponse de Napoléon I^{er} aux félicitations du Consistoire de Paris, après la paix de Tilsitt, a déjà été publiée, à cette époque ou ultérieurement. MM. de Félice, Puaux, Gaberel, etc. enregistrent la fameuse réponse du 5 décembre 1804 à l'allocution extra-réglementaire du pasteur Ami Martin, de Genève, mais ils ne disent rien de cette réponse-ci, qui me paraît pourtant avoir aussi son intérêt, et qui forme comme un écho plus accentué encore de la première. N'ayant pas le temps de faire les recherches nécessaires pour savoir si ce document est connu ou non, je me décide à vous l'envoyer. J'aurais hésité, si je n'avais eu récemment l'occasion de voir combien les moindres documents ayant trait à l'histoire du protestantisme français intéressent la Société qui s'est donné la noble tâche d'éclaircir cette belle histoire jusque dans ses derniers replis.

FRANCIS CHAPONNIÈRE.

Le discours que nous transmet notre correspondant genevois offre en effet le plus vif intérêt, et les quelques lignes qui le précèdent écrites par un témoin (Rabaut jeune peut-être?) sont la meilleure garantie de son authenticité. Il sera d'autant mieux placé dans le *Bulletin*, que nous ne le trouvons reproduit ni dans les registres du Consistoire de Paris, ni dans le *Moniteur*. Il n'est pas superflu de rappeler que l'Eglise réformée de Paris avait alors pour pasteurs MM. Marron et Rabaut-Pommier. Leur collègue Frédéric Mestrezat était mort quelques mois auparavant. Il fut remplacé par M. Jean Monod, le 27 janvier 1808. Rabaut jeune était, à la même époque, ancien et secrétaire du Consistoire.

Paris, 11^e août 1807.

Nous fûmes reçus à Saint-Cloud dimanche 9^{me} ... Le discours prononcé par Marron est dans les papiers (1). La réponse de Sa Majesté fut très-marquante et prononcée d'un accent très-appuyé. La voici telle que nous la rédigeâmes immédiatement après en réunissant toutes nos mémoires :

« J'agrée les vœux et les félicitations du Consistoire. Vous ne
« m'avez point d'obligations. Je ne veux pas qu'on m'en ait quand
« je ne fais que ce qui est juste. La conscience est hors du do-
« maine des lois. Je vous garantis par moi et mes successeurs non-
« seulement l'indépendance, mais encore la liberté et l'intégrité de
« votre culte. Les protestants ont toujours été de bons citoyens et
« de fidèles observateurs des lois. Quoique je ne sois pas de votre
« religion, dites-leur que je les mets au rang de mes plus chers
« amis. »

Cette belle réponse fut entendue de beaucoup de gens, outre ceux à qui elle était adressée, et j'espère qu'elle nous vaudra de la tranquillité pour longtemps.

(1) Nous en avons retrouvé la minute, sans date, dans les Archives du Consistoire. On lit dans les registres (séance du 22 août 1807) : « M. le président rend compte de ce qui s'est passé à Saint-Cloud le ... jour où S. M. I. et R. a donné audience au Consistoire. Il fait lecture du discours qu'il a prononcé devant S. M., et de la Réponse de l'Empereur. Le Consistoire éprouve un vif sentiment de satisfaction et de reconnaissance, et délibère (*sic*) l'impression des deux discours à la suite du procès-verbal, le dépôt aux archives et l'impression. » Ce dernier vœu a-t-il été réalisé? Une demi-page en blanc indique seule la place que devaient occuper les deux discours sur le registre consistorial.

BIBLIOTHÈQUE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

CIRCULAIRE

Un des premiers actes de la Société de l'Histoire du protestantisme français, depuis sa réorganisation, a été la création d'une Bibliothèque où seront réunis les livres anciens et nouveaux, et autant que possible les collections de toute nature, manuscrits, gravures, médailles, qui peuvent servir à la reconstitution de nos annales. Trois siècles d'épreuves, suivis d'une ère de réparation favorable à l'étude, ont semé partout bien des débris dont un pieux devoir nous commande de recueillir jusqu'aux moindres parcelles.

Ce devoir est compris. et il sera, nous l'espérons, toujours mieux pratiqué. Dès le premier jour, des offrandes empressées ont pour ainsi dire consacré cette œuvre naissante, et six cents volumes, provenant de généreux dons ou acquis de nos deniers, figurent déjà sur les rayons de notre Bibliothèque. Mais ce n'est là que l'humble berceau d'une institution destinée à grandir et qui rend déjà d'utiles services. Toutes les branches de notre littérature protestante, histoire, théologie, recueils épistolaires, sermons, controverse, doivent y occuper une place. Le dix-neuvième siècle doit ajouter son tribut à celui des âges précédents. Dans le monde de la foi tout se lie et s'enchaîne. Les œuvres de Samuel Vincent, de Vinet, d'Adolphe Monod ne sont pas déplacées à côté des livres qu'inspira la Réforme et des reliques du Désert. La littérature contemporaine est déjà de l'histoire. Elle a droit de cité dans notre Bibliothèque. « Heureux, disions-nous, il y a deux ans, de posséder les échos de notre chaire moderne, n'oublions pas de réunir dans une fraternité d'éloquence et de piété les accents qui ont consolé et soutenu nos pères ! »

Cet appel serait incomplet s'il ne s'adressait qu'aux auteurs pro-

testants, ou à ceux de nos coreligionnaires qui peuvent, au prix d'un léger sacrifice, nous offrir quelques volumes perdus au fond d'une bibliothèque de famille, et qui seraient pour la nôtre un véritable trésor. Donner est un privilège, peut-être un devoir, l'acquit d'une dette envers une cause sacrée. Il est des écrivains étrangers à notre culte qui ont bien mérité de notre Eglise par la noblesse et l'impartialité de leurs jugements sur tel ou tel point de notre histoire. Il en est d'autres qui nous ont contristé par d'injustes attaques et qui s'obstinent à méconnaître nos héros les plus purs. Nous sommes également jaloux de recueillir la critique et l'éloge, et nous recevons avec reconnaissance toute étude, volume ou simple brochure, dont le protestantisme est l'objet. Une Bibliothèque du protestantisme français ne peut être qu'un ensemble de témoignages accumulés durant trois siècles. A nous de les réunir, de les coordonner, de les offrir à tout esprit attentif, à quiconque veut étudier, sur les livres et les documents originaux, quelque page de notre glorieux passé. Peut-être ceux qui viendront après nous béniront-ils notre nom, si, grâce à notre prévoyante sollicitude, ils trouvent un jour à Paris, dans un local approprié à cet objet, un cabinet d'études toujours ouvert et comme un sanctuaire de souvenirs.

Au nom du Comité :

Le président : FERNAND SCHICKLER.

Le secrétaire : JULES BONNET.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

CHAPITRE VI

CHARENTON SOUS HENRI IV (1606-1610)

DEUXIÈME PARTIE

PASTEURS ET PRÉDICATEURS

I. JACQUES COUET, SIEUR DU VIVIER

Nous avons essayé de montrer quel était l'état des esprits pendant les dernières années du règne d'Henri IV. Nous avons maintenant à nous occuper des pasteurs de l'Eglise de Paris pendant la période de 1606 à 1610. Outre les ministres dont nous nous sommes déjà occupé : Montigny, De la Faye, Du Moulin, nous voyons, à cette époque, monter habituellement dans la chaire de Charenton : Couet du Vivier, Durand, et extraordinairement : Ferrier, Le Faucheur, Chamier, Gigord et Uitenbogoard, sur chacun desquels nous allons donner quelques détails.

Né à Paris en 1546, d'une famille noble (1) qui possédait le fief du Vivier, près d'Amboise, Jacques Couet se réfugia, probablement en Ecosse, lors de la Saint-Barthélemy. Nous le retrouvons en 1579, comme député de la Bourgogne, au synode national de Figeac, qui l'élut vice-président. Il était alors depuis quelque temps au service de l'Eglise d'Avallon (et desservait en même temps le fief de Villarnoul, distant seulement de trois lieues), où il épousa Barbe Courtois, et où il résidait encore le 8 juin 1584. Les troubles de la Ligue, auxquels la Bourgogne prit part, le forcèrent de gagner la Suisse entre 1585 et 1588.

Au mois de février 1588, Couet fut installé comme prédicateur, par Platern et Coccius, dans le collège supérieur de Bâle, où l'université de cette ville ouvrait un asile au culte des réformés français. On lui offrit d'en être le pasteur, mais il n'accepta que des fonctions temporaires et ne fut jamais pasteur titulaire de l'Eglise française; il ne s'était engagé qu'à prêcher tous les huit jours.

Nous ignorons quand il perdit sa première femme, nous savons seulement qu'il se remaria à Bâle, le 21 mai 1589, avec Mademoiselle Xénot. C'est encore dans cette ville qu'il reçut une lettre d'Henri IV, datée du 17 juillet 1590, lequel, sachant sa « suffisance, fidélité et capacité à traiter la Parole de Dieu », le mettait au nombre des huit pasteurs qui devaient prêcher devant lui, par quartiers. Il ne nous paraît guère possible de douter que Couet, qui est quelquefois désigné comme ministre et théologien du roi, ait accepté cette fonction, qui ne le forçait à s'absenter que pour un temps assez court et à des intervalles éloignés. En son absence, sa famille continuait à résider à Bâle, où trois de ses enfants furent baptisés en 1590, 1591 et 1593, et il y prêchait encore en 1594 avec son collègue Léonard Constant.

(1) Sa mère s'appelait Marie Gohorry et vivait encore en 1591. Son grand-père, Gilbert Couet, était maître des requêtes d'une des reines (*Bulletin*, XII, 270); et son beau-frère, Jean Durand, qui avait épousé Mademoiselle Couet, était trésorier des bâtiments de France (*Bulletin*, XII, 343).

C'est dans cette ville qu'il entra en lutte avec Lescaille, ancien moine, puis diacre et ancien de l'Eglise française, qui attaqua, le 23 octobre 1590, la doctrine de la justification par la foi comme détruisant la nécessité des bonnes œuvres. Après l'avoir vainement exhorté à revenir à la saine doctrine, Couet « le déféra aux théologiens de l'université et au magistrat, qui condamnèrent l'ancien à reconnaître publiquement devant l'assemblée et ses erreurs et ses fautes, sans quoy il serait mis à l'amende et châtié. Lescaille... résigna sa charge d'ancien le 4 novembre, et il aima mieux se retirer en septembre 1591 que d'obéir. Il alla semer à Francfort et à Strasbourg plusieurs livrets contre Jacques Couet et sa doctrine », ce qui obligea celui-ci à écrire entre autres réponses une *Apologia de justificatione nostra coram Deo* (1593). « Il paraît par ce livre, ...dit Pierre Roques, que Jacques Couet était savant et qu'il avait beaucoup d'esprit. Il serait seulement à désirer qu'il eût évité de donner de temps en temps dans la pointe et l'invective (1). »

L'abus de l'invective que lui reproche Pierre Roques, le trop timide correcteur de la Bible de Martin (1736), n'empêcha pas Couet d'être choisi, en 1594, par le synode national de Montauban, comme champion du protestantisme pour la Bourgogne. Quatre ans plus tard (1598), le synode de Montpellier le pria d'accepter une place de pasteur à La Rochelle (2), et, la même année, la duchesse de Bar le sollicitait de devenir son chapelain. L'année suivante, elle renouvelait ses instances appuyées de l'intervention du consistoire de Metz (27 mars 1599).

Couet était-il résolu à accepter ou à refuser cette offre? En tout cas, il vint à Nancy où il vit la princesse et assista son ministre de la Touche, dit De Losse, dans sa lutte contre le

(1) *Hist. de l'Eglise de Bâle*, apud *Bulletin*, XII, 265, etc.

(2) « On écrivit à M. Couet, qui est présentement à Basle, pour le prier de venir servir l'Eglise de La Rochelle (Aymon, I, 229). »

jésuite Commolet et le frère Esprit, capucin, qui travaillaient vainement, comme nous l'avons vu précédemment (*Bulletin*, XV, 34), à convertir la princesse. La conférence commença le 13 novembre 1599, et le 5 décembre, « M. Couet, dit l'histoire rien Pierre Roques, fit le presche du matin en ceste église « (Metz) avec un merveilleux contentement de tous les « fidèles » (1); puis il retourna en Suisse, où il reçut une lettre (19 mars 1600) dans laquelle la princesse lui demandait son livre contre Lescaille et lui disait : « L'église de Metz désire infiniment de vous avoir pour pasteur, et moi encore « plus, pour la consolation que j'espère d'un si bon voisinage. Messieurs les diacres de ladite église m'ont écrit plusieurs fois sur ce sujet, me suppliant d'en écrire à MM. du « synode national de France, ce que je leur ai promis. »

En 1600, Couet rendit une nouvelle visite à la duchesse de Bar, tombée malade pendant la longue absence de son mari, qui fut sept à huit mois à Rome pour obtenir la validation de son mariage; et il prêcha de nouveau à Metz le 31 décembre.

L'église de Charenton n'était pas moins désireuse que Madame, la Rochelle et Metz de posséder Couet du Vivier; « en 1601, dit la *France protestante*, elle le demanda pour pasteur au synode national de Jargeau qui le lui accorda. » Nous avons vainement cherché trace de cette résolution dans Aymon, mais il est, comme on sait, fort incomplet, et son silence ne peut infirmer l'affirmation de MM. Haag, à l'exactitude desquels nous nous plaisons à rendre hommage. En effet, Couet figure au rôle des pasteurs de Paris, dressé au synode de Gap en 1603, et le 6 des kalendes d'août de la même année, Madame Casaubon l'entendit, avec un « ineffable contentement de l'âme » prêcher à Ablon.

Le 3 des nones du même mois, Casaubon écrivait dans ses *Ephémérides* : « J'ai entendu prêcher M. Couet, digne ministre de la Parole de Dieu, riche de science, j'entends de

(1) *Bulletin*, V, 286.

« *cette science qui est la vraie*. Il a développé ce texte de
 « saint Matthieu XV, 10 : *Et ayant appelé le peuple, il leur*
 « *dit : Ecoutez, et comprenez ceci : Ce n'est pas ce qui entre*
 « *dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui sort de la*
 « *bouche, etc.* Il nous a parlé des divers surnoms du Christ,
 « et surtout de ceux de *conseiller* (*consiliarius*) et de *verbe*
 « (*λόγος*); puis il a exposé d'une manière très-instructive ce
 « que c'est que *entendre* et que *comprendre*, et il a montré
 « que dans l'église romaine (papale, *pontificia*) ces deux ac-
 « tions, *entendre* et *comprendre*, n'occupent guère de place ;
 « enfin, il a expliqué le sens de ce précepte qui est expliqué
 « dans les *Actes*, à l'endroit où une grande nappe (*linteum*)
 « apparaît à Pierre dans sa prison (1). Que dire de plus de
 « l'excellence de ce sermon? Le temps qu'il a duré m'a paru
 « bien court... » (*Bulletin*, II, 277). Lors du jeûne de 1609,
 Casaubon fut « tout ému et comme transporté » de la prédi-
 cation de Couet, qu'il élève au-dessus de Du Moulin et même
 de Le Faucheur.

Couet avait donc accepté des fonctions à Charenton, mais,
 selon sa coutume conforme aux usages du temps (2), il n'était
 engagé envers l'Eglise que pour un quartier, c'est-à-dire un
 trimestre par an, ce qui nous explique pourquoi un de ses
 autographes, reproduit par le *Bulletin* (XII, 20), est daté de
 Bâle 24 juillet (vieux style) 1605.

Les fréquents voyages de Bâle à Paris lui permettaient de
 prêcher « assez souvent à Metz, où son fils était établi comme
 « médecin; et, le 8 août 1604, une prédication qu'il y fit dura
 « deux heures ». De plus, et voilà qui tranche définitivement
 la question, « on lit ce qui suit dans une lettre que possède
 « M. Couet de Lorry, lettre adressée par Maurice de Laube-

(1) Erreur; Pierre n'était pas en prison à Joppé, où les Actes rapportent qu'il eut cette vision.

(2) A la même époque, les deux pasteurs de Metz desservaient l'Eglise de Madame, chacun pendant un quartier, Du Moulin pendant le troisième quartier, et le synode de Gap ordonna à De la Rivière, l'un des trois pasteurs de Rouen, de faire le quatrième quartier (*Aymon*, II, 284). De même De la Faye avait été tout à la fois ministre du roi de Navarre, de Madame et de l'Eglise de Paris, ainsi que Montigny, etc.

« ran de Montigny à Masclary, conseiller-secrétaire du roi à
 « Senlis (1674) : « Je l'ai vu (Couet) venir de Basle en Suisse
 « servir l'église de Paris par quartier et me souviens de
 « l'avoir ouï prescher à Ablon le jour de Pasques aux grands
 « vents, qui fut en 1606, ce me semble ; il y avait fini le caté-
 « chisme le samedi, lequel je crus estre le dernier jour de ma
 « vie pour un tourbillon qui m'emporta au sortir du temple
 « assez loin » (*Bulletin*, XII, 274).

Jacques Couet eut une famille presque aussi nombreuse que celle de Casaubon ; il eut dix-neuf enfants de ses trois femmes Barbe Courtois, Xénot et Anne de Loriol. (*La France protestante* ne connaît que la première et la dernière ?). Il mourut à Bâle (1) le 18 janvier 1608, âgé de soixante-deux ans, « et son
 « corps fut enterré dans l'enceinte où se trouve le temple des
 « Dominicains, que l'on donna dans la suite (1614) aux Fran-
 « çais pour s'y assembler », et où ils s'assemblaient encore à l'époque où Pierre Roques rédigeait son *Histoire de l'Eglise de Bâle* (*Bulletin*, XII, 265, etc.).

Moins fécond que Du Moulin, Couet n'a laissé, outre des lettres et quelques pièces peu importantes, que sept ouvrages, tous de controverse, entre autres un *Traité servant à l'éclaircissement de la doctrine de la prédestination* (Basle 1599), et un *Traité contre Jæni* ; mentionné seulement par le synodicon de Quick.

2. SAMUEL DURAND.

Samuel Durand, l'un des quatre fils de Jean Durand, conseiller du roi et trésorier général des bâtiments de France, et de

(1) *La France protestante* et Moreri le font mourir à Paris et enterrer dans l'église des Dominicains où, dit ce dernier, « on lit son épitaphe dans laquelle on « fait passer son obstination dans les erreurs de la prétendue réforme pour amour « de la vérité, et où l'on est presque tenté d'en faire un saint, quoique ayant « vécu et étant mort dans l'hérésie et dans la révolte. »

Son petit-fils, Jacques Couet, aveugle-né, regu pasteur au synode provincial de Vitry, en 1663, y « fut admiré pour la langue hébraïque » (Coll. Ferry, Lettre de Servier ?) ; et prêchant plus tard à Charenton, il étonna tout le monde par sa prodigieuse mémoire, qui lui permit de répéter exactement les noms et prénoms de dix à douze malades pour lesquels il devait prier (Lettre de Paul Vuillaume, 12 mars 1669, Coll. Ferry).

Madeleine Couet du Vivier (sœur du pasteur de Charenton et veuve d'Edmond de Saint-Remy, qui fut une des victimes de la Saint-Barthélemy), naquit vers 1580, à Paris, selon Tallemant des Réaux (III, 404). Il renonça à la carrière des armes, qu'il avait embrassée, pour se livrer à l'étude de la théologie. Il fut d'abord, dit Aymon (II, 323) ministre du landgrave de Hesse et de la sœur d'Henri IV, avant d'être appelé à servir l'Eglise de Charenton.

On ne trouve cependant pas son nom parmi ceux des dix pasteurs qui prêchaient à tour de rôle devant la duchesse : De la Faye, De Montigny et Du Moulin, de Paris; Mozet et Divoy, de Metz; Bochart, sieur de Mesnillet, de Rouen; De la Touche (De Losse), Buffet, Le Callon et Combles (*Bulletin*, V, 148, 283).

Aymon a confondu ici Catherine de Bar, sœur du roi, et Catherine de Rohan, duchesse des Deux-Ponts, morte en 1607, ainsi que cela résulte de la lettre de l'Eglise de Paris au synode de Castres : « C'est ainsi que nous avons obtenu M. Du « Moulin, qui servoit son altesse royale, Madame la duchesse « de Bar défunte, et nous en usâmes de même à l'occasion de « M. Durand qui étoit au service de son altesse Madame la « duchesse des Deux-Ponts » (Aymon, II, 443). Ce passage, rapproché de la date de la mort de Catherine de Rohan, nous permet de fixer à la fin de 1607, ou au commencement de 1608, le moment où, grâce sans doute aux recommandations de son oncle Couet, Durand fut appelé à Charenton.

Il est cité par ses contemporains comme un prédicateur éloquent, et le pieux Casaubon en faisait un grand cas : « Je n'ai « pas perdu cette journée, écrivait-il en 1609; car j'ai entendu « notre pasteur M. Durand, qui a prêché sagement sur la « nature divine et humaine du Christ. » Il paraît avoir conquis l'estime générale et exercé une grande influence sur les esprits, à en juger par les nombreuses charges dont il fut revêtu par ses coreligionnaires. La province de l'Île-de-France le députa, en 1609, au synode national de Saint-Maixent, et,

en 1611, à l'assemblée politique de Saumur, qui révéla la faiblesse du parti protestant, en le montrant livré à des divisions intérieures et accessible aux séductions de la cour, comme ne le prouvèrent que trop Ferrier et quelques-uns de ses collègues. Le soupçon et la jalousie y dominèrent d'un bout à l'autre, dit Du Plessis-Mornay. La plupart des grands s'y brouillèrent, chacun cherchant la satisfaction de sa vanité et de ses intérêts personnels et non ceux des Eglises.

Le synode national de Privas (1612) chargea Durand et son collègue Du Moulin d'accompagner à la cour les députés généraux pour faire retirer les lettres d'amnistie portant « abolition et pardon des prétendues fautes » commises par les protestants dans leurs synodes et assemblées politiques. Les Eglises, dit le synode, ne peuvent accepter « un déshonneur de cette nature » qui semble prouver que « des personnes mal intentionnées aient le dessein de rallumer les flammes et « faire revivre les vieilles haines et animosités » (Aymon, I, 408). Les députés du synode étaient chargés d'une tâche non moins difficile; on leur avait donné pour mission de réunir « tous les esprits irrités et les diverses opinions nées dans l'assemblée de Saumur; » il ne s'agissait de rien moins que de réconcilier entre eux Bouillon, Lesdiguières, Rohan, Sully, Soubize, La Force, Du Plessis-Mornay, De Parabère et Madame de la Trémouille.

En 1615, le pasteur de Charenton fut élu vice-président de l'assemblée politique de Nîmes, qui décida que toutes les Eglises prendraient part à une coalition armée et renouveleraient le serment d'union formulé au synode de Privas. Huit ans après, Durand présida le synode national de Charenton, Le Faucheur en fut le secrétaire (1623); cette assemblée confirma et développa la résolution du synode d'Alais contre les Arminiens et contre quiconque n'accepterait pas absolument la doctrine de Dordrecht. Non-seulement tous les hérétiques devaient être excommuniés; mais nul ne pouvait exercer aucune fonction ecclésiastique sans prêter le serment suivant,

que nous ne pouvons transcrire sans indignation : « Je N.,
 « jure et promets devant Dieu et cette sainte assemblée, que
 « je reçois, approuve et embrasse toute la doctrine enseignée
 « et décidée par le synode national de Dordrecht, comme en-
 « tièrement conforme à la Parole de Dieu et à la Confession
 « de nos Eglises : c'est pourquoi je jure et promets de persé-
 « vérer durant ma vie dans la profession de cette doctrine,
 « et de la défendre de tout mon pouvoir, et de ne m'éloi-
 « gner jamais de cette règle dans mes prédications, ni en
 « enseignant dans les collèges ou académies, ni dans mes
 « écrits ou conversations, ni en aucune autre matière, soit en
 « public ou en particulier ; et je déclare aussi et proteste que
 « je rejette et condamne la doctrine des Arminiens, parce
 « qu'elle fait dépendre l'élection du fidèle de la volonté de
 « l'homme, et attribue tant de pouvoir à son franc arbitre
 « qu'elle anéantit la grâce de Dieu, et parce qu'elle déguise
 « le papisme pour établir le pélagianisme et renverser toute
 « la certitude du salut. Voilà pourquoi je renonce à tous ces
 « dogmes. Ainsi Dieu veuille m'aider et m'être propice,
 « comme je jure devant lui ce que dessus, sans aucune am-
 « bigüité, ni détour, ni rétion morale » (Aymon, II, 184).

— A quoi ont servi toutes les barrières qu'on prétendait élever autour de la pensée humaine ? C'est entreprendre sur les droits de Dieu que de vouloir immobiliser la conscience et la raison en leur disant : Vous n'irez pas plus loin. L'arminianisme proscrit devint général dès le XVIII^e siècle ; le parti des Gomariens ou Prédestinatiens purs n'a pas duré. Les Wesleyens, en particulier, remirent l'arminianisme en vigueur.

Ce fut encore Durand, qui présida, en 1625, le synode provincial de Charenton, par lequel une députation fut nommée pour aller jurer obéissance et inviolable fidélité au roi, et protester contre la dernière prise d'armes. Il tomba malade peu après la séparation de l'assemblée, et mourut en 1626. On a de lui quelques volumes de sermons, et de plus une *Défense de la confession de foi*, etc., contre les attaques du jésuite Ar-

noux, à laquelle il travailla avec ses collègues De Montigny, Du Moulin et Mestrezat.

Il nous paraît résulter de la lettre suivante, écrite par Madame des Loges (1) à Anne de Rohan (2), sœur de la duchesse de Deux-Ponts, que Durand fut attaché à cette dernière, sans doute en qualité de chapelain :

« Il faut céder à la nécessité, et je ne vous rends en cela
 « que la pareille, puisque mon affliction est de beaucoup
 « augmentée par la considération de la vôtre, en la perte que
 « nous avons faite de notre très-excellent pasteur Durand
 « qui estoit utile à tout le troupeau, *mais à vous, Mademoi-*
 « *selle, entièrement nécessaire.* Il y a tant de choses à dire
 « sur ce sujet, qu'il vaut mieux se taire que de n'en parler pas
 « assez dignement; aussi bien ses vertus estoient au-dessus
 « de toutes les louanges qu'on lui pouvoit donner. C'est pour
 « quoi je ne veux pas vous remettre devant les yeux, ni ce
 « que nous avons perdu, ni ce que nous devons à sa mémoire :
 « je vous veux parler seulement de sa fin qui a esté très-
 « chrétienne et du tout entièrement exemplaire, afin que
 « l'échange qu'il a fait luy estant si avantageux, nous tirions
 « de son intérêt les consolations que nous ne pourrions ja-
 « mais trouver dans le nôtre : et d'autant moins qu'il semble
 « que nous soyons nous-mesme la cause de ce mal, et que ce

(1) Marie de Bruncau, protestante, fille d'un gentilhomme ordinaire de la chambre, et l'une des plus illustres femmes du XVII^e siècle, selon Bayle. Les quelques lettres d'elle, que nous avons parcourues en manuscrit, sont prétentieuses, vides, et sentent l'effort; ce qui n'empêche pas Tallemant des Réaux (III, 362) de lui accorder cet éloge : « Comme c'a esté la première personne de son sexe qui ayt écrit des lettres raisonnables, et que d'ailleurs elle avoit une conversation fort enjonnée et un esprit vif et accort, elle fit grand bruit à la cour. » Sa maison fut fréquentée pendant vingt-trois ou vingt-quatre ans par une société d'élite, où se réunissaient les beaux esprits et les plus grands seigneurs : Balzac, Malherbe, Conrart, Voiture, et le frère de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, s'y trouvaient souvent. Richelieu ferma en..... (Tallemant dit souvent : Richelieu ferma en..... (Tallemant dit seulement : « Ce fut en 1629 « qu'elle se prépara à cette sage retraite, » le Limousin, où elle mourut) ce salon trop indépendant et trop huguenot.

(2) « Aussi illustre par son zèle pour sa religion que par sa naissance, par sa « pitié sincère que par son esprit. Anne de Rohan possédait parfaitement les lan- « gues savantes, et l'hébreu lui étoit si familier qu'elle lisoit l'Ancien Testament « dans le texte original. » Malgré les persécutions que lui fit subir Richelieu, « Anne de Rohan persista jusqu'à la fin dans sa religion. Elle fut enterrée dans « le cimetière de Charenton, le 20 septembre 1656, laissant une réputation de « vertu que la médisance même a dû respecter. » Elle a laissé des lettres et quel- « ques pièces de poésie. Voir *France protestante*.

« soient nos péchés qui nous ayent rendus indignes d'un si rare don de Dieu et de la nature... » (Collection Conrart. série in-8°, t. XIV, p. 934, Bibliothèque de l'Arsenal).

Le consistoire de Charenton exprimait au synode de Castres (1626) les mêmes regrets en termes tout aussi élogieux : « Vous savez, Messieurs, par quelle affliction Dieu nous a visités depuis peu, en appelant à lui cet excellent personnage, M. Durand, dont les dons et les rares talents, joints à une habileté toute particulière pour le ministère, étaient généralement connus par tout ce royaume. » (Aymon, II, 441.)

3. JÉRÉMIE FERRIER.

Jérémie Ferrier naquit à Nîmes, vers 1577, selon Tallemand des Réaux, et fut nommé pasteur à Alais, en 1599; provoqué par le P. Cotton, il se rendit la même année dans sa ville natale, et y soutint contre le révérend Père une discussion publique avec tant d'éclat, que le consistoire le demanda pour pasteur et l'obtint en 1601. Peu après, il fut appelé à remplacer Pineton de Chambrun, comme professeur de l'académie nîmoise, sur laquelle il jeta quelque éclat. Mais, avide de bruit, de lutte et de succès, il dépassa bientôt en violence tous ses collègues, qui enseignaient communément dans leurs sermons et dans leurs écrits que le pape était l'Antechrist : « Les chaires, dit Benoît, ne retentissoient que de ce nom d'Antechrist, et il y eut même quelques Eglises que les juges inquiétèrent, parce qu'on y avait prêché cette doctrine » (I, 394). Ferrier afficha et soutint publiquement, sur cette matière, des thèses dans lesquelles Clément VIII n'était pas épargné. Le clergé, le roi en furent transportés de fureur, et le parlement de Toulouse donna ordre d'arrêter le blasphémateur; mais le synode de Gap (1603), présidé par Chamier, le nomma vice-président, et inséra dans la confession de foi un long et injurieux article contre le pape... : « Nous croyons et maintenons que c'est proprement l'Antechrist et le fils de perdition, prédit dans la Parole de Dieu sous l'emblème de

« la paillardie vêtue d'écarlate, assise sur les sept montagnes
 « de la grande cité, qui avoit son règne sur les rois de la
 « terre, et nous attendons que le Seigneur, le déconfisant par
 « l'esprit de sa bouche, le détruise finalement par la clarté de
 « son avènement, comme il l'a promis et déjà commencé à le
 « faire » (Art. XXXI).

Ferrier fut député en 1605 à l'assemblée de Châtellerault : sa renommée était telle alors que De Montigny pria, en 1607, le synode de La Rochelle de l'accorder pour pasteur à l'Église de Charenton, et insista malgré un premier refus. A défaut de Ferrier, il demandait Le Faucheur, qui lui fut également refusé (Aymon, I, 335). En 1608, Ferrier fut envoyé à l'assemblée de Jargeau, et poussa jusqu'à Paris, dans l'intention de s'y faire appeler le plus tôt possible. Le 4 des nones de novembre, Casaubon écrivait dans ses *Ephémérides* : « Jour bien
 « employé. J'ai entendu les sermons de deux hommes émi-
 « nents, MM. Ferrier et Durand, dont la science scripturaire
 « et l'éloquence m'ont grandement intéressé » (*Bulletin*, III, 467). En 1609, le pasteur et professeur de Nîmes représenta les Églises du Bas-Languedoc au synode national de Saint-Maixent, qui l'élut vice-président.

A la demande de Samuel Durand, le synode consentit enfin à prier l'Église de Nîmes d'accorder Ferrier à celle de Charenton, si ce n'est définitivement, au moins à titre de prêt (Aymon I, 382). Nul doute que Ferrier ne se soit empressé d'obtenir le consentement de l'Église de Nîmes pour courir à Paris où l'appelait son ambition. Le synode dura jusqu'au 19 juin, et le 3 des nones de juillet, Ferrier prêchait de nouveau à Charenton, et donnait lieu à cette remarque quasi-prophétique du pieux Casaubon : « J'ai entendu aujourd'hui à Cha-
 « renton M. Ferrier, ministre très-éloquent. Que Dieu donne à
 « son Église de fidèles pasteurs! Amen. » (*Bulletin*, III, 470).

C'est évidemment de cette époque, ou d'une époque peu postérieure, que date l'engagement pris par Ferrier de servir l'Église de Paris. Il ne serait même pas impossible qu'il y eût

exercé quelque temps le ministère; puisque le synode de Privas (1612) lui reprochait, entre autres griefs, « *d'avoir quitté l'Eglise de Paris sans son congé*, contre la promesse « qu'il avait faite de la servir. » En 1610, Ferrier prêcha à Charenton sur la mort du roi, puis le 5 des kalendes de juillet, à la place de Montigny, et son sermon contribua grandement à la réconciliation de Sully et de Bouillon. En 1611, il fut député à l'assemblée politique de Saumur, et choisi avec De Lacaze, Mirande et plusieurs autres pour porter le cahier des doléances à la cour, où il demeura cinq semaines avec ses collègues. Ce dangereux séjour devait leur être funeste à tous trois (1).

ATH. COQUEREL fils.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Anquez, *Les Assemblées politiques des réformés*, p. 236.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE HÉROÏNE PROTESTANTE

BLANCHE GAMOND

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

1686-1687

Dans la riche collection de documents et d'écrits de tout genre qui constituent aujourd'hui les archives du protestantisme français, une place importante est occupée par les journaux intimes, les relations et les mémoires dans lesquels bien des contemporains de la Révocation de l'Edit de Nantes ont consigné leurs souvenirs et retracé le récit de leurs malheurs. On ne saurait contester l'utilité que présentent au point de vue historique ni l'intérêt qu'offrent généralement en eux-mêmes les ouvrages de cette catégorie. Ce double mérite nous semble en particulier caractériser la relation des souffrances de Blanche Gamond que nous publions pour la première fois.

Parmi les villes du Dauphiné qui, au XVII^e siècle, virent, jusqu'au temps de la Révocation, la foi évangélique conserver dans leurs murs de nombreux adhérents, se trouvait la cité épiscopale de Saint-Paul-Trois-Châteaux. C'est dans cette ville que, vers 1665, naquit l'auteur du récit que nous allons reproduire. Blanche Gamond appartenait à une famille pieuse. Les temps difficiles dans lesquels elle vécut contribuèrent à amener chez elle un développement religieux précoce, et, à peine sortie de l'enfance, on la vit s'attacher sérieusement à l'étude de la Parole de Dieu. La vue des vexations dont on accablait ses coreligionnaires et le pressentiment des malheurs plus grands qui les menaçaient encore produisirent sur la jeune fille une impression profonde; dès lors, elle éprouva, comme par instinct, le besoin de remonter des afflictions de la vie présente à leur céleste dispensateur; elle rechercha les choses d'en haut, et tourna son cœur vers le Christ. Les appréhensions de

Blanche ne tardèrent point à se réaliser, et bientôt, dans toute l'étendue de la France, l'orage de la persécution se déchaîna contre les réformés. Mademoiselle Gamond, dont, à ce moment, l'ardente piété semble revêtir une légère teinte d'exaltation, forma le projet et fit la tentative de sortir du royaume; mais, arrêtée avant d'avoir atteint la frontière, elle se vit, après une captivité de plusieurs mois, condamnée à une réclusion perpétuelle. Elle n'était âgée que de vingt et un ans.

D'abord détenue à Grenoble, la prisonnière fut plus tard conduite à l'hôpital de Valence, où, pour vaincre sa fermeté et pour la ramener à l'Eglise romaine, on n'eut pas honte de se livrer à son égard aux rigueurs les plus révoltantes. Au milieu de ses cruelles souffrances, la jeune chrétienne sut toutefois trouver dans une humble acceptation de l'épreuve, dans le sentiment habituel de la présence et du secours de son Dieu, dans une foi sans réserve aux promesses de l'Evangile, le secret d'une énergie et d'une force d'âme qui, en mainte occasion, frappèrent d'étonnement ses persécuteurs. Elle eut le rare privilège de triompher de toutes leurs obsessions et de lasser leur cruauté, et après vingt mois de luttes, brisée, mais non vaincue, par les mauvais traitements et par la maladie, elle reçut enfin la permission de partir pour l'exil. Remplie de gratitude envers le Seigneur par une délivrance dans laquelle elle ne pouvait méconnaître une réponse à ses ferventes prières, Blanche se hâta d'aller chercher un refuge en Suisse. Dans ce pays, elle eut la joie de retrouver son parrain, M. Murat, digne pasteur dauphinois qui, durant sa captivité, lui avait témoigné de loin une constante sollicitude, et dont les lettres pieuses et sympathiques avaient été pour elle une précieuse source de consolations. C'est à la prière de ce respectable ami qu'elle entreprit de recueillir ses souvenirs et de retracer l'histoire de ses malheurs.

Comme son titre l'indique, la relation de Mademoiselle Gamond est un exposé fidèle des persécutions qu'elle eut à souffrir pour « la querelle de l'Evangile, » et de la manière dont elle surmonta « toutes tentations par la grâce et providence de Dieu. » Malgré l'imperfection de sa forme, malgré ses longueurs et les incorrections de style qui le déparent, il serait difficile, nous le croyons du moins, de lire sans émotion ce récit simple et naïf. Sans doute, pour ne point se laisser rebuter par la vulgarité, nous pourrions même dire par la

crudité de certains détails, il faut ne point perdre de vue qu'ils servent pour leur part à faire mesurer tout ce qu'a souffert celle qui les raconte. On devra pardonner aussi à la narratrice de se complaire un peu trop peut-être dans la peinture de ses maux, et, au risque de paraître peu modeste, de s'attribuer d'ordinaire le beau rôle dans ses entretiens avec ses parents et ses amis, ou dans ses débats avec ses adversaires. Si l'on tient compte de la situation dans laquelle se trouvait l'auteur, on ne se sentira guère le courage de lui reprocher ces légers défauts, qui témoignent d'ailleurs de sa parfaite sincérité. Mais, nous devons le constater, Blanche Gamond était fort supérieure à son entourage. Elle avait, en particulier, une remarquable connaissance des saintes Écritures. On la voit souvent appliquer les déclarations de la divine Parole avec un rare bonheur, et elle sait y trouver une arme précieuse pour confondre ses juges ou pour imposer silence aux faux dévots qui l'obsèdent.

Cependant, ce qui intéresse et ce qu'on admire à bon droit chez notre héroïne, bien plus encore que le développement de ses connaissances religieuses, c'est sa remarquable énergie en même temps que l'intensité de sa foi. Elle avait des sentiments et un caractère chrétiens d'une trempe peu commune, cette pieuse captive qui, dans la solitude de son cachot, pouvait prononcer ces sublimes paroles, toutes pénétrées de la sève de l'Évangile : « Mes afflictions sont en très-grand nombre, mais les consolations que Dieu me fournit sont encore plus grandes ; » cette intrépide jeune fille qui, sur le point de voir rendre contre elle une sentence de condamnation, s'écriait devant le parlement de Grenoble : « Mon corps et mes biens sont au roi, mais mon âme est à Dieu ! »

On ne saurait, nous l'avons dit, rester froid au récit de ses tribulations. En l'entendant raconter la longue série de ses rudes combats, on s'identifie, en quelque sorte, avec celle qui les a soutenus ; on partage ses angoisses, on s'indigne contre ses persécuteurs, on plutôt on déplore leur fatal aveuglement. Mais surtout on s'incline avec vénération devant la figure à la fois douce et austère de Blanche Gamond, et l'on rend un respectueux hommage à la mémoire de cette noble femme qui, avec une décision et un renoncement dignes des premiers chrétiens, a su se charger de la croix à l'exemple du Maître, et inscrire son nom à côté de celui des confesseurs de l'Église apostolique.

L'hôpital de Valence, dans lequel Mademoiselle Gamond eut à passer les jours les plus cruels de sa captivité, était placé sous la direction, ou plutôt sous la tyrannie du féroce d'Hérapine. Nous croyons devoir réunir ici divers renseignements relatifs à ce personnage, qui acquit, au temps de la Révocation de l'Edit de Nantes, une odieuse célébrité.

M. Michelet, le premier (1), a signalé les antécédents de d'Hérapine, ou plutôt de Guichard (car tel était son véritable nom), et a dit, avec raison, que les protestants n'ont guère connu de lui que ses derniers exploits. Observons toutefois qu'Antoine Court avait déjà réussi à se procurer l'une des principales pièces du dossier où M. Michelet a puisé ses informations sur ce misérable. Ce document, fort curieux par l'énumération qu'il renferme des premiers méfaits de Guichard, se rattache au procès qui lui fut intenté, en 1675, par le célèbre musicien Lulli (2). Notre personnage est peint, au début de cette pièce, dans les termes suivants : « C'est un homme abîmé, noyé de dettes, dont les biens sont saisis par une infinité de créanciers, qui est sans ressource et sans employ, qui n'a jamais pu subsister qu'en affrontant un chacun, dont la femme et les enfans subsistent aux despens d'autrui, réduit sur le pavé et à demander des provisions alimentaires sur ses biens saisis. »

Ce portrait peu flatteur est suivi d'une biographie plus triste encore, que nous nous bornons à résumer : Henri Guichard était fils d'un cuisinier des filles de la reine. Valet d'un jésuite, en 1653, il fut plus tard solliciteur pour les prisonniers du grand Châtelet, « et ayant sceu amasser quelques sommes pour leur eslargissement, il les emporta et s'en servit à son usage. » Devenu gendre de l'architecte Le Vau, il se mêla quelque temps de constructions de bâtimens, puis dirigea une manufacture de fer-blanc, fondée par son beau-père dans le Nivernais, « où il fit mille friponneries qui obligèrent Le Vau de luy oster son employ. » Il prit alors « celuy de plaider et de faire nombre de procès pendans au conseil pour cette manufacture. » Changeant de nouveau de profession, Guichard

(1) Dans son remarquable ouvrage sur *Louis XIV et la Révocation de l'Edit de Nantes*.

(2) *Extrait tiré de la réponse pour Jean-Baptiste de Lulli, surintendant de la musique de la chambre du Roy, demandeur et complaignant, — contre le libelle diffamatoire contenant deux cent-quatorze pages imprimées, distribué sous le titre de Requête d'Henry Guichard, prisonnier ez prisons du grand Chastellet, deffendeur et accusé.* Manusc. Court., n° 17, vol. F.

s'occupa de musique, et fit « des desseins d'opéra ; » puis il imagina « l'invention des feux publics, » et plus tard encore on le vit obtenir le privilège des spectacles. Ces diverses entreprises lui servirent « de matière pour emprunter du tiers et du quart nombre de sommes » qu'il se garda bien de restituer à ses créanciers. La vie peu exemplaire de notre aventurier le conduisit enfin à des démêlés avec la justice. Il se rendit coupable de vol dans le cabinet de son beau-père, et, sur la plainte de celui-ci, fut relégué quelque temps à la Bastille. Des actes d'une plus haute gravité furent commis par lui en 1669 : il déroba des ornements d'église dans le couvent des Filles de la Miséricorde, au faubourg Saint-Germain, et les transporta dans une maison mal famée, où il les profana de la manière la plus scandaleuse ; mais, pour ce double crime, « il sceut trouver le secret d'empêcher les poursuites. »

Telles sont les principales charges énumérées contre Guichard dans le factum que nous venons de citer. Mais ce n'est point tout encore. En 1675 (c'est M. Michelet qui nous le raconte), Guichard prit part à une tentative d'empoisonnement contre Lulli ; tout au moins, il s'éleva contre lui, à cette occasion, des soupçons assez compromettants pour qu'il jugeât prudent de quitter le royaume.

Après quelques années d'absence, le fugitif se hasarda à rentrer, mais sous un nom d'emprunt ; il se faisait appeler La Rapine, ou, plus aristocratiquement, d'Hérapine. On se trouvait au temps de la Révocation de l'Edit de Nantes, et les conversions étaient à l'ordre du jour. L'évêque de Valence, Cosnac, qui avait précédemment soutenu des rapports assez intimes avec Guichard, lui accorda sa protection, et eut l'idée de l'ériger en convertisseur (1). Il le fit nommer directeur de l'hôpital général de Valence, et d'Hérapine reçut l'étrange mandat de travailler au salut des réformés *opiniâtres* auxquels cet établissement servait de prison ; en d'autres termes, on l'autorisa à mettre en œuvre tous les moyens que pouvait lui suggérer son génie inventif pour vaincre les résistances des protestants d'élite dont rien encore n'avait pu ébranler la foi. On va voir de quelle

1) « L'évêque de Valence avoit pris d'Hérapine en amitié, et la lui avoit conservée apres de noires actions qui le devoient rendre l'horreur de tous les honnêtes gens. Cela faisoit soupçonner qu'il y avoit peut-estre entre eux quelque conformité de mœurs ou d'aventures, qui faisoit le lien de leur secrette sympathie. Il protégeoit donc hautement cet abominable. » *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, p. 970.

manière, sous la surveillance de l'autorité épiscopale, l'ancien malfacteur Guichard sut s'acquitter de cette édifiante mission. Nous cédonc ici la parole à l'historien Benoist (1) :

« D'Hérapine ayant acquis de bonne heure la réputation d'une horrible cruauté, fut jugé un instrument propre à vaincre la constance des réformez... Il savoit assembler dans un même lieu tous les tourmens dont on se servoit en divers cantons du royaume. Il avoit des cachots où toutes les horreurs des autres étoient recueillies, et où il mettoit ceux qui lui étoient recommandez. Il les y nourrissoit d'un pain plus propre à les empoisonner qu'à les nourrir, et qu'un chasseur n'auroit pas voulu donner à ses chiens. Il leur laissoit à peine des habits... Il ne souffroit ni qu'ils couchassent autrement que sur la dure, ni qu'ils prissent du linge blanc. Il contraignoit ceux qui se portoient bien de prendre les chemises qu'on ôtoit aux malades... Il les faisoit travailler, comme des esclaves, à remuer la terre, à porter de pesans fardeaux, à nettoyer les lieux où le temps avoit amassé des montagnes d'immondices, à blanchir le linge des pauvres, et généralement à tout ce qui pouvoit leur ôter les forces et le repos. Il commençoit assez souvent par donner le fouet ou les étrivières. Il avoit des hommes et des femmes par qui il faisoit exercer ces cruautés, et le plus souvent en sa présence. Il faisoit attacher les malheureux les mains en haut, en sorte qu'ils ne touchassent que du bout du pied à terre ; et dans cet état il les faisoit déchirer de coups de verges, de gaules fraîches, de cannes, de nerfs de bœuf. Il faisoit dépouiller les femmes jusqu'à la ceinture et les hommes en chemise. Quand il les avoit mis tout en sang, ou couvert tout leur corps de contusions, il ne leur donnoit pas le tems de guérir pour recommencer ; mais dans le tems que l'enflure et l'inflammation rendoient la douleur plus aiguë, il renouvelloit ce tourment. Quelquefois cela duroit douze ou quinze jours de suite. Souvent il se faisoit suivre par ses bourreaux dans les cachots où il tenoit ses prisonniers, et là, quelque modestement qu'ils refusassent d'aller à la messe, il les faisoit rouer de coups ; après quoi, lorsque ses gens étoient las, il prenoit leur place et continuoit de frapper jusqu'à ce qu'il n'en eut plus la force. Il avoit la malice de donner des coups de canne au travers du visage, et il faisoit principalement cet outrage aux femmes...

(1) *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. III, p. 970 et suiv.

« Les Jésuites étoient si bien informez de ce qui se passoit dans cet hôpital, que quand ils ne pouvoient forcer quelqu'un à se réunir, ils disoient, comme n'ayant plus que cet expédient de reste, qu'il falloit l'envoyer à d'Hérapine. C'étoit dire de sa cruauté tout ce qu'il est possible, que de confesser qu'il étoit plus capable qu'eux de lasser la patience la plus éprouvée... Le parlement de Grenoble n'ignoroit pas quel tourment c'étoit que d'être mis entre les mains de ce bourreau ; et il donnoit des arrêts qui condamnoient des gens arrêtés en voulant sortir du royaume à être enfermés dans cet hôpital, comme on avoit accoutumé de condamner aux mines ou aux galères ; et comme si on avoit jugé que les mines et les galères étoient moins cruelles que ce scélérat, on lui envoyoit ceux qu'on ne croyoit plus capables de s'étonner des autres supplices.

« Un nommé Joachim, habitant d'Annonai, ayant été jeté dans ce séjour épouvantable, d'Hérapine le fit si cruellement jûner, que ce malheureux se mangea lui-même dans les transports de sa faim ; et que s'étant déchiré deux doigts avec les dents, il mourut deux jours après de douleur et de misère. Mais le plus considérable de tous ceux qui tombèrent entre les mains de cet impitoyable bourreau fut Menuret, avocat de Montélimar, homme d'une patience, d'une modestie, d'une douceur qui ne se peut représenter. On lui choisit le plus sale des cachots, où il y avoit une ouverture par laquelle on le vouloit forcer d'assister à la messe, qu'on voyoit célébrer par là. D'Hérapine, à son refus, le traita d'une manière si barbare que le récit en fait horreur. Tout ce qu'on peut imaginer de propre à faire souffrir un homme fut exercé contre lui... ; mais Menuret ayant toujours persévéré dans sa religion, d'Hérapine continua pendant une longue suite de jours à le charger de coups de canne dans son cachot, tant qu'enfin s'étant lassé un jour à le maltraiter, et l'ayant laissé malgré lui quelques heures en repos, il le trouva mort, sans secours et sans consolation, dans cette sale demeure, quand il y retourna pour recommencer. C'étoit à ces conditions qu'on passoit par les mains de ce démon. »

On ne doit point oublier que d'Hérapine étoit l'agent et l'ami de l'évêque de Valence, et que ce dernier, visitant parfois l'hôpital, connoissoit les cruautés exercées par son directeur envers les prisonniers protestants, et partageoit ainsi la responsabilité des actes de son protégé. Que penser après cela des lignes suivantes, qu'on

peut lire dans une notice publiée, il y a peu d'années, sur Daniel de Cosnac (1) : « Les mesures de violence n'étaient point dans son caractère; bien au contraire, il s'est signalé par une conduite tout opposée. Il combattit corps à corps le protestantisme, *mais la croix et l'Évangile à la main.* » Nous n'hésiterions pas à flétrir du blâme le plus énergique des expressions qui semblent jeter à la vérité un aussi insolent défi, si nous ne préférions admettre la parfaite bonne foi de celui qui les a tracées. Il nous paraît évident que le biographe de Daniel de Cosnac n'a eu connaissance, ni des rapports de son héros avec d'Hérapine, ni de l'ignoble protection accordée par lui à ce misérable, ni des affreux mystères de l'hôpital de Valence. Cette ignorance, ajoutons-le, nous surprend peu. L'attention n'a guère encore été attirée sur cette douloureuse page des annales de la persécution; l'excellent historien Benoist, qui la raconte, a été jusqu'ici trop peu étudié, et Cosnac, qui a laissé des Mémoires assez étendus, s'est bien gardé d'y consigner des exploits si compromettants pour sa réputation aux yeux de la postérité.

Malheureusement pour ce prélat, sa sympathie pour d'Hérapine est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire. Un important témoignage qu'il nous reste à produire ne permet, à cet égard, aucune espèce de doute.

Le directeur de l'hôpital de Valence, si féroce envers les détenus protestants, était fort dur aussi pour les malades catholiques, et son administration donna lieu sous ce rapport aux plaintes les plus graves. En outre, appelé à gérer la fortune des pauvres, cet homme cupide autant que cruel commit d'indignes malversations, que l'on finit par découvrir. L'opinion publique s'émut alors de la conduite de ce misérable, et, en juillet 1687, plusieurs notables de Valence demandèrent son remplacement dans les fonctions de directeur de l'hôpital. A ce moment encore, Cosnac, devenu archevêque d'Aix, eut l'impudence de prendre hautement parti pour sa créature; et une accusation en forme ayant été, malgré ses efforts, déposée contre d'Hérapine, le prélat mit en œuvre tous les moyens d'influence ou d'intimidation dont il pouvait disposer pour obtenir le silence des personnes qui l'incriminaient. Le procès fut néanmoins commencé ;

(1) En tête des *Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par le comte Jules de Cosnac. Paris, 1852, t. I, page 76.

mais Cosnac n'épargna rien pour en entraver la marche, et réussit, en 1688, à faire évoquer à Dijon la cause qui allait être jugée par le parlement de Grenoble.

Tous ces faits, jusqu'ici inédits, nous ont été révélés, chose assez piquante, par une femme catholique, l'une des propres ouailles de l'évêque de Valence. Cette personne, Madame de Bressac, soutenait des relations épistolaires avec une dame protestante, la marquise d'Arzeliers ; et, dans une correspondance qui nous est parvenue, elle raconte en détail, à son amie, le scandale causé à Valence, soit par la découverte des forfaits de d'Hérapine, soit par l' inexplicable amitié que Cosnac conservait à « ce scélérat. » Il vaut la peine de laisser parler ce témoin peu suspect, et nous allons faire connaître deux de ses lettres, sans nous astreindre toutefois à reproduire toutes les licences d'orthographe et de grammaire que Madame de Bressac craignait peu de se permettre (1).

« Je ferois conscience, Madame, écrit-elle en date du 24 juillet 1687, de ne pas vous faire part de la nouvelle histoire du sieur des Rapines, par l'intérêt que Messieurs de la religion prennent à la défaite de ce malheureux. Les cruautés qu'il a exercées à leur égard sont venues sans doute jusqu'à vous, et je puis vous assurer qu'elles n'ont été approuvées dans le royaume que par ses protecteurs. M. le comte de Tessé, M. l'archevêque d'Aix, autrefois évêque de Valence, ont été les seuls ; mais elles ont été absolument ignorées de notre monarque. Mais, Madame, comme il est naturellement cruel dans toute sa conduite et qu'il a traité les pauvres qu'on lui avoit confiés dans son hôpital avec les mêmes cruautés, les habitans de cette ville n'ont plus voulu souffrir qu'il eût la direction d'un hôpital qui servoit plutôt de boucherie pour les desseins de ce scélérat qu'un lieu de charité et de soulagement pour les pauvres. M. de Bressac, mon époux, et M. Eymar, bourgeois de cette ville, furent priés par un conseil particulier des habitans de vouloir représenter à M. l'archevêque d'Aix, qui étoit encore résidant dans cette ville et faisoit les fonctions d'évêque de Valence, dans l'assemblée générale, que le sieur des Rapines n'étoit nullement propre à diriger les hôpitaux et que le bien des pauvres se dissipoit entre ses mains sans que les pauvres en fussent soulagés, et suppliant ledit sieur arche-

(1) L'original de ces lettres est conservé dans la collection Court, n° 17, vol. F.

vêque, selon les coutumes, de présider à la promotion des recteurs. Il tâcha de les payer de méchantes raisons pour éloigner l'élection qu'on vouloit faire d'un nouveau recteur et qui privoit Rapine de la direction des hôpitaux. Après beaucoup de requisitions de la part des habitans, par le ministère de M. de Bressac, chacun se retira sans rien obtenir dudit sieur archevêque de tout ce qu'on luy avoit demandé. Cependant ledit sieur des Rapines ne pouvant souffrir qu'on demandât à lui ôter le ménagement du bien des pauvres, et appuyé de la protection de M. de Cosnac, archevêque, s'avisa de supposer que ces messieurs avoient voulu émouvoir une sédition populaire dans la maison de ville, et fut assez effronté de présenter une requête à Messieurs du parlement pour leur demander un commissaire pour en être informé sur les lieux. M. de Revel-Françon fut commis pour cela, et le sieur des Rapines avoit lieu d'espérer de prouver toutes les faussetés qu'il avoit avancées dans sa requête par le secours et l'appui que lui donnoit M. d'Aix ; enfin, on fit entendre dix-sept témoins produits par le sieur archevêque, tous créatures de l'évêché, et même ses domestiques ; mais, quoiqu'ils fussent avertis de l'intention de ceux qui les produisaient, leur propre conscience les fit agir selon la vérité de ce qu'ils savoient et non pas selon ce qu'on leur avoit témoigné qu'il falloit dire ; de sorte, Madame, que des informations criminelles furent refusées (?) par Messieurs du parlement, à la confusion des parties et du protecteur. Il n'en a pas été de même pour celles qu'on a fait faire contre le sieur des Rapines, et ayant demandé la justice à Messieurs du parlement que M. de Cosnac nous avoit si souvent refusée, on a accordé un commissaire à M. de Bressac pour informer contre les vie et mœurs de Rapine. M. de Revel a été encore commis pour cet effet, et l'on peut dire que quelque précaution que M. l'archevêque se soit servi pour empêcher les témoins de déposer, soit par menaces ou promesses d'argent, l'on a pourtant fait entendre trente-deux témoins contre Rapine, qui ne l'accusent de rien moins que d'homicide, de poison et de sacrilège, et tous témoins sans reproche. Il y a eu aussi une infinité de pères et de mères qui ont été se plaindre. En un mot, Madame, jamais il ne s'est vu des informations remplies de tant de crimes si énormes. On les a portées au parlement sans avoir décrété ce malheureux sur les lieux, et comme M. le premier président, M. son frère et M. le conseiller Girau

avaient été prévenus pour ce scélérat par M. l'archevêque d'Aix et M. le comte de Tessé, ils ne pouvaient se détromper de la fausse dévotion de ce tartufe; ils disoient à tout le monde que c'étoit un homme de bien que l'on calomnioit mal à propos; mais comme M. de Revel, commissaire, étoit parfaitement convenu de la méchante vie de ce malheureux, il rapporta enfin les informations au parlement, et, pour les procédures dues à la justice qu'on demande, on fit assembler toutes les chambres. La lecture des informations faisoit dresser les cheveux de la tête à Messieurs; ensuite de quoi ils le décrétèrent, pour abréger mon discours, tout d'une voix de prise de corps. Il fut averti, à ce qu'on croit, de se sauver par M. le premier président, et se réfugia, en effet, chez M. le conseiller, son bon ami, où il est encore, à ce qu'on croit, quoi qu'on veuille faire courir le bruit qu'il est en Savoie. Voilà, Madame, en quel état sont les choses. M. de Bressac et M. Eymar doivent monter au premier jour à Grenoble pour poursuivre la justice de cette affaire, quoique M. l'archevêque se vante et prétende d'avoir une lettre de cachet pour faire surseoir la poursuite; mais j'espère qu'il n'aura pas plus de succès à celle-là qu'à celle dont il s'est vanté et dont il a prétendu menacer mon mari pour le faire exiler. En tout cas, la cause de son exil lui seroit aussi glorieuse qu'elle seroit honteuse à M. de Cosnac, puisque ce ne seroit que pour avoir soutenu la cause des pauvres. »

Une seconde lettre de Madame de Bressac, du 18 mai 1688, renferme quelques détails ultérieurs sur le procès de d'Hérapine :

« Je vous envoie, dit-elle, un extrait en abrégé de la naissance et des mœurs de Rapine; vous verrez, Madame, qu'il a fait une vie remplie d'une infinité de crimes. Il est présentement à Grenoble, où il est allé faire signifier un arrêt qu'il a obtenu par la faveur de l'archevêque d'Aix, autrefois évêque de Valence, lequel arrêt évoque son affaire à Dijon. Les faits qu'il a exposés pour l'obtenir sont remplis d'une infinité de faussetés et de menteries, de sorte que nous nous voyons à la veille de dépenser beaucoup d'argent pour faire punir le plus scélérat de tous les hommes. Il est présentement en procès avec le greffier criminel du parlement pour l'obliger de porter les procédures à ses dépens à Dijon, ce qu'on ne croit pas que le greffier soit obligé de faire. On prétend que le sieur Rapine, nommé Gichar (Guichard), sera condamné à les faire porter à ses dépens. Je

n'ai encore point eu les informations que MM. de Bressac et Aymar ont fait faire contre lui; j'espère les avoir et vous en ferai part tout aussitôt. Je sais bien que s'il est fait juger, il aura de la peine à se tirer d'affaire, et qu'à moins que quelque puissance absolue ne lui fasse avoir la grâce, il ne se purgera jamais de la déposition de trente-deux témoins irréprochables, qui déposent tous pour avoir vu et non autrement, et les uns l'accusent de sacrilège, les autres d'homicide et les autres de poison. »

Ici s'arrêtent les renseignements que nous possédons sur d'Héracine. « Il est apparent, » ajoute Antoine Court, qui, dans son Histoire inédite des Eglises réformées de France, cite les lignes que nous venons de transcrire, « il est apparent que la puissance absolue intervint et qu'elle sauva du plus juste des supplices l'homme qui en auroit mérité plusieurs s'il avoit pu en souffrir plusieurs. L'historien de l'Edit de Nantes dit qu'il se déroba par la fuite à la juste punition de ses actions exécrables. Ce qu'il y a de vray, c'est que les Mémoires ne parlent plus de lui, et que toutes mes recherches ne m'ont pu apprendre quelle avoit été la fin de cet insigne malfacteur. » Mais il est temps de laisser parler Blanche Gamond. La plainte des victimes, évoquée après deux siècles, n'est que le juste châtiment des bourreaux.

THÉOD. CLAPARÈDE.

LE RÉCIT DES PERSÉCUTIONS QUE BLANCHE GAMOND, DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, EN DAUPHINÉ, AGÉE D'ENVIRON 21 ANS, A ENDURÉ POUR LA QUERELLE DE L'ÉVANGILE, AYANT DANS ICELLES SURMONTÉ TOUTTES TENTATIONS PAR LA GRACE ET PROVIDENCE DE DIEU (1).

Ames fidelles et chrétiennes, qui compatissez aux maux de l'Eglise, et qui êtes touchées de la froissure de Joseph, et qui me demandez un écrit de mes souffrances.

A Madame Schérer, à Saint-Gall (2).

Puisque vous me faites l'honneur de vouloir apprendre un recit de toutes les choses qui me sont advenues à cause de l'Évangile, et que mon pere vous a promis de vous le faire tenir moyennant l'aide de Dieu, je vous assure, Madame, que plusieurs honorables personnes de Geneve, à quy j'ay de grandes obligations, je leur avois promis que si Dieu me feisoit la grace d'arriver à Berne, je tâcherois de l'escrire de ma propre main. Ayant seen le desir que vous avez de les scavoir, Madame, je me suis hâtée de les écrire, quoi que je sois incommodée ; aussi j'espere, Madame, que vous les recevrez agréablement, et que vous lirez ce petit récit de mes persecutions, comme vous faites tous les ouvrages de ce caractère, c'est-à-dire avec cette piété, et [cette] bonne disposition qui accompagne tout ce que vous faites. Je crois qu'en l'une et en l'autre, vous cacherez ce que des esprits, qui le liroient avec des sentimens différens du vôtre, y trouveroient sans beaucoup de peine, et par conséquent que je pourrois executer sans craindre ma promesse... Toute viande est bonne à celluy qui a faim et soif de justice ; tout le touche dans cet endroit que Dieu luy meme a touché, tout luy paroît divin quand

(1) Il existe, à notre connaissance, deux copies ou exemplaires manuscrits du *Récit des persécutions de Blanche Gamond*. L'un, qui a appartenu à Antoine Court, est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque publique de Genève. Le second se trouve dans le canton de Vaud, et son possesseur actuel est M. le professeur Chappuis, de Lausanne. C'est le premier de ces manuscrits que nous reproduisons.

Pour faciliter la lecture et l'intelligence du texte, nous y avons introduit une division en chapitres. Nous avons révisé la ponctuation, corrigé les fautes grammaticales les plus choquantes et fait disparaître plus d'un contre-sens dû à l'imadvertance du copiste ou à l'inhabileté de la narratrice. Parfois enfin, nous avons cru devoir adoucir ou supprimer quelques expressions peu délicates, ou encore ajouter, entre crochets, un ou deux mots destinés à compléter le sens de certaines phrases. Sauf ces légères modifications, qui nous ont paru indispensables, nous donnons de notre manuscrit une transcription fidèle.

(2) Nous abrégeons cette épître dédicatoire, nous bornant à reproduire les principaux passages.

on luy parle de ce qui mène à Dieu, sans regarder [à] celle qui parle.

Ce sont, Madame, ces maximes avec toutes celles qui en dependent, que vous avez succées avec le laict. Vous êtes la gloire des membres de Jésus-Christ; car il semble que vous ne prenez aucun plaisir en ce monde que celui de réjouir les personnes qui ont tout abandonné pour suivre l'Agneau de Dieu. en quelque part qu'il aille...

Mais, Madame, il me semble que j'entends votre chair qui vous dit que vous pourriez avoir faite du bien que vous avez donné aux pauvres de Jésus-Christ. Vous ne prêtez pas l'oreille à la voix de cette chair rebelle, mais vous vous conduisez par la voix de la charité, et vous ne cherchez que [celle] de Jésus-Christ, qui est toute en dedans... Il faut pourtant que je vous fasse voir que je n'ay pas perdu le souvenir de toutes les personnes qui m'ont fait du bien; vous le savez, Madame, mieux que moy. De plus, quand je feus arrivée à Genève, il y eut plusieurs personnes qui eurent soin de moy, quand j'étois dans le lict. Je ne dis (parle) pas seulement de leur charité, mais aussy de tous les offres qu'on venoit me faire à tous momens, et aussy [de] leur agréable visite; car, Madame, il faut que je vous avoüe que j'étois ravie en moi même, et que je m'écriois au dedans de moy : O Dieu! que tu es admirable, et adorable en tout ce que tu fais! car, mon Dieu, je ne puis [assez] considérer tes merveilles, de m'avoir fait un si beau changement dans si peu de temps, qu' [au lieu] des loups qui venoient me persécuter, des jésuites, des curés, des évêques, et [du] comte de Tessé, qui venoient pour m'arracher de l'Eglise de Jésus-Christ, s'ils eussent peû, présentement, les fidelles pasteurs de Jésus-Christ me viennent consoler et réjouir....

Madame, ne me désavoüiez pas, ni toutes les illustres personnes qui ont eu de [la] bonté pour moy, pour leur en temoigner ma fiddelle reconnoissance... J'adjouteray à ce témoignage mes très ardentès prières à Dieu, le suppliant de continuer à répandre sur vous, sur votre honorable famille, et sur tous ceux qui vous appartiennent, et qui m'ont fait du bien, ses plus précieuses bénédictions. Ce sont les vœux que fait du profond de son cœur celle qui est avec respect, Madame,

Votre très humble et très obéissante, et très obligée servante.

BLANCHE GAMOND.

Mes persécutions ont été longues et rudes; car je ne crois pas

que dans toute la France on aye fait une plus grande cruauté qu'en ma propre personne. C'est pourquoy je n'ay pas dessein de les étaler au long, mais de rechercher à la gloire de Dieu, et de sa Parole, qui seule doit être nôtre guide dans tous nos desseins, les raisons pour lesquelles Dieu nous afflige; car sans doute un Dieu, qui est la sagesse même, en a de très grandes et de très-justes. Quand il n'auroit que celles de sa volonté, cela suffiroit pour nous satisfaire. Je montreray pourtant qu'il y en a d'autres, qui sont pleines d'une conduite divine, et j'entreprendray d'autant plus volontiers ce sujet, que je vois qu'il n'y a rien qui trouble davantage les fidelles; car quoique nous fassions profession de croire que [Dieu] dispense les maux avec cette même justice qui règle l'univers, neantmoins nous ne pouvons pas nous persuader qu'il ne nous fut meilleur de n'être point affligés, et de passer notre vie dans le calme et dans la tranquillité. Tâchons de nous desabuser en examinant les raisons que Dieu peut avoir, lorsqu'il nous visite; mais aussi, après que nous les aurons connûes, tirons-en l'usage qu'il faut, et voyons à quel devoir ces raisons là même nous engagent. Les maux et les biens ne procedent-ils pas du mandement du Très-Haut, et là où les afflictions abondent, la grace de Dieu [n'] abonde[t-elle pas] par-dessus? Je puis le dire, puisque j'ay senti l'un et l'autre; car lorsque j'étois la plus persécutée, c'est alors que je sentois la grace de Dieu en moy, et les douces consolations du Saint-Esprit, qui me fesoient parler avec toute hardiesse, et courage, pour rendre raison de ma foy. Mais qui plus est, c'est que j'étois toujours joyeuse, quoy que je voyois et sentois plusieurs persécutions en ma personne, soit par disette, [soit par] la faim, la soif, les coups de pied et de bâton, les étrivières, toute nûe depuis la ceinture en haut, et des persécutions à tous momens pour me tenter. Mais [si] Dieu m'a affligée de toute manière, il ne m'a pas refusé ses consolations : au contraire, il m'en a donné en abondance. S'il m'a donné la tentation, il m'a donné l'isseyte, tellement que Dieu m'a fait la grace de demeurer ferme, et m'en a tirée. Gloire et grâces luy soient rendûes éternellement. Amen. Car la gratuité de l'Eternel m'a été meilleure que la vie; c'est pourquoy mes lèvres le loueront et béniront à jamais.

I. LES DRAGONNADES.

Dans l'année 1683, au mois de febvrier, nous commençâmes d'être persécutés. Notre ville a été la première persécutée du Dau-

phiné. Notre évêque fit venir six compagnies de soldats du régiment de Vendôme, et les fit mettre en discrétion sur les Messieurs de la religion, à cause, disoit-il, de la cloche (1), et on choisit les plus méchans soldats pour les mettre sur notre pasteur, qui étoit pour lors Monsieur Piffard (2). En les changeant de chez luy, on les mettoit à la maison de mon père, et je puis dire que je n'avois jamais veü de plus méchans dans la maison. On faisoit mille ravages, on passoit les nuits entières en faisant des grillades, en mettant des quartiers de lard sur les charbons; car quand on mange du salé, on boit davantage. Aussi falloit-il une personne qui ne fit autre chose que leur donner à boire; et les soldats eux-mêmes nous disoient : « Vous pouvez bien vous garentir de cette dépençe que nous vous faisons; si vous voulez changer de religion, on vous donnera de l'argent, et vous serez exemps de gens de guerre. » Et par ce moyen, plusieurs de nôtre ville furent seduits; et on redoubloit les logemens à ceux qui tenoient ferme et qui avoyent le plus de moyens, ou de quoy, là où l'on exerceoit des cruautés épouvantables, jusques à pendre les personnes aux chenettes de la cheminée, et les autres leur mettre les pieds nus sur les charbons vifs. Pendant lequel temps ma mère fut conduite vers Monsieur l'évêque, lequel luy presenta beaucoup [d'argent] en lui disant : « Il faut que vous me promettiez de changer de religion, et toute votre famille, et je vous donneray cette somme que vous voyez là. » A quoy elle ne voulut accorder. Ensuite de quoy, il envoya encore en la maison son maître d'hôtel, qui ne manqua pas de faire tous ses efforts en disant : « Je vous plains de voir tout le fracas que l'on vous fait; mais croyez moi, Monsieur l'évêque vous rendra et vous remboursera tous les dommages qu'on peut vous avoir fait, et outre cella, on vous donnera cent livres pour chaque personne. » Mais moy je luy dis : « Monsieur, vôtre argent perisse avec vous de ce que vous estimez que le don de Dieu s'acquiert par or ou par argent, car nous n'avons point été rachetés ny par or ou par argent, mais par le sang precieux de Jésus-Christ, qui est d'un prix infini. Monsieur, quand on fait échange d'un pré ou d'un jardin, ou d'une vigne, ou d'une terre, celluy qui vaut le moins rend de l'argent à celluy

(1) Il s'agit sans doute de quelque prétexte mis en avant pour faire interdire à Saint-Paul l'exercice du culte réformé. Le temple de cette ville ne fut cependant démolí que deux ans et demi plus tard, en exécution d'un arrêt du Conseil rendu le 30 juillet 1685.

(2) En 1660, quatre pasteurs de ce nom, exerçaient le ministère évangélique dans la province du Dauphiné. *Bulletin de la Société de l'Hist. du Protest. français*, t. XV, p. 577 et suiv.

qui vaut davantage ; et en cella, vous faites voir que notre religion vaut plus que la votre, puisque vous nous voulez donner de l'argent. En cella, je connois la verité que nous sommes dans la bonne religion : c'est pourquoy ny votre argent ny vos soldats ne seront jamais capables de nous faire changer. Monsieur, quand Jésus-Christ envoya ses apôtres, il leur defendit de ne porter ny bourse, ny malette, ny épée ; mais ce sont vos armes, puisque vous allez de maison en maison l'argent à la main, et non contens de cella, vous envoyez vos soldats le sabre en main ; car l'autre soir on vouloit tous nous égorger icy dans la maison. En bonne foy, Monsieur, est-ce là le moyen de faire des catholiques ? »

Ne pouvant rien obtenir, il fit agir les soldats ; c'est pourquoy on nous tourmentoît davantage. Et comme nos soldats venoient un jour de passer une revue devant le grand commissaire, ils s'arrêtèrent à la porte, et les voisines étoient là devant, qui leur disoient : « Messieurs, pourquoy ne faites vous pas tous vos efforts pour faire changer tous ceux de chez vous, particulièrement la fille ? car elle est mieux de la religion qu'aucun de Saint-Paul. » — « Si j'étois à votre place [ajoutoit l'une], je la prendrois et la porterois à l'église, puisque vous êtes plusieurs, et vous pouvez faire cella. » Et moy, j'étois proche du feu, que je leur aprêtois leur diner ; je laissay leur soupe à demy-trempée et m'en allois à la porte, et je leur dis : « Ils sont plusieurs, mais quand vous y seriez, je ne les crains point, ny vous non plus, et j'aimerois mieux qu'on me portât à un gibet plutôt qu'à votre église. »

Or, depuis ce temps là, je m'attachay fortement à la lecture et à la meditation de l'Écriture sainte, afin que je me pusse armer de la Parole de Dieu pour pouvoir répondre à mes ennemis. Je ne pouvois pas frequenter les saintes assemblées, car nôtre temple étoit interdit depuis le premier jour que les soldats entrèrent dans notre ville, et le prêche se disoit à Tulette, deux heures loin de chez nous. Je priois ma mère qu'elle me laissât aller au prêche ; mais elle me disoit : « Mon enfant, tu ne peux pas quitter la maison. » Mais au mois d'avril, un jour devant Pâques, dans la même année, leur délogement arriva, tellement qu'ils partirent de chez nous. Ils nous avoyent presque ruinés ; mais Dieu, qui est riche et abondant en benedictions, benit notre terroir, qui nous donna une belle récolte de coucons, du bled, du vin, et abondamment de toutes les autres denrées. Et je puis dire que je n'avois pas veu une plus belle récolte, de laquelle nous croyons jouir paisiblement. Mais au mois de septembre, voilà encore un coup de verge qui redoubla sur nous

de quatre compagnies de cavalerie du régiment d'Arnaudlinay « (à cause, disoient-ils, du camp de l'Eternel) » qui consuma tout ce qu'on pouvoit avoir, jusques à donner le reste du bled aux chevaux, et le pauvre peuple étoit à la faim. Après cela, cette cavalerie nous fut ôtée; mais dans peu de temps, on nous envoya des dragons envenimés (1), desquels on ne scauroit raconter ny décrire les tourments qu'ils nous firent souffrir longtems, outre le passage ordinaire des troupes, qui montoient et descendoient, tellement que le plus souvent nous avions jusques à vingt bouches dans la maison. Et nous étions toujours les plus foulés de la ville, quoique nous n'étions pas des plus riches, à cause que nous étions des plus fermes de nôtre religion. Dans ce temps là, je m'étudiois à m'avancer de plus en plus dans la piété, et je tâchois de delaisser les choses qui sont en arrière pour m'avancer vers celles qui sont en avant; car l'exercice corporel est profitable à peu de choses; mais la piété a les promesses de la vie présente, et de celle qui est à venir. C'est pour cella que je travaillois incessamment, quoique je n'avois pas le temps, ny aucun loisir, car les gens de guerre nous donnoient incessamment de l'occupation; mais je retranchois une heure de mon dormir le soir et le matin, pour implorer de nouveau la force et la grace de Dieu le Père, la miséricorde et faveur de Jésus-Christ notre rédempteur, la lumière et consolation du Saint-Esprit. Je m'écriois à tout moment au-dedans de moy : « Mon Dieu, mon père, élève mon cœur à toy; donne moi ton Saint-Esprit, afin que je puisse non-seulement connoître la verité, mais souffrir aussi la mort, et signer de mon sang cette verité si Dieu m'y appelle ! » C'est pourquoy je disois à mon père et à ma mère : « Il nous faut prier Dieu dans la prospérité, afin qu'il nous assiste dans l'adversité, le prier ardemment en la santé, afin qu'il nous soulage dans la maladie, ou lorsqu'il luy plaira nous envoyer les maux de quelle manière que ce soit. »

Dans ce même temps, je recus une lettre de M. Murat (2), qui

(1) Cette expression est sans doute une réminiscence du psaume XLIV, qui, dans la traduction de Théodore de Bèze, renferme ces paroles :

Ailleurs qu'à toi nostre pensée,
Seigneur, ne s'est point adressée...
Parmi dragons envenimés
Combien que ta main vous accable.

(2) François Murat, pasteur à Marseille, à Aix et à Velaux, réfugié à Genève, après la révocation de l'Edit de Nantes, et mort en Suisse le 14 mai 1688. C'est fort probablement lui qui fut l'auteur des *Ames de Sion* ou *Prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise*, ouvrage d'éducation publié pour la première fois à Saint-Gall en 1688, et réimprimé à plusieurs reprises dans la première moitié du XVIII^e siècle. Voir Haag, *France protestante*, article MURAT, et *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot. français*, t. III, p. 233 et t. IV, p. 179.

étoit pour lors pasteur à l'église de Velau, proche de Marseille, par laquelle il me disoit qu'il étoit déchargé, aussi bien que Madame de Bologne (1), de la promesse qu'ils avoient faite à Dieu, lorsqu'ils me présentèrent au saint baptême : « Car, [écrivait-il], j'ai appris votre fermeté et votre constance, que rien n'a peu vous séparer de la vérité, ny les promesses, ny les menaces; c'est pourquoy je prie Dieu de tout mon cœur qu'il continue de plus en plus à répandre sur vous ses plus précieuses benedictions. » (Car il avoit sans doute appris qu'un jour les soldats vouloient me porter à l'église, mais Dieu me donna une grande force, et bien qu'ils fussent plusieurs, ils ne peurent pas venir à bout de leur méchant dessein; tellement que Dieu me delivra de tous).

Quelque temps après cela, on fit rouer M. Chamier (2), à Montélimar, pour la religion, et je disois à moy même : « Pourrois-tu bien souffrir la rouë ou le feu, si Dieu t'appelloit à cela? Comme la semence de l'Eglise, ce sont les martyrs, quel bonheur si Dieu te faisoit la grace d'être du nombre! » Je m'éprouvois sur cela en approchant ma main près du feu; mais sitôt que mes doigts se bruïoyent, je retirois au plutôt ma main, et je m'écriois : « O Dieu! il faut qu'à mesure que tu affliges tes enfans, tu leur augmentes tes graces et la vertu de ton Esprit saint pour les soutenir dans leurs épreuves, car nous sommes la foiblesse même. » C'est pourquoy je disois : « Mon Dieu, fais que je n'aime point le monde, ny les choses qui y sont; fais-moy la grace, ô mon Dieu, que je renonce à moy-même, et que je vive dans ce monde comme si je n'y étois pas, et que ma conversation soit des bourgeois des cieus! Mou Dieu, arrache mes pensées de la terre, et les transplante dans ton ciel! Fais moy la grace que soit que je vive, je vive à toy, ou soit que je meure, je meure à toy, et que rien ne soit capable de m'arracher d'entre tes mains! »

(1) De Bologne, famille noble du Dauphiné, établie dans le Comtat-Venaissin. Une partie de ses membres professèrent la foi réformée.

(2) Moïse (ou Antoine) Chamier, avocat de Montélimar, avait fait partie d'un rassemblement de 120 réformés qui, se rendant à une réunion religieuse à Bourdeaux furent attaqués en route par trois escadrons de dragons, et opposèrent à leurs agresseurs une héroïque résistance. On ne manqua pas de les traiter comme des insurgés, et la cour, tout en proclamant une prétendue amnistie, autorisa le supplice de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns furent condamnés par contumace, quatre expirèrent sur le gibet, et Chamier, âgé de vingt-huit ans seulement, fut roué-vif. Par un raffinement de barbarie, on dressa l'échafaud devant la maison de son propre père. Ce jeune homme étoit l'arrière-petit-fils de l'illustre Daniel Chamier.

II. FUITE ET ARRESTATION.

Dans l'année 1685, au mois de septembre, on faisoit garde aux portes de nôtre ville, pour voir ceux ou celles qui sortiroient ou entreroient. Adonc, je dis à mon père et à ma mère : « Quittons nôtre maison, et sortons hors de la ville ; car quand les gens de guerre y seront, ce ne sera plus temps, et tous ceux qui seront dedans seront malheureux, car ils ne pourront pas échaper de leurs mains ; » ayant entendu dire que plusieurs villes avoyent succombé. Ma mère me dit : « Mon enfant, je ne puis quitter encore ; je voudrois vendre des meubles et arrenter nôtre maison, avant que de quitter. » Mais je lui dis : « Ma mère, ceux qui mettent la main à la charité, et regardent en arrière, ne sont pas bien disposés pour le royaume des cieus ; quant à moy, je m'en vais presentement, et je ne coucheray plus dans la maison. » Et à l'instant je partis et m'en allay dans un fonds que nous avions proche la ville, là où je demeuray deux ou trois jours pour attendre mon père et ma mère. Là, je passois les nuits toutte seule, non pas en dormant, mais en versant des larmes en abondance, et disois : « O Dieu, si tu commences par ta maison, que sera-ce de nous ? Et si le juste est difficilement sauvé, où comparoitra l'injuste ? » Et quand je me representois les grands maux de l'Eglise, et que là où étoit prêchée la Parole de Dieu, son saint nom y est blasphémé, et là où l'on baptisoit les petits enfants, aujourd'huy on y baptise la pierre ; en un mot, que Dieu ôtoit son chandelier de la France, et que tant d'Eglises qui étoient si fleurissantes n'y seroient plus ; et là où la vérité étoit, aujourd'huy les mensonges et les traditions des hommes y triomphent ; toutes ces choses me faisoient fondre en larmes en disant avec le prophète Jérémie, ch. IX : A la mienne volonté que ma tête s'en allât tout en eau, et que mes yeux feussent une vive fontaine de larmes, et je pleurerois jour et nuit les blessés à mort de la fille de mon peuple ! Je reconnois bien, ô mon Dieu ! que nous avons délaissé ta loy, et n'avons pas cheminé selon ton ordonnance ; nous avons violé tes statuts, et n'avons point gardé tes commandemens ! C'est pourquoy tu visites de playes nos iniquités et de verges nos transgressions. Mais, ô mon Dieu, ne retire point de nous ta gratuité, et ne nous fausse point ta foy, et ne viole point ton alliance, et ce qui est sorti de tes levres, ne le change point ; mais plutôt souviens toi de l'alliance que tu as traitée avec nous, à sçavoir ton Fils Jésus-Christ, ton unique, que tu as livré pour nous à

la mort de la croix. Accepte son mérite très parfait ; couvre nous de sa justice ; et quand la femme seroit capable d'abandonner son enfant, abandonnerois-tu, ô Dieu, ton Eglise ? Toy, ô mon Dieu, qui n'a pas épargné ton propre Fils pour la rachapter, épargneras-tu tes compassions pour la retirer des tribulations ? Les émotions bruyantes de tes entrailles sont-elles retenues en [notre] endroit ? Réveille toy en nos opprésés, réveille, dis-je, ta vertu, et pour jamais ne nous délaisses ! Pourquoi caches-tu ton visage ? pourquoi, alors qu'on nous outrage, n'as-tu quelque compassion de nôtre grande affliction ? »

Enfin je passay cette nuit là en pleurs et en soupirs, [mais] non point sur moy, car je ne scavois à quoy je deviendrois, et par quelle affliction Dieu me feroit passer. Le matin venu, de mes parens et parentes vinrent me voir, et me dirent :

« Vous êtes icy si bon matin, ma cousine ! peut-être que vous avez couché dans cette cabane ; avez vous bien dormi ? » Je leur dis d'une voix basse, et mes yeux fondans en larmes : « Nous ne sommes pas en un temps de nous endormir, ni de nous laisser emporter au reproche, mais nous sommes dans un temps de meditation et de priere, et de jeûnes principalement, [à cause] du péché ; car vous voyez combien nos péchés sont grands, et en trez grand nombre, puisqu'ils ont allumé la colère de Dieu, qui ne cesse d'appaisantir sa main sur nous. Car comme l'Eternel est juste, il ne peut laisser le mal, ny souffrir le péché sans le punir. Vous voyez comme Dieu a frappé les bergers, et les brebis sont éparses ; mais prions Dieu de tout notre cœur, que luy-même soit notre berger, et notre pasteur, et notre conservateur, comme il est notre créateur. » Ils me dirent : « Ma cousine, avez vous quitté vôtre maison et tous ceux de chez vous, et comment êtes vous icy toute seule ? » Je leur repondis : « Ce n'est plus ma maison, ny St-Paul le lieu de ma demeure ; car dès que Dieu ôte son chandelier, et [que] sa Parole n'est point prêchée, ce n'est point là nôtre lieu. Il faut en même temps et en sortir, et chercher cette Parole au péril de sa vie, jusqu'à ce que nous l'ayons trouvée. » A quoy elles me répondirent en pleurant : « Nous n'avons aucun argent pour nous conduire ; comment donc voulez vous que nous fassions ? » Auxquelles je leur dis : « Doutez vous de la providence de Dieu ? Il ne laisse jamais ses enfans, et quiconque espere en Dieu vivant jamais ne périra. Demeurez donc là plusieurs jours sans avoir rien, et attendez la manne qui tombe des Israélites au désert. » Ausquelles je leur dis [encore] : « Quoy ! Dieu n'est-il pas le même toujours, hier et aujourd'hui, et [ne] le

sera [t-il pas] éternellement? Que si Dieu ne nous fait pas tomber la manne, comme autrefois aux Israélites, et ne nous envoie pas une foïnce (1) et une phiole d'eau, comme au prophète Elie, lorsqu'il fut couché sur une geneste, ny nous envoie pas Habacuc pour nous apporter à diner, comme à Daniel, lorsqu'il étoit dans la fosse des lions (2), Dieu a mille moyens pour nous garantir, non seulement de la faim, mais aussi de la soif, et d'entre les mains de nos ennemis. Le bras de Dieu n'est point raccourcy, ny sa force diminuée, qu'il ne nous puisse délivrer. »

Quelque temps après, mon père et ma mère vinrent me trouver, ce qui m'obligea à les embrasser, ne les ayant vus de quelques jours; lesquels je priay de ne pas retourner dans la ville, de peur d'être pris et mis en prison. Quelque temps après, comme nous trempions la soupe pour diner, un petit garçon nous vint advertir que les portes de la ville étoient fermées, et que les soldats étoient entrés; même [il] dit à ma mère: « On a pris votre filz, ainsi qu'il sortoit des murailles de la ville; on l'a fouillé, on luy a ôté des bagues d'or, des cuillers, des fourchettes d'argent. » Et à même temps ma mère fit des cris, et s'abandonna aux larmes et aux soupirs. Elle vouloit s'en retourner à la ville, pour tâcher de faire sortir mon frère; mais je luy dis: « Ah! ma mère, vous ne prenez pas garde que quand vous y serez, on vous mettra dans un cachot, et vous ne servirez de rien à mon frère; au contraire, vous serez privée de tous vos enfants! Et ne vous souvient-il point de ce que Jésus-Christ nous dit dans son Evangile: Quiconque aimera père ou mère, fils ou filles plus que moy, n'est pas digne de moy? Et quiconque ne prend sa croix, et ne renonce à soy même, et ne vient apres moy, n'est pas digne de moy; et quiconque aura trouvé sa vie la perdra, et quiconque perdra la vie pour l'amour de moy et de l'Evangile la trouvera, nous dit le Sauveur du monde (3). » Elle me dit: « Il est vray, mon enfant. » Et je luy dis: « Et pourquoy vous tourmentez vous donc tant? » car ma mère ne cessoit de faire des cris et verser des larmes en abondance. Je lui dis: « Si vous ne me voulez croire de partir tout presentement, je m'en vay; peut être vous ne me verrez plus, ma chère mère. Jettons nous entre les bras de l'Eternel, qui ne nous abandonnera point; et comme Dieu est le con-

(1) Sorte de gâteau enit sous la cendre.

(2) Allusion à un récit légendaire de l'histoire de Bel et du dragon, d'après lequel un ange, saisissant par les cheveux le prophète Habacuc, alors en Judée, au moment où il préparait le repas de ses moissonneurs, l'aurait transporté à Babylone pour y nourrir Daniel dans la fosse aux lions.

(3) Matth. X, 37-39.

solateur de tous les hommes, il l'est principalement des fidelles. »

A peine eus-je achevé de dire qu'on nous rapporta qu'on avoit détaché une compagnie de soldats pour prendre tous ceux et celles qui seroient cachés en la montagne, et même qu'on avoit pris une femme nommée Tayce, [et qu'] on luy avoit mis la corde au col pour la trainer chez l'évêque de nôtre ville. A l'instant nous partîmes, laissant ce que nous avions, quoiqu'il nous feust nécessaire. Nous allâmes à Orange, et bien qu'il ne feut qu'à quatre heures de chez nous, nous demeurâmes cinq ou six jours pour y arriver; car mon père avoit seulement eû la fièvre d'accès, et dès qu'il avoit tant soit peu marché, il se jettoit comme mort par terre. Et comme la pluye ne cessoit de nous donner dessus, je quittay mon père et ma mère, et m'en allay d'avance à Orange. Là, je les attendois, et pendant trois jours je ne peus mettre aucune chose à ma bouche, car il m'étoit impossible de pouvoir manger, voyant le grand naufrage de l'Eglise. Et nous demeurâmes là l'espace d'un mois, non pas sans amertume; car je disois : « On ne manquera pas d'attaquer Orange. » Et de plus les pasteurs prêchoient sur nôtre débris, et disoient que nous avions souffert beaucoup : « Vous avez perdu vos biens, nous disoient-ils, vos maisons, quitté vos pères, vos mères, vos parents, vos amis, et tout ce que vous aviez de plus cher dans le monde; mais vous n'avez pas résisté jusqu'au sang en combattant contre le péché et contre la chair (1). » Je disois en moi-même : « Dieu veuille préserver tous ceux de cette ville; ou s'il luy plaît de les faire [passer] à la même épreuve, que Dieu veuille augmenter leur courage et leurs forces, et leur faire la grace non seulement de résister jusques au sang, mais d'être fidelles à Dieu jusques à la mort! »

Au mois d'octobre, on fit sortir tous les réfugiés, et on en mit dehors à la minuit, à cause qu'on avoit fait publier à voix de trom-

(1) Il est intéressant de rapprocher de ce récit les lignes suivantes, dues à la plume de M. de Chambrun, l'un des pasteurs d'Orange en 1685 : « La Cène de septembre attira chez nous une foule incroyable de peuple pour communier. Tous les exercices du Vivarets et de Provence avoient été supprimés; il n'y en avoit que deux qui subsistassent dans le Dauphiné, et ceux du Languedoc et des Cévennes avoient été si fort diminués depuis la Pentecôte qu'il fallait que tous les dimanches on distribuât la communion dans ces provinces. Nous fûmes contraints de donner la communion dans nos deux temples en trois tables différentes. La foule étoit si grande que la basse-cour de notre grand temple contenoit presque autant de peuple qu'il y en avoit dedans... Je les exhortois à la patience et à la persévérance, et à porter avec un esprit chrétien la croix qu'il plaisoit au Seigneur de leur imposer. Je mêlois mes larmes avec les leurs, et souhaitant de recevoir ma bénédiction, je la leur donnois par mes prières. » *Les Larmes de Jacques Pinetou de Chambrun*, réimpression annotée par M. Ad. Schaeffer, Paris, 1854, p. 88 et 89.

pette qu'il n'y eut aucun habitant de la ville qui retirât chez soy des étrangers, à cause d'une amande, et à peine d'icelle; ce qui étoit cause que l'on n'entendoit que des cris et des larmes (1). Et comme je m'en allois coucher, j'entendis extraordinairement pleurer. Je descendis et j'entray dans une maison, là où je trouvay des demoiselles de Montelimart qui s'arrachent les cheveux. Elles s'écrioient : « Est-il possible qu'il faille nous aller mettre entre les mains des dragons, apres leur avoir tout abandonné ? » Et elles partirent à la minuit. Quant à moy, loué soit Dieu, j'avois assez de personnes qui m'offroient leurs maisons, contre les defenses qu'on leur fesoit.

Mais le 23^e du même mois, deux compagnies de dragons et le comte de Tessé avec l'intendant arrivèrent sur les trois heures du soir (2). Ils allèrent loger à l'évêché, et les dragons dans des cabarets, là où ils vécutent sans faire aucun désordre. Ils disoient qu'ils étoient venus à Orange, afin qu'on fit sortir les sujets du roy, qui s'étoient réfugiés à la principauté. Mais il ne passa pas vingt-quatre heures qu'il n'y eut un grand changement. Le lendemain, à quatre heures du matin, je sortois de la maison d'une mienne parente, nommée Mademoiselle Gamond, pour aller dehors la ville. A peine eus-je fait vingt ou trente pas que je rencontray un monsieur, qui me dit : où j'allois ? Auquel je répondis : « Dehors la ville. » Il me dit d'une voix pitueuse (pitoyable) : Retournez-vous en, car la ville est enceinte de dragons. » A l'instant j'allai vers ma cousine luy annoncer cette triste nouvelle, et une grande crainte saisit tous ceux qui étoient dans la ville. Et à la pointe du jour une compagnie de dragons alloit de maison en maison, pour voir s'il y avoit resté quelque étranger; et ceux qui en avoient les mirent à la rue.

(1) D'après le récit de M. de Chambrun, la consternation étoit alors grande à Orange, que l'on s'attendait, d'un jour à l'autre, à voir envahie par les dragons de Louis XIV. Dans la nuit du 11 octobre, la fausse nouvelle de leur arrivée déterminâ la fuite d'une bonne partie des réformés français qui étoient venus chercher un refuge dans la principauté. Ce fut après cet événement que le Parlement crut devoir rendre un arrêt ordonnant à tous les étrangers de s'éloigner dans l'espace de trois jours. « Avant que cet arrêt fût publié, on avertit le peu de monde qui étoit resté pour le prier de se retirer, afin que, par leur présence, ils n'attrassent pas sur nous une ruine inévitable. Qu'au fond, ils voyoient bien qu'il n'y avoit parmi nous aucune sûreté pour eux, et qu'ainsi il valoit mieux qu'ils se retirassent tout doucement, que d'attendre qu'on les vint charger de fers, ce qui nous causeroit un déplaisir extrême. » *Les Larmes de J. P. de Chambrun*, p. 97.

(2) Selon Pineton de Chambrun, mieux placé que Blanche Gamond pour être exactement renseigné, ce ne fut pas M. de Tessé, mais le comte de Grignan, lieutenant général au gouvernement de Provence, qui arriva à Orange le 23 octobre avec l'intendant de cette province. Le comte de Tessé ne fit son entrée dans la ville que le lendemain.

Et dans ce temps-là je voulois tâcher de sortir de la ville ; mais il me feut impossible, car aucun ne pouvoit sortir qu'il n'eût la marque de la bête. Et comme je roulois par la ville, je trouvai des familles, qui s'en alloient chez l'évêque, et me disoient : « Ne voulez-vous pas faire comme nous ? » Je leur répondis : « Jà n'advienne ! Quant à moy, je veux servir à l'Eternel ! Et que vous sert-il d'avoir bien commencé, si vous finissez mal ? Et que profitera-t-il à l'homme de gagner tout le monde, et qu'il perde son âme ? » A peine eus-je achevé de dire que voilà une compagnie de dragons, qui amenoient monsieur Petit, et monsieur Gondrand, fidelles pasteurs, pour les mettre en prison (1) ; et deux ou trois dragons de la même compagnie me prirent et me dirent : « Al-lons ! en prison ! car vous êtes étrangere ! » Mais par bonheur du ciel, je me glissai de leurs mains, et je m'enfuis du côté de Syery ; mais je trouvay le régiment de Berbesiere, qui ne manqua pas de me reprendre ; mais Dieu me fit échaper de leur mains.

Le soir venu, les dragons qui étoient autour de la ville, pour empêcher qu'aucune personne n'entrât, ny ne sortit de la ville, ils entrèrent, et on les logea, tellement que les passages furent ouverts ; et mon père et ma mère et moy nous sortimes, grâces à Dieu, librement et heureusement, et nous allames dans un bois, et nous n'y fûmes pas plutôt que des demoiselles nous envoyèrent des vivres pour nous substanter ; car elles sçavoient que nous n'avions pris aucune chose de tout le jour. Et nous passames l'espace d'un mois tantôt dans les roches, ou dans des bois, quelquefois dans des métairies, mais fort peu : car on ne vouloit pas retirer les gens de la religion, quoiqu'ils en eussent été auparavant. Et quand nous étions dans un bois, dessous un arbre, qu'il pleuvoit nuit et jour, ma mère me disoit : « Tu te mouilles toutte. » Je luy disois : « Et vous, ma mère, qui êtes plus à plaindre que moy, n'êtes vous pas toute mouillée ? Je vous regrette extrêmement : mais je vous avoüe, ma mère, que quand je lisois la sainte Eeriture, je voyois que Jésus-Christ n'avoit pas eü où reposer sa tête, et que tous les patriarches ont été de même. Abraham a été étranger en la terre

(1) Ces deux pasteurs et leur collègue Chion, d'abord emprisonnés à Orange, puis transférés à Pierre-Cize, ne recouvrèrent leur liberté qu'en 1697, après une détention de douze ans, au moment où la paix de Ryswick contraignit Louis XIV à remettre le roi Guillaume en possession de sa principauté. L'appendice des *Larmes* de M. de Chambrun (édit. Schaeffer) renferme un touchant récit du retour de ces confesseurs de l'Evangile dans leur Eglise, et de l'accueil qu'ils reçurent de leurs anciens paroissiens. Dans la suite, après l'incorporation définitive d'Orange à la France, le pasteur Petit se réfugia en Prusse, et fut placé à la tête de l'église française de Berlin.

de Canaan, quoique l'Éternel la luy eut promise pour héritage; Moïse conduisant le peuple d'Israël au désert l'espace de quarante ans; un David caché dans la caverne, roulant de côté et d'autre; et tous les prophètes et apôtres ont été errans çà et là, et ont combattu les royaumes, ont exercé justice, ont éteint la force du feu, ont obtenu les promesses, ont fermé les gueules des lions, sont échappés des tranchans des épées, de malades sont devenus vigoureux, se sont montrés forts en bataille, ont tourné en fuite les armées des étrangers. Les femmes ont par resurrection receu leurs morts; mais d'autres ont été étendus aux tourmens, ne tenant compte d'être delivrés, afin d'obtenir une meilleure resurrection; les autres ont été éprouvés par moqueries, et battures, d'avantage aussy par lyens et prisons; ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été tentés, ils ont été mis à mort par occision d'épées, ils ont cheminé çà et là comme nous, vêtus de peaux de brebis et de chevres, destitués, affligés, tourmentés, desquels le monde n'étoit pas digne, errans dans les déserts, montagnes, et cavernes, et trous de la terre (1). Et quand je meditois toutes ces belles choses, ma mère, je vous puis dire que je disois à moy même : tu n'es pas du nombre de ces illustres personnes, car tu es icy dans ta maison, à ton aise. Mais loué soit Dieu, ma chère mère, que Dieu nous fait semblables à eux; car nous n'avons pas une crotte (caverne) pour nous mettre à couvert : O les beaux jours que sont ceux-cy, si nous les sçavons ménager ! ceuy est le véritable chemin pour entrer en la vie éternelle ! Et pourquoy voudrions nous être couronnés d'or, puis que nôtre chef a été couronné d'épines, et que ce n'est que par plusieurs tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume des cieux ? »

Quelque temps après, il nous fallut séparer, parce que nous étions trois, de peur d'être découverts; il se fallut disperser. Je demeuray trois jours dans une roche, sans avoir ny pain, ny autre chose, pour me substenter. Pour de l'argent j'en avois assez, Dieu mercy; mais je n'osois pas aller au village pour achater du pain, de peur d'être découverte; mais je ne sçauois assez dire la grâce que Dieu me fesoit, car j'étois rassasiée, comme si j'avois pris mes repas chaque jour. Et de là je m'en allai à Orange. Et si tôt que je feus arrivée, il me fallût changer depuis les pieds jusqu'à la tête, parce que j'avois pris de la vermine, et il y avoit plus d'un mois que je n'avois pas changé de chemise. Je feus bien reçeüe dans

(1) Hébr. XI, 33-38.

Orange ; car il y avoit plusieurs personnes, qui me fesoient la grace de m'aimer extrêmement, et qui me recevoient à quelle heure que j'y allasse, comme si je fusse été leur propre enfant, quoiqu'ils risquassent beaucoup. Mais comme il y avoit des gens de guerre, et que nôtre évêque y alloit souvent, j'avois peur d'être reconnüe et ensuite prise et mise en prison. Enfin je fis dessein de sortir de France, et de ne pas demeurer dans le royaume, moyennant l'aide de Dieu, que j'implorois de tout mon cœur pour cet effect. Mais au mois de mars, étant couchée avec des demoiselles, environ deux heures après minuit, je vis une lumière comme à plein midi, et à même temps j'ouïs une voix, qui me dit : « Lève toy et pars ! Ne crains point ; je ne t'abandonneray point, je seray toujours avec toy jusques à la fin. » Et à même temps je feus remplie de force, d'hardiesse et de courage ; je m'habillay pour partir sans aucun delay, et celles qui étoient couchées avec moy, me dirent : « Pourquoi vous levez-vous si matin ? » Je leur dis : « Parce qu'il me faut partir, et m'en aller tout présentement. » Elles me dirent : « Pourquoi nous voulez-vous quitter ? nous vous aimons comme si vous étiez de la maison, et comment faisons nous si vous nous quittez ? » Je leur répondis : « Mes chères demoiselles, je vous enverray de mes nouvelles, et vous aurez la même bonté pour moy de me faire tenir des vôtres. » Et ainsi nous nous séparâmes ; mais non pas sans verser de larmes, car elles avoyent une grande tendresse pour moy. Elles me souhaitèrent toutes sortes de prospérités, et de benedictions, en me disant : « Le bon Dieu vous conduise, vous conserve, et vous préserve de la main de vos ennemis, comme il a fait jusqu'à présent. » Je les remerciay très humblement, et leur fis le même souhait. Je ne sçay pas si elles entendirent la voix, et si elles virent la clarté, toutefois je ne leur en dis rien ; mais je continuay mon chemin : car je n'avois jamais marché d'une si grande ardeur.

Il me falloit passer à Saint-Paul, car mon père et ma mère y étoient, à cause de mon frère l'ainé, qui demouroit à Paris, et nous étoit venu voir ; car il y avoit plus de dix ans que nous n'avions pas eu l'honneur de le voir. Et même il me vouloit mener avec luy à Paris, en me disant : « Ma sœur, vous pourrez facilement vous y cacher, sans qu'on vous y apperçoive, si ce n'est que quand on tombe malade, et que le prêtre vient à le sçavoir, luy-même les prend et les fait aller à la messe. » Je luy dis : « Mon frère, nous n'avons rien de plus certain que d'avoir du mal dans ce monde, et les maladies sont la suite du péché : si nous ne péchions

pas, nous n'aurions point du mal. Si j'étois avec vous à Paris, et que je tombasse malade, on me meneroit à la messe; Dieu me garde d'y aller! » Quand je feus proche de Saint-Paul, je m'arrêtai jusqu'à tant qu'il feut nuit, de peur d'être veüe, et mise en prison; mais j'envoyai secrètement vers mon père et ma mère. A l'instant qu'ils me virent, ils m'embrassèrent en soupirant et versant des larmes; je dis alors à mon père : « J'ay passé icy, afin d'avoir l'honneur de vous voir et vous demander pardon de ce que je ne vous ay pas rendu l'obéissance que je devois; ne me pardonnez-vous pas, mon père? Je vous prie de me donner vôtre bénédiction, car pent être que vous ne me verrez jamais plus. » Et à même tems je me tournay du côté de ma mère, et lui fis la même demande, ce qu'ils m'accordèrent. Et comme ma mère me tenoit embrassée, et mouilloit mon visage de ses larmes, je luy dis : « Ma mère, vous ne me vouliez pas laisser aller au temple à Tulette, car vous ne pouviez demeurer sans que je fusse avec vous, et présentement il nous faut séparer peut-être pour jamais. » Elle me dit : « Il est vray, mon enfant. j'en demande pardon à Dieu. » C'est pour cette cause que je m'adresse aux pères et mères fidelles, qui ont des enfans, les priant qu'ils ne détournent jamais leurs enfans d'une si bonne disposition : au contraire, qu'ils les persuadent de fréquenter les saintes assemblées; car j'ay senti les douleurs cuisantes, lorsqu'on me détournoit d'un si bon dessein.

Comme mon père et ma mère nous acompagnoient, et que nous étions un peu loin de la ville, à une croisade du chemin, mon frère se mit à genoux avec les larmes aux yeux, pour demander pardon à mon père, et à ma mère, et leur demander leur bénédiction. A l'instant nous nous séparâmes, mais non pas sans verser des larmes en abondance, car sans doute chacun scait la tendresse qu'un père et une mère ont envers leurs enfans, et aussy les enfans envers leurs pères et mères. Mon père et ma mère s'en retournerent; mon frère et moy nous poursuivimes notre chemin.

Le lendemain je dis à mon frère : « J'ay regret de laisser ma bonne mère : c'est pourquoy je vous prie de l'aller querir, et qu'elle sorte du royaume avec nous, moyennant l'aide du Seigneur que j'implore à nôtre secours. Je vous dirois la même chose de mon père; mais je crains qu'il ne puisse pas marcher à cause de la maladie qu'il a eü il n'y a pas longtemps. » Mon frère ent la bonté pour moy; il s'en alla faire venir ma mère. Je luy dis : « Hélas, ma mère, je ne scaurois assez-vous dire le regret que j'a-

vois de vous quitter; mais loué soit Dieu, qui vous a rendue à mes larmes, et à mes soupirs. Nous ne nous séparerons pas, hormis qu'on nous sépare. » Ainsi nous partîmes tous trois pour aller chercher cette manne spirituelle; car elle ne tomboit point en France, parceque nous l'avions méprisée, et foulée; c'est pourquoy nous avions faim et soif, mais non pas du pain, ny du vin, mais de la Parole de Dieu.

Nous passâmes dans une montagne nommée Glandace, proche de Dye, mais non pas sans peine, car c'est la plus rude que j'aye veüe en ma vie (1); car nous avions de la neige jusqu'aux epaules, et nous marchâmes tout ce jour là; mais enfin, Dieu nous fit la grace d'en sortir. Nous arrivâmes à Grenoble heureusement; nous y sejourâmes sept à huit jours, jusques à ce que nous trouvâmes des guides, et aussy une honorable compagnie; c'est que nous fîmes rencontre de M. Cassagne et de mademoiselle Marthe, sa sœur, qui étoit de la basse Guyenne.

Nous partîmes tous cinq avec quatre guides le 30^e de mars; nous couchâmes dans une metherie, nous y séjournâmes tout le jour; le lendemain, les guides nous firent cacher dans une isle proche du pont de Gonselin (2). Des cavaliers, qui étoient gardes du regiment d'Arnaudfini, vindrent chasser dans cette isle; ils nous prirent, à la réserve de monsieur Cassagne, et des guides, qui s'en sauvèrent; c'étoit le 1^{er} avril à huit heures du matin, 1686. On nous mena à la Terrasse (3), où ils nous fouillèrent, et nous ôtèrent tout ce que nous avions. On me prit du linge, de l'argent et du papier, qui étoient cousus dans mon corps (corset); car comme on m'avoit dépouillée (on ne m'avoit laissé que la chemise), on rompit mon corps, et on tira les baleines, croyant qu'il y avoit de l'argent caché. On trouva aisément ce papier où il y avoit en écrit 80 ou 90 passages que M. Piffard, notre fidelle pasteur, nous avoit expliqué dans notre Eglise depuis le dernier synode qui se tint à Charenton; car l'Esprit me disoit dans le temps de nôtre prospérité que peut-être on nous ôteroit les livres de l'Eeriture Sainte, et ces passages [disois-je], seront très-propres à te fortifier. Ensuite, on attachâ mon frère; on le mit dans une chambre, ma mère dans une

(1) Le pasteur de Chambrun qui, pendant cinq mois, fut relégué dans un village aux environs de Die, mentionne aussi Glandasse, « montagne pelée, d'une hauteur si prodigieuse qu'il faut trois heures de marche pour atteindre au sommet. » *Les Larmes*, etc., p. 192.

(2) Goncelin, petite ville du Gresivaudan, sur la rive gauche de l'Isère, à quelques lieues de la frontière de Savoie.

(3) Village près de Goncelin.

autre, mademoiselle Cassagne et moy dans une autre maison, là où nous couchâmes.

Le lendemain au matin, le lieutenant nous fit conduire par deux de ses cavaliers à Grenoble, et nous n'étions pas deux heures loin que mon frere se sauva d'entre les deux cavaliers. A l'instant, l'un des cavaliers luy courut après à course de cheval; l'autre nous gardoit nous trois : mais Dieu fit la grace à mon frere d'échaper de leurs mains (1). Ce qui irrita davantage les cavaliers fut non-seulement la perte qu'ils avoient faite d'avoir laissé sauver mon frere, mais de plus dix écus blancs que le roy donnoit à chaque cavalier qui prenoit un homme sortant du royaume, car sans doute on regrettoit plus les dix ecus que non pas mon frere. Aussi ils étoient dans la dernière furie contre ma pauvre mère et contre moy; car ils leverent le bâton pour nous frapper, et disoient : « Il faut attacher ces deux chiennes à la queue de nos chevaux ! » Ils ne cessèrent de nous injurier par le chemin, jusqu'à ce qu'ils nous eurent amenés devant M. l'intendant.

Quand nous fûmes devant luy, en même temps on luy bailla mon papier, en luy disant : « Monseigneur, voyez ce que nous leur avons ôté. » Il le prit, il le lut au commencement, au milieu, et à la fin; puis il dit : « A qui avez-vous pris cet écrit ? » Ils répondirent qu'ils l'avoient pris à moy, et monseigneur l'intendant me dit : « D'où avez-vous tiré ce cy ? vous l'avez tiré de l'Ecriture sainte ? » Je luy repondis : « Ouy, monseigneur, car nous ne croyons à autre chose qu'à ce que les prophetes, Evangelistes, et Apôtres nous ont laissé par écrit, c'est à dire, le Vieux et le Nouveau Testament. » Il me dit : « De quelle religion êtes vous ? » Je luy dis : « De la religion réformée. » — « Quoy, n'avez-vous pas changé ? » me dit-il. Je luy repondis : « Non, grâces à Dieu. » Il me demanda : « Ne voulez-vous pas changer, et vous faire de la nôtre ? » Je luy repondis : « Je veux vivre et mourir avec l'aide de mon Dieu dans la mienne. » Alors il dit : « Qu'on les amene en prison, et qu'on porte ce papier au greffe. Elles changeront, car la prison n'est pas agréable. »

III. CAPTIVITÉ A GRENOBLE.

Nous entrâmes dans la prison le 2^e du même mois, à une heure après midi. Quand on nous eut mis dans un cachot, ma mère me

(1) Il réussit à franchir la frontière et à atteindre la Suisse. En novembre 1687, il était domicilié dans les Grisons.

dit : « Mon enfant, ne veux-tu pas manger du pain? car il y a trois jours que tu n'as rien pris dans ta bouche; tu defaudras. » Je luy dis : « Ouy, ma mère, je suis prête à vous obéir; je vous avoüe que je suis dans un grand repos, car depuis septembre je n'ai pas jönni d'une si grande paix, ny d'une plus grande tranquillité; car les feuilles des arbres me fesoient peur. Il y a deux jours que nous avons souffert la pluye sans trouver pour nous mettre à couvert. Nos ennemis l'ont pensé en mal, mais Dieu y a pourveu, puisque nous sommes à couvert; nos ennemis l'ont pensé en mal, mais Dieu l'a tourné en bien. »

Et comme on a de coutume de tenir la chambre de misericorde, avant que de fermer la cour, quand nous eümes passé plusieurs portes, nous vinmes à la porte de fer, laquelle on ouvrit, et en même temps on nous fit entrer dans la chambre, où tous les messieurs, president et conseillers, estoient assemblés : et à l'instant que nous y fûmes, on nous fit mettre à genoux devant eux. Ils nous interrogerent, disant : « Comment vous appelez-vous? » Je leur dis : « Blanche Gamond. — D'où êtes-vous? — Je suis de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — De quelle religion êtes-vous? — De la religion réformée. — Ne voulez-vous pas changer? » Je repondis : « Non, monseigneur. » Il nous dit : « Retirez-vous. » Et bien que nous feussions trois, on n'interrogea que moy; aussi personne ne repondit que moy; à même temps on nous ramena dans le eachot.

Dans un mois, on nous donna un commissaire, nommé monsieur de Petichet : il nous fallut repondre deuant luy, l'une après l'autre. Quand il vint à mon tour, que je leus devant luy, il me dit : « Levez la main devant Dieu, et sa justice que vous promettez de dire la verité. » Je la levai; puis il me dit : « Comment vous appelez-vous? — Blanche Gamond. — D'où êtes-vous? — De Saint-Paul-Trois-Châteaux. — De quelle religion êtes-vous! — De la religion. — De quelle religion? car il y a plusieurs religions dans le monde. » Je luy dis : « De la réformée. » Il me dit : « Qu'est-ce à dire, de la réformée? » Je luy repondis : « C'est à dire qu'elle a été purgée des erreurs et des abus, dont elle avoit été souillée par la malice des hommes. » Il me dit : « Où allez-vous? » Je luy repondis : « Je m'en allois chercher quelque dame pour la servir, quoique jamais je n'aye servy; mais comme les soldats nous ont mangé tout notre bien, et que nous avons été constrains de leur abandonner tous nos biens et maisons, il faut que nous cherchions à gagner notre vie, comme il plaira au bon Dieu. » Alors il me dit : « Il est bien vray que ceey est une peste par tout le pays; mais ils n'ont

pas mangé les fonds, ny emportés. — Monseigneur, il est bien *vray*, on a laissé les biens fonds, mais quand on a tout osté aux messieurs de la religion, ou qu'ils n'ont pas seulement du pain pour mettre à la bouche, comment voulez-vous qu'ils ayent de quoy semer? » Il me dit : « N'avez-vous pas fait d'abjuration en aucun endroit? jamais de votre vie? — Non, Dieu mercy. — Et où avez-vous demeuré pendant sept où huit mois? — Dans des bois, ou dans des rochers. — N'êtes-vous pas dans le dessein de la faire? — Non, monsieur, Dieu m'en garde! » Alors il me dit que j'étois dans un mechant dessein : « Et si vous me voulez croire, vous serez heureuse toute votre vie, sinon vous serez malheureuse toute votre vie, car vous pourrirez dans un cachot, ou dans une basse fosse. » Je luy dis : « Que mon corps pourrisse tant qu'il vous plaira, vous ne pouvez rien à mon ame, et pourveu que mon ame soit à Dieu, cella me suffit. » Il me dit : « Je cherche votre profit. Si vous me voulez promettre, je vous sortiray tout presentement de la prison. Je vous donneray de l'argent, et vous feray conduire chez vous, sans qu'il vous en coute rien, où sinon que vous vouliez demeurer à Grenoble, je vous feray mettre chez une honnête dame, qui vous tiendra comme si vous étiez sa propre fille. — Monsieur, vous tenez mon corps en prison, mais mon ame est en liberté, et j'ay la paix de la conscience, qui vaut plus que tous les biens du monde. — Ne voyez-vous pas que tous les plus grands de votre religion se sont faits des nôtres, et que nous sommes presentement le plus grand parti? » Je luy dis : « Je sçay bien, monsieur, que je suis du petit troupeau, qui est meprisé de ce monde; mais j'aime mieux estre avec Noë dans l'arche, que d'être noyée dans le deluge avec tout le monde; je suis plus heureuse, de sortir comme Loth de Sodome, que d'y être brulée, ou consumée avec la multitude. » Je demeuray une heure et demi devant luy, et sur tout ce qu'il m'interrogea, je luy repondis assés bien, Dieu soit loüé : comme il ne peut obtenir aucune chose sur moy, on me ramena au cachot.

Et à même temps, et de fois à autre, il venoit des dames pour tâcher à nous gagner ou par douceur, ou par menace; et aussy des commissaires, et des presidents nous visiter pour voir comme nous étions. Et au mois de juin je répondis derechef devant mon commissaire (1) : mais auparavant je ne manquay pas, comme les

(1) Le *Bulletin de la Soc. de l'Histoire du Prot. français*, t. VII, p. 135 et t. VIII, p. 297) a publié une longue liste de protestants fugitifs qui, dans les années 1685, 1686 et 1687, furent arrêtés avant d'avoir franchi la frontière du Dauphiné et ramenés devant le parlement de Grenoble. Les noms des prévenus

autres fois, de ployer les genoux devant Dieu, qui est le père de nôtre Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il me fortifiât en mon corps, et en mon esprit.

Prière quand on va répondre devant un commissaire pour l'Évangile de Christ.

Seigneur. Dieu de toute chair, père de tous les esprits, tu as promis d'être le Dieu de ton Eglise, mais principalement de ta servante que tu vois icy profondément abbatue aux pieds de ton thrône pour implorer la grace, et ta miséricorde, et te demander pardon de mes péchés. Hélas, mon Dieu, je suis indigne de la moindre de tes graces, et encore moins [digne] de me présenter devant toy, devant qui les anges ne sont pas purs, et moy qui suis la souillure même ! Mais tu es assez pur pour me purifier. Sanctifie-moy, purifie-moy, nettoye-moy de toute souillure, afin que je n'ouvre pas ma bouche que pour te louer et édifier mon prochain ; et comme on me va mener devant les gouverneurs, et même devant les magistrats, à cause de ton temoignage. fais que je ne sois pas en peine, ny en soucy pour sçavoir en quoy, où, et comment je parleray. Donne-moy en ce même instant ce que j'auray à dire ; que ce ne soit pas moy qui parle, mais ton Esprit. Fais-moy la grace, Seigneur Jésus, que je ne prenne point à honte ton saint Évangile ; mais que je te confesse devant les hommes, afin qu'un jour tu me confesses devant ton père qui est aux cieux. Pour cet effect, ô mon Dieu, relève donc mes mains qui sont lâches, et mes genoux, qui sont desjoints, afin que je ne cloche point ; mais plutôt que je suive la vérité, et non point les mensonges. Seigneur Jésus, fais que je sois une plante que ton père celeste aye plantée ; que nul ne soit capable de me déraciner de ton Eglise ; et comme tu m'as créée à ton image, et fait naître en ton Eglise, ajoute-moy cette faveur que je souffre pour ton Évangile ; mais que ce soit sans murmure, et que j'aïlle volontairement au supplice, lorsque tu m'y appelleras, afin que je te sois agréable ; car si c'étoit par force, tu rejetterois mon sacrifice. De moy même je ne puis rien ; mais avec toy je puis toutes choses. Seigneur Dieu, augmente ma foy, fais qu'elle soit operante par charité, et par toutes sortes de bonnes œuvres. Remplis mon

sont accompagnés de l'indication sommaire des procédures dirigées contre eux ou des condamnations dont ils furent l'objet. Ce document renferme, à la date du 21 juin 1686, la mention suivante : « Procès extraordinaire contre Marthe Cassagne et Blanche Gamon. »

cœur de joye spirituelle qui serve à digerer les amertumes de cette vie presente, et me donne la paix, laquelle le monde ne connoit point. Subviens à mon infirmité, et me fortifie en ce combat, que j'ay contre mes ennemis, contre ma propre chair, et contre les tentations du monde et du diable. Mon Dieu, mon Sauveur et mon Redempteur! je me fie en ta parole, je me repose en tes promesses, je me jette entre tes bras. et m'abandonne entièrement à ta sage providence; et comme tu es mon createur, sois aussy mon conservateur. Je te demande tout ce qui m'est nécessaire, non point appuyée sur mes merites, car j'ay merité l'enfer; mais sur les merites de Jésus-Christ mon Sauveur. Mon Dieu, j'espere en ta misericorde que tu me délivreras de cette prison, et de tous mes ennemis; et un jour tu me recueilleras dans ton royaume celeste. Là je verray l'accomplissement des choses, que tu me promets icy bas; là j'embrasseray mon Sauveur Jésus; là je puiseray en la source de vie; là je verray mon Dieu, et seray transformée en sa ressemblance, et rassasiée de sa presence. Mais, en attendant je t'invoque par la prière, que ton fils m'a commandé de dire : Notre Père, etc.

Et à même temps que je feus devant luy, il me dit : « N'avez-vous pas changé de dessein, depuis que je ne nous ay veüe? et ne trouvez-vous pas la prison, et le cachot rude?

— Non, Monsieur, je suis toujours la même : et quant à la prison, ce sont mes péchés qui sont cause que j'y suis.

Il me dit : « Pourquoy ne voulez-vous pas vous rendre de l'Eglise romaine? Croyez-vous qu'un mechant savetier aye plus d'esprit que cent ou deux cents évêques, qui ont étudié toute leur vie?

— Monsieur, Dieu a caché ces choses aux sages, et aux entendüs, et les a révélées aux petits enfans. Il est ainsi, père, parceque tel a été ton bon plaisir, nous dit Jésus-Christ au XI^e de son Evangile selon saint Matthieu (1).

— Ne voulez-vous pas aller entendre Monseigneur de Grenoble (2), qui prêche fort bien l'Evangile?

(1) Matth., XI, 25, 26.

(2) Etienne Le Camus, évêque de Grenoble en 1671, et revêtu, en 1686, de la pourpre romaine par le pape Innocent XI. Après avoir mené une jeunesse assez légère, il se montra, lorsque la dignité épiscopale lui eut été conférée, un prélat estimable. Sa conduite à l'égard des protestants et des nouveaux convertis fut relativement modérée, et il s'efforça de les réunir à l'Eglise romaine par l'emploi de la douceur plutôt que par celui de la contrainte. Une lettre pastorale de cet évêque aux curés de son diocèse renferme à cet égard d'excellentes directions :

— Non, Monsieur, car ce n'est pas mon berger, je ne connois point sa voix.

— Il faut donc vous faire instruire dans l'Eglise romaine, et quand vous le serez, vous en serez facilement.

— Je ne veux pas me faire d'une religion, dont je ne veux pas faire profession.

— Pourquoi ne voulez-vous pas entendre M. le cardinal, et vous instruire en l'Eglise romaine? vous allez bien entendre vos Ministres, et lisez l'Ecriture sainte.

— Par ce, Monsieur, que nos pasteurs nous prêchent la Parole de Dieu dans sa pureté : et quant à la lecture de l'Ecriture sainte, Jésus-Christ nous la commande au Ve ch. de son Evangile selon saint Jean : Enquerrez vous diligemment des Eecritures, car par elles vous avez la vie éternelle, et ce sont elles qui portent témoignage de moy. Aussy Jésus-Christ nous console dans le ch. Ve de son Evangile selon saint Matthieu en nous disant de sa propre bouche : Bienheureux sont ceux qui sont persecutés pour justice, car le royaume des cieux est à eux. Vous serez bienheureux, quand on vous aura injuriés et persecutés, et quand à cause de moy on aura dit contre vous en mentant quelque mauvaise parole que ce soit. Ejoüissez vous, et vous égayez, car votre salaire est grand dans les cieux ; car on a ainsi persécuté les prophètes, qui ont été devant vous (1). Monsieur, ces promesses s'accomplissent aujourd'huy ; car vous ne cessez de me persecuter et vous voudriez me faire renoncer à la vérité, que Jésus-Christ a engravée dans mon cœur, pour me faire croire aux traditions des hommes.

— Mais croyez-vous que cela soit la sainte Ecriture? on l'a falsifiée. Car il y avoit environ trois ceas pères dans une chambre, et trois à part dans la même chambre, et tous prioient Dieu; et le saint Esprit descendit sur les trois pères, mais il ne descendit pas sur les autres : et ces trois, qui avoient receü le saint Esprit, formèrent nôtre religion, et traduirent l'Ecriture sainte en nôtre langue;

« Dieu, dit-il, veut que le service qu'on luy rend soit volontaire; ainsi n'employez jamais ny paroles aigres, ny menaces dans vos prêches, prédications ou ailleurs.

« Priez beaucoup Dieu et en particulier et en public pour leur conversion sincère (des protestants); édifiez-les par vos bons exemples et par une conduite sainte... » *Lettre de Monseigneur le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, aux curez de son diocèse*, 28 avril 1687. — Une curieuse correspondance de ce prélat avec son collègue Barillon, évêque de Luçon, publiée il y a peu d'années, semblerait cependant prouver que la modération envers les réformés fut chez Le Camus un moyen habile de les gagner à son Eglise, à peu près autant que le fruit d'une sincère charité. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot. franç.*, t. III, p. 576 et suiv.

(1) Jean V, 39 ; Matth. V, 40-42.

car les Ecritures étoient en une langue autre qu' [elles] ne sont aujourd'hui. Les deux ou les trois cens pères qui ne reçurent pas le saint Esprit, formerent vôtre religion, et traduirent l'Écriture sainte en vôtre langue et forme : ils n'avoient pas reçu le saint Esprit comme les autres; ils ne peuvent pas traduire l'Écriture sainte, et partant ils la falsifierent. Voilà comment vous vous trompez, croyant être dans la bonne religion; cependant vous êtes dans la mauvaise.

— Monsieur, pardonnez-moy, c'est tout le contraire de ce que vous me dites; car je vous soutiens que Charles V^e, roy de France, surnommé le Sage, fit translater la Bible en françois de son temps, qui fut depuis publiée (1). Charles VIII^e du nom, pour les raisons susdites, fit traduire le Nouveau Testament en nôtre langue maternelle (2); mais tout cela fut dressé selon que le temps pouvoit le porter, le Seigneur n'ayant encore ramené au monde la connoissance des deux langues originelles de l'Écriture, qui étoit auparavant en hebreu et en grec. Et ne croyez pas qu'on ait falsifié l'Écriture, ny qu'on y aye adjouté; car celluy qui ose entreprendre d'enseigner une syllabe outre et par dessus ce qui nous y est enseigné, doit être en malediction devant Dieu et son Eglise.

— Eh bien, il n'est pas permis aux femmes ny aux filles de lire l'Écriture sainte.

— Pardonnez-moy, Monsieur, ne faut-il pas que les femmes et les filles sçachent leur salut, aussi bien que les hommes, puisque Jésus-Christ fait reproche aux Juifs : Vous errés, ne sçachant pas les Ecritures (3)? Prouvez-moy en passage de l'Écriture sainte qu'il soit defendu aux femmes et aux filles de la lire; et moy au contraire je vous prouveray qu'il nous est commandé. Le prophete Esaïe dit au ch. 34 : Approchez-vous, ô nations, pour écouter, et vous peuples, soyez attentifs; recherchez au livre de l'Eternel, et lisez (4). Saint Chrisostome recommande, et commande aux femmes, et aux enfans, jusques aux pauvres artisans, et laboureurs. Saint Jérôme écrit plus souvent aux saintes femmes de son temps qu'aux hommes. Le même saint Jérôme a pris la peine de traduire la Bible en lan-

(1) La version ici mentionnée est celle que Nicolas Oresme, supérieur du collège de Navarre et évêque de Lisieux, publia par l'ordre de Charles V, dont il avait été le précepteur (1364-1380). Archinard, *Origines de l'Eglise romaine*, t. II, p. 327; note sur les premières versions de la Bible en langue vulgaire.

(2) Jean de Rely, chanoine de Notre-Dame de Paris, doyen de Saint-Martin de Tours, et confesseur de Charles VIII, fut chargé par ce prince de traduire de nouveau la Bible en français; sa version parut en 1493. Archinard, *Ouvr. cité*, t. II, p. 329.

(3) Marc XII, 24.

(4) Esaïe XXXIV, 1, 16.

gage de ses Dalmates, afin que tous en eussent connoissance. Justinien veut que les Juifs ayent le Vieux Testament en langage du pays, où ils se trouveront habitans. Charlemagne ordonne dans son Capitulaire que le service divin se fasse en langage ordinaire, et entendu de tous. » Et à l'instant M. l'Intendant entra. Mon commissaire se leva, et le salua, et aussy monsieur le greffier, et je luy fis la reverence. Mon commissaire dit : « Dépêchons; il se fait tard, car il est trois heures après midi; je vois bien qu'il n'y a rien à gagner après vous. » Et à même temps on me ramena au cachot.

Et quand j'y feus, j'y trouvai des personnes que je n'avois pas accoutumée de voir. « D'où vient, dis-je, qu'il y a tant de messieurs et de dames? » Une de mes amies, laquelle étoit prisonnière avec moy, me dit : C'est qu'on nous va mettre dans la basse fosse, et Mr l'intendant sort d'icy. » Je luy dis : « Je le sçai, puisque je l'ay laissé dans la chambre d'enfer; il est la cause que je suis si tôt venue. Mais que disoit cette noblesse de nous? » — « Ils disoient que le parlement a ordonné de nous mettre toutes dans cette basse fosse; car ils disoient que nous étouffons dans le cachot, en disant que nous sommes les unes sur les autres, comme il est vrai. Mais Mr l'intendant a dit que cet endroit est trop mauvais pour y mettre des femmes; car, disoit-il, ce cy est trop humide, et quand il s'agit de la vie de plusieurs personnes, il y a beaucoup à considérer; pour moy, je m'en lave les mains, a-t-il dit, et plusieurs ont été de son sentiment. Et Madame de Boccage a dit qu'il falloit faire un plancher de la hauteur d'une aune, ou du moins d'un pied, et [que] les aix empêcheroient l'humidité de la terre. » Et plusieurs demoiselles qui étoient prisonnières en chambre vinrent voir cette basse fosse, et dirent : « Si on veut nous faire mourir, on n'a qu'à nous faire mourir, car l'isère y passe, et peut-être ce cy est plus profond que l'eau qui passe contre la muraille, et même l'on s'enfonce icy dans la terre jusqu'à la cheville. » Mais moy je dis : « Si Dieu permet qu'on nous y mette, il nous conservera aussi bien que dans le cachot. Nous n'aurons qu'à l'invoquer dans nos détresses, et il nous en tirera hors lorsqu'il le trouvera à propos pour sa gloire et pour notre salut. »

Mais comme on avoit coutume de nous ouvrir la porte du cachot qui alloit à une petite galerie, on ne nous vint pas ouvrir pour lors, et comme nous étions beaucoup, nous étouffions là-dedans; de plus, par la puanteur qui montoit de la basse fosse des hommes dans notre cachot, tellement qu'une demoiselle tomba évanouie,

et même nous n'avions pas pour la soulager. Mais, quelque temps après, on nous laissa dans cette galerie jusqu'à dix ou onze heures du soir, ce qui n'étoit pas de coutume, et nous disions l'une à l'autre : « D'où vient cecy ? il y a bien de l'extraordinaire. » Mais à l'instant nous vîmes entrer le concierge avec quatre hommes, et sur le champ ils nous [en]fermèrent dans toutes les galeries ; eux étoient dans le premier cachot. Puis ils nous firent entrer dans le cachot l'une après l'autre ; ils nous fouillèrent là depuis la tête jusqu'aux pieds. Nous dîmes au concierge : « Les messieurs du parlement ne savent pas les cruautés que vous nous faites. N'y a-t-il pas des femmes en la ville, ou vos filles, sans que nous soyons exposées entre les mains de quatre hommes icy dans un cachot ? Dieu vous rendra selon vos œuvres. »

Ensuite on nous fit descendre dans la basse fosse, et on nous y [en]ferma. Nous étions neuf ou dix femmes de la religion, ou filles ; pour des bêtes, il n'y en manquoit pas, principalement des souris. Comme nous étions à Pâques (1) ; il faisoit encore froid ; de plus, il étoit extrêmement humide, il y avoit plusieurs fenêtres sans être fermées d'aucune chose, tellement que nous souffrions beaucoup du froid, et le geolier avoit enfermé toutes nos hardes au cachot ; ils ne voulurent pas nous les donner. Le lendemain, il nous fallut demeurer sans manger jusqu'au soir. Et comme on n'avoit pas fait de nécessaire, on nous donna seulement un sceau de bois, et quand la seille étoit pleine, on ne permettoit pas de la vuidier ; on la laissoit des fois deux ou trois jours, tellement que la puanteur nous empestoit. Et de nuit j'entendois faire des cris, et disois : « Qu'étoit cella ? » On me repondit : « Un gros rat comme un solier, qui a tombé sur moy. » Je leur disois : « Il en a passé tout presentement proche de moy deux ou trois qui n'ont fait frayeur, mais je ne fais pas de cris comme vous ; il se faut accoutumer à tout. » Le lendemain, nous trouvâmes notre pain presque tout mangé des souris, et quoiqu'on nous privât de la compagnie du monde, nous ne l'étions pas [de celle] des bêtes.

Et comme il y a plusieurs personnes [de la religion] à Grenoble, ils étoient touchés de notre état pitoyable ; car il se fit un bruit dans la ville, disant : « On a mis les femmes et les filles dans les cachots, dans une basse fosse ; » et chacun tâchoit de sçavoir en quel état nous étions ; mais personne n'en pouvoit avoir aucune nouvelle

(1) La narratrice est ici trompée par ses souvenirs. Elle a dit elle-même un peu plus haut qu'elle fut interrogée par le commissaire au mois de juin.

d'un mois. Pour les papistes, [ils] ne manquoient pas à nous venir persecuter et nous dire de mauvaises nouvelles. Une demoiselle nommée Guischard, qui venoit presque tous les samedis avec Mademoiselle Poure, elle me tira à part et me dit : « Je suis extrêmement touchée de vous voir, car on va vous faire souffrir de grands maux, puisqu'il n'y a rien qui puisse vous faire quitter votre religion, ny cachot, ny basse fosse, ny autres choses semblables. On va vous faire raser par la main d'un bourreau, ensuite on va vous mettre la fleur de lys en chaque joue; plus, on vous donnera le fouët par toute la ville (1).

— Mademoiselle, quand on n'aura fait cella, on me banira du royaume.

— Non, c'est pour vous connoître parmi ceux qui se sont rendus de l'Eglise romaine.

— Mademoiselle, ny vos fers rouges, ny vos fouets, ny vos rasements ne seront capables de me separer de mon Dieu, moyennant l'aide du Saint-Esprit.

— Mais à quoy pensez vous? Une jeune fille comme vous, qui aura la fleur de lys aux joues, qui ressemblerez vous parmi les autres? Car vous souffrirez toute votre vie, et ce que vous souffrez presentement n'est qu'un commencement.

— Hélas! j'en ay mérité davantage à l'égard de Dieu, car mes péchés sont en très-grand nombre; c'est pourquoy Dieu se sert des hommes pour me châtier. Mais ce ne sera que pour un temps; il me tirera de leurs mains lorsqu'il le jugera à propos. »

Mes fidelles compagnes, qui souffroient comme moy pour l'Evangile, me dirent : « Qu'est ce que vous a dit Mademoiselle Guischard? » Je leur racontai le tout, et elles me dirent : « Croyez-vous que cella soit vray? » — « Je ne sçay, Dieu le sait; mais je me dispose à souffrir toute sorte de cruauté, afin que rien ne me sur-

(1) Les indignes traitements par l'apprehension desquels on cherchait à ébranler la foi de mademoiselle Gamond n'étaient nullement une menace imaginaire. Louvois écrivait vers ce temps au marquis de La Trousse, alors en Languedoc, en date du 10 juin 1686 : « Sur ce que j'ai représenté au roi du peu de cas que font les femmes du pays où vous êtes des peines ordonnées contre celles qui se trouvent à des assemblées, Sa Majesté ordonne que celles qui ne seront pas demoiselles (c'est-à-dire nobles), seront condamnées par M. de Bâville au fouet et à la fleur de lys. » Au bout de quelques semaines, cette peine fut encore trouvée trop douce, et l'on décida que les femmes qui assisteraient à des assemblées, seraient, aussi bien que les hommes, punies de mort. « Le roi, écrivait de nouveau Louvois à M. de La Trousse, le 22 juillet, ayant jugé à propos de faire expédier une déclaration le 15 de ce mois, par laquelle Sa Majesté ordonne que tous ceux qui se trouveront dorénavant à de pareilles assemblées seront punis de mort, M. de Bâville ne recevra point l'arrêt que je vous ai mandé contre les femmes, devenant inutile au moyen de cette déclaration. » *Histoire de Louvois*, par Camille Rousset, t. I. p. 496, Paris, 1863.

prenne; et pour cet effect, j'implore tous les jours le secours de Dieu, qu'il me veuille assister par son Saint-Esprit. Quand je considere les maux et les afflictions que j'ay à souffrir, je dis qu'ils sont en très grand nombre; mais les consolations que Dieu me fournit sont encore plus grandes. Il essuye mes larmes et les recueille dans ses vaisseaux; il repand dans mon âme les douces effusions de son esprit de grâce, qui crie à mon esprit que je suis son enfant, il soulage de sa part mes foiblesses, et porte le gros bout de mes afflictions. Quand je considere les douces influences que Dieu nous donne, et les esperances de la veue des couronnes que Dieu nous decouvre dans le ciel, cella me fait trouver mes afflictions légères et de courte durée; car mes afflictions presentes ne sont point à contrepeser à la gloire à venir. Je ne regarde pas aux choses visibles; mais aux invisibles; car les choses visibles ne sont que pour un temps, mais les invisibles sont éternelles (1). »

Le lendemain, Madame Poure vint dans la basse fosse; elle ne manqua pas de nous exhorter au changement, mais avec douceur, comme sa coutume. Elle nous disoit : « Croyez-moy, mes chères sœurs, changez de religion, et vous sortirez de cette basse fosse. » Je luy répondis : « Madame, nous ne changerons point, et toutefois nous esperons d'en sortir sans cella, car Dieu ne manquera pas de nous en délivrer et nous faire sortir de cette basse fosse sans que nous changions, mêmes dans le temps que nous y songerons le moins. Quant aux moyens, ils nous sont inconnus; Dieu seul le sçait. Peut être que Dieu se servira de ceux qui nous y ont fait mettre pour nous en sortir. » Alors elle me dit : « Si vous croyez en Dieu comme les apôtres, et si vous espérez que Dieu vous en délivre, que les portes de la prison s'ouvrent, comme du temps de saint Pierre; alors nous croirons que votre religion est bonne. » Je luy repondis : « Madame, on disoit à Jésus-Christ, lorsqu'il étoit sur le calvaire, que s'il étoit le fils de Dieu, qu'il descendit de la croix, et on croiroit en luy. »

Au mois de juillet, un samedi, à dix heures du matin, on me vint querir pour la troisième fois pour repondre et pour confronter les témoins. Quand je feus devant le commissaire, je vis trois hommes et deux femmes; alors mon commissaire s'adressa aux temoins, et leur dit : « Connessez-vous cette personne-là? » Les temoins, tous tremblans, dirent : « Non, Monsieur. » Et ne l'avez-vous jamais veue lorsqu'elle fut prise par des cavaliers, et qu'elle

(1) 2 Cor. IV, 17, 18.

passa au pont de Gonselin, et qu'ensuite on la mena en Terrasse ? étoit-il de nuit ? — Non, c'étoit environ sept ou huit heures du matin ; elle avoit sans doute couché dans un bois. — Retirez-vous dans cette chambre, et je vous feray repondre l'un après l'autre. »

Après, mon commissaire s'adressa à moy. « Eh bien ! n'avez vous pas pitié de vous, et ne voulez-vous pas vous tirer de l'état malheureux ou vous êtes ? Car vous portez le remède qui peut vous guerir. Personne ne peut vous tirer de cette basse fosse que vous même. Vous n'avez qu'à dire une seule parole, et vous sortirez non-seulement de la basse fosse, mais aussi de la prison, et vous irez là où bon vous semblera, mais si vous persistez dans l'opiniâtreté que je vous vois, l'on augmentera tous les jours vos peines ; car voilà, les cinq temoins que vous avez veû sont venus de quatre ou cinq lieues pour témoigner contre vous. Je ne sçay à quoy vous pensez de vous rendre esclave vous-même, de préférer une basse fosse au plaisir du monde, de vous priver de père et de mère, de parents et d'amis, de préférer la vermine à la propreté, et de vous priver pour le reste de vos jours de converser dans le monde. Je vous dis que si vous souffrez qu'on vous juge, vous ne sortirez jamais d'une basse fosse ou d'un cachot, et vous finirez misérablement là vos jours. Et quand vous changerez de dessein, et que vous voudriez quitter votre religion et prendre la nôtre, et enfin vous faire catholique romaine, on ne vous recevra pas, parce que vous serez jugée. »

— Monsieur, puisque Dieu m'a fait la grâce de me soutenir jusques icy, il me soutiendra jusques à la fin, et comme j'ay commencé par l'esprit, aussi finiray-je par l'esprit, moyennant l'aide de mon Dieu. Et ce n'est rien de commencer par l'esprit, il faut aussi persévérer. Tout autant de choses que vous m'avez dites, tout autant de motifs pour persévérer dans la vérité que Dieu m'a fait la grâce de me faire connoître ; car, quoique vous me priviez de tous les avantages du monde, vous ne me sauriez priver de mon Dieu, de qui je tiens le mouvement et l'être, et de quy je reçois à tous momens mille consolations.

— Mais si on vous marioit, ne changeriez-vous pas de religion ? Car il y a icy un garçon jenne de cette ville, qui est de bonne famille, lequel m'a fait parler, et m'a luy-même parlé, qui vous veut en mariage, pourveu que vous changiez.

— Monsieur, en matière de religion, il ne faut pas qu'il y ait un sujet (motif humain) pour quitter sa religion, et en embrasser une autre. Si je fesois cella, ce ne seroit pas que je trouvasse ma religion mauvaise et la vôtre bonne, mais pour avoir un homme ; il

me coûteroit bien cher, puisque je fairois perte de mon âme. »

Mais le guichetier entra avec la demoiselle qu'on avoit prise avec moy ; le commissaire me fit sortir, et on me mena en une autre chambre. Un monsieur qui étoit de la religion me dit : « Voulez-vous sçavoir ce qu'on dira à votre amie? Mettez-vous icy entre ces deux portes ; » ce que je fis, et j'ouis mon commissaire qui disoit : « Vous voulez suivre cette fille qu'on a pris avec vous ; car je ne crois pas que dans la France il y aye sa pareille d'opiniâtreté, et c'est elle qui vous empêche de changer de religion. » A l'instant on vint ouvrir la porte de fer, derrière laquelle j'étois, et on me découvrit, tellement que je passai à une autre chambre jusqu'à ce que mon amie eut répondu ; après quoy on nous ramena dans la basse fosse.

Trois jours après, qui étoit le mardi à huit heures du matin, le guichetier vint à la basse fosse et se mit à crier : « Blanche Gamond et mademoiselle Marthe Cassagne, venez et dépêchez-vous ; car il y a deux cavaliers qui vous attendent à la porte pour vous mener au palais, pour vous juger. » Et quand nous fûmes à la porte du palais, un huissier m'ôta d'entre les mains des archers, et me mena dans une salle basse, là où il y avoit douze ou treize présidens ou conseillers assis autour d'une table, et l'huissier m'ouvrit la porte du parquet. Mais je n'eus pas plutôt fait la révérence que l'on me dit d'une voix rude : « Asseyez-vous là sur cette sellette. D'où êtes-vous ? — De Saint-Paul. — Comment vous appelez-vous ? — Blanche Gamond. — N'avez-vous point de père ? — Pardonnez-moy, monsieur, j'ay mon père. — De quelle religion êtes-vous ? — De la religion réformée. — Pourquoi en êtes-vous ? — Ce n'est pas seulement parce que j'ay eu le bonheur d'y être nourrie et élevée, mais aussi parce que Dieu m'a fait la grâce de connoître que c'est la vraie religion que notre Seigneur Jésus-Christ a apportée du ciel, que ses saints apôtres ont publiée, et que les bienheureux martyrs ont signé de leur sang.

— Ne voulez-vous pas vous faire de notre religion romaine ? — Non. — Pourquoi ? — Parce que j'ay promis à Dieu de luy être fidelle jusqu'à la mort ; il me souvient que c'est à Dieu à qui j'ay fait cette promesse et que j'auray un jour à luy rendre compte. — Vous voulez donc toujours demeurer dans le mal ? — Dieu m'en garde ! il nous le défend par son prophète Amos, chapitre V : Haïssez le mal, aimez le bien, exercez justice. — Tous ceux de votre religion sont damnés, et si vous y demeurez, vous le serez aussy. — Monsieur, tous ceux qui croyent en Dieu comme je crois, qui a

créé le ciel et la terre et les choses qui y sont, et en Jésus-Christ crucifié pour mes péchés, et ressuscité pour ma justification, ne sont point damnés. — Voilà une bonne croyance, mais vous ne croyez pas aux commandemens de l'Eglise. — Je crois aux commandemens de Dieu, mais non pas à ceux des hommes. — Vous croyés qu'il y a un Dieu ; le diable le croit. — Monsieur, je le sçay, et même [il] en tremble, nous dit saint Jaques (1), mais je crois en Dieu, c'est-à-dire, je mets toute ma confiance en luy seul. — Sçavez-vous les ordres du roy ? — Non, monsieur, et on ne vient communiquer les ordres du roy à une fille comme moy. — Et quand vous les sçavez, voulez-vous les observer et faire ce que le roy veut ? — Non, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. — C'est que les ordonnances et l'ordre du roy sont qu'aucune personne ne sorte du royaume, et même il ne veut point des gens de la religion dans la France. Vous contrevenez aux ordres du roy, puisque vous ne voulez pas changer. — Saint Pierre m'enseigne de craindre Dieu et d'honorer le roy (2). Jésus-Christ nous dit dans son Evangile selon saint Jean (3) : Rendez à César les choses qui sont à César, et à Dieu celles qui sont à Dieu. Mon corps et mes biens sont au roy, mais mon âme est à Dieu. — Il est impossible qu'une fille parle comme vous, car vous répondez comme un ministre, et même je crois que vous en sçavez quelqu'un qui est caché dans le bois, qui vous a si bien instruite ; si vous nous le déclarez, nous vous donnerons 500 livres tout présentement. — Monsieur, je ne sçay point de ministres, et quant à l'instruction, c'est Dieu luy-même qui m'instruit et me soutient dans sa vérité. »

Le juge s'adressa à mon commissaire, et lui dit : « Monsieur, monsieur, » en se saluant les uns les autres, puis il s'adressa à moy, me disant : « Hé bien ! vous ne voulez pas changer ; on vous fera bien changer par force ! Vous ne voulez pas aller à la messe ; on vous y fera aller, et vous serez maltraitée. — Monsieur, je prieray mon Dieu, qui me donnera la patience de Job pour souffrir tout ce qu'il vous plaira. — Levez-vous, allez-vous en. » A l'instant l'huissier vint me prendre et me remit entre les mains des archers, là où je restai dans une autre salle jusques à ce que mon autre amie eut répondu. Mais cependant on ne cessoit de me persécuter : car il y avait plus de vingt hommes qui me dirent toutes sortes d'injures,

(1) Jacques II, 19.

(2) 1 Pierre II, 17.

(3) Erreur de mémoire. Ce passage, qui se trouve dans les trois premiers évangiles, n'existe pas dans celui de saint Jean.

et je souffrois plus que lorsque j'étois devant mes juges. Car l'un me disoit : « Il faut la brûler, afin de jeter ses cendres au vent, pour donner exemple aux autres; » l'autre disoit : « Non, il la faut rouer toute vive. » Cependant qu'on continuoit à me dire des outrages, mon amie arriva, et les archers nous conduisirent à la prison. Aussitôt le geôlier nous conduisit à la basse fosse; aussitôt que je fus rentrée, toutes mes chères compagnes m'embrassèrent en me disant : « Bien vous en soit, notre chère sœur; nous languissions de vous voir, et même nous avons grand' peur qu'on ne vous seduit, voyant que vous tardiez tant à venir, mais, je vous prie, racontez-nous ce que vos juges vous ont dit. — Ouy, mes chères sœurs, mais allons premièrement rendre grâces à Dieu de la bonté qu'il a eue de nous conserver jusques icy et le prier qu'il continue toujours à répandre sur nous ses plus grandes faveurs et ses plus précieuses benedictions. »

Prière quand on vient d'être jugée pour l'Évangile.

Nous te rendons grâces, grand Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, de tant de faveurs que tu nous as départies, depuis le jour de notre naissance, mais d'une façon plus particulière de ce que tu nous as soutenues et fortifiées par ton bon et saint Esprit, pendant que nos juges ont exercé toutes leurs douceurs et leurs menaces pour nous faire renoncer à la vérité de l'Évangile que tu as planté dans nos cœurs. Mon Dieu, fais comprendre à nos juges qu'un jour ils seront jugés de toy, et que tu rendras à un chacun selon ses œuvres, et que chacun remportera en son corps selon qu'il aura fait, soit bien ou mal. Et puisque, par un effet de ta bonté, tu nous as préservées de mille dangers qui nous sont venus, continue-nous, Seigneur, le cours de tes grâces. Ne permets pas que nos ennemis aient le dessus de nous, mais plutôt, ô Dieu, convertis-les à toy; mais s'il te plaît de te servir d'eux pour éprouver notre foy, augmente-nous ton esprit, afin que nous puissions parler avec une sainte hardiesse, force et débonnairété à tous ceux qui nous viendront persécuter. Et comme on ne peut pas dire que Jésus soit le Christ, si ce n'est par le moyen de son bon et saint Esprit, nous, ô bon Dieu, qui sommes la faiblesse même, comment pourrions-nous dire et confesser ton saint nom, si ce n'est par le moyen de toi-même et de ton esprit? Ne nous le refuse pas, ô grand Dieu, mais augmente-le nous de plus en plus, afin que nous puissions aller de foy en foy, de connaissance en connaissance, et que ny les

promesses, ny les menaces, ny les choses présentes, ny les choses à venir, ny la mort, ny la vie ne soient jamais capables de nous arracher d'entre tes bonnes mains. O Dieu, nous te prions pour tous les roys et princes de la terre, mais principalement pour le roy de France ! O Dieu ! adoucis son cœur, comme tu fis autrefois celui d'Assuérus, afin qu'ayant changé de pensée, il nous mette en liberté, et tous ceux qui sont détenus en prison comme nous, et qu'il cesse de persécuter ton Eglise. Aye pitié de ton Eglise, vois en quel état elle est depuis si longtemps, sois touché de ses maux, entens nos ennemis qui nous disent : Où est votre Dieu ? Les émotions bruyantes de tes entrailles sont-elles retenues en notre endroit ? Réveille toy, ô Dieu ! réveille, dis-je, ta vertu, et pour jamais ne nous délaisses ; car, ô Dieu, là où l'on prêchoit ta sainte Parole, on y blasphème ton saint nom, là où l'on baptisoit les enfants, on y baptise la pierre aujourd'huy. O Dieu ! veuille donc prendre notre cause en main, qui est la tienne ; défais nos ennemis, dissipe leurs conseils, et ne permets pas qu'ils viennent à bout de leurs desseins, mais plutôt que la vérité triomphe de l'erreur et des mensonges, et que ton Evangile soit prêché de plus en plus en toute la terre habitable. Mon Dieu, je te prie pour tous nos pauvres frères et sœurs qui gémissent pour la même querelle comme nous. Soulage les de ta part, fortifie les par ton Esprit ; si Satan demande instamment à les eribler comme le bled, prie pour eux et pour nous que leur foy ny la nôtre ne defaillent point. O Dieu ! sois le mary des veuves, le père des orphelins, le consolateur des affligés, le trésor des pauvres, le guide des voyageurs, le médecin de tous les malades, et à nous, qui sommes si profondément abattues sous tes yeux, répand sur nous tes plus précieuses faveurs et benedictions, et nous fais la grâce qu'après avoir pleuré nos péchés, nous puissions aller jouir des délices éternels, recevoir des palmes en nos mains, des couronnes sur nos têtes, et en nos bouches le cantique des bienheureux, manger de l'arbre de vie qui est au milieu du paradis de Dieu, recevoir un caillou blanc que nul ne connoit, sinon celui qui le reçoit, être abreuvées de cette eau vive que quiconque en boit n'aura jamais soif et qu'un jour nous puissions chanter avec les Séraphins : Saint, saint, saint est le nom de l'Eternel, le Dieu des armées ! Grand Dieu, pardonne, exauce, et nous donne toutes les choses qui nous sont nécessaires tant pour la vie présente que pour celle qui est à venir, puisque nous te le demandons au nom et par le mérite de ton fils bien aimé Jesus-Christ notre Seigneur, qui est l'agneau de Dieu qui ôte les péchés

du monde et qui nous a enseigné de dire : Notre Père qui es aux cieux, etc.

Aussitôt que j'eus achevé ma prière, nous entendimes ouvrir la porte, et à même temps, nous ouïmes crier : « Blanche Gamond et mademoiselle Cassagne ! » Je répondis, non d'une voix triste : « Me voici ! » Alors le guichetier et monsieur le greffier avec un grand papier à la main entrèrent en nous disant : « Voici votre arrest; vous avez été des rebelles, aussi vous souffrirez toute votre vie. » Je leur dis d'un air riant : « C'est peu de chose que les souffrances de cette vie. » Alors il se mit à lire mon arrest, qui portoit que nous étions jugées aux prisons perpétuelles et tous nos biens confisqués, 20 livres d'amendes entre toutes deux, rasées, mises à l'hôpital général de Grenoble jusques à ce que le parlement eut trouvé un lieu pour nous y mettre le reste de nos jours, mais qu'en attendant qu'on eut pris nos biens, on nous donneroit le pain du roy (1). Aussitôt que monsieur le greffier eut lu notre arrest, qui contenoit plusieurs autres choses, nos chères et fidelles compagnes se jetèrent sur mon col, et me saluèrent par un saint baiser, en me disant : « Bien vous en soit, puisqu'on vient de lire votre mariage, et que vous avez épousé la prison; il faut bien que nous vous saluons de rechef. » Je leur répondis : « Ce qu'il plaira à Dieu ; sa volonté soit faite ! »

Dans ce temps-là, je reçus un billet de monsieur mon parvein, par lequel il me disoit : « Je suis ravi d'aise d'apprendre que Dieu vous a préservée miraculeusement; lorsque j'ay appris que vous étiez encore debout, sans avoir abandonné votre Sauveur, j'ai en une si grande joye que je ne sçaurois [l'] exprimer. » Il continuoit à m'exhorter à la persévérance, mais principalement à la prière. Je ne manquay pas de luy écrire pour le remercier de tous les soins qu'il avoit pour moy; ensuite je luy fis sçavoir que j'avois répondu par trois fois devant un commissaire, et que j'avois été jugée à une prison perpétuelle. Il ne manqua pas de me faire reponse à même temps; je feus consolée par icelle et fortifiée. Voicy les paroles qu'elle contient :

« Ma chère filleule,

« Je ne sçay si la lettre que j'ay écrit en votre faveur à une per-

(1) 16 juillet 1686, « Marthe Cassagne et Blanche Gamond sont rasées et recluses à toujours. » Liste des protestants poursuivis devant le parlement de Grenoble (*Bulletin*, t. VIII, p. 301).

sonne de qualité pour tâcher de vous faire remettre entre les mains de votre mère auroit fait quelque effet. Si cela n'est pas, je travaillerai d'autre part pour obtenir quelque chose. Mais quand je n'obtiendrais rien, ma chère filleule, il ne faut pas que vous vous impatientiez, ni que vous perdiez courage. Vous avez si bien commencé; pourquoy finiriez vous mal? Jésus Christ ne dit pas : Qui persévèrera quelque temps; mais : *Qui persévèrera jusques à la fin*. Point de salut, mais point de salut (que cette parole est terrible!), c'est à dire point de vie éternelle à ceux ou à celles qui ne persévèreront pas jusques à la fin; et, tout au contraire, la mort éternelle sera leur partage, et les tourmens de l'enfer. Ce grand Dieu veuille vous en préserver par sa miséricorde, et vous fortifier et vous encourager pour ne rien craindre et souffrir gayement pour la gloire de son grand nom. J'ay leu et relu à diverses fois votre lettre, et vous ne sauriez croire combien elle m'a consolé et réjoui tout ensemble, lorsque j'ay veu la fermeté que vous avez temoignée devant vos juges, mêmes dans le temps qu'ils ont voulu vous faire renoncer à la vérité que Dieu a gravée dans votre cœur. J'ay été charmé de vos réponses et de votre courage, ayant meprisé tous les avantages du monde, jusqu'à celui de vous marier. Et certes vous avez eu une très grande raison, car, quand vous auriez été mariée avec un prince, à quoy bon vous serviroit cet avantage mondain? Calmeroit-il les frayeurs de votre conscience? Un prince avec toutes ses qualités et toutes ses richesses pourroit-il vous excuser devant Dieu? souffriroit-il en votre place? Non, certes, car un chacun y est pour soy, et un chacun, dit saint Paul, remportera en son corps selon ce qu'il aura fait, soit bien ou mal. Et que sont-ce, je vous prie, ces prisons et ces ignominies qu'on vous fait souffrir? Ce sont comme autant de degrés pour vous faire monter dans le paradis. Que vous devez être contente, ma chère filleule, lorsque vous pensez que vous souffrez pour la gloire de Dieu! Ce n'est que pour maintenir la vérité, non pour avoir mal fait, mais pour avoir bien fait. Rendez, rendez en grâces à Dieu tous les jours sans manquer; il ne fait pas cet honneur à tout le monde. Combien y en a-t-il qui, ayant un peu souffert, perdent après courage comme des lâches! Mais que vous êtes digne de louanges, puisque vous avez défié tous les supplices dont on vous a menacée, et la mort même; j'ose dire que vos juges vous en estimeront davantage. Pleut à Dieu que j'eusse en le bonheur de souffrir tout ce que vous avez souffert pour la cause du Christ! J'estimerois ma condition meilleure et plus heureuse que celle d'un roy. Et de quoy vous menace-t-on

encore, ma chère filleule? De vous couper les cheveux par la main d'un bourreau? C'est une gloire pour vous; en la place Dieu vous mettra sur la tête une belle couronne. On vous a condamnée à une prison perpétuelle; mais ils n'ont pas le pouvoir de vous condamner à une prison éternelle. La prison à laquelle ils vous ont condamnée ne sera peut-être pas si longue comme ils prétendent; car nos Eglises espèrent que Dieu ne tardera pas de vous délivrer. Et, au fond, quand ils vous détiendroient toute votre vie, vos jours ne seront peut-être pas fort longs; parachevez donc votre course avec joye, sans craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps, et qui ne sauroient tuer l'âme, ny la précipiter dans l'étang de feu et de soufre, si ce n'est de ceux qui voudroient volontairement accepter leurs propositions, et renoncer à la vérité, et à la bonne conscience et au salut. J'espère de vous chose meilleure. Cependant donnez toujours gloire à Dieu, et priez-le pour moy soir et matin, et toutes les fois que vous vous humilierez devant luy, afin qu'il me donne son saint Esprit et qu'il me fortifie tant en mon âme qu'en mon corps. J'ay eu une maladie de vingt jours; j'ay été sur le bord du sépulchre, mais Dieu a eu pitié de moy. Je le priai ardemment au fond de mes douleurs et il m'exauça, de sorte que deux heures après je fens délivré. Quiconque espère en Dieu jamais ne perira. Adieu, ma très chère filleule. Dieu vous fortifie!

« F. M. »

Au mois d'aoust, on nous refusa le pain du roy, en nous disant : « Vous devez sortir aujourd'huy pour aller à l'hôpital. » Je leur dis : « En attendant, ne devons-nous point manger? » On nous fit passer trois ou quatre jours comme cella. Tantôt on disoit : « Faites votre paquet; vous sortirez, car on est allé appeler les archers. » Puis on nous vint rapporter que les archers étoient dehors la ville : « Mais quand ils seront venus, ils ne manqueront pas de vous venir prendre, » nous disoient-ils. Mais comme la basse fosse étoit un mauvais séjour extrêmement humide et que personne n'avoit été mis dedans ladite basse fosse, aussi je tirai du venin, tellement que je tombai dans une grande maladie; car j'étois détenue d'une fièvre chaude qu'on ne me tenoit pas vive. et même je ne pouvois pas prendre le bouillon. Et comme je croiois de deloger de ce monde pour être avec mon Dieu, je m'efforçai d'écrire à M. mon bon parrain, et luy marquer qu'à peine auroit-il receu ma lettre que je n'eusse passé de ce monde au père des esprits, et même la plume me tomba plusieurs fois des mains. Me voiant extrêmement mal, je priai le

geôlier, et même une dame nommée Pouret, qu'ils eussent la bonté de me laisser voir ma mère, que je voulois luy demander pardon. On me repondit qu'on me le sçauroit à dire, si le parlement vouloit le permettre; mais trois jours après, on me vint rapporter que si je voulois changer de religion, on laisseroit entrer ma mère; mais, hormis [cela], que je ne la verrois jamais. Je leur dis : « Si vous m'empêchez de voir ma mère dans ce monde, je la verrai un jour dans le ciel, avec l'aide de mon Dieu. » On me dit : « Votre mère a été à la maison, et même elle est à la porte, qui souhaite de vous voir, et si vous nous voulez promettre, elle entrera tout présentement. » Je leur dis : « Je ne vous promettray jamais. Dieu, qui m'a préservée jusqu'à present, le fera jusqu'à la fin. Et que vous sert-il de me persécuter? Laissez-moy; car vous voyez bien l'état où je suis, qui ne me permet pas de vous répondre. » Mais comme ce n'étoit pas encore mon heure, et que j'avois à souffrir de plus grandes et cruelles persécutions, je relevai de cette fièvre maligne.

Au commencement du mois d'octobre, on prit le nom de tous les prisonniers et prisonnières pour les traduire à d'autres prisons, tellement que mes chères compagnes partirent, et ne resta que ma chère sœur et moy, et Mademoiselle Cassagne (1), à cause que nous étions jugées. Et comme je commençay de me trouver mieux, il me sortit de rechef un venin à ma jambe droite; elle étoit si défigurée à cause du venin que j'avois tiré de ces lieux humides, qu'on croyoit qu'il me la faudroit couper. Je ne pouvois toute seule aller au garde-robe; il falloit qu'on m'y portât ou qu'on m'y conduisît. Et comme j'étois assise sur le lit, je vis entrer Monsieur le greffier, et après luy trois chirurgiens. Il s'adressa à moy en riant, comme sa coutume; car il m'avoit raillé quand mon commissaire vouloit me séduire par le moyen du mariage. Il se mit à lire de rechef notre arrest; après quoy il me dit : « Voici les chirurgiens qui viennent exécuter l'arrest. » Je lui dis : « Monsieur, croyez-vous que quand vous m'aurez fait couper mes cheveux, de m'ôter mes forces, comme on fit à Samson, et que vous ferés de moy tout ce qu'il vous plaira? Ne le croyez pas, Monsieur, car Dieu me redoublera mes forces et mon courage. » Et je sautai du lit comme si j'eusse eu une parfaite santé; je marchois, ce que je n'aurais pu faire auparavant. Je leur dis : « Comment voulez-vous que je me mette? » Ils me dirent : « Mettez-vous à genoux. » Et on me décoiffa en me disant : « Vos cheveux sont bien

(1) Il faut probablement lire : « Ma chère sœur mademoiselle Cassagne et moi. »

épais. » Et un des chirurgiens lia mes cheveux, et l'autre les tira de toute sa force; ainsi je croiois qu'on m'arracheroit la tête : l'un coupoit, et l'autre continuoit de les tirer. Quand on eut achevé de couper mes cheveux, et qu'on les eut mis dans leurs poches, je commençay à mettre mes coëffes sur la tête, à cause de la rigueur du temps; car il geloit et tomboit de [la] neige. Un des chirurgiens me dit : « Ne vous coëffés pas; car nous avons ordre du parlement de vous raser. » A même temps, il sortit des rasoirs qui étoient tous rouillés, à cause qu'il y avoit longtems qu'il n'en avoit rien fait. On passa le rasoir sur ma tête; je ne scaurois dire assez les douleurs que je sentoies, car ma tête étoit extrêmement tendre, à cause de la grande maladie que j'avois eue; en outre de cela, on me coupa en deux ou trois parts, à la tête ou au coi. C'étoit au mois de novembre 1686.

Nous ne manquions pas d'avoir des visites, non pas pour nous sauver, mais plutôt pour nous perdre : des moines, des prêtres, des curés, des pieds dechaux et des jesuites. Il entra un jour dans la basse fosse deux pères; l'un s'apelloit le père Lamy. Dès qu'ils furent entrés, ils se mirent à dire : « Vous vous fondez sur l'Ecriture sainte; vous êtes mal fondée. » Je luy dis : « Monsieur, nous sommes très-bien fondées; car nous bâtissons sur la roche notre maison, et quand la pluye tombe et le vent souffle, elle n'est point ébranlée, parce qu'elle est appuyée et fondée sur le rocher de Jésus-Christ. — Je vois que vous scavés de l'Ecriture sainte; il ne vous est pas permis de la lire; cela vous est defendu. » Je luy repondis : « Monsieur, par quel passage de l'Ecriture sainte me prouverez-vous qu'il me soit deffendu? Et moy, je vous prouveray qu'il nous est commandé de la lire de la part de l'Eternel, par son prophète Esaye, au chapitre XXXIV, verset 16 : Approchez-vous, ô nations, pour écouter, et vous, peuples, soyez attentifs; recherchez au livre de l'Eternel, et lisez. Jésus-Christ de sa propre bouche, nous dit dans l'Evangile selon saint [Jean], au chapitre V, verset 39 : Enquêrez-vous diligemment des Ecritures; car vous estimez avoir par elles la vie éternelle, et ce sont elles qui rendent témoignage de moy. Et saint Jean le théologien, au 1^{er} chapitre de l'Apocalypse, nous dit : Bienheureux est celui qui lit, et ceux qui oyent les paroles de cette prophétie, et qui gardent les choses qui y sont écrites; et Jésus fait reproche aux Juifs : Vous errez, ne scayant pas les Ecritures. Si tout le monde les scavoit, on ne seroit pas dans l'erreur, ny dans l'ignorance. » Alors il me dit : « La sainte Ecriture est obscure. — Monsieur, elle est claire; car un père de l'Eglise la compare à un

fleuve, que les agneaux sont contraints de nager, et David nous enseigne au psaume CXIX : Ta parole, ô Eternel, sert de lumière à mes pieds et de flambeau à mes sentiers. Dans un autre psaume, il dit : Ta parole est un flambeau. Saint Paul, en sa II^e épître aux Corinthiens, chapitre IV, verset 3, nous dit : Si notre Evangile est couvert, il est couvert à ceux qui périssent, esquels le Dieu de ce monde a aveuglé les entendemens. De plus, Monsieur, un père ne laisse pas à ses enfans un testament obscur. » Alors il me dit : « Ecoutez-moy. — Oui, Monsieur, pourveu que vous me laissiez répondre sur ce que vous me direz. » Mais il ne voulut point que je luy répondis ; il continuoit à parler. Je lui dis : « Monsieur, vous n'êtes pas mon berger, ny je ne connois point votre voix ; vous venez ici en habit de brebis, mais par dedans vous êtes un loup ravissant. » Alors il me dit des injures, et en même temps il me tourna le dos pour s'en aller ; et moy, comme ma coutume, je l'accompagnay jusques à la porte en luy faisant la reverence. Et comme de colere il avoit déjà monté les degrés, il se tourna à la porte ; il me dit : « Je vous feray mettre dans un cachot que vous ne verrez jamais le jour ; mais vous y serez toutte seule, car vous gêtez celles qui sont avec vous. — Monsieur, je suis prête, et si vous me privez de la compagnie et du jour, vous ne sçauriez me priver de mon Dieu, ny des lumières de son saint et divin Esprit. »

(La suite au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

CHAPITRE VI

CHARENTON SOUS HENRI IV (1606-1610)

DEUXIÈME PARTIE

PASTEURS ET PRÉDICATEURS (1)

C'est ici l'apogée de la brillante carrière de Ferrier. Il est temps de se demander quel était cet homme. Il était de haute stature, dit Aymon (II, 49), avait les cheveux noirs et frisés, le teint olivâtre, les narines ouvertes et les lèvres fort grosses. On ne saurait lui refuser une imagination vive et brillante, une élocution facile, entraînante, une voix magnifique, l'élan, la passion, qui emportent les auditeurs; avec cela, une habileté (2), une confiance en soi qui intimidaient ses adversaires,

(1) Voir le *Bulletin* du 15 août.

(2) « M. Le Faucheur, un de nos ministres de Paris... m'a dit qu'il s'estoit trouvé à un synode où l'on avoit ordonné à Ferrier de faire une lettre pour le Roy. Il la lut à l'assemblée, et sa belle voix leur imposa tellement, qu'ils en furent tous comme ravis; un, entre autres, prit le modérateur qu'on lui laissast à lire en son particulier cette lettre; mais il en fut incontinent désabusé, et en

la larne facile et toujours à sa disposition, en un mot tout ce qui charme la foule. « Il estoit patelin, dit Tallemant, populaire et pleuroit à volonté; de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple qu'il le menoit comme il le vouloit » (III, 480). A tous ces beaux dons, Ferrier joignait un déplorable caractère : « Le génie de Ferrier, dit El. Benoit, étoit composé de bonnes et de mauvaises qualités, mais les mauvaises étoient les dominantes, c'est pourquoi elles l'entraînèrent dans le précipice, et jamais la fin d'un homme n'a été si différente de ses commencements. » Vain, ambitieux, avare au dernier point, Ferrier n'étoit que trop facile à séduire; ajoutez que Cotton avait besoin d'espions et de traîtres qui semassent la désunion dans le parti protestant. Peut-être, Ferrier étoit-il resté honnête jusqu'à son arrivée à la cour; il ne l'étoit plus à son départ. 400,000 livres furent distribuées aux membres de l'assemblée de Saumur, qui se ployèrent aux volontés de la cour, et Ferrier, De Lacaze et Mirande en eurent leur part. Quand ils furent retournés à Saumur, Ferrier rendit compte (7 août) de leur mission à la compagnie. « Il le fit de telle sorte qu'il eût fallu être dépourvu de sens commun, remarque un contemporain, pour ne pas s'apercevoir de ce qui n'a été que trop vérifié depuis, c'est-à-dire de sa trahison et de son apostasie » (Anquez, 238). Il soutint que l'on devait se contenter de l'Edit de Nantes tel que les parlements l'avaient enregistré; or, la plupart en avaient effacé plus d'une clause importante. Un nouveau voyage qu'il fit à Paris en 1612 ne laissa plus de doute sur sa prochaine apostasie, et le synode de Privas s'efforça d'en atténuer l'éclat en amoindrissant le personnage suspect (1). La compagnie, lisons-nous dans Aymon, l'exhorte à « donner gloire à Dieu, par la reconnais-

« donna avis aux principaux; eux le dirent à Ferrier, et luy marquèrent les endroits. Il reprit la lettre et, l'ayant relue en leur présence, ils furent encore duppez une seconde fois; enfin, les plus sages s'avisèrent de la corriger sans luy « en rien dire, et on n'y laissa pas une période entière, tant il y avoit eu de choses à changer » (Tallemant, III, 486).

(1) « Comme on parloit de le déposer, il dit : « Je m'en vais les faire tous pleurer. » En effet, il presna si bien qu'ils pleurèrent tous » (Tallemant, III, 481).

« sance des fautes qu'il a commises dans sa charge de pasteur et de professeur, et dans le maniement de plusieurs autres affaires, et principalement pour avoir quitté l'Eglise de Paris, sans son congé, contre la promesse qu'il avait faite de la servir... semblablement pour s'être ingéré dans la recette et le maniement des deniers académiques, dont il s'est trouvé avoir entre les mains plus qu'il ne lui était dû, la somme de 3,103 livres; » elle lui ordonne « d'écrire des lettres satisfaites à ladite Eglise de Paris et de se vider les mains de ladite somme; » elle lui « défend de se trouver dans les assemblées politiques et générales durant l'espace de six ans, et en lui conservant l'honneur de son ministère, ordonne qu'il quittera Nismes pour servir l'Eglise de Montélimar » (I, 413).

Dès que cette sentence fut connue, les Nîmois envoyèrent une députation au synode pour le supplier de leur laisser Ferrier; sur le refus de l'assemblée, deux des députés s'emportèrent, proférèrent des injures, et dirent qu'ils le garderaient malgré tout. Ses collègues, Suffrein et Chambrun, furent censurés pour avoir pris part à la députation, et lui-même fut déclaré suspendu du ministère, s'il continuait à prêcher à Nîmes ou dans la province. Les séances du synode durèrent du 23 mai au 4 juillet. Ferrier n'en tint pas compte, et le colloque du Lyonnais (23 août) le condamna comme rebelle, en suspendant Suffrein comme fauteur de la rébellion.

Au printemps suivant (1613), le ministre destitué vint à Paris pour y traiter l'affaire de son abjuration. Mais Cotton ne lui offrant point une rémunération suffisante, Ferrier paya d'audace, et fit une hypocrite amende honorable devant le consistoire de Charenton, « reconnaissant la faute qu'il avait commise en parlant indignement du synode national, et jurant de ne rechercher aucune autre vocation que celle du saint ministère, » si le colloque du Lyonnais ne lui en ôtait tous les moyens (Aymon, I, 461).

Quelques jours après, le vent de la faveur ayant tourné.

l'habile jongleur quitta Paris, muni du titre d'assesseur criminel au présidial de Nîmes ; arrivé dans cette ville le 18 juin, il y fut installé le lendemain comme conseiller. Vainement le consistoire le somma de comparaître pour répondre à l'accusation d'avoir déserté sa charge ; on « procéda contre lui par
 « admonitions publiques, durant trois dimanches, en le nom-
 « mant expressément et en ajoutant des prières, afin que Dieu
 « lui donnât l'esprit de repentance. » Tout fut inutile, et le synode provincial dut recourir à l'excommunication finale. Le 13 juillet, on fit « une prière générale extraordinairement,
 « sur le soir, chose qui portait effroy » (*Bulletin*, XIII, 143), et le lendemain dimanche, au prêche de 8 heures, dans le temple de la Calade, le pasteur Brunier ayant pris pour texte Matth. XVIII, 15-18, exhorta « le peuple à laisser la ven-
 « geance à Dieu et non aux hommes » et prononça, pendant que Ferrier « chantoit et se rioit » dans sa maison ouverte toute grande, l'horrible formule d'excommunication, qu'on ne saurait assez s'étonner de rencontrer chez des disciples de l'Évangile : « Nous déclarons que ledit M. Jérémie Ferrier est
 « un homme scandaleux, incorrigible, impénitent, indiscipli-
 « nable ; et comme tel, après avoir invoqué le nom du Dieu
 « vivant et vrai, au nom et en la puissance de notre Seigneur
 « Jésus-Christ, par la conduite du Saint-Esprit et l'autorité de
 « l'Église, nous l'avons jeté et le jetons hors de la compagnie
 « des fidèles, afin qu'il soit livré à Satan. Nous l'avons re-
 « tranché et le retranchons de la communion des saints, dé-
 « clarant qu'il ne doit plus être censé ni réputé pour membre
 « de Jésus-Christ, ni de son Église, mais tenu pour un païen
 « et péager, pour un prophane et contempteur de Dieu ; c'est
 « pourquoi nous exhortons les fidèles et leur enjoignons au
 « nom de notre maître de ne plus converser avec cet enfant
 « de Béliel, mais de s'en éloigner et séparer, en attendant, si
 « en quelque manière, ce jugement et cette séparation, à la
 « destruction de sa chair, pourra sauver son âme, et lui
 « donner de l'effroi pour cette grande et redoutable journée,

« en laquelle le Seigneur viendra avec les milliers de ses
 « saints, pour rendre jugement et convaincre les pécheurs de
 « tous leurs crimes et impiétés, et tous les méchants des des-
 « seins pernicieux, des mauvaises paroles et des œuvres abo-
 « minables qu'ils auront commises contre Dieu et contre son
 « Eglise. Amen.

« Maudit est celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement.
 « Amen.

« S'il y a quelqu'un qui n'aime point le Seigneur Jésus-
 « Christ, qu'il soit anathème, *maranatha*. Amen.

« Viens, Seigneur Jésus, viens. Amen » (Aymon, I,
 « 463) (1).

Le lendemain, 14 juillet 1613, l'excommunié se rendit au
 présidial, escorté par quelques archers du prévôt; en le voyant
 entrer, les conseillers se levèrent et sortirent. Quand il quitta
 le palais, des enfants le luèrent, la populace l'assailit à coups
 de pierres, au cri de : *Judas!* et l'eût mis en pièces, s'il ne
 s'était réfugié chez le lieutenant principal. La foule courut
 alors à la maison du traître; un pasteur, qui se trouvait sur
 les lieux, fit, en pleine rue, une prière destinée à calmer les
 fureurs; elle fut écoutée avec le plus grand silence. mais elle
 n'était pas plutôt terminée que la maison fut pillée, saccagée.
 et les meubles brûlés : telle fut la suite inévitable de la barbare
 cérémonie accomplie la veille.

Ferrier s'évada pendant la nuit, porta ses plaintes à la cour,
 puis vendit sa charge et s'établit à Paris. « Là, il ne se fit pas
 « catholique tout d'abord; il fit bien des cérémonies avant que
 « d'en venir là, et ne fit point abjuration qu'il ne fust assuré
 « d'une grosse pension (2) que le cardinal Du Perron luy fist

(1) Ferrier était, sans doute, un méprisable personnage; cependant nous ne
 pouvons nous empêcher de remarquer qu'il fut traité avec une violence qui
 donne à penser que les erreurs de l'esprit étaient alors considérées comme plus
 dangereuses que l'immoralité même la plus grave. En effet, d'après les règles
 en vigueur, un pasteur, à supposer qu'il fût convaincu d'adultère, devait être
 déposé, mais non excommunié (Voyez Aymon, II, 370, 371, 415, 416, 524).

(2) Il existe à la Bibliothèque impériale un reçu, daté du 16 décembre 1624,
 de la pension de 6,000 francs que le roi faisait à Ferrier; il a été reproduit p. 475
 du *Bulletin*, vol. IV.

« donner par le clergé. Cependant, comme il estoit fourbe, il
 « les tenoit toujours en jalousie et entretenoit commerce avec
 « M. Du Ple-sis-Mornay » (1), ce qui contribua à faire élever
 le chiffre de sa pension.

Alors seulement, il réfuta ses thèses sur l'Antechrist (1615); dix ans plus tard, dans le *Catholique d'Etat*, il prit la défense de la politique de Richelieu, devint son favori et se fit nommer secrétaire d'Etat. Il mourut fort peu de temps après, le 26 septembre 1626, « avec un regret extremesme de ne pouvoir
 « jouyr de l'emploi avantageux qui luy estoit destiné, et pour
 « lequel il avait pris tant de peine » (2).

Sa femme, Isabeau de Guéraud, resta protestante et fut enterrée le 21 janvier 1659 dans le cimetière Saint-Père (3). De ses deux enfants, catholiques comme lui, le fils fut tué en 1638 par des laquais; la « famélique et honteuse lésine » de la fille, Marie, et celle non moins proverbiale de son mari, le lieutenant criminel Tardieu, ont été immortalisées par la 10^e satire de Boileau (4). Ce digne couple habitait, dans l'île du Palais, la maison qui fait le coin du quai des Orfèvres et de la rue de Harlay; tous deux furent assassinés par des voleurs, le 24 août 1665.

4. MICHEL LE FAUCHEUR.

L'élévation du caractère de Le Faucheur forme le plus frappant contraste avec la vénalité de son émule Ferrier; aussi leurs destinées furent-elles on ne peut plus différentes. Michel Le Faucheur naquit à Genève en 1585; à peine âgé de dix-huit ans, il fut reçu au saint ministère par le synode du Vivarais. Entré d'abord au service de l'Eglise de Dijon, il la quitta

(1) Tallemant des Réaux, III, 482.

(2) *Ibid.* 483.

(3) *Bulletin*, IV, 476.

(4)

... Cette soif de l'or qui le brûlait dans l'âme
 Le fit enfin songer à choisir une femme;
 Et l'honneur dans ce choix ne fut point regardé.
 Vers son triste penchant son naturel guidé
 Le fit, dans une avare et sordide famille,
 Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille;

pour celle d'Annonay, à laquelle le synode de La Rochelle (1607) l'adjugea définitivement malgré les représentations de celle de Dijon, et malgré les demandes des députés de Charenton, Sedan et Grenoble (Aymon, I, 328). Non-seulement les principales Eglises de France se disputaient cet orateur de vingt-deux ans, mais l'année suivante (1608) l'Eglise de Genève le rappela; cependant cette mesure n'eut pas de suite, vu les fraternelles remontrances que le synode de Saint-Maixent (1609) adressa aux magistrats et aux pasteurs genevois (Aymon, I, 383). C'est à cette époque que nous voyons Le Faucheur monter dans la chaire de Charenton trois fois en moins d'un mois. « Le lundi 12 octobre 1609, dit Lestoile, ceux de la paroisse de Charenton faisoient partout un panégyrique de l'excellent presche qu'avoit fait le jour de devant, audit Charenton, un ministre d'Annonay, en Vivaretz, âgé de vingt quatre à vingt-cinq ans seulement, nommé Le Faucheur. Il prit son thème sur le passage du Psaume : *J'aime mon Dieu*, lequel il traita fort gentiment et pathétiquement; chose propre pour un peuple qui se prend plus par les oreilles que par le jugement, si que quand il vint à sa péroration, il tira les larmes des yeux de la plupart de ceux de l'assistance, mesme de ceux de M. de Sully, encore que les compunctions en ceux de sa qualité soient fort rares. Ceux qui m'en ont parlé sans passion (et entre autres un de mes

Et, sans trop s'enquérir d'où la laide venait,
 Il sut, ce fut assez, l'argent qu'on lui donnait.
 Rien ne le rebuta, ni sa vue éraillée,
 Ni sa masse de chair bizarrement taillée :
 Et trois cent mille francs avec elle obtenus
 La firent à ses yeux plus belle que Vénus.

Il faut voir du logis sortir ce couple illustre ;
 Il faut voir le mari tout poudreux, tout souillé,
 Couvert d'un vieux chapeau de cordon dépouillé,
 Et de sa robe, en vain de pièces rajeunie,
 A pied dans les ruisseaux trainant l'ignominie.
 Mais qui pourrait compter le nombre de haillons,
 De pièces, de lambeaux, de sales guenillons,
 De chiffons ramassés dans la plus noire ordure,
 Dont la femme aux bons jours composait sa parure?...

Guy Patin, II, 107 : « Sa femme qui est une mégère l'a battu et enfermé dans sa cave : c'est une diablesse pire que la femme de Pilate. » Tallemant dit du mari : « Il a mérité d'être pendu deux ou trois mille fois; il n'y a pas un plus grand voleur au monde » (II, 485).

« amis qui, ayant envie de me le faire voir, l'avoit amené
 « chez moi où je n'estois point, ce dont je fus bien marri),
 « m'ont dit qu'à la vérité son esprit et sa doctrine passoient
 « bien son âge, et que son hardiesse, éloquence et passion
 « par-dessus tous ses compagnons, voire les plus anciens et
 « renommés, promettaient quelque chose de grand et non
 « vulgaire. J'eusse fort désiré d'ouïr son presche (car je ne
 « croy en cela à tout esprit), n'eust esté qu'à Paris (tant le
 « monde y est sot et corrompu) *d'aller en mauvais lieu à*
 « *ceux de profession catholique est plus tolérable beaucoup*
 « *que d'aller à Charenton.....*

« Le dimanche suivant, poursuit Lestoile, le marquis de
 « Rosni, fils de M. le duc de Sully, fust marié à Charenton
 « avec la fille de M. le comte de Créquy, *agée de neuf à dix*
 « *ans seulement* (1). On pensait que ce fust Le Faucheur (ce
 « jeune ministre qui est tant en bruit) qui y dust faire l'exhor-
 « tation et le mariage : à raison de quoy y eut grand concours
 « et affluence de peuple, mesme de catholiques » (*Bulletin*,
 III, 457).

En 1611, Le Faucheur fut député par le Vivarais à l'assemblée politique de Saumur; en 1612, la même province l'envoya siéger au synode de Privas (2) qui commença les procédures contre Ferrier. L'Eglise de Montpellier y fut censurée « pour
 « avoir recherché par des moyens obliques et peu convenables
 « le sieur Le Faucheur pour pasteur, » de même que l'Eglise d'Ammonay « pour avoir fait, sur cela, un pacte illicite avec
 l'Eglise de Montpellier » (Aymon, I, 431). Cette dernière Eglise obtint pourtant Le Faucheur dès 1612, et il la servit vingt ans, d'après Aymon (II, 526).

(1) Ces mariages d'enfants étaient des abus révoltants qui eussent dû éveiller la sollicitude des consistoires, bien autrement que la question du luxe des vêtements, que les hérésies, la nature de l'Antechrist, la célébration du baptême précédé du nom d'une prédication, les promesses de mariage faites par *parole de présent ou de futur*, annoncées par le pasteur ou par le lecteur, la distribution de la coupe par la seule main des pasteurs; cependant on traitait gravement tous ces points secondaires.

(2) Il fut encore envoyé par le Bas Languedoc au synode national d'Alais (1620), à celui de Charenton (1623) qui l'élut secrétaire, et à celui de Castres (1626).

Il fut chargé par le synode national de Castres (1626) « d'employer diligemment les beaux talents que Dieu lui avait « donnés à réfuter tous les sophismes dont le cardinal Du Per- « ron avait rempli son gros volume de l'*Eucharistie*. » Nous lisons dans les actes du synode national de Charenton, en 1631 : « Messieurs les théologiens, qui avaient été chargés d'exa- « miner quelques endroits du *Traité de l'Eucharistie*, com- « posé par M. Le Faucheur, rapportèrent à cette assemblée « que cet ouvrage était parfait en son genre et qu'il serait « d'une très-grande utilité au public, et qu'ils y avaient re- « marqué une profonde érudition : c'est pourquoi son très- « digne auteur fut remercié par ce synode de sa diligence et « de son grand zèle pour la gloire de Dieu et pour l'édiffi- « cation de son Eglise. Et on ordonna aux sieurs de Croï et « Gigord, pasteurs des Eglises de Montpellier et de Béziers, « de le revoir, afin qu'aussitôt qu'ils l'auraient examiné et « approuvé, on l'imprimât aux frais des Eglises, conformé- « ment à l'intention du synode national de Castres. »

Selon Aymon, Le Faucheur aurait reçu du parlement de Toulouse la défense de prêcher, parce qu'il était étranger, et serait allé à Paris, en 1623, solliciter son rétablissement. C'est, en effet, pendant l'année 1623 que le roi exigea, ou fit semblant d'exiger que la prédication fût interdite à tous les étrangers. En 1631, Le Faucheur était encore pasteur à Montpellier; en 1637, il figure comme pasteur de Charenton. Dans l'intervalle, la prédication lui avait été cette fois bien réellement interdite; Tallemant des Réaux va nous dire pour quel motif :

« Par ambition, le cardinal (de Richelieu) vouloit accom- « moder les religions, et méditoit cela de longue main. Il avoit « déjà corrompu quelques ministres en Languedoc; ceux qui « estoient mariez, avec de l'argent, et ceux qui ne l'estoient « pas, en leur promettant des bénéfices. Il avoit dessein de « faire faire une conférence, et d'y faire desputer ceux qu'il « avait gaignez, qui, donnant les mains, engageroient le

« reste à faire de mesme. En cette intention, il jette les yeux
 « sur l'abbé de Saint-Cyran, homme de grande réputation et
 « de grande probité, pour le faire le chef des docteurs qui
 « disputeraient contre les ministres. Saint-Cyran luy dit qu'il
 « luy avoit fait beaucoup d'honneur de le croire digne d'estre
 « à la teste de tant de gens, mais qu'il estoit obligé en con-
 « science de luy dire que ce n'estoit point la voye du Saint-
 « Saint-Esprit; que c'estoit plus tost la voye de la chair et
 « du sang, et qu'il ne falloit convertir les hérétiques que par
 « les bons exemples qu'on leur donnera. Le cardinal ne goustâ
 « nullement cette remonstrance, et ce fut la véritable cause
 « de la prison de Saint-Cyran.

« *En Languedoc, le cardinal envoya querir un des minis-*
 « *tres de Montpellier, nommé Le Faucheur, natif de Genève.*
 « Il le vouloit gagner à cause de sa réputation; il luy en-
 « voya 10,000 francs. Ce bonhomme fut fort surpris: — Hé!
 « pourquoi m'envoyer cela? dit-il à celuy qui le luy appor-
 « toit. — M. le cardinal, dit cet homme, vous prie de pren-
 « dre cette somme comme un bienfait de roy. » Le Faucheur
 « n'y voulut point entendre. Le cardinal le trouva mauvais,
 « et le pauvre ministre fut interdit fort longtemps (évidem-
 « ment sous prétexte qu'il était étranger), jusqu'à ce qu'il
 « eust permission de prescher à Paris » (*Historiettes*, II, 37).

Tallemant des Réaux ne donne pas la date de ce fait si honorable pour Le Faucheur, mais il est facile de la découvrir; il suffit de rapprocher de cette phrase: « En Languedoc, le cardinal envoya querir un des ministres de Montpellier... » l'assertion d'Aymon: « Le Faucheur servit vingt ans l'Eglise de Montpellier. » Il y était arrivé en 1612, et il se trouve précisément que dans l'automne de 1632 Richelieu et Louis XIII parcoururent tout le Midi pour mettre fin à la révolte de Monsieur, laquelle coûta la vie à Montmorenci. Le cardinal s'arrêta dans toutes les villes, et notamment à Montpellier (1);

(1) H. Martin, *Hist. de France*, XI, 386.

c'est donc à la fin de septembre 1632 que Le Faucheur eut avec lui l'entrevue racontée par l'auteur des *Historiettes*, et dont on connaît les suites.

L'amour de l'argent avait perdu Ferrier; la loyauté désintéressée de Le Faucheur lui valut une des plus pénibles épreuves qu'un pasteur puisse endurer : une suspension forcée de son ministère qui dura quatre ans. Condamné à se taire par l'omnipotence du cardinal, l'éloquent prédicateur de Montpellier vint à Paris, où il avait deux frères. Il brûlait du désir de remonter en chaire, aussi refusa-t-il une place de professeur en théologie qu'on lui offrait à Lausanne. Une autre place lui était offerte à Genève, quand il écrivit, le 1^{er} mars 1635, à Paul Ferry, pasteur à Metz, une lettre encore inédite, dont nous citerons des fragments, qui le montreront plongé dans une profonde tristesse, et hésitant sur le parti qu'il doit prendre :

« Monsieur et très-honoré frère,

« Vous aurez sujet de trouver estrange ce morne silence
 « auquel je me suis tenu si longtemps ; c'est que celuy qui
 « m'est imposé par les adversaires tient mon esprit en un si
 « grand ennuy qu'il me rend paresseux, mesmes aux devoirs
 « auxquels je me sens le plus obligé....

« Pour ce qui est de mon estat, il est toujours tel que vous
 « l'avez vu, mais j'espère de me résoudre dans peu de jours
 « de la route que j'auray à prendre, en quoy je prie Dieu de
 « m'adresser par son bon esprit, afin que je puisse servir à sa
 « gloire et à son Eglise, et jouir enfin de quelque repos et
 « consolation » (Collection Ferry).

Finalement, Le Faucheur refusa de quitter la France, et il fut heureusement inspiré, car l'année suivante (1636), « un
 « moine cordelier, qui était grand favori du cardinal de Ri-
 « chelieu, et qui était de son conseil de cabinet (le Père Jo-
 « seph, évidemment), le rencontrant par hasard, chés un apo-
 « ticaire dans la rue de Saint-Jacques, lui demanda son nom.
 « M. Le Faucheur lui dit qui il était, et les raisons pourquoi

« il était chassé de Montpellier ; le cordelier lui parla en ces
 « termes : M. Le Faucheur, restés ici, et prêchés à Charenton,
 « et je vous engage ma parole que le roi ne vous inquiétera
 « jamais. — Il communiqua à ses frères ce qui lui avait été
 « dit, qui en firent part ensuite aux anciens de cette Eglise,
 « lesquels, s'entretenant avec lui le prièrent de prêcher le jour
 « suivant dans leur temple, ce qu'il fit à la grande satisfac-
 « tion de toute cette Eglise, où il continua d'exercer son mi-
 « nistère..... jusqu'à sa mort, » arrivée en 1657 (Aymon, II,
 526). Il fut, dit la *France protestante*, enterré le 7 avril dans
 le cimetière de Charenton, et regretté des catholiques eux-
 mêmes, dont il avait gagné l'estime par sa probité, son éru-
 dition et son talent oratoire. Il n'eût certes pas emporté cette
 estime, s'il se fût livré à la violente controverse de son collè-
 gue Du Moulin.

Outre son *Traité de la Cène*, Le Faucheur a laissé un grand
 nombre de sermons, dont quelques-uns, et ce n'est pas un
 mince éloge, supportent encore aujourd'hui la lecture. On
 nous saura gré de reproduire ici le jugement remarquable
 qu'a porté Vinet sur le pasteur de Montpellier et de Charen-
 ton (*Histoire de la prédication... au XVIII^e siècle*, p. 73 et
passim) :

« Bien que sa prédication se distinguât par plusieurs traits
 « de celle de ses contemporains, et que sa réputation fût im-
 « mense, il ne fit pas école.

« Il est essentiellement prédicateur. Son *Traité de l'action*
 « *de l'orateur* montre qu'il a étudié à fond la théorie de son
 « art ; mais il faut en être averti, car l'art, et c'est un mérite,
 « ne se montre nulle part chez lui....

« Il y a de la théologie dans les sermons de Le Faucheur,
 « et beaucoup plus que nous n'en mettrions dans les nôtres ;
 « mais elle est différente de la théologie de Du Moulin. Les
 « vérités fondamentales y sont clairement exposées ; mais cer-
 « taines doctrines, sur lesquelles Du Moulin revient sans
 « cesse, entre autres celles de l'élection et de l'assurance du

« salut, sont plutôt supposées qu'exposées chez Le Faucheur.
 « Depuis Du Moulin, ces deux doctrines tiennent moins de
 « place dans la prédication...

« Quant à la nature même des idées et des sentiments qui
 « composent le fonds de son éloquence, ils sont élevés et
 « saints comme la Bible où il les puise; mais on oserait dire
 « qu'il réagit peu sur la vérité, qu'il y mêle peu de sa propre
 « substance. On est étonné, en lisant un orateur qui a pour-
 « tant beaucoup d'âme, du peu de détails qu'il offre sur la
 « vie intérieure. Comme les autres prédicateurs réformés de
 « cette époque, il est à genoux devant la Bible, et ne veut
 « pas savoir autre chose que ce qui est écrit. Il dit comme
 « Archimède : Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai
 « la terre. Cela est infiniment respectable. Toutefois, si l'on
 « veut donner de la réalité aux injonctions de la morale, si
 « l'on veut non-seulement nous convaincre, mais nous péné-
 « trer, il faut nous parler de nous-mêmes en nous parlant de
 « Dieu, il faut nous révéler à nous-mêmes. Faute de cela, si
 « opulente que soit la Bible, on en sort non rassasié.... »

5. DANIEL CHAMIER.

Le Chamier, qui prêcha plus d'une fois à Charenton, n'est
 autre que le fameux professeur et savant controversiste, que
 nous avons vu prendre une part active à la rédaction de l'édit
 de Nantes, et qui fut tué au siège de Montauban. Son ou-
 vrage le plus remarquable, entrepris à la demande du synode
 de La Rochelle, est intitulé : *Panstratia catholica*... Genève,
 1626, 4 vol. in-fol. : et la *France protestante* (III, 322) en fait
 l'éloge suivant : « C'est, sans contredit le système de polémi-
 « que le plus complet qui existe ; malheureusement la mort
 « empêcha l'auteur de le terminer..... Une lecture immense.
 « une étude approfondie des écrits des plus célèbres théolo-
 « giens anciens et modernes, une activité infatigable à re-
 « cueillir et à discuter leurs sentiments, une connaissance as-
 « sez vaste des langues savantes et des antiquités chrétiennes,

« et surtout une habileté peu commune à réfuter d'innombrables objections contre les doctrines de son Eglise, telles sont les qualités qui distinguent cet ouvrage et le placent hors de ligne. »

Les hommes qui sont trop de leur époque et ne la devancent pas quelque peu ne rencontrent guère d'opposition, mais en revanche ils n'exercent qu'une influence passagère. Ce fut le sort de Chamier et de l'académie de Montauban, mais non celui de l'académie de Saumur.

6. JEAN GIGORD.

Nous voyons encore accidentellement à Charenton un savant pasteur de Montpellier, Jean Gigord. Il n'est guère célèbre que par les disputes publiques qu'il soutint à Castres, contre le jésuite Gontier (1599), et contre le père Cotton, à Fontainebleau (1608). Il présida, en 1614, le synode national de Tonneins qui, animé d'un fraternel sentiment de tolérance, fit de vains efforts pour réduire en une seule toutes les confessions de foi des diverses Eglises de la Réforme (1).

7. UITENBOGOARD.

Uitenbogoard, qui prêcha aussi à Charenton, était alors aumônier de l'ambassade de Hollande à Paris. C'est un des plus remarquables parmi les pasteurs arminiens hollandais si cruellement persécutés par le synode de Dordrecht.

ATH. COQUEREL fils.

(1) Il mourut à Montpellier, le 2 janvier 1646. Voir : *Les Dernières Paroles de M. Gigord, pasteur à Montpellier*, par Pierre Prunet, étudiant en théologie in et 64 p., dans le *Recueil des dernières Heures de MM. Du Plessis, Gigord, Ricet et Du Moutin*. Genève, 1666. In-18.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE HÉROÏNE PROTESTANTE

BLANCHE GAMOND

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

1686-1687

III. CAPTIVITÉ A GRENOBLE.

(Suite.)

Et comme on amenoit tous les jours les gens qu'on prenoit sur les frontières, tellement que la prison étoit pleine, nous étions huitante dans la basse-fosse des femmes et filles, outre ceux des chambres, et du civil et des cachots, et ceux de la basse-fosse des hommes, qui étoient plus de soixante (1). Au mois de mars, on vint prendre le nom de celles qui n'avoient pas changé, et le soir, le guichetier vint dire à plusieurs de nos sœurs : « Tenez-vous prêtes, car vous partirez demain. » Alors le geolier s'adressa à la sœur Cassagne et à moy : « Tenez [vous prêtes] vous deux aussy, car vous irez demain à l'hôpital de Grenoble. Et s'il n'étoit que vous êtes jugées à cella, vous iriez avec les autres là où elles vont. » Mais le lendemain nous versâmes beaucoup de larmes, car la séparation de nos chères sœurs nous étoit extrêmement rude; mais de plus c'est que nous ne savions pas où étoit-ce qu'on les alloit mener. Le guichetier vint de bon matin, et leur dit : « N'êtes-vous pas prêtes pour partir? On vous attend; dépêchez-vous. » Je m'approchai du guichetier et luy dis : « Je vous prie, faites-moy sçavoir où l'on va mener ces demoiselles. » Il me dit : « Je ne le sçay pas, mais je ne laisseray pourtant pas de m'informer partout. » Les uns disoient : « On les met dans d'autres prisons; » les autres disoient : « On les mène à Valence aux prisons ou à La Rapine (2). »

(1) Voir la liste citée plus haut des protestants fugitifs, arrêtés et poursuivis devant le Parlement de Grenoble, dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Prot. franç.*, t. VII, p. 135 et suiv.; et t. VIII, p. 297 et suiv.

(2) Nom sous lequel étoit communément désigné d'Hérapine, directeur de l'hôpital général de Valence. Voy. l'Introduction.

Nous nous séparâmes en nous souhaitant mille bénédictions les unes aux autres, mais non pas sans verser des larmes en abondance ; tellement qu'elles partirent le 1^{er} d'avril. Elles étoient vingt-deux, et quatre hommes. Il ne faut pas que j'oublie qu'une de mes intimes amies vint à moy de rechef m'embrasser, et elle mouilloit mon visage de ses larmes en me disant : « Je me suis retournée des degrés pour vous témoigner le regret que j'ay de vous quitter, et vous ne le sçauriez assez croire. » Je luy répondis : « Je vous suivray bientôt ; car cette nuit, j'ay vu un raisin en vision, qui n'étoit pas tout meur ; mais on choissoit les grains qui étoient meurs, et on laissoit ceux qui étoient verts, c'est-à-dire que je ne suis pas meure pour aller maintenant avec vous, mais je vous suivray ci-après. »

Or, depuis ce temps-là, je redoublai mes prières et mes vœux les plus ardens vers le ciel, afin qu'il me fortifiât de plus en plus ; et toutes les fois que je ployois les genoux devant Dieu à la fin de mes prières, je disois à mon Dieu le plus ardemment : « Ne permets pas que je tombe entre les mains de ces cruels, à La Rapine ; mais si tel est ton bon plaisir, et que tu l'aies ordonné dans ton conseil, ô Dieu, augmente-moy ton saint Esprit ! Envoye tes saints anges qui me consolent et me fortifient ; ne permets pas que je succombe sous la tentation, mais plutôt fais-moy la grâce que je te sois fidelle jusqu'à la mort, afin que j'obtienne la couronne de vie ! » Et comme Jésus-Christ nous dit que ce n'est que par jeûnes et oraisons qu'on peut faire sortir les esprits malins, aussi ce n'est que par jeûnes et prières que l'on peut obtenir ce que l'on demande à Dieu ; c'étoit là principalement mon occupation. Comme je continuois à mortifier mon corps et à m'affliger journellement, je tombay malade, et j'étois détenue d'une si grande fièvre maligne qu'on croyoit que c'étoit fait de moy. Mais, nonobstant mon mal, je ne laissois pas de m'informer de mes chères sœurs : « Où est-ce, disois-je, qu'on les a menées ? » On me répondit : « Nous ne sçavons, et mesmes nous n'avons point appris de leurs nouvelles. — Je me doute fort, disois-je, qu'on ne les aye menées à La Rapine. »

Dans ce temps-là, je receus une lettre de monsieur mon parrain, qui continuoit de m'exhorter à la persévérance et à la patience, quoi qu'il m'arrivât (1) ; mais l'état où j'étois ne me permit pas de

1) Dans cette lettre, datée du 3 avril, le digne pasteur Murat écrivait à sa filleule « que le monde ne seroit pas témoin de ses souffrances, que ses ennemis la feroient souffrir en secret, mais que les anges de Dieu le verroient et que Dieu le verroit aussi. » Voir plus loin la lettre adressée par Blanche Gamond au pasteur Murat, le 20 octobre 1657.

luy faire réponse, car j'étois si mal que je ne pouvois point prendre de bouillon.

Gabet, le concierge, et des autres messieurs vinrent de rechef à la basse-fosse prendre le nom de toutes celles qui n'avoient pas changé. Un de ces messieurs étoit de nos amis, quoiqu'il fût papiste; nous le priâmes de nous dire pour quel sujet on venoit prendre si souvent nos noms. Il nous dit qu'il ne le sçavoit pas; mais la sœur Cassagne luy dit: « Monsieur, mais quand vous le sçauvez, vous nous advertirez. — Ouy, dit-il, je vous le feray sçavoir, et si je ne puis pas vous parler, je vous montreray un signal, c'est-à-dire si on vous mène à d'autres prisons ou à La Rapine. Je vous montreray deux marques; une aiguille, qui sera le signal de La Rapine. »

Mais trois jours après, la sœur Cassagne vint me dire, les larmes aux yeux: « On vient de me montrer l'aiguille, c'est-à-dire qu'on va bientôt nous mener à La Rapine. Il est impossible qu'aucune personne échappe de ses mains; il fait mourir de faim, il assomme les personnes à coups de bâton, il les met dans l'eau, il outrage les filles, il fait prendre l'hostie par force, et je ne me sens pas courage de résister à tout cela. Si on veut me faire mourir, je suis prête, de quelle mort que ce soit; mais penser d'aller à La Rapine, il vaut mieux que je change de religion que de m'exposer à de si grands malheurs; car quand j'y seray, je ne pourray l'éviter. » Je luy dis: « Mademoiselle, vous m'annoncez deux tristes nouvelles qui me pénètrent jusques à l'âme; mais quoy, seriez-vous dans le dessein de quitter la vérité et de m'abandonner? Nous avons demeuré une année et deux mois ensemble, et maintenant vous voulez me quitter! Je vous prie, de la part de Dieu, [de vous souvenir] que si nous venons à succomber, les souffrances que nous avons endurées jusques à présent s'élèveront devant Dieu [contre nous] et nous condamneront. Et il vaudroit mieux pour nous n'avoir jamais connu la vérité que de l'avoir connue; quoy que nous avons commencé par l'esprit, finirons-nous par la chair? Vous avez ouï la lettre que je viens de vous lire, comme monsieur mon parrain nous encourage de souffrir toutes choses, et comme Dieu récompense ceux qui demeurent fermes dans la foy. Au reste, ma chère sœur, fortifions-nous au Seigneur, en la puissance de sa force; soyons revêtues de toutes les armures de Dieu, afin que nous puissions résister contre les embûches du diable, car nous n'avons pas la lutte contre la chair et le sang, mais contre les principautés, contre les puissances, contre les seigneurs du monde,

gouverneurs des ténèbres de ce siècle, contre les malices spirituelles qui sont aux lieux célestes. C'est pourquoi prenons toutes les armures de Dieu, afin que nous puissions résister aux mauvais jours, et ayant tout surmonté, demeurions fermes. Soyons, soyons donc fermes, ayant nos reins ceints de vérité, et étant revêtues de l'Évangile de paix. Prenons surtout le bouclier de la foy, par lequel nous puissions éteindre tous les dards enflammés du malin; prenons aussi le casque du salut, et l'épée de l'esprit, qui est la parole de Dieu. Prions en toutes sortes de prières et de requêtes en tout temps en esprit, et veillons à cela avec toute persévérance (1). »

Mais le concierge avec des autres messieurs entrèrent dans la basse-fosse, ce qui rompit notre entretien. Gabet se mit à dire : « Je suis icy de la part de nos seigneurs du parlement pour vous dire que toutes celles qui n'ont pas fait abjuration, on les envoie à La Rapine, et il est impossible que vous puissiez résister entre ses mains. Croyez-moy, changez icy; car, quoique vous changiez [ensuite], vous ne sortirez pas et vous souffrirez beaucoup; car vous serez plus mal que vous n'êtes pas. » Je luy répondis : « Monsieur, si j'ay fait quelque chose qui ne soit pas de faire, faites-moy mourir en une place publique par la main d'un bourreau public, non pas m'envoyer vers un bourreau secret, un homme possédé du diable; si je n'ay rien fait digne de vos menaces, pourquoy me faites-vous ce tort? Toute la terre apprendra que les messieurs du parlement de Grenoble ont un bourreau secret, à sçavoir La Rapine, qui exerce des cruautés que l'enfer n'[en] a jamais inventées de semblables. » Et comme il ne peut rien obtenir sur moy, il me laissa.

En un moment après, je m'allay mettre au cachot pour faire ma prière, et ensuite pour écrire un billet à mon père et à ma mère, afin qu'ils se tinssent à la porte de la prison, s'ils vouloient me voir; car on devoit bientôt me sortir pour me conduire à La Rapine. Comme j'écrivais, je vis venir deux demoiselles, qui avoient leur visage tout baigné de larmes; et moy, que mes larmes effaçoient tout ce que j'écrivais! Elles me dirent : « Dites-nous votre dessein, nous vous en prions. » Je leur dis : « Mon dessein est de suivre l'agneau de Dieu en quelque part qu'il aille, et j'espère que Dieu sera glorifié en moy soit par la vie, soit par la mort. » Et comme je ne voyois de tous côtés que larmes : les unes avoient promis, les autres combattoient, les autres se déchiroient, [s']arrachoit les

(1. Ephés. VI, 10-18.

cheveux, je n'entendois que des soupirs, je montai à la galerie. Je vis la sœur Cassagne qui parloit à ma chère mère, mais je ne savois pas que ce feut ma mère, sinon quand la sœur E. feut ôtée de devant moy. Alors je vis ma bonne mère qui se fondoit en larmes; elle me fit signe, et je m'ôtai de là les larmes aux yeux, car de voir ma mère en cet état, cella me crevoit le cœur. Je dis en moy-même: « Que faites-vous, ma chère mère, et pourquoy affligez-vous mon cœur? Je n'ignore pas que plusieurs tribulations m'attendent à Valence chez La Rapine; mais je ne fais cas de rien, et ma vie ne m'est point précieuse, moyennant qu'avec joye j'achève ma course; mais ce qui m'est guain, je le répute m'estre dommage pour l'amour de Christ; voire certes je répute toutes choses m'estre dommage pour l'excellence de la cognoissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privée de toutes ces choses, et je les répute comme fiante, afin que je gagne Christ, et que je sois trouvée en luy ayant non point ma justice, qui est de la loy, mais celle qui est de Dieu par la foy (1). » Un moment après, comme j'étois dans la basse-fosse, Mademoiselle Garsin, la sœur d'un pasteur (2), me dit : « Vous êtes résolue d'aller à La Rapine; je souffrirais bien la roue, mais si on vouloit m'envoyer à La Rapine, je changerois. De vray, il est impossible que vous puissiez résister; il y est bien allé de plus grands esprits que vous, qui n'ont pu résister. » Je luy dis : « Mademoiselle, vous me donnez un méchant conseil; quand vous avez été affligée, je vous ay consolée et fortifiée le mieux qu'il m'a été possible. Je sçay bien que moy-même je ne puis rien; mais avec Dieu, je puis toutes choses en Christ qui me fortifie. » Et le soir on vint de rechef nous persécuter, tellement que le nombre qui demeura ferme fut réduit en deux filles et moy qui faisois la troisième.

Et le lendemain, ma mère ne manqua pas de venir et n'apporta du linge et plusieurs choses; mais je luy dis : « Je n'ay plus besoin des choses du monde. » Je ne voulens rien prendre. Comme je voyois qu'elle s'affligeoit extraordinairement, je luy dis : « Pourquoy vous affligez-vous? Puisque Dieu veut me mettre à cette épreuve, sa volonté soit faite! Il est vray que vous vous appuyez sur moy qui suis votre bâton de vieillesse; mais Dieu luy-même le

(1) Actes XX, 24; Philip. III, 7-9.

(2) Peut-être de Garcin, pasteur de Nions, qui se réfugia en Hollande, où il vivoit en 1686. *Bull.*, t. VII, p. 433. — La liste des protestants fugitifs, ramenés devant le parlement de Grenoble, mentionne plusieurs prisonnières du nom de Garcin. Trois d'entre elles, Susanne, Claudine et Jeanne Garcin, furent, en 1686, condamnées à être rasées, recluses, et à avoir leurs biens confisqués.

sera, et c'est sans doute pour notre bien que Dieu nous afflige, puisque toutes choses aident en bien à ceux qui aiment Dieu. » A même temps on m'appella. Je ne dis pas toutes les persécutions que j'eus à souffrir ce jour-là ; car ils furent plus de sept personnes que quand l'une me quittoit, l'autre me prenoit ; ils firent tous leurs efforts pour m'empêcher de partir.

Dans ce moment, j'eus une grande tristesse et une grande joye en même temps ; c'est Mademoiselle de Leuze, ma chère compagne, que je n'avois pas eu l'honneur de voir depuis qu'on vint la prendre de dessus mon lit pour la mener à la tour Dauphine (et bien qu'elle me toucha, elle n'eut pas le temps de me dire adieu) ; et sitôt qu'elle me vit, [elle] se jeta sur mon col et nous versâmes des larmes de joye et de tristesse ; car, de la voir exposée au même supplice que moy, cella m'affligeoit ; mais aussi il m'encourageoit, car je sçavois qu'elle demeureroit ferme en la foy.

Nous étions tous prêts de partir, cinq hommes et quatre filles, Mademoiselle de Leuze, de Montpellier, Mademoiselle Dumas, de la Salle, et Mademoiselle Raçonot, d'Anonay, et moy, qui faisois la quatrième. Nous partimes le 21 may pour aller au bateau ; et comme les archers vinrent nous prendre à neuf heures du matin, comme je passai, ma mère accourut pour m'embrasser. Comme elle me tenoit embrassée, les archers luy donnèrent des coups de bâton et l'ôtèrent d'auprès de moy, et, quand j'entrai dans le bateau, un des archers me donna un coup de bâton. J'avois affliction sur affliction ; c'est que Dieu s'étoit réservé une petite église dans la basse-fosse, là où nous faisons la prière et nous chantions des pseumes comme dans un temple, et [je pensais] que cella ne seroit plus ; comme en effect on n'osa plus chanter les pseumes [depuis notre départ], car je n'ay pas manqué de m'[en] informer, ce que j'ay appris avec douleur. Et nous apprîmes avec joye qu'en entrant dans le bateau un de nos frères s'étoit sauvé parmi la foule du monde qui venoit nous voir partir, tellement que nous restâmes en tout huit personnes de la religion.

Le soir étant venu, on nous fit prendre terre ; on nous mena dans un logis ; on nous mit dans une chambre. Je ne reposai point, d'autant que les archers couchèrent dans notre chambre pour nous garder et que la chandelle ne s'éteint point de toute la nuit. De plus, Mademoiselle de Leuze me racontoit les mauvais traitements qu'on luy avoit faits à la tour Dauphine. Comme les archers dorment, je déchirois plusieurs lettres que j'avois, de peur que, si on venoit à me les trouver, je ne fusse plus maltraitée et tenue plus

renfermée que mes chères sœurs, ce qui n'auroit pas manqué infailliblement, car quand j'écrivois ou je recevois des lettres, il me falloit prendre toutes les précautions et subtilités imaginables.

Le matin venu, nous partîmes, et dans notre bateau il y avoit plusieurs personnes, outre deux troupes de galériens qui étoient enchaînés, lesquels ne faisoient que blasphémer le saint nom de Dieu, tellement que nous commençons notre supplice. Il y avoit aussi un prêtre qui s'approcha de moy; il me demanda d'où j'étois; il faisoit semblant de me plaindre, me voyant entre les mains des archers. Il entra en dispute avec moy l'espace de deux heures; il fut contraint de me dire que les gens de la religion étoient très-bien instruits. Il me demanda d'où j'étois. Je luy dis : « Pourquoi, Monsieur, me demandez-vous de rechef d'où je suis? Suffit que je vous ay dit que j'étois de la religion. — C'est que je m'en vay à Saint-Paul-Trois-Châteaux pour prendre les ordres et faire un présent d'une caisse pleine de livres à Monseigneur l'évêque de Saint-Paul, et, si je pouvois vous servir, je le ferois avec plaisir. — Monsieur, je vous remercie de vos offres. » Alors le batelier nous dit à tous de prier Dieu à cause d'un méchant endroit qu'il y avoit du danger de nos vies, et qu'autrefois il s'étoit perdu des bateaux au même endroit, ce que nous fîmes; chacun se mit à genoux pour implorer le secours de Dieu. Nous arrivâmes heureusement au port. Quand nous eûmes un peu marché, nous trouvâmes deux capucins qui marchèrent quelques pas avec nous; ils nous quittèrent en nous disant : « Nous allons vers M. de La Rapine vous préparer lieu. »

IV. L'HÔPITAL DE VALENCE.

Ce fut le 23^e may 1687, un jeudi après midi, que nous entrâmes dans l'hôpital général de Valence, conduit par La Rapine. Quand les archers nous eurent mis entre ses mains, ils rendirent un paquet de lettres à La Rapine de la part de Messieurs du parlement de Grenoble. Quand il eut leu ces lettres, il nous fit arranger tous huit devant luy en nous disant : « Voicy des lettres que Messieurs du parlement m'ont envoyé, qu'il y a élargissement de ces vingt-deux prisonniers qu'ils m'ont envoyés il n'y a pas longtemps. Elles ont fait leur devoir; si vous en faites de même, vous sortirez bientôt. » A l'instant, il nous fit de grandes douceurs et ensuite de grandes menaces; nonobstant tout cela, il ne peut rien obtenir sur nous. Il fit mettre Mademoiselle de Leuze dans le cachot en luy disant : « Tu auras cent coups de bâton, gueuse! Qu'on luy ôte ses habits

et qu'on en baille des méchans à cette chienne! (1) » Il fit mettre les quatre hommes à la salle des garçons, et nous trois on nous fit passer à la cuisine. Une de mes sœurs me dit : « J'ay grand' soif. » Les servantes de l'hôpital l'entendirent et me dirent : « Quoy! vous parlez icy dedans! Il n'est pas permis dans cette maison, ny de se regarder, quand on est huguenote comme vous êtes. » Et en même temps on vint nous fouiller depuis les pieds jusqu'à la tête. La Rapine nous appella et nous demanda nos noms, et les mit en écrit. Après on nous mena en la salle des filles.

Le soir, on me fit aller à la récréation; et comme je me promenois dans le jardin, la garde qu'on m'avoit donné ne cessoit de me persécuter. Un peu après, elle me dit : « Marchez; n'entendez-vous pas la cloche qui sonne? » Je luy dis : « Où voulez-vous que j'aille? » Elle me dit : « A la chapelle, entendre la prière que M. de La Rapine fera. » Je luy dis : « La prière est bonne partout; je n'y veux pas aller; » et je m'arrêtai d'un pas ferme. Mais à l'instant ils feurent trois ou quatre filles de l'hôpital qui me trainèrent du jardin au réfectoir des filles, ensuite à la cuisine. Là étoit la gouvernante de l'hôpital, nommée la sœur Marie, où elle me donna des soufflets et des coups de pied; ensuite elle se fit apporter un bâton qu'elle me rompit dessus en me disant : « Gueuse, chienne d'huguenote, tu ne veux pas aller à l'église! » Elle commença à me décoiffer pour me tirer par les cheveux, mais elle n'en trouva point. On me traîna par mes bras et ensuite on me porta à la chapelle, mais non pas sans cris ny sans larmes; car le pavé en étoit mouillé, non-seulement pour les coups que j'avois receus, mais parce que je me voyois dans le temple des idoles. Ce soir-là on me donna un lit qui étoit assez bon; mais je ne pouvois pas me déshabiller, ny tourner les bras, ny les lever, ny lever la tête, de tant qu'on m'avoit meurtrie de coups. C'étoit le premier jour que j'entray à l'hôpital, à huit heures du soir.

Le lendemain, on nous fit lever à quatre heures et demi du matin pour travailler; quoique je ne pouvois pas lever la tête, parce que mon col étoit tout meurtry, il me falloit pourtant travailler. A six heures, deux filles me prirent et me menèrent dans la chapelle mal-

(1) Il est fort probable qu'à Grenoble Mademoiselle de Leuze avait montré devant ses juges une fermeté qui lui valut d'abord l'emprisonnement qu'elle eut à subir dans la tour Dauphine, puis, lors de son arrivée à Valence, une *recommandation* spéciale auprès de l'infâme directeur de l'hôpital. Plus tard, comme on le verra, ce dernier reconnaissait lui-même que Jeanne de Leuze et Blanche Gamond étaient ses prisonnières les plus « opiniâtres. » On n'aurait pu rendre un plus magnifique hommage à la fidélité des deux captives.

gré moy, et bien que je leur disois : « Je suis de la religion, je n'y veux pas aller, » elles me répondoient : « C'est l'ordre de l'hôpital; les autres qui n'ont pas changé non plus que vous, elles y vont et ne font pas tant les opiniâtres que vous. Voulez-vous, comme hier, vous faire assommer à coups de bâton? et partant vous y irez ou on vous y portera. »

Le soir venu, La Rapine me fit venir devant luy et celles qui n'avoient jamais changé. Nous étions six en sa présence; il y en avoit d'autres; mais elles étoient dans des cachots ou dans des cabinets, qui n'étoient pas présentes avec nous. Il fit venir vingt ou trente papistes. Quand nous fûmes toutes là, il nous fit arranger devant luy; il s'adressa à nous en nous disant : « Vous [êtes] des opiniâtres et des rebelles au roy et à Dieu; mais il faut que vous changiez ou vous crèverez sous les coups. Je vous feray venir, maudite race de vipères, à coups de nerf de bœuf; car je sçay mon métier par routine; j'ay cinquante-six années; je vous feray obéir, gueuses, mieux qu'aucun homme du royaume; car l'hôpital n'est pas fait pour vous; mais vous êtes icy pour obéir aux ordres de l'hôpital, et c'est le commandement de Monseigneur l'évêque de Valence (1). Vous serez la balieure et la râclure de l'hôpital; vous balierez depuis le matin jusques au soir, et si vous y manquez, vous aurez cent coups de bâton; après cella, je vous feray mettre dans un cachot, là où je vous feray mourir de faim; mais afin que vous languissiez plus longtemps, vous aurez un peu de pain et de l'eau, et il est impossible que vous puissiez résister aux coups; à la fin vous serez crevées dans trente ou quarante jours tout au plus; nous le sçavons, car nous avons expérimenté et éprouvé cella. Après tout cella, on vous jettera à la voirie; le roy sera défait d'un méchant sujet; voilà une chienne morte, malheureuse en cette vie, damnée en l'autre; comptez là-dessus, chiennes, gueuses, c'est votre partage. » Après cella, La Rapine s'adressa aux papistes qu'il tenoit dans l'hôpital et leur dit : « Je vous donne charge d'avoir soin de ces huguenotes; vous les ferez balier, frotter, écurer depuis le matin jusques au soir, depuis le haut de l'hôpital jusques au der-

(1) Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die en 1634, et archevêque d'Aix en 1687. Ce prélat, très-hostile aux réformés, fut l'un des promoteurs les plus actifs de la révocation de l'édit de Nantes. Dans ses *Mémoires*, il se glorifie d'avoir, avant même que cet édit eût été abrogé, « entièrement fait détruire leurs prêches » dans son diocèse, « et fait faire des conversions par plus de trente mille hommes, dont plus de la moitié, » ajoute-t-il, « a heureusement persévéré dans la religion. » Voy. sur la conduite de Cosnac à l'égard des protestants, le *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. franç.*, t. I, p. 167 et suiv., et présent volume, p. 370 et suiv.

nier et plus bas étage, et n'épargnez pas ces brebis galeuses; si elles ne vous obéissent pas, venez me le rapporter aussitôt, ce qu'elles feront et ce qu'elles diront; si vous manquez de venir le rapporter, vous aurez cent coups; car vous êtes les filles de la maison, c'est pourquoy vous me devez être fidelles (1). » Je suis persuadée qu'on mettroit ce que j'ay écrit au nombre des fables, si plusieurs honorables personnes à qui Dieu a fait la grâce de souffrir pour la même cause que moy et à qui Dieu a fait aussy la grâce de sortir, ne rendoient un fidelle témoignage à tout ce que j'avanceray (2).

Ce même soir on me fit changer de lit; on me mit dans une chambre qu'on nommoit Sainte-Thérèse, là où je n'étois pas mal, parce que j'avois des draps; mais le soir suivant on me changea pour la troisième fois; on me mit en une chambre qu'on nommoit Sainte-Catherine, là où il y avoit des poux et des puces et des punaises. une chose prodigieuse, tellement qu'il me sembloit tous les matins qu'on m'avoit donné les étrivières, de tant que ma chair me cuisoit. Je n'avois point de draps, tant seulement une couverture et de la paille. On nous défendoit de prier Dieu; on s'en alloit tâter de nuit à mon lit si je me levois pour prier; si on m'eût trouvée à genoux, j'aurois eu des coups de bâton. On nous faisoit travailler le dimanche. Il ne nous étoit pas permis de blanchir ny de faire blanchir nos chemises; les poux nous couroient dessus; il nous étoit défendu de nous les ôter. Le pain qu'on nous donnoit étoit fort noir et du plus amer; car, pendant trois ou quatre jours, il me fut impossible d'en mettre un morceau à ma bouche, quelque effort que je fisse en moy-même.

Le 29^e ou le 30^e de may, La Rapine étoit à la porte de la chapelle avec un bâton à la main comme la coutume. Et comme tous ceux qui étoient de la religion y alloient par force et à contre-cœur, il dit à un homme de la religion : « Chien, tu vas si lentement à l'église et tu ne marches pas plus vite! Je te feray bien marcher à coups de bâton! » En même temps, il le frappa si fort qu'il le jetta par terre, et il se mit à crier : « Tous ces chiens et chiennes d'huguenots,

(1) Selon Ant. Court (*Hist. manuscrite des Eglises réf. de France*, t. I, p. 255), d'Hérapipe avoit pris pour devise le quatrain suivant, « qu'un quelqu'un avoit fait à sa louange : »

« Partout où je passai, je portai la terreur,
Je fouettai jusqu'au sang et fis sentir ma rage,
En n'épargnant ainsi ni le sexe ni l'âge,
Je soumis tout à ma fureur ! »

(2) En particulier, Madame Reymond, née Terrasson, de Die, qui a aussi écrit une relation de ses souffrances. Ant. Court, qui a eu ce document entre les mains, en transcrit, dans son *Hist. des Eglises réf. de France*, quelques passages que nous reproduisons plus loin. Voy. l'Appendice.

quand on les mène dans l'église, ils y vont par force, et ils aimeroient mieux aller à un supplice; il semble qu'ils y iroient plutôt qu'à l'église. Mais c'est le commandement de monseigneur l'évêque de Valence que tous ceux qui sont dans l'hôpital aillent tous les jours à la messe; il me faut exécuter ses ordres : c'est pourquoy je me tiens à la porte pour voir s'ils prennent de l'eau bénite et s'ils font le signe de la croix, et s'ils manquent la messe; si cela leur arrive, je les roueray et les feray rouer de coups. » On nous défendoit d'aller au garde-robe, et ce n'étoit que par fantaisie quand on nous laissoit aller aux commodités. Mais la plus grande de toutes nos souffrances, c'est qu'on nous faisoit aller deux fois le jour au temple des idoles. Je ne puis penser à cela que je ne tire des torrents de larmes de mes yeux, puisque c'est le plus grand péché que j'aye commis en ma vie; c'est pourquoy je m'adresse aux personnes pieuses et leur demande le secours de leurs prières, afin que ce péché ne me soit point imputé. Je ne le cache pas, car ceux qui cachent leurs transgressions ne prospéreront point; mais ceux qui les confessent et délaissent obtiendront miséricorde. J'ay dit : Je feray confession de mes transgressions à l'Eternel, et tu as ôté la peine de mon péché; et avec Job : J'ay péché; que te feray-je, conservateur des hommes? Je me confesse à Dieu, et Dieu est fidelle et juste pour me pardonner mes péchés; je passe condamnation devant Dieu afin de n'être point condamnée (1). Je confesse que ma vie n'a pas répondu à la sainteté de notre religion; c'est pourquoy Dieu a permis que j'aye souffert tant de maux.

Le 9^e juin, un mardi. on me faisoit charier de l'eau avec Mademoiselle de Leuze. Une fille, nommée Mugnette, nous suivoit après avec une verge à la main, qui nous en frappoit les doigts. Et la cornue que nous portions étoit pleine et pesante, que deux hommes auroient eu peine de [la] porter; et comme nous étions faibles, ce feut cause que celle qui étoit avec moy, le bâton lui glissa de la main, et nous versâmes deux ou trois verres d'eau sur le pavé. Ce feut la cause qu'on s'en alla appeller Rapine, qui feut embrasé de courroux contre nous; et comme j'étois dans la salle, que je filois, je vis entrer Rapine, qui dit : « Cette gueuse, chienne d'huguenote que je cherche, descend, marche devant moy! Tu ne te contentes pas d'être gâtée, tu gâtes les autres; tu es un poison icy dedans, tu empêches que les autres changent. J'y mettray ordre, car tout à l'heure tu auras cent coups. Mets-toy là à genoux, gueuse, chienne,

(1) Prov. XXVIII, 13; Ps. XXXII, 5; Job VII, 20; 1 Jean I, 9.

brebis galeuse! » Alors La Rapine s'en alla; et comme j'étois à genoux à la porte de la boutiquerie, dans la cour des garçons, je profitai du temps pour demander grâce et miséricorde.

Prière quand on croit mourir pour l'Évangile.

O mon Seigneur, mon Dieu et mon Père! me voicy, ta servante, humblement humiliée sous tes yeux, pour te demander pardon de mes péchés que j'ay commis depuis l'heure de ma naissance et pour implorer ton secours. Envoye-moi tes saints anges qui me consolent et qui me fortifient dans mon agonie; et comme Jésus-Christ a été mené comme une brebis muette à la tuerie, et comme un agneau devant cellui qui le tond, ains il n'a point ouvert la bouche, et puisqu'il nous a laissé un patron afin d'ensuivre ses traces, fais moy la grâce, ô mon Dieu, que je le suive, que je n'ouvre pas la bouche contre mes ennemis. Tiens donc toy-même le guichet de mes lèvres, ou, si tu permets que j'ouvre la bouche, que ce soit pour te dire que je mets mon âme entre tes mains, ensuite [pour] te prier pour ceux qui vont bientôt déchirer ma personne. O mon Dieu! que cette épreuve est amère et douloureuse! et qui est-ce qui pourra exprimer les angoisses de mon âme? car je ne vois rien qui ne m'afflige et [n']augmente mes douleurs! Je me vois entre les mains des ennemis de ta vérité, qui tâchent d'arracher Jésus-Christ de mon cœur et [de] me faire périr; non-seulement je suis oppressée avec la mort, mais j'ay à combattre l'enfer même et à soutenir tous les efforts de mes ennemis qui s'élèvent devant moy. O mon Dieu! c'est ta cause, ce sont tes intérêts; ne permets pas que je succombe aux ruses de tes ennemis! Et puisque c'est pour l'espérance d'Israël que je vais être liée et garrottée, soutiens-moy; que ton bras puissant dise à mon âme que tu es sa délivrance. Il est vray que je suis loin de mon pays natal, mais je ne suis pas plus éloignée du ciel; reçois donc mon âme dans ton ciel. Je n'ay point de pasteur qui me console dans mes angoisses; mais tu seras toi-même mon consolateur et mon pasteur. Console-moy, fortifie-moy par ton Saint-Esprit; que ton bâton et ta houlette me soutiennent, en sorte que, quoique je chemine en l'ombre de la mort, je n'aye rien à craindre. O puissant et miséricordieux Seigneur, ne permets pas que je perde courage et que je succombe à la tentation; mais fais que, par le bouclier de la foy, je puisse éteindre tous les dards enflammés du malin. Qui est-ce qui me séparera de toy, ô mon Dieu? Sera-ce les coups, ou la persécution, ou les oppressions, pé-

ril, famine, nudité? Non; en toutes ces choses je seray plus que vainqueuse en celui qui m'a aimée, mon Seigneur, car je suis assurée que ny mort, ny vie, ny anges, ny principautés, ny puissances, ny choses présentes, ny choses à venir, ny profondeur, ny richesses, ny aucune créature ne me séparera jamais de ton amour, que tu m'as montré en Jésus-Christ, ton Fils bien-aimé, mon Sauveur.

La seconde Rapine, nommée Marie, laquelle venoit de tenir conseil avec son adjoint, le premier Rapine, pour m'ôter la vie, elle fit l'ignorante en me disant : « Que faites-vous là? et qui est-ce qui vous a fait mettre à genoux? Levez-vous de là. Dites-moy, n'êtes-vous pas bien misérable de ne vouloir pas changer? Si vous nous promettiez, vous sortiriez et vous vous en iriez à Genève, là où il vous plairoit. » Elle n'oublia rien, et par douceur et par menaces, pour me faire changer. Et comme elle ne peut rien obtenir sur moy, elle me fit aller au réfectoir des filles; elle me dit : « Mettez-vous à genoux, » puis fit venir six ou huit filles, que quand l'une me quittoit, l'autre me prenoit, où elles ne manquèrent pas, et par douceur et par flatterie, et par menaces; et comme elles ne peuvent pas obtenir ce qu'elles demandoient, elles s'en allèrent rapporter le tout à La Rapine. Je ne dis pas les douleurs cuisantes que je sentoies, à cause des ampoules que j'avois aux genoux, qui n'étoient sorties du venin que j'avois tiré de la basse-fosse, et de plus qu'on m'avoit surprise; et comme il y avoit plus d'une heure que j'étois là à genoux, cela augmentoit mes douleurs. A même temps, je vis venir cette Marie, qui me dit : « N'êtes-vous pas lassée de demeurer là à genoux? Vous êtes bien malheureuse; pourquoy ne vous tirez-vous pas de la peine où vous êtes? Nous vous faisons charrier de l'eau pour la verser par terre; nous vous avons fait ballier (balayer) le jardin, [ce] qui n'étoit pas nécessaire; tout cela que nous vous faisons faire, ce n'étoit que pour épuiser votre patience, vous le connaissez très-bien, à cette fin de vous faire changer. Croyez-moy, si vous avez de la charité, faites-la paroître, ayez-en pour vous-même; tirez-vous de toutes ces souffrances, car vous allez tout présentement recevoir les étrivières, mais d'une manière que le sang sortira de toutes parts, et, pour cela, vous ne mourrez pas, et vous languirez tant plus. Croyez-moy, changez, car aussy bien vous ne pouvez pas faire les fonctions de votre religion; au contraire, il faut que vous alliez à l'église comme nous. » Je lui répondis : « Vous m'y faites aller par force; mais je n'y crois du tout

point, et tout ce que j'y ai veu ne sert qu'à m'affermir davantage, et je suis mieux de ma religion que le jour que j'entrois icy; ainsi toutes vos persécutions ne servent qu'à m'affermir. »

Elle s'en alla; mais plutôt La Rapine vint, transporté de furie et de rage, qui avoit un doigt d'écume à la bouche. Il me dit : « Tu es encore là, gueuse, chienne; on ne t'a pas baillé cent coups, et personne ne peut obtenir sur toy de quitter cette maudite religion! Je le dis malgré moy, tu souffriras comme un martyr, mais comme un martyr du diable. Tu recevras les étrivières tout présentement, ensuite on te mettra dans un cachot, là où tu crèveras et finiras malheureusement tes jours; étant crevée, on te jettera à la voirie; le roy sera défait d'un méchant sujet. Voilà une chienne morte, un tison d'enfer, damné à tous les démons; compte là-dessus, gueuse! » Et après qu'il eut joué toutes sortes de personnages, il s'en alla à la cuisine et dit aux cuisinières : « Donnez les étrivières à cette huguenote; mais ne l'épargnez pas; que si vous l'épargnez, vous serez mises à sa place. »

A l'instant on me fit lever, et on me fit entrer à la cuisine. Sitôt que j'y feus dedans, l'on ferma bien toutes les portes, et je vis six filles, que chacune d'elle lioit un paquet de verges d'ozier de la grosseur que la main pouvoit empoigner, et de la longueur d'une aune. On me dit : « Déshabillez-vous; » ce que je fis. On me dit : « Vous laissez votre chemise; il la faut ôter. » Elles n'eurent pas la patience qu'elle-mêmes me l'ôtèrent, et j'étois nue depuis la ceinture en haut. On apporta une corde de laquelle on m'attacha à une poutre qui tenoit le pain dans la cuisine; en m'attachant on tiroit la corde de toutes leurs forces, puis on me disoit : « Vous fais-je mal? » Et alors elles déchargèrent leur furie dessus moi, et en me frappant l'on me disoit : « Prie ton Dieu! » C'étoit la Roulatte qui me tenoit ce langage. Ce fut à ce moment là que je reçus la plus grande consolation que je puisse recevoir de ma vie, puisque j'eus l'honneur d'être fouettée pour le nom de Christ, et de plus d'être comblée de ses grâces et de ses consolations. Que ne puis-je écrire les influences, consolations et la paix inconcevables que je sentois au dedans de moi! Mais pour le sçavoir, il faut passer par la même épreuve; elle étoit si grande que j'étois ravie, car là où les afflictions abondent, la grâce abonde par-dessus. On avoit beau s'écrier : « Redoublons nos coups; elle ne les sent pas, puisqu'elle ne dit mot ny ne pleure point. » Et comment aurois-je pleuré, puisque j'étois pâmée au dedans de moi? Mais, sur la fin, mes pieds ne purent pas me soutenir parce que mes forces étoient faillies; aussy j'étois pen-

due par mes bras, et voyant que j'étois comme couchée par terre, alors on me détacha pour me frapper mieux à leur aise. On me fit mettre à genoux au milieu de la cuisine; là elles achevèrent de gâter les verges sur mon dos, tant que le sang me couloit des épaules. Le courage me faillit, tant que je tombai sur ma face; je m'écriai : « Mon Dieu, mon Dieu ! miséricorde à moi, pauvre affligée ! » En même temps, elles furent deux qui me relevèrent de terre; elles me tordirent les bras en me vêtissant ma chemise; elles disoient : « Demain vous en aurez autant, si vous ne changez pas. » Je leur répondis : « Je sçay que je changeray de la terre au ciel; mais pour de religion, jamais de ma vie. » Et comme elles me mettoient mon corps (corset), je les priai de ne me le mettre pas, mais tout seulement mon manteau; elles ne firent que pis, me serrèrent tant plus; et comme j'étais enflée et noire comme du charbon, ce me fut un double supplice et double martyre. O douleurs inconcevables ! ô maux cuisants ! Mon Dieu, adoucissez mes maux qui sont en grand nombre !

J'ai creu de n'être pas hors de propos de mettre par écrit les noms de celles qui me firent souffrir ce martyre, pour certifier la vérité que j'avance. La 1^{re}, Susanne Roulatte; la 2^e, Françon Pourchilliane; la 3^e, N. Bourdelatte; la 4^e, Claudine Trouillière; la 5^e, Susanne Guiermande; la 6^e, N. Muguette. Voilà les noms de celles qui me firent souffrir les maux qu'il n'est pas possible à croire.

C'étoit à deux heures après midi, et quoique je pouvois pas me remuer, il me falloit pourtant travailler. Et tantôt on venoit en disant : « Quatre huguenottes pour travailler et pour charrier de l'eau ! » dans un moment après on revenoit en criant : « Encore deux ou trois huguenottes pour charrier de la farine ! » et tous les jours on augmentoit nos peines et nos supplices. Aussy je regardois ce lieu-là comme l'image de l'enfer; je désirois ardemment d'en sortir ou par la mort ou par la vie; nous n'avions point de relâche; incessamment nous étions persécutés. Un monsieur, nommé Clary, qui avoit été ministre, venoit de temps en temps; il étoit de Dye; c'étoit pour nous persécuter. Pour luy avoir répondu, je fus advertie secrètement, de nuit que j'étois dans le lit, par Mademoiselle Anne Dumasse, laquelle me dit : « Je suis icy de la part de toutes nos sœurs qui vous prient et moy aussy, que vous ne disputiez plus avec personne; car on a dit qu'on vous donneroit demain les étrivières, à cause que vous avez disputé avec ce Clary de Dye, et nous en sommes extrêmement affligées qu'on vous fasse tant souffrir. » Je leur répondis : « Ne vous affligez pas; celui qui m'a donné la

hardiesse et la force de parler me donnera la patience de souffrir leurs coups. »

Tantôt je priois ma garde de me laisser prendre de l'eau pour boire, elle ne le vouloit pas permettre; je la priois qu'elle me permit d'aller au nécessaire, mais tout cela m'étoit inutile. Le soir venu, je luy dis de rechef : « Je vous prie, laissez-moy aller... ou venez avec moy. » Elle vint avec moy, et aussy Judith Royvit (1); mais elle avoit sa garde aussy bien que moy. Nous ne fûmes pas plutôt dans la cour des filles qu'on s'en alla rapporter à La Rapine que Judith Royvit avoit fait signe à Mademoiselle de Monstardié (2), qui étoit enfermée dans un cabinet, quoique cela n'étoit pas. Sitôt que nous fûmes entrées dans le réfectoir des filles, La Rapine vint, comme sa coutume, dans une grande furie, et, transporté de rage, il se fit apporter un bâton, et ensuite en frappa Judith Roidit; il le luy rompit dessus. Il dit : D'où est-ce que nous venons? On luy répondit : « De la cour... » Alors il dit : (3) « Ces gueuses d'huguenottes; car je ne prétends pas qu'elles aillent en aucun endroit; si elles y vont, venez me le dire, elles auront cent coups. » En disant cela, il continuoit à frapper cette pauvre fille. Les larmes me tomboient des yeux de voir ma chère sœur traitée de la sorte; mais, qui plus est, je m'attendois d'en recevoir autant, voyant qu'elle n'étoit pas plus coupable que moy. Mais je n'eus que la peur, parce que j'avois fait un présent; car je ne manquois pas d'adoucir ma garde, ou par parole, ou par argent, ou par linge que je leur donnois; mais aussitôt on m'ôta cette garde, et on m'en donna une plus méchante.

Un samedi, on me fit escurer de la vaisselle tout le jour, et ensuite on me donna cinq ou six chandeliers pour les frotter; je les rendis comme s'ils fussent venus du marchand, car je tâchois de me faire aimer, et aussy qu'on ne trouvât pas lieu pour nous battre. Mais aussy on me donna un chandelier qui étoit rompu, et comme je le frottois, il s'acheva; on me dit que je l'avois rompu, mais qu'on me romproit de même les côtes, et aussi les os. Cette triste nouvelle se sçut en même temps dans tout l'hôpital, tellement

(1) La prisonnière que notre manuscrit nomme *Judith Royvit* ou *Roidit*, et l'*Histoire* d'Ant. Court, *Riory*, est probablement la même personne que *Judith Roiry*, qui par un arrêt du parlement de Grenoble, rendu le 4 novembre 1686, fut condamnée à être rasée, enfermée sa vie durant, et à avoir ses biens confisqués. *Bull.*, t. VIII, p. 303.

(2) Elie Benoit nous apprend que cette prisonnière, qu'il nomme de *Mostardie*, perdit l'esprit, apparemment à la suite des barbares traitements que lui fit endurer d'Hérapine. *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, 3^e partie, p. 1026.

(3) Nous supprimons ici quelques expressions grossières.

que mes chères sœurs en étoient extrêmement affligées de me voir de rechef exposée à de si grands maux. Monsieur Rozier (1), qui étoit touché de la froissure de Joseph, m'envoya dire que j'offrisse de l'argent pour le chandelier et que je le payasse; que si je n'avois pas d'argent, il m'en enverroît. Je lui répondis : « J'en ay déjà offert; mais pour cela on me dit que ma personne en souffriroit. »

Le lendemain, qui étoit le dimanche, on ne manqua pas de nous faire travailler aussi bien que les autres fois. On nous faisoit balier la cour des filles, mais on ne nous donnoit point de balais à toutes; il falloit que nos doigts feussent les balais, et nous ramassions la boue avec nos mains. Dans ce temps-là, La Rapine vint. Nous croyons que c'étoit fait de nous; car La Rapine étoit en une rage épouvantable, que jamais je ne l'avois vu d'une si grande furie; nous étions quatre ou cinq filles de la religion que nous croyons de mourir ce jour-là; je ne crois pas qu'il y eut point de démons dans l'enfer; ils étoient tous sortis contre nous. Après quoy, on nous fit aller ôter les méchantes herbes du jardin. Je dis à la seconde Rapine, nommée Marie : « Vous nous faites travailler le dimanche; ne sçavez-vous pas que tous ceux qui violent le jour du repos n'entreront jamais au ciel? » Elle me dit : « Il est permis dans l'hôpital; les pères religieux nous en donnent la permission. »

Il ne faut pas que j'oublie que M. le comte de Tessé nous étoit venu visiter, accompagné de deux évêques (2); il demanda à La Rapine si celles qui avoient été renvoyées de la part du parlement n'avoient pas changé de religion. La Rapine répondit que non, en lui disant que nous étions des opiniâtres et des obstinées : « Mais je fis valoir le manège, » dit-il; « tout cela va comme il faut. Elles sont la balieure et la râclure de l'hôpital; j'augmente tous les jours leurs peines et leurs supplices; si elles manquent à leur devoir, vous sçavez l'ordre de la maison. » L'ordre étoit que, quoiqu'ils fussent papistes de naissance, si on venoit à manquer à quelque chose, on leur donnoit cent coups. En effect, nous avons appris par Louis Bla, qui nous remit nos os lorsque nous fûmes tombées, que par un jour il en avoit accomodé qui avoient les coudes, ou les bras, ou les jambes rompues ou démisées, des coups qu'on leur avoit donnés. Je vous laisse à penser le traitement qu'on faisoit à nous qui étions de la religion, et que la cour de Grenoble nous

(1) Ce prisonnier, que Blanche Gamond nomme plus loin Royer, étoit peut-être Pierre Royer, qui figure, à la date du 27 novembre 1683, dans la liste des réformés jugés par le parlement de Grenoble. *Bull.*, t. VII, p. 136.

(2) Probablement Daniel de Cosnac, qui, vers ce temps, fut promu à l'archevêché d'Aix, et son successeur à Valence, M. de Champigny.

avoit envoyés là pour nous faire maltraiter. Aussi La Rapine nous disoit que le parlement donnoit les ordres : « Mais moy, » dit-il, « je les exécute, car on m'a établi pour cella ; je fais le commandement de mon maître, qui est le roy et Dieu. » C'étoit sa coutume de préférer les puissances humaines à Dieu ; par là on voyoit sa profanation, de nommer Dieu après le roy de la terre. Et il avoit fait dessein de faire un nouveau supplice dans l'hôpital, qui étoit de nous mettre une corde au col, et une pierre à chaque pied ; mais Dieu ne luy permit pas d'exécuter son dessein.

Il m'envoya dire que je m'apprêtassee, dit-il : « Demain on vous donnera les étrivières à cause du chandelier que vous avez rompu. » Et de plus la Marie cruelle me dit que ma vie n'étoit pas longue : « Demain, dit-elle, on vous assommera de coups. » En effect, si ce grand Dieu n'y eût pourveu, c'étoit fait de moy ; car si La Rapine eût régné encore quatre jours, j'étois jettée à la voirie. Mais Dieu eut souvenance de nous, et fut touché de nos larmes ; c'est pourquoy Dieu exauça nos prières, et nous en délivra dans le temps que nous attendions le moins. Le même jour, à neuf ou dix heures du soir, il fallut qu'il partit à la hâte (1). C'étoit le 11 juillet que Dieu nous délivra de ce persécuteur La Rapine ; tellement que je puis dire que j'ai veu prendre fin à mes plus grands persécuteurs avant que de sortir de l'hôpital. Car j'avois demandé à Dieu que devant qu'il fût six ou douze mois tout le plus, mon commissaire (2) eût à rendre compte à Dieu de l'injustice qu'il me faisoit, et Dieu l'appella dans moins de six mois par une rude maladie, et même il demeura cinq jours à l'agonie ; ensuite il en mourut le lendemain, à cinq heures du matin.

Je balie la salle et ensuite le bureau. Je ne peux pas sitôt avoir fait, parce que, depuis les étrivières, j'étois devenue comme ladre ; j'avois par tout mon corps des ampoules, qui étoient de la grosseur d'un pois ; ce n'étoit pas de la gale, mais du sang meurtry. Je ne dois pas laisser ce qui m'étoit arrivé, il y a huit ou dix jours, lorsque j'ôtois les poux qui m'avoient entamée. C'étoit à la pointe du jour, pendant que les papistes étoient dans le liet. Je croyois que personne ne me voyoit, ny ne me pouvoit voir ; mais sitôt que je feus à la fenêtrre et que je commençois d'ôter les poux de ma chemise, il vint une de ces papistes, nommée Françon Pourchillonne,

(1) En suite de l'avis qui lui fut donné par un ami que le parlement de Grenoble venait de le décréter de prise de corps. Voy. l'Introduction.

(2) M. de Petitetet, devant lequel Blanche Gamond comparut à plusieurs reprises pendant le cours de son procès à Grenoble.

laquelle j'ay nommée cy-dessus. Elle me donna un si grand coup sur mon dos, qu'il m'ôta les croûtes des playes de mes épaules. Je m'écriay : « Mon Dieu ! » puis je me retournay vers celle qui m'avoit frappée, en luy disant : « Pourquoi me frappez-vous ? quel mal ai-je fait ? » — « Quoy, me dit-elle, ne vous a-t-on pas défendu avec menaces de vous ôter les poux ? Il faut que la vermine vous mange, puisque vous ne voulez pas changer. Tout à l'heure vous aurez les étrivières, car je m'en vay le rapporter à M. de La Rapine que vous vous ôtez les poux. » Tout cela achevoit de m'affliger, tellement que je ne pouvois pas me baisser pour balier. Cette meurtrière Marie vint, portant un paquet de clefs à la main ; elle me dit : « Tu n'as pas encore fait ny achevé de torcher ces coffres, gueuse d'huguenotte ! » Elle n'eût pas plutôt dit cella qu'elle leva la main pour me donner des clefs au visage ; mais, par un don de Dieu, la muraille receut le coup, qui emporta du mourtier ; je vous donne à penser s'il ne m'eût défait la face. Le même jour, la fièvre me prit ; mais, outre la fièvre continuelle, le redoublement d'accès me prenoit à cinq heures du matin, un jour et l'autre non. Le pavé étoit mon lit, et il auroit été un bonheur pour moy si on m'eût laissée sans me tourmenter ; car, outre ma garde, qui étoit un démon à tout moment pour me persécuter, outre cella, il venoit des prêtres.

Le 15 du même mois, il vint un jésuite accompagné d'un homme ; il entra dans la chambre où j'étois, et demanda s'il y avoit des religieux ; on luy dit que ouy. Il nous fit grande civilité, ensuite de grands offres ; il nous témoignoit qu'il étoit touché de nos afflictions. « Car j'ay appris, dit-il, que La Rapine vous a fait souffrir beaucoup ; mais que ne vous tirez-vous de la peine où vous êtes ? Ce qui vous tient là, c'est l'ignorance ; mais faites-vous instruire ; vous avez icy des personnes qui vous instruiront. » Une nommée Magdelon Ruffit, malvivante, qu'on avoit mise là dedans pour sa mauvaise vie, et [qui] même nous a beaucoup fait souffrir, elle prit la parole et luy dit : « Je suis icy pour cella, mon révérend père ; M. de La Rapine m'a donné ordre pour cella, mais elles ne veulent pas luy obéir. » Je luy répondis : « Je ne veux pas m'instruire d'une religion dont je ne veux pas faire profession. » Le jésuite dit qu'il avoit fait le tour de l'Europe : « Par conséquent, j'ay un grand esprit, dit-il ; croyez-moy, faites-vous instruire, et quittez votre religion. » Je luy répliquay que je ne voulois pas m'instruire de leur religion, que Dieu avoit caché ces choses aux sages et aux entendus, mais [qu']il les a révélées aux petits enfants. « Il est ainsi, Père, parce que tel a été ton bon plaisir, nous dit Jésus-Christ en

son Evangile selon saint Matthieu, chap. XI^e. » Il me dit : « Il est vray ; mais ne sçavez-vous pas que la folie des hommes est plus que la sagesse des femmes? expliquez-moy cella. » Je luy répondis : « Quoy, Monsieur! vous aviez dit que vous aviez tant d'esprit, et vous me demandez cella à expliquer! » Alors, il se mit en colère contre moy, et me dit des injures, et s'en alla. Ce ne fut pas le tout; il s'en alla rapporter à la cruelle Rapine ce que j'avois dit; ce feut de grandes menaces ce jour-là pour moy. J'étois couchée au coin du jardin, car je ne pouvois plus marcher, mais je me traînois comme je pouvois par terre, tantôt çà, tantôt là; je ne trouvois point de bonne place, à cause des douleurs cuisantes que je sentoïis; outre cella, c'étoit le jour de mon accès. Je faisois horreur à tous ceux qui me voyoient, je ne dis pas seulement à mes ennemis, mais aussy à mes chères sœurs, qui avoient l'honneur de souffrir pour le nom de Christ. Dans ce temps-là, Magdelon Rufit me vint dire, de la part de la Marie, qu'elle avoit dit qu'on me mit dans le cachot : « à cause, dit-elle, que vous avez répondu au Père. » Je luy dis : « Allez querir les clefs; je suis plus prête d'y entrer que vous de l'ouvrir. » On croyoit de m'effrayer, mais on me donnoit de la joye, puisque je souhaitois et désirois ardemment la solitude pour m'entretenir avec mon Dieu, et le prier qu'il subvînt à toutes mes infirmités.

Pendant ces tristes afflictions pour moy, monsieur mon parrain apprit que je n'étois plus à Grenoble; voicy une de ses lettres qu'il m'envoya :

« De Lauzane, ce 25^e juin 1687.

« Mademoiselle ma très-chère filleule,

« Loué soit Dieu qui vous a choisie pour rendre témoignage à la vérité, et pour être rendue conforme aux grandes souffrances de notre divin Sauveur. Il ne fait pas cet honneur à tous, et il le fait à vous; il vous a choisie pour cella; avisez comme vous vous comporterez. Déjà, par le passé dans votre longue prison, il vous a assistée, fortifiée et donné le courage de supporter en patience tous les divers maux qu'on vous a fait souffrir; il vous en a fait sortir victorieuse, dont je le loue et le bénis de toutes les puissances de mon âme; et, maintenant, il a pleu à sa sagesse de vous destiner à des persécutions plus cruelles encore, et à soutenir ce qu'il y a de plus cruel et de plus terrible dans les persécutions d'aujourd'hui. O ma chère filleule, ne vous sentez-vous pas assez de courage pour essuyer encore tous ces tourmens? Je sçay que vous êtes disposée à tout souffrir et à tout endurer; mais cette résignation vient de Dieu,

qui parachèvera en vous la bonne œuvre qu'il a commencée. Regardez, regardez à ces personnes qui ont passé devant vous par ces épreuves et qui ont tenu bon contre diverses tentations; et cet illustre martyr M. Melluret (1), de glorieuse mémoire, dont le nom vivra éternellement et dont les souffrances ont été un sacrifice de bonne odeur aux hommes, aux anges, en un mot, à toute l'Eglise de Dieu. Ne voulez-vous pas, ma chère filleule, être ferme, garder le bon dépôt de la foy? ne voulez-vous pas être fidelle à votre bon Sauveur, qui a tant enduré pour vous? Prenez bien garde de ne point faire de lâcheté, car toute l'Eglise a les yeux sur vous. On vous tourmentera, on vous affligera, on vous annéantira, on vous promettra, on vous enverra des gens pour vous tenter et pour vous tromper, soit par les promesses, soit par les menaces; mais ne les écoutez point, ne leur cédez en façon quelconque. Satan est non-seulement cruel, mais il est aussi rusé; défiez-vous de tous ses tours et de toutes ses addresses. Vous avez fait plus de la moitié du chemin de vos souffrances, selon toutes les apparences; et que restet-il encore, ma chère filleule, hors que la patience? Ne voyez-vous pas cette nuée de martyrs qui, en France, dans cette dernière persécution, ont souffert des tourmens cruels et inouis, mais qui les ont souffert jusqu'à la mort? Les autres ont été battus jusqu'au sang, les autres estropiés, les autres déchirés par les chiens. Mon Dieu, que leur fin a été glorieuse, puisqu'ils ont soutenu tous ces tourmens sans murmure, et qu'ils ont rendu leurs âmes à Dieu, comme de saints martyrs, et qu'ils sont allés remporter la couronne de gloire que Dieu a mise sur leurs têtes! C'est maintenant, ma chère filleule, qu'ils sont dans les cieux très-hauts; c'est maintenant qu'ils triomphent avec les saints et les anges; c'est maintenant que notre Sauveur a essuyé toutes les larmes de leurs yeux. Leur face est plus resplendissante que le soleil; ils sont assis avec Jésus-Christ sur son trône. Ne souhaitez-vous pas, ma chère filleule, d'être un jour de ce nombre? Courage, ô vierge et épouse de Christ! bientôt le grand Sauveur célébrera le festin spirituel de vos noces; vous aurez dans ce divin repas les martyrs, les confesseurs, les vierges qui y assistent et vous serez couronnée de gloire et d'honneur. Croiriez-vous, mon aimable filleule, que les souffrances du temps présent feussent comparables à la gloire qui est à venir? Non, non, il n'y a nulle

(1) Il s'agit ici du pieux avocat Jean Melluret, de Montélimar, qui, victime des atroces cruautés de d'Hérapière, avait expiré deux mois auparavant dans l'un des cachots de l'hôpital de Valence. Voir ci-dessus, p. 372. Comp. Jurieu, *XX^e Lettre pastorale* et *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Protest. français*, t. XI, p. 388.

comparaison. Les souffrances du temps présent sont légères, et la gloire qui vous attend dans le ciel est incomparable et incompréhensible. Vous pouvez en avoir goûté les prémices par les consolations du Saint-Esprit dans votre cœur lorsque vous avez été en prison, ou lorsque vous avez souffert, ou lorsque vous chantiez les louanges de Dieu, ou que vous le priez, ou enfin lorsque vous lisiez sa Parole; mais enfin, ce n'a été jusques icy que comme une étincelle en comparaison d'un grand brazier, et toutefois vous goûtiez des plaisirs inénarrables. Jugez par là quelles seront vos joyes dans le paradis lorsque vous suivrez l'Agneau de Dieu partout où il ira, qu'il vous fera participer de sa plus grande gloire, qu'il sera tout en vous et que vous serez toute en luy. Icy est la patience des saints, là-haut est la gloire; icy sont les combats, là-haut sont les triomphes; icy sont les afflictions légères, là-haut est un poids d'une gloire excellemment excellente. Ce grand Dieu veuille vous en mettre en possession et vous en donner de jour en jour de plus grandes prémices. Que le Consolateur habite dans le fond de votre âme pour vous fortifier et finir votre course à la gloire! Amen!

« Au reste, je me recommande bien fort à vos saintes et ardentés prières, et à celles de toutes les personnes qui souffrent avec vous; dites-le-leur, je vous en prie. Nous prions Dieu pour vous en public et en particulier. J'ay appris avec douleur que vous avez été transportée d'une prison à une autre beaucoup plus cruelle. Ce grand Dieu qui vous a fortifiée dans la précédente vous fortifiera en celle-cy. Tenez ferme; souffrez constamment, c'est pour l'honneur de votre Maître, et dites avec saint Paul : Je suis assurée que ny mort, ny vie, ny ange, ny principauté, ny puissance, ny chose présente, ny chose à venir ne me séparera jamais de l'amour que Dieu m'a porté en son Fils Jésus-Christ. »

« F. M. »

Le 18^e dudit mois, la gouvernante de l'hôpital cy-devant nommée, adjointe de La Rapine. Dieu nous délivra d'elle aussy miraculeusement que dudit La Rapine; car, à sept heures du matin, elle étoit dans l'église qu'on la vint querir sans aucun délai; il fallut qu'elle partit; depuis ce jour-là, je ne l'ai jamais veue (1).

Dans l'hôpital, le lendemain, je baliai la salle; le redoublement de fièvre me prit; ma chemise étoit toute mouillée de sueur de travail; et comme j'étois extrêmement mal, je m'en allay jeter sur

(1) On peut supposer que cette mégère, gravement compromise par l'enquête qui avoit eu lieu contre d'Hérapine, se déroba comme ce dernier, par la fuite, au juste châtement que ses cruautés devoient lui attirer.

le lit, là où je trouvai Mademoiselle Dumasse, qui étoit malade depuis qu'on luy avoit donné les étrivières, et un fardeau de linge qu'on luy avoit fait porter, qui lui avoit fait un si grand mal à l'estomach qu'il devint tout enflé. Je ne feus pas plutôt sur le lit que la Roulatte et la Grimaude, transportées de furie, vinrent contre moy en me disant : « Allons à la messe ! Il ne manque plus que vous ; nous vous avons cherchée partout. » Je leur dis : « Je n'iray point. » Elles me flattèrent et me promirent beaucoup, si j'allois à la messe. Je leur dis que je n'avois à faire de toutes leurs promesses, que je n'y irois point du tout, qu'elles me fissent venir le recteur de l'hôpital, que je luy parlerois : « J'en aurai plus de raison que de vous ; car vous êtes des brutales, et n'entendez pas une raison. » Alors, elles me jettèrent du lit en terre ; elles prirent un bâton, et me dirent : « Vous faites la rebelle, à cause que M. de La Rapine, ny la sœur Marie ne sont pas icy. Ils viendront bientôt ; mais, en attendant, nous serons encore plus méchantes qu'eux. Vous n'y voulez pas venir par douceur, vous y viendrez par force ; nous vous y porterons. Allons, marchez, huguenote ! » Et comme je ne voulois pas marcher (j'étois couchée sur le pavé), elles me frappèrent à coups de pied, ensuite du bâton qu'elles avoient à la main. Et comme elles ne cessoient de me frapper, ma chère sœur Dumasse leur dit : « N'avez-vous pas regret de faire cella ? Vous voyez bien qu'elle a son accès de fièvre, et qu'elle n'est pas en état de marcher. » Mais elles luy dirent : « Oh ! nous viendrons vous querir quand nous aurons mis celle-cy dans l'église, et si vous ne voulez pas y aller, nous vous en faisons autant. » Quand elles eurent rompu le bâton sur moy, ensuite on me traina par la chambre, et de celle-là dans celle de Sainte-Thérèse, et aussy dans celle de Sainte-Ursule. Quand on m'eut trainé jusques aux degrés, elle me levèrent droite et me prirent chacune sous les bras, et me firent descendre les degrés. Je ne dis pas les cris, les soupirs et les larmes que je versay, non pas des coups, mais de ce qu'on me portoit au temple des idoles. Je disois : « O Dieu, fais-moy justice, débats ma cause ! Jusques icy tu as permis qu'on m'a fait aller au temple des idoles ; mais, puisque tu es mon Dieu fort, délivre-moy de cette idolâtrie, ne permets pas qu'on m'y mène. Et pourquoy suis-je toute courbe de coups que tu permets que mes ennemis me donnent ? »

Mais quand je feus à la porte, je redoublai mes cris, de sorte que le capucin vint avec tous ses ordres, car il alloit dire la messe ; il demanda [ce] que c'étoit. La Roulatte dit : « Mon père, c'est une lu-

guenotte qui fait la malade pour n'aller pas à la messe. » Je pris la parole : « Je souhaiterois d'avoir la santé; mais pour cella je n'y irois point. » Puis je me tournai vers le capucin et luy dis : « Monsieur, voyez mes bras qui sont tous noirs de coups qu'on m'a donnés tout présentement, à cause que je ne veux pas aller entendre votre messe, ny aller dans l'église. Monsieur, quand Jésus-Christ envoya ses apôtres pour prêcher son Evangile, il leur défendit de porter ny épée, ny bâton, ny bourse; mais, dans votre religion, on use de tout cella. Monsieur, je suis de la religion, grâces à Dieu, et depuis que je suis dans l'hôpital, Monsieur de La Rapine m'a fait aller par force et à coups de bâton dans votre église. Monsieur, ce qui se fait par force et sans foy est péché, dit saint Paul aux Romains (1). C'est pourquoy j'aime mieux mourir que de pécher de rechef; faites-moy mourir, je suis prête de recevoir la mort, mais non pas d'aller à votre messe. » Ce capucin fut fort touché, et il me consola par plusieurs parolles, principalement par celles-cy : « Ne vous affligez pas, ny ne pleurez pas, vous n'y irez plus, » me dit-il. Et il voulut me tâter les bras, et m'ayant trouvé un grand redoublement de fièvre, il me fit asseoir sur un degré et s'en alla. Comme je continuois à soupirer et à verser des larmes, il se tourna et me dit : « Je vous supplie, ne pleurez pas, ne vous affligez pas, car cella augmente votre fièvre. »

En effet, il étoit vray; mais les douleurs cuisantes et les coups que j'avois recus et que je sentois étoient cause que je versois des larmes en abondance, et je jetois de grands soupirs, quelle contrainte que je fisse en moy-même, quoique je sentois une joye innarrable au dedans de moy de la grâce que Dieu m'avoit fait; car je disois : « La voicy, l'heureuse journée que Dieu m'a fait voir, de m'avoir non-seulement délivrée de la messe, mais aussy de travailler le dimanche. On ne l'empêchera plus de te mettre à genoux pour prier Dieu qu'il augmente ta foy. Gloire soit à Dieu, car il a encliné son oreille vers moy, de ce qu'à six heures du matin, le 19^e juillet, Dieu a fait vertu par sa dextre. Les cordeaux de la mort m'avoient environnée, les détresses du sépulchre m'avoient rencontré; j'avois rencontré détresse et ennuy, j'étois devenue misérable, et il m'a mise en sauveté. Mon âme, retourne en ton repos, car l'Eternel t'a fait du bien; car, ô Dieu, tu as retiré mon âme de la mort, mes yeux des pleurs, et mes pieds du trébuchement; je chemineray en la présence de l'Eternel en la terre des vivants (2). »

(1) « Tout ce que l'on ne fait pas avec foi est un péché. » Rom. XIV, 23.

(2) Ps. CXVI, 3, 6-9.

Comme je continuois, un prêtre nommé Monsieur Genest, que La Rapine avoit mis à sa place, m'interrompit et me dit que j'avois mis un grand désordre dans l'hôpital : « Vous nous avez mis en scandale, » me disoit-il. Ensuite il me menacea, et comme j'étois dans le lict, il me dit : « Croyez-moy, changez de religion; je feray votre abjuration comme vous voudrez, d'une manière que vous n'offencerez pas Dieu. Si vous voulez me promettre, ce ne sera que pour vous ôter d'icy; sortez de cette grande misère.

— Monsieur, Dieu m'en sortira quand bon luy semblera; je ne quitterois pas ma religion pure et sainte pour entrer dans une qu'on a augmenté et retranché.

— Qu'est-ce, me dit-il, qu'on a retranché?

— Monsieur, la coupe, que Jésus-Christ nous dit : Beuvez-en tous; et vous en privez le peuple. »

Il me dit : « On vous la donnera, et je vous promets, en foy de prêtre, de vous la faire donner. »

Je lui répondis : « Que serviroit-il de me la faire donner quand on la refuse aux autres? Donnez-la premièrement à tout votre peuple. Otez toutes les images et statues de vos églises; prêchez le pur Evangile de notre Seigneur Jésus-Christ, et non pas dire vos messes; car Jésus-Christ s'est offert une fois pour toutes, dit saint Paul aux Hébreux (1), et ainsi il n'est pas besoin d'offrir de rechef; de plus, il ne se peut point faire de sacrifice sans sang. »

Enfin nous disputâmes pendant tout le temps qu'on disoit la messe. Et ainsi qu'il s'en alloit, il m'offrit ses secours, de quoy je le remerciai très-humblement. En effect, c'est un bonhomme, et duquel je parlerai souvent cy après, puisqu'il revint bientôt, accompagné de M. Durand. Il me dit : « Voici, je viens moy-même d'appeler Monsieur le médecin, afin qu'il aye soin de vous. » Il le pria de rechef, en ma présence, de faire ce qui luy seroit possible pour moy. Et quand le médecin eut tâté mon bras, et ensuite veu ma langue, il ordonna qu'on me donnât deux lavemens et qu'on me purgeât, et après tirer du sang; mais je luy dis : « Monsieur, je ne permettray pas qu'on me fasse cella. » Il me dit : « Pourquoi? Vous êtes fort dangereuse[ment malade]. » Ensuite il s'adressa à Monsieur Genest et luy dit : « Elle est bien mal; je n'avois point veu de malade en cet état. » Et comment aurois-je peu supporter tous ces remèdes ou médecines, quand on ne me donnoit point de bouillon, sinon d'eau bouillie avec des choux verts, qu'il y avoit

(1) Hébr. IX, 26.

des poux et des chenilles, parce qu'on ne les lavoit ny tiroit, comme j'en ai très-souvent trouvé dans ma soupe? Mais pour du sel et du beurre, on y en mettoit fort peu, tellement que quand on me présentoit ce bouillon, le dédain et le vomissement me prenoient.

Ce même jour-là, Roulatte me vint querir et me mena à l'infirmérie, là où les autres malades étoient. Elle me mit au lit que Monsieur Melluret (Menuret), cet illustre martyr, étoit mort; elle me dit : « Depuis que Monsieur Melluret est mort dans ce lit, personne n'y a été dedans; mais à présent vous y serez. »

Cependant on ne manqua pas de s'en aller rapporter le tout à Monsieur l'évêque de Valence, lequel vint dans l'hôpital, et Messieurs les recteurs. Celles qui m'avoient frappée luy dirent de rechef : « Monseigneur, les huguenottes continuent à faire les rebelles; elles ne veulent pas aller à la messe. » L'évêque leur répondit : « Je le crois, qu'elles n'y veulent pas aller, puisqu'elles n'ont pas changé. » On luy dit que Monsieur de La Rapine les faisoit aller à la messe par force ou à coups de bâton, quoiqu'elles n'ont pas changé. L'évêque leur répliqua en leur disant : « Vous ne pouvez pas forcer à cella celles qui n'ont pas changé, parce que le roy le défend (1). »

C'est là où j'ay demeuré l'espace de deux mois, où je fus détenue d'une fièvre continue et redoublement d'accès. Quand je demandois de l'eau pour me rafraîchir la bouche, pour la plupart du temps on me la refusoit en me disant : « Faites-vous catholique, et on vous en donnera. » Il y avoit un très-honnête homme dans l'hôpital, nommé Monsieur Royer, duquel j'ai déjà parlé, qui y étoit détenu pour la religion. Il tâchoit de nous soulager secrètement, et luy-même prit un jour la peine de nous apporter du citron et des oranges confites au sucre; cella nous soulageoit. Mais il sortit bientôt, car il vint nous dire adieu; et quand il eut embrassé mes chères sœurs et

(1) Le prélat qui tenait ce langage modéré n'étoit évidemment pas M. de Cosnac, mais son successeur, M. de Champiny, qu'animait, comme nous l'apprend Madame de Bressac, un esprit fort différent du sien. « M. l'abbé de Champiny, évêque de Valence, est arrivé depuis quelques jours, » écrit cette dame à la marquise d'Arzeliens, en date du 24 juillet. « C'est un homme très-distingué par son mérite en toute manière, et l'on peut dire que, sans vouloir paraître dévot, tout ce qu'il fait nous marque que c'est un grand homme de bien. Il nous paraît aussi scandalisé des actions de Rapine qu'on peut le souhaiter, et, sans garder de mesure avec l'archevêque, il dit hautement que s'il avait été plus tôt évêque de Valence, il n'aurait jamais souffert ce scélérat dans son diocèse, qu'il l'aurait bien empêché d'y maltraiter les pauvres et de tyranniser Messieurs de la religion, que ce n'est ni l'esprit de l'Eglise, ni l'intention du roi. M. l'évêque de Die n'a pas témoigné des sentiments moins charitables. Il fut lui-même délivrer toutes les personnes de son diocèse qui étoient encore dans les prisons de Rapine; il paya leur dépense et leur donna de l'argent pour se conduire (?) jusques chez eux. »

pris congé d'elles, il vint vers mon lit; mais je luy dis : « Monsieur, je vous prie, ne me touchez pas, de peur que vous ne preniez mon mal, car ce sont des fièvres malignes. » Mais cela n'empêcha pas; il voulut m'embrasser, et il prit congé de moy en m'offrant ses services : que quand Dieu luy auroit fait la grâce de sortir dehors, il feroit tout ce qu'y luy seroit possible pour moy; de quoy je le remerciai de tout mon cœur. Alors nous fûmes destitués de tout secours humain. On demeura quinze jours sans me donner aucune chose; plusieurs de mes chères sœurs me virent la toile aux yeux, et une des servantes de l'hôpital, nommée Marceline, disoit : « Ce corps sera mien, car celle à qui il appartient s'en va mourir; » et le bruit fut par tout l'hôpital que j'étois morte. En effect, je puis dire que les jeûnes et les prières ardentes que Monsieur mon parrain défunct faisoit pour moy à Dieu, outre celles de l'église, m'ont arraché d'entre les bras de la mort.

Ce même jour qu'on croyoit que je n'aurois pas de vie jusqu'au soir, Dieu ne me suscita pas une poule qui vint faire un œuf à mon chevet, car je n'avois pas la force de le mettre à la bouche; mais Dieu me suscita Mademoiselle Auberton, de Valence, qui me vint voir et m'apporter deux œufs du jour même. Elle prit la peine de les faire cuire à demy; après quoy elle prit le jaune dans une cuillier, ensuite elle ouvrit mes dents avec une cuillier, et mit le jaune dans ma bouche. En me le mettant, elle me dit : « Je suis venue souvent pour vous voir, mais on ne m'a pas voulu laisser entrer; car si je fusse plutôt été icy, vous ne seriez pas dans l'état où vous êtes, mais je viendray tous les jours, s'il plaît à Dieu, et vous apporteray quelque chose, pourveu qu'on me laisse entrer. » En effect, cette chère demoiselle ne manqua pas de venir six ou sept jours tout de suite; mais puis, on ne la laissa pas entrer, quoyqu'elle vint; elle s'en retournoit de la porte sans entrer.

Dans ce temps-là, je perdis la vue, tellement que je n'y voyois rien; car je receus cette lettre d'un très-illustre avocat, — qui ne m'avoit jamais veu, ny moy non plus luy (mais depuis j'ay eu l'honneur de le voir lorsque j'étois à Grenoble dans le lit), à qui j'ay de grandes obligations, principalement pour ses bonnes et saintes prières qu'il faisoit pour moy; aussi je fais des vœux très-ardents pour sa prospérité. Je mettrois son nom, mais je me retiens, de peur de luy faire des affaires (1), — mais je ne peux pas la lire de longtemps, à cause de mes yeux :

(1) Dans un résumé plein d'intérêt du *Récit des persécutions de Mademoiselle Gamond*, M. Jules Chavannes vient d'émettre la conjecture que le corres-

« Je ne vous ay jamais veue, ma chère sœur en Christ, et je ne laisse pas d'avoir pour vous de l'admiration et de la tendresse, la plus grande qu'on puisse imaginer. Je ne connois point votre personne, et je ne sçay si vous êtes belle ou laide, grande ou petite, droite ou courbe, et je ne laisse pas d'en être charmé et de sentir pour vous plus d'estime et d'amitié que tout le monde ne m'en peut donner; ainsi certes ce n'est pas le monde qui forme en moy ces merveilleux mouvements et sentiments. Le monde n'est pas digne de vous, et ce que la renommée publie de votre caractère particulier, et de votre vertu, et de votre constance et piété, avec la connoissance que m'en ont donné vos billets, qui m'ont été communiqués, et tout ce que j'en ai sceu et ouy dire, vous élève dans mon esprit et dans celluy de tous les véritables chrétiens si fort au-dessus du monde que je ne puis plus écouter mes sentiments. Les considérations du monde les ont retenus dans votre première prison; elles ont combattu encore dans la seconde; mais enfin je ne [me] puis plus empêcher de vous les faire connoître. Votre patience, votre humilité, votre fermeté, votre débonnairété et votre piété sont les véritables et caractères ineffaçables des vrais confesseurs de Dieu, et tous vos sentiments et toutes vos dispositions sont si chrétiennes qu'asseurément votre condition est plus digne d'envie que de pitié. Vos prisons [sont] longues et dures et cruelles, et votre condamnation ignominieuse selon le monde; et si vous la portiez avec un autre esprit que vous ne faites, je vous en plaindrois; mais avec le courage et la piété que vous me paraissez avoir, je ne crois pas qu'il y aye au monde une personne plus heureuse et plus glorieuse. Le joug de Jésus-Christ est pesant au mondain, qui n'a que la foiblesse; mais il est doux et léger aux âmes fidelles qui le portent en patience. Ma chère sœur, je ne puis me lasser de publier et d'envier votre bonheur et votre gloire; vous avez tout entrepris et soutenu et résisté à tout pour la cause du grand époux de votre âme, et avec tant de modération, de bénignité et de piété qu'en nous y marquant le soutien de la pure et véritable religion, nous y voyons clairement l'esprit de Jésus-Christ, par la vertu duquel vous avez été heureusement dirigée.

« Mais, ma chère sœur, gardez-vous bien de l'orgueil et de ne contrister pas le Saint-Esprit, qui vous a fait tant de grâces. Si

pendant de Blanche était le célèbre Clau le Brousson, alors domicilié à Lausanne (*Chrétien Évangélique*, du 20 août 1867). On sait que Brousson abandonna, en 1689, la carrière de la jurisprudence pour celle du ministère évangélique, et couronna neuf ans plus tard par le martyre une vie saintement consacrée au service de son Maître.

vous soutenez cette glorieuse affaire comme vous l'avez commencée, votre nom sera mis sur le catalogue de ces saints martyrs et de ces saintes martyres dont le nom vit encore chargé de bénédictions; Dieu vous distinguera dans les récompenses, et vous serez avec Jésus-Christ entre les premiers ressuscités; mais attribuez le courage que vous avez à la grâce de Dieu, qui fait en vous cette grande œuvre, si digne d'admiration. Hélas! vous ne me connaissez pas et je ne le mérite pas, mais je soupireray toute ma vie avec des larmes de sang pour déplorer mon péché, implorer la miséricorde de Dieu, et convoiter votre justice. Nous avons vu des colonnes brisées par le vent de la tentation, des gens tombés malheureusement que nous eussions appelés les successeurs des martyrs, et qui se sont trouvés les successeurs de saint Pierre reniant son Maître par faiblesse. Qui sait ce qui vous a soutenue entre tant de chutes, et qui vous a préférée à votre sœur la Cassagne, que cette main toute puissante du bon Dieu, qui soutient qui il veut, qui laisse tomber qui il veut par la profondeur de ses jugements? Quel bonheur, ma chère sœur, de vous avoir voulu choisir pour vous faire un exemple de cette sainte persévérance aujourd'hui si rare! Prenez bon courage, au nom de notre grand Dieu et très-doux Sauveur Jésus-Christ, et vous souvenez, ma chère sœur, que vous souffrez pour celluy qui a souffert pour vous; quand luy aurez-vous rendu ce que vous avez reçu de luy? Souvenez-vous de ce que votre Sauveur vous offre la couronne au bout de la carrière, et qu'[il] vous dit: « Aye bon courage, combats le bon combat! « Celui qui vaincra, je le feray seoir sur mon trône, ainsy aussi que « moy ay vaincu, et suis assis avec mon Père en son trône. (1) » Souvenez-vous que les anges sont à présent les spectateurs de votre combat, qu'ils en attendent l'issue, et qu'ils préparent une place à votre sainte âme dans leur troupe sacrée. Ou vous demeurerez dans les souffrances de la persécution, ou vous les surmonterez et en sortirez. Si ce dernier arrive, comme j'y ay une grande espérance par la bonté divine, qui vient par sa providence de vous donner de grands relâchements lorsque vous vous y attendiez le moins, que vous serez heureuse entre vos frères et sœurs! Vous aurez droit de dire comme saint Paul: « Que nul ne me donne de la fâcherie, car « je porte en mon corps les flétrissures du Seigneur Jésus (2). » Nous baiserons vos playes et nous vous regarderons avec admira-

(1) Apoc. III, 21.

(2) Gal. VI, 17.

tion et tous avec envie, vous accompagnant partout de nos acclamations et de nos bénédictions. Si vous laissez la vie dans la prison et dans vos peines, Dieu vous préparera dans le ciel une gloire distinguée des autres ; car vous devez croire que les couronnes des martyrs sont plus riches et plus belles que celles des simples fidèles. Dites donc : Tout bien compté, cette légère affliction, qui ne fait que passer, n'est pas à contrepeser à la gloire qui est à venir, laquelle doit être révélée en moy. Plût à Dieu que je vous puisse peindre la gloire du ciel, la joye des âmes qui voient Dieu et qui le possèdent, la plénitude des bienheureux, qui sont plongés dans un océan de délices, les transports des saints, qui embrassent leur divin Sauveur, qui sont dans la glorieuse société des patriarches, qui chantent les louanges de Dieu avec les anges et qui sont pleins d'une joye qui surmonte tout entendement. Mais pourquoy entreprendrois-je de vous les dépeindre, moy qui suis dans le péché, à vous dont la justice vous en fait savourer si délicieusement les avantages et les prémices, bien plus efficacement que qui que ce soit ne pourroit jamais faire ? Entretenez-le seulement par la force de la même grâce qui vous anime, et levez souvent les yeux et le cœur de ce côté-là, et que ce grand objet vous soutienne.

« Gardez-vous aussy, ma très-chère sœur, d'une très-dangereuse présomption (1) : le funeste exemple de tant de gens qui sont tombés de foiblesse. Quand votre cœur, séduit par les ruses de votre plus grand ennemi, vous diroit que Dieu les sauvera et leur fera miséricorde, et qu'il en fera de même à vous quand vous suivrez leurs traces, et que vous aurez un même sort qu'eux, ha, n'écoutez pas les flagorneurs et [faites] comme Abraam qui effaroucha ces oiseaux qui veulent troubler votre sacrifice (2). Il est vray qu'il faut venir là-dessus au précepte de Jésus-Christ de ne juger pas, afin que nous ne soyons point jugés. Laissez les frères et les sœurs au jugement de Dieu, en espérance que Dieu leur fera miséricorde, c'est-à-dire qu'il leur donnera repentance ; mais, au nom de Dieu, ma chère sœur, ne soyez pas tentée de les imiter. Croyez-en au témoignage de ceux qui font une triste expérience de ce malheureux état, dont leur conscience leur fait sentir incessamment un ver qui les ronge et qui ne leur donne aucun repos ny le jour ni la nuit ; lorsque le soleil se lève, le jour leur reproche leur crime, et lorsqu'il se couche, [la nuit] leur fait craindre qu'il n'y ait plus de lu-

(1) D'un très-dangereux écueil.

(2) Allusion à Genèse XV, 11.

mière pour eux. D'ailleurs, n'est-il pas vray que l'état où ils sont est au moins douteux, et le vôtre n'est-il pas certain? Ne seroit-ce donc pas une fureur de quitter un état et un chemin qui certainement vous conduit à la plus grande gloire du paradis pour vous jeter dans une voye qui peut-être vous conduiroit à la perte? C'est tout cela que vous pouvez en penser.

« Mais, outre cela, ma chère sœur, votre malheur seroit plus grand que celui des foibles ou de ces timides dont nous venons de parler; car vous devez penser qu'à celui à qui a été donné plus, plus luy sera redemandé. Les grâces que Dieu vous a faites jusques icy sont si grandes que vous n'en sçauriez jamais assez rendre de reconnaissance à Dieu. Il vous a donné un courage et une force qui a peu d'exemples, et ce n'est pas seulement pour être glorifié en vous, mais pour affermir les autres ébranlés de son Eglise, à l'imitation de saint Paul, qui dit au premier des Eph. (1) : « Et pour luy et pour vous, mes frères, je veux bien que vous sçachiez que les choses qui me sont arrivées ont tourné à un plus grand avancement de l'Evangile, en sorte que mes liens en Christ ont été rendus célèbres par tout le prétoire, par tous les autres lieux, et que plusieurs des frères au Seigneur, assurés par mes liens, osent parler plus hardiment de la parole sans crainte. » O combien est précieux le talent que vous avez receu, mais aussy combien seroit criminelle votre lâcheté si vous alliez enfouir ce talent! Quand une personne tombe dès le commencement de la carrière, on dit : Il n'est pas propre pour une si grande course, et on l'excuse; mais s'il court vigoureusement jusqu'à deux pas près du but, et qu'ayant déjà les mains sur la couronne. [il] se laisse aller, on le traite de lâche et de misérable.

« Poursuivez donc constamment la course qui vous est proposée, puisque vous avez devant vous une si grande nuée de témoins. Regardez à la foule de ces saints martyrs de Jésus Christ qui vous ont précédé, qui ont été brûlés, torturés, tenaillés quelquefois des années entières, qui ont vu tomber leurs entrailles dans le feu avant que de rendre l'âme. Cette dernière persécution nous en fournit des exemples de toute manière, de toute condition, de tout sexe, dont les noms sont écrits au livre de vie. Nous avons entr'autres la mémoire de M. Melluret, qui a fini glorieusement sa course dans le martyre, des cruautés du bourreau dont la Providence divine vous a

(1) Cette citation est tirée non de l'épître aux Ephésiens, mais de celle aux Philippiens, I, 12-14.

déchargée pour votre soulagement. Nous avons aussy le sieur Fulcrand Rey, proposant en théologie, de Nîmes, et le sieur Maroles, avocat. Le premier a achevé glorieusement sa course et les actes de son martyre sur une potence à Beaucaire (1), et l'autre poursuit ceux de sa glorieuse confession dans les galères perpétuelles où il a été condamné et traduit (2). Et une infinité d'autres dont je vous en ferois les histoires qui ne seroient pas inutiles à votre consolation, si je ne prévoyois que je n'aurois pas assez de papier; ce sera une autre fois, si j'apprends que vous y preniez plaisir. Et cependant je prends mon discours où je l'ai laissé.

« Votre prison est dure, ma chère sœur; on vous a trainée à la messe avec le bâton et on vous a, dites-vous, donné les étrivières; mais cella n'approche pas encore des souffrances du feu, ny de cette nuée de témoins dont nous venons de vous parler, que vous avez devant vous; cella est bien éloigné, dis-je, de celles qui ont fait suer des grumeaux de sang au Seigneur Jésus, le Sauveur du monde, pour vous, et des cruels clouds qui luy ont percé les sacrés pieds et mains pour l'attacher à l'infâme bois de la croix pour notre rédemption. Dites donc : « Nous n'avons point encore combattu jus-
« qu'au sang en combattant contre le péché, » et avec saint Paul :
« J'endure ces choses, mais toutefois je ne les prends point à honte;
« je sçay à qui j'ay creu et je suis persuadé qu'il est puissant pour
« garder mon dépôt jusqu'à cette journée-là; » et avec le même apôtre au 2^e [chapitre] de la même épître à Timothée : « J'endure des tra-
« vaux jusques aux liens comme si j'étois une malvivante, mais la
« parole de Dieu n'est point liée; » et aux Galates, chap. VI, v. 17 :
« Je porte en mon corps les flétrissures du Seigneur Jésus, je meurs
« avec luy et suis crucifiée avec luy; » et aux Actes, chap. XX :
« Je ne fais cas de rien et ma vie ne m'est point précieuse, pourveu
« qu'avec joye j'achève ma course (3). »

« Qu'elle est glorieuse cette prison! le séjour en est plus honorable que si vous étiez dans les palais des roys de la terre. C'est l'appareil du festin que ce grand époux de votre âme vous destine à ses noces avec luy, et quelque jour la mémoire vous en sera si heureuse qu'elle sera dans votre esprit une de vos plus douces con-

(1) Ce jeune chrétien, premier martyr des Eglises réformées de France après la révocation de l'édit de Nantes, avait été mis à mort le 7 juillet 1686.

(2) Louis de Marolles, conseiller du roi, arrêté vers la fin de l'année 1685 pour avoir tenté de s'enfuir du royaume, fut condamné le 9 mars suivant aux galères perpétuelles et à la confiscation de ses biens. Après plusieurs années de cruelles souffrances, ce fidele confesseur de l'Évangile mourut à Marseille le 17 juin 1692.

(3) Hébr. XII, 4; 2 Tim. I, 12; II, 9; Actes XX, 24.

solutions. Courage donc, ma chère sœur, que rien ne vous puisse faire relâcher de votre gloire ! Tenez-vous toujours ferme à votre bienheureuse espérance. Vous serez bienheureuse quand on vous aura persécutée ; réjouissez-vous et vous égayer, car votre salaire est grand ès cieus ; ainsi ont-ils été persécutés, les prophètes qui ont été devant vous, dit notre Seigneur au chapitre V de saint Matthieu. Dites avec saint Paul aux Philippiciens et aux Hébreux : « Jésus-Christ m'est gain à vivre et à mourir et j'espère qu'il sera glorifié en mon corps soit par la vie, soit par la mort ; » et au 1^{er} [chapitre] des Colossiens : « Je me réjouis maintenant en mes souffrances ; c'est que j'accomplis le reste des souffrances de Christ pour son corps, qui est l'Eglise ; » et au 1^{er} des Philippiciens : « Mes liens en Christ ont été rendus célèbres par tout le prétoire et par tous les autres lieux ; plusieurs de mes frères, assurés par mes liens, osent parler plus hardiment de la parole sans crainte (1). » Si je voulois raisonner à votre avantage sur ce passage et conclurre par le VIII^e des Romains... mais il ne me reste du papier, après avoir exalté votre gloire, que pour implorer votre justice. Et comme les prières qui sortent de la presse des liens pour le nom de Jésus-Christ ont plus de force et d'efficacité, particulièrement que celles qui sont dans la confusion des lâches et des timides, ne me refusez pas les vôtres par la miséricorde de notre grand Dieu et Maître. »

Quoique j'eusse extrêmement mal à mes yeux, cette lettre ne laissa pas d'être lue, car sitôt que je l'eus reçue, je l'envoyai à mes chères sœurs qui étoient dans les cachots. Elles la reçurent et la lurent avec une grande joie.

Et bien que nous feussions fort mal, nous ne laissions pas d'avoir des visites de dames et de demoiselles pour nous persécuter et nous faire changer s'ils eussent peu. Il vint un prêtre qui s'adressa à deux de mes sœurs et leur demanda si elles étoient de la religion ; Mademoiselle Terrasson répondit qu'ouy. Il luy demanda si elle ne vouloit pas changer ; elle luy dit que non. Ensuite il luy dit : « Qui est celle qui est dans ce lit-là ? — C'est une demoiselle bien malade. — Est-elle de la religion ? — Ouy, Monsieur. »

Il s'approcha de mon lit. On lui dit : « Monsieur, laissez-la en repos, car je crois qu'elle dort. » Mais cela n'empêcha pas ; ce prêtre eut l'effronterie de lever le drap et de me découvrir la face. Sitôt

(1) Matth. V, 10, 12 ; Phil. I, 21 ; Col. I, 24 ; Phil. I, 13, 14.

qu'il m'eut veue, il me dit : « Vous avez besoin de penser à vous; car vous êtes dans un pauvre état. » Je luy répondis : « Monsieur, vous en avez plus besoin que moy; car vous avez deux maîtres à servir, et comment ferez-vous pour accomplir à tous deux? » Il me dit : « Quels sont-ils? — Dieu et le commandement de votre Eglise. » Il me dit : « Le commandement de notre Eglise, c'est comme quand vos ministres vous commandoient quelque chose de la part du synode. — Monsieur, il y a bien de la différence, car nos ministres ne commandent rien qui ne soit conforme à l'Ecriture sainte. »

(La fin au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE

LA BOITE-A-PERRETTE

Wesserting, 24 juillet 1867.

Monsieur.

J'ai dans le temps déjà envoyé sur la *Boîte-à-Perrette* une citation de Mézeray qui a été insérée au *Bulletin*, VIII, 384. — Je viens de trouver, dans mes lectures, un passage qui confirme la signification janséniste de cette expression, et qui vient ainsi à l'appui de la citation du « *Dictionnaire des proverbes français* de La Méan-gère » insérée au *Bulletin*, VIII, 13.

On lit dans les *Mémoires* de la marquise de Créquy, II, 27 :

« Madame de Montmorency n'a pas manqué de tester et d'établir fidéicommiss sur fidéicommiss en faveur de la Boîte-à-Perrette; elle a légué toute sa fortune aux Appellants contre la bulle *Unigenitus*, qui s'en sont fait le partage; l'archevêque schismatique d'Utrecht et sa petite Eglise en ont recueilli 32,000 livres de rente, et l'abbé Grégoire en touchait 1,000 écus de pension quand il était à l'Assemblée constituante. On n'a supprimé cette allocation que lorsqu'il a été désigné pour évêque constitutionnel de Loir-et-Cher.

Recevez, etc.

ED. SAYGEY.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

OU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVI^e SIÈCLE (1)

L'auteur des *Essais*, signalant un défaut des polices de son temps, s'exprime ainsi : « J'entends avec grande honte de nostre siècle qu'à nostre veue deux très-excellents personnages sont morts en estat de n'avoir pas leur saoul à manger, Lilius Gregorius Gyraldus en Italie et Sébastianus Castalio en Allemagne, et croy qu'il y a mille hommes qui les eussent appelés avec très-avantageuses conditions ou secourus où ils estoient, s'ils l'eussent sceu » (2). Ce regret si noblement exprimé par Montaigne ne semble pouvoir s'appliquer sans injustice à Giraldi, protégé durant sa vie et entretenu jusqu'à sa mort par la libérale faveur des ducs de Ferrare; mais il n'est que trop justifié par la douloureuse destinée de Castalion

(1) On a beaucoup écrit sur Castalion. La plus récente biographie est celle publiée en allemand, par M. Jacob Maehly (Bale, 1863). Un de nos compatriotes, M. Ferdinand Buisson, professeur à Neuchâtel, est occupé de réunir les matériaux d'une biographie complète dans notre langue. Ainsi que l'indique le titre de cette étude, je n'ai voulu que mettre en relief les traits par lesquels Castalion se recommande à l'attention de la postérité.

(2) *Essais*, liv. I, ch. xxxiv.

s'éteignant à Bâle dans un état voisin de l'indigence. Humaniste savant, hébraïste habile, publiciste généreux, il méritait assurément un meilleur sort, et il a droit au souvenir reconnaissant de la postérité. Le ministère de l'histoire n'est jamais plus saint que dans l'accomplissement d'une œuvre réparatrice. Ce n'est pas manquer au respect dû à Calvin que de rappeler les titres d'un homme qui fut d'abord son ami, puis son adversaire, méconnu dans l'entraînement d'une lutte où la charité eut trop à souffrir, mais dont le nom demeure glorieusement attaché à une cause qui nous est entre toutes chère et sacrée, la liberté de conscience.

On ne sait que peu de chose de la jeunesse de Castalion (1). Né en 1515 au bourg de Saint-Martin du Fresne près de Nantua (2), de parents trop pauvres pour subvenir aux frais de son éducation, mais d'une probité rigide qui ne tolérait, dit-il, ni le mensonge ni l'hypocrisie, il fut un exemple de ce que peut l'énergie du caractère aux prises avec les difficultés de la vie. Il apprit beaucoup par lui-même, et comme à la dérobée, avant d'accompagner, en qualité de précepteur, trois jeunes nobles à Lyon, où il se perfectionna dans la connaissance des lettres antiques (3). Nous le trouvons en 1540 à Strasbourg, attiré sans doute par les lumières que la Renaissance et la Réforme répandaient à l'envi sur la cité des Sturm, des Hédion, des Bucer. Il y a dans la destinée de tout homme des heures solennelles et des rencontres décisives. Parmi les réfugiés que les révolutions du siècle avaient poussés à Strasbourg, se trouvait un jeune théologien français illustré par d'éloquents écrits et un court essai d'apostolat deux fois interrompu par l'exil. Le nom de l'auteur de *l'Institution Chrétienne* était dans toutes les bouches. Castalion connut Calvin, et nous

(1) Son vrai nom était Chasteillon, qu'il échangea plus tard contre le nom latinisé de Castalion, plus conforme au goût de la Renaissance.

(2) L'auteur d'une savante *Notice sur le Collège de Rive*, M. Bétant, a fixé le premier le vrai lieu de naissance de Castalion, qu'il a relevé dans les registres du petit Conseil de Genève, sous la date du 5 avril 1542.

(3) « Ephorus fit Lugduni trigæ nobilium, » Rudin. Msc. de la Bibl. de Bâle. Cherlerus, *Epitaphia*. Ibid.

des rapports familiaux avec lui, comme il nous l'apprend dans un écrit composé vingt ans plus tard, et empreint de l'amertume d'une amitié brisée sans retour : « J'ai vécu sept à huit jours au plus dans ta maison à Strasbourg. Une dame française de noble naissance, Mademoiselle Du Verger, ayant désiré s'y établir avec son fils et un serviteur de ce dernier, et ton logis se trouvant insuffisant, tu me prias, avec toutes sortes d'égards, de leur céder la place, et j'accédaï à ton désir, après t'avoir payé ma dépense... Plus tard un de mes compatriotes, Jean Chevant, attaché à ton service, étant tombé malade, je fus appelé par les tiens auprès de lui, et le soignai jusqu'à sa mort, vivant de ton pain, environ sept autres jours. Depuis je n'ai jamais mis à contribution ton hospitalité » (1). Pendant le séjour de Calvin à Ratisbonne, alors que la peste sévissait à Strasbourg, Castalion prodigua, au péril de ses jours, les soins les plus pressés à deux amis du réformateur, Malherbe et le jeune Louis de Richebourg (2). Il leur céda même sa chambre et son lit avec l'agrément de son hôte. « Ces choses, dit-il, se passèrent dans les années 1540 et 1541. J'en prends à témoins tous ceux qui m'ont connu alors à Strasbourg, Antoine Calvin ton frère, ainsi que Nicolas Parent et Enard Pichon, aujourd'hui ministres dans le Comté de Neuchâtel. » Calvin ne se montra pas insensible à ces témoignages de dévouement : deux lettres écrites par lui de Ratisbonne à Nicolas Parent, diacre de l'Eglise française, contiennent d'affectueuses salutations pour Castalion (3).

Tels furent les premiers rapports de deux hommes qui, dévoués à la même cause et réunis d'abord sous un même drapeau, devaient successivement s'aimer, se combattre, se haïr, et offrir un triste exemple de la fragilité des affections, même entre les meilleurs : l'un doué d'un génie impérieux et

(1) « Postea tuus convictor nunquam fui. » *Defensio translationum*, etc. Bâle, 1562, p. 27.

(2) *Ibid.*, p. 28. Voir la belle lettre de Calvin à M. de Richebourg : *Récits du XV^e siècle*, p. 419 et suiv.

(3) « Saluta mihi amicissime Sebastianum, Enardum et alios omnes. » Lettre du 14 décembre 1540. *Calvin's Letters*, t. 1, p. 221 et 225.

austère, fait pour régner dans la sphère de la pensée comme dans celle de l'action, et subordonnant tout aux persuasions inflexibles qu'il avait puisées dans l'étude de la sainte Parole; l'autre d'un génie moins haut, inquiet et timide jusqu'en ses hardiesses, plus enclin à goûter les fruits d'une piété mystique et contemplative qu'à se jeter dans la mêlée du siècle; capable cependant de lutter et de souffrir pour les libres croyances qu'il nourrissait dans le secret de son cœur, et qui différaient sur quelques points des symboles réformés. Tout parut unir d'abord le réformateur et celui qui semblait un de ses disciples. Le savoir de Castalion, la pureté de son caractère, sa piété exempte de tout formalisme, en faisaient un auxiliaire précieux pour Calvin, qui n'hésita point à le recommander aux magistrats de Genève, lorsque, rappelé par les suffrages du peuple qui l'avait banni trois ans auparavant, il rentra, en septembre 1541, dans la ville dont il allait faire le séminaire glorieux et la forteresse invincible de la Réforme. Castalion écrivait en latin avec élégance; il savait le grec et l'hébreu. Nul n'était plus propre que lui à occuper la chaire de Mathurin Cordier dans ce Collège de Rive où se formait la jeunesse de Genève (1). Il y remplit durant plusieurs années les fonctions de régent qu'il unit à celles de prédicateur, sans porter toutefois le titre de ministre (2). Ses idées particulières sur quelques points du Symbole des apôtres et sur le Cantique des Cantiques l'avaient-elles rendu déjà suspect à Calvin? Il est permis de le croire. Il n'en rendit pas moins d'utiles services à l'école de Genève par son enseignement et par la publication des *Dialogues Sacrés* où, sous une forme élégante, il traçait en latin à l'usage des écoliers des modèles de conversation classique qui ne furent éclipsés que par les *Colloques* de Mathurin Cordier (3). Après Lefèvre d'Étaples et Robert

1) *Notice sur le Collège de Rive*, p. 13 et 14. La nomination de Castalion ne fut définitive qu'en 1542.

(2) C'est ainsi qu'il allait prêcher quelquefois à Vandœuvre, paroisse des champs alors sans pasteur.

(3) *Dialogi de Sacris litteris excerpti ad linguam moresque puerilis ætatis for-*

Olivetani, il s'essayait aussi à traduire le Nouveau Testament en français. Enfin, dans une circonstance critique, il s'offrit spontanément à soigner les pestiférés de l'hôpital de Genève, alors qu'une regrettable hésitation se manifestait parmi les ministres (1). Deux d'entre eux, Pierre Blanchet et Louis de Geniston, obéissant aux plus nobles inspirations, firent, il est vrai, le sacrifice de leur vie. Castalion fut-il moins résolu? Recula-t-il devant l'épreuve suprême? Malgré l'affirmation de l'annaliste contemporain Michel Roset, nous croyons qu'il demeura sans reproche. Les registres qui mentionnent sa courageuse proposition ne mentionnent pas son refus. L'homme qui s'était si noblement dévoué à Strasbourg ne pouvait se renier lui-même à Genève! (2)

Les démêlés de Castalion avec Calvin eurent une autre source, et ses torts, s'il en eut, furent de ceux qu'amnistierait notre siècle, peu porté aux vertus comme aux croyances extrêmes. En un temps de concentration et de forte discipline religieuse qui réprimait au sein du peuple réformé tout écart du sens individuel, Castalion professait des opinions indépendantes. Dans ses études solitaires, il écoutait avec une égale déférence le sentiment intérieur dont la voix peut égayer quelquefois le fidèle, et le témoignage infaillible des Saints-Ecrits. Dans le débat chaque jour plus ardent entre le catholicisme et la Réforme, il rêvait enfin une théologie moyenne qui atténuait sur quelques points les aspérités du dogme calviniste, mais qui risquait d'affaiblir son action sur les âmes en lui ôtant ce qui fait son mystérieux ascendant, sa tragique grandeur. Calvin était trop clairvoyant pour ne pas discerner sous les réserves prudentes et les

mandos, etc. ... J'ai sous les yeux l'édition de Bâle, 1545, avec la dédicace à Mathurin Cordier. Cet ouvrage fut très-souvent réimprimé du vivant de l'auteur. La première édition est de 1543.

(1) Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, t. II, p. 157. Registres du conseil, 8 mai 1543.

(2) Je n'hésite pas à faire sur ce point amende honorable à Castalion. L'accusation contenue dans une note des *Lettres françaises de Calvin*, t. I, p. 69, ne me semble pas justifiée. Je n'en veux pour preuve que le silence de Calvin et de Bèze, qui, dans leurs attaques contre Castalion, n'auraient pas manqué de joindre cette accusation à tant d'autres, si elle eût eu quelque fondement.

formules tempérées de Castalion la première apparition de cet individualisme religieux qu'il combattit sans relâche, et non sans excès. Les premiers dissentiments éclatèrent à l'occasion de la traduction française du Nouveau Testament que préparait Castalion. Elle ne brillait, il est vrai, ni par la correction, ni par l'élégance; un juge sévère y pouvait relever de nombreuses taches. Calvin n'y manqua pas. Il n'est que juste de le laisser ici parler lui-même. « Castalion est venu me trouver, me demandant si j'étais opposé à la publication de son Nouveau Testament français. J'ai répondu qu'il avait besoin de beaucoup de corrections, et je lui en ai indiqué plusieurs dans les chapitres qu'il m'avait remis comme spécimen... Il s'est retiré tout triste. Il se croit un fidèle interprète et, dans sa manie d'innover sans cesse, il dénature plus d'un passage. Je n'en citerai qu'un exemple. A l'endroit où il est dit : *L'esprit de Dieu qui habite en nous*, il a mis : *qui hante en nous*, quoique ce dernier mot ait une bien autre signification en français. Cette seule bévue suffirait à déshonorer un livre. Je devore en silence de pareilles inepties » (1).

Dans une autre circonstance, Castalion fournit à Calvin un motif trop réel de mécontentement et de plainte. La réforme accomplie dans le culte et les institutions de Genève s'opérait plus lentement dans les mœurs. Aux désordres de l'ancienne Eglise Calvin voulait opposer les vertus de l'Eglise nouvelle, et la réalisation pratique de sa belle devise : *Post tenebras lux!* Mais il avait à lutter contre une corruption invétérée et des abus sans cesse renaissants pour créer un peuple nouveau. Ses collègues dans le ministère évangélique choisis à la hâte, au lendemain d'une révolution, n'étaient pas tous à la hauteur de leur mandat. Deux d'entre eux, Henri de La Mare et Champereau, déposés plus tard, encouraient de justes censures par le dérèglement de leur vie (2). Castalion, qui sollicitait

(1) « Ego tamen tales ineptias tacitus devoro. » Calvinus Vireto, 3 idus sept. 1542. Msc. de Gotha. *Calvin's Letters*, t. I, p. 351.

(2) *Chronique de Roset*, liv. V, ch. II et III. Archives de Genève.

vainement le titre de ministre et se le voyait refusé pour ses seules opinions (1), s'en vengea par une sortie aussi inconvenante qu'injuste. Laissons encore parler Calvin : « Notre ami Sébastien s'est déchaîné contre nous avec une violence inouïe. Soixante personnes environ assistaient à la congrégation d'hier. On traitait ce passage : *Se montrant de vrais ministres en toute charité*, etc.. Il en a tiré une perpétuelle antithèse entre notre conduite et celle du Christ : Paul, a-t-il dit, fut un serviteur du Seigneur ; nous ne servons que nous-mêmes ; il supporta tout, nous ne supportons rien ; il veilla pour l'édification de l'Eglise, nous ne veillons qu'au jeu ; il fut sobre, nous sommes intempérants ; il fut la victime des séditions populaires, nous les fomentons à plaisir ; il fut chaste, nous sommes dissolus ; il fut mis en prison, nous y mettons ceux qui nous injurient ; il supporta la persécution, nous l'exerçons sur les innocents!... Bref, son discours n'a été d'un bout à l'autre qu'une amère invective. Je me suis tu pour ne pas augmenter le scandale en présence de tant d'étrangers ; mais j'ai dû porter plainte aux Syndics » (2). Après une telle incartade, Castalion pouvait difficilement prolonger son séjour à Genève. Les lettres de Calvin achèveront de nous initier aux sentiments du réformateur à son égard.

« Sébastien se rend à Lausanne avec nos lettres. Plût à Dieu qu'il comprît mieux ses propres intérêts, ou que nous puissions nous-mêmes lui être utiles sans nuire à l'Eglise ! Nous avons obtenu que sa place de régent lui fût conservée ; mais il n'a pas voulu la garder à moins qu'on n'augmentât son traitement. Le Conseil a refusé. Il me paraissait préférable de taire le motif pour lequel il n'a point été admis au ministère ou du moins de ne l'indiquer qu'à demi, afin de prévenir

(1) « Calvin représente au Conseil qu'il (Castalion) est fort propre à l'emploi de régent, mais non à celui de ministre, à cause de certaines opinions particulières qu'il a. » Registres du Conseil, janvier 1544.

(2) « Quid queris amplius? Fuit omnino sanguinaria oratio. Tacui in presentia ne accenderetur coram: tot extraneis major contentio, sed apud syndicos conquestus sum. » Calvinus Farello, 30 maii 1544. Msc. de Genève.

tout soupçon fâcheux et de laisser intacte la considération dont il jouit. Tout mon désir était de le ménager, au risque d'encourir le blâme de plusieurs, s'il y eût consenti. Sur sa demande, l'affaire a été portée au Conseil et débattue sans aucune aigreur. Son sort m'inspire une véritable pitié. Je crains qu'il ne trouve point ce qu'il cherche à Lausanne auprès de vous. Faites pour lui tout ce que vous pourrez, quelque jugement qu'il porte sur moi. Il m'accuse, je le sais, de vouloir dominer. Qu'il soit en cela juste ou non à mon égard, Dieu est mon juge! Je crois ne lui avoir donné aucun motif d'élever une telle accusation contre moi; il ne m'en a fourni que trop de blâmer en lui un esprit d'ambition et de vaines disputes... J'aime son savoir, ses talents; je voudrais seulement qu'il y joignît un jugement plus sain; qu'il abdiquât surtout cette prudence calculée et cette confiance excessive qu'il puise dans la conception de je ne sais quelle doctrine moyenne dont il poursuit la chimère » (1).

Ce dernier trait nous révèle mieux que tout débat sur tel ou tel point particulier, la gravité du dissentiment entre Calvin et Castalion. Pour l'un la Réforme était un fait accompli, une révolution qui avait dit son dernier mot, et tracé dans ses formules inflexibles les limites que l'esprit humain ne devait plus franchir. Pour l'autre, la Réforme était une rénovation à peine commencée, qui devait abolir toute servitude spirituelle, enfanter de libres croyants, et concilier la variété des interprétations dans l'unité de l'esprit. Entre deux conceptions aussi opposées, l'accord était difficile. Pour le moment le débat semblait circonscrit. Il s'agissait d'un article particulier du Symbole des apôtres, la descente du Christ aux enfers, mystère consolant, s'il prolongeait l'œuvre rédemptrice au delà des courtes limites de la destinée terrestre, mais où l'esprit rigide des réformateurs ne voyait que le sceau de l'humiliation vo-

(1) « Favet ingenio et doctrina. Tantum vellem illud et junctum esse cum meliore judicio; hanc prudentiam temperatam et illam immodicam confidentiam quam ex falsa doctrinae modica persuasione concepit ex animo ejus penitus revulsam. » Calvinus Vireto. (Février et mars 1545.) Msc. de Genève.

lontaire du Christ réprouvé pour les péchés des hommes. Castalion ne contestait pas ce qu'il y a de profond et de religieux dans cette doctrine, mais il croyait pouvoir interpréter autrement l'angoisse de l'agonie divine et la plainte suprême du Rédempteur : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (1) Sur un autre point, il s'élevait contre une tradition révérée, en reléguant au nombre des écrits profanes ce Cantique de Salomon où l'Eglise n'a vu, sous le voile des allégories, que l'expression de son union mystique avec le Christ (2). A l'objection qui lui était faite du péril de livrer la Réforme naissante à la diversité des interprétations, il répondait qu'il ne pouvait admettre comme article de foi ce que sa conscience lui interdisait de croire (3). L'Eglise de Genève pouvait-elle de son côté recevoir au nombre de ses ministres un homme qui, sur plusieurs points, s'écartait des doctrines qu'elle professait elle-même, qui reconnaissait dans le sentiment intérieur une autorité plus haute que celle de la Parole révélée? Calvin et ses collègues furent unanimes dans leur refus, tempéré par les égards de l'amitié. Muni des attestations les plus honorables, rédigées par Calvin lui-même, Castalion quitta Genève, sans doute au mois de juin 1545, pour se rendre à Lausanne et bientôt après à Bâle.

La ville d'Erasmus et d'Ecolampade qui, depuis les commencements du siècle, avait reçu tant de bannis religieux, vu sortir de ses presses tant de beaux écrits, et s'asseoir dans ses écoles tant d'hommes éminents par leur savoir et leur piété, ne pouvait être inhospitalière à Castalion. Victorieuse presque sans combats, dans cette métropole du Rhin, la Réforme

(1) « Quin pia esset ac sancta doctrina non negabat; De eo tantum erat controversia num sic intelligendus esset hic locus. » Déclaration des ministres de Genève, signée par Calvin.

(2) « De Cantico... existimat lascivum et obscœnum esse carmen quo Solomo impudicos suos amores descripsit. » *Ibidem*. Voir également les Registres du Conseil, 28 janvier 1544. « Sur ce que M. Calvin et M. Bastien Chatillon entr'eux sont en dubie sur l'approbation du livre de Salomon, lequel M. Calvin approuve saint, et ledit Bastien le répudie, disant que quand il fit le chapitre VII, il étoit en folie et conduit par mondanté et non par le Saint-Esprit. »

(3) « Respondit nolle se recipere quod prestare nisi repugnante conscientia non posset. » Déclaration déjà citée.

y avait trouvé de sages ministres, des interprètes non moins conciliants que fidèles dans Simon Grynée, Oswald Myconius et Sulcer. Unis à Calvin par une fraternelle amitié, et sachant admirer sa foi, honorer son génie sans épouser ses préventions ou partager ses ressentiments, ces pieux docteurs accueillèrent avec bienveillance les réfugiés de toute nation qui, demandant un asile à la vieille cité pour se vouer aux travaux de l'esprit, alimentaient ses presses libres dont l'influence s'étendait aux plus lointaines contrées. En s'éloignant de Genève, Castalion avait sacrifié à l'indépendance de ses convictions de précieux avantages. Il avait renoué pour ainsi dire un pacte avec la pauvreté qui avait été la dure compagne de sa jeunesse, qui demeura l'austère inspiratrice de sa vie. Bien que reçu avec faveur à Bâle, il n'y trouva que plus tard un emploi digne de ses talents, une chaire de professeur de grec à l'Académie. Avant de l'obtenir, il passa bien des années enseveli en d'obscurs travaux qui rémunéraient à peine ses veilles. Ce ne fut pas pour lui un motif de découragement ou de plainte. Son activité littéraire est attestée par une touchante lettre au célèbre réfugié italien, Celio Secondo Curione, alors directeur du collège de Lausanne. « Mes affaires vont assez bien, grâce à Dieu ; je traduis la Bible en latin : j'espère publier avant les nones prochaines les livres de Moïse. La traduction des Oracles Sibyllins est depuis longtemps achevée ; le livre est sous presse. Si la divine Providence, qui m'a toujours protégé, continue de m'assister, comme j'en ai l'espérance, et de m'accorder ce qui est juste et bon, je continuerai de travailler à sa gloire et au bien de mes frères. Je vous envoie un petit volume, moitié grec et latin, qui vous paraîtra bien peu de chose ; mais ce sont les présents qui conviennent à ma petitesse, et je sais que vous prenez en bonne part tout ce qui vient de moi. Je vous aurais envoyé mon Jonas, si j'avais pu l'arracher à Oporin. Je n'ai qu'une prière à vous adresser, c'est qu'en me lisant ou en me donnant à lire à vos amis auxquels je voudrais plaire plus qu'à moi-même

(mais à Dieu soit gloire, seul digne de nos hommages !) vous releviez dans mon livre tout ce qui, rappelant la Savoie où je suis né, pourra vous paraître incorrect ou inélégant ; je me hâterai de le corriger. Vous ne pouvez me rendre un service plus agréable » (1). Les travaux de Castalion lui valurent un renom honorable, sans lui procurer les ressources nécessaires à l'entretien de sa nombreuse famille. Retiré dans le faubourg de Saint-Alban à l'extrémité de la ville, il cherchait dans la culture d'un jardin attenant à sa maison délabrée, dans la pêche du bois flottant sur le Rhin, un complément de ressources dont ses adversaires firent plus tard un thème d'accusations contre lui. « Que de fois, dit le poète Cherler qui l'avait connu, il fut réduit à jeûner avec ses enfants sur un sol avare ! Pour se réchauffer dans les brumes de l'hiver et cuire de chétifs aliments, on le vit harponner au passage les bois entraînés par le fleuve débordé. Il ne rougit pas de tendre un filet sous les eaux, de conduire une charrue de ses propres mains, pour nourrir une épouse chérie, des enfants tendrement aimés, et adoucir à ce prix les rigueurs de sa destinée » (2). Il ne put pas même attendre ceux qu'en de meilleurs jours il avait eu pour amis ; méconnu jusque dans la pauvreté qu'il supporta sans se plaindre, et qui demeure un de ses titres les plus touchants aux yeux de la postérité !

C'est à l'homme qui porta si douloureusement le poids du jour à une époque tourmentée, que, par une glorieuse compensation, échet le privilège de formuler, le premier, une grande pensée incompressible de son temps, mais devenue un des plus précieux apanages du nôtre. Au milieu de ses études sur les historiens grecs, et des essais de poésie sacrée par lesquels il rivalisait heureusement avec Vida et Flami-

(1) « Si quid sabaudicum, id est male cultum, aut parum aptum et latinum videbitur, id mihi significandum cures, ut caveam. Hæc mihi res futura est gratissima » Seb. Castalio Curioni, 22 martii [1546]. *Opera Olympica morata*, édit. de 1580, p. 317, 318.

(2) « Ut charam uxorem posset s.bolempne tenellam
Hinc alere et sortis damna levare sua. »
(Cherleri *Epitaphia*.)

nio (1), Castalion avait repris ses travaux sur la Bible dont il préparait une édition latine pour Oporin, et l'œuvre touchait à son terme (2). Selon l'usage, il dédia son livre à un grand du siècle. Il en fit hommage au jeune roi d'Angleterre, à ce pieux Édouard VI, qui montrait sur le trône une sagesse précoce, et qui évoquant les farouches proscriptions d'Henri VIII, accueillait Bucer, Ochino, Pierre Martyr, et ouvrait ses États à tous les bannis religieux du continent. Ce spectacle n'était pas sans grandeur (3). Il contrastait, on doit l'avouer, avec l'intolérance de l'Allemagne repoussant de ses ports de pauvres réfugiés flamands et wallons, avec les cruelles persécutions exercées contre les anabaptistes suisses, avec le décret de bannissement prononcé à Genève, pour quelques doutes sur la prédestination, contre l'ex-carme Bolsec, qui mériterait une place parmi les précurseurs de la tolérance, s'il ne s'était déshonoré plus tard par un livre rempli de tristes injures et d'abjectes calomnies contre Calvin. La Réforme, en imitant dans ses rigueurs l'Eglise dont elle s'était séparée avec tant d'éclat, en invoquant le bras séculier pour la répression de l'hérésie, était-elle fidèle à l'esprit de l'Évangile qu'elle prétendait remettre en honneur? Ne méconnaissait-elle pas la nature de la vérité religieuse qui répudie toute violence, se propage par la persuasion, et ne veut que de libres hommages? Castalion se posa cette question, et dans ses méditations solitaires, il entrevit la tolérance, cette loi des temps nouveaux. La préface de la Bible latine de 1551 est plus qu'une préface; c'est l'éloquent exposé de ses vues trois ans avant la publication du livre *de Hæreticis*, qui devait avoir un si grand retentissement. Il y a dans les fragments que nous allons citer une

(1) *Oratio in Psalmos et duo Mosis Carmina*. Basileæ, 1550. Le même volume réunit les essais de Flaminio et ceux de Castalion.

(2) *Biblia interprete Sebastiano Castalione*. Basileæ, 1551. J'ai sous les yeux un exemplaire très-rare, emprunté à la belle bibliothèque de M. Henri Lutteroth. Il n'entre pas dans mon plan de relever les mérites d'une traduction qui, malgré quelques expressions trop cicéroniennes, a été louée des meilleurs juges.

(3) Il inspira de beaux vers à Th. de Bèze dans son *Épître dédicatoire des Psaumes*. *Bull.* 1, p. 98.

généreuse revendication des droits de la conscience opprimée durant tant de siècles. L'auteur, repassant les annales de l'Église, y cherche vainement la paix promise aux disciples du Christ : « Cette paix, la trouverai-je, du moins de nos jours, parmi les princes des lettres et les magistrats des peuples ? Mais, hélas ! ce ne sont que controverses que des siècles de durée n'ont pu apaiser, et qui n'aboutissent qu'à l'effusion du sang innocent ! Où trouver aujourd'hui quelqu'un qui doute de son jugement, et qui hésite à condamner son frère ? La haine et l'injure, voilà notre lot ! Non contents de rendre le mal pour le mal, nous rendons le mal pour le bien. Si quelqu'un diffère de nous sur quelque point de la religion, nous le condamnons sans pitié, nous le poursuivons de la plume et de l'épée jusqu'aux extrémités de l'univers, nous appelons à notre aide l'eau, le fer et le feu pour le retrancher de ce monde. Nous déclarons bien haut, il est vrai, qu'il nous est interdit de porter la main sur un de nos frères ; mais nous le livrons à Pilate, et si Pilate l'absout, nous l'accusons de n'être point ami de César ! (1) Et c'est au nom du Christ que nous faisons ces choses, couvrant ainsi de la peau de l'agneau la férocité du loup ! O temps ! ô hommes ! nous versons le sang par amour pour le Christ qui s'immola pour notre salut ! Nous extirpons l'ivraie par amour pour le Christ qui, de peur d'arracher le bon grain, voulut épargner l'ivraie jusqu'au jour de la moisson !... Mais qui sommes-nous pour condamner nos frères et les tenir en mépris ? Chacun répondra pour son propre compte devant le tribunal de Dieu. Celui qui condamne sera condamné à son tour. La mesure que nous appliquons aux autres nous sera appliquée à nous-mêmes. »

Ce n'est pas avec moins de force que Castalion proclame la distinction alors si nouvelle entre le croyant et le citoyen, entre les crimes que la loi punit, et les erreurs dont Dieu seul est juge : « Quoi de plus absurde, s'écrie-t-il, que de vouloir

(1) « Pilato tradimus, et si hunc dimittat, amicum esse Cæsaris negamus. »
P. 4.

faire avec des armes charnelles une guerre toute spirituelle ! Nos ennemis sont nos vices contre lesquels nous devons lutter avec la vertu, pour vaincre le mal par le bien, l'ignorance par le savoir, la colère par la patience, l'orgueil par l'humilité, l'hypocrisie enfin par la religion pure qui peut seule plaire à Dieu. Voilà les armes du chrétien, celles qui lui donneront la victoire, sans qu'il soit besoin d'ériger le bourreau en docteur !... (1) Je ne parle ici que des choses de la religion, non des crimes ordinaires, tels que l'homicide, l'adultère, le vol, le faux témoignage, dont Dieu a commandé la punition et dont le châtimement est nécessaire à la sécurité des gens de bien, si l'on ne veut les laisser égorger dans leur lit, comme cela n'arrive que trop en nos tristes jours. Il n'est pas à craindre, en effet, que le magistrat, institué pour la protection des bons, mette à mort l'innocent pour le coupable et annistie le meurtrier. Mais il en est tout autrement dans les choses qui touchent à la connaissance de la religion. Les vérités qu'elle annonce sont mystérieuses de leur nature; elles s'enveloppent de voiles; après plus de mille ans, elles sont encore l'objet de controverses sans fin pour lesquelles le sang ne cessera de couler sur la terre si la charité n'éclaire les esprits et ne dit le dernier mot. N'est-ce pas un motif de douter de la science dont nous sommes si fiers, de peur de crucifier une seconde fois le Juste entre deux brigands justement condamnés? (2) Puisque nous vivons en paix avec les Turcs et les Juifs, dont les uns méconnaissent et les autres haïssent le Christ; que nous tolérons les médisants, les superbes, les envieux, les avares, les impudiques; que nous entretenons même des relations familières avec des hommes souillés de quelqu'un de ces vices qui sont le triste apanage de notre nature, devons-nous refuser leur part d'air et de vie à ceux qui confessent avec nous le nom du Christ, qui ne font de mal à per-

(1) « Hæc sunt vera christiana religionis et vere victricia arma, non ut carnifici mandetur provincia dectoris... » P. 5.

(2) « Ne inter latrones (quos merito crucifigimus) etiam Christum immerito crucifigamus. » P. 6.

sonne, et qui préfèrent mourir que dire ou faire quoi que ce soit de contraire à leur conscience ? Ah ! de tels hommes ne sauraient être un péril pour personne ! Celui, en effet, qui aime mieux faire le sacrifice de sa vie que de dire ce qu'il ne pense pas, par crainte du péché auquel on veut le contraindre, celui-là ne se laissera jamais corrompre par or ni argent. Nul ne se montrera plus soumis aux magistrats, plus obéissant aux princes que celui qui craint Dieu et demeure fidèle en tout ce qu'il sait, car sa conscience lui prescrit d'obéir aux justes aussi bien qu'aux injustes, revêtus d'autorité, et c'est à l'école de Dieu même, du Dieu vivant et éternel, qu'il a appris ce devoir ! » (1)

A ces considérations si élevées, s'ajoute, sous la plume de Castalion, un motif suprême en faveur de la tolérance : ce qu'il y a d'irréparable dans le châtement : « Que d'hommes se sont repentis d'avoir prononcé une sentence capitale au lieu de suspendre leur jugement ! Etre moins prompt à la colère qu'à la clémence, c'est imiter Dieu lui-même qui, nous sachant coupables, diffère cependant sa sentence pour nous donner le temps d'amender notre vie. Celui qui tue ne laisse aucune place au repentir ! (2) Mais nul ne se repentit jamais d'avoir été miséricordieux, patient, débonnaire ; de s'être abstenu de tout jugement téméraire et de toute cruauté. L'une de ces deux voies est sûre, l'autre est pleine de périls ; insensé celui qui, le sachant et le voulant, se précipite dans l'abîme auquel elle conduit !... »

« Telles sont, ô roi ! les considérations que j'ose vous présenter, non comme un prophète ou comme un envoyé de Dieu, mais comme un homme que rien ne distingue entre ses frères, qui hait les disputes et les discordes, et qui fait consister la religion bien plus en œuvres de charité et de piété intérieure qu'en vaines questions. Je ne dis rien, je ne sais, que

(1) « Nullus esse principibus et magistratibus obedientiores quam eos qui simpliciter Deum metuunt et in eo quod sciunt fideles sese præstant, etc... » *Ibid.*

(2) « Qui enim continuo necat, nullum relinquit penitentiae locum. » *Ibid.*

d'autres n'aient déjà dit avant moi. Mais il est bon que ce qui est juste et vrai soit souvent répété par un grand nombre de bouches avant de devenir une loi. Recevez donc, ô roi ! cet humble travail avec bonté. Si vous en avez le loisir et le goût (et comment ne l'auriez-vous pas ?) lisez les saintes lettres avec un esprit pieux et docile, et préparez-vous à régner comme un homme qui doit mourir et rendre compte de son administration à Dieu. Qu'il vous donne la clémence de Moïse, la piété de David, la sagesse de Salomon. Tel est mon vœu ! »

Je ne sais si le lecteur de ces pages, traduites pour la première fois en français, partagera l'impression que je ressens moi-même en les transcrivant. La préface de Castalion m'en rappelle une autre que la juste admiration des siècles a rangée parmi les monuments les plus révéérés de l'éloquence et du génie. Quelle plus généreuse inspiration que celle qui dicta à Calvin la dédicace de *l'Institution chrétienne* à François I^{er}, cet appel à la clémence d'un monarque persécuteur envers des sujets dont le seul crime était de répudier des superstitions séculaires et de professer le culte en esprit ! Mais Calvin, en plaidant la cause de ses frères avec un éclat de langage inconnu avant lui, ne revendiqua que les droits de la vérité, car à ses yeux l'erreur était un crime digne de mort, et par là il consacra le martyre de la vérité elle-même. Castalion fait un pas de plus : il demande aux princes et aux magistrats le respect des droits de la conscience, même égarée ; l'impunité pour l'erreur, en renvoyant l'homme au seul juge des controverses humaines, à celui dont le jugement ne peut faillir, car il sonde les cœurs et les reins, à Dieu lui-même. Par là, Castalion inaugurait, à son insu peut-être, un âge nouveau. Sur le seuil d'un avenir qui n'a pas même aujourd'hui tenu toutes ses promesses, il proclamait la tolérance à laquelle un procès, qui demeure pour la Réforme une ineffaçable tache, allait donner une triste opportunité.

JULES BONNET.

(La suite à un prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE HÉROÏNE PROTESTANTE

BLANCHE GAMOND

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

1686-1687

(Fin.)

V. NOUVELLES ÉPREUVES.

Quelque temps après, on nous vint dire de nous apprêter, que nous devons partir dans trois jours pour aller en Amérique (1). « Et quand vous serez sur la mer, [nous dit-on], on vous fera passer sur une planche fort étroite et ensuite on vous jettera dans la mer, afin de faire perdre la race des huguenots et de [se] défaire de vous. » Je leur dis : « Cella n'importe que les poissons mangent mon corps ou les vers de la terre; cella m'est une même chose, puisqu'un jour il faut que la mer rende les corps morts. » (2)

Quand on nous eut laissées seules, Susanne, de Montélimard, dit : « Nous nous devrions sauver par cette fenêtre. Il faut rompre les fers, » dit-elle. Je luy dis : « Cella est si bas et nous sommes si

(1) La déportation en Amérique était une peine d'invention toute récente, très-habilement calculée pour vaincre la constance des protestants auprès desquels tous les autres moyens d'intimidation avaient échoué. « Il est certain, dit Benoît, que cet expédient fit peur à bien des gens que les autres supplices n'ébranloient pas. Un grand nombre de personnes qui avoient souffert le pillage de leurs biens, la démolition de leurs maisons, la veille, les coups, les cachots les plus noirs et les plus puans, perdirent courage à la vue des vaisseaux qui les devoient transporter. » *Hist. de l'Édit de Nantes*, t. III, p. 973. — Jurieu, de son côté, constate aussi l'effroi que causait aux malheureux réformés la perspective de se voir déporter dans le Nouveau-Monde : « Pendant qu'on demeure dans son pays, on supporte les travaux de la fuite, le séjour dans les bois, la faim, la soif, la prison et les galères, dans l'espérance d'un changement. Mais voir arracher de son sein ses entrailles ou la moitié de soi-même, une femme, un mari, des enfants traînés cruellement dans un autre monde, exposés à la fureur de la mer, aux périls d'une longue navigation, et, au bout de tout cela, une cruelle servitude sur des bords barbares ou inconnus, où l'on vit sans communication avec les siens, sans consolation, et dans les duretés de la plus triste servitude, c'est là un nouveau genre de supplice qui pousse à bout la patience la plus ferme. » *XVI^e Lettre pastorale*, p. 32.

(2) Apoc. XX, 13.

hautes que nous nous tuerions ou nous nous estropierions, et ensuite nous serions reprises et nous serions plus maltraitées. Si je suis reprise et qu'on me donne les étrivières de la manière que je les ay receues, je ne m'en relèveray jamais; ainsi je cherche ma mort, tellement que j'aime mieux aller en Amérique; Dieu nous en délivrera comme il a fait de La Rapine.» Elle me dit : « Si on avoit fait à moy ce qu'on a fait à vous, je serois morte. Mais enfin, on nous fait mourir de faim, et de plus on nous doit bientôt mener en Amérique; et comme nous sommes malades, nous tomberons toujours plus mal, et on nous jettera dans la mer que nous ne serons pas à demi-mortes. Nous pourrions passer par cette fenêtre. Il semble que nous méprisions les moyens que Dieu nous fournit; pour moy, je suis dans le dessein que nous passions par là. » Enfin on coupa un linceul, et, après en avoir fait des bandes, on les noua et cousut ensemble, et on attacha une pierre à un fillet (fil) pour prendre la mesure de la hauteur de la fenêtre; elle étoit fermée à clef, avec un eadenat, lequel on ouvrit par artifice. Et comme nous étions au quatrième étage, les bandes furent trop courtes, il fallut qu'on y ajoutât deux linceuls jusques à ce qu'il touchât terre; il étoit attaché au poutre du couvert, qui tenoit les toiets. Après quoy je mis la tête à la fenêtre, puis je dis à mes chères sœurs : « Hélas ! nous nous tuerons, car cela me fait frayeur de regarder en bas, de tant qu'il est profond. »

Mais enfin, quand il vint sur les dix heures du soir, on sonna la cloche de l'hôpital environ demi-heure, ce qui n'étoit pas de coutume. Et quand nous demandions ce que c'étoit, on nous disoit : « C'est des voleurs qui sont entrés du jardin dans la cuisine pour voler l'hôpital. » Les autres venoient nous dire : « C'est tout autrement; c'est qu'on nous veut brûler, et on a mis le feu dans l'hôpital. » Ce papiste n'eut pas achevé de dire qu'il en monta un autre, qui s'écrioit : « Nous sommes tous perdus, on nous veut tous brûler. » En effet, l'un couroit à la chambre de M. Genest, les autres vers les valets pour les éveiller; ce n'étoit que larmes dans l'hôpital. Dans ces grands dangers que nous étions d'être brûlées, une papiste nous vint dire « que cela n'étoit rien pour ce soir, nous dit-elle; mais un autre soir, au premier sommeil, on nous surprendra afin de nous brûler. » C'étoit le 4^{er} septembre 1687 que nous eûmes cette grande alarme (1).

(1) Il y a dans la date ici indiquée une méprise du copiste, le jour suivant étant désigné plus loin comme le 6 septembre.

Ce même soir, quand notre garde fut endormie, nous tâchâmes d'aller à la fenêtre à pieds nus, car nous appréhendions que le prêtre, qui étoit couché dans une chambre qui étoit au-dessous de la nôtre, ne nous entendit marcher; c'est pourquoy nous allions doucement et à pieds nus. La première qui sortit fut Susanne, de Montélimard en Dauphiné, et mademoiselle Terrasson, de Dye en Dauphiné, [la suivit], ensuite moy et mademoiselle Anne Dumasse, de la Salle en Languedoc. Quand j'eus sorti [de] la fenêtre et que je commençay à tenir le drap, mes forces me faillirent, et j'entendois craqueter mes os de mes bras. De plus, ma jupe tenoit à un clou de la fenêtre; il me fallut soutenir d'un bras et y porter ma main pour défaire ma jupe. Je ne me sentis plus de force ny de courage; je m'écriois : « Seigneur Jésus, reçois mon esprit ! » Et après, je pris le drap avec les dents. Je me soutenois par les dents, et de rebef, je pris le drap avec mes deux mains, et les ayant jointes ensemble, je me laissois aller en bas; en sorte que je tombai du quatrième étage sur des pierres de taille, et je dis : « Mon Dieu, miséricorde! je suis morte ou estropiée pour ma vie ! »

Mes très-chères sœurs qui m'attendoient, il y en eut deux qui me changèrent de place en me disant : « Où vous êtes-vous fait mal ? » Je leur dis : « Partout, puisque Dieu le veut; mais, de plus, j'ay la cuisse rompue ou dé faite. Je vous prie, attachez-la-moy de mon tablier. » Et ainsi je portois ma cuisse, et de l'autre main je pris mes deux sœurs, et elles m'aidèrent à marcher. Je fis 60 ou 70 pas de chemin; mais quand nous feumes à la porte du faubourg de Valence, nous la trouvâmes fermée. On m'aïda à monter la muraille; mais quand je fus dessus [et que] je vis que j'étois si haute, et que cella étoit si bas, je dis à mes trois chères sœurs : « Cecy est un second précipice; je n'ay pas courage de descendre là-bas. Laissez-moy, allez-vous-en. » Elles me descendirent de la muraille et me laissèrent là, puis elles tâchèrent de descendre avec beaucoup de peine. Un moment après, Mademoiselle Dumasse vint me crier derrière la muraille : « Nous nous en allons; nous vous regrettons extrêmement, et vous laissons avec regret. Dieu vous veuille préserver de la main de nos ennemis ! Je vous souhaite toutte sorte de bénédictions et de prospérité; je vous prie aussy de me donner votre bénédiction. » Je luy dis : « Qui suis-je, moy, pour vous donner ma bénédiction? mais je vous la souhaite de la part de Dieu. Je le prie ardemment qu'il vous veuille conduire en toutes vos voyes; et je vous conjure de vous en aller au plutôt, car il n'y a que trop de moy qui sois exposée à être reprise. »

Ainsi, je restai toute seule au chemin, mais non pas sans de cruelles et violentes douleurs que je sentois, dont je n'avois pas un moment de relâche. Et comme il n'étoit pas encore jour, j'élevai mon cœur à Dieu, commenceant par le psaume XXXVIII : « Eternel, ne me reprends point en ton indignation, et ne me châtie point en ta fureur; car tes flèches sont entrées en moy, ta main s'est enfoncée sur moy. Il n'y a rien d'entier en ma chair, ny de repos en mes os, à cause de mon péché. Mes os sont tous meurtris, car je ne puis pas marcher, de tant que je suis meurtrie et noircie. En ma chair, il n'y a rien d'entier; je suis débile et brisée tant et plus en mon cœur, et agitée çà et là; ma vertu m'a abandonnée, ensemble la clarté de mes yeux » (1).

Puis, je restois évanouie l'espace d'un quart d'heure; mais je n'avois personne qui me consolât, ny qui me soulageât d'une goutte d'eau ou de vinaigre pour me faire revenir de cet évanouissement. Mais sitôt que j'en revenois, je m'écriois : « Seigneur, ne m'abandonne point! mon Dieu, ne t'éloigne point de moy! Hâte-toy de venir à mon aide, Seigneur, qui es ma délivrance! Mon Dieu! aie pitié de moy, fais-moi miséricorde, donne secours à ta servante. Il m'est heur, car, ô mon Dieu! je suis destituée de tout secours humain.

Hélas! Seigneur, je te prie, sauve-moy (2).
 Car j'ay mis en toy mon espérance.
 Sois-moy, Seigneur, ma garde et mon appuy;
 Car en toy gist toute mon espérance.
 Seigneur, entend, et ne t'éloigne point de moy!
 Seigneur, entend ma requête!
 Rien n'empêche ny [n']arrête
 Mon cry d'aller jusqu'à toy...
 En ma douleur nonpareille,
 Tourne vers moy ton oreille,
 Et pour m'ouïr, quand je crie,
 Avance-toy, je te prie.
 Car ma force est consumée
 Comme vapeur de fumée.

(1) Psaume XXXVIII, 1-3, 7, 8, 10.

(2) Cette citation des Psaumes et celles qui la suivent, faites de mémoire d'après la traduction en vers de Marot et de Bèze, sont, dans plusieurs passages, assez peu littérales. Parlois même, sous l'empire de l'émotion qui la domine, et dans sa hâte d'exprimer à Dieu les sentiments qui remplissent son cœur, Blanche Gamond entremêle des vers empruntés à des psaumes différents. Ici, par exemple, le premier vers est tiré du psaume LXIX; le second, du psaume XXXI, et les deux suivants, du psaume XVI.

Mes os sont secs tout ainsi
 Qu'un tison, mon cœur transi...
 Si que je n'ay soin ny cure
 De prendre ma nourriture.
 Mes os et ma peau se tiennent
 Pour les ennuis qu'ils soutiennent » 1.

De temps en temps je restois là sans avoir aucun mouvement en moy-même; puis, je pensois que quand il seroit jour, on ne manqueroit pas de me reprendre et que je serois remise dans l'hôpital; mais je disois : « O Dieu! si tu me voulois accorder cette grâce qu'aujourd'hui tu mis[ses] fin à mes peines; car la mort m'est meilleure que la vie, et mon désir tend de déloger pour être avec Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur. C'est assez vécu! Retire maintenant mon âme, ô Éternel! mais [s'il te plaisoit], ô mon Dieu, qu'aujourd'hui on me mit dans le sépulchre et non pas dans l'hôpital!

Que ta volonté sainte
 J'accomplisse sans feinte;
 Je le veux, ô mon Dieu!
 Ce qu'as déterminé
 Je porte enraciné
 De mon cœur au milieu » 2.

O Dieu! tu es l'auteur de nos biens: tu es aussi le libérateur de tous nos maux. Fais que je supporte les afflictions de cette vie avec une constance admirable.

Seigneur Dieu, oy l'oraison mienne,
 Jusqu'à tes oreilles parvienn
 Mon humble supplication » 3.

A tous les versets que je disois, j'y faisois de saintes réflexions pour me fortifier dans mon combat. Après ces versets des psaumes, le jour commença à venir. Je n'eus jamais la force de me relever, afin que ceux qui passoient au chemin ne connussent que j'étois estropiée, parce que le sang s'étoit refroidi; j'eus tant seulement la force de tirer mon tafetas sur ma face, ain que ceux qui passoient ne me vissent, car je portois le visage d'une fille morte. Je commençai de rechef d'élever mon cœur à Dieu par le psaume CXXX:

Du fonds de ma tristesse
 Au fonds de tous ennuis,

(1) Psaume CII.

(2) Psaume XL.

(3) Psaume CXLIII.

A toy seul je m'adresse,
Et le jour et la nuit, etc. »

J'étois interrompue dans ce saint exercice par les douleurs violentes que me causoit ma cuisse affligée par la meurtrissure et dislocation d'icelle et mon pied démis. Mais en même temps je me reprenois, je retournois à mon Dieu :

« En Dieu je me console
En mes plus grands malheurs,
Et sa ferme parole
Apaïse mes douleurs.
Mon cœur vers luy regarde,
Brûlant d'un grand amour,
Plus matin que la garde
Qui devance le jour.
De toutes mes souffrances
Tu me délivreras,
Et toutes mes offenses
Tu me pardonneras (1). »

ô mon Dieu, par ton Fils bien-aimé! »

Et comme je continuois, il passa un monsieur qui me dit : « Mademoiselle, vous seriez mieux d'être à votre maison que d'être là, et il vous seroit plus honnête. » — « Monsieur, je luy dis, si vous sçaviez qui je suis, vous ne me tiendriez pas ce langage. »

Un moment après, on vint ouvrir la porte du faubourg ; et tous ceux qui passaient là ne manquoient pas de faire de mauvais jugemens de moy, de me voir couchée à un chemin, et de si bon matin. Il passa de rechef un homme auquel je dis : « Connaissez-vous Mademoiselle Marsilière? » Il me dit : « Ouy. » Je le priay de luy dire « qu'elle vienne jusques icy ; car il y a une de ses amies qui part et veut luy dire adieu auparavant. » Il me dit qu'il ne manqueroit pas de la faire venir bientôt. Dans ce moment, je dis : « Mon Dieu ! suscite-moy un Samaritain qui, passant son chemin, vienne vers moy, et, voyant, soit ému de compassion et s'approche de moy, resserre mes os, qui sont tous déjoints, et verse de l'huile et du vin sur mes playes.

O Seigneur donc, s'il te plaît, tu ouïras
Ta pauvre servante en cette aspre saison,
Et bon courage et espoir luy donneras ;
Prête l'oreille à son humble oraison. »

(1) Psaume CXXX, version révisée.

Et comme mes douleurs augmentoient, je m'écriai :

« Jusques à quand as estably,
Seigneur, de me mettre en oubly?
Tous les grands flots de ton onde
Par-dessus moy ont passé.
Regarde-moy, mon Dieu puissant;
Répond à mon cœur gémissant;
Car d'un regard seulement
Tu guériras mon tourment » (1).

Comme je continuois, je feus interrompue par Mademoiselle Marsilière. Elle me dit : « Est-ce vous qui me demandez? » Je luy dis : « Ouy, Mademoiselle, sauvez-moy la vie, je vous prie ; sauvez-moy la vie, aidez-moy, traînez-moy derrière un buisson, et que je meure là sans que personne ne me voye. » Alors elle me dit que je lavoulois perdre et la mettre en risque et malheur : « Je m'en vay, dit-elle, qu'on ne me voye, on me mettroit en prison. » Et comme elle avoit été de la religion, je luy dis : « Auriez-vous bien le courage de me laisser dans ce chemin? Ayez au moins la bonté de m'aider à traîner derrière cette muraille, afin que ceux qui passent ne me voyent. » Comme mes paroles l'engageoient, elle me dit : « Je m'en vais vous envoyer un homme et une bête pour vous ôter de là; » mais elle ne me disoit cella que pour se défaire de moy. Je luy dis : « Cella n'est pas nécessaire ; car il feroit trop d'éclat. » Elle ne voulut pas m'aider à traîner derrière la muraille ; elle me laissa au milieu du chemin, et je luy dis : « Prenez au moins ces deux chemises que j'ay là pliées dans une serviette. » Elle les prit dans son tablier, et s'en alla, passant devant l'hôpital. Et je luy dis : « Ah! Mademoiselle, vous m'allez perdre, et vous serez la cause que je seray reprise. Ne passez pas par ce chemin-là ; passez de l'autre côté. » Elle me dit qu'elle ne pouvoit pas passer ailleurs. Je fis alors ma complainte à Dieu par ces paroles :

« Las! je languis sans trouver assistance
D'homme vivant, quoique j'eusse espérance
Que l'on auroit pitié de ma langueur.
Quand j'espérois l'aide que je n'ay pas,
Confort ny aide en nul lieu j'ay (n'ay) trouvé » (2).

Mais j'ay appris par de très-honorables personnes qu'elle pouvoit passer ailleurs. Elle revint bientôt, à ma grande perte, puis-
qu'elle amena avec soy le prêtre de l'hôpital, M. Genest, qui me

(1) Psaumes XIII et XLII.

(2) Psaume LXIX.

dit : « Ah ! vous voicy ; nous vous cherchons partout. Il faut que vous disiez qui vous a donné une clef pour ouvrir la fenêtre, et qui vous a fait la main, et où sont les autres, hormis quoy on vous fera beaucoup souffrir. » Je lui dis : « Monsieur, vous m'aurez bientôt achevée, car mon corps n'est qu'un cadavre tout brisé, et je n'ay pas un moment de vie. Faites de moy ce qu'il vous plaira ; car pour sçavoir où sont les autres, je ne le sçay pas ; depuis deux heures après minuit, je ne les ay pas veües. Quant aux fenêtres, personne n'a point donné de clef, et on a ouvert avec un clou et une pierre. Personne ne nous a fait la main ; car si cello étoit, je ne serois pas icy. » Il me dit : « Qui est celle qui a rompu le drap, et qui l'a attaché au poutre contre le toict, et qui a ouvert la fenêtre ? » — « Monsieur, je luy dis, je ne sçay. Vous sçavez à quel état j'étois, qu'il falloit qu'on m'aidât à lever pour faire mon liet ; de plus, que j'avois perdu la veïne, et [qu'] on avoit mis une couverture au pied de mon liet à cause de mes yeux, parce que la clarté m'étoit contraire. » Alors il me dit : « Nous allons chercher les autres ; ne vous ôtez pas de là. » — « Hélas ! Monsieur, si j'eusse pu me remuer, je ne serois pas icy, et quant aux autres, elles sont loin ; ne prenez pas la peine de les chercher. » Nonobstant mon dire, on se mit à chercher. On me vint dire qu'on avoit trouvé Mademoiselle Terrasson. Ce feut une double tristesse pour moy, — [car] je croyois d'être seule. — de retourner dans cet enfer, et d'apprendre que cette chère sœur, on la ramenoit au supplice, mais [à] un supplice cruel, qui s'augmentoit tous les jours et qui ne finissoit jamais.

Ce ne feut pas là le tout ; [ce qu'il falloit encore], c'étoit le moyen de me pouvoir ôter du chemin pour me transporter dans cet enfer. M. Genest fit venir trois ou quatre hommes et me dit : « Comment vous prendra-t-on pour vous transporter dans l'hôpital ? » Deux hommes me prirent entre leurs bras, et l'un me tenoit la tête et l'autre les pieds. Dieu sçait ce que je souffris depuis le chemin à l'hôpital, qu'il y avoit plus de cent ou cent vingt pas. Quand je feus dans ce lieu affreux, on me mit sur des pierres, dans la cour des garçons, et ceux qui m'avoient portée s'en allèrent déjeuner. C'étoit le 6^e dudit mois, à huit heures du matin, un saint jour de dimanche. que je receus des injures qu'il n'est pas possible de croire. [Il y eut] vingt ou trente garçons ou filles qui m'entourèrent comme les corbeaux sont auprès d'une charogne ; l'un me disoit que j'avois le diable, l'autre que j'étois possédée du démon, et que je m'en étois sauvée : « Mais, à présent, nous vous tenons, diable d'huguenotte ; ne vous rendez-vous pas ? Vous ne pouvez éviter ; à présent, nous

vous tenons. » Pendant qu'ils continuoient à vomir leur venin sur moy, j'élevai mes yeux en haut : « O Dieu !

Jusques à quand mon adversaire
Sera-t-il dessus moy vainqueur? (1)
O Dieu tout-puissant, sauve-moy,
Par ton nom et force immortelle,
Et, pour défendre ma querelle,
Fais sortir la force de toy (2).
Car c'est pour toy que suis ainsi blâmée,
Et que vergogne a couvert mon visage...
Mais, ô mon Dieu, j'ay vers toy mon recours...
Déploys en moy tes pitiés les plus grandes,
Pour me montrer visage d'amitié.
Ne cache point ton regard gracieux
A ta servante, car je suis en détresse...
Approche-toy, en mon adversité,
De ma pauvre âme, et rachette ma vie;
Voire en dépit de la troupe ennemie,
Viens me recourre en ma captivité.
Tu scais très-bien l'opprobre où je suis mise (mis),
Quel déshonneur, quelle honte on m'a faite;
Devant tes yeux sont tous mes ennemis,
Et as d'iceux connoissance parfaite » (3).

Ensuite je regarday à la galerie. Je vis mes chères sœurs qui me parloient par leurs soupirs, et leurs yeux qui se fondoient en larmes de voir mon misérable état. Je demandai par plusieurs fois une goutte d'eau pour rafraîchir ma bouche; mais on ne tint compte de m'en donner. Je priai Monsieur Genest de m'en faire donner, ce qu'il commanda qu'on m'en apportât, ensuite qu'on m'ôtât de dessus ces pierres. Je le priai de rechef, disant : « Monsieur, ayez la bonté de me faire tuer un mouton, je le payeray, et qu'on me mette dans la peau toute chaude. » Il me dit : « Oui, je feray tout mon possible. » En effet, ce prêtre à l'instant envoya un messenger pour cela.

Cependant, [quand] les valets eurent déjeuné, ils me vinrent prendre pour me porter à l'infirmerie. L'un me prit par la tête et les autres par le milieu de mon corps; ainsi on commença à monter les degrés. Je souffrois comme si j'eusse été sur une rouë; tous les degrés qu'on montoit ébranloient si fort mon corps et mes os qu'ils

(1) Psaume XIII.

(2) Psaume LIV.

(3) Psaume LXIX.

craquetoient tous. Il falloit que de temps en temps on s'arrêtât. Je ne criois pas, parce que mes forces étoient faillies. On me vouloit mettre seule dans une chambre; mais, par un don du ciel, on ne trouva pas la clef. Cependant qu'on la cherchoit, j'étois entre les bras de ces hommes; l'un baissoit, l'autre levait; c'étoit des gehennes et de doubles gehennes, et questions et doubles questions pour moy; car (aussi) je disois avec David : J'aimerois mieux tomber entre les mains de l'Eternel qu'entre celles de mes ennemis (1). On me mit sur un lit toute vêtue, mais par bonheur proche de ma chère sœur Mademoiselle Terrasson. Nous nous consolions par nos soupirs; car elle étoit toute meurtrie et démise, et ne pouvoit pas me soulager, ny moy elle.

A l'instant, Monsieur de Bressa (2), un gentilhomme de Valence, premier recteur de l'hôpital, monta à l'infirmerie. Il s'adressa à ma chère sœur, en luy disant si elle ne vouloit pas changer; elle luy dit que non. Ensuite il dit : « Et celle qui a la jambe rompue, où est-elle? » Un papiste luy dit : « Monsieur, elle est là dans ce lit comme morte. » Alors il s'adressa à moy, et me dit : « Et vous, ne voulez-vous pas changer? » Auquel je répondis que non. Alors il nous fit à toutes deux de grandes et cruelles menaces; puis il appela une fille et luy dit : « Va-t'en appeler les valets, que je veux faire mettre ces huguenotes au cachot. » Puis il nous dit : « Tout présentement je vous feray mettre au fond d'un cachot, et vous crèverez misérablement, puisque vous ne voulez pas changer. »

Un moment après, on vint pour me déshabiller; ce feut des maux les plus cuisans du monde. Ils étoient trois ou quatre filles; les unes me tenoient entre leurs bras, les autres me délaçoient, les autres m'ôtoient mes bas; c'est alors que je fis des cris, car les os de mon pied gauche étoient démis. Puis on me mit dans une peau de mouton, là où je demeuray jusqu'au troisième jour sans qu'on me changeât de place, ny nous faire accommoder nos disloqués. Nous priâmes tant qu'enfin on nous fit venir un homme, nommé maître Louis Bla, qui nous remit nos os. Il accommoda première-

(1) 2 Sam. XXIV, 14.

(2) Ce personnage, que notre manuscrit nomme aussi plus loin *de Breza* ou *de Brezane*, est évidemment M. de Bressac, mari de l'amie de la marquise d'Arzeliers. Voy. l'Introduction. La relation de Blanche Gamond nous le présente sous un jour moins favorable que les lettres de sa femme. Bien qu'il fût l'un des principaux adversaires de d'Hérapine, M. de Bressac étoit animé, lui aussi, du faux zèle convertisseur si généralement répandu alors, pour le malheur de la France, et lorsqu'on le voit injurier et menacer du cachot ou de la déportation de pauvres prisonnières malades, dont le seul crime est de persévérer humblement dans la profession de leur foi, on ne peut méconnaître une triste analogie entre ses procédés de controverse et ceux de son antagoniste.

ment Mademoiselle Terrasson, et puis moy. Ce feut des cris et des larmes que ma cuisse me causoit, car elle étoit démise et mouliée. Cella dura assez longtemps, devant qu'il eut accommodé en six ou sept parts de ma personne les os qui étoient démis de leur place ; mais ce fut alors qu'il fit toucher par trois fois la pointe de mon pied au dos de la jambe. Je fesois des cris et des soupirs plus que ceux qui sont sur la rouë ; nos ennemis, tant cruels qu'ils étoient, en étoient touchés, et plusieurs femmes qui étoient dans notre chambre sortirent versant des larmes et en disant : « Cella me crève le cœur, quoi qu'elles soient huguenottes. » Ensuite de cella, on m'emmailotta comme un petit enfant qui vient seulement au monde.

On demeura huit jours sans venir voir nos meurtrissures. On ne me donna point de bouillon ni autre chose ; je fesois quelquefois venir par artifice des œufs sous main, que personne ne le sceut. Monsieur de Brezane ne manquoit pas de nous faire de rudes menaces de temps en temps, en venant nous voir ; il nous disoit : « Quoique vous soyez estropiées, cella n'empêchera pas qu'on ne vous mène en Amérique pour vous faire prendre fin ; mais, en attendant, je vous feray mettre dans un cachot, » disoit-il, « et vous pourrirez là-dedans. » Je luy dis : « Monsieur, j'aime autant pourrir dans un cachot comme icy ; » et ma chère sœur en disoit de même. Mais ce qui augmentoit mes douleurs et agitations, c'étoit les enfants de l'hôpital, qui montoient de temps en temps à l'infirmerie avec une chaise. Et comme ils continuoient à la faire rouler dans la chambre qui touchoit celle où j'étois, et même qu'ils venoient marcher fortement dans celle où j'étois, tellement qu'il me ressembloit qu'on me donnoit la question, et qu'on tiroit mes os un par un, je les priois et faisois prier d'avoir pitié de moy et de ne pas faire cella ; mais ils n'en fesoient que pis, tellement que je me laissois emporter aux gémissements et aux larmes, aussi bien qu'aux cris et soupirs, et, au lieu que mes larmes les eussent touchés, au contraire, elles ne fesoient qu'augmenter leur rage contre moy. Je ne scaurois ny ne pourrois jamais écrire les cruautés qu'on m'a fait souffrir ; il faut que je les passe sous silence. On demouroit un jour et des fois deux jours sans me changer de place ; quand on venoit me lever, c'étoit des cris et des larmes qu'il n'est pas possible de croire. Il falloit qu'on feut quatre personnes pour me lever ; chacune d'elles prenoit le coin du matelas, et avec le matelas on me mettoit à terre ; puis deux filles me tenoient entre leurs bras, et les autres deux fesoient mon lit ; puis on tâchoit de m'y mettre dessus. Mais

c'étoit là la plus grande peine, parce qu'on ne pouvoit pas m'y mettre sans me toucher. Et comme je pourrissois toute vive, et que ma peau s'ôtoit dès qu'on me touchoit, c'étoit des cris, des larmes et des soupirs les plus grands qu'on aye jamais ouïs; mais c'étoit la nuit et le jour sans relâche.

Je prens pour témoins Monsieur Genest et Mademoiselle Crest, de Valence, qui eurent la bonté de nous venir voir. Quand ils feurent à la porte, qu'ils s'en alloient, ils retournèrent en arrière; ils me dirent : « Les soupirs et les élans que vous faites vous font autant de mal que votre mal même; si vous pouviez éviter de faire cella, vous ne souffririez pas tant. » Je luy dis (à Mademoiselle Crest) : « Hélas! Mademoiselle, je ne puis pas arrêter mes mouvements, ny arrêter mon corps, qui est extrêmement agité. Je le souhaiterois; mais je ne puis; et quand on marche dans la chambre, il me semble qu'on me défait tous mes os; je suis dans un tourment pitoyable. » Ils se tournèrent du côté de Mademoiselle Terrasson (1). Monsieur Genest luy dit : « Voicy une lettre pour vous. On vous marque que votre mari est mort; il a été enterré dans un jardin. » Cette triste nouvelle augmenta nos douleurs, particulièrement à ma chère sœur. Elle l'affligeoit comme elle en avoit un grand sujet, car c'étoit tout son recours après Dieu [que son mari]; mais je la consolais le mieux qu'il me feut possible.

Dans ce temps-là, mon père vint me voir. Je vous laisse à penser les larmes qu'il versa, et le regret qu'il avoit de voir sa fille qui étoit dans un état lamentable. Il pria le recteur en luy disant : « Monsieur, je vous prie, donnez-moy ma fille, afin que je la fasse servir, car la pauvre ne peut pas se mettre une goutte d'eau dans la bouche. Il faut [qu']avec une tasse, comme on fait avec un entonnoir, on luy verse dans la bouche, car on ne peut pas luy lever la tête, de tant qu'elle est brisée. Il faut plusieurs pour la lever. Vous dites que vous n'avez pas du monde pour la changer; je vous supplie de rechef de me la donner, afin que j'en aye soin. Quand elle se trouvera mieux, je vous la remettrai entre vos mains; mais, en attendant, je vous seray caution, et si vous n'êtes pas assuré de moy, je vous auray une personne de Valence, et deux, qui répondront pour elle. » On luy répondit que quand il donneroît cent pistoles, il ne m'auroit pas. Mon père persista en luy disant : « Monsieur, mettez-la à un logis qui soit catholique de naissance, et qu'on la serve; je payerai toute la dépence. » Le recteur luy répondit : « Il faut qu'elle change;

(1) Jeanne Reymond, née Terrasson, de Die. Voy. l'Appendice.

hors de cella, elle ne sortira jamais, et quand vous donneriez un prix infini, vous ne l'auriez pas. » Le lendemain, mon père vint pour me voir de rechef, mais il ne put pas entrer. J'eus l'honneur de le voir deux ou trois fois; mais cella fut fait, on ne permit pas qu'il me vit davantage ny qu'il me parlât.

Je prends Dieu à témoin des maux inconcevables et incroyables qu'on m'a fait souffrir de ce qu'on ne me changeoit pas de place. Combien de fois eussé-je pourri dans mon ordure, outre la pourriture de ma cuisse, s'il ne feut été deux de mes chères sœurs, qui étoient Anne Voisin, de Livron, et Marie Clot, d'Annonay, qui se déroboient pour me venir lever, à qui j'ay de grandes obligations, et j'en auray reconnoissance toute ma vie; car, quoiqu'elles tombassent évanouies quand elles venoient me lever ou coucher, de la grande puanteur de ma chair, qui se pourrissoit, elles ne manquoient pourtant pas de venir deux fois le jour. Ou, si elles ne pouvoient se dérober, le lendemain matin elles tâchoient de venir; elles me témoignoiēt les regrets qu'elles avoient à avoir manqué, en me disant : « Nous avons souffert beaucoup cette nuit à cause de vous, de vous sentir en l'état lamentable où vous êtes depuis si longtemps, et que personne n'a soin de vous. »

Monsieur le comte de Tessé nous vint voir, accompagné du nouvel évêque de Valence, avec Monsieur de Bressa et Monsieur Genest et plusieurs autres prêtres, et aussy d'autres hommes, tellement que la chambre étoit pleine de monde. Et comme le comte de Tessé avec l'évêque approchoient de mon liet, la plus grande hâte qu'ils eurent ee fut de se boucher le nez, et ensuite de prendre la fuite à cause de la puanteur, et de ce qu'on n'avoit pas soin de changer de linge ma playe; car elle couloit nuit et jour, et perceoit le matelas, et toutes les fois qu'on me levoit, il ressembloit un ruisseau; et quoiqu'on eût parfumé la chambre, cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût une grande puanteur. Je vous laisse à penser la joye que nous eûmes de nous voir délivrées de ces grands persécuteurs; nous en louâmes Dieu du profond de notre cœur, et ensuite nous en rimes de la grande joye que nous avions.

Il venoit de temps en temps des dames et des demoiselles pour nous persécuter. Je leur disois : « Mesdames et Mesdemoiselles, retirez-vous. La Rapine a passé icy; il a fait tous ses efforts et n'a rien oublié pour nous faire changer; c'est pourquoy tous vos soins sont inutiles. Vous perdez votre temps. » Quelque temps après cella, Monsieur Payan le cadet prit la peine de me venir voir avec ses deux filles. Monsieur Genest les mena à l'infirmerie et à mon liet;

c'étoit à deux heures après midy. Il dit à Monsieur Payan : « La voilà dans ce liet. » Il me dit : « Vous a-t-on apporté du bouillon aujourd'huy ? » Je luy dis : « Hélas ! Monsieur, d'aujourd'huy je n'ay mis aucune chose dans ma bouche, et il y a quinze jours qu'on ne m'a rien apporté. » Ce bon prêtre eut honte devant cet honnête monsieur, et il me dit : « Je m'en vay quereller les cuisinières, et en même temps je vous feray porter de mon bouillon. » Pendant qu'il s'en alla, j'eus le temps de parler à Monsieur Payan et luy communiquer les cruautés qu'on me faisoit ; il fut fort touché de les entendre. Ses deux filles luy disoient : « Mon papa, dites-luy qu'elle nous montre son mal. » Je leur dis : « Mes belles demoiselles, vous ne le sçauriez voir, car je suis emmaillottée depuis la ceinture en bas, et je ne puis pas me remuer qu'on ne me remue. » Ces jeunes plantes m'embrassèrent plusieurs fois ; elles mouillèrent mon visage de leurs larmes du regret qu'elles avoient de me voir en un état si déplorable. Monsieur leur père m'offrit tous ses services ; il me dit qu'il ne manqueroit pas de faire présenter une requête aux Messieurs du parlement de Grenoble, et qu'il feroit tout son possible pour me tirer des cruelles mains où j'étois ; de quoy je luy témoignay le grand service qu'il me feroit si, par son moyen, je sortois d'entre les mains de mes ennemis. Cependant le prêtre vint l'appeller ; il eut seulement le temps de mettre sa main à sa poche et me donner toute la monnoye qu'il avoit. Ainsi il prit congé de moy ; de quoy je le remerciai de tous ses bienfaits. Puis je dis à Mademoiselle Terrasson : « Dieu a pourveu à mes nécessités ; car j'étois en peine comme faire pour avoir de l'argent, et Dieu m'en a envoyé par le moyen de ce très-honnête Monsieur. » Elle me dit : « Dieu n'abandonne jamais ses enfants. — Il est vray, luy dis-je ; nous n'avons qu'à le craindre. David dit : « J'ay été jeune, et j'ay atteint vieillesse ; mais je n'ay jamais veu le juste défailir. Dieu n'épargne aucun bien à ceux qui marchent en intégrité, » dit le même prophète. Nous n'avons qu'à l'invoquer dans notre détresse ; il nous en tirera hors et nous le glorifierons » (1).

Dans ce temps-là, deux ou trois de nos sœurs prirent les clefs au portier et s'enfuirent. On vint nous dire cette nouvelle, qui nous donna une grande joye, et aussi grande tristesse pour moy ; car c'étoient celles qui se déroboient pour venir me lever. Et je dis : « Mon Dieu, sois apaisé envers moy, qui suis une grande pécheresse. Ceux qui avoient soin de moy s'en sont allés ; de plus, mes

(1) Psaumes XXXXII, 25 ; LXXXIV, 42 ; L, 15.

meurtrissures sont pourries et s'en vont par pièces à cause de mes péchés. Je suis courbe et penchante outre mesure ; ma plaie coule durant la nuit, et ne cesse point. » Je priaï qu'on fit venir l'homme qui avoit remis mes os pour voir s'il donneroit quelque soulas à mes playes. On s'en alla l'appeler, mais il étoit aux vendanges ; il ne peut venir que le lendemain. Cet homme fut si grossier que quand il eut veu la pourriture de ma cuisse et le trou qui s'étoit fait de soy-même, il dit : « Cella est bon pour vous ; car toute la pourriture de votre corps descendra à votre playe, et le sang meurtry, qui se change en apostume, sortira par ce trou. En effet, dit-il, il y faut mettre du charpi. » Il eut l'audace d'en mettre et de le faire entrer par force avec la pointe de son couteau, puis s'en alla. sitôt que ce charpi feut dans ma playe, je feus dans des agitations et des tourmens épouvantables, et je m'écriois : « Mon Dieu, miséricorde ! je suis au désespoir. » Mademoiselle Terrasson, me voyant dans ce désespoir et cette désolation, s'efforça, quoique meurtrie et avec grande peine, de se lever pour venir à mon lict, qui n'étoit pas loin du sien ; que si j'eusse peu remuer mes bras, nous nous serions donné la main l'une dans l'autre. Elle fit son possible pour ôter le charpi ; mais comme la playe étoit profonde, elle ne scavoit avec quoy l'ôter. Il en résta quelque peu, ce qui me donna encore de cuisantes douleurs, mais non pas comme auparavant.

Au mois d'octobre, Mademoiselle Auberton eut la bonté de venir me voir, à qui j'ay mille obligations. Elle me dit : « Je vous amène icy une personne, mais [je ne sais] si vous la connaîtrez. » Je luy dis : « Je vous suis bien obligée de toutes les bontés que vous avez pour moy. » Alors j'apperceus ma chère mère, que je n'avois pas veue depuis que les archers l'avoient arrachée de mon col. Ce feut une grande joye et tristesse en même temps pour moy, mais une tristesse de la voir fondre en larmes à cause de moy. Elle s'écria : « Ah ! belle âme, que tu as souffert, et que tu souffres toujours ! » Elle me disoit : « Ce sont mes péchés qui vous tiennent dans ce lict, qui augmentent vos douleurs, et qui sont cause que vous avez tant souffert. » — « Pardonnez-moy, ma mère, ce sont les miens, car le péché gist à la porte, et Dieu ne punit pas l'innocent pour le coupable, et l'âme qui péchera sera celle qui mourra ; ensuite c'est la volonté de Dieu. » Et comme elle continuoit de me tenir embrassée, elle mouilla mon visage de ses larmes. Je luy dis : « Ma mère, je vous conjure de ne pas vous affliger et [de] n'augmenter pas mes douleurs. Louons Dieu de la grâce qu'il nous a fait de nous voir ; car je ne croyois pas d'avoir jamais la grâce ny

ce bonheur de nous voir; de plus, e'étoit tout mon regret.» Et comme elle continuoit de s'affliger, je luy dis de rechef: « Ne vous affligez pas, je ne suis pas si mal que vous croyez; je puis me remuer tant soit peu. » Elle vouleut voir ma playe; ce feut alors qu'elle redoubla ses larmes. Mademoiselle Auberton la vit [aussi], et dit: « Cella est effroyable; il faut faire venir un chirurgien. » Elle demanda s'il n'[en] étoit point venu; je luy dis que non. On en perdit pas temps; on s'en alla appeller un chirurgien, lequel vint. Il sonda ma playe; la sonde étoit trop courte, de tant que ma playe étoit profonde. Le chirurgien dit qu'il falloit faire une incision, et qu'il falloit couper toute cette chair, hormis quoy je ne pourrois guérir. On eut bien de la peine à me résoudre à cella; mais enfin je m'y laissai persuader. Le chirurgien ne vouleut pas la faire tout seul; il dit qu'il s'agissoit de ma vie; il fallut d'autres chirurgiens.

On demeura quatre jours; puis je vis venir quatre chirurgiens, qui sondèrent de rechef ma playe. C'étoit à sept heures du matin; puis ils s'en allèrent consulter jusques après midi. Ils revinrent après quatre heures; Monsieur Auberton y étoit, aussy qui les pria [d'aller] doucement et d'avoir soin de moy. Ma chère mère y étoit; je la pria qu'elle ne m'attendrit pas par ses larmes, car dans l'état où j'étois et où j'allois être, j'avois besoin de consolations, et non pas qu'on m'affligeât; mais une tendre mère qui voit sa fille unique exposée entre les mains de quatre chirurgiens, ses entrailles sont émeües. Elle se mit à pleurer, et à faire des soupirs et des cris. On la fit sortir de la chambre, afin que je ne l'entendisse pas, mais cella n'empêcha pas; elle crioit si fort que je l'entendois; ses cris et ses larmes me perçoient le cœur. Outre cella, les chirurgiens montèrent sur mon lit, et après m'avoir fait mettre sur mon côté droit, un des chirurgiens se mit dessus mes deux genoux, l'autre tenoit la chandelle, et les deux autres me coupoient la chair vive. Le premier coup de ciseau, je m'écriai: « Mon Dieu, mon Dieu, quelles douleurs sensibles! Il me semble qu'on me coupe cette partie! » Mais au second coup, je redoublay mes cris: « Mon Dieu, miséricorde! » Le troisième coup de ciseau: « Mon Dieu, mon Dieu, aye pitié de moy! »

J'arrête icy ma plume; elle me tombe des mains, et ce triste souvenir me fait verser tant de larmes que je ne pourrois plus poursuivre pour décrire les horribles douleurs que je sentoiss. Mon lit étoit changé en boucherie; de toutes parts je voyois mon sang. Après l'incision faite, on me pansa; il fallut un grand plat plein

de plumasseaux. Quand je dirois que deux personnes avoient travaillé tout le jour à faire du charpi, encore il n'y en avoit pas assez. On mit une serviette blanche en six doubles sur ma playe, mais elle eut bientôt changé de couleur ; elle étoit teinte de mon sang comme si on l'eût plongée dans le sang d'un mouton. Je vous laisse à penser si on avoit coupé des veines, puisqu'on voyoit le sang de toutes parts, et la playe étoit fort profonde. Alors ma mère entra, toute mouillée de ses larmes. Ce fut une nuit bien horrible pour moy.

Le lendemain au matin, les quatre chirurgiens vinrent, non pas pour me panser, mais pour sçavoir si j'étois morte ou en vie. On demeura deux fois vingt-quatre heures sans me panser. La seconde fois qu'on me pansa, je souffris autant que quand on me coupoit la chair vive. Dans cet état, j'étois incapable de prendre du bouillon, ny d'une heure après. Quand ma chère mère m'en apporta, je ne pouvois souffrir ny ses soupirs, ny ses larmes. Je luy disois que je n'avois pas le courage ; toutefois, par ses persuasions, je m'efforçois, quoique incapable, de prendre quelque chose.

Je luy disois que j'avois plus besoin de la prière que d'autre chose. Pour cet effect, je la priaï qu'elle m'apportât du papier, de l'encre et une plume secrettement, que je m'efforcerois d'écrire à Monsieur mon parrain, afin qu'il redoublât ses prières à Dieu pour moy. Ce que je fis ; mais je ne sçaurois jamais dire les douleurs cuisantes que je sentois pour tenir la plume ; elle me tomba plusieurs fois de la main. Par ma lettre, je le priois de redoubler ses prières pour moy ; je luy disois ensuite que le grand apôtre ne me feroit pas reproche que je n'eusse résisté jusques au sang, puisque Dieu m'avoit fait la grâce de surmonter le sang et toute autre chose (1). Voicy la réponce en mêmes termes qu'il m'écrivit :

« Mademoiselle ma chère filleule,

« Je n'ay qu'un quart d'heure du temps, et peut-être moins, pour vous écrire. J'ay receu votre chère et admirable lettre ; elle est si touchante qu'elle a tiré trois ou quatre fois des larmes de mes yeux. Que Dieu vous aime, illustre confesseuse du nom de Christ, de vous avoir choisie entre toutes ses martyres pour souffrir des [plus] cruelles douleurs que les hommes méchants puissent inven-

(1) Cette lettre, datée du 20 octobre 1687, a été publiée par Jurien, dans sa *Lettre pastorale* du 1^{er} avril de l'année suivante. Nous reproduisons dans l'Appendice cette intéressante pièce, qui concorde de tous points avec la relation de notre prisonnière.

ter ! Mais ce n'est pas vous proprement ; c'est la vertu de l'esprit de Dieu qui est en vous qui vous a fortifiée, et rendez-luy-en grâces tous les jours. Prenez courage, ma chère filleule ; votre délivrance approche. Quand il faudroit cinq ou six pistoles, je promets de les envoyer pour votre rachapt au moyen de mes amis ; contez là-dessus en assurance. Et quand vous ne pourriez être délivrée, et qu'il faudroit succomber et mourir sous la cruelle persécution, mourez constante ; mourez sans renoncer la vérité que vous avez soutenue. La couronne vous attend dans le ciel, les anges et Christ luy-même ont veu et verront votre constance, et la couronne de gloire vous attend. A Dieu. Il faut finir malgré moy ; vous aurez de mes nouvelles à l'ordinaire prochain. Je suis tout à vous. F. M.

« Ce 29^e octobre 1687.

« Je vous conjure de prier Dieu pour moy le plus ardemment qu'il vous sera possible ; car j'en ay grand besoin. Je demande la même grâce à vos chères compagnes, qui sont avec vous dans les liens ; faites-les-en souvenir souvent. »

Pendant une semaine, les trois ou quatre chirurgiens vinrent toutes les fois qu'il fallut me panser ; mais puis, cela feut fait, car les recteurs de l'hôpital ne vouleurent pas permettre que d'autres chirurgiens vissent me panser que celui de l'hôpital, qui étoit M. Boyser (1), de Valence. Que de larmes ce cruel m'a fait jetter ! et quoique ma mère priât ardemment, et moy aussy, de laisser venir M. Fayole, de Valence, ancien catholique, chirurgien, pour me panser, elle, ny moi, nous ne peumes jamais obtenir cela. Ce cruel Boyser venoit me panser et me disoit : « Si vous changiez de religion, je vous panserois pour rien, et je vous aurois guérie dans quinze jours ou un mois au plus. » Touttes les fois qu'il venoit me panser, il m'attaquoit en dispute, et c'est un homme le plus ignorant sur les matières de religion qui soit dans Valence ; il n'est sçavant qu'en malice. Et pour preuve de ce que je dis, un jour on luy dit : S'il y avoit des personnes de la religion dans l'hôpital ? Il dit qu'ouy, mais [qu'] il y en avoit une entre autres touttes, « à qui, [ajouta-t-il], je panse une playe qu'elle a. Elle a le diable dans le corps, et je ne pense pas qu'elle ait sa pareille au monde qui soit plus opiniâtre ; elle dispute contre moy. » Cela me feut rapporté par son compagnon qui vint me panser, dont je souhaltois qu'il vint toujours me panser, à cause du grand soulagement qu'il me donnoit ;

(1) Nommé aussi plus loin Boitier.

et j'avois beaucoup plus de repos que quand son maître venoit me panser, parce que son maître ne garnissoit pas les plumasseaux, ny ne mettoit pas l'onguent qu'il falloit à l'emplâtre, croyant que par ce moyen, il me feroit succomber. Je le priai de venir toujours; il me dit qu'il le souhaiteroit, mais que son maître ne le vouloit pas permettre : « Mais, dit-il, aujourd'huy, il a été occupé; c'est pourquoy je suis venu. »

Quand ce cruel Boyser ne peut rien obtenir sur moy, [il] dit à M. le recteur de ne laisser plus entrer ma mère pour me servir, ce qu'on fit. Car la pauvre femme venoit tous les jours verser des larmes à la porte; mais elle ne pouvoit pas me voir, ny obtenir [d'entrer] par ses larmes, ny par ses prières; toutes ces choses ne pouvoient attendrir ces cruels. Outre cella, au bout de quinze jours, quand on m'eut fait cette incision, il lava ma playe de quelque certaine eau qu'il apporta. Si tôt qu'il l'eut lavée, je feus dans un tourment diabolique; si on m'eut présenté une barre de fer toute rouge, je l'aurois prise par le milieu. Je n'avois repos ny jour ni nuit; je sentois des douleurs incroyables, tellement que je puis dire que Henry de la Rapine et Boitier m'ont fait souffrir mille maux; le Seigneur ne leur impute point leurs péchés! Outre cella, il me fit venir par son père, qui étoit un homme tout blanc de vieillesse, qui ne voyoit pas, ôter le charpy. Combien de fois il en auroit laissé la moitié, n'eût été la Françon Pourcillonne, qui luy disoit : « Que ne faites-vous venir votre fils, qui voit mieux que vous? Hélas! ne voyez-vous pas que vous laissez la moitié du charpy? » Par faute qu'il ne sondoit pas ma playe de temps en temps, il se fit un trou de la longueur du doigt, qui alloit presque jusques à mes côtés dans la chair vive. Le père fit venir le fils pour voir ce qu'ils feroient entre eux. Le fils vint et dit qu'il falloit faire de rechef une autre incision; hormis [cela] je ne pouvois qu'être plus mal. Cette parole m'épouvanta si fort qu'elle me jetta dans un état pitoyable, où je fus emportée de dire que ceux qui entreprendroient de faire cella, de me couper de rechef la chair vive, je leur oserois les yeux. Quand on me vit dans cette résolution que je ne voulois pas permettre qu'on me fit de rechef une autre incision, ils me dirent : « Puisque vous ne le voulez pas, nous ne le faisons pas; nous serons contents de la seringuer, moyennant quoy elle guérira. »

Ces cruels qui sçavoient que le parler me faisoit mal, tant plus ils m'attaquoient pour la dispute. Ma chère sœur, qui voyoit que quand j'avois un peu parlé, cella augmentoit ma fièvre, elle prenoit la parole pour luy répondre (à Boyser); mais ce cruel luy disoit : « Ce

n'est pas à vous que j'en veux. » Outre ces paroles mal fondées, il apporta un livre pour disputer avec moy. Et comme il ne put rien obtenir sur moy, il continua sa cruauté à ne mettre presque point d'onguent au plumasseau ni à l'emplâtre; or, il étoit plus grand que la main d'un homme. Il falloit davantage souffrir; toutes les fois qu'on me pensoit, je sentoits des douleurs cuisantes, qu'il n'est pas possible de le croire.

Dans ce temps-là, je priois mon Dieu qu'il me fit miséricorde et qu'il eût pitié de moy. Mais n'avoit-on pas l'effronterie de m'interrompre et de me dire que je ne faisais pas bien, qu'il ne falloit pas s'adresser à Dieu, mais aux saints ou à la sainte Vierge! Je vous laisse à penser comment je les renvoyai. Je leur parlai là-dessus si fermement qu'on me menaça de coups de bâton. C'étoit la Roulate, et ensuite elle dit : « Quoique M. de la Rapine ne soit pas à l'hôpital, cela n'empeschera pas que je ne prenne un bâton, et que je ne vous en donne. » On luy dit : « Vous en auriez bon compte, de battre une personne qui est dans le liet estropiée. » Elle dit : « Et pour cela ! »

Ce cruel Boyser manqua un soir de venir me panser, et le lendemain, que j'attendois avec impatience, à cause de la cruelle nuit que j'avois passée, il ne vint pas non plus. Mademoiselle Dedeau et Mademoiselle Guichard, qui gouvernoient dans l'hôpital, elles m'envoyèrent un œuf à midi pour le prendre; lequel je refusai de prendre. On m'en pressa par plusieurs fois; mais je leur dis que j'avois assez de mes larmes pour breuvage, qu'ils se retirassent de moy, et me laissassent dans mes violentes douleurs. On s'en alla le rapporter à Mademoiselle Dedeau, qui me le renvoya, en me priant de le prendre de sa part; mais de rechef je le refusai. Puis elle-même vint, et me le rapporta en me disant : « Vous n'avez pris aucune chose d'aujourd'huy, et vous êtes homicide de vous-même; en cela, vous faites voir que votre religion ne vaut rien. » Je luy dis : « Mademoiselle, quand cela seroit que je sois homicide de moy-même, notre religion ne dépend pas de moy; car elle est très-bonne et très-claire; car c'est dans icelle seule qu'on peut se sauver. Mais si je faisais cela, je serois une méchante personne, et je ne suivrois pas ce que Dieu nous commande. Car notre religion est très-bonne; mais c'est que nous sommes méchants; c'est pourquoy Dieu se sert de nos ennemis pour nous faire souffrir. C'est la vôtre, Mademoiselle, qui est remplie de cruautés, de ce que vous ne voulez pas permettre que ma mère me serve, ny qu'elle fasse venir un chirurgien pour me panser. Voyez dans quel redoublement de tièvre je suis! Suis-je en état de prendre un œuf? »

Elle feut alors touchée et envoya appeller M. Boyser, et ne l'ayant point trouvé, elle-même vint pour me panser, et fit tenir la chandelle à la Pourchillonne. Mais sitôt qu'elle eut levé l'emplâtre de dessus ma cuisse, et voyant que cela sembloit une fournaise de la fumée qui sortoit, elle s'écria : « O que vous êtes bienheureuse de tant souffrir et si patiemment ! Si vous étiez de notre religion, vous gagneriez le ciel par vos souffrances. » Elle dit qu'elle n'auroit jamais le courage de me panser, et la Pourchillonne me pansa. Pendant que l'emplâtre n'étoit pas sur ma playe, ou qu'on me pansoit, je ne pouvois pas parler ; mais à l'instant que je fus pansée, je luy dis : « Mademoiselle, Dieu m'en garde d'être de votre religion ! Et quant à ce que je souffre, ce sont mes péchés [qui en sont la cause] ; et quant aux mérites, quand même nous fairions tout ce que Dieu nous commande, nous serions des serviteurs et des servantes inutiles. Mademoiselle, je vous prie d'avoir la bonté de laisser entrer ma mère, afin qu'elle me serve et fasse du charpy. » Elle me dit : « Elle n'entrera point, et si vous aimiez bien votre père et votre mère, vous changeriez, et à même temps vous sortiriez et seriez avec eux. » Je luy dis : « Mademoiselle, je ne crois pas qu'il y aye des enfans dans le monde qui aiment plus leur père ny leur mère que moy ; mais pour cet effect, je n'aime ny père, ny mère, ny frère, ny aucune chose du monde, non pas même ma propre vie. » Elle me dit : « Si vous ne changez pas, tant plus vous souffrirez. »

Dans ce même temps vint de [l']adoucissement de la part du roy pour ceux qui n'avoient pas changé. Dans ce même temps, Mademoiselle de Leuze, de Montpellier, donna six pistoles, et on la sortit de nuit avec une autre demoiselle ; mais je ne sçay pas ce qu'elle donna. M. de Breza, qu'[il] ne luy manquoit pas de malice, non plus qu'aux Jésuites et aux prêtres, le lendemain, ils firent le bruit dans l'hôpital que deux huguenottes s'étoient sauvées du jardin par une échelle. De rechef, quelque temps après, deux ou trois de nos sœurs sortirent aussy pour de l'argent, hormis Mademoiselle Terrasson et Antoinette Besson, de Saint-Auban (elle étoit malade à l'hôpital de Saint-Jean) et moy ; en sorte que nous étions encore trois de celles qui avoient été envoyées du parlement de Grenoble, le 12 novembre 1687 (1). Mademoiselle Terrasson, veuve de feu M. Rémond, de Dye, Dieu lui fit la grâce de sortir de l'hôpital de La Rapine ; j'eus de la joie de la voir délivrée des mains de ses ennemis, quoiqu'il

(1) Voy. dans l'Appendice la liste des réformés détenus dans l'hôpital de Valence.

lui coûtât de l'argent. J'avois du déplaisir de la voir sortir avec une crosse, et qu'elle étoit encore toute estropiée et meurtrie, et ne pouvoit pas marcher; de plus, ce fut une grande perte pour moy. Je tiens la vie de Dieu, et puis d'elle; car quoiqu'elle fut estropiée, néanmoins elle s'efforçoit à me laver mes meurtrissures et ma playe, de quoy je lui suis redevable; et de plus, nous nous consolions l'une l'autre; et dans un moment, je feus privée de tout cela. J'avois encore la Pourchillonne, qui avoit soin de moy, quoiqu'elle ne me fit que peu de chose, et encore pour de l'argent. Elle tomba malade, en sorte que je feus privée de tous ceux qui pouvoient me donner quelque soulagement. Enfin je restai toute seule à l'infirmierie, sans que personne eût soin de moy.

Dans ce temps-là, Monsieur mon parrain m'écrivit de rechef. Voici sa lettre :

« A Genève, ce 7 novembre 1687.

« Mademoiselle ma très-chère filleule,

« Comment pourrai-je répondre à votre incomparable lettre, qui semble dictée de l'esprit de Dieu? Pour y répondre dignement, il faudroit comme vous être animé de l'esprit de constance, de force, de science, et de crainte de l'Eternel. Mais je vous avoue qu'il s'en faut bien que je l'aye au point que vous l'avez; béni soit Dieu qui vous en a partagé si avantageusement. On voit briller dans toute votre lettre l'esprit du martyre, et vous sçavez que ces dons ne se communiquent pas à tous. Je le vois en vous avec un esprit d'admiration, pour ne pas dire avec un esprit d'envie, me faisant de secrets reproches de ce que je n'ay pas été rendu digne [de souffrir] comme vous pour le nom de Christ, et de souffrir si constamment et si patiemment. Où avez-vous appris cette science, ma chère filleule, vous qui n'avez pas étudié comme nous, vous qui n'avez pas consumé, et, pour ainsi dire, distillé votre esprit sur une infinité de livres durant les trente et quarante années, comme nous avons fait, pour apprendre la science des saints? J'en découvre la cause: c'est que notre grand docteur, l'Esprit de Dieu, vous a plus aimée que nous. Il vous a donné une double portion de son esprit. Le livre de l'Ecriture sainte a été votre seul livre. Vous avez été dans une école où nous n'avons pas été. Vous avez demeuré en prison dans les basses-fosses plusieurs années; vous y étiez, comme nous l'ont rapporté plusieurs femmes honorables qui avoient le bonheur d'être les compagnes de vos liens, vous y faisiez, dis-je, la fonction d'un docteur et d'un consolateur; vous les exhortiez à la patience, non-

seulement par vos discours, mais principalement par votre exemple. C'est ainsi qu'en instruisant et fortifiant les autres, vous êtes devenue plus robuste en la foy. Vous avez encore appris par ce livre divin des saintes Ecritures quelle feut la patience de notre grand Sauveur, lorsqu'on le fouetta dans la maison de Pilate, quelle feut celle des apôtres, lorsqu'on les battit de verges dans cette même ville de Jérusalem, et comme ils souffrirent tous sans murmurer, se soumettans à la volonté de leur Père céleste, et s'éjouissans même de souffrir pour le nom de Christ. Ayant de si habiles docteurs au-dehors et dans le cœur, je ne m'étonne plus de ce que j'ay leu dans votre lettre, et du témoignage authentique que vous rendent tant de personnes, qui ont été avec vous dans les prisons et dans les basses-fosses. Ce que je trouve de plus admirable en vous, c'est cette constance invincible qui a surmonté les émotions de vos persécuteurs, bien que vos tourmens aient été extrêmes et de très-longue durée. Nous [avons] vu presque toutes les Eglises de France succomber au seul bruit des dragons et de leurs menaces; mais vous avez envisagé vos bourreaux sans trembler, les plus infernals même de tous, je veux dire de La Rapine et ses six satellites, qui chacun avoit un paquet de verges à la main, déchargeant leur furie sur vous, et [qui] se lassèrent en déchirant vos épaules, tant que le sang ruisseloit de toutes parts, et que vos épaules devinrent noires comme du charbon. On vous a encore battue à coups de bâton; on vous a traînée par la chambre et assommée de coups, tant qu'enfin le bâton se rompit sur votre dos. Et [vous] tombâtes ensuite du plus haut de la maison sur des pierres, et vous vous êtes toute brisée et meurtrie, en sorte que vous voilà maintenant percluse de vos membres, et que vous portez en votre corps les flétrissures du Seigneur Jésus, souffrant surtout la pauvreté, la famine, dans un lieu où l'on n'a nul soin de vous, où vous êtes incessamment persécutée. Ce qui me donne encore de l'admiration dans toutes vos souffrances, c'est que vous avez appris cette leçon de notre bon Maître de ne point vous emporter en injures contre vos persécuteurs; c'est ainsi qu'il faut continuer, ma chère filleule, afin que votre constance soit une œuvre parfaite. Ainsi fit ce bienheureux martyr M. Melluret (Menuret), de bienheureuse mémoire, qui a donné dans sa personne le plus illustre exemple de constance qui ait été dans ces dernières persécutions. Il bénissoit ses persécuteurs; il leur disoit qu'il savoit bien que les tourmens qu'il luy falloit endurer n'avoient d'autre source que celle de ses péchés et de la volonté de Dieu, à laquelle il se soumettoit. Que si on vous a refusé les alimens nécessaires dans l'ar-

deur de la fièvre dont vous êtes détenue depuis plusieurs mois, et qui a redoublé après votre chute du plus haut étage de l'hôpital, souvenez-vous, je vous prie, que notre grand Sauveur étant cloué à la croix, il eut soif, et que, pour une boisson, on luy présenta du vinaigre mêlé avec du fiel. Quand on considère le grand nombre des persécutions qu'on vous a fait, et votre constance, je dis qu'il y a quelque chose de plus qu'humain; c'est ce grand Dieu qui vous fortifie paisiblement par son Esprit.

« Mais, ma chère filleule, il faut aussy persévérer jusqu'à la fin. Ne voyez-vous pas la couronne de martyr qui vous est préparée dans le ciel, et que, comme vous avez mieux soutenu que les autres le bon combat de la foy, vous serez distinguée d'eux tous par les louanges que Jésus-Christ vous donnera? C'est maintenant, ma très-chère filleule, qu'il faut que vous vous réjouissiez dans les tribulations; c'est, je m'assure, que vous sentez dans votre cœur une source inépuisable de consolations. Faites-en part à vos chères compagnes qui sont dans l'hôpital avec vous. Que votre constance les affermisce, que vos paroles les réjouissent, et suivez toutes ensemble votre grand capitaine Jésus-Christ, qui a souffert la croix, ayant méprisé la honte, et s'est allé asseoir à la dextre du trône de Dieu.

« Je rends grâces à ces illustres sœurs du souvenir qu'elles ont de moy dans leurs prières. Je les supplie de tout mon cœur et vous aussy de continuer, et ne m'oubliez point, puisque je ne vous oublie pas. Je loue Dieu de ce qu'il vous a conservé votre bonne mère dans le temps de votre détention et de votre cheute, afin de vous secourir; assurez-la bien de mes services. J'écriray à votre frère dans le pays des Grisons, et je luy marqueray votre fermeté et vos afflictions. Je ne cesse de prier pour vous; rendez-moy prières pour prières.

« Je ne scaurois mieux finir que par l'exhortation que l'apôtre saint Paul faisoit autrefois aux Thessaloniens : Soyez toujours joyeux. Priez sans cesse. Rendez grâces en toutes choses; car c'est la volonté de Dieu par Jésus-Christ envers vous. N'éteignez point l'Esprit. Epreuvez toutes choses; retenez ce qui est bon. Abstenez-vous de toute apparence de mal. Or l'esprit de paix vous veuille sanctifier entièrement, et votre esprit, et l'âme entière, et le corps soit conservé sans reproche à la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Celui qui vous appelle est fidelle à qui aussy le sera. Je vous prie, conjointement avec nos sœurs qui sont détenues avec vous, de prier pour moy. Je vous adjure par le Seigneur que cette

lettre soit lue par tous les saints frères et sœurs qui sont les compagnes de vos liens. La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen (1).

« Je suis, ma très-chère filleule,

« Votre très-humble et très-obéissant parrain et serviteur,

« F. MURAT.

« Si vous m'écrivez, faites que ce soit à Lauzane, car j'y serai, s'il plaît à Dieu. Ne vous mettez en peine de rien, car aucune chose ne vous manquera. Envoyez-moy, au plutôt que vous pourrez, le récit de vos persécutions dont je vous parlerai ci-dessous. Que cella soit en si bon ordre que la dernière lettre que vous m'écrivîtes, qui est fort bien faite, et où il n'y ait rien de superflu; envoyez-le-moy tout par voye assurée. Faites-moy la grâce de m'envoyer le mémoire de toutes vos souffrances, de ce que vous avez souffert à Grenoble et à Valence, et des cruautés que l'on vous a fait souffrir, des disputes que vous avez eues avec les moines, et de ceux qui vous ont sollicitée à changer; s'il se peut, le mois et le jour que cella vous est arrivé; mais il faut faire cella en peu de mots, autant que vous pourrez, et surtout ne rien dire qui ne soit très-véritable; car cella vous feroit grand tort. »

Je pourrois mettre plusieurs autres lettres, qui ne contiennent que la vérité, aussi bien que celles que j'ay mises, et qu'elles n'édifieroient pas moins le public; je suis assurée qu'elles rempliroient les fidelles de consolations, mais particulièrement les bonnes âmes qui ont été en prison, et qu'elles ont souffert pour l'Evangile de Christ. Mais j'ay mis tant seulement ces cinq lettres, afin que les pasteurs ne se relâchent point d'écrire à leurs brebis, mais plutôt qu'ils suivent l'exemple de ce fidelle pasteur et bienheureux, je veux dire M. Murat, mon parrain, de glorieuse mémoire, qui lorsqu'il ne pouvoit pas de sa propre bouche consoler ses brebis, ne manquoit pas de les consoler par ses écrits, [et] dont la mémoire sera éternellement heureuse.

VI. DÉLIVRANCE.

Le 23^e du même mois, un prêtre vint me voir. Il s'assit vers mon chevet; il demanda de quelle religion j'étois. Je luy répondis : « De la religion réformée. » Ce feut assez; il entra en même temps

(1) 1 Thess. V, 16-28.

en dispute avec moy. Nous disputâmes l'espace d'une heure ou deux. Il m'attaqua sur ce que Jésus-Christ dit à saint Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifieray mon église ; ensuite sur la réalité (1). Je luy répondis fort bien, loué soit Dieu, en sorte qu'il me donna des louanges qui ne me sont pas deües. Nous passâmes notre dispute fort doucement, sinon à la fin qu'il me demanda si je croyois que le roy fût damné. Je luy répondis que c'est à Dieu de juger des cœurs et de ces choses-là, et non pas à moy, mais que si je me faisais de sa religion, je serois damnée, car d'avoir connu la vérité et ne la suivre pas, je serois plus coupable que les autres. Il me dit que je parlois bien hardiment pour une prisonnière : « Je vous fairay mettre dans un cachot, me dit-il, car vos ministres ont advoué au dernier synode qui se tint à Charenton qu'eux pouvoient se sauver dans notre religion, et vous croyez tout le contraire. » Alors il se prit à m'injurer et [à] me dire tout ce qu'il luy vint à la bouche ; car je n'avois pas manqué de luy dire qu'il ne disoit pas la vérité, puisque nos pasteurs avoient abandonné tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde pour professer la vérité que leurs bouches avoient prêchées, sinon à la réserve de quelques apostats, qui se sont trouvés eux-mêmes non recevables : « Et en cella, Monsieur, vous ne dites pas la vérité, car vous vous contredisez vous-même ; mais vous faites cella pour me séduire. Monsieur, ne le croyez ; car je connois toutes vos ruses. » En s'en allant tout en colère, il me dit qu'il viendrait me voir souvent ; dont je fus bien aise de me voir dans ma solitude dans cet heureux moment.

Ce même jour, à trois heures après midi, M. Clair, de Beaumont, proche de Valence, qui étoit détenu pour la religion dans l'hôpital de La Rapine, monta à l'infirmerie ; il eut la bonté de me venir voir, et sitôt qu'il eut approché de mon lit, il me dit : « Ma chère, prenez courage, vous sortirez bientôt, car j'ay l'argent de votre rachapt en ma poche depuis deux jours, et vous seriez dehors, si ce n'étoit que Monsieur le recteur dit qu'il n'y a pas assez, et il croit d'en tirer davantage de vous. » Quelque abbatue que je fusse des violentes douleurs que j'avois, et que les paroles m'avoient augmentées ce jour-là, à cause du prêtre qui m'avoit incité à cella, cette nouvelle me donna une grande joye, et je m'apperceus que les douleurs de ma playe n'étoient plus si violentes.

Le lendemain, on me mit dans le cabinet de Saint-Henry, là où étoit auparavant Madame de La Farelle (2), là où j'ay demeuré jus-

(1) Présence réelle.

(2) Claude de La Farelle, née Graverol, veuve d'un avocat de Nîmes. Lors de

ques à un soir que M. Genest, le recteur de l'hôpital, vint me dire si je n'avois pas le courage de sortir de l'hôpital. Luy-même s'offrit pour m'aider à m'habiller, en me disant : « Permettez que je vous aide. Je ferois venir une personne de l'hôpital ; mais je suis bien aise qu'aucun ne vous voye sortir, ni qu'on le sçache. Vous seriez sortie plutôt ; mais votre mère ne baille pas assez de l'argent, » me dit-il. Luy-même me conduisit jusqu'à la porte avec la chandelle pour m'éclairer. C'étoit dans le même mois et année, qui étoit le 26^e novembre 1687, que Dieu me délivra de mes ennemis. Louange, gloire et grâces luy en soient rendues immortelles dès maintenant et à toujours. Amen.

Je trouvai ma chère mère à la porte, qui m'attendoit en versant des larmes. Un mien parent de Saint-Paul y étoit aussi, et plusieurs autres personnes que je ne veux pas nommer, de peur de leur faire des affaires. Je souffris de grands maux pour me rendre au logis.

Je demeuray huit jours dans Valence ; tous les jours j'avois de très-honorables personnes autour de mon lit, de l'un et de l'autre sexe, et de toutes conditions. Mon père et ma mère avoient grande joye de me voir, et moy aussi d'avoir ce bonheur de jouir de leur présence ; car il y a peu d'exemples comme mon père et ma mère en France ; ils m'ont toujours encouragée dans les souffrances quand ils pouvoient me parler ; ils m'exhortoient à la persévérance ; au lieu que j'ay veu avec un grand regret des pères et des mères qui persécutoient leurs enfants pour les faire changer. C'est de quoy je loue Dieu de la grâce qu'il m'a fait de m'avoir donné un père et une mère qui craignoient son saint nom (1). Je les mettois bien en peine de me voir en un état si déplorable, car ils ne sçavoient comment faire pour me faire transporter à Genève, car je ne pouvois souffrir la calèche, ny la lictière, ny [aller] à cheval. Mais comme

la révocation de l'Edit de Nantes, cette dame eut la douleur de se voir livrée aux agents royaux par son propre fils, devenu catholique. Enfermée successivement dans cinq prisons différentes, elle fut enfin conduite à l'hôpital de Valence, « où la rigueur et l'abstinence dont le sieur d'Hérapine se servit la fit devenir paralytique de la moitié du corps. » Elle reçut un jour de son bourreau un coup de bâton au travers du visage qui lui cassa toutes les dents de devant. Malgré les indignes traitements dont elle étoit l'objet, Madame de La Farelle resta inébranlable dans la profession de sa foi. On a conservé d'elle une parole sublime. D'Hérapine, surpris de sa force d'âme, n'ayant pu s'empêcher de lui dire : « *Mademoiselle, je m'étonne que vous puissiez souffrir tant de maux.* — *Moi,* répondit sa victime, *je ne souffre rien ; cela n'est rien ; Jésus-Christ a bien plus souffert pour moi.* » Jurieu, *Lettres pastorales* ; Haag, *France protestante*, article LA FARELLE.

(1) Il est toutefois probable que, dans la prison de Grenoble, Madame Gamond s'étoit laissé extorquer la promesse de se réunir à l'Eglise romaine. Nous ne saurions comment expliquer autrement le fait qu'elle fut relâchée et ne partagea point la condamnation de sa fille.

j'avois un grand désir de sortir de France, je dis à mon père que je m'efforcerois de me tenir à cheval, pourveu qu'il y eut une selle, et un sac plein de quelque chose attaché au pommeau de la selle, et je tâcherois d'y mettre dessus mon estomach, et j'appuyerois mes pieds aux étréux.

Dans cette position, nous partimes de Valence. Tous les pas que le cheval faisoit, c'étoient autant de larmes qui sortoient de mes yeux ; les pas mal tournés étoient autant de cris et de tortures. La fièvre me redoubla tellement que de deux en deux, ou de trois en trois lieues, il nous falloît arrêter ; deux personnes me prenoient entre leurs bras comme morte, et on me portoit dans le lit. Ma mère me présentoit à même temps du bouillon ; mais ce m'étoit impossible d'en pouvoir prendre, de tant que le pommeau de la selle avoit meurtry mon estomach, parce que j'y étois couchée dessus, et ne pouvois me soutenir par ailleurs, d'autant que mes forces étoient faillies ; et là où on me mettoit, je demourois sans me pouvoir remmer. Combien est-ce que j'ay souffert d'injures atroces par le chemin, parce qu'on me voyoit abouchée sur le cheval, outre les douleurs cuisantes de ma playe, ce qui étoit cause qu'il nous falloît séjourner par tous les lieux où nous passions huit ou dix jours.

Et partout où nous nous arrêtions, en même temps j'avois des visites [de gens] de toutes conditions et de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, qui venoient verser des larmes à mon chevet de ce qu'ils n'avoient pas souffert le ravissement de leurs biens et encore moins souffert en leurs personnes, en sorte que je leur faisois honte, me disoient-ils, et que j'étois bien heureuse ; ensuite ils me donnoient des éloges qui ne m'étoient pas deus. Aussi je leur répondois que si j'avois demeuré ferme en la foy, cela ne venoit pas de moy, mais de Dieu, qui soutient qui il veut, qui laisse tomber qui il veut ; mais qu'ils ne s'affligeassent pas, parce qu'il y avoit du beaume en Galaad pour ceux qui ont fait naufrage quant à la foy, mais qu'il falloît faire comme saint Pierre, qui, quand il eut péché, sortit de la salle de Caïphe, et pleura amèrement. Je continuois à les exhorter de sortir de France, mais surtout je tâchois à les consoler le mieux qu'il m'étoit possible ; et par toutes les villes et les villages j'en faisois de même, quoique l'état où j'étois ne le permettoit pas, à cause des continuelles et violentes douleurs et du redoublement de fièvre que j'avois. Outre tout cela, quoique ma mère eusse un grand soin de moy, et principalement de ma playe, cela n'empêchoit pas que la selle du cheval ne m'en-

tamât tout proche de ma playe ; et bien qu'il n'y aye que quatorze lieues de Valence à Grenoble, nous demeurâmes un mois en chemin, à cause de mes grandes incommodités.

Quand nous feumes arrivées à Grenoble, à même temps cella se sceut, tellement qu'il ne [se] passa pas un jour que je n'eusse des visites des bonnes âmes qui venoient me voir, de toute condition, qui m'ofroient leurs services ; de quoy je leur suis redevable. J'ay eu l'honneur de voir à mon chevet Madame la présidente Dalière et Madame Vial la trésorière (1), pour qui je fais des vœux les plus ardents pour que Dieu les console dans la tribulation où elles sont.

Dans ce même temps, je receus une lettre de Monsieur mon parrain, qui me disoit par icelle qu'il étoit dans des amertumes de ce qu'il n'aprenoit point de mes nouvelles. Comme je continuois de la lire, on m'en apporta de rechef une autre de sa part. Par icelle il m'écrivait que j'étois bienheureuse et que j'avois sujet de me glorifier, puisque je portois en mon corps les flétrissures du Seigneur Jésus-Christ. Mais je luy écrivis tout le contraire, en lui disant que je n'avois pas sujet de me glorifier, sinon en la croix de nôtre Seigneur Jésus-Christ, et qu'il étoit vray que Dieu n'avoit fait de grandes grâces, mais que c'étoit un effet de sa bonté, et que Dieu se sert des choses foibles du monde pour confondre les fortes. que ce n'étoit pas par aucun bienfait que j'eusse receu toutes ces choses ; mais c'est que Dieu veut être glorifié en bienfaisant aux indignes ; et que si je l'avois receu, je ne m'en glorifiois pas comme si je ne l'eusse point receu, mais c'est que je craignois Dieu.

Je demeuray un mois à Grenoble à cause de ma playe. Nous en partîmes pour aller à Genève au mois de febvrier 1688 ; dans quatre jours nous y arrivâmes. Quand je fus à Genève, c'est là où j'eus beaucoup de visites des bonnes âmes qui venoient me consoler dans mon lit d'affliction, et [me] réjouir par leurs charités ; Dieu leur rende leurs bienfaits ! Entre plusieurs autres, M. Vincent Sarrazin, de Lyon (2), cette illustre personne, prit la peine de venir me voir, et m'apporter des baizemains de Madame de Saussure, de Lauzane, à qui j'ay aussy de grandes obligations. Je me recognoissois indigne des soins qu'elle a eu de moy et qu'elle a toujours (car il n'y a pas longtemps que je receus une lettre de sa part, et que

(1) Cette dame, femme de Samson Vial, trésorier de France à Grenoble, et fille de Philibert Sarasin, sieur de la Pierre-Durette, avait persévéré dans la profession du protestantisme. En 1686, selon la *France protestante* (t. IX, p. 477), « le trésorier Vial allait à la messe, tandis que sa femme n'y allait pas. »

(2) Vincent Sarasin, fils d'un négociant genevois établi à Lyon, et frère de Jean Sarasin, pasteur de l'Eglise réformée de cette ville en 1681.

par elle il a la bonté de m'offrir de rechef sa protection, de quoy je luy suis redevable); aussy je ne cesse de prier Dieu pour luy et pour Madame son épouse, et je prieray Dieu tout le temps de ma vie qu'il les conserve et les comble de ses grâces et de ses bénédictions les plus précieuses jusqu'à ce qu'il les élève dans son Ciel. Dans ce temps, Monsieur mon parrain vint de Lauzane pour me voir dans mon lit d'infirmité. J'étois ravie de joye de voir ce fidelle ministre de Christ assis à mon chevet, mais ce fut une joye bien courte pour moy.

Au mois de may, je tâchai de me lever du lit et de marcher avec une crosse, pour aller au temple de Saint-Gervais. De dire quel feut mon ravissement à l'entrée de ce saint [lieu m'est impossible]; je l'ay peu sentir, mais je ne sçauois l'exprimer. Dieu me fit la grâce d'ouïr sa parole; gloire soit à Dieu de la grâce qu'il m'accorda de rechef. Le saint dimanche venu, je tâchai de me porter dans ce saint lieu, quoique mes jambes ne me pouvoient pas soutenir, et que la crosse m'avoit entamée; de plus, c'est que je ne [me] pouvois pas plier, ny asseoir, ny mettre à genoux, non-obstant les douleurs incroyables que je sentoïis à cause de ma playe. Quand je feus dans ce saint lieu, je receus une source inconcevable et inépuisable de consolations. Le pasteur, qui étoit pour lors Monsieur Turretin (1), que je regardois comme un fidelle ambassadeur de Christ, le pseume qui fut chanté, et le texte qu'il prit convenoit si bien à mon état que je creus qu'il l'avoit choisi exprès pour ma consolation. Et en effect, ne le diriez-vous pas, puisqu'il prit son texte à l'épître de saint Paul aux Ephésiens, chap. III, verset 13 : « C'est pourquoy je vous prie [que] vous ne vous relâchiez point à cause de mes tribulations que j'endure pour l'amour de vous, ce qui est votre gloire. » Le troisième point qu'il y considéra venoit si bien à mon sujet, il fit l'application aux prisonniers de France, et ensuite il s'adressa aux personnes qui avoient souffert pour le nom de Christ, ses paroles étoient si pénétrantes et si consolantes, il fit une prière si ardente et si touchante que je ne crois pas de recevoir plus de consolations que j'en receus en ce moment.

Quelque temps après, j'allois à Saint-Pierre, où j'étois ravie d'entendre Monsieur B. Calendrin, ce fidelle ministre de l'Evangile de Jésus-Christ, que sa vie prêchoit aussi bien que sa doctrine (2). Dans

(1) Il s'agit ici non du célèbre théologien François Turretini, qui était mort l'année précédente, mais de son cousin Michel Turretini, comme lui pasteur et professeur de théologie à Genève, où il remplissait cette double charge depuis l'année 1676.

(2) Bénédicte Calandrini, pasteur à Genève en 1664, et professeur de théologie

ces heureux moments, je m'écriois : « Dieu, fais qu'il y ait toujours paix au mur et [à l'] avant-mur de cette Jérusalem ! Que ton Evangile y soit toujours prêché de père en fils et de génération en génération, tant qu'enfin il n'y aye plus de soleil, ny de lune dans le ciel ! » En sortant de ce saint lieu, plusieurs honorables personnes me faisoient mille carresses ; elles me témoignoiēt la joye qu'elles avoient de me voir délivrée de mes ennemis. Mademoiselle Jaquet, du Languedoc, qui avoit été prise avec Monsieur Capion (1), et ensuite mise aux prisons de Grenoble (c'est de là qu'étoit venue notre connoissance), elle me prit par la main et me mena dans sa chambre ; et quand j'y feus, elle me dit : « Ma chère, que vous m'avez fait jeter de larmes et que je vous ay regrettée extrêmement ! — Et pourquoy, luy dis-je, Mademoiselle ? — C'est, me dit-elle, que j'étois dans l'hôpital de Grenoble, comme vous sçavez que j'y feus envoyée. Dans ce temps-là, Rapine vint à Grenoble, ensuite vint voir le recteur dans l'hôpital, et luy demanda s'il avoit des gens de la religion. M. le recteur luy répondit que ouy. « Et vous, Monsieur, [demanda-t-il], en avez-vous ? » La Rapine répondit que ouy, et surtout qu'il en avoit deux, les plus opiniâtres, qui étoient Jeanne Deleuze et Blanche Gamond. « Mais aussy, [dit-il], elles sont les plus maltraitées ; je leur fais bailler cent coups. » Nous étions [quelques-unes] de la religion qui entendions cella, et sitôt que nous eûmes veu sa face odieuse et ouy ses rudes parolles, nous entrâmes dans notre chambre en pleurant, non-seulement de votre triste état, mais parce que tous les jours on nous menaçoit de nous y mettre, si nous ne changions pas. » Je luy dis : « Mademoiselle, vous avez été heureuse de n'être pas tombée entre ses mains, car on nous frappoit sans mesure, et si on me disoit qu'une personne eut souffert ce que j'ay souffert, je ne le croirois point. Et, en effet, c'est un miracle du ciel que je sois en vie, et je puis dire avec David, au

dans la même ville en 1690. Ce respectable ecclésiastique s'intéressa très-activement au sort des protestants français persécutés, et rendit en particulier de grands services à ceux qui étoient captifs sur les galères du roi ; il entretenait avec eux une correspondance suivie, et leur fit, en mainte occasion, parvenir des secours pécuniaires.

(1) Capieu. — On lit dans la liste des protestants fugitifs ramenés devant le parlement de Grenoble, à la date du 12 décembre 1686 : « Capieu, ci-devant ministre de Saint-Laurent de la Vernède, pres d'Uzès, est condamné à servir le roi par force dans ses galères, sa vie durant. Catherine Jaquet, de Pignan, après confiscation de ses biens, est rasée et enfermée pour sa vie. Lyron, potier de Lyon, conducteur de Capieu, pour avoir fait contrefaire les signatures du lieutenant général du roi de Lyonnais et de son secrétaire, est condamné par contumace à l'amende honorable et au gibet. » (*Bulletin*, t. VIII, p. 304.) — Le nom d'*Ant. Capieu*, ministre de Saint-Laurent, figure effectivement dans la liste des galériens protestants dressée par MM. Haag. *France protestante*, Pièces justificat., p. 408.

pseaume XVIII, versets 4 et 5, et au pseaume XXX, verset 3, et au pseaume LXVI, verset 12 : « Les cordeaux de la mort m'avoient environnée, et des torrents des méchants garnements m'avoient troublée. Les cordeaux du sépulchre m'avoient ceint, les lacs de la mort m'avoient surprise. Eternel, tu as fait remonter mon âme du sépulchre, tu m'as rendu la vie! Car, ô Dieu, tu avois fait monter les hommes sur ma tête, et j'étois entrée au feu et en l'eau, mais tu m'as fait sortir en un lieu plantureux. Que rendrai-je à l'Eternel? Tous ses bienfaits sont sur moy! Je prendray la coupe de délivrance, et j'invoqueray le nom de l'Eternel. Mon âme, bénis l'Eternel, et [que] tout ce qui est en moy bénisse le nom de l'Eternel! Mon âme, bénis l'Eternel, et n'oublie pas un de ses bienfaits; car c'est luy qui a garanti ta vie de la fosse, qui te couronne de gratuité et de compassion. » Ps. CXVI; ps. CIII.

Dans le mois de may 1688, le 14^e jour, à dix heures du matin, Monsieur mon parrain, ce fidelle pasteur à qui j'avois tant d'obligations, quitta la terre pour aller dans le ciel. Ce feut pour moy une grande affliction, et un coup de verge bien sensible pour moy. Je reconnus bien que je m'appuyois trop sur le bras de la chair; que c'est à s'appuyer sur un roseau cassé ou sur une épine qui pique également et celui qui la plante et celui qui l'arrache. Mais ce grand Dieu ne s'arrêta pas là, il continua de m'affliger; car le 28^e septembre, dans la même année, on me vint annoncer que ma chère mère avoit passé de ce monde au père des esprits. Il y avoit plus de vingt jours qu'elle étoit enterrée à Berne, et moy j'étois à Genève. Ce fut une triste nouvelle, bien surprenante pour moy, d'apprendre plutôt sa mort que sa maladie. Je me jettai sur mon lit en faisant des cris et des soupirs, et en versant des larmes en abondance, et je m'écriois : « O mon Dieu! il ressemble que je sois l'objet de ta colère, et que tu ne prens plaisir qu'à m'affliger. Qu'on ne m'appelle plus Blanche Gamond, mais Mara, car le Tout-Puisant m'a comblée d'amertume! (1) Je vois bien que ce sont mes péchés qui sont cause que tu continues à me visiter de tes verges; mais ne retire point de moy ta grâce. J'ay péché contre toy, ô mon Dieu, contre toy proprement; c'est pourquoy tu m'affliges tant et plus. Mais je dis avec Job (2) : « J'ay péché; que te feray-je, conservateur des hommes? » O mon Dieu, si tu prends garde aux iniquités, qui est-ce qui subsistera devant toy? A toy est la justice

(1) Allusion à Ruth I, 20.

(2) Job VII, 20.

et à nous confusion de face. Mais, ô mon Dieu, tu m'as ôté la personne que j'aimais le plus dans le monde, et ce qui me reste n'est plus que langueur. Tu as fendu mon cœur par le millieu, tu m'as arraché mes entrailles. Je ne la regrette pas parce qu'elle n'est plus avec moy, mais parce que je ne suis plus avec elle. Mais, ô mon Dieu, je me soumetts à ta volonté et je dis avec Hély : « C'est l'Eternel, qu'il fasse ce qu'il trouvera bon ! » Je mets le doigt sur la bouche, parce que c'est toy, ô Dieu, qui l'as fait. J'iray vers elle, mais elle ne viendra pas vers moy » (1).

Dans ces agitations où j'étois, j'ouïs une voix qui me dit : « Hélas ! qu'est-cecy, ma chère ? » C'étoit le bon monsieur Pierre Gaudy (2), fidelle pasteur de Christ, auquel j'ay mille obligations. Il prit la peine de venir me voir, il me donna de grandes consolations, et il m'offrit de me servir de tout ce qui luy seroit possible. Après m'avoir consolée et m'avoir témoigné qu'il prenoit part à ma grande perte et à tout ce qui me touche, il fit la prière, de quoy je luy suis redevable ; et je ne cesse de prier Dieu pour luy et pour tous ceux qui luy appartiennent. Que Dieu luy rende ses bienfaits !

Depuis le 25 octobre de la même année, je suis à Berne (3), où ces très-hauts et très-illustres et puissans seigneurs m'ont consolée par l'effect de leurs charités. C'est pourquoy je fais mes vœux les plus ardens vers le ciel que Dieu les comble de ses grâces. Que Dieu bénisse ces très-illustres et souverains seigneurs de la ville et république de Berne, et ceux qui leur appartiennent et tous ceux qui m'ont fait du bien ! Qu'il les bénisse de ses bénédictions du ciel d'en haut et de la terre d'en bas ! Que Dieu soit leur rémunérateur, et qu'il leur rende mille et mille fois le bien qu'il leur a mis au cœur de me faire ! Qu'il bénisse l'œuvre de leurs mains, qu'il dispose, voire, dis-je, de l'œuvre de leurs mains, et après qu'il les aura comblés de ses plus rares faveurs icy-bas, qu'il les élève dans son ciel ! là ils recueilleront tout ce qu'ils auront semé !

Avant que de finir, je préviens aux pensées de plusieurs esprits qui pourront croire que les choses précédentes que j'ai écrites, j'en pourrois tirer matières de louanges. Mais je prends Dieu à témoin si j'[en] ay jamais eu la pensée ; au contraire, l'humilité doit être mon partage. Car tant plus j'ay reçu de faveurs du ciel, tant plus je me

(1) 1 Samuel III, 18 ; Ps. XXXIX, 10 ; 2 Sam. XII, 23.

(2) Pierre Gaudy, pasteur de l'Eglise de Genève en 1672, mort en 1710.

(3) On sait qu'à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, près de deux cents familles réfugiées s'établirent dans la ville de Berne, où une *corporation* française fut fondée en 1689. Weiss, *Hist. des Réfugiés protestants de France*, t. II, p. 207 et 282.

dois humilier sous la main puissante de Dieu, afin qu'il m'élève dans son ciel lorsqu'il en sera temps. De plus, toutes les fois que le temps se change, n'ai-je pas un renouvellement de douleurs des coups que j'ay receus? Outre cella, n'ay-je pas deux échardes en ma personne, que je n'ay encore peu reposer sur mon côté gauche, ny m'asseoir, sinon quelque peu, du côté droit? Tout cella, dis-je, ne sont-ce pas des grands motifs pour m'humilier extraordinairement, afin d'implorer la miséricorde de Dieu, pour le prier ardemment qu'il me fasse la grâce d'ôter ces échardes de mon corps, s'il le trouve à propos pour sa grande gloire et pour mon salut, sinon, que sa volonté soit faite et non pas la mienne? Mais, à tout le moins, qu'il me dise, comme à saint Paul : « Ma grâce te suffit ; ma vertu s'accomplit en ton infirmité » (1).

A ce grand Dieu, qui peut tout ce qu'il luy plait, qui est l'auteur de toutes choses et de qui [procède] toute bonne donation et tout don parfait, à luy, dis-je, comme au Fils et au Saint-Esprit soit honneur, et gloire et force, et empire et magnificence dès maintenant et à toujours! Au roy des siècles, immortel, invisible, à Dieu seul sage soit honneur et gloire aux siècles des siècles. Amen! Amen!

APPENDICE

I. *Jeanne Reymond, née Terrasson, de Die.*

Jeanne Reymond, que, suivant l'usage du temps, Blanche Gammond, dans son récit, appelle d'ordinaire *Mademoiselle Terrasson*, a, comme sa compagne d'infortune, laissé une relation de ses souffrances. Nous ignorons si cet écrit existe encore aujourd'hui. Il avait été connu d'Antoine Court, et dans son *Histoire des Eglises réformées de France*, cet auteur en cite une page relative aux affreux traitements qu'avaient à endurer les réformés détenus à Valence. Nous reproduisons ce fragment, en y joignant les lignes par lesquelles Court l'a introduit :

« La veuve Raymond (2), née Terrasson, de la ville de Die en Dauphiné, après avoir échappé à la violence des dragons sans rien promettre, et s'être tenue cachée l'espace d'une année, fut arrêtée, transvêtie en homme, sortant du royaume à la fin de septembre et

(1) 2 Cor. XII, 9.

(2) C'est à tort que Court donne ici à Madame Reymond la qualification de veuve; elle ne perdit son mari qu'en 1687.

conduite à Grenoble (1), où, après avoir mis inutilement tout en œuvre pour ébranler sa constance, elle fut condamnée au bout de six mois avec six hommes et vingt et une femmes à être enfermée dans l'hôpital de Valence chez La Rapine, où elle fut conduite avec toute cette troupe.

« En arrivant, dit-elle, La Rapine nous sépara en deux bandes, et « nous fixant les unes après les autres, il nous dit : « Il me semble « qu'il y en a ici de bien obstinées, mais je les rangerai. » Ensuite, « il nous enferma treize dans trois cachots, et les neuf restantes, il « les mit dans une grande salle où il y avoit trente-cinq femmes ou « filles ses satellites, et il mit les hommes dans une autre chambre. « Il ne cessoit de nous visiter, toujours accompagné de trois ou « quatre estafiers et de cinq ou six malvivantes, dont il se servoit « pour l'aider à nous battre et à nous torturer. Ces satellites avoient « toujours leurs mains pleines de paquets de verges, dont ils don- « noient les écrivures sur le corps nu à tous ceux que leur barbare « maître livroit à leur fureur. Ils ne cessoient de frapper que lors- « que le sang ruisseloit de tous côtés.

« Un jour que nous nous consolions, quelques-unes de mes com- « pagnes et moi, dans nos cachots par le chant du pseaume CXXXe, « notre voix fut entendue par sœur Marie, l'adjointe de La Rapine. « qui sortit en fureur de l'église où elle étoit, et il n'est point d'ou- « trage qu'elle ne nous dit. « Oser ainsi, nous dit-elle, chanter ces « insolences devant le Saint-Sacrement de l'autel! Vous la payerez. » « Elle nous tint parole; car, étant revenue une demi-heure après « avec La Rapine et toute la bande des satellites, elle montra nos ca- « chots à ce barbare qui, en ayant ouvert la porte avec une émotion « démesurée, nous demanda pourquoi nous chantions les Pseaumes? « Parce, lui dimes-nous, que ce sont les louanges de Dieu. — « Et moi, je veux vous apprendre, répliqua-t-il, qu'on ne chante « point ces sortes de choses dans cette maison. Allons, dit-il à ses « satellites, que l'on me sorte ces chiennes l'une après l'autre. e. « que je les roue de coups! » L'on commença par une de mes chères « compagnes, qu'on fit mettre à genoux dans une petite allée « qui régnoit le long de nos cachots, et là elle fut frappée jusqu'à « ce qu'elle tomba presque morte sur les carreaux. En la remettant « dans le cachot, on m'en fit sortir pour exercer sur mon dos le « même traitement, ce qui étant fait, on en fit de même aux autres

(1) 23 octobre 1686. « Procès extraordinaire à Jeanne Terrasson, de Die. » Liste des protestants poursuivis devant le parlement de Grenoble (*Bulletin*, t. VIII, p. 303).

« deux qui restoient encore. Je fus accusée ensuite d'avoir dit quel-
 « que parole d'encouragement à l'une de celles qui étoient dans les
 « autres cachots, ce qui fit que La Rapine, ranimant sa fureur,
 « me fit sortir de nouveau du cachot et recommença à me frapper
 « de rechef avec un bâton, jusques à ce que n'en pouvant plus, il or-
 « donna à deux de ses satellites de continuer à me battre chacune
 « avec un bâton, ce qu'elles continuèrent à faire jusques aussi qu'elles
 « en furent lasses et qu'elles eurent mis mon corps aussi noir qu'un
 « charbon.

« Un jour que la sœur Marie nous avoit fait sortir de nos cachots
 « pour nous traîner à l'église, elle commença par nous battre, et
 « nous fit rouler la tête première cinq ou six degrés à coups de
 « pied et à coups de bâton. Ne pouvant rien obtenir sur nous, elle
 « nous faisoit charrier de l'eau qu'elle répandoit ensuite, et nous
 « disoit : « Vous voyez bien que c'est pour épuiser votre patience. »
 « Pour en venir plus tôt à bout, elle nous faisoit faire un si grand
 « nombre de voyages, nous surchargeoit avec tant d'exces, et nous
 « faisoit aller si vite qu'il étoit impossible de ne pas succomber à
 « ce travail. Le dimanche n'étoit pas un jour de repos pour nous ;
 « on nous occupoit au même travail des autres jours, à l'exception
 « de coudre et de filer, et si nous voulions nous en plaindre et dire
 « que le Seigneur s'étoit réservé ce jour-là, on se moquoit de nous
 « et l'on nous disoit que les Pères religieux leur avoient donné dis-
 « pense. Quelque temps après, étant accusée de nouveau d'avoir
 « parlé à quelqu'une de nos compagnes pour l'encourager, —
 « ce qui ne nous étoit pas permis, pas même de nous regarder, par
 « la raison qu'ils disoient qu'en nous regardant, nous nous fortifions
 « les unes les autres et nous empêchions de changer celles qui le
 « feroient sans cela. et que, pour cet effet, on avoit donné à cha-
 « cune de nous une garde pour observer tout ce que nous faisons,
 « jusqu'au roulement de nos yeux, — quelque temps après, dis-je,
 « étant accusée d'avoir parlé à quelqu'une de mes compagnes, la
 « sœur Marie, qui faisoit l'office de bourreau, vint contre moi, me
 « prit par derrière, me frappa de tant de coups de bâton, surtout à
 « la tête, me donna tant de soufflets et de coups de poing au visage
 « qu'il enfla prodigieusement, et, dans ce pitoyable état, il n'est
 « point de menace qu'elle ne fit. Après quoi, elle m'ordonna de
 « m'asseoir, la face tournée vers la muraille, et me défendit de bou-
 « ger et de changer mon attitude à peine d'être assommée, et pour
 « que ses ordres fussent mieux exécutés, elle mit une garde à mes
 « côtés.

« Mais comme tous ses mauvais traitements n'opéroient rien, La Rapine me dit que j'irois de nouveau dans le cachot et que j'y crèverois dans moins de six semaines; et aussitôt j'y fus conduite par son ordre. En y entrant, on m'obligea d'en nettoyer deux autres qui étoient attenants à celui-ci. Je m'aperçus, en les nettoyant, que les clous de l'une des portes étoient fort gros, posés les uns tout près des autres, et que leurs pointes n'étoient point redoublées. J'en demandai la raison, et l'on me dit que La Rapine s'en servoit pour tourmenter ceux que bon lui sembloit, en les mettant entre les murailles et la porte et les serrant contre ces clous. Je faillis à être dévorée par la vermine dans mon cachot; je n'y avois aucun repos ni le jour ni la nuit; et pour en rendre le séjour plus fâcheux et plus épouvantable, et pour le rendre plus semblable à celui de l'enfer, ils plaçoient à côté des chiens qui, par leurs aboiements importuns, achevoient d'y ôter tout le repos qu'on y auroit pu prendre. Non-seulement on plaçoit ces chiens à côté des cachots, mais on les logeoit quelquefois dans les cachots mêmes avec les prisonniers, ce qui causoit à ces infortunés des terreurs mortelles; car ces chiens, surtout deux d'entre eux, du poil et de la grosseur d'un vieux loup, étoient si furieux que peu d'étrangers échappoient à leurs dents. »

Court cite encore, d'après la relation de Madame Reymond, deux exemples de l'incroyable cruauté de d'Hérápine : « Le premier en la personne d'un jeune garçon d'environ vingt et un ans, dont rien n'avoit été capable d'ébranler la constance. « La Rapine, dit-elle, le tint longtems dans le cachot où je fus mise après lui, et il l'y fit mourir à petit feu; il ne lui donnoit que très-peu de pain et point du tout à la fin. Une des satellites de l'hôpital, nommée Susanne Pouchillon, ayant été un jour visiter ce prisonnier par ordre de La Rapine, le trouva mort dans son cachot et aida elle-même à l'enterrer dans le jardin. » — « L'autre exemple, poursuit Court, dont parle cette confesseuse, est celui d'un homme à qui « La Rapine, dit-elle, fit souffrir des maux sans nombre et qui, prêt à expirer, mais avant que d'être mort, il le fit traîner dans la basse-cour et ensuite jeter sur un tas de pierres qui étoit dans un des coins du jardin. »

Jeanne Reymond, entrée vraisemblablement à l'hôpital de Valence dans les premiers jours d'avril 1687, en sortit au mois de novembre de la même année, comme nous l'apprend Blanche Gamond, « avec une crosse, toute estropiée et meurtrie, et ne pouvant pas marcher. » La lettre suivante de Madame de Bressac,

qu'il vaut la peine de citer en entier, atteste de même que les odieuses brutalités de d'Hérapine altérèrent profondément la santé de la pauvre captive. Cette lettre, où se peint l'étonnement naïf de son auteur de ce que, malgré tout ce qu'elle a souffert, *Mademoiselle Terrasson* « paraît ne vouloir point changer de religion, » rend à la fermeté et à la persévérance chrétiennes de cette dernière un témoignage indirect du plus haut intérêt.

« A Valence, ce 16^e août 1687.

« Il est vrai, Madame, et vous ne vous êtes point trompée quand vous croyez que j'avois intention de vous faire plaisir en vous écrivant les aventures du sieur Rapine. J'ai même lieu de croire que vous en avez eu plus que vous ne dites, puisque sa fuite et la poursuite que l'on fait pour la punition de ses crimes délivrent pour jamais un million de personnes de sa cruauté, du moins dans cette province.

« Il ne fut jamais un monstre si horrible que ce scélérat pour tourmenter toutes les personnes sur lesquelles il pouvoit avoir quelque domination. La pauvre Mademoiselle Terrasson en est encore toute accablée. Je fus la voir et lui offrir mes services avant-hier; mais on peut dire qu'elle est dans un pitoyable état; jamais squelette vivant ne fut plus desséché. Elle a eu, pour surcroît de malheurs, une fièvre qui ne commence de lui donner de relâche que depuis peu. Je l'ai recommandée avec tous les soins possibles à celui qui gouverne l'hôpital, et, en effet, elle m'a dit qu'il prenoit plus de soins pour elle que pour aucune autre. Elle est encore dans cet hôpital à cause qu'elle paroît ne vouloir point changer de religion, et que personne ne peut lui faire comprendre qu'elle ne peut rien faire de mieux que de se tirer d'un lieu si misérable. Si vous la voyiez, Madame, elle vous feroit pitié, et vous lui conseilleriez de se servir du seul moyen qu'elle a pour se tirer de ce malheureux endroit. Ce n'est pas que, depuis le départ de Rapine, elle n'a point été maltraitée de coups, mais l'on peut dire que ceux qu'elle a reçus de cet infâme lui paroissent encore. Elle m'a priée de vous remercier de vos bontés, Madame, et de vous offrir son respect; elle fait aussi mille amitiés à Mademoiselle sa sœur. Pour moi, Madame, je voudrois qu'il dépendit de moi de lui donner toute la liberté qu'elle souhaiteroit; je le ferois avec d'autant plus de zèle que vous m'avez fait l'honneur de me dire que vous y prenez part. S'il arrive quelque changement pour cet hôpital, et qu'on y mette des recteurs nouveaux, je tâcherai à continuer mes soins à

lui rendre mes services. Cependant je vous demande toujours la même part à vos bontés. Mon époux vous fait la même prière et [nous] vous remercions tous deux de l'honneur que vous faites à ma petite et nombreuse famille. Je souhaite qu'ils puissent un jour vous rendre leurs respects et que je puisse aussi vous témoigner que je suis plus que personne votre très-humble et très-obéissante servante

R. HUVACHE DE BRESSAC. »

II. *Lettre de Blanche Gamond à M. Murat, pasteur réfugié à Lausanne.*

De l'Hôpital de la Rapine de Valence,
le 20 d'octobre 1687.

Monsieur, mon très-cher et très-honoré parreïn,

J'ai eu l'honneur de recevoir deux de vos lettres sans pouvoir vous faire réponse qu'à présent, pour vous assurer de mes respects et de ma fidélité. J'ai été grandement fortifiée et consolée en même temps par vos lettres. Vous avez bien prophétisé dans celle du 3 avril, que je reçus quand j'étois encore dans ma première prison. Vous me disiez que le monde ne seroit pas témoin de mes souffrances, que mes ennemis me feroient souffrir en secret, mais que les anges de Dieu le verroient, et que Dieu le verroit aussi. C'est sur ce grand Dieu que je me suis toujours assurée. S'il est à ma droite, qui est celui qui m'ébranlera? Celui qui a formé les yeux ne verroit-il point? et celui qui a formé les oreilles n'entendrait-il point? Il recueillera mes larmes, il comptera mes soupirs et me délivrera de mes ennemis. J'arrivay le vingt-troisième du mois de may à midi. Le soir, La Rapine étant venu, on me traîna et on me battit à coups de pied, à coups de bâton et avec des soufflets. Et voyant que je souffrois tout, on ne laissa pas de me traîner dans leur chapelle, et les coups ne m'étoient rien au prix de cela. Le neufvième de juin, à deux heures après midi, on m'ôta mes habits et ma chemise, depuis la ceinture en haut, on m'attacha par les mains au plancher, et six personnes, chacune avec une poignée de verges d'une aune de long et à pleines mains, se lassèrent toutes six sur moi et me rendirent noire comme le charbon. Puis on me détacha du plancher, on me fit mettre à genoux au milieu de la cuisine, et on continua à me battre jusqu'à ce que le sang coulât de mes épaules. Le grand Apostre ne me reprochera pas que je n'aye pas résisté jusqu'au sang, puisque Dieu m'a fait la grâce de surmonter le sang et toute autre chose. Le dix neufvième de juillet, on me traîna par toute la chambre et on me battit

à coups de bâton, jusqu'à ce que le bâton fut rompu sur moi. Dieu nous avoit délivré de La Rapine, et d'une dame Marie qui étoit une meurtrière; les gros bourreaux sont sortis et les petits sont demeurés : on peut dire que je suis ici comme dans l'enfer. Dieu veuille m'en tirer par son bras puissant. J'ai été jusqu'à trois fois jusqu'aux bords du sépulchre. Je voulois suivre ma compagnie qui se sauvoit par une fenêtré du plus haut étage de l'hôpital, je tombai et me brisai depuis la ceinture en bas; on me reprit et on me mit dans une peau de mouton. Et il a fallu me faire une grande incision à la cuisse. J'ai souffert les plus grandes douleurs du monde, je puis bien dire :

« En mes soupirs cuisants,
J'ai passé tous mes ans. »

Je dis avec l'homme selon le cœur de Dieu au Pseaume CXIX : « N'eut été ta loi qui me console, je fusse périé dans mon affliction. Je mets le doigt sur la bouche, parce que c'est Dieu qui l'a fait. » Je vous prie de redoubler vos prières pour moi, car j'en ai grand besoin. J'ay une grosse fièvre et une grande playe dont je serai estropiée puisque Dieu le veut : mais il vaut mieux entrer dans le ciel boiteuse et meurtrie, que d'être jettée toute entière dans l'enfer.

III. *Liste des réformés détenus dans l'hôpital de Valence.*

Madame Reymond affirme dans ses *Mémoires* que le nombre de ses compagnons d'infortune exposés aux cruautés de d'Hérapine étoit « en une fois » de plus de cinquante (1). C'est dire que notre liste, dressée d'après les indications que fournissent Élie Benoit, Antoine Court et Blanche Gamond, est encore très-incomplète. Nous n'en tenons pas moins à rendre un pieux hommage à la mémoire des fidèles confesseurs de l'Évangile qui ont souffert à Valence en inserivant ici ceux de leurs noms que nous avons pu recueillir.

HOMMES.

Daniel AVOND.

CLAIR, de Beaumont, près Valence.

JOACHIM, d'Ammonay.

Pierre LAMBERT, dit BEAUREGARD, de Saint-Antoine, près Saint-Marcelin, en Dauphiné.

Jean MENURET, de Montélimar.

ROYER ou ROZIER.

(1) Court, *Hist. des Églises réf. de France*, t. 1, p. 273.

FEMMES.

Quatre demoiselles AUDEMAR, de Nîmes.

Antoinette BESSON, de Saint-Auban, en Dauphiné.

Trois demoiselles DE CASTELFRANC, de Castres.

Marie CLOT, d'Annonay.

Jeanne DE LEUZE OU DELEUZE, de Montpellier.

Deux demoiselles DUCROS, de Nîmes.

Anne DUMAS, de La Salle, en Cévennes.

Blanche GAMOND, de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Veuve JAQUIN, de Nonnières, en Dauphiné.

Claude DE LA FARELLE, née GRAVEROL, de Nîmes.

Trois demoiselles LAMBERT, filles de Pierre Lambert, dit Beau-regard.

Mademoiselle DE MONSTARDIÉ OU DE MOSTARDIE, d'Aimargues.

Susanne PELOUX, du Dauphiné.

Mademoiselle RANÇONT OU RANCOURT, d'Annonay.

Jeanne REYMOND, née TERRASSON, de Die.

Judith ROIRY OU RTORY, de Montmeyran.

Anne VOISIN, de Livron.

..... *Susanne*, de Montélimar (1).

(1) Les noms de quelques-unes de ces prisonnières figurent dans la liste, déjà souvent citée par nous, des protestants fugitifs ramenés devant le parlement de Grenoble. On lit dans ce document : 1^{er} décembre 1683. « Ducros, avocat au présidial de Nîmes, sa femme, Claudine et Isabeau Ducros, seront reconduits sûrement et à leurs frais en Languedoc. » — 4 mai 1686. « Procès extraordinaire contre Isabeau et Marguerite Lambert, sœurs, Judith Jaquin, etc. » — 26 octobre 1686. « Procès extraordinaire à Antoinette Besson. » — 29 novembre 1686. « Louise Voisin et Anne Voisin sont rasées et recluses à perpétuité, et leurs biens confisqués. »

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Les Eglises réformées de notre patrie se disposent à célébrer la fête de la Réformation le 1^{er} dimanche de novembre prochain, et nous avons lieu d'espérer la presque unanimité pour cette manifestation aussi solennelle qu'opportune. Ce sera la meilleure réponse aux viles injures qu'un évêque français, mentant à l'histoire et à l'évidence, a osé récemment proférer contre nos illustres réformateurs. Aujourd'hui, comme au XVI^e siècle, on peut répondre à la calomnie dans le magnifique langage de l'*Institution chrétienne* : « Grâces à Dieu, nous n'avons point si mal profité en l'Évangile que notre vie ne puisse estre à ces détracteurs exemple de chasteté, libéralité, miséricorde, tempérance, patience, modestie, et toutes autres vertus. Certes la vérité témoigne évidemment pour nous que nous craignons et honorons Dieu purement, quand par nostre vie et nostre mort nous désirons son nom estre sanctifié. »

Nous avons reçu de divers Consistoires et Conseils presbytéraux de précieuses communications au sujet de la fête qui se prépare, et nous sommes vivement touchés de la part qu'on veut bien nous faire dans les libéralités chrétiennes qu'un tel jour ne peut manquer d'inspirer. Recevoir pour donner est notre seul désir, notre unique ambition. Le jour n'est pas loin sans doute où notre Société pourra s'associer à ces pieux anniversaires par des publications dignes de notre Eglise. Elle croit aujourd'hui payer sa dette en achevant la publication des Mémoires de Blanche Gamond, cette réponse de l'héroïsme chrétien le plus touchant et le plus pur aux calomnieateurs de tous les temps. S'il n'y a plus, grâces à Dieu, de féroce La Rapine, il y a encore des Daniel de Cosnac !

On nous saura gré de reproduire ici quelques-unes des lettres qui nous ont été adressées au sujet de la fête prochaine :

Saint-Hippolyte, le 20 août 1867.

Monsieur et cher frère,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 14 courant, le Conseil presbytéral de Saint-Hippolyte a décidé, conformé-

ment aux désirs exprimés dans votre circulaire du 11 juillet dernier, qu'une fête annuelle de la Réformation sera célébrée désormais dans la paroisse de Saint-Hippolyte, le premier dimanche du mois de novembre, et que le produit de la collecte, faite à l'issue de ce service, sera consacré à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer cette décision de notre Conseil presbytéral, et c'est avec reconnaissance que nous recevrons les communications que vous croirez devoir nous faire à ce sujet.

Agrérez, Monsieur et cher frère, l'assurance de mes sentiments fraternels.

DUSSAUT, pasteur.

Le Président du Consistoire d'Uzès à Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Comité de la Société de l'histoire du Protestantisme Français.

Uzès, le 30 août 1867.

Messieurs et très-honorés frères,

J'ai reçu la circulaire que vous nous avez adressée à la date du 11 Juillet dernier, relative au projet d'une fête annuelle de la Réformation.

Je suis heureux de vous dire que le Consistoire d'Uzès avait déjà accueilli favorablement ce projet.

Dans sa séance du 3 novembre 1866, il décida que la fête serait célébrée dans l'Eglise consistoriale le premier dimanche du mois de novembre; mais l'on n'avait pas le temps d'organiser et d'annoncer cette fête; la célébration en fut renvoyée pour la première fois à l'année 1867.

Il a été résolu que, pour donner plus d'importance et plus de solennité à la fête, tous les pasteurs de la consistoriale seraient appelés à y participer et que dans ce but ils se réuniraient tous dans la même paroisse. En conséquence on a décidé que la fête serait célébrée alternativement dans chaque chef-lieu de section, afin que toutes les Eglises du ressort pussent ainsi prendre part successivement à cette manifestation protestante.

Nous espérons donc, avec le secours du Seigneur, célébrer pour la première fois cette fête dans le temple d'Uzès le premier diman-

che du prochain mois de novembre, et j'aurai soin de vous rendre compte de la manière dont nous aurons procédé à cette cérémonie religieuse. Puisse-t-elle en réveillant de pieux souvenirs, tourner les cœurs des enfants vers les pères et disposer les protestants d'aujourd'hui à imiter la foi, le dévouement et le zèle des huguenots d'autrefois.

Selon vos désirs, nous consacrerons la collecte de ce jour à votre Société qui a déjà rendu tant de services à notre Eglise et qui peut en rendre dans l'avenir bien d'autres encore.

Permettez-moi, à cette occasion, de vous faire part d'un vœu exprimé par le Consistoire dans la délibération par laquelle il s'est associé à ce projet de célébration de la fête. Il lui a semblé que pour la rendre plus solennelle, il convenait qu'elle fût célébrée le même jour dans toutes les Eglises ; il regrettait la divergence qui s'était manifestée à cet égard l'année dernière. En conséquence il m'avait chargé de faire des démarches, soit auprès du Consistoire de Nîmes, soit auprès d'autres Consistoires, pour arriver à établir une même date fixe et régulière dans toute la France.

Le comité de votre Société est placé mieux que tout autre pour amener cet heureux résultat. Votre circulaire prouve d'ailleurs votre désir à cet égard, puisque vous indiquez le premier dimanche de novembre, et que vous semblez ainsi engager chaque Eglise à choisir de préférence ce jour là.

Un dimanche est en effet plus convenable que la date fixe du 1^{er} novembre qui peut tomber un jour sur semaine. D'ailleurs le 1^{er} novembre a pour nos populations du Midi un grave inconvénient, parce que c'est un jour de grande fête spécialement catholique, et elles répugneraient à s'associer de près ou de loin à une manifestation qui coïnciderait avec celle ayant pour but de glorifier tous les saints du calendrier romain. En choisissant d'ailleurs un autre jour, on évitera plus facilement de soulever parmi les catholiques les susceptibilités dont vous parlez.

Le Consistoire de Saint-Chaptes, notre voisin, qui avait célébré l'an dernier le 1^{er} novembre, se propose de faire la fête cette année le premier dimanche. Nous aimons à penser que cet exemple sera suivi par tous les autres Consistoires, et que nous arriverons ainsi à nous unir tous ensemble le même jour et pour ainsi dire à la même heure, dans un sentiment unanime de reconnaissance envers le

Seigneur. Ce sera un magnifique spectacle, bien fait pour réjouir tous les cœurs vraiment chrétiens.

Veuillez agréer nos salutations fraternelles,

P.-EMILE SAUSSINE,
pasteur-président.

Lunel, le 28 septembre 1867.

Monsieur le Président,

Je suis chargé, par le Conseil presbytéral de mon Eglise, de vous annoncer que la fête de la Réformation sera célébrée dans l'Eglise de Lunel, le premier dimanche de novembre de chaque année. Le Conseil est heureux de s'associer à une idée dont la Société que vous présidez peut à bon droit revendiquer l'initiative, et désirant lui témoigner sa reconnaissance en même temps que lui donner une preuve de sympathie pour les services signalés qu'elle rend à nos Eglises, en leur faisant connaître leur passé, en arrachant à l'oubli l'histoire de nos glorieux ancêtres (*Considérants de la délibération*) il a décidé à l'unanimité que la collecte, qui aurait lieu à l'issue de ce service, sera destinée à la *Société du Protestantisme français*.

Je suis heureux, Monsieur le Président, d'avoir à vous faire une communication semblable, et je vous prie d'agréer l'hommage de ma respectueuse et fraternelle considération.

G. BAZILLE, pasteur.

Nous avons reçu des communications analogues de MM. les pasteurs-présidents des Consistoires de Marennes, Valence et Vallon. M. le pasteur Aug. Crest nous apprend que dans cette dernière consistoriale « la fête avait déjà été dignement célébrée, l'année dernière, sous l'impulsion du chef-lieu. » On se souvient enfin que, dans une séance du 25 janvier dernier, le Consistoire de l'Eglise de Paris a voté, en principe, l'établissement d'un service commémoratif de la Réformation, dans les Eglises de son ressort, et qu'une commission de sept membres a été chargée de préparer un rapport sur ce sujet. Espérons donc que les fidèles de la capitale comme ceux de la province prendront également part à la solennité du premier dimanche de novembre, jour que nous recommandons instamment à l'adoption de toutes les Eglises, pour le présent comme pour l'avenir.

VARIÉTÉS

INAUGURATION DE LA SALLE DE LA RÉFORMATION, A GENÈVE

Après les conférences de l'Alliance évangélique d'Amsterdam, ce concile œcuménique de la chrétienté réformée, Genève a eu sa fête non moins intéressante pour le patriotisme que pour la religion. Le 26 septembre dernier a été inaugurée la *Salle de la Réformation* qui n'est, comme on sait, que la réalisation d'un vœu exprimé en 1861, renouvelé depuis au jubilé tri-séculaire de Calvin (27 mai 1864). L'édifice, dépourvu de tout ornement intérieur, et d'une nudité qui peut paraître excessive, même dans la cité calviniste, consiste en une vaste salle ornée de tribunes circulaires qui peut contenir plus de deux mille auditeurs, et qui se relie à des salles de moindre étendue destinées à une bibliothèque, et à des réunions d'instruction et de prière, le tout construit à l'aide de souscriptions particulières qui ont atteint le chiffre de 300,000 francs. C'est une tribune ouverte à toute voix religieuse; *l'Exeter-Holl* de Genève.

L'inauguration de ce monument a été digne des grands souvenirs qu'il rappelle. Il suffit de nommer parmi les orateurs entendus le premier jour, sir Arthur Kinnaird, membre du parlement d'Angleterre, le célèbre avocat Robert Baxter, M. Christ Sarrazin, de Bâle; MM. les professeurs Godet et de Rougemont, de Neuchâtel; la France était représentée par M. le pasteur Guillaume Monod et M. le comte Jules Delaborde, de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Notre collègue sut heureusement évoquer le souvenir du cabinet de Calvin, cette salle de la Réformation il y a trois siècles. La séance du jeudi soir offrit un intérêt exceptionnel. On annonçait un discours de M. Merle d'Aubigné d'un rare à-propos : *l'arrivée de Calvin à Genève* (juillet 1536). Qui mieux que l'éminent historien pouvait rappeler à une génération qui semble parfois l'oublier ce que Genève doit à Calvin? Après avoir exposé l'œuvre préparatoire accomplie par Farel, Froment et Viret, et ramené d'Italie l'illustre auteur de *l'Institution chrétienne*, il le montre retenu par les menaces de Farel, et inaugurant bien malgré lui cet

apostolat qui semble son martyre et sa gloire. Sous les voûtes de Saint-Pierre retentissant hier encore des litanies des chanoines, s'élève la voix de Calvin (*iste Gallus!*) professant la théologie et fondant cet austère enseignement de science et de piété qui tiendra durant trois siècles l'Europe attentive. Si Genève a joué un rôle si important dans le monde, ne le doit-elle pas à Calvin qui la rendit la capitale d'une grande opinion? Et que ne fit pas le réformateur pour sa propre patrie! Le malheur de la France c'est de s'être pour ainsi dire arraché le cœur en bannissant ses meilleurs fils! « Saintes victimes de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes, s'écrie ici l'orateur, galériens, prisonniers, confesseurs, troupe héroïque des réfugiés, héros de la foi et de la liberté, Coligny, Dubourg, Du Plessis Mornay, Marnix, Guillaume le Taciturne; vous vous êtes tous glorifiés d'être des disciples de Calvin! Ce sont des hommes tels que vous que réclame notre société tourmentée! Ils ont manqué à 1789; manqueront-ils à l'époque actuelle! »

Ce n'est là qu'un pâle résumé de ce beau discours, de ces fêtes animées de l'esprit le plus pur, et couronnées par une éloquente prédication de M. le pasteur Coulin sur *l'Enseignement de Jésus-Christ*. Quel contraste entre cette solennité toute chrétienne et les saturnales de Malines, entre ces paroles de paix et de vie et l'impuissant anathème de l'épiscopat, maudissant, par la voix de M. Dupanloup, tout ce qui représente un progrès, une liberté dans notre moderne civilisation! Laissons les morts ensevelir leurs morts, et détournons les yeux de ce qui croule pour les attacher à ce qui ne peut périr : *Ubi Christus, ibi Ecclesia!*

J. B.

NÉCROLOGIE

M. LE BARON DE DAUNANT.

Le 23 septembre dernier, s'est éteint à Nîmes, dans sa quatre-vingt-deuxième année, un des premiers et plus constants amis de notre œuvre historique, un homme qui sut garder à travers les vicissitudes de notre temps, la fidélité des convictions unie à l'élévation de l'esprit, à la modération du caractère, aux plus rares vertus. M. le baron Achille de Daunant appartenait à cette génération forte qui grandit au milieu des orages de la Révolution et de l'Empire, qui se trouva prête pour les luttes de la Restauration, et put croire son idéal politique réalisé sous la monarchie de 1830. Député du Gard, pair de France, premier président de la cour d'appel de Nîmes, M. de Daunant montra partout une haute intelligence, un vif amour de la justice, et cette dignité de l'âme qui n'emprunte rien à la fortune et qui survit à ses naufrages. Dans la retraite qu'il s'était noblement imposée et où l'accompagna l'estime publique, il ne demeura point inactif. Il demanda aux lettres, ces consolatrices de la vie, l'emploi de ses belles facultés. Deux Essais sur les *Mémoires du Duc de Saint-Simon*, et sur le *Procès des Templiers*, lus à l'Académie du Gard, attestent l'heureuse activité de son esprit. Il n'y avait pas pour lui de prescription contre la justice : son âme généreuse s'était émue d'une iniquité consommée il y a plus de cinq cents ans. Ceux-là seuls qui l'ont connu dans l'intimité du foyer domestique, savent ce qu'il y déployait de bonté simple et touchante. Je ne saurais soulever ce voile sans toucher aux meilleurs souvenirs de ma jeunesse, à ses premiers deuils. Je n'ai voulu que rendre hommage à un ami vénéré, à un homme de bien dont l'exemple demeure pour ceux qui le pleurent un encouragement à tout ce qui est juste et bon.

JULES BONNET.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

SÉBASTIEN CASTALION

OU

LA TOLÉRANCE AU XVI^e SIÈCLE (1)

L'Espagnol Cassiodore de Reyna, retiré à Genève pour cause de religion, ne pouvait, dit-il, voir la place où fut brûlé Servet sans verser des larmes (2). Et moi aussi, je n'ai jamais traversé le champ funèbre de Champel sans déplorer la funeste erreur qui imprima une tache indélébile à la Réforme française, et qui consumma pour longtemps le divorce entre la religion et la liberté. Le jour où s'éleva ce fatal bûcher, l'Eglise des martyrs abdiquant son sublime caractère, devint une Eglise persécutrice. Elle fit cause commune avec les bourreaux; elle renia sa pure origine. Luther avait dit : « Brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit(3). » Fidèle à cette déclaration, il avait toujours réservé le droit de la conscience devant les magistratures humaines. Trente ans après, le doux Mélanchthon proclame juste et sainte

(1) Voir le *Bulletin* du 15 octobre.

(2) Documents de l'Eglise française de Francfort.

(3) *Conclusio LXXX in Resol. de Indulgentiis*, 1518. Thèse condamnée par la Sorbonne en 1521.

la sentence prononcée contre Michel Servet. Dans la première édition de l'*Institution chrétienne*, Calvin avait dit : « Nous devons vivre avec les excommuniés comme avec les Turcs, les Sarrasins et les autres ennemis de la religion. C'est par la persuasion, la clémence, la mansuétude et la prière, que nous devons les ramener à l'unité du Christ (1). » Dix-sept ans plus tard, Calvin écrit un livre pour prouver qu'il est licite de punir de mort les hérétiques. Dans l'applaudissement universel, une voix s'élève pour invoquer les droits de la charité et proclamer un code nouveau plus conforme à l'esprit du christianisme. C'est l'éternel honneur de Castalion !

Je n'ai point à retracer ici un procès dont les péripéties ont été exposées avec une haute et impartiale critique par un historien genevois (2); je ne veux que rechercher la part de Calvin dans ce lamentable épisode du XVI^e siècle. Il rencontre pour la première fois Servet sur les bancs de l'Université de Paris, attaquant avec véhémence le dogme de la Trinité, et rêvant sur les ruines communes du Catholicisme et de la Réforme une religion épurée dont le panthéisme semble le dernier mot (3). Un jour est fixé pour un débat devant témoins dans une maison du faubourg Saint-Antoine. Calvin s'y rend au péril de sa vie; Servet n'y paraît pas (4). Nous le retrouvons, quelques années plus tard (1540), établi comme médecin à Vienne en Dauphiné, commentant la Bible et Ptolémée, et ne cessant de harceler Calvin de ses doutes hardis, de ses né-

(1) « Debemus tamen contendere quibus possimus modis, sive exhortatione ac doctrina, sive clementia ac mansuetudine, sive nostris ad Deum precibus ut ad meliorem frugem conversi in societatem ac unitatem Ecclesie se recipiant. » (*Christianæ Religionis Institutio*. Edit. princeps de 1536, p. 447.) Je cherche en vain ce passage dans les éditions ultérieures. Comparez avec l'édition de 1561, lib. IV, c. 12 et 13 : *De Excommunicatione*.

(2) Albert Rilliet, *Relation du Procès criminel intenté à Genève, en 1533, contre Michel Servet*. In-8°. Genève, 1844.

(3) *Déclaration pour maintenir la vraie foy, etc.*, édit. de 1554, *passim*, et notamment p. 89 et 90. Il y a là un dialogue tratement significatif, qu'il est superflu de reproduire ici. Le premier écrit de Michel Servet est le : *De Trinitatis erroribus Libri VII*. Haguenau, 1531. Au mois de février 1533 parut clandestinement le second, qui contenait tout un système philosophique et religieux destiné, dans la pensée de son auteur, à renouveler le christianisme; c'est le livre intitulé : *Christianismi Restitutio*, cause du double procès de Vienne et de Genève.

(4) Bèze, *Vie de Calvin*, ann. 1533. *Déclaration pour maintenir la vraie foy*, p. 58.

gations téméraires. On dirait le tentateur attaché aux flancs de l'homme qui a le plus énergiquement cru dans ce siècle de foi. Rien n'égale sa jactance, si ce n'est son opiniâtreté, l'une et l'autre espagnoles. La fièvre qui le consume est celle de la libre recherche sans mesure et sans frein. Chacune de ses lettres au réformateur est un défi, trop souvent un outrage (1)! Les réponses de Calvin trahissent une sourde irritation qui, ravivée par les secrètes blessures de la foi et de l'orgueil, va se transformer en un implacable ressentiment. Dans une lettre au libraire Jean Frelon (de Lyon), on lit ces mots, relatifs à Servet : « Pour ce qu'il m'avoit écrit d'un esprit tant superbe, je luy ay bien voulu rabattre un petit de son arrogance, parlant à luy plus durement que ma coustume ne porte, car je vous assure qu'il n'y a leçon qui lui soit plus nécessaire que d'apprendre humilité, ce qui lui viendra de l'esprit de Dieu et non d'ailleurs... S'il poursuit d'un tel style comme il a fait maintenant, vous perdrez temps à me plus solliciter de travailler envers luy, ne doubtant pas que ce ne fust un Sathan pour me distraire des aultres lectures plus utiles (2). » Et le même jour, 13 février 1546, Calvin, ne prenant conseil que d'un ressentiment jusqu'alors contenu, écrit à Farel ces lignes que la charité doit déplorer éternellement : « Servet m'a écrit en joignant à ses lettres un énorme volume de ses rêveries. Il m'avertit avec une fabuleuse arrogance que j'y verrai des choses extraordinaires, inouïes. Il m'offre même de venir en conférer avec moi, si j'y consens; mais je ne veux pas engager ma parole, car s'il venait ici, pour peu que j'eusse d'autorité, je ne souffrirois pas qu'il en sortit vivant : *Vicum exire non patiar* (3)! »

(1) Osons le dire ici : Intéressant comme victime, Servet l'est moins comme homme, et à Genève, il fut moins peut-être condamné pour ses erreurs que pour la manière dont il les soutint. Que penser d'un accusé qui, dans le plus grave des débats, mis en présence de Calvin, a sans cesse ces mots à la bouche : « Tu mens! tu extravagues! Oh! le méchant, l'impudent, Simon le Magicien!... » etc. Il y a loin de ce langage d'un homme qui sut, il est vrai, mourir pour son opinion, à la noble sérénité des martyrs du XVI^e siècle.

(2) *Lettres françaises*, t. 1, p. 146.

(3) *Calvinus Farello*. Msc. de Paris. Collect. Dupuy, t. 102.

Ces mots, qui éclatent comme une tragique révélation, dont l'authenticité ne peut plus être contestée, ne sont que le prologue du drame qui doit s'accomplir sept ans plus tard dans la cité réformée. C'est de Genève que part, au mois de février 1553, la dénonciation qui livre Servet à l'inquisition de Lyon. Quoi qu'en aient dit les contemporains ou de modernes détracteurs, Calvin n'est pas caché derrière Guillaume de Trie. Il ne dicte pas dans l'ombre les trois lettres à Antoine Arneys; mais, cette correspondance une fois engagée, il ne refuse pas à de Trie vivement pressé par son parent, la communication des pièces qui établiront aux yeux des juges lyonnais l'identité de l'auteur de la *Christianismi Restitutio* et de Michel Servet (1). C'est assez pour perdre le malheureux Espagnol! Son procès s'instruit à Vienne; une sentence de

(1) Cette communication, déjà si regrettable, ne suffit pas aux adversaires de Calvin. L'abbé d'Artigny, M. Audin, M. Saisset lui-même dans sa belle étude sur Michel Servet, se sont évertués à prouver que les trois lettres de Guillaume de Trie à son cousin Antoine Arneys étaient l'œuvre du réformateur se cachant dans l'ombre, pour manier plus sûrement l'arme de la dénonciation et porter le premier coup à son ennemi. Pour rendre cette thèse plus plausible, il fallait présenter Guillaume de Trie comme un personnage subalterne, incapable de tenir la plume dans une controverse théologique. L'abbé d'Artigny et Audin n'y ont pas manqué. M. Saisset a suivi docilement leur exemple : « Guillaume de Trie, dit-il, homme simple et sans lumières, incapable de répondre aux objections qu'on lui adressait, montrait les lettres de son parent à Calvin, qui lui dictait les réponses. » Rien de plus futile que de telles assertions. Guillaume de Trie n'était point un homme simple et sans lettres. Il appartenait à une famille noble, et avait quitté Lyon non pour de mauvaises affaires, mais pour des motifs religieux de l'ordre le plus élevé. A peine arrivé à Genève, il y épousa la fille de Guillaume Budé, l'oracle de la Renaissance. C'est à lui enfin que le célèbre jurisconsulte Hotman, expatrié aussi pour cause de religion, dédia, en 1548, sa traduction française de l'*Apologie de Socrate*. Nous voilà bien loin du négociant en faillite qui inspire à M. Audin une si comique commisération : « La ruse est admirable : il ne faut pas perdre une ligne de la lettre du pauvre marchand qui parle théologie, comme s'il eût étudié toute sa vie! » Il est difficile, on en conviendra, de s'aventurer plus étourdiment. N'en déplaise à M. Audin, Guillaume de Trie a pu écrire, il a écrit en effet les lettres signées de son nom, et où tout s'explique, si l'on tient compte de la liberté d'une correspondance de famille, des préjugés du siècle et des sentiments d'un réfugié qui, prêt à s'immoler pour sa foi, veut garder pur et sans tache le drapeau de son Église. Il n'y a qu'un seul homme à Genève qui n'ait pu écrire les lettres à Antoine Arneys, et c'est celui auquel on les impute! Calvin a répondu à cette accusation, et le témoignage du réformateur, dont on connaît assez la sincérité, ne peut être omis : « Le bruiet vole çà et là que j'ay pratiqué que Servet fut prins en la papauté, à savoir à Vienne. Sur cela plusieurs disent que je ne me suis pas honnestement porté, en l'exposant aux ennemis mortels de la foy, comme si je l'eusse jeté en la gueule des loups. Mais, je vous prie, d'où me seroit venue soudain une telle privauté avec les satellites du Pape? Voilà une chose bien croyable, que nous communiquions ensemble par lettres!... Parquoy il n'est pas besoin d'insister plus longuement à rembarber une calomnie si frivole, laquelle tombe bas quand j'en auray diet en un mot qu'il n'en est rien. » *Déclaration pour maintenir la vraye foy*, p. 53, 54.

mort est prononcée; le bûcher attend une victime qui ne saurait périr sur terre catholique sans être confondue avec des milliers d'autres victimes dont l'histoire sait à peine les noms. Mais un bien autre honneur est réservé à Servet pour la satisfaction de ses premiers juges et le scandale éternel de la Réforme : il s'enfuit de la prison de Vienne, et, après avoir erré plusieurs mois sur les confins de la France et de l'Italie, il vient chercher un asile à Genève. Proscrit de tous les cultes, il n'y trouve qu'un cachot. Calvin n'hésite pas à se porter comme accusateur; il croit l'honneur de Dieu engagé dans la condamnation d'un homme qui résume en lui seul toutes les hérésies, et dont l'impunité retomberait d'un poids fatal sur la cause de l'Évangile. Le procès jugé à Vienne par des magistrats catholiques recommence donc à Genève devant des magistrats protestants, non moins jaloux de maintenir l'intégrité de la foi au sein de leur propre Église, et il aboutit, selon le vœu de Calvin, à une sentence capitale (1). Les Églises helvétiques, consultées, ont été unanimes à reconnaître la culpabilité de Servet et la nécessité d'un châtiment qui dégagera la Réforme de toute solidarité avec de funestes erreurs. Les efforts de Calvin et de ses collègues pour adoucir l'horreur du supplice demeurent inutiles (2) : Genève aura son auto-da-fé ! Le 27 octobre 1553, s'accomplit sous les yeux de Farel et de quelques assistants tristement émus le douloureux sacrifice. Sans rétracter (et comment l'en accuser à cette heure?) aucune des erreurs pour lesquelles il va mourir, Servet écoute avec recueillement la prière qui sort de toutes les bouches, invoque une dernière fois le Christ, Fils du Dieu éternel, et il ne reste bientôt de lui sur la terre que « des cendres dispersées, un nom désormais célèbre et un lugubre souvenir (3) ! »

(1) « Spero capitale saltem fore judicium; poenæ vero atrocitatem remitti cupio. » *Calvinus Farello*, 20 augusti 1553.

(2) « Genus mortis conati sumus mutare, sed frustra. » *Calvinus Farello*, 26 octobris 1553. En parlant de ces efforts de Calvin, M. Rilliet dit justement : « C'est à lui pourtant qu'on a toujours fait un crime de ce bûcher qu'il voulait qu'on ne dressât pas ! »

(3) Rilliet, *Relation du procès criminel contre Michel Servet*, p. 122.

Je ne puis que m'associer ici aux éloquents réflexions qui terminent le beau récit de M. Rilliet : « Le tardif scandale qu'a causé ce supplice est un hommage rendu à l'esprit de la Réforme, car c'est moins peut-être la rigueur des juges que leur inconséquence qui a donné tant d'éclat au trépas de Servet. Partout ailleurs que dans une ville réformée, il aurait péri sans que sa mémoire rappelât autre chose qu'un bûcher et qu'une victime. A Genève, il n'a pu perdre la vie sans devenir le représentant d'une cause et le martyr d'un principe... En cherchant à réprimer les manifestations d'une pensée étrangère à la sienne, la Réforme était de bonne foi, car elle avait fait l'expérience des périls qui naissaient sur les pas de l'émancipation religieuse, et elle se sentait encore meurtrie des coups qu'avait fait porter dans son propre camp le conflit des opinions. Son erreur fut de ne pas se confier, pour protéger sa vie, aux mêmes principes qui la lui avaient donnée, et de céder à l'irrésistible tentation de comprimer par la force, dont les pouvoirs politiques lui offraient le secours et lui cachaient l'odieux, ce qu'elle aurait dû combattre par les seules armes de la persuasion. La parole l'avait mise au monde, et pour se défendre elle préféra l'échafaud à la parole. Le supplice de Servet fut en même temps le fruit et le remède de cette funeste inconséquence. La répression n'avait en effet pour terme logique et pour résultat efficace que le bûcher. Les flammes du bûcher mirent en lumière, mieux que les arguments les plus habiles, l'iniquité de la répression. Elles ont à elles seules autant peut-être éclairé les esprits que tous les auto-da-fé catholiques, car une éclatante contradiction choque plus que les résultats d'un système conséquent (1). »

Que ne dut pas éprouver Castalion en suivant, du fond de sa retraite à Bâle, les péripéties du douloureux procès qui tint durant plusieurs mois les Eglises helvétiques en suspens ! Aucun exemplaire de la *Christianismi Restitutio* n'était parvenu jusqu'à lui. Il ne connaissait que vaguement la doctrine de

(1) *Ibidem*, p. 123, 124.

Servet, et malgré l'aversion mêlée d'effroi qu'elle inspirait aux esprits les plus religieux de ce temps, il hésitait à condamner, sur la foi de Calvin, un homme dont les opinions n'étaient peut-être pas sans rapports avec celles qu'avec plus de mesure il professait lui-même sur certains points de la théologie réformée (1). D'ailleurs, le débat théologique était clos: les flammes avaient étouffé la voix de l'hérésiarque espagnol, et Castalion ne pouvait voir dans le malheureux novateur échappé au bûcher de Vienne pour venir expirer sur celui de Genève, qu'un martyr de cette liberté de conscience dont il avait lui-même revendiqué les droits dans sa lettre au roi d'Angleterre. Devant le sacrifice consommé à Champel, il n'y avait place dans son cœur que pour l'indignation et la pitié. Ce double sentiment éclate dans un écrit de la main de Castalion conservé à Bâle, et qui n'était pas destiné à la publicité (2). C'est une apologie de Servet, un amer réquisitoire contre ses juges (3). L'auteur déclare en finissant qu'il ne saurait se prononcer sur le fond du débat tant que le livre incriminé sera soustrait au public (4). Il ne veut pas plus défendre de coupables erreurs qu'accepter aveuglément des accusations sans preuves (5). « A Dieu ne plaise, dit-il, que je conteste la légitime autorité des ministres de Jésus-Christ! Tel est le respect que m'inspirent ceux qui portent dignement

(1) Je ne trouve nulle part nettement exprimée dans les écrits de Castalion la croyance au dogme de la Trinité, dans le sens Athanasien, tel qu'il est formulé dans les écrits des réformateurs. Cette doctrine est une de celles qui, avec le libre arbitre et la prédestination, lui paraissent moins propres à édifier les fidèles, qu'à exciter de stériles débats. Les termes qu'il emploie pour exprimer la nature divine du Christ semblent impliquer un doute secret, qui n'est pas incompatible avec ses tendances mystiques.

(2) Arch. eccl. de Bâle. Premier volume des *Varia ecclesiastica Basiliensia*. Minute autographe.

(3) Contre Calvin surtout. L'auteur s'indigne à la pensée qu'on ait pu confondre Servet pour quelques doutes sur la Trinité avec des contempteurs de toute religion, tels que Rabelais, Dolet, Villanova. Ce passage mérite d'être cité : « Hanc interpretationem in vulgus ita invidiose exagitarunt ut putent homines Servetum aliquem fuisse *Rabelasii*, aut *Doleti*, aut *Villanovani* similem, qui nullum Deum aut Christum haberet. » Msc. de Bâle.

(4) « De Serveti doctrina judicium suspendamus, donec ejus libri prodeant, si quando forte prodituri sunt. » *Ibidem*.

(5) « Etenim si sumus qui nec errores ejus defendere, nec aliorum in eum accusationibus temere credere velimus. » *Ibidem*.

ce titre, que je crois que celui qui leur résiste met en péril son propre salut. Les bons pasteurs sont ceux qui imitent le Christ, pasteur souverain des âmes, et auxquels il a dit : *Celui qui vous écoute m'écoute*. Ceux-là, en effet, donnent leur vie pour leurs brebis, et sont attentifs à sauver, non à perdre. On doit leur obéir comme au Christ lui-même. Quant aux pasteurs sanguinaires qui non-seulement ne mènent pas leurs brebis au pâturage, mais qui se nourrissent de la chair et du sang du troupeau confié à leur garde, je leur dénie toute obéissance. Que le maître de la moisson amène de nouveaux ouvriers dans sa vigne! »

Lorsque Castalion écrivait ces lignes accusatrices, il avait sous les yeux le livre dans lequel Calvin exposait les erreurs de Servet, ainsi que le devoir pour le magistrat chrétien de réprimer l'hérésie par le glaive (1). Les arguments invoqués dans ce livre étaient ceux que dix siècles et d'innombrables docteurs s'étaient pour ainsi dire transmis de main en main, comme la tradition constante et la loi sacrée de l'Eglise fondée par celui qui « fut doux et humble de cœur! » Les siècles pèsent d'un grand poids sur ceux mêmes qui croient en avoir secoué le fardeau, et les libres génies qui semblent ouvrir une voie nouvelle à l'humanité, qui lui montrent de loin de meilleurs horizons, payent encore un triste tribut aux préjugés de leur temps. Calvin en est la preuve. Sans s'apercevoir de l'excès d'inconséquence où il tombe, il forge un nouveau joug pour les âmes affranchies; il donne pour arme la persécution à une Eglise fille de la foi et de la liberté. Dès les premières pages de son livre, écrit avec une âpre ironie et une implacable véhémence, comme à la lueur d'un bûcher, il attaque

(1) C'est l'ouvrage que j'ai déjà plusieurs fois cité : *Déclaration pour maintenir la vraie foy que tiennent tous chrestiens de la Trinité des personnes en un seul Dieu par Jean Calvin, contre les erreurs détestables de Michel Servet, Espagnol; où il est aussi montré qu'il est licite de punir les hérétiques, et qu'à bon droit ce méchant a été exécuté par justice en la ville de Genève*. Edition de 1554, in-12 (exemplaire de M. Henri Lutteroth). Ce livre parut en latin et en français au commencement de l'année. Dès le 23 février, Calvin en annonce l'envoi à Bullinger, de Zurich, à l'instigation duquel il l'avait composé. *Calvin's Letters*, t. III, p. 20. Je le vois aussi mentionné dans une lettre de Nicolas Zerkiuden à Calvin du 10 février 1554.

la théorie chère à Castalion, qui veut fonder la tolérance sur l'incertitude des croyances religieuses et l'absence de tout tribunal pour en juger. C'est une réponse à la Préface de 1551 en même temps qu'une déclaration de guerre : « Il y a un autre fantastique qui contrefait le philosophe en sa tanière, lequel, appelant Servet son bon frère, dit qu'il ne faut point punir les hérétiques, pource que chacun amène telle exposition que bon luy semble sur l'Escriture, et que la vérité est comme cachée dedans nuées obscures. Ainsi, ce bon théologien aime mieux effacer la foi du cœur des hommes que souffrir qu'on punisse ceux qui la renversent : car quelle religion demourera plus au monde? quelle marque y aura-t-il pour discerner la vraye Eglise? Brief, que sera-ce de Dieu et de Jésus-Christ si la doctrine est incertaine et comme mise en suspens? Et quel opprobre fait-on à Dieu en disant qu'il a tellement entortillé son langage en l'Escriture sainte, qu'il ne s'est fait que jouer des hommes, leur tenant le bec en l'eau? Or, si nous n'avons religion certaine et résolue en l'Escriture sainte, il s'ensuivra que Dieu nous a voulu occuper en vain par je ne sçay quelles fallaces, comme s'il nous parloit de cocquecigrues (1). Que reste-t-il à telles gens, sinon d'anéantir l'Escriture sainte, pour avoir un chemin plus court d'imaginer tout ce qui leur viendra en la teste? Cependant on voit clairement que ce que j'ay dict cy-dessus est trop vray, à savoir que tous mocqueurs de Dieu et gens desbordés à impiété, et pareillement tous mutins, en débattant que les princes et magistrats ne doivent point maintenir par glaive la vraye religion, plaident leur cause particulière, prétendans d'avoir congé de troubler tout le monde sans en estre repris, ne qu'on leur face sentir qu'ils font mal (2). »

Quelle fut l'impression produite par le livre de Calvin, non sur Castalion engagé dès lors sans retour dans les plus âpres démêlés avec le réformateur, mais sur le petit nombre d'es-

(1) Balivernes, billevesées, etc.

(2) *Déclaration*, etc., p. 16, 17.

prits qui, supérieurs aux controverses du temps, exempts de tout ressentiment personnel, gémissaient en secret des rigueurs de la Réforme et soupiraient après la conciliation de la foi et de la liberté dans son sein? Je trouve la réponse à cette question dans quelques lettres admirables adressées à Calvin par un magistrat bernois, Nicolas Zerkinden, qui semble de la noble famille des Mornay et des L'Hôpital. Longtemps préfet à Nyon, Zerkinden avait vu à l'œuvre Farel, Viret, Calvin, et il entretenait avec eux une correspondance familière qui fait le plus grand honneur à son esprit tolérant, élevé. Après avoir pris connaissance du livre de Calvin sur Servet, il écrivait au premier : « Ce n'est pas sans douleur que j'ai vu cet homme, qui ne semblait pas, à d'autres égards, étranger à la connaissance de l'Évangile, égaré dans le labyrinthe d'aussi monstrueuses erreurs, et j'ai souhaité plus d'une fois avec larmes ou qu'il n'eût jamais vécu, ou qu'il eût donné quelques signes de repentir... Toutefois, vous l'avouerez-je, vénéré frère en Dieu, je suis de ceux qui, par ignorance ou par faiblesse, voudraient réduire le plus possible la part du glaive dans la répression des erreurs involontaires ou réfléchies, et je suis moins encore touché des passages des saints Ecrits que l'on invoque en faveur de la tolérance que des tristes spectacles offerts de nos jours par la persécution dirigée contre les anabaptistes. J'ai vu de mes yeux une femme octogénaire traînée au supplice avec sa fille, mère de six enfants orphelins, pour le seul crime d'avoir embrassé une doctrine spécieuse et refusé le baptême, comme si l'erreur de deux pauvres femmes pouvait être une cause de perte pour le monde entier!... Je crains, à vrai dire, que les haches et les faisceaux ne soient pas le meilleur moyen de réprimer la licence des esprits et de maintenir intacte l'autorité des dogmes reçus. Les exemples de l'antiquité sont là pour nous apprendre que les taches de cette nature s'étendent avec le sang versé pour les effacer et qu'elles ne disparaissent jamais. J'ai vu des magistrats se repentir amèrement d'avoir prononcé une sentence de mort, et

envoyé au supplice des malheureux dont la plainte les poursuivait moins encore que la voix accusatrice de leur conscience. Ce n'est pas que je veuille excuser Servet, ni aucun de ceux qui sont impies et blasphémateurs comme lui : je n'ai en vue que les hommes, en trop grand nombre, qui sont plus abusés que coupables, et qui peuvent tomber dans les pièges que nous leur tendons nous-mêmes. Puissions-nous éviter de telles extrémités, grâce à la sagesse des magistrats s'appliquant à modérer leur sentence (1) ! » On aime à citer de telles paroles, dignes de l'Évangile qui les inspira, de la Réforme qui les reconnaît pour siennes, du réformateur à qui elles étaient adressées, et qui, avec de bien autres maximes auxquelles il se montra, hélas ! trop fidèle, sut honorer du moins la noble franchise de Zerkinden !

Cinq mois après la mort de Servet, peu de semaines après la publication du livre où étaient réfutées ses erreurs, quand l'agitation causée par le tragique dénoûment du drame genevois commençait à peine à se calmer, parut mystérieusement un petit livre dont le titre seul allait exciter dans ce siècle orageux de nouvelles tempêtes : DE HERETICIS. *An sint persequendi* (2) ? Quel en était l'auteur ? Nul ne l'aurait pu dire, excepté Calvin, qu'un sûr instinct dut avertir du lieu d'où venait le coup, de la main qui l'avait porté. Sur la dernière page, on lisait le nom de Magdebourg, destiné à dérouter l'opinion : sur la première, ce verset de l'Épître aux

(1) « Unum hoc reticere non possum vereri me ne non sint fasces et securæ magistratuum viâ et methodus compescendi ingeniorum luxuriam, etc... » *Nicolas Zerkindes Calvino*, lettres du 10 février et du 7 avril 1554. Msc. de Paris et de Genève. Zerkinden vécut jusqu'à un âge très-avancé. Je retrouve en 1583 le nom de cet homme de bien, avec une pieuse inscription, sur l'*Album amicorum* de Jean Durant. (*Bull.*, XII, p. 227.) La correspondance encore inédite de Zerkinden avec Calvin a sa place marquée dans le *Bulletin*.

(2) Voici le titre complet de ce livre, une des plus précieuses raretés bibliographiques, que je dois à une bienveillante communication d'un homme digne de posséder de tels trésors, M. Henri Lutteroth : *De hæreticis an sint persequendi, et omnino quomodo sit cum eis agendum doctorum virorum tum veterum tum recentiorum sententiæ. Liber hoc tum turbulento tempore pernecessarius...* etc. In-18. Magdeburgi, per Georgium Rausch, anno Domini 1554, mense martio. La même année parut une édition française du même livre, également sans nom d'auteur. M. le pasteur Ad. Schæffer, dans son *Essai sur l'avenir de la tolérance*, p. 130 à 144, a fait le plus heureux usage de cette traduction. Je traduis moi-même le texte latin.

Galates : « Celui qui est né selon la chair persécute celui qui est né selon l'esprit. » Le volume, imprimé avec soin et formant 173 pages, n'était qu'un recueil de morceaux, anciens et modernes, consacrés à un même sujet, et il s'ouvrait par une lettre de *Martinus Bellius* au duc Christophe de Wurtemberg, l'un des princes les plus pieux de ce siècle. Voici le début de cette préface :

« Prince très-illustre, si tu avais annoncé à tes sujets que tu viendrais les visiter, sans indiquer le jour, en leur commandant de se munir de vêtements blancs pour paraître devant toi, que dirais-tu si, à ton arrivée, tu les trouvais non-seulement oublieux des vêtements dont ils devaient se parer, mais encore occupés de vaines disputes à ton sujet, l'un disant que tu es en France, l'autre en Espagne; celui-ci que tu viendras à cheval, celui-là sur un char; les uns en grande pompe, les autres sans cérémonie... serais-tu content? Que dirais-tu encore, si tu les surprénais se disputant entre eux, non-seulement en paroles, mais à grands coups de poing et d'épée, blessant ou tuant quiconque serait d'un autre avis qu'eux? Approuverais-tu, ô prince! de tels hommes? Et si tu voyais le petit nombre de ceux qui, selon ton ordre, se seraient parés pour aller au-devant de toi, battus et cruellement mis à mort par les autres, ne punirais-tu pas les meurtriers et ne serais-tu pas d'autant plus rigoureux à leur égard qu'ils allégueraient avoir fait par ton commandement ce que tu leur aurais toi-même défendu sous les peines les plus sévères? Maintenant, ô prince! écoute l'explication de ce langage. Le Christ est le Roi du monde. En quittant cette terre, il a annoncé aux hommes qu'il reviendrait, leur laissant ignorer le jour et l'heure de son retour. Il leur a commandé aussi de revêtir des robes blanches à sa venue, c'est-à-dire de vivre en paix les uns avec les autres, dans des sentiments de piété, de concorde et de dilection mutuelle. Mais quel est celui qui accomplit fidèlement ce devoir, qui songe à se vêtir d'une blanche robe, c'est-à-dire à vivre selon les règles de la justice et de la cha-

rité, en attendant la venue du Seigneur? Personne ne s'en soucie le moins du monde. La piété et la charité sont oubliées, et notre vie s'écoule au milieu de querelles et de désordres sans fin. On dispute non de la voie qui mène au Christ, c'est-à-dire des moyens d'amender notre vie, mais du rang et de l'office du Christ lui-même, de son séjour, de son rôle, de la place qu'il occupe à la droite du Père, de son unité avec lui, ou bien encore de la Trinité, de la prédestination, du libre arbitre, de Dieu, des anges, de l'état des âmes après la mort et d'autres questions de cette nature, qui n'intéressent en rien le salut promis à la foi, puisque des publicains et des courtisanes l'ont obtenu sans tant de science, et que les mystères ne peuvent être pénétrés que par un cœur pur, car les comprendre, c'est voir Dieu même, selon cette déclaration des saints Ecrits : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils ver-
« ront Dieu!...

« La connaissance ne suffit pas à rendre l'homme meilleur. Paul a dit : « Quand même je connoitrois tous les mystères, « si je ne possède pas la charité, je ne suis rien. » Mais les hommes, enflés de leur science ou de la vaine opinion qu'ils en ont, se jugent avec mépris les uns les autres. L'orgueil engendre la cruauté, qui amène la persécution : en sorte que nul ne peut endurer la plus légère contradiction de la part d'autrui; et quoiqu'il y ait aujourd'hui presque autant d'opinions qu'il y a d'hommes, il n'est pas une secte qui ne condamne les autres et ne réclame l'empire pour elle seule. De là les exils, les liens, les feux, les croix et ce lamentable appareil de supplices qui affligent chaque jour notre vue pour le simple délit d'opinions qui déplaisent aux puissants de la terre sur des questions controversées pendant des siècles et encore aujourd'hui pendantes. Que s'il est un homme qui veut se procurer une robe blanche, c'est-à-dire vivre dans la pureté, pour peu qu'il professe une opinion particulière, on se coalise contre lui, on l'accuse, on le déclare hérétique, comme s'il avait la prétention d'être justifié par ses œuvres; on entasse les plus

odieuses accusations sur sa tête, on le déchire et on le défigure tellement par la calomnie, que l'écouter seulement devient un crime. Bien plus, on ose invoquer l'autorité du Seigneur, couvrir de sa robe sans tache de tels excès, comme si Satan lui-même pouvait imaginer quelque chose de plus contraire à l'esprit du Christ (1) ! »

A ce début plein de mouvement et de vie succèdent des considérations aussi neuves que justes sur l'hérésie dans ses rapports avec le pouvoir civil. L'auteur de la lettre au duc de Wurtemberg distingue deux classes d'hérétiques qui ne sont pas également aisées à discerner : les hérétiques de mœurs, qui demeurent trop souvent impunis, et les hérétiques d'opinions, pour lesquels la loi semble réserver toutes ses rigueurs. « Il n'est cependant pas aussi facile, dit-il excellentement, de juger de la doctrine que de la vie (2). Interrogez un juif, un Turc ou un chrétien, au sujet d'un larron ou d'un traître; ils répondront tout d'une voix : Cet homme est un malfaiteur; il ne mérite que la mort. Pourquoi cette unanimité de jugements? C'est qu'il y a là une de ces évidences sur lesquelles ne peut s'élever aucun doute, et que la réponse est pour ainsi dire gravée dans le cœur de tout homme venant au monde. Les méchants eux-mêmes ne pourraient en juger autrement. S'agit-il de la religion, cette même évidence n'existe plus (3). » L'auteur en trouve la preuve dans la multiplicité des sectes, dans la dissidence des opinions dont l'unique source est la connaissance imparfaite de la vérité. De là cette conclusion si hardie au XVI^e siècle, et qui ne l'est guère moins au nôtre : « J'ai longtemps cherché ce que c'est qu'un hérétique, et voici ce que j'ai trouvé : c'est l'homme qui pense autrement que nous en religion (4). Est-il, en effet, une secte

(1) « Et hæc omnia Christi veste tegunt, cum nihil possit Sathan excozitare quod cum Christi natura et voluntate magis pugnet. » *De Hæreticis*, préface de Martinus Belius, p. 1 à 7.

(2) « Sed de doctrina iudicare non aequè facile est ut de moribus. » *Ibid.*, p. 22, 23.

(3) « Veniamus ad religionem; inveniemus eam non perinde esse notam. » P. 23.

(4) « Equidem cum quid sit hæreticus sæpe quasiverim, nihil aliud deprehendi nisi hæreticum haberi quisquis a nobis dissentit. » P. 19.

qui n'anathématise toutes les autres, de telle sorte qu'un homme réputé orthodoxe dans tel pays, telle cité, devient hérétique ailleurs, et que pour vivre en sécurité on devrait professer autant de religions qu'il y a de sectes et de villes? Le voyageur qui parcourt le monde doit changer sans cesse de monnaie, car celle qui est bonne ici ne l'est plus là, à moins qu'elle ne soit d'or, la monnaie d'or ayant seule cours partout, quelle que soit son empreinte. Ne pourrions-nous avoir aussi en religion une monnaie d'or reçue partout, quelle que fût son effigie (1)? Croire en Dieu le Père, au Fils et au Saint-Esprit, approuver les préceptes de piété contenus dans les saintes Écritures, n'est-ce pas une monnaie d'or plus éprouvée, plus excellente que l'or même? Cette monnaie, il est vrai, aura diverses effigies tant que les hommes disputeront de la cène, du baptême et d'autres questions de même nature qui les divisent aujourd'hui. Supportons-nous, en attendant, les uns les autres, et abstenons-nous de condamner la foi de nos frères, si elle a le Christ pour fondement (2). »

Dans les dernières pages de son épître, l'auteur trouve des accents d'une haute éloquence pour peindre les tristes effets produits par les discordes qui déchirent la Réforme, et par des rigueurs qui, loin de servir la cause de la vérité, n'inspirent que la haine de l'Évangile : « Je vous le demande, qui voudrait être chrétien, lorsqu'il voit des hommes qui se réclament de ce nom traînés au supplice et traités plus cruellement que des larrons et des brigands? Qui ne croirait que le Christ est un Moloch ou quelque divinité impitoyable qui réclame sur ses autels des victimes humaines? Qui voudrait enfin servir le Christ à telle condition que s'il ose, au milieu des innombrables controverses de ce temps, différer de ceux qui ont le pouvoir en main, il soit brûlé plus impitoyablement que dans le taureau de Phalaris, quand même il crierait à pleine voix, au

(1) « Sit nobis in religione aliqua aurea moneta que ubique locum habeat, quacunque sit ejus figura. » P. 20.

(2) « Feramus alii alios, et ne continuo alterius fidem in Christo fundatam damnemus. » *Ibid.*

milieu des flammes, qu'il croit en Jésus et qu'il met son espoir en lui (1)!... O Christ, Roi et Créateur du monde! tu vois ces choses, et les supportes! Es-tu donc devenu si différent de toi-même? Lorsque tu vivais sur la terre, nul n'était plus doux, plus clément, plus patient que toi. On eût dit la brebis muette entre les mains de celui qui la tond. Frappé, meurtri, conspué, moqué, couronné d'épines, crucifié entre deux brigands, tu n'avais que prières pour tes bourreaux! N'es-tu plus le même aujourd'hui? Ordonnes-tu que ceux qui entendent tes préceptes et tes commandements autrement que nos maîtres soient noyés, décapités, coupés à morceaux, brûlés à petit feu, livrés aux plus cruelles tortures? Prends-tu plaisir à de tels sacrifices?... Si tu fais ces choses, ô Christ! ou, si tu les approuves, que laisses-tu donc à faire au démon? En quoi diffères-tu de lui? O blasphèmes! ô scélérate folie des hommes qui osent attribuer au Christ les œuvres du Prince des ténèbres (2)!... »

Telle est la conclusion de la lettre de *Martinus Bellius*, une des plus pures inspirations du siècle. Si l'importance d'un écrit se mesure non à son étendue, et aux applaudissements qui l'accueillent, mais à la somme de vérité qu'il contient, la préface du livre *De Hæreticis*, doit compter comme une de ces révélations bienfaisantes qui consolent des excès d'un autre âge. L'auteur y proclame, avec une rare éloquence, une vérité alors si nouvelle qu'elle sera en scandale à ses contemporains, le droit pour tout homme de croire librement, et d'affirmer sa croyance en ne demeurant responsable de ses erreurs que devant Dieu. Il fonde la tolérance sur les enseignements du Christ, sur les lumières imparfaites de l'homme, sur la nature même de la foi qui, malgré les certitudes intérieures accordées à tout croyant, ne peut invoquer l'évidence à son profit. En revendiquant les droits de la conscience opprimée par ses

(1) « Etiam si in mediis flammis Christum magna voce concelebret, et se in eum pleno ore credere vociferetur. » P. 27.

(2) « O blasphemias! o hominum scelestam audaciam qui ea Christo tribuere audeant quæ fiunt instinctu jussuque Sathane! » P. 28.

propres libérateurs, il n'est peut-être ni assez juste, ni assez habile pour rendre hommage aux vertus de ceux dont il réproouve les maximes et déplore les actes. Comme théologien, il assimile trop les croyances supérieures de l'âme à de simples opinions. Il ne maintient pas assez haut ces saintes affirmations de la foi, qui ne se séparent point de la liberté et n'ont de prix qu'en elle; « ces choses que l'œil n'a pas vues, que l'oreille n'a pas entendues, et qui ne sont pas montées du cœur de l'homme. » Avec ces justes réserves, on ne peut qu'admirer, dans la lettre de *Martinus Bellius*, une haute éloquence mise au service de la plus noble des causes, et la voix de la charité, pareille à celle du chœur antique, mêlant une plainte émouvante aux catastrophes de la terre !

JULES BONNET.

(*La fin à un prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ET LA SAINT-BARTHÉLÉMY

DEUX LETTRES DE M. DE SCHOMBERG, AMBASSADEUR DE FRANCE
EN ALLEMAGNE (9 ET 10 OCTOBRE 1572) (1)

(Orig. autogr. Collect. Dupuy, t. 86.)

On sait l'impression d'horreur produite par la Saint-Barthélemy en Angleterre (*Bull.*, I, 363). Cette impression ne fut pas moins vive dans les cours d'Allemagne, et les efforts de la cour de France pour en atténuer l'effet furent impuissants. C'était le moment où l'ambassadeur français, Gaspard de Schomberg, pressait les princes protestants d'appuyer la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne. La lugubre nouvelle arrivée de Paris brisa le fil des négociations. Montluc, découragé, écrivait au secrétaire d'Etat Brulart : « Par la dépêche que je fais au roy et par ce que vous dira le doyen de Die, vous entendrez comment ce malheureux vent de France a coulé le navire que nous avions jà conduit au port. » La position de Schomberg auprès de l'électeur de Saxe était des plus difficiles. Charles IX avait vainement essayé de donner le change à l'opinion par une dépêche du 25 août, où le massacre était présenté comme un châtement de la conspiration de l'amiral de Coligny et de ses complices. « J'estime, écrivait-il, le 12 septembre, à Schomberg, que vous l'avez fait entendre à mes cousins les comte palatin, duc Auguste de Saxe, duc Jules de Brunswick, landgrave de Hessen et autres princes. » Il protestait en même temps de son ferme désir de laisser les huguenots en paix, « demourans, quant au reste, en toute liberté de conscience, sans estre de rien forcés et recherchés. » Enfin, il suppliait les princes de ne faire pas moins d'état de son amitié qu'auparavant : « Ils doivent se remettre en mémoire que mes prédécesseurs, et même le feu roy François, mon aïeul, bien qu'ils ne veuillissent souffrir aucune personne en ce royaume d'autre religion que la catholique, et qu'ils feissent punir par justice tous ceux qu'on appelleit lors luthériens, n'ont pas laissé d'être en bonne amitié et intel-

(1) *Au dos* : Le refus de l'électeur de Saxe d'entrer en ligue à cause de la Saint-Barthélemy.

ligence avec les princes protestants de la Germanie... en quoy je ne me veulx non plus espargner. » Collect. Dupuy, t. 477, f^o 205, 206.) Les lettres de Schomberg semblent la réponse à cette royale missive :

AU ROI.

Sire, jé faict entendre à Vostre Majesté, par mes lettres du 25^{me} de septembre, comme j'attendoys de pied coy à Rostock le retour de Monseigneur l'Electeur de Saxe, suivant la lettre qu'il m'en avoit eserit. Or, il y estabordé le 4^{me} d'octobre. Lendemain, j'ay demandé audience où je congnyus bien qu'on estoit bien refroidy, car on ne vouloit en façon du monde parler à moy de bouche, ains fut ordonné [le] docteur Crato pour entendre ce que j'auroys à lui dire de la part de Vostre Majesté. Or, quelque instance que j'eusse peu faire de parler moi-même à luy, si il m'a fallu passer par là, s'excusant sur ung monde d'affaires, l'incommodité du lieu et travail du voïage et de la mer. Le jour en suivant, le dict docteur Crato me vint trouver, m'apportant une response par escript et par laquelle le dict Electeur vous promet et assure de vous vouloir demeurer bon et fidèle amy comme il vous a esté jusques icy, et qu'il est prest d'entretenir avec Vostre Majesté la mesme correspondance que ses ancestres et luy ont eu parcy devant et jusques icy avec la couronne de France. Mais quant au faict particulier dont il est question, il vous donne bien à connoistre qu'il n'est plus délibéré d'y entendre, fondant ses raisons sur ce qu'est advenu à Paris. Or, j'ai faict plusieurs et amples remonstrances sur ce faict au dict docteur Crato pour les rapporter au dict Electeur, et ay escript mesmes au dict Electeur, luy remontrant instamment et mectant devant ses yeux comme sans juste occasion et à tort il se formalisoit ainsi pour le faict de Paris, le tort qu'il se faisoit luy-mesmes, et au hazard qu'il se mettoit quand ses adversaires et envyeux congnoistroient que luy-mesmes s'étoit frustré du meilleur et plus grand appuy qu'il se pourroit souhaiter en ce monde; mais je n'ay jamais sceu obtenir une seule ligne de response, sinon qu'il m'a faict dire toujours qu'il demeureroit seur et bon amy de Vostre Majesté, et vous l'ayant promis une fois, qu'il ne s'en dédiroit oncques; mais qu'il ne pouvoit rien changer en sa response pour le présent, veu et considéré ce qui s'estoit fait en France et s'y faisoit encore con-

tinuellement. Et afin que je cognoisse ce qui le pouvoit mouvoir à cecey, il me feroit communiquer plusieurs seurs et vrais advis qui luy estoient venus de tous endroicts. Par yceulx est porté que pareille effusion de sang de celle de Paris s'est faicte au même jour à Orléans et Rouan, à Lyon et austres endroicts de la France, et qu'il s'y continue journellement par toutes les bonnes villes de vostre royaume; que l'exercice de religion est défendu par toute la France; le roy de Navarre et prince de Condé contraincts d'aller en la messe; que les enfants baptisés à la huguenote sont rebaptisés de nouveau à la catholique; que le mot du guet par toute la France est : Ou à la messe, ou à la rivière ! Par là, il infère que ce qui a esté faict à l'endroit du feu admiral et ses adhérans, a esté par préméditation et pour la totale royne et extermination de ceux de leur religion, et de la religion mesme; [et] combien que j'ay faict là-dessus un ample discours selon la portée de mon pauvre jugement par lequel jé [j'ay] maintenu et faict apparostre le contraire, alléguant l'apparente conspiration du diet admiral et le peu de moyen que Vostre Majesté avait en (veu l'estat auquel estoient pour lors vos affaires) de rompre ce malheureux dessein par autre voye que celle que vous avez esté contraint de prendre en main, jointet qu'il est impossible de retenir ung peuple tellement affectionné à son prince, comme est le françoys, qu'il n'exerce une infinité de cruelles vengeancees contre ceux dont il entend les chefs estre autheurs d'une telle détestable entreprise; et si l'exercice de leur religion leur estoit deffendu, qu'il faudroit nécessairement que ce fust pour les préserver contre plusieurs insolences que les communes pourroient entreprendre contre eux à ceste première chaleur. Au reste, que je suis bien certain que pour le présent ils ne sont auleunement molestés, ains que vous les maintenez en vostre protection, et que c'est une pure calomnie de ce qu'on leur veult faire à croire du roy de Navarre et prince de Condé; qu'en cela, je leur ay remonstré que toutes les fausses alarmes, calomnies, ne tendent à aultre fin sinon pour rompre et dissoudre l'amitié qu'on voit commencer à s'estraindre entre Vostre Majesté et les princes, afin que les ennemis criminels des unes et des autres pussent ruyner et engloutir l'un après l'autre, et par le moyen de la defiance qu'ils essayent par cest artifice semer et planter au cueur de toutes les deux partyes. Là-dessus, on m'a rapporté pour toute

response qu'il ne falloit pas déguiser matière que les effets démonstroient le contraire, m'alléguant quelque poinct que je diffère à vous faire entendre de bouche, et principalement le secours qu'ils disent que Vostre Majesté soit en propos d'envoyer au duc d'Albe, pour le contraire de quelle calomnie je voulos gager ma teste. Ils se formalisent aussi extrêmement d'un certain escriteau congratulatoire qui doit avoir esté publié et affiché à l'Eglise de Saint-Louys à Rome, alors que le pape fist la procession en réjouissance de la mort de l'admiral. On m'en a baillé ung double que j'envoye à Vostre Majesté.

Somme, quelque raison ou excuse que je leur ay peu bailler en payement, si ne les ay-je sceu du tout faire démordre de leur opiniastre opinion, ains le dit Electeur m'a faict dire pour toute conclusion qu'il ne pourroit rien changer à ce qu'il avoit baillé pour response pour cest heure, ce qui me faict espérer que le temps racommodera tout. Au surplus, sire, je ne puis moins faire que d'advertir Vostre Majesté de la [charité?] qu'on me preste, espérant qu'on me feroit faire quelque mauvais tour et défaict; ils s'en tenoient desjà si asseurés qu'ils ne craignoient pas de semer par lettres par toute l'Allemagne (et pense que Vostre Majesté en aura aussy senti quelque bruiet), que l'Electeur de Saxe m'avoit faict constituer prisonnier en délibération de me faire trancher la teste pour l'avoir par mes menées et artifices embarqué en la négociation qu'il avoit entreprise de vostre part en l'affaire que vous sçavez, nonobstant que je fusse dès alors bien informé que ce n'estoit que pour sonder le dict Electeur et le mettre mal et en jalousie avecques les autres princes de la Germanie et l'Empereur, et en attendant qu'on exécutoit l'entreprise de Paris, endormir les princes par belles paroles. Mais je n'ay failly, aussitost que j'en ay senti le vent, en escrire à toutes les cours des princes, maintenant que quiconque me voudroit taxer ou soupçonner seulement de la moindre des susdites calomnies, qu'il en avoit (à révérence de Vostre Majesté) menti cent pieds en la gorge; et si je venois jamais à sçavoir qui m'avoit taxé ou soupçonné d'une telle imposture, qu'il me cousteroit la vie et à tous mes parents et amys avecques, ou je laveroy mes mains en son saneg, et quand je le debvrois [crier] devant lances. Depuis, ce bruiet s'est esvanouy.

Je m'achemine à Leipsick, auquel lieu s'assemble dans quelques

jours une grande partie de la noblesse de ces quartiers de deçà, à cause de la foire qui se tient, pour accoster les principaux seigneurs et gentilshommes qui y seront, pour m'efforcer à leur bien faire entendre et imprimer au cerveau la vérité du faict de Paris, ainsy que Vostre Majesté me l'a mandé (à) la date du 25^{me} d'aoust, et pour amortir et esteindre quelque peu les détestables calomnies et attaques dont on blasonne vostre tant vertueuse et royalle réputation par toute l'Allemagne. J'espère aussy trouver au dict lieu de Leipsick quelque depesche de Vostre Majesté pour avoir mandé à Cas-sel que mes gens qui sy adresseroient eussent à me venir trouver à Leipsick, et par icelle estre informé plus particulièrement de tout ce que dessus, et de vostre intention laquelle j'exécuteray, Dieu ay-dant, comme vostre bien fidel et bien loyal serviteur de son maistre doit faire, sans redoubter nul dangier de vie, car quand j'en aurois cent mille, elles seroient toutes librement employées pour le service de Vostre Majesté. S'il [se] trouve la moindre commis-sion, j'essayeray à la raccoster, quoy qu'il m'en puisse arriver. Par aventure en aurions-nous meilleure raison que par cy devant. Le temps peult beaucoup en telles maladies qui ne procèdent que d'une passion fondée sur les malheureuses calomnies et les soupçons vaines et frivoles, et en attendant je prieray le créateur, sire, qu'il luy plaise octroyer à Vostre Majesté victoire contre tous vos ennemys et ung très-heureux et très-long règne. De Ratenaw, ce 9^{me} jour d'octobre 1572.

De Vostre Majesté,

[Le] très-humble, très-obéissant et très-affectionné serviteur à tout jamais.

(SCHOMBERG.)

A MONSIEUR DE LIMOGES (1).

Monsieur, je ne vous mande autre chose, pour le présent, sinon que je vous déclare l'advis et conseil de celui que vous sçavez et de l'affection auquel le roy peult grandement faire estat, et qui est tel qu'il fault faire consolyder la playe que la mort de l'ad-

(1) Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges, un des principaux conseillers de François II et de Charles IX. M. Louis Paris a tiré du portefeuille de ce prélat un curieux recueil de *Négociations, Lettres et Pièces diverses relatives au règne de François II*. Impr. imp. 1841.

miral et l'effusion de sang des huguenots de France ont fait au cueur des princes, car présentement on n'aura nulle raison d'eux. C'est au roy de faire congnoistre par effect et par un gratieux traitement qu'il pourra faire aux huguenots qu'on ne veult exterminer la religion. Et surtout on doit fuir toute intelligence secrète de l'Espagnol et ses adhérents, car Sa Majesté se peult assurer qu'on ne me cache rien en ces lieux-là qu'on pense pouvoir servir à meetre une defiance au cueur des princes à l'encontre de Sa Majesté. Au surplus, le roy et monseigneur doibvent rechercher, amener et choier de tout leur possible les princes d'Allemagne, pour ne leur donner occasion de se précipiter par un désespoyr aux lacqs des ennemis criminels de la couronne de France, au dangereux préjudice des affaires de Sa Majesté et de la grandeur de monseigneur, car le temps adoucira les choses, estant la haine de l'Espagnol et la tromperie et faulseté de ses complices tellement engravée au cueur desdits princes, qu'on ne l'en osterá jamais, sinon par ung cruel despit et exécration desespoir. *Hæc ille.* Je m'achemine à Leipsick pour les raisons que je mande à Leurs Majestés. De là, je fais estat de retourner en France, si autre et nouveau commandement de Sa Majesté ne me survient. On m'a cuydé faire ung mauvais tour. Je vous recommande les affaires d'ung pauvre absent, et principalement la partye de 15,000 livres que j'ai esté contrainct de payer pour avoir exécuté le commandement de monseigneur (1)... J'escris à M. Brulart qu'on ne me face ce tort de me laisser en ceste saison icy à l'emprunt et sans denier ni maille, car ce seroit pour m'achever d'acombler (*sic*) de malheur. De Ratenaw, ce 10^{me} d'octobre 1572.

[SCHOMBERG.]

(1) Sans doute le duc d'Anjou, candidat au trône de Pologne.

GRAVURE DES ASSEMBLÉES DU DÉSERT

LETTRES DE JOSEPH BOZE, PEINTRE DU ROI, A M. GIBERT

NEGOTIANT A NIMES

(1785-1789)

Qui ne connaît la belle gravure des Assemblées du Désert exécutée, à la fin du siècle dernier, par Henriquez, d'après un dessin de Joseph Boze, peintre du roi? Originaire de Lyon et déjà en possession d'une certaine célébrité, Boze fit, en 1780, un voyage à Nîmes, et y fut reçu par un honorable négociant de cette ville, protestant zélé, M. Gibert. Au régime de la persécution ouverte avait succédé celui d'une tolérance tacite, qui devait aboutir à l'édit réparateur de 1787. Les assemblées se tenaient encore au Désert, mais sans péril; en hiver, au pied des rochers de l'Ermitage; en été, à l'ombre des carrières de Lèques, voisines du chemin d'Alais, lieux sacrés pour tout cœur protestant. Quoique catholique, Boze accompagna son hôte aux assemblées du Désert, fut frappé de la beauté du site, et en prit un dessin, qui, sous le burin d'Henriquez, devint la célèbre gravure conservée comme une relique par tant de familles réformées du midi de la France.

Les lettres suivantes, qui nous sont communiquées par un de nos plus zélés correspondants Nimois, M. Ch. Sagnier, jettent un jour précieux sur l'origine de cette gravure et sur sa mise en vente à Nîmes, qui ne fut pas sans quelques mécomptes. Il est permis de conclure de quelques passages des lettres de Joseph Boze que la gravure publiée furtivement à Paris devait jouer un rôle à Versailles. Fut-elle placée sous les yeux du roi comme un plaidoyer indirect en faveur de la tolérance? On n'oserait l'affirmer. Toutefois, il n'est que juste de relever une pensée si honorable pour le peintre qui mit son talent au service d'une belle cause, et auquel on doit, par un contraste assez piquant, le portrait de Louis XVI et la gravure des Assemblées du Désert.

I

A MONSIEUR GIBERT, NÉGOTIANT, DANS LA MÊME MAISON OÙ LOGE
MADAME FLÉCHIER, AU CANAL DE LA FONTAINE, A NISMES.

A Versailles, le 29 may 1785.

Monsieur,

Je m'adresse à vous avec la plus grande confiance; vous n'avez sûrement pas oublié le projet que j'avais pendant mon séjour à Nîmes; je viens de l'effectuer. J'ai enfin chez moi la planche de la

gravure qui représente la fameuse assemblée des protestants de Nîmes; je n'attends plus que l'inscription qu'il faut mettre au bas de la gravure pour en faire tirer des estampes. Je demande, par les lettres que j'écris aux ministres, que je vous prie de vouloir bien remettre en mains propres, leurs bons avis à ce sujet et leurs bons conseils sur la conduite que je dois tenir pour mettre cette estampe au jour (1). Je vous prie de me répondre le résultat, si toutefois ils craignaient de se compromettre en répondant eux-mêmes.

A l'égard de l'inscription que nous mettrons au bas, je serais d'avis de l'écrire en anglais, une moitié de la marge, et l'autre moitié, la traduction en français, comme ayant l'air d'avoir été gravée à Londres (2). Au reste, je suivrai là-dessus la marche que vous voudrez bien me prescrire; ensuite, de vouloir bien penser à tête reposée au moyen qu'il y aurait pour la vente des estampes, ou par souscription ou autrement. Je compte enfin sur vous par l'amitié que vous m'avez toujours témoignée.

Ma femme m'a chargé de vous dire mille choses agréables; je me mets de la partie, et pour toute la maison, sans oublier Madame Fléchier, à qui ma chère moitié fait mille excuses, et en même temps des remerciements. Elle a été malade et n'a pas pu répondre à ses honnêtetés. Elle s'est avisée d'accoucher le même jour que la reine. C'est là ce qui lui a fait manquer son coup. N'importe, nous n'en serons pas moins heureux.

J'ai eu l'avantage de peindre le roi et je l'ai fait d'une ressemblance frappante, ce qui m'a procuré les portraits de la famille royale, et m'a donné une réputation distinguée. De cette affaire-la, ma famille est venue me joindre à Versailles, où nous passerons un an, et la belle nourrice nourrit une seconde Sophiette (3). Le roi m'a logé aux appartements de Monseigneur le prince Conti, galerie basse de la Chapelle, n° 30, au château de Versailles.

Mille pardons de tant de peine, et suis, en attendant de vos nouvelles, l'homme qui vous est le plus attaché.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Boze, peintre du roi.

(1) Les pasteurs de l'Eglise de Nîmes, à cette époque, étaient Rabaut-Saint-Etienne, Jean Gachon et Adrien Vincent.

(2) La gravure ne porte aucune inscription ni date d'origine : c'était plus sûr.

(3) Dans une lettre de Boze à M. Gibert, du 9 avril 1780, on lit ces mots : « Pour Mademoiselle Sophie, vous voudrez bien l'excuser. La petite ingrate vous a entiè-

C'est l'assemblée d'été dont les rochers escarpés font dans le tableau un effet pittoresque. La planche est gravée par un habile graveur de l'Académie royale de Paris ; il a su rendre par son burin l'ardeur du soleil, le ciel du Languedoc, le costume du pays, enfin le portrait le plus fidèle du lieu à croire qu'on y est. On y voit une grande multitude de personnes (1).

II

AU MÊME.

A Versailles, le 16 août 1785.

Monsieur,

J'accepte avec plaisir les offres obligeantes que vous avez bien voulu me faire dans tous les temps, et vous expédie aujourd'hui une petite quantité d'estampes dans une caisse emballée et plombée, marquée B. G. n° I, pesant brut 170 livres. Parmi les estampes, j'en ai fait encadrer quatre que vous trouverez dans la même caisse. Je vous prie d'en accepter le cadeau d'une estampe encadrée pour vous, une pour chacun des ministres, à qui vous voudrez bien remettre aussi les lettres et quelques estampes, s'ils veulent avoir la bonté de s'en charger pour les débiter à ceux qui en désireront. Ce sont les premières épreuves, ce qu'on appelle avant la lettre, par conséquent, les plus belles impressions auxquelles on pourra, si l'on veut, y mettre l'inscription que l'on souhaitera. Le nombre des estampes qui me restent seront envoyées dans les pays étrangers ; à cet effet, je vous ferai la même prière qu'à vos messieurs, de vouloir bien me donner l'adresse des ministres protestants des provinces ou pays étrangers de votre connaissance, à qui je puisse confier quelques estampes ; et selon que la ville sera considérable, on en enverra plus ou moins. Le prix de chaque estampe, avant la lettre, est d'un louis. Elles se vendent ce prix-là à Paris, même après la lettre. J'ai marqué à ces messieurs que vous auriez la bonté de vous charger de la recette.

rement oublié. Elle est toujours fort jolie, parlant le français comme celui qui l'a inventé. »

(1) Impossible de décrire la gravure en question en traits plus expressifs. La plume du peintre rivalise ici avec le burin. Le graveur était Benoit-Louis Henriquez. M. Ath. Coquerel fils a publié, dans le *Lien* du 4^{er} juin 1861, le résumé de l'acte passé entre Henriquez et Boze, ainsi qu'une lettre du dernier à Rabaut-Pommié sur ce sujet.

Je me suis acquitté auprès de ma femme de la commission agréable dont vous avez bien voulu me charger. Elle a été on ne peut pas plus sensible à votre bon souvenir et à votre bonne amitié. Vous nous rappelez ces doux moments qui sont bien faits pour nous donner la plus grande envie de vous revoir, à condition que nous logerons dans les mêmes appartements; mais si je suis assez heureux pour vous porter quelques nouvelles favorables, dont (*sic*) l'estampe pourra donner lieu à la Cour, je volerai pour jouir de la plus douce satisfaction.

Nous vous prions, ma femme et moi, d'assurer à Madame Gibert, à Madame Fléchier et à M. Meissonnier que nous avons le plus grand désir de les voir tous et toujours avec la même amitié. Recevez de nous l'assurance du plus parfait attachement avec lequel nous serons pour la vie

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOZE, peintre du roi à la Cour.

La caisse arrivera à Nismes au plus tard dans un mois; je vous prierai d'en payer le port qui est de douze francs par quintal, et les menus frais d'usage en sus.

III

AU MÊME.

A Versailles, le 6 septembre 1783.

Monsieur,

Vous devez avoir reçu un paquet par la poste contresigné contenant quatre lettres dont l'une pour vous et les autres pour chacun des ministres, par laquelle je vous annonçois l'envoy d'une caisse d'estampes qui vous sera rendue vers le milieu de ce mois. Je ne dois cependant pas douter de la sûreté de la poste et de vos bontés pour moi à m'annoncer la réception de la caisse lorsque vous l'aurez reçue. Mais mon principal objet en vous écrivant cette fois ici est de vous prier de vouloir bien remettre une estampe à M. le baron de Margueritte, lorsqu'il viendra chez vous ou qu'il enverra. Il l'a payée un louis avant que la planche fût finie à Paris...

Ici vient se placer un accusé de réception de M. Gibert, accompagné de quelques conseils : « Nos trois ministres, écrit-il aux premiers jours

de septembre 1785, m'ont chargé de vous témoigner combien ils sont sensibles à votre politesse, et de vous dire aussi qu'ils ne négligeront rien pour vous procurer le débit de cette marchandise. Mais ils désespèrent ainsi que moi de la réussite, vu la cherté de la pièce. Déjà bien des gens l'ont veüe et ont trouvé cela trop cher. Si c'était à moitié prix, je crois qu'il pourroit s'en débiter ; mais à un louis nous croyons qu'il s'en vendra bien peu. D'abord l'on nous dit : Un louis et un pour faire encadrer font deux louis. Cela revient trop cher. Voyez si vous pouvez réduire le prix de moitié... car il vaudrait mieux, selon moi, en vendre mille à douze francs que cent à un louis. » Boze n'a rien de plus pressé que d'acquiescer à la proposition de son mandataire :

IV

AU MÊME.

A Versailles, le 16 septembre 1785.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre aujourd'hui, par laquelle vous avez la bonté de m'accuser la réception de la caisse contenant deux cents estampes en feuilles et quatre encadrées. Au reste, je suis bien sensible à votre marque d'amitié et à vos bons conseils, de même qu'à ces messieurs. Je me ferai une loi de les suivre. Il n'y a qu'à les mettre au prix de douze francs aussitôt ma lettre reçue, et je crois comme vous qu'il s'en débitera beaucoup à Nismes à ce prix-là. Les personnes qui auront été les premiers d'acheter à un louis, auront payé douze francs de plus le plaisir de la primauté, comme il est reçu dans les ventes d'une marchandise de ce genre. Enfin, je m'en rapporte entièrement à vous, sur tout ce que vous voudrez bien faire touchant cela. Je me dispose à vous en tenir de toutes prêtes, pour vous faire passer.

Soyez bien persuadé que je serai toujours empressé à vous mander, lorsqu'il y aura quelque chose intéressante.

Deux mois s'écoulaient, et, malgré son rare mérite, la gravure des Assemblées du Désert ne trouve qu'un petit nombre d'acquéreurs. Une nouvelle réduction de prix est jugée nécessaire ; Boze y consent :

V

AU MÊME.

A Paris, le 11 novembre 1785.

Monsieur,

J'ai été on ne peut pas plus étonné de la nouvelle. Je vous prie de garder les estampes jusqu'à nouvel ordre. En attendant, si vous voulez avoir la bonté d'en débiter à 6 francs, c'est le plus bas prix qu'on puisse les mettre. Je pense que ce ne peut être que cette raison qui aye empêché le public d'en acheter. Si vous aviez occasion d'en envoyer à Montpellier ou à quelque autre endroit, je vous en laisse entièrement le maître. Mille choses de ma part à ces messieurs. Mes respects à Madame Gibert.

Nouveaux mécomptes ! Après deux ans, il n'y a qu'un très-petit nombre d'exemplaires vendus : « La cherté de l'estampe, écrit M. Gibert, a dégoûté tout le monde. Ensuite, il y a eu des gens qui, par envie ou par malice, se sont plu à la décrier. Tout cela a beaucoup contribué à en empêcher le débit. » Le peintre découragé se décide à retirer ses estampes, dignes assurément d'un meilleur sort. Un premier envoi lui est fait en juin ou juillet 1787, comme l'attestent les lignes suivantes :

VI

AU MÊME.

A Versailles, le 2 aoust 1787.

Monsieur,

Vous connaissez la distraction des artistes. J'ai vraiment cru vous avoir écrit comme quoy j'ai reçu le ballot d'estampes très-bien conditionné. Recevez mes excuses en même temps que mes remerciements. Ma femme et toute ma famille ont été très-sensibles à votre bon souvenir, à celui de Madame Gibert et de l'aimable société. Nous vous disons à tous mille choses agréables en vous témoignant notre regret de ne pouvoir revoir bientôt votre charmant pays...

La lettre qui suit clôt la correspondance de Boze avec M. Gibert. Le zèle de ce dernier ne s'était pas ralenti, mais n'avait obtenu que peu de succès dans le placement des estampes qui lui restaient encore en dépôt.

Une lettre du 8 avril 1789, dont le célèbre Rabaut Saint-Etienne, élu député aux Etats Généraux, était porteur, n'accuse à cette date que vingt exemplaires de vendus sur deux cents!... Parmi les trop rares acquéreurs mentionnés sur une liste à part, on lit les noms suivants : *Pommier, Alizon, Bruquières, Jataquier, Gachon, Bosc, Barbut, Duché, Dombres, Delord*, et quelques Anglais de passage à Nîmes. Le solde au profit de Boze n'était que de 120 livres, sur lesquelles il y avait à défalquer 45 livres « pour frais de voitures ou droits divers. » Boze ne se montre pas moins reconnaissant de la peine que s'est donnée son correspondant, qu'il remercie en ces termes :

VII

AU MÊME.

A Paris, le 3 juin 1789.

Monsieur,

J'ai eu beaucoup de plaisir à recevoir de vos chères nouvelles, ainsi que de celles de Madame Gibert et de vos aimables voisins par M. de Saint-Etienne que nous avons revu avec satisfaction comme pays et comme député. Il paraît qu'il se fera distinguer aux Etats-Généraux. C'est à quoi nous devons nous attendre, Il a oublié, en venant à Paris, de prendre le montant des gravures, et comme nous devons aller à Versailles, nous sommes convenus qu'il le remettra à cette époque. Nous avons mille remerciements à vous faire de la peine que vous avez bien voulu prendre à ce sujet. M. de Saint-Etienne n'avait pu me remettre votre lettre plus tost, ce qui a été cause de mon retard.

Vous voudrez bien vous charger pour Madame Gibert de mon respect. Ma femme vous dit les choses les plus amicales. Mes enfants se joignent à elle. Ne nous oubliez pas auprès de vos aimables voisins que nous n'oublierons jamais.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Boze, peintre du roi.

Lorsque Boze écrivait ces lignes, la révolution était déjà commencée. Il se signala par son dévouement à la cause royale qu'il ne séparait pas de la liberté ; il joua même, avant le 10 août, le rôle de médiateur entre les girondins et la cour. Appelé comme témoin dans le procès de Marie-

Antoinette, il refusa de charger cette princesse infortunée et fut lui-même jeté dans les cachots de la Terreur. Il n'en sortit, après le 9 thermidor, que pour rejoindre les princes en Angleterre. Il rentra en France à la Restauration, fit le portrait de Louis XVIII, et mourut en 1826. La gravure des Assemblées du Désert, si peu appréciée de son vivant, obtint plus de succès après sa mort. Il n'en reste aujourd'hui qu'un très-petit nombre d'exemplaires chez M. Garve, libraire à Nîmes, qui ne peut tarder à voir ce dernier dépôt s'épuiser entre ses mains. Nous sommes heureux d'avoir pu, grâce aux lettres qui précèdent, ramener l'attention sur un artiste étranger à notre culte, qui ne fut pas indifférent aux épreuves de nos pères, et qui a droit au souvenir reconnaissant des protestants français pour avoir popularisé une page de leur histoire.

MÉLANGES

DISCOURS AU ROI

SUR LA PERSÉCUTION FAITE A SES FIDELLES SUBJECTS
DE LA RELIGION RÉFORMÉE (1)

Après avoir sous toy fait plier l'Allemagne,
Après avoir vaincu les forces de l'Espagne,
Epuisé la Hollande et mis Gènes aux fers,
Aliarmé l'Italie et fait trembler Algiers,
Louys, est-il bien vray qu'avec ignominie
Tant de gloire en un jour vienne d'être terminée,
Qu'un inique conseil et d'iniques projets
Te fassent déchirer le cœur de tes subjects,
Et que le plus grand roy que la France ait produite
Les oblige à chercher leur salut par la fuite?
Ne te souvient-il plus de ce temps malheureux
Où ton thrône ébranlé fut affermi par eux,
Où la Ligue en fureur, d'une audace infernale,
Tâchoit d'anéantir la famille royalle;

(1) Nous empruntons ce morceau, remarquable à plus d'un titre, et sans nom d'auteur, à la collection Court, n° 17, tome D, *Recueils et Mémoires*.

Où Rome et ses supposts, par un soin inhumain,
 Ne vouloit point de roy qui ne fût de leur main?
 Dans cet estat cruel qui déchiroit la France,
 Des deux religions on vit la différence,
 Et lorsque le romain combattoit contre toy,
 Le réformé tenoit le parti de son roy.
 Son cœur toujours chrétien, à son prince fidelle,
 Ne fut jamais séduit aux leurres d'un faux zèle,
 Et pour te maintenir dans ton auguste rang,
 Tu sçais qu'il répandit le plus pur de son sang.
 Mais, hélas! à présent, que peut estre son crime,
 Qu'à tous ses ennemis il serve de victime?
 Qu'a fait, encor un coup, tout ce peuple aujourd'hui,
 Que ta colère affreuse ait deü tomber sur luy,
 Et que de tes soldats les cohortes terribles
 Luy fassent ressentir des peines indicibles?
 Ce peuple, qu'on te voit maintenant ravager,
 A-t-il contre la France appelé l'étranger?
 Ou, quand tu remportoïis victoire sur victoire,
 A-t-il d'un œuil chagrin envisagé ta gloire?
 N'a-t-il pas fait des vœux pour ta prospérité
 Et goûté les douceurs de ta félicité?
 A-t-il veü tes exploits avec quelque tristesse?
 Les temples n'ont-ils pas retenti d'alegresse,
 Et la malice mesme, avec son front d'airain,
 Les peut-elle accuser que ce ne soit en vain?
 Tu les traittes pourtant, ces subjects si fidelles,
 Comme des criminels et comme des rebelles,
 Et dans tes cruautés tu tiens pour seul object
 Qu'il faut estre romain pour estre bon subject.
 Sur ce motif d'erreur fondant ta politique,
 Pour les pervertir tous tu mets tout en pratique :
 Les galères, l'exil, les prisons, les tourmens,
 Font de ces malheureux les plus doux traitemens,
 Et les dragons, tournés en fiers évangélistes,
 De ces pieux chrétiens font de mauvais papistes.
 On ne vit point jadis les empereurs romains
 Persécuter ainsi les fidelles chrétiens.

Ils n'eurent point alors recours à leur milice :
 Le bûcher, l'échafaud finissoit leur supplice.
 Mais de tes légions les funestes accords
 Font souffrir à la fois et mille et mille morts.
 Ces pauvres fugitifs, ces âmes désolées
 Qu'en faveur de Babel elles ont immolées,
 Ternissent par leurs cris l'éclat de tes vertus,
 Et cherchent en Louys un Louys qui n'est plus.

Non, tu n'es plus ce roy dont la haute prudence
 Faisoit chez toy fleurir la paix et l'abondance,
 Et qui seul, sans ministre, à l'exemple des dieux,
 Régloit tout, faisoit tout, voyoit tout par ses yeux ;
 Dont le règne bénin et rempli de douceurs
 Faisoit de ses subjects autant d'adorateurs.
 Non, non, le temps n'est plus ; le poids de ta couronne
 Est un poids maintenant qui te pèse et t'estonne ;
 Seul, tu ne le sçaurois désormais plus porter,
 Et nos fiers ennemis sçavent en profiter.
 La fureur des géants, à qui rien n'est un crime,
 Pour perdre tes subjects trouve tout légitime.
 Il n'est raison d'Etat ny principe de foy :
 Leur unique intérêt est leur unique loy.
 Ils ne cherchent [déjà ?] qu'à flestrir ta mémoire,
 Qu'à bâtir leur grandeur aux depends de ta gloire,
 Qu'à rendre ton pouvoir et ton règne odieux,
 Et faire dessus toy tomber l'ire des cieux.
 Pendant qu'ils se tiendront à l'abri de l'orage,
 Avec un œil riant ils verront ton naufrage,
 Ils feront soulever l'univers contre toy,
 Et tu ne seras plus que l'ombre d'un grand roy.
 Alors, dans tes conseils, ces hardis mercenaires
 N'auront pour seul object que leurs propres affaires,
 Et, ne mesnageant point ta réputation,
 Ils feront de ton nom un nom d'aversion.
 Desjà, chez tes voisins, tant d'âmes fugitives
 Qui n'ont pû supporter tes rigueurs excessives,
 Ne sçauroyent concevoir comme Louys le Grand
 De leur père commun se soit fait leur tyran.

Accablé sous le faix des plus rudes allarmes,
 Ce pauvre peuple errant verse un torrent de larmes ;
 Et ceux de qui ce peuple implore la mercy
 De joye et de douleur en répandent aussi.
 Achève, perds, disperse et fais plier le reste ;
 Exerce dessus eux ta puissance funeste ;
 De l'inhumanité sois le vif instrument ;
 Invente chaque jour quelque nouveau tourment ;
 Sois un autre Attila, le fléau de leur crime ;
 Pour expier les tiens, qu'ils servent de victime ;
 Fay-leur de ton royaume un antre, une prison ;
 Donne à tes cruautés une sainte raison ;
 Qu'à la pitié ton cœur devienne invulnérable ;
 A leurs gémisséments qu'il soit inexorable ;
 Et quand tout sera fait, Louys, tu dois songer
 Qu'il est encor au ciel un Dieu pour les venger !

ACTE DE FONDATION

DE L'ÉGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG A PARIS (1)

Nous ne pouvons reproduire cet acte extrait d'une intéressante *Notice* publiée par M. Gust. Reichard, sans rappeler un double deuil de l'Eglise luthérienne de Paris et du protestantisme français tout entier. Elle a perdu à deux mois de distance son ancien président, le vénérable pasteur Rodolphe Cuvier, qui s'est éteint à 83 ans dans sa ville natale de Montbéliard, rassasié de travaux et de jours, et son digne continuateur, M. Louis Meyer, enlevé le 11 octobre dernier, dans la vigueur de l'âge et la plénitude d'une activité vraiment apostolique. Nul plus que cet éminent pasteur, ~~on~~ qui revivaient la foi et le zèle des premiers âges de l'Eglise chrétienne, n'a contribué aux progrès de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Paris. Ses origines remontent à la guerre de Trente ans et aux négociations qui préparèrent la glorieuse alliance de Richelieu et de Gustave-Adolphe. L'Allemagne et la Suède étaient alors représentées à Paris par un certain nombre de princes et de gentils-

(1) *Notice historique sur l'Eglise de la Confession d'Augsbourg de Paris*, par Gustave Reichard. Broch. in-8°. Chez Grassart.

hommes venus à leur suite. Cette circonstance peut seule expliquer l'établissement du culte luthérien dans la capitale, alors que sous le régime de l'Edit de Nantes le culte réformé se voyait relégué à Charenton.

Nous avons sous les yeux, dit M. Reichard, un document authentique qui relate l'ouverture de ce culte. C'est un manuscrit en parchemin (gr. in-4^o), conservé dans les archives du Consistoire de la Confession d'Augsbourg, et qui renferme : 1^o la relation de l'établissement à Paris d'un culte selon le rite de la Confession d'Augsbourg; 2^o la signature des fidèles qui ont successivement fait partie de la communauté; 3^o un sermon en langue allemande, prononcé en 1726, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de l'établissement dudit culte (1).

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'acte de fondation, rédigé en allemand, et dont nous donnons la traduction littérale :

« Nous, soussignés, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes
 « verront, liront ou entendront, que le révérend et très-savant
 « maître Jonas Hambré, prédicateur fidèle et théologien au service
 « de S. M. le roi de Suède, et professeur royal extraordinaire des
 « langues hébraïque, syriaque et arabe à l'Université de Paris,
 « ayant appris que nous étions fort en peine au sujet de notre
 « culte, ne pouvant suivre dans cette ville de Paris un culte con-
 « forme à la Confession d'Augsbourg *invariata*, ledit sieur Hambré.
 « poussé par un zèle chrétien et cédant à nos vives instances, a
 « déclaré que, malgré les occupations que lui cause journellement
 « l'enseignement des langues orientales, il voulait néanmoins se
 « charger de ce service, ce qu'il a prouvé par le fait. Il a prêché la
 « sainte Parole de Dieu, qui seule peut sauver les âmes, et il a ad-
 « ministré la sainte Cène chaque fois qu'il en a été requis, donnant
 « par là des preuves éclatantes de son zèle et satisfaisant le grand
 « désir qui nous animait. Aussi, tous les membres du troupeau
 « ont-ils pu se confesser et recevoir l'auguste Sacrement de la Cène,

(1) Lors de la rupture des relations entre la France et la Suède, en 1806, le dernier chapelain de la légation suédoise, le pasteur Gambs, dut quitter subitement Paris pour suivre le personnel de la légation. Il emporta avec lui le manuscrit en question, ne sachant pas quel avenir était réservé au culte qu'il avait desservi à travers les troubles de la Révolution française. Depuis, la famille de M. Gambs, ayant découvert ce manuscrit parmi les papiers du défunt, se hâta de le restituer au Consistoire.

« non-seulement quand ils étaient en santé, mais encore en temps
 « de maladie, afin de se préparer pour l'heure du délogement. De
 « quoi nous avons sujet de rendre grâce à Dieu et de manifester
 « notre reconnaissance audit pasteur, le sieur Hambré, à cause de
 « sa fidélité et de son zèle, afin qu'il puisse avec d'autant plus de
 « joie s'acquitter de son auguste et pénible ministère, et desservir
 « le culte conforme à l'Évangile. Et afin qu'une œuvre aussi sacrée
 « et aussi louable ne reste point cachée, mais soit connue de tous
 « nos coreligionnaires habitant cette ville, et puisse leur servir
 « selon qu'ils en exprimeront le désir, nous avons, par un senti-
 « ment de charité chrétienne, et avec l'autorisation de notre bien-
 « aimé pasteur, ledit sieur Hambré, rédigé le présent acte, que
 « nous avons scellé de nos sceaux et signé de nos mains.

« Fait à Paris, le premier décembre de l'an de Christ mil six cent
 « vingt-six. »

Suivent les signatures des fidèles qui s'inscrivaient au fur et à mesure qu'ils venaient à Paris. Les premières pages sont remplies par les noms des princes et gentilshommes qui, à cette époque, se trouvaient dans la capitale. Ce sont des ducs de Wurtemberg (Rodrigo), de Bavière, de Hesse (Frédéric), de Mecklenbourg (Gustave-Rodolphe), des comtes palatins, etc. ; parmi ces derniers figure le nom de Charles-Gustave, fils de Jean-Casimir, qui plus tard monta sur le trône de Suède et régna sous le nom de Charles X.

Puis viennent des personnages dont les noms ont été rendus célèbres par la guerre de Trente Ans : Encus Oxenstierna Axely, Gabriel Oxenstierna, qui s'inscrivit en 1666 ; Gustave et Charles Wrede, 1667, etc.

En parcourant les 63 feuilles remplies de signatures, nous avons remarqué plus d'un nom qui, de nos jours encore, a plus ou moins de retentissement. Nous avons trouvé le nom d'un gentilhomme de la Marche, appelé Jean-Christophe Bismark ; un Silésien, Henning de Manteufel ; des patriciens de Nuremberg : Charles Tucher, Scheurl, etc. ; de Strasbourg : Bœckel, Frœreisen, Salzmann, etc. ; L'Ammeistre, de Strasbourg. Dominique Dietrich, qui, à cause de son attachement à l'Évangile, eut à subir, de la part de Louis XIV, les duretés de l'exil et de la prison, s'est inscrit sur notre registre lors de son passage à Paris. Il fit suivre son nom de la note suivante, qui retrace, en peu de mots, son histoire si remplie d'é-

preuves douloureuses : « *Cum jussu regio ad aulam vocatus denuo huic ecclesiæ se adscripsit.* »

De 1626 jusqu'à la fin du XVII^e siècle, nous n'avons compté pas moins de 4,000 signatures, parmi lesquelles les classes populaires, elles aussi, sont largement représentées. Ce chiffre, très-respectable pour une époque comme celle de Louis XIII et de Louis XIV, peut nous donner une idée de l'importance de la petite communauté.

Tels furent les commencements de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg à Paris. Recueillie d'abord dans l'hôtel de la légation de Suède, elle se réunit un siècle plus tard dans une chapelle, située au coin de la rue Jacob et de la rue Saint-Benoît, dans le faubourg Saint-Germain. Plus heureuse que l'Eglise réformée, elle survécut à l'Edit de Nantes et traversa les orages de la révolution française sans voir son culte interrompu. Sous l'Empire, elle obtint deux pasteurs, MM. Boissard et Gæpp, et la cession de l'Eglise des Carmes de la rue des Billettes, inaugurée le 26 novembre 1809. Ses progrès depuis ont été aussi constants que rapides. Il suffit de rappeler qu'elle compte aujourd'hui 21 pasteurs titulaires ou vicaires, 9 églises ou oratoires, et 35 écoles ou salles d'asile. On trouvera les détails les plus instructifs sur son organisation intérieure et le service des pauvres dans l'attachante notice de M. Gustave Reichard, que nous recommandons d'autant plus vivement qu'elle se vend au profit d'une œuvre de charité.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR L'AGENT DES ÉGLISES LE COINTE DE MARCILLAC ET SA FAMILLE

C'est une œuvre de patience que la nôtre. Il faut revenir sans cesse à une même question jusqu'à ce qu'elle soit entièrement résolue ; réunir en un seul foyer les moindres rayons épars, jusqu'à ce que leur ensemble forme une seule et pleine lumière ; recueillir la vérité goutte à goutte, *stillatim*, et percer le rocher non par la violence, mais par la persévérance, comme l'eau qui distille de la voûte, *non vi, sed sæpè cadendo*.

Une question historique, posée par M. Drion, dans le *Bulletin* (t. XII, pages 129 et 264), a été l'objet d'une réponse deux ans après (t. XIV, p. 350) et, l'année suivante, d'un supplément d'infor-

mations (t. XV, p. 432). M. E. Oberkampff, à Lyon, madame Goffart, à Paris, nous même, dans le midi de la France, avons réuni des renseignements qui, contrôlés les uns par les autres, semblaient peu laisser à désirer. Mais un an s'est passé, et de nouveaux documents nous permettent de rectifier et de compléter ce qui a été dit précédemment.

Il s'agissait de ce Le Cointe, agent des Eglises réformées à la fin du siècle dernier, qui mit en relations directes et personnelles Paul Rabaut, le pasteur du désert, le proscrit, avec un membre de la maison de Bourbon, le prince de Conti.

Il a été constaté que les rameaux nombreux de la famille Le Cointe sont tous originaires d'Elbeuf et remontent au seigneur d'Aubeville en Normandie, lequel vivait en 1262; que sa descendance devint protestante au XVI^e siècle et fut dispersée par la persécution en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, mais qu'une branche des Le Cointe demeura en France, dans les environs de Nîmes.

Comme il n'est pas permis de laisser subsister sciemment une erreur quelconque dans des documents qui doivent servir à l'histoire, nous rectifierons d'abord ce que nous avons dit de Guillaume Le Cointe. Le registre, non des *bourgeois*, mais des habitants de Genève, porte la mention suivante : « Noble Guille Le Cointe, Seigneur de Boinville, a présenté supplication le 14 de mars 1553 et a juré le 7 d'avril comme les autres et esté reçu pour habitant. »

Nous avons eu raison de distinguer Charles, deuxième fils de Michel (capitaine de la ville de Paris) et de Marie Autin, d'avec Charles, fils d'André, réfugié à Genève avec Marie Frontin, sa mère, et marié, le 2 mars 1710, à Françoise de la Rive.

Ils eurent trois fils : 1^o Jean-Marc, né en décembre 1710, et dont il est issu M. Louis-Adrien Le Cointe, actuellement vivant à Genève; 2^o Gédéon, né en 1714, pasteur et professeur; 3^o Jean-Robert, né en 1717, dont nous n'avons pu constater le degré de parenté avec les précédents, quoiqu'il nous parût être leur frère. Le fait a été constaté par M. Théophile Dufour, à Genève, dans les registres de baptême. Ce fut Jean-Robert qui s'établit à Londres et dont la postérité porte aujourd'hui les noms de Torras et de Candolle.

Quant à l'agent général des Eglises, voici des détails précis sur ce qui le concerne, ainsi que ses enfants :

Jean-Louis Le Cointe de Marcillac , né à Nîmes , le 28 juillet 1723, seigneur de Marcillac et de la Courtille, au diocèse de Nîmes, fut reçu, en 1756, sur preuves, gentilhomme de la chambre du prince de Conti; il avait été capitaine de cavalerie au régiment de ce prince; il était chevalier du Mérite-Militaire et de l'ordre de Holstein-Limbourg, et membre de l'académie royale de Nîmes. Sa femme était Catherine de Jourdan, des comtes de Saint-Aignan (1) et de Saint-Cyr. Ils eurent, comme nous l'avons dit, quatre fils :

1^o Jean-Baptiste, né le 12 août 1751, seigneur titulaire de Marcillac et de la Courtille, capitaine au régiment de cavalerie de Conti, marié, le 20 juin 1780, avec Anne-Sophie Le Manceau Deschaleris, dont il eut Adalbert-Adélaïde-Jean-Louis Le Cointe, né à Nîmes, le 6 mai 1781;

2^o Pierre-Charles-Norbert, né le 30 avril 1753;

3^o Jean-Louis, né le 8 juin 1754, qui fut lieutenant au régiment de Barrois;

4^o Adalbert-Daniel-Neri, né à Paris, le 24 février 1757 (2), dit le chevalier Le Cointe, gentilhomme de cour et capitaine au régiment des gardes du margrave régent de Bade.

Nous avons commis une erreur au sujet de la branche du Fesq. Pierre Le Cointe, seigneur du Fesq, mari de Suzanne de la Cour, et membre de la cour de cassation, n'eut point de petits-fils de son nom. Il laissa deux fils et une fille. L'ainé, Jean-Charles Le Cointe, né en 1760, officier au régiment de Hainault, plus tard chef de brigade dans l'armée d'Italie, tué, en 1793, dans un combat aux environs de Nice, ne laissa de son mariage avec Suzanne Mazel qu'une fille, Jeanne-Pierrette Le Cointe, mariée à Jean-Louis Donzel.

Le fils cadet de Le Cointe du Fesq, Charles-Scipion, lieutenant au régiment du Limousin, ne se maria point.

Leur sœur épousa M. Bros de Puechredon.

Il nous reste à remercier de nouveau Madame Goffart, MM. Ernest Oberkampf et Théophile Dufour des précieuses informations qu'ils nous ont communiquées. Mais avant de finir, nous insisterons de nouveau pour recommander à toutes les familles protestantes de sauver de l'oubli, pendant qu'il en est temps encore, les annales de

(1) Non de *Saint-Antoin*.

(2) Ou le 27 février 1759, d'après une note écrite en 1783 par *M. de Marcillac* (son père, ou lui-même?).

nos pères, trop souvent anéanties par la négligence de leurs enfants et la partialité hostile des écrivains d'une autre Eglise.

ATHANASE COQUEREL fils.

CORRESPONDANCE

BIBLIOTHÈQUE FRÉDÉRIC MONOD

LETTRE DU PRESBYTÈRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS
A LA SOCIÉTÉ DE L'HIST. DU PROTEST. FRANÇAIS

Au Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris, le 23 octobre 1867.

Messieurs et honorés frères,

En lisant la circulaire que vous avez publiée récemment, le Presbytère de l'Eglise réformée évangélique de Paris s'est demandé s'il ne pouvait pas contribuer pour sa part à la formation de la bibliothèque protestante que vous venez de créer. En effet, c'est sous nos soins que se trouve placée la collection considérable de journaux et de brochures que M. Frédéric Monod avait amassée pendant de longues années avec une persévérance et un ordre extrêmes, et qui renferme, sans contredit, un grand nombre de documents que l'on trouverait difficilement ailleurs. Nous n'avons pas à décrire ici cette collection, dont nous tenons à votre disposition le catalogue, et que la plupart d'entre vous connaissent depuis longtemps. Ces volumes n'ont-ils pas leur place marquée dans ce « cabinet d'études, » dans ce « sanctuaire de souvenirs » dont vous nous conviez tous à garnir les rayons?

Il nous a semblé que la position qu'occupe votre Société, entourée des sympathies de tous les protestants sans distinction, bien connue aussi en dehors de nos Eglises, rendrait l'accès de nos volumes, s'ils vous étaient confiés, plus facile au public, et, d'un autre côté, assurerait à la collection, de la part de nos écrivains, la coopération nécessaire pour qu'elle continue de s'accroître. Quant

à nous, surtout depuis que nous ne nous trouvons plus rattachés aussi étroitement que nous l'avons été pendant quelque temps à la rédaction d'un journal religieux, il nous est devenu très-difficile, pour ne pas dire impossible, de nous procurer toutes les publications qui rentrent dans le cadre de cette bibliothèque. Il y a déjà, en ce qui concerne les années les plus récentes, quelques lacunes à combler. Au contraire, quand la bibliothèque occuperait entre vos mains une position qui la mettrait en relief, et que d'ailleurs son importance s'accroîtrait encore par celle de la bibliothèque protestante générale dont elle ferait partie, il nous paraît de toute évidence que nos publicistes protestants se feraient une habitude, un devoir, un plaisir d'assurer la conservation permanente de leurs journaux et de leurs brochures en vous en remettant un exemplaire.

Nous avons donc pensé que l'Eglise fondée par Frédéric Monod ne manquerait en rien à l'affectueuse et reconnaissante vénération qu'elle porte à sa mémoire, en plaçant sa bibliothèque dans des conditions où elle pourra être plus fréquemment consultée, plus fidèlement continuée. Tout ce qu'il désirait lui-même, c'est qu'elle fût aussi utile que possible. C'est vous, Messieurs, qui êtes les plus dignes héritiers d'une œuvre identique à la vôtre; on peut dire que M. Frédéric Monod appartenait à votre Société avant qu'elle fût fondée.

Nous venons donc vous prier d'accepter, à titre de contribution à votre Bibliothèque du protestantisme français, la collection de journaux, rapports et brochures léguée à notre Eglise par son fondateur, vous demandant seulement de veiller à ce qu'elle soit complétée et continuée, et de lui conserver le nom de « *Bibliothèque* » ou « *Collection Frédéric Monod.* »

Nous sommes heureux d'ajouter que nous vous faisons cette proposition avec l'assentiment cordial de la famille de M. Monod. Bien plus, nous apprenons qu'il avait lui-même eu la pensée de vous offrir sa collection. Si la bibliothèque que vous venez de fonder eût existé alors, il est plus que probable que c'est à ce premier projet qu'il eût donné la préférence, et nous pouvons presque nous considérer comme agissant en son nom.

Agrez, Messieurs et honorés frères, nos salutations chrétiennes.

Pour le Presbytère de l'Eglise réformée évangélique,

TH. MONOD, pasteur.

P. S. Nous joignons à cette lettre, à titre de renseignements, quelques pièces (1 et 2) se rapportant à la Bibliothèque Frédéric Monod.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

La fête de la Réformation a été célébrée dans les diverses Eglises de Paris, le premier dimanche de novembre, et dignement inaugurée par des prédications spéciales de MM. les pasteurs GrandPierre, Martin, Guill. Monod, de Pressensé, Hollard, etc... L'empressement avec lequel les fidèles ont répondu à l'appel qui leur était adressé, prouve combien la solennité à la fois historique et chrétienne, dont notre Société s'honore d'avoir pris l'initiative, répond au besoin de tous. Dans les Eglises des départements, le concours n'a pas été moins empressé, ni l'édification moins vive, si nous en jugeons par les premières communications que nous avons reçues à ce sujet. A Reims, M. le pasteur Albert Paumier a vu se presser autour de sa chaire un auditoire sympathique : « J'espère, nous écrit-il, pouvoir organiser des chœurs, l'année prochaine, et donner à cette fête une solennité toujours plus à la hauteur des glorieux souvenirs qu'elle rappelle. » A Saint-Jean du Gard, M. le pasteur Saltet a retracé, dans un service du matin, les grands exemples de foi et de piété que nous ont donnés les réformateurs, et que nous devons reproduire à notre tour, si nous ne voulons laisser tomber en déshérence la plus noble part de leur héritage. Dans un second service, M. le pasteur Meynadier, s'adressant particulièrement à la jeunesse, a raconté quelques traits de la vie d'Antoine Court, le restaurateur des Eglises du Désert. La fête n'a pas été célébrée avec moins de succès dans les consistoriales de Crest, Vallon, Bédarieux, Orthez, Saint-Maixent, etc., dans les paroisses de Chomeraç et du Pont-de-Montvert. La plupart de ces Eglises, comme celles de Nîmes et de Montpellier, comme la modeste chapelle de l'asile Lambrechts, avaient d'avance consacré la collecte du jour à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* qui trouve dans ces témoignages de sympathie et ces dons de chrétienne libéralité le plus précieux encouragement. Il nous est doux de reproduire, à ce titre, la lettre suivante qui présente un intéressant tableau de la fête de la Réformation dans une des principales Eglises du Gard :

*Le Président du Consistoire d'Uzès à Monsieur le Président de la
Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

Uzès, le 8 novembre 1867.

Je suis heureux de vous apprendre que nous avons pu, grâce à Dieu, célébrer la fête de la Réformation le premier dimanche de novembre, ainsi que je vous l'avais annoncé dans ma dernière lettre. Elle a été pour notre Eglise une véritable solennité. Jamais notre temple n'avait vu une assemblée aussi nombreuse. De bonne heure toutes les places avaient été envahies, et bien des fidèles en retard ont dû se résigner à rester au dehors. Tous nos collègues de l'Eglise consistoriale se sont rendus, à l'exception de M. le pasteur Gardes, de Lussan, retenu chez lui par une indisposition. Ils assistaient en robe à la cérémonie, et s'étaient placés au-devant de la table de communion, au nombre de six.

M. le pasteur Bruguier de Fons-sur-Lussan a commencé le service par la lecture du XXII^e chapitre du second Livre des Rois, qui raconte la découverte du livre de la loi dans le temple, sous le roi Josias. Il lut ensuite les dix commandements.

L'assemblée entonne ensuite le cantique 105 :

De nos pieux réformateurs,
Si le noble courage
Rendit à tes adorateurs
Leur plus bel héritage, etc.

M. le pasteur Mounier, d'Aigaliers, récite ensuite la confession des péchés, et immédiatement après un chœur de jeunes filles a chanté en partie un hymne dont la musique a été composée par M. le pasteur Maillard et dont les paroles sont les suivantes :

I

A la mémoire de nos pères
Nous venons consacrer ce jour :
Seigneur, exauce nos prières,
Rends-nous avec leurs mœurs austères
Leur foi vivante et leur amour.

Refrain. Que nos cœurs soient joyeux ;
C'est Dieu qui règne dans les cieux ;
Que tout le craigne et le révère :
Il est le Dieu fort, l'Eternel ;
Il peut anéantir la Terre :

Il raffermir le cœur qui désespère ;
 Il est notre Dieu paternel :
 Que nos cœurs soient joyeux ;
 Notre Dieu règne aux cieus !

II

Nous gémissons de nos faiblesses,
 Seigneur, et nous en frémissons ;
 Si les jours de grandes tristesses
 Reviennent avec leurs détresses,
 Malheur à nous, nous périssons.

Refrain. Que nos cœurs soient joyeux, etc., etc.

Ce chant, exécuté avec un ensemble parfait, a produit sur l'auditoire une impression profonde. Tout le monde était ému ; sous cette impression, je suis monté en chaire et j'ai prononcé la prière avant le sermon. Mon cœur s'est épanché devant Dieu en élans de vive reconnaissance. Après quoi l'assemblée a entonné le cantique de Luther :

C'est un rempart que notre Dieu, etc.

C'est pendant ce chant qu'a eu lieu dans les rangs de l'assemblée la collecte en faveur de votre Société.

M. le pasteur Doumergue, d'Uzès, a ensuite occupé la chaire et a pris pour texte le verset 1er du chapitre XII de l'épître aux Hébreux. *Nous donc, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins rejetant tout fardeau, regardons à Jésus le chef et le consommateur de la foi.*

Dans une première partie il a fait l'historique des altérations successives introduites dans le culte depuis Constantin jusqu'au seizième siècle. Il a tracé à grands traits le tableau des désordres du clergé qui rendaient une Réformation nécessaire, et dans la seconde partie, il nous a montré Luther, amené malgré lui à être l'initiateur de cette réformation, et accomplissant ensuite avec une énergique résolution cette grande œuvre. En terminant il a pressé ses auditeurs de continuer dans notre patrie l'œuvre des réformateurs, car il y a encore sous ce rapport bien des conquêtes à faire. Ce discours, prononcé avec une ferme conviction et avec beaucoup d'âme et de chaleur, a vivement intéressé l'auditoire par ses détails historiques.

Après cette prédication, le chœur a entonné un nouveau chant :

Que de nouveaux concerts nos temples retentissent
 A louer le Seigneur consacrons ce saint jour, etc.

Enfin M. le pasteur Cauzid, de Montaren, a terminé la cérémonie par une prière d'actions de grâces, dans laquelle il a interprété avec bonheur les sentiments de gratitude qui remplissaient tous les cœurs, et fait des vœux pour la paix et la prospérité de notre chère Eglise.

Après la bénédiction, l'assemblée s'est retirée visiblement satisfaite de tout ce qu'elle venait d'entendre.

Un banquet fraternel réunissait quelques moments après tous les pasteurs, anciens et diacres de l'Eglise consistoriale. Un esprit de véritable fraternité a régné dans ce banquet, malgré les différences des tendances religieuses de ceux qui y prenaient part. A la fin du repas, j'ai dû porter un toast à nos réformateurs, qu'il faut surtout faire revivre en imitant leurs nobles exemples de dévouement et de foi.

A trois heures nous étions de nouveau réunis dans le temple, mais cette fois devant une assemblée d'enfants. La plupart des parents les avaient accompagnés; nous avions désiré les faire participer à la célébration de notre fête, et quelques-uns des pasteurs présents leur ont adressé successivement la parole pour leur rappeler ce qu'était ce jour, et ce qu'il nous disait. Nous avons voulu leur donner un souvenir de la fête et pour cela nous aurions désiré avoir à notre disposition, soit de petits traités sur la Réformation et les réformateurs, soit des gravures représentant les principaux d'entre eux. N'ayant aucune publication de ce genre à notre disposition, nous leur avons distribué la gravure de Lincoln, dernièrement éditée à l'occasion de l'Exposition universelle. Abraham Lincoln, pour la part qu'il a prise à l'abolition de l'esclavage, peut bien prendre place à côté de nos réformateurs.

Et à ce sujet me sera-il permis d'exprimer un vœu. Je désirerais que l'année prochaine votre Société pût faire éditer à prix très-réduit les portraits de nos principaux réformateurs, ou publiât quelques petites brochures donnant sur eux des détails biographiques. Cette publication peut-elle entrer dans les travaux de votre Société? c'est à vous d'examiner.

Telle a été notre fête de la Réformation célébrée à Uzès pour la première fois; elle a été belle de toutes manières: belle par le con-

cours inusité de fidèles, belle par les paroles et les prières qui y ont été prononcées, belle par les chants qui en ont varié l'intérêt, belle surtout par l'esprit de fraternité qui y a régné. Cet essai nous prouve que nous avons obéi à une bonne inspiration, en décidant que la fête serait célébrée avec le concours de tous les pasteurs de la consistoriale. Il y aurait eu bien moins de solennité, si elle avait été célébrée isolément dans chaque paroisse. Ce sera, s'il plait au Seigneur, l'année prochaine, à Montaren.

J'enverrai sous peu de jours à votre trésorier le produit de la collecte qui a été de *soixante francs*. Nous sommes heureux de pouvoir donner à votre Société ce témoignage de sympathie fraternelle : elle a bien mérité de nos Eglises en provoquant la première la célébration d'une fête dans laquelle toutes les divergences qui nous divisent, hélas ! si tristement, s'oublent pour faire place à un sentiment unanime de reconnaissance envers le Dieu de nos pères. C'est là un touchant spectacle !

Veuillez agréer, pour vous, Monsieur le Président, et pour les membres du comité, l'assurance de nos sentiments fraternels,

P.-EMILE SAUSSINE, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

DEUX ANNEES DE MISSION A SAINT-PÉTERSBOURG MANUSCRITS, LETTRES ET DOCUMENTS HISTORIQUES SORTIS DE FRANCE EN 1789

PAR M. LE COMTE HECTOR DE LA FERRIÈRE

4 vol. grand in-8°. Paris, 1867

Sous ce titre, le futur éditeur de la correspondance de Catherine de Médicis, M. le comte de La Ferrière, a réuni les trois rapports qu'il a successivement adressés à Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique sur les manuscrits français conservés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. Nous avons déjà rendu compte (*Bull.*, XV, p. 100) du premier de ces rapports qui concerne les documents du XVI^e siècle. Les deux suivants consacrés aux manuscrits du XVII^e siècle ne sont pas moins riches en indications utiles pour l'histoire politique et religieuse de notre pays. On y remarquera de belles lettres adressées à Henri IV par l'électeur

Maurice le Savant, et échappées aux doctes recherches de M. de Rommel. Elles nous font assister aux préliminaires de la guerre de Trente ans, et nous rappellent de grands desseins interrompus par la mort de Henri IV. Plus loin, ce sont les troubles qui agitèrent la minorité de Louis XIII, et auxquels la noblesse protestante ne demeura pas étrangère. Tournez la page, et vous êtes en pleine révolution d'Angleterre. La tête de Charles I^{er} tombe sur l'échafaud, et la stupeur des cours absolutistes de l'Europe devant cet attentat inouï est merveilleusement peinte dans une lettre, écrite, le 27 février 1549, sous le coup de la première émotion, par Mazarin, au ministre de France à Londres. C'est une belle page historique, que nous regrettons, faute d'espace, de ne pouvoir reproduire ici.

Avec le règne personnel de Louis XIV s'ouvre une période fatale aux protestants français, malgré leur insigne fidélité à la cause royale pendant les troubles de la Fronde. Les tentations ne lui avaient pourtant pas manqué : « Nous avons advis, écrivoit, le 16 juillet 1649, M. d'Argenson à Mazarin, que ceux du Parlement ont escrit à des gens de la R. P. R. que si leurs Eglises se joignoient à eux, ils ne feroient jamais de paix qu'ils ne fussent remis comme ils estoient dans l'année 1615. » A Bordeaux, comme à Paris, les protestants restent sourds aux séductions, inébranlables dans leur devoir. Mais la reconnaissance n'est pas une vertu royale. A peine sorti de la crise qui n'a fait que consacrer le pouvoir absolu, Louis XIV démasque la principale pensée de son règne par une série d'actes iniques et d'édits précurseurs de la révocation du pacte juré par son aïeul. L'effet inévitable de ces mesures est de provoquer dans les provinces une agitation qu'on exploite contre les dissidents. Rien de plus instructif à cet égard que les pièces signalées par M. de la Ferrière (p. 200, 204). Plaintes réitérées des consistoires; plaintes non moins vives du clergé catholique toujours enclin à se croire persécuté, s'il ne persécute. Le consistoire de Castres réclame contre un arrêt du conseil qui enjoint aux huguenots d'enterrer leurs morts à l'entrée de la nuit ou au point du jour. Le clergé de Metz se plaint, de son côté, des empiètements et des entreprises des protestants de cette ville. On sait la signification qu'il faut donner à ces mots et la valeur de ces griefs dans les requêtes épiscopales. Le libre exercice d'un culte garanti par la loi y devient le plus intolérable des attentats, et le rétablissement de l'unité catholique est le premier devoir du fils aîné de l'Eglise. Les Pères capucins se signalent par leur zèle contre l'hérésie. La lettre suivante du Père Georges, prédicateur dans les Cévennes (5 août 1665), ressemblerait à une capucinade, si elle n'était avant tout une curieuse révélation de l'état des esprits, et des naïves illusions qu'on entretenait à la cour sur la docilité des protestants du midi, presque à la veille de leur plus formidable explosion :

« J'ay esté aux Cévennes où j'ay assisté à un synode des huguenots où il y avait une assemblée de quatre-vingt-quinze ministres. J'ay réfuté tous leurs presches, et j'ay eu jusqu'à cinquante ministres pour auditeurs, et je n'ay pas fait une seule prédication où je n'en aye eu plus de vingt. Nous avons retiré une personne relapse

bien obstinée. Vous seriez étonné combien il y a de dispositions à la conversion universelle de ces pauvres desvoyés, et combien les arrêts, le zèle et la fermeté de monseigneur le chancelier a converti d'hérétiques en toutes les Cévennes. Un des plus célèbres ministres m'est venu trouver qui m'a dit qu'autrefois monseigneur le cardinal de Richelieu luy avoit fait parler de la réunion, et me dit qu'à présent ils estoient plus disposés que jamais à la conversion universelle. Les ministres sont fort mal traités par le retranchement de leurs gages, qu'on leur retranche à chaque synode; leurs Eglises sont engagées par des dettes excessives, et ceux qui se convertissent prétendent n'estre point obligés à ces dettes là... Ils sont plus éclairés que jamais, et mesme je trouve qu'ils sont touchés de Dieu. Ces temples qu'on a abattus qui estoient contre l'Edit de Nantes, en ont converti plusieurs... Si on continue à tenir ferme et à ne rien pardonner aux huguenots, dans peu, ils se convertiront tous; ils ne sont nullement à craindre, quoy qu'on mande, et s'ils avoient quelque prétexte, comme un commandement du roy, la pluspart seroient des vostres... » (p. 202, 204).

Les événements devaient infliger un dur démenti aux prévisions du Père Georges et à la candide assurance des prédicateurs qui s'entendaient si bien à servir Dieu en flattant le roi. Nous touchons déjà au XVIII^e siècle et au brillant génie qui, malgré ses erreurs, demeure un apôtre de la tolérance. Les manuscrits de Voltaire sont nombreux à Saint-Pétersbourg. « A sa mort, dit M. le comte de La Ferrière, ses livres furent achetés par Catherine la Grande; de la bibliothèque de l'Ermitage où ils furent déposés d'abord, ils passèrent à la Bibliothèque Impériale où ils sont aujourd'hui. Une salle spéciale leur est consacrée. Les voilà donc réunis ensemble, comme de son vivant, les sept mille volumes dont se composait sa bibliothèque, la plupart en demi-reliure à dos de maroquin rouge. Au milieu de la salle, la statue d'Houdon, fidèle copie et de la propre main du maître, de celle du vestibule du Théâtre Français. Placée là, cette statue fait impression. C'est bien lui, le froid sceptique, l'impitoyable railleur. Il semble surveiller les visiteurs; si l'on touche à l'un de ses livres, son regard vous suit, son sourire ironique vous intimide. Sa pensée y est restée, car chacun de ces volumes porte en marge des annotations de sa main. Il y aurait donc un choix curieux à en extraire, sous ce titre : *Les Lectures de Voltaire.* »

Ces indications suffisent à montrer le haut intérêt des explorations auxquelles s'est livré M. le comte de La Ferrière. La restitution de tant de précieux documents enlevés à nos archives, ne contribuera pas peu à combler plus d'une lacune de nos modernes annales. Enfin la publication si impatientement attendue des *Lettres de Catherine de Médicis*, doit répandre un jour nouveau sur le siècle de Coligny et de L'Hôpital, des Guises et de Philippe II, et rendre possible un jugement définitif sur une des figures les plus énigmatiques de notre histoire.

J. B.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

CHAPITRE VI

CHARENTON

DE LA MORT DE HENRI IV A L'INCENDIE DU TEMPLE

Loin de songer à reprendre les armes après la mort de Henri IV et de profiter des embarras de la Régence pour exiger le redressement de leurs nombreux griefs, les protestants restèrent paisibles, « ne demandant, comme l'a dit Benoît, que leur saoul de prêches; et pour tirer d'eux tout ce qu'on vouloit, il ne falloit que leur promettre l'observation des édits. » La cour toutefois les redoutait, et le lendemain même du crime qui avait plongé dans le deuil tous les bons citoyens, le 15 mai 1610, Marie de Médicis « écrivit et fit écrire à Duplessis-Mornay qu'elle voulait que toutes choses continuassent en l'observation des édits. Le 22 du même mois, elle accorda, à la requête des députés généraux, la confirmation de ces mêmes édits » (Anquez, 227). Dès la fin de juin « les principaux seigneurs, gouverneurs et capitaines des places que commandaient ceux de la religion, du Poitou, Saintonge,

Angoumois et Languedoc arrivaient à Paris pour prêter le serment de fidélité au nouveau roi et à la reine régente, sa mère, ce qu'ils firent sans exception aucune ni réserve, fors de leur édit auquel ils supplièrent Leurs Majestés les vouloir entretenir (1).

« M. d'Aubigné (Agrippa) entre les autres, gouverneur de la ville de Maillezais, en Poitou, brave gentilhomme et docte, parla fort et se fit ouïr au conseil, dit qu'ils estoient d'une religion en laquelle, comme en beaucoup d'autres, ni pape, ni cardinal, ni prélat, évêque, ni quelconque austre personne, ne les pouvoit dispenser de la subjection naturelle et obéissance qu'ils devoient à leurs rois et princes souverains, laquelle ils reconnoissoient leur être légitimement et absolument due, selon Dieu et sa parole » (Lestolle).

Y a-t-il dans le sang français un grain de servilité, et le caractère protestant aurait-il, en outre, reçu l'ineffaçable empreinte du génie dictatorial de Calvin qui condamnait toute révolte comme criminelle? toujours est-il que nul ne fut, plus que les huguenots, porté à l'obéissance extrême envers les princes même les plus mauvais, du moment où la liberté de conscience n'était pas en cause. Nul ne fut plus royaliste que Mornay, d'Aubigné, Du Moulin (2), ou les grands prédicateurs exilés par Louis XIV, entre autres Du Bosc qui marchait sur les traces de Tilenus, lequel avait enseigné que les rois ne sont liés ni par les ordonnances de leurs devanciers, ni même par leurs propres ordonnances (3). Ne vit-on pas La Rochelle

(1) « Toutes les provinces s'assemblèrent, poussées d'un même esprit, quoiqu'elles n'eussent pas concerté ensemble sur ce point, et envoya chacune ses députés en cour, pour protester à Leurs Majestés de leur humble fidélité et très-humble obéissance. De quoy elles eurent tel contentement et satisfaction, qu'elles daignèrent assurer de leur protection et bienveillance leurs très-humbles subjects de la religion. » *Discours touchant ce qui se passa à l'assemblée politique de Saumur*, Bibl. Mazarine, etc. Apud Chamier, Ch. Read, p. 315.)

(2) Quand la cour commença d'acheter les ministres, de les pensionner sans rien exiger d'eux que de prêcher la paix et la soumission absolue, plusieurs ministres qui répandaient d'eux-mêmes cette énervante doctrine, d'après laquelle le protestantisme devait toujours tendre une joue après avoir été frappé sur l'autre, refusèrent une récompense déshonorante, entre autres Du Moulin.

(3) *Avertissement à l'assemblée de La Rochelle*, 1621. Jacques 1^{er}, qui affectionnait les maximes de Tilenus, l'appela en Angleterre; celui-ci alla s'y rendre,

prier sincèrement pour la conservation des jours du roi qui l'assiégeait ? La souveraineté absolue de l'Etat laïque en opposition à l'Etat théocratique est une idée toute protestante ; et lorsque, en 1614, le tiers-état proclamera l'indépendance de la royauté vis-à-vis du saint-siège, c'est avec horreur que le clergé s'élèvera contre cet article « fabriqué à Saumur ou en Angleterre. Les rois de la terre, ajoutera Du Perron, doivent lécher la poudre des pieds de l'Eglise et se soumettre à elle dans la personne du pape (1). »

Chamier parla dans le même sens que d'Aubigné, mais plus librement encore : « En présence du père Cotton, appuyé sur le manteau de la cheminée de la chambre du conseil, (il) sembloit vouloir instruire un procès contre les jésuites, lorsqu'il dit que les escrits de quelques-uns de ce temps qui avoient dénigré de la puissance légitime et autorité souveraine des rois, pour l'assujettir à une simplement spirituelle, avoient causé la mort de ce grand prince (Henri IV), et en causeroient à l'aventure d'autres si on ne donnoit ordre de les réprimer » (Lestoile).

La régente Marie de Médicis écouta tout, les conseils un peu rudes aussi bien que les protestations de fidélité, promit aux députés protestants tout ce qu'ils voulurent et les renvoya satisfaits, du moins en apparence. Tous cependant n'ajoutèrent pas une foi entière à ses belles paroles, si nous en jugeons par la lettre que Mornay écrivit au moment de la mort du roi, quand les prêtres eux-mêmes ne prêchaient que paix et tolérance réciproque. « Je crains, disait-il, qu'il n'advienne comme des frères après la mort d'un père, qui se sautent au col et s'entrecouvrent de larmes, puis, la quarantaine

mais quand il apprit que quelques envieux l'avaient accusé d'hérésie auprès du roi théologien, il jugea plus prudent de rester en France. (Elie Benoit, II, 368.)

(1) Du Perron, dit Elie Benoit, « soutint avec une hardiesse digne d'un nom plus odieux, qu'avant Calvin toute l'Eglise, et même l'Eglise gallicane, avait cru que quand un roi violait le serment qu'il avait fait à Dieu et à ses sujets de vivre catholique, et non-seulement se faisait arien ou mahométan, mais passait jusqu'à faire la guerre à Jésus-Christ, c'est-à-dire à forcer ses sujets en leur conscience et à les contraindre de suivre une fausse religion, il pouvait être déclaré déchu de ses droits par le pape ou le concile. » (II, 143.)

passée, retournent à leurs vieilles querelles et se prennent au poil pour un double (1) » (*Bulletin*, IV, 30).

Ces tristes prévisions n'étaient que trop fondées ; la cour n'avait voulu que leurrer les protestants et les empêcher de se concerter afin d'obtenir des garanties sérieuses pour l'observation de l'Edit de Nantes ; en réalité elle favorisait le fanatisme qui répondait à ses vues. Aussi, deux mois à peine après l'attentat de Ravallac, au milieu de juillet, les passions haineuses qui couvaient sous la cendre firent explosion ; les protestants de Paris craignirent sérieusement une nouvelle Saint-Barthélemy, fomentée par les prédications peu évangéliques du jésuite Gautier. Ils se tinrent sous les armes pendant plusieurs nuits et le coup manqua. Les députés généraux des Eglises, MM. de Villarnoul et Mirande portèrent plainte à la reine-mère et en reçurent de nouvelles et plus fallacieuses assurances de son bon vouloir. Elle les pria « de le faire entendre à leurs Eglises, auxquelles elle délibéroit d'écrire elle-même de sa main, afin qu'ils connussent le soin qu'elle avoit d'eux et de leur conservation qu'elle affectoit par-dessus toute autre chose. Au surplus qu'elle veilloit tous les jours à découvrir les auteurs de ces rumeurs et factions pour, après les avoir découverts, y donner ordre et faire si bonne justice des coupables que les autres y prissent exemple » (Lestoile). Ces assurances restèrent sans effet, et le jeune roi prêta bientôt le serment du sacre qui l'obligeait à exterminer les hérétiques. Il fallut de nouveau rassurer les esprits justement alarmés ; avant de quitter Reims, où la cérémonie avait eu lieu, l'astucieuse reine-mère fit confirmer pour la seconde fois l'Edit de Nantes et autorisa les réformés à tenir une assemblée générale à Châtellerauld (14 octobre), non toutefois sans que

(1) Josias Mercier, sieur des Bordes, était également au nombre des clairvoyants, car il écrivait, le 19 janvier 1611, à Casaubon, retiré en Angleterre après l'assassinat de Henri IV : « Les événements que l'avenir nous réserve seront funestes à ceux qui s'y trouveront mêlés ; heureux ceux qui les pourront contempler de loïn, comme l'homme de Lucrece... Les grands s'ont sans résolution, la plupart n'ont ni piété, ni probité ; ceux qui tiennent la clef manquent de courage et sont incapables de porter le poids des affaires. » (Mss. Burnet, au British Museum.)

le hardi Chamier eût fait entendre au chancelier que « si on ne leur accorderoit cette permission, ils la sauroient bien prendre » (*Mémoires de Richelieu*, I, 41).

Si l'apparente équité de ces actes avait trompé les simples et les naïfs, la disgrâce de Sully (26 janvier 1611) ne tarda pas à leur ouvrir les yeux et à montrer à tous ce qu'on devait attendre des hauts personnages qui avaient trempé dans le meurtre du roi. L'ancien et dévoué ministre de Henri IV fut privé d'une manière insultante du gouvernement de la Bastille et de la surintendance des finances. La régente feignit de lui accorder son renvoi comme une grâce qu'il avait demandée. Dans un élan de zèle, Sully lui avait offert sa personne et tout ce qu'il possédait. « Mais ce qui n'étoit qu'un compliment fut pris à la lettre par la reine, qui fit semblant d'avoir entendu sérieusement ce que Sully n'avoit dit que pour exprimer plus fortement sa dévotion au service de cette princesse » (Benoît, II, 17; et *Mercurie françois*). Il y avait longtemps que la cour de Rome murmurait de ce que les finances étaient aux mains d'un hérétique. Du reste, Sully s'était fait beaucoup d'ennemis par son humeur hautaine et farouche et avait encouru, par des motifs d'un autre ordre, la haine particulière de la cabale qui gouvernait la régente. Il ne sut pas supporter dignement sa disgrâce, et « comme dans la prospérité il estoit insolent, de mesme il estoit lasche et failly de cœur dans l'adversité » (Talleyrand, I, 109). Sa chute le rapprocha du parti protestant en dehors duquel il s'était tenu constamment (1); mais il ne vit dans cette alliance avec ses frères persécutés qu'un marche-pied pour remonter au pouvoir.

La cour craignit peut-être un instant d'avoir, par cette destitution, trop démasqué ses batteries et exaspéré un parti puissant qu'elle devait encore ménager. C'est à cette crainte qu'il

(1) A l'assemblée de Saumur (1611), il parla longuement de ses propres affaires, des services qu'il avait rendus à l'Etat et au roi. « Sa remontrance, dit Benoît, aurait été fort touchante, s'il avait pu joindre à toutes les choses qu'il remarqua quelque service qu'il eût rendu à la religion et aux Eglises de France pendant qu'il en avait pouvoir. » (II, 28.)

faut attribuer la feinte bonhomie du discours que tint aux pasteurs de Paris M. de Verdun, quand il eut été nommé premier président. Après avoir mandé les docteurs de Sorbonne auxquels il promit aide et protection, il fit venir les trois ministres de Charenton, Montigny, Durand, Du Moulin, et leur « fit pareille chère et accueil qu'il venoit de faire aux Sorbonnistes; il voulut apprendre d'eux leurs noms et surnoms et gratifia chacun d'eux en particulier de belles paroles et louanges (qu'on appelle en françois du vent de la cour), leur promist les maintenir en l'observation entière et inviolable de leur édit » (13 août 1611, Lestoile).

Incapable de se prêter à ces hypocrites ménagements, le jésuite Gautier continuait à exciter ses ouailles au massacre des hérétiques, « dont il n'y avoit pas même, disait-il, de quoi faire un bon déjeuner, si l'on vouloit tant soit peu s'unir et s'entendre » (17 avril). Sur les représentations du député général Mirande, le premier président réprimanda Gautier (Lestoile), mais avec une mollesse qui montrait assez que la magistrature avait abdiqué toute dignité et recevait ses inspirations des Italiens et des Espagnols qui régnaient au Louvre.

Ces prédications furibondes amenaient de temps à autre quelque désordre. « Le 3 juin, jour de la Trinité, il y eut une *émotion* à l'enterrement d'un petit enfant, dans le cimetière mesme de la Trinité, lequel enfant appartenoit à un de la religion. Les jours sont grands en ce temps-là. Un peu plus tard que l'ordinaire, et estant encore grand'jour, deux archers du guet menoient le convoi. Le garçon d'un vinaigrier leur commence à jeter des pierres; plusieurs l'imitent, et son maistre mesme; on n'eut respect aux archers ni à ce qu'ils disoient. Le tumulte fut un peu grand, où un des archers fut blessé et quelques autres. » Le valet fut condamné à être fouetté dans le cimetière même, en présence de son maître, et sa sentence maintenue en appel.

Peu après (19 juillet) le libraire Breton fut emprisonné pour

avoir vendu le livre de Mornay, *le Mystère d'iniquité* (1), dont la violence était loin d'égaliser celle des libelles anti-luguenots de l'époque.

Un mois plus tard (15 août), on fit saisir l'ouvrage de Du Moulin : *Défense de la foy catholique contenue au livre du roi Jacques I^{er} contre la réponse de Coeffeteau*, et les exemplaires saisis ne furent rendus que sur les instances de l'ambassadeur du roi d'Angleterre.

« Le dimanche 21 août, raconte encore Lestoile (2), comme les huguenots venoient de Charenton dans un bateau, des mariniers chantèrent des chansons exécrables, dont fut fait plainte » mais sans le moindre succès.

Malgré ces vexations qui présageaient de plus grands maux, « les réformés étoient disposés à perdre le souvenir des haines et des violences passées, si on leur eût aidé par un meilleur traitement à les oublier. » Les ducs de Bouillon, de Rohan, de Sully, La Noue, les petits-fils même de l'amiral Coligny, le prouvèrent assez en offrant leurs services au duc de Guise, à propos d'une querelle qu'il eut (1611) avec le comte de Soissons; presque tous les protestants abandonnèrent le cadet converti (3) de leurs anciens chefs, les princes de Condé, et se prononcèrent en faveur du fils et petit-fils de princes qui avaient tant répandu de sang huguenot. Malheureusement leurs implacables adversaires ne voulurent point imiter ce généreux oubli.

(1) Mornay avait dédié ce livre au roi, auquel il disait dans son épître dédicatoire :

« Sire, à qui a passé soixante ans, il est permis quelque liberté, tant plus après trente-cinq ans de service, et tant plus encore quand elle n'a but que le salut de son prince et l'intérêt public... N'est point ici question proprement de la religion, Luther et Calvin n'y parlent point, non un seul mot; il s'agit purement de la prétendue toute-puissance de l'évêque de Rome... C'est ici une simple enquete, et je n'y reproduis que les témoins pris de leur sein. J'ay pensé, Sire, en ce besoin, de vous représenter ici les siècles passés, et de vous faire ici parler les morts puisqu'on ferme la bouche aux vivants. Les papes, Sire, n'ont jamais mordu que ceux qui les ont craints. »

(2) La mort de Lestoile, dont le *Journal* s'arrête au mois de septembre, et le départ de Casaubon pour l'Angleterre, vont nous priver de deux sources précieuses de renseignements sur l'Église de Charenton.

(3) Né en 1588, filleul et héritier présomptif de Henri IV, le comte de Soissons dut abjurer, tout enfant, en même temps que son parrain. Nous le retrouverons dans l'affaire du collège de Charenton et au siège de La Rochelle.

Ils craignaient l'influence que Sully pourrait exercer à Châtelleraut, ville de son gouvernement, sur l'assemblée générale qui allait se réunir; en outre le duc de Bouillon, vendu à la reine-mère et ennemi personnel du ministre déchu, prévoyait que la présidence de l'assemblée lui échapperait nécessairement dans cette ville; ces deux motifs firent prendre une nouvelle résolution : un second brevet (2 mai) indiqua Saurmur comme lieu de réunion. L'assemblée s'y ouvrit le 27 mai et finit le 12 septembre; malgré toutes les cabales de Bouillon, Mornay en fut le président, Chamier (1) le vice-président, et Josias Mercier des Bordes, le secrétaire. Elle « déclara que l'affaire du duc de Sully était celle de toutes les Eglises, » l'engagea à refuser la démission des charges qu'il avait encore et conclut qu'il ne devait accepter de récompense qu'en *honneur et en sûreté*, c'est-à-dire le bâton de maréchal de France ou quelque nouveau gouvernement. En somme la déloyauté du duc de Bouillon, ses prétentions despotiques, les injustices et l'or de la cour empêchèrent l'assemblée de rien faire pour assurer la sécurité des Eglises.

Marie de Médicis apprit avec joie que les protestants n'étaient plus incorruptibles, et elle n'eut garde de rougir en écrivant une lettre qui permettait à la minorité vendue de faire la loi à la majorité de l'assemblée. Le commissaire royal de Bullion termina l'un de ses discours par ces mots : « Votre gloire consiste en l'obéissance. » Les cahiers de plaintes présentés au roi ne reçurent, il va sans dire, que des réponses dérisoires, et quand la sagesse de Mornay eut déjoué le plan machiavé-

(1) Le 7 juillet, le synode envoya Chamier et Le Faucheur à Châtelleraut, pour une conférence ouverte à la suite de la conversion au protestantisme de Mademoiselle de la Foulonne. L'évêque de Luçon, Richelieu, y assista, et écrivit ensuite une lettre de condoléance au champion du catholicisme, Humbert, qui n'échappa à une défaite scandaleuse qu'en se faisant défendre par l'évêque de Poitiers de continuer la lutte avec les ministres. Voici comment Richelieu s'exprimait sur le compte de Chamier : « Il mérite certes d'être estimé comme un des plus gentils esprits de ceux qui sont imbus de ces nouvelles erreurs, et si, outre sa créance, on peut reprendre quelque chose en lui, il me semble que ce doit être un zèle trop ardent, et que d'autres appelleraient peut-être indiscret. » — Plus tard, le cardinal écrivit sur un tout autre ton; il ne parle plus que de « l'audace et l'impudence » des liguenots, « séditions et mauvais français. » (*Chamier*, par Ch. Read, p. 319.)

lique qui avait été ourdi pour faire éclater violemment la division entre les fidèles et les traîtres, un coup d'autorité précipita la séparation de l'assemblée. La guerre civile faillit en résulter sur-le-champ ; tout le Midi désavoua les actes de Saumur et voulut prendre les armes.

L'année suivante (1612), les députés de huit provinces venus à Paris pour se plaindre de la violation de l'Edit, furent renvoyés avec outrage, grâce aux suggestions du duc de Bouillon, et le 24 avril, le roi défendit la réunion des conseils provinciaux institués par l'assemblée de Saumur. D'un autre côté, au synode de Privas, les réformés renouvelèrent le serment d'union, qui contenait l'engagement de vivre et de mourir dans la profession de la confession de foi et de la discipline, sous l'autorité et pour le service du roi et de la reine régente, « l'empire de Dieu demeurant en son entier » (Benoît, II, 83). Après avoir censuré les intrigants de Saumur, le synode s'efforça de réconcilier les chefs du parti ; le pasteur Durand et le député général, Rouvray de la Milletière, furent chargés de travailler à un rapprochement entre le duc de Bouillon et le duc de Rohan, gendre de Sully, afin de réunir en un seul faisceau toutes les forces protestantes (1).

A Paris même, nous ne trouvons, en 1612, qu'un fait digne d'être rapporté. Un pasteur s'était transporté à la Conciergerie pour offrir les secours de son ministère au baron de Vatan, condamné à mort pour débit de faux-sel et rébellion ; les protestants qui s'y trouvaient voulurent chanter un psaume, mais on le leur défendit, « et Fuzy, curé de la paroisse de Saint-Barthélemy, qui s'y était fourré pour épier l'occasion de quelque coup digne de son zèle, fut un des plus ardents et des plus hardis. Le prétexte fut que l'Edit permettait bien de consoler les prisonniers, mais non pas de faire l'exercice de la religion réformée dans les prisons sous ce titre, beaucoup

(1) Le synode accorda 300 livres à Thomson, ministre de la Chataigneraie, pour son livre intitulé : *La Chasse de la Bête romaine* ; et 300 livres à Viguier, pour son *Théâtre de l'Antechrist*.

moins dans un lieu comme celui où on se trouvait alors, qui était la chapelle de la Conciergerie. Les réformés obéirent et le tumulte cessa (1) » (Benoît, II, 80).

Un synode provincial fut tenu en avril 1613 à Charenton (*Bulletin*, IV, 37); nous ignorons entièrement ce qui s'y passa, mais cette date nous conduit à un fait mieux connu.

De toutes les entreprises du clergé qui réclamait sans cesse le *maintien* de la religion catholique, apostolique et romaine, celle qui fut le plus sensible aux protestants de Paris fut la défense d'ouvrir un collège (2). Le 29 août 1613, sur la proposition du recteur, Jean Saulmon, l'Université résolut de se rendre en corps auprès du chancelier de France pour former opposition contre le collège qui s'élevait à Charenton, près du temple. Les ministres, dit le syndic de la faculté de théologie, Colin, « appelaient de toutes les parties de la France des professeurs qui *inspireraient leur venin à la jeunesse*, et en conséquence il fallait que la faculté députât au roi et à la reine-mère pour les prier d'y mettre opposition. » — Cette double et solennelle démarche ne resta point infructueuse; la cour si profondément corrompue de Marie de Médicis se fit un devoir de préserver la jeune protestante de l'impur venin qu'on lui eût inoculé à Charenton. Les réformés cependant ne se tinrent point pour battus; deux ans plus tard ils réclamaient encore contre l'interdiction qui leur avait été signifiée. Les députés de l'assemblée de Grenoble (1615) furent chargés « de supplier très-humblement Sa Majesté de lever les défenses faites par le lieutenant civil de la prévôté de Paris, d'établir un collège au bourg de Charenton-Saint-Maurice, auquel l'exercice public de la religion ayant été permis par le roi défunt et continué par Sa Majesté sans aucune restriction, ils sont fondés, suivant l'Edit, en tout droit d'y établir un collège pour l'instruction de leurs enfants. » — La réponse du « roi en

(1) Quant au curé Fuzy, il abjura plus tard le catholicisme, et publia contre son ancienne Eglise des livres étranges, qui du reste ont très peu de valeur. Voy. la *France protestante*.

(2) Voir *Bulletin*, IV, 361, sq.

son conseil, » fut la suivante (2 septembre 1615) : « Leur sera permis de tenir *escolles* en lieu de Saint-Maurice-lès-Charenton ; les défenses faites par le lieutenant civil sont levées et ostées. » Mais de petites écoles à un collège la différence était grande, et ce refus déguisé sous forme d'autorisation était indigne de la majesté royale.

Si les précieux documents qu'on a recueillis sur ce sujet (1) n'étaient contradictoires et suspects d'inexactitude, en raison de leur origine catholique et universitaire, il en faudrait conclure que, sous le modeste nom de collège, c'était une académie protestante, comme celles de Saumur, Nîmes, etc., qu'on voulait établir à Charenton. Les *Acta rectoria* (*Bullet.*, V, 46), parlent du gymnase dans lequel *on enseignait déjà publiquement* les lettres et la philosophie (*in quo publice jam litteras humaniores et philosophicas docebant*) ; d'après le *Mercure* (*Bulletin*, VI, 289), au contraire, il s'agissait d'un collège dans lequel « il y *au*roit seulement deux classes : l'une pour l'estude de la philosophie, l'autre pour la lecture de la théologie. » — Faut-il admettre que, malgré toutes les prohibitions, la philosophie ait été enseignée dans cet établissement et qu'on ait eu l'intention d'y joindre la théologie ? — Cette conjecture concilierait les deux documents et justifierait l'appel de « plusieurs habiles régents » (*Bulletin*, IV, 40), et surtout celui du savant Ecossais Donaldson, principal du collège de l'académie de Sedan où il avait enseigné le grec, la physique et la *morale*. Le procès était commencé quand Donaldson arriva à Paris, et pour ne pas demeurer oisif en attendant le jugement, il se mit à rédiger sa *Synopsis œconomica* qu'il fit imprimer en 1620 (Bayle, *Dict. philosop.*) Ajoutons qu'Elie Benoît parle tantôt du collège fondé (II, 154), tantôt du collège qu'on voulait fonder (II, 281), que le procès-verbal dressé par le lieutenant civil de Paris sur la sédition de 1621 s'exprime ainsi : « la grande maison attenante le dit temple, *destinée à faire un*

(1) M. Ch. Read.

collège » (*Bulletin*, IV, 87), et que l'unique collège de l'Ile de France mentionné par Aymon est évidemment celui de Clermont en Beauvoisis. Mais de ce qu'Aymon ne met pas le collège de Charenton au nombre de ceux qui étaient subventionnés par les synodes avec les fonds de l'Etat, on ne peut conclure que les lettres et la philosophie n'y aient pas été momentanément professées.

Enfin la lutte qui durait depuis dix ans allait prendre fin et une fin déplorable. Le 30 juillet 1619, Leclerc, recteur de l'Université, accompagné de quelques théologiens de Sorbonne, etc., se rendit chez le comte de Soissons « que Sa Majesté avait laissé dans Paris pour y commander durant son voyage en Touraine, » et « représenta à Son Excellence le grand et notable intérêt que l'Université de Paris avait de s'opposer à l'établissement du dit collège de la R. P. R. ; qu'étant la mère nourrice de toutes bonnes sciences, elle ne pouvait souffrir auprès d'elle un séminaire d'erreurs... », la suppliant d'user de son crédit sur le roi pour empêcher cette profanation. Ils allèrent ensuite faire mêmes plaintes au premier président et au procureur général qui promirent également de donner satisfaction à l'Eglise et à l'Université. « Cette plainte, ajoute le *Mercur* (*Bullet.*, VI, 289) esclata tellement que depuis l'on n'a plus ouï parler de l'établissement de ce collège » (1).

Il nous faut retourner maintenant en arrière pour glaner les quelques événements qui rentrent dans le cadre de cette histoire.

Bien que confirmé encore une fois par Louis XIII devenu majeur, l'Edit de Nantes n'en était pas mieux observé. L'article XXX accordait aux réformés six places de conseillers sur seize en la chambre de l'Edit de Paris; par la conversion au catholicisme (1614) de Pierre Berger (qui en 1570 avait été parrain d'un enfant de P. Du Moulin), les conseillers protes-

(1) Il n'est pas douteux, en résumé, que nos pères n'eussent l'intention d'établir à Charenton un enseignement aussi complet et aussi élevé que possible; c'était leur intérêt, leur droit et leur devoir. Entravé il y a deux cent cinquante ans, leur projet n'a pu encore être réalisé. En 1867, la seule science qu'on n'enseigne pas à Paris, c'est la théologie protestante, tandis que les israélites ont, comme les catholiques, toute satisfaction à cet égard.

tants se trouvèrent réduits à cinq, et les députés généraux réclamèrent longtemps en vain contre cette infraction à la loi. L'année suivante, un conseiller au parlement, François Le Coq, embrassa la Réforme; « il ne fut inquiété en sa charge, dit-il lui-même, ni innové en son rang, mais seulement ordonné, les chambres assemblées, qu'il ne pourroit résigner son office qu'à un catholique. » Dix ans plus tard (1625) cependant, il ne put monter à la grand'chambre où l'appelait son rang d'ancienneté, et ses collègues de la chambre des enquêtes cessèrent de le reconnaître pour leur doyen (*Fr. prot.*) En 1616, un autre membre du parlement, Villemereau, se fit aussi protestant, de même que le maître des comptes Isaac Le Maître, et l'édit de pacification, donné à Blois après la prise d'armes de Condé, les autorisa à conserver leurs places, tout en créant une nouvelle charge de conseiller (qui fut donnée au sieur de Chanteclère), pour suppléer celle de Berger; mais cet édit ne fut publié que pour être aussitôt violé ou révoqué. Le parlement refusa d'enregistrer l'article qui concernait Villemereau, et avant que le débat fût terminé, la guerre fut déclarée aux protestants qui n'obtinrent jamais satisfaction (El. Benoît, II. 136, 203, 206). Quant à Le Maître (1), sa famille, vivement irritée de son changement de religion, ne se lassa pas de le poursuivre de ses calomnies jusqu'à ce qu'elle l'eût fait mettre à la Bastille et qu'elle lui eût enlevé ses cinq fils (*Ibid.* 277). L'un d'eux, Antoine Le Maître, devint l'illustre avocat janséniste et solitaire de Port-Royal, et un autre qui se fit prêtre, Louis-Isaac Le Maître de Sacy, comme pour mieux témoigner de son origine protestante, traduisit la Bible pendant sa détention à la Bastille, où il demeura deux ans, de 1666 à 1668 (Linguet, *Mémoires de la Bastille*, p. 243).

(1) Par son mariage avec Catherine Arnauld, Isaac Le Maître était beau-frère du grand Arnauld, de d'Andilly et de l'évêque d'Angers. Il ne se déclara protestant qu'après avoir approfondi les questions religieuses de son temps. Il mourut en 1640, après avoir vu ses cinq fils entrer à Port-Royal des Champs en 1638. Sa veuve, d'abord gouvernante de Mademoiselle de Longueville, se fit religieuse à Port-Royal de Paris. « Son fils même, dit Tallemant des Réaux, ne l'épargna point, et ce pauvre homme mourut dans la persécution. » (III. 114.) Il fut inhumé dans le cimetière des Saints-Pères.

« Le fanatisme catholique se réveillait d'une manière alarmante. Dans tout le royaume les protestants étaient en butte à des voies de fait que le gouvernement ne voulait ou ne pouvait pas réprimer. Leurs temples étaient brûlés, leurs ministres égorgés, leurs privilèges recevaient les plus graves atteintes. Déjà on annonçait hautement que l'Edit de Nantes n'était qu'un sursis accordé à des criminels condamnés » (*Fr. prot.*, Préface, LXIII). La veille de Noël 1614 (1), les protestants en majorité à Milhau avaient eu le tort de venger les cruautés qu'on exerçait chaque jour contre leurs frères, en brisant les crucifix, autels, reliques, etc. On devine la colère, l'indignation qu'en ressentit l'assemblée du clergé réunie à Paris : que les hérétiques fussent partout persécutés, ce n'était que justice, mais que les catholiques fussent molestés en un seul endroit, c'était un crime abominable, et, le 23 février 1615, le clergé en demanda le châtiment exemplaire. Du même coup il réclama l'abrogation des édits de tolérance, et pour les évêques, le droit de condamner aux galères ; il supplia le roi d'ôter aux protestants : « les collèges et séminaires qu'ils avoient fondés « à Charenton, à Saumur, à Clermont en Beauvoisis et en « beaucoup d'autres lieux » (Benoît), de leur défendre d'appeler des étrangers pour professeurs, de faire poursuivre les parents qui empêcheraient leurs enfants de se faire catholiques (les enlèvements commencèrent aussitôt après). En un mot, dans le cahier des remontrances qu'il dressa et qui se compose de plus de trois cents articles, le clergé traça le programme savant et détaillé qui fut suivi jusqu'à la Révocation. L'orateur qui porta la parole en remettant cette pièce au jeune roi était l'homme dont le pape Paul V avait dit en 1607 : *Questo giovane sara un gran furbo* ; c'était l'évêque de Luçon, Armand du Plessis de Richelieu. C'est en partie à ce discours,

(1) Il parut la même année un pamphlet intitulé : *L'Oracle de Charenton, sur les soubecons d'aujourd'hui*. Il avait pour but de ramener l'union dans le parti huguenot, livré à toutes les oscillations de l'intérêt personnel ; il s'élevait aussi contre certains ministres, « très-dangereux mutins et sujets à leur tête, comme de beaux asnes de may, » et recommandait la soumission au roi comme seul moyen de conserver le protestantisme. (*Bulletin*, IV, 40.)

dont l'astucieuse intolérance plut à la reine et à son favori, Concini, qu'il dut son élévation.

Cet appel à la violence prononcé en plein Louvre trouva un écho dans la populace fanatisée par de nombreuses congrégations de moines et de religieux : « Tout se brouille fort ici, écrivait la marquise de la Force le 26 mai. Le peuple de cette ville (Paris) est fort ému : on vient de me dire que, ce matin, on a trouvé tous les bancs du temple de Charenton brisés, la chaire du ministre rompue et les vitres cassées; bref, tout le désordre qui s'y pouvait faire y a été fait, qui ne présage rien de bon (1). »

Nommé d'abord conseiller, puis secrétaire d'Etat, l'évêque de Luçon partagea la disgrâce de la reine-mère et de son entourage, lors de l'avènement de Luynes (24 avril 1617), et s'enfuit à Avignon, résolu à tout tenter pour assouvir son ambition. C'est par la controverse qu'il essaya d'abord de reconquérir la faveur. Luynes avait renvoyé le confesseur du roi, Cotton, trop dévoué à Marie de Médicis, et l'avait remplacé par un autre jésuite, sa créature à lui, Jean Arnoux (2). Toujours ami de la duplicité, le bon père Cotton voulut faire croire qu'il s'était retiré de lui-même et par dégoût pour le monde. Le nouveau confesseur était connu par des conférences et des prédications contre les protestants. « Entre les sermons qui donnèrent le plus à parler de lui, dit Benoît, il en fit un à Fontainebleau, devant le roy, où il attaqua la confession de foy des Réformés, et soutint que les passages cotez en marge étaient faussement allégués. Cette accusation ne pouvoit manquer d'être relevée, dans une cour où il y avoit un grand nombre d'officiers et de seigneurs qui faisoient profession de la religion réformée. De sorte que sur les disputes que ce sermon fit naître, le jésuite, qui n'avoit pas avancé cette proposition pour s'en dédire, donna un Mémoire des faussetez qu'il

(1) *Mémoires du duc de La Force*, II, 405.

(2) Peu avant sa mort, arrivée en 1621, le favori, voyant que ce confesseur intriguait contre lui, le fit renvoyer et lui donna un successeur.

prétendoit remarquer dans ces citations à un gentilhomme qui le demandoit, et ce gentilhomme le remit entre les mains de Du Moulin (1).

« Les ministres n'étoient pas encore réduits à tout souffrir sans se défendre. Ils avoient même la répartie ferme et vigoureuse, et principalement quand ils trouvoient un jésuite dans leur chemin, ils n'oublioient jamais de parler des mérites de sa secte (2). Du Moulin, qui avoit l'esprit vif, l'imagination féconde, le cœur plein de zèle, et qui, de l'aveu même de ses adversaires, écrivoit avec autant d'agrément que de force et de facilité, ne fut pas longtemps sans faire au jésuite une réponse concertée avec Montigny, Durand et Mestrezat, ses collègues au ministère. Ils l'intitulèrent : *Défense de la confession de foy des Eglises Réformées de France, contre les accusations du sieur Arnoux, jésuite, etc.*, et ils la dédièrent au roi » (El. Benoît, II, 230). « En cette réponse, dit Du Moulin, je représentay que j'avois esté au collège de la Flesche, où en une salle qu'on appelle la *Salle des Pères*, j'avois vu un tableau auxquels sont peints les martyrs jésuites, entre lesquels il y a des jésuites qui ont conspiré contre la vie des rois et ont esté punis par justice; disois que nous exhortions nos peuples à fidélité et obéissance au roy, et représentois les périls et les combats que ceux de notre religion avoient soutenus pour la défense du roy Henri IV. Desquels périls et travaux recevoient aujourd'hui les salaires ceux qui ont esté ennemis du roy. A cela estoient joints quelques articles justificatifs de nostre religion. Les jésuites ne poursuivirent

1) *La Confession de foy de MM. les ministres convaincue de nullité par leurs propres Bibles, avec la Réplique à l'écrit concerté, signé et publié par les quatre ministres de Charenton.* Rouen, 1617. In 8°.

2) Le Pere Arnoux prêcha dans le château d'Amboise, en 1619, devant le roi et toute la cour, qu'aucun jésuite n'avoit soutenu que les sujets pussent se révolter contre leur souverain; le roi en fut ravi, et croyoit qu'Arnoux avoit voulu condamner le livre dans lequel Mariana démontre qu'on peut tuer un tyran : *De Rege et Regis institutione*, 1599. — L'Ecoisais Primerose, pasteur à Bordeaux, présent au discours et indigné des équivoques du bon pere, lui fit demander si Jacques Clément, l'assassin de Henri III excommunié, avoit tué son roi, et si les jésuites continueroient à reconnaître pour roi Louis XIII, dans le cas où il viendrait à être excommunié. Arnoux s'en vengea en faisant bannir de France ce pasteur trop clairvoyant (Aymon, II, 267, et *France protestante*.)

point leur défi, mais ils trouvèrent moyen de nous faire un procès criminel pour avoir appelé ceux de la religion *nos peuples*, comme si nous prétendions qu'ils sont nos sujets. La chambre de l'Edit voulut prendre connoissance de ceste affaire, mais la grand'chambre s'y opposa, prétendant qu'à la grand'chambre appartenoit le jugement des crimes de lèze Majesté. Ceste contestation dura trois semaines, au bout desquelles ceste impétuosité s'étant attiédie, les ministres de l'Eglise de Paris furent appelés pour comparoître devant le conseil d'Etat et privé. Là furent faites de grandes remontrances par monsieur le chancelier Bruslard, avec graves menaces. » (Autobiographie. *Bulletin*, VII, 344).

Le 20 juillet 1617, le roi défendit la connaissance de la cause à tous les tribunaux et l'évoqua à soi; le 4 août, nouvel arrêt, définitif, cette fois; on y lit : « Après que les dits ministres, pour ce mandez, ont esté ouys et admonestez de la faute par eux commise, le Roy, estant en son conseil, a fait et fait très-expresses inhibitions et défenses ausdits ministres de la religion prétendue réformée de faire imprimer ou publier à l'advenir aucune épistre ou discours, l'adresser à Sa Majesté sans sa permission.

« Ordonne que le dit libelle adressé à Sa dite Majesté sans sa permission sera supprimé, avec défenses à toutes personnes de l'avoir ny lire, sur les peines des ordonnances, et que par le dit prévost de Paris, ou son dit lieutenant, il sera procédé contre l'imprimeur d'iceluy, ainsi que le cas le requiert. » (*Bulletin*, IV, 46.)

« Cet arrêt dicté par les jésuites, ajoute El. Benoît, ne servit qu'à rendre le livre plus curieux » et à exciter la verve des écrivains des deux partis. Le sujet était riche et tentant, il faut l'avouer. L'agresseur dictant lui-même la condamnation de ceux qui avaient osé repousser ses attaques, il y avait de quoi stimuler une âme généreuse que l'injustice irrite. Ce ne fut cependant pas le parti de l'opprimé que prit Monseigneur de Luçon quand il intervint tout à coup dans la lutte par

Les principaux points de la foy catholique deffendus contre l'escriit adressé au roy par les quatre ministres de Charenton, 19 octobre 1617 (*Bulletin*, IV, 48). On voit clairement que l'auteur avait pour but de plaire au roi et par-dessus tout au nouveau confesseur; quant à la vérité, il la respectait au point de rendre les protestants responsables de la Saint-Barthélemy; quant à la charité dont il faisait étalage, elle est tout entière dépensée dans la dédicace au roi. On rit longtemps de la méprise célèbre qu'il commit dans ce livre en parlant du grammairien Terentianus Maurus comme d'une comédie de Térence (1).

Du Moulin répliqua l'année suivante à ses deux adversaires par une brochure intitulée : *Fuites et évasions du sieur Arnoux jésuite.....* 1618. Il fut indignement bafoué dans : *Le Moulin de Charenton sans farine*, etc. Pierre Frizon, l'auteur de cette triste pièce, se moque du silence gardé pendant un an par le pasteur auquel l'arrêt du 4 août 1617 avait fermé la bouche; il trouve plaisant que Du Moulin se fût logé chez *un apothicaire*, rue de Seine, et finit par lui dire : « Votre moulin n'a plus à moudre, on n'y entend plus le claquet ni la trémie.

Un moulin sans farine, un moulin sans claquet,
C'est vous, ô maistre Pierre, épuisé de caquet. »

La controverse dégénérée à ce point n'est plus qu'un pugilat grossier.

Il faut reconnaître toutefois que le pénitencier et chanoine de Reims, Frizon (2), parlait le langage usité chez ses supé-

1) Il traduit ainsi une citation de saint Augustin : « C'est comme qui entreprendrait d'entendre le *More de Térence* sans commentaire. »

2) Il est l'auteur d'une révision de la Bible publiée en 1621, avec de magnifiques gravures sur acier. « Qui doute, dit-il dans *l'Advertissement au benin lecteur*, que les mauvaises, hérétiques et pestilérées versions de l'Écriture ne soient plus Bibles de Dieu, mais Bibles du Diable? » A quoi Richard Simon ajoute : « Sa traduction n'en est pas plus à couvert, si elle ressemble à ces Bibles du Diable. » En effet, elle y ressemble beaucoup, et tellement que ce n'est que parce que Frizon craignait le sort de René Benoît (dont la version fut condamnée par le pape en 1560, comme trop genevoise), qu'il essaya de donner le change en vociférant contre les Bibles hérétiques, qu'il avait copiées. (O. Douen, *Catalogue de la Société Biblique protestante*, 1862, p. 21 et 22.)

rieurs et qu'avait tenu l'assemblée même du clergé. Haranguant le roi, le 2 juin 1617, l'évêque de Macon traita les réformés de *monstres* et leur Eglise d'*Agar* et de *concupine*. « Il confessa sans façon que le clergé dissimulait avec eux et ne les endurait que pour la paix. Il soutint que les Eglises catholiques étaient plus heureuses sous les Turcs, où leurs exercices étaient libres, que dans les lieux où les réformés étaient les maîtres » (Elie Benoît, II, 232). Quand l'arrêt qui rétablit le catholicisme en Béarn eût été rendu, le clergé remercia le roi et dit par la bouche de l'évêque d'Aire que les ministres de Charenton étaient des *impudents*, des *ministres d'irréligion et de mensonge*, et que la Réforme était *la pailarde de Satan*.

L'Abrégé de l'art et méthode nouvelle pour bâillonner les ministres, publié en 1618 par François Véron, curé de Charenton (1), n'est pas d'un goût plus relevé. Un anonyme y répliqua sur le même ton, essayant de faire voir que le prétendu *bâillon des ministres* n'était qu'un *Ballon jésuitique rempli de vaines vanteries et suppositions calomnieuses*. Un chanoine de Saintes, Pitard, prit aussi part à la lutte en publiant : *L'Innocence défendue contre la calomnie des ministres de Charenton, en leur épître au roy sur la proposition du père Arnoux*, 1616. La baronne de Courville ayant embrassé le catholicisme à la suite d'une dispute théologique entre P. Du Moulin et Ch. Fr. Abra de Raconis (2), celui-ci publia un *Narré de la conférence*, auquel Du Moulin répondit par un

(1) Véron publia un autre ouvrage du même genre, *le Bâillon des Jansénistes*, lequel fourmillait de tant d'erreurs et de calomnies, que le lieutenant civil en arrêta le débit et que l'auteur faillit être censuré par la Sorbonne. On lui doit aussi : *Manquements de la Cène des ministres, remarques par M. François Véron, docteur en théologie, en son voyage à Charenton*. Paris, 1627.

Citons encore parmi les écrits polémiques du temps : *Apologie pour la défense des Eglises réformées contre les bâillons de François Véron, jésuite*, 1618. — *La Confession du sieur Du Moulin, ministre de Charenton, contre la doctrine des ministres prétendus réformés*, par H. de Meunier. Paris, 1618. — *Le Flambeau de la vérité contre l'erreur des ministres de France*. 1618.

(2) Il était né protestant, ainsi que son frère, le capucin Augé de Raconis, qui lutta également contre les pasteurs de Charenton, mais ils étaient encore jeunes lorsque leurs parents se convertirent. Ce même Abra de Raconis écrivait au roi : « C'est votre honneur, Sire, de voir sous votre règne le mensonge abattu et réduit à son néant par la vérité glorieusement dominante. »

Véritable narré (1618); de Raconis répliqua par un *Contre narré plus véritable*, puis après avoir vainement essayé d'amener Du Moulin à un nouveau tournoi, il triompha de son refus et chanta victoire dans : *La Confession de foy des ministres percée à jour et son bouclier mis en pièces* (1620).

Nous devons signaler quelques pages sur lesquelles l'esprit se repose avec plaisir parce qu'elles forment un heureux contraste avec la vulgaire polémique du temps; il s'agit d'une lettre (1) que Pierre de Vrillac, sieur de Morsain, avocat au parlement de Paris, écrivit à son père pour lui faire part de sa conversion au protestantisme, et qui porte la date du 3 août 1621. Vrillac était de ces hommes, toujours rares, qui s'inquiètent peu de rompre le col à leur fortune pourvu que leur conscience soit sauve; il dut toutefois se réfugier à Sedan avant d'oser écrire cette épître, qui roule tout entière sur la nécessité de sacrifier, s'il le faut, les avantages terrestres pour mettre ses actions en harmonie avec ses sentiments. (*Bulletin*, VII, 527.)

Cette modération toute chrétienne, ce zèle purement religieux étaient alors une rare exception; la violence et l'invective régnaient à peu près également de part et d'autre dans les écrits et se traduisaient en actes partout où les protestants étaient en minorité. Les commissaires chargés de veiller à l'exécution de l'Edit de Nantes ne rendaient que des arrêts illusoires; en beaucoup d'endroits le culte était empêché, les temples démolis, les réformés chassés des villes, les places de sûreté surprises, les enterrements troublés, les sépultures violées, les malades chassés des hôpitaux, les enfants enlevés à leur famille.

En 1620, le parlement de Paris refusa d'avoir égard aux exploits d'un sergent royal parce qu'il était protestant et avait exécuté un catholique à la requête d'un Réformé; le 1^{er} juillet

(1) De ses deux fils, l'un, Pierre, aussi avocat au parlement de Paris, fut jeté à la Bastille lors de la Révocation; l'autre, Jacques, se réfugia en Hollande et travailla, lors de la paix de Ryswick, à obtenir pour les réfugiés l'autorisation de rentrer en France. (*France protestante*.)

il ordonna la *réconciliation* de l'Eglise de Louvrai, où les héritiers et la veuve de Buchon, sieur de Lallier, étaient accusés de l'avoir fait enterrer avec violence; le 1^{er} août il condamna le baron des Etangs à faire déterrer sa mère, inhumée depuis deux ans dans la chapelle de Messignac (Benoît, II, 305). Au mois de janvier, l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné avait été brûlée dans la cour du Collège royal par l'exécuteur de la haute justice, d'après une sentence du Châtelet; en février 1621, le parlement de Paris exclut un soldat réformé d'une place d'*oblat* dont il avait obtenu les provisions et joui durant quelque temps, et le condamna à restituer les sommes qu'il avait touchées. Il s'agissait de pensions fort modiques que Charles Martel avait imposées aux monastères en faveur de soldats estropiés, privés des moyens de gagner leur vie. Un autre arrêt du même parlement permit aux catholiques de reprendre les portions de cimetières qu'ils avaient données aux protestants, sans les obliger à leur fournir d'autres lieux de sépulture.

Pendant la peste de 1619, les malades réformés ne furent généralement pas admis dans les hôpitaux de Paris, et ceux qui entrèrent à l'hôpital Saint-Louis y furent tourmentés par des convertisseurs et privés du ministère des pasteurs qu'on ne laissa pas pénétrer jusqu'à eux (Benoît, II, 278). L'Eglise alors essaya de fonder un hôpital à elle (1), mais ce projet fut vu

(1) « Depuis le commencement de la peste, écrivait Du Moulin, il est mort quelque vingt-six personnes de la religion, sans ceux qui ne nous sont cogneus, pourée que chacun tache de cacher son mal, de peur de descrier sa maison. » (*Bulletin*, VIII, 137.)

Voici la liste des hôpitaux clandestins fondés par les réformés à Paris et dont nous avons connaissance. Il s'agit plus d'une fois du même établissement, sans cesse fermé par la police dans un endroit et rouvert dans un autre aussi promptement qu'on le pouvait :

En 1619, au faubourg Saint-Marcel.

En 1637, dans le même faubourg.

En 1655, près la porte Montmartre.

En 1660, au quartier de l'Estrapade.

En 1672, au faubourg Saint-Marcel, rue des Poules, près du cimetière protestant.

En 1679, au faubourg Saint-Germain.

En 1684, rue de Monsieur-le-Prince.

Même année, rue du Sabot.

En 1691, rue de Béthizy.

de très-mauvais œil. Le procureur général Matthieu Molé écrivait le 24 septembre : « Messieurs de la R. P. R. ont acquis une maison au faubourg et prétendent y bâtir un hôpital pour loger leurs malades, c'est-à-dire que le prêche est dans Paris et non plus à sept ni à deux lieues de Paris » (*Bulletin*, IV, 40). Cette maison, située dans le faubourg Saint-Marcel, fut enlevée aux protestants à la requête du procureur-général et par l'animosité du parlement; l'Eglise s'en plaignit à l'assemblée de Loudun (1619), qui ordonna (25 octobre et 9 novembre) aux députés généraux de réclamer contre cette injustice, réclamation qui du reste fut parfaitement inutile (Papiers Galland, fonds Saint-Magloire, Bibl. Imp.).

A Villiers-le-Bel, distant de Paris de quatre lieues, une lettre de P. Du Moulin (1) nous montre « les capucins et autres moines prêchant séditieusement en pleine rue devant la porte des principaux de la religion, avec paroles injurieuses pour émouvoir sédition, allant de maison en maison, usant de flatteries et de menaces pour débaucher et intimider les infirmes (faibles) et de nouveau ravissant une fille à son père » (*Bulletin*, VIII, 137). L'assemblée de Loudun inscrivit aussi cette plainte au cahier des remontrances et écrivit au seigneur du lieu, M. de Montmorency, « pour le prier de faire cesser telles procédures afin que les habitants du dit Villiers-le-Bel vécussent avec la même liberté qu'ils avoient du vivant de M. le connétable son père » (Papiers Galland).

A Paris même, les réformés étaient exposés aux plus scandaleuses entreprises du fanatisme. Benoît va nous faire le récit de deux rapt avec plus de détails que nous n'en avons fourni plus haut sur l'enlèvement des fils d'Isaac Le Maistre.

« Deux faits assez singuliers, dit-il (II, 364), méritent d'être rapportés ici, pour faire connaître quelle bonne foi on observait alors dans cette conversion des enfants. Un homme domicilié à Paris, étant devenu jaloux de sa femme dont il avait

(1) A la duchesse de la Trémouille, qu'il supplie d'intercéder auprès de Montmorency en faveur de ses vassaux protestants.

eu plusieurs enfants, fut emporté si loin par cette fureur qu'il tua cette malheureuse. Il fut puni comme son crime le méritait; mais les parents ayant demandé les enfants pour les élever dans la religion dont leur misérable père avait fait profession, il y eut arrêt du parlement qui déclara que le droit de leur éducation était dévolu au roi, en conséquence du crime de leur père, de sorte qu'ils furent élevés à la catholique. — Un autre homme, originaire de Normandie, avait trois enfants. Il en mit un en pension à Paris au collège des jésuites; quelque temps après il revint à Paris avec un des autres, qu'il y voulut encore mettre; mais ayant appris de celui qu'il y avait laissé qu'on ne lui laissait pas la liberté de sa conscience, il les ramena tous deux pour les mettre au collège de Sedan. Un prêtre, son parent, les lui enleva par les chemins, et les mit en pension à Pont-à-Mousson, chez les jésuites. Le père le poursuivit en rapt devant le bailli de Rheims et le fit condamner par contumace aux galères, après de longues procédures. Le prêtre ayant appelé de la sentence, fit retenir la cause à la grand'chambre. Servin, avocat général, y fit un long plaidoyer où il réduisait l'affaire à cette question : si un père qui a renoncé au droit de l'Edit, en témoignant qu'il veut mettre ses enfants sous la conduite de régents catholiques, qu'il ne peut ignorer tels, peut reprendre quand il le veut le droit de leur éducation... On fit comparaître pour la forme les enfants à l'audience, en présence de leur père; l'un d'eux avait onze ans et le plus âgé n'en avait que treize. Ils demandèrent, comme on les y avait préparés, d'être élevés dans la religion catholique. L'arrêt fut rendu conformément aux conclusions de Servin : le prêtre fut déchargé de la condamnation, les enfants furent envoyés au collège de Navarre, sous la direction du principal; le père fut condamné à payer par quartier la pension ordinaire, et à fournir le reste de l'entretien, et il lui fut fait défense d'enlever ses enfants de ce collège, à peine de trente mille livres. » C'est ainsi qu'on observait (22 décembre 1621) l'article de l'Edit qui permettait aux

protestants d'envoyer leurs fils aux collèges, avec assurance qu'on ne les inquiéterait point en leur conscience.

Non-seulement les raptés se multipliaient, non-seulement l'incendie et le meurtre étaient pratiqués çà et là, à Tours et autres lieux, mais encore les parlements qualifiaient de rebelles les persécutés et menaçaient de les faire pendre quand ils demandaient justice contre les persécuteurs. « On les traitait de même partout dans le royaume, et les misérables ne savaient pas ce qui était le plus utile pour eux, ou d'obéir ou de résister. On leur faisait mille indignités quand ils prenaient le parti de la patience, et on les menaçait de les faire périr comme des criminels aussitôt qu'ils paraissaient avoir envie de se défendre. On ne leur laissait pas d'autre choix à faire que de se laisser couper la gorge sans dire un mot ou d'être condamnés au dernier supplice comme des rebelles. Cela s'appelle forcer les gens à des coups de désespoir » (Benoît, II, 321).

Aussi, lorsque Louis XIII marcha en personne contre ses sujets non révoltés, les villes protestantes lui fermèrent leurs portes et résistèrent. Pendant qu'il assiégeait Clairac, le pape lui écrivit pour l'exhorter à ne rien laisser aux protestants de ce qui faisait leur sûreté, et le félicita d'imiter *ses ancêtres qui avaient porté autant d'honneur aux excitations des papes qu'aux commandements de Dieu* (Benoît, II, 375).

« Quant à nos Eglises, leur estat est déplorable, écrivait alors (1) Du Moulin à André Rivet; à peine eût-on cru que dix ans nous eussent pu apporter tant de calamité qu'il en est advenu en huit mois; après Sancerre, Jargeau, Saumur (2),

(1) Lettre datée de Sedan, 21 juillet 1621, en réponse à Rivet, qui demandait la main de la sœur de Du Moulin.

(2) Le vieux Duplessis-Mornay, dépossédé par ruse du gouvernement et de la place de Saumur, dit à Louis XIII : « Faire la guerre à ses sujets, Sire, c'est témoigner de la faiblesse. L'autorité consiste dans l'obéissance paisible du peuple; elle s'établit par la prudence et justice de celui qui gouverne. La force des armes ne doit être employée que contre un ennemi étranger. Le feu roi votre père auroit bien renvoyé à l'école des premiers éléments de la politique ces nouveaux ministres d'Etat qui, semblables aux chirurgiens ignorants, n'auroient point eu d'autres remèdes à proposer que le fer et le feu, et qui seroient venus lui conseiller de se couper un bras malade avec celui qui est en bon état. — Je vous supplie pour vous-même, Sire, parce que c'est votre maison qui brûle de tous les côtés,

Saintonge et Poitou perdues, nous perdons la Guyenne ; Monsieur du Maine (1) a pris Nérac et mis garnison papiste dans le chasteau ; Monsieur de Boine s'est rangé à nos ennemis ; bref, tout cède, il n'y a plus que le Languedoc où l'on s'apprête à faire quelque faible résistance. On se prépare à assiéger Montauban, etc. » (*Bulletin*, X, 354). Montauban opposa aux armes victorieuses du prince la résistance la plus vive. Le duc de Mayenne fut tué au siège de cette ville et sa mort faillit avoir pour conséquence à Paris une nouvelle Saint-Barthélemy.

Notre chapitre suivant sera consacré tout entier à cette émeute de 1621, qui réduisit en cendres le temple de Charenton.

ATH. COQUEREL fils.

votre subsistance qui s'épuise, vos triomphes qui tournent en funérailles, et quand vos desseins réussiroient, il ne vous resteroit que des ruines. » (*Bull.*, IV, 65.)

Quelques mois après, les députés de l'assemblée générale du clergé tinrent au roi, devant Montauban, un tout autre langage, et lui offrirent un million d'or, « pourvu qu'il s'obligeât de l'employer au siège de La Rochelle. Mais ce sage corps n'offrait rien qui dût sortir de sa bourse. Il consentoit seulement que le roy créât des offices de receveurs et de contrôleurs provinciaux et diocésains des décimes. » Il remercia le roi de travailler par des moyens *salutaires et doux* à la perte de l'hérésie, etc. (Benoît, II, 378.)

(1) Mayenne.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LE COLLOQUE DE POISSY

LETTRE DU MINISTRE LA RIVIÈRE A CALVIN

(31 JUILLET 1561)

(Orig. Bibl. de Genève, vol. 196.)

Le nom de Théodore de Bèze est inséparable du souvenir du Colloque de Poissy où il déploya, quoique sans succès, une rare éloquence. Le vœu de ses collègues et le sien était que la Réforme française y fût représentée par son plus illustre interprète, son chef lui-même, Calvin. La lettre suivante, écrite au réformateur, quelques semaines avant l'ouverture du Colloque, par un des ministres les plus distingués de l'Eglise de Paris, est une révélation significative de l'état des esprits à la cour et dans la nation, et ne justifie que trop la prudence des seigneurs de Genève qui retinrent Calvin en accordant aux sollicitations du roi de Navarre Th. de Bèze. (*Lettres françaises*, t. II, p. 424.)

A Monsieur d'Espeville, à Ville-Bonne.

Monseigneur, incontinent après avoir veu vos Lettres, nous avons envoyé vers Monsieur l'Amiral par le moyen duquel nous avons obtenu un sauf conduit en particulier pour Monsieur Martir (1), lequel sauf conduit nous vous envoyons, avec la permission donnée à tous les subjects du Roy de venir au Colloque en toute seureté. Et pource que nous doutions aucunement si ceux qui de long temps sont hors de ce Royaume sont compris en la dicte permission, nous avons fait toute instance pour avoir quelques lettres plus amples pour ceux qui sont en vostre ville et autres; mais nous avons esté assurés, tant par Monsieur l'Amiral que par le Roy de Navarre mesmes, qu'il n'y avoit aucune occasion de faire tant soi peu de difficulté sur ce poinct, et que tous les Princes mourroyent plustost que

(1) Pierre Martyr Vermigli, célèbre réfugié florentin, ministre de l'Eglise italienne de Zurich.

de souffrir qu'il fust fait injure au moindre. Pour ceste raison, Monsieur, nous vous supplions que le doute que vous pourrez faire sur la seureté ne vous empesche d'entendre à une ouverture si grande qui se présente aujourd'huy d'avancer le règne de nostre Seigneur Jésus-Christ. Nous vous avons prié par nos dernières lettres de accorder seulement Monsieur de Bèze et Monsieur Chevalier, n'espérant point que tant de bien nous peust estre ottroyé d'avoir Monsieur Martir. Nous louons Dieu que par vostre moyen nous avons jà obtenu ou avons pour le moins bon espoir d'obtenir plus que ne demandions.

Quant à vous, Monsieur, comme nous n'avons point veu grand apparence de vous pouvoir avoir par deçà encores, aussy ne voyons-nous pas moyen qu'y puissiez estre, sans graves périls, veu la raige que tous les ennemis de l'Evangile ont conceue contre vous, et les troubles que vostre seul nom exciteroit en ce pays, si on vous y sentoît. De faict, Monsieur l'Admiral n'est nullement d'avis qu'entreprenez le voyage, et avons bien congnu que la Royne ne auroit pas à cuer de vous y veoir aussi, et dict franchement qu'elle ne se voudroit pas asseurer de vous conserver par deçà comme les autres; et les ennemys de l'Evangile de l'autre costé disent qu'ils entendoient volontiers parler tous les autres, mais quant à vous qu'ils ne vous sçauroyent ouyr ne veoir. Voilà, Monsieur, en quelle estime vous estes à l'endroit de ces vénérables prélats. J'estime que vous ne vous en fâchez pas beaucoup, et ne vous estimerez deshonorer pour estre en telle estime à l'endroit de telles gens. Pour le regard des autres, nous sommes contrains vous supplier derechef qu'en la plus grande diligence qu'il sera possible, vous les sollicitiez de partir, la seureté que nous vous envoyons receue. Il sera aysé à nostre jugement de venir jusques icy, sans estre beaucoup congneu. Au reste, estans arrivés par deçà, nous vous pouvons asseurer de trouver trois ou quatre cens gentilshommes, si besoing est, pour leur tenir compaignie, combien que nous n'estimions qu'il y eût besoing de si grande force, veu qu'il n'y a aparence qu'aucun des Princes ne Seigneurs de ce Royaume entreprene rien contre la permission et seureté donnée par le Roy et arrestée en son Conseil.

En cest endroit, Monsieur, après les humbles recommandations de tous ceux de nostre Conseil, et de Messieurs de Saint-Paul, Marlorat et Merlin qui sont icy présens, à vos bonnes grâces, nous

prierons Dieu, Monsieur, vous conserver à son Eglise, et vous augmenter en toutes bénédictions.

Ce dernier de juillet 1561.

Vostre humble serviteur,

LA RIVIÈRE, *au nom de tous.*

LE PROTESTANTISME EN BÉARN

(1755-1756)

LETTRES DE L'INTENDANT MÉGRET D'ÉTIGNY

A M. LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN

Le savant archiviste de Pau, M. Raymond, auquel nous devons déjà de si précieuses communications, nous transmet de nouveaux documents qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire religieuse du Béarn au siècle dernier. Ce sont des extraits de la correspondance de deux intendants, les frères de Sérilly et Mégret d'Étigny, dont le second a laissé dans le Midi une grande réputation d'administrateur habile et intègre.

Il arrivait à Pau (1751) dans des temps difficiles. La misère était grande. « On trouve, écrit-il au ministre, des gens morts sur les chemins. Les habitants de la campagne viennent en foule dans les villes pour y chercher à vivre. La plupart de ces pauvres gens ont à peine une figure humaine par la faim (1). » L'excès de la misère faisait sentir plus vivement encore leur oppression religieuse aux populations privées de pasteurs et de culte. Les religionnaires se réunissaient en grand nombre, quelquefois en armes, et l'autorité se reconnaissait plus ou moins impuissante à réprimer des manifestations protégées par leur mystère et cette lassitude des esprits qui prépare la tolérance. D'Étigny a beau solliciter des mesures de rigueur, on ne reconnaît plus en lui le zèle farouche des Basville et des Foucault.

I

A MONSIEUR LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

8 décembre 1755.

Je fus informé, il y a deux ou trois mois, que quelques religionnaires du Béarn s'étaient assemblés à l'instigation d'un prétendu

(1) Ces détails sont extraits d'une très-instructive *Notice sur l'Intendance en Béarn*, par M. Raymond. Paris. Broch. in-4°. 1865.

ministre prédicant, et comme je passai dans le même temps à Orthez, où il y en a plus qu'ailleurs, je convins avec mon subdélégué qu'il chargerait un des habitants du lieu, en qui il avait confiance, de parler aux calvinistes de cette ville, de manière à leur faire sentir le danger qu'ils couraient s'ils tenaient encore de pareilles assemblées, où l'on savait qu'ils s'étaient rendus avec les autres.

Je repassai, Monsieur, quelque temps après à Orthez, et mon subdélégué me dit que, relativement aux représentations que la personne en question avait faites aux religionnaires d'Orthez, il y avait lieu de compter que semblables choses n'arriveraient plus. Il m'ajouta même que, selon toute apparence, le prédicant, qui pouvait avoir été averti, s'était retiré; cependant, j'ai appris qu'il y avait eu une nouvelle et nombreuse assemblée le 23 du mois dernier, entre onze heures et midi, sur les confins des territoires de Sainte-Suzanne et de Salles-Mongiscard.

Suivant les instructions que mon subdélégué a prises de deux ecclésiastiques voisins de l'endroit et d'une probité reconnue, il s'est trouvé à cette assemblée beaucoup de monde, de toutes les paroisses à deux lieues à la ronde, surtout une grande quantité d'Orthez, et que plusieurs étaient armés de fusils et de pistolets pour escorter le prédicant qui avait, dit-on, couché la veille chez le sieur Ségalas, de Salles-Mongiscard, et où il se retira le soir même de l'assemblée.

Une pareille conduite de la part des religionnaires d'Orthez a fait prendre le parti à mon subdélégué de faire venir l'homme qui leur avait parlé de sa part, et de lui faire des reproches, dans l'idée qu'il ne lui avait pas accusé juste en l'informant des dispositions où étaient les calvinistes à qui il avait parlé; mais il lui a témoigné lui-même son étonnement et sa surprise de ce qu'ils n'avaient pas tenu parole, en l'assurant de plus qu'ayant été prévenu de la dernière assemblée la veille qu'elle avait été tenue, il avait parlé aux principaux de ces religionnaires pour les engager à n'y pas aller, mais qu'il les avait trouvés déraisonnables et obstinés au delà de toute expression.

Il y a lieu de croire, Monsieur, que les choses n'en demeureront pas là, et vous savez mieux que moi de quoi ces sortes de gens sont capables, lorsqu'ils ne sont pas contenus. J'ai pris des précautions pour tâcher de savoir si l'on médite quelque nouvelle assem-

blée; mais je crains fort que ce soit inutilement, parce qu'elles se convoquent dans le plus grand secret, et qu'on n'en a connaissance qu'après qu'elles ont été tenues; quoi qu'il en soit, je vous prie de me donner vos ordres, et tels qu'ils soient, je ne négligerai rien pour les faire exécuter punctuellement.

D'ÉTIGNY.

II

AU MÊME.

24 décembre 1755.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, le 8 de ce mois, de quelques assemblées de religionnaires qui s'étaient tenues dans les environs d'Orthez, de même que des précautions que j'avais prises pour tâcher de savoir à l'avance si l'on en préméditait quelques autres; mais elles ont été sans succès par les soins qu'on s'est donné pour que rien ne transpirât du jour et du lieu dont on était convenu pour une nouvelle assemblée.

Suivant la lettre de mon subdélégué d'Orthez, dont copie est cy-jointe, il s'en est tenue une le 14 de ce mois, dans un endroit appelé La Clotte de Salies, où plus de deux mille personnes se sont trouvées. Le prédicant n'a pas manqué d'entrer en matière sur les risques qu'il courait, en exagérant son zèle, et tout le peuple a promis de l'en garantir.

Je ne crois pas qu'on doive regarder comme chose vraie l'indication d'une autre assemblée près d'Orthez, la veille de Noël. Les religionnaires ne seraient pas assez imprudents pour se mettre dans le risque d'être surpris, à moins qu'ils ne se fondassent sur l'impossibilité de les contenir par le peu de troupes qu'il y a dans le pays. Il se pourra que l'assemblée ait lieu; mais ils ont voulu donner le change en l'annonçant à portée de la ville d'Orthez, pour pouvoir se réunir plus tranquillement dans un autre endroit qui n'est connu que d'eux.

Quoi qu'il en soit, le mal augmente, et malheureusement je ne vois pas dans le moment présent comment y pouvoir remédier. Tout porte à croire que ces gens sont armés, et ce serait inutilement que l'on ferait marcher contre eux quelques brigades de maréchaussée; il n'en résulterait, selon toute apparence, que des événements fâcheux. Ce ne serait qu'avec un secours de troupes que

l'on pourrait empêcher ces assemblées, et il n'y en a d'autre dans le pays que la garnison de Navarrenx, qui ne consiste qu'en quatre compagnies de Cantabres, et qui suffisent à peine pour le service de la place.

Je n'entreprendrai point, Monsieur, de vous donner des conseils; vous savez mieux que moi comment il faut s'y prendre pour maintenir l'ordre et la règle parmi les religionnaires. Pour moi, je penserais qu'un régiment en quartier en Béarn, dans le pays plat, serait l'unique moyen de faire cesser tous ces désordres, qui n'iront qu'en augmentant, si les calvinistes voient qu'ils n'ont à craindre que les procédures qui pourront être faites contre eux à la requête de M. le procureur général. Je sais qu'il agit, que l'on informe; mais je n'entrevois pas le fruit que produiront ces poursuites.

Au surplus, je ne vous laisserai rien ignorer de ce qui se passera sur cet article, et je me conformerai exactement aux ordres qu'il vous plaira me donner à ce sujet.

D'ÉTIGNY.

III

AU MÊME.

31 décembre 1755.

Indépendamment de ce que mon subdélégué d'Orthez m'a marqué concernant les assemblées de religionnaires en Béarn, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, quelques curés du pays m'écrivent en particulier, entr'autres celui d'Orthez, qui vient de me donner avis que le sieur Lagouardère, habitant de cette ville, recevait fréquemment par la poste des lettres timbrées de Nismes. et que chacune paraissait en contenir une autre, ce qui lui a fait naître l'idée que cette seconde lettre pouvait être pour le prédicant, et dans ce principe, il me propose de faire retirer du bureau de la poste d'Orthez les lettres et paquets adressés à ce particulier, surtout celles de Nismes, pour les ouvrir, persuadé que, par ce moyen, on parviendrait à découvrir quel est ce prédicant, et où il se tient. Il se pourrait que ce curé eût deviné juste; mais comme il s'agit d'intercepter des lettres à la poste, ce qui est une violation, je n'ai pas cru devoir prendre ce parti sans vous avoir demandé vos ordres, que je vous prie, Monsieur, de me donner.

Je suis prévenu par ce curé que les calvinistes commencent à tenir des propos, et qu'ils disent hautement que l'on doit s'attendre à voir autre chose; à quoi il ajoute que ces religionnaires commencent à s'assembler par pelotons aux portes des églises, et aux heures des offices, ce qui intimide les catholiques, au point qu'elles sont presque toujours désertes.

Une pareille conduite ne peut être attribuée qu'à la persuasion dans laquelle les calvinistes sont qu'avec aussi peu de troupes qu'il y a dans le pays, on ne pourra pas les contenir. En effet, je ne vois pas qu'on puisse espérer de les réduire, à moins que de répartir un régiment dans les villes principales du Béarn, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le proposer par ma précédente.

D'ÉTIGNY.

IV

AU MÊME.

5 janvier 1756.

L'assemblée des calvinistes, qui avait été annoncée pour la veille de Noël, près d'Orthez, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir par ma précédente, a été tenue le jour même de cette fête, dans un bois, entre Belloc et Salies, en plein jour, et encore plus nombreuse que les précédentes.

Il paraît, Monsieur, qu'ils s'inquiètent peu des poursuites que le parlement de Pau fait contre eux. Le commissaire qui s'est transporté à Orthez, avec un substitut de M. le procureur général et un greffier, y fait venir les témoins à la distance d'une lieue, et, suivant ce que m'a été mandé, il doit se rendre ensuite à Salies pour continuer ses opérations.

Je continuerai à vous rendre compte exactement de tout ce qui se passera de nouveau de la part de ces religionnaires.

D'ÉTIGNY.

V

AU MÊME.

Mon subdélégué d'Orthez me marque que le commissaire du parlement de Pau, chargé d'informer et de faire les poursuites nécessaires pour raison des assemblées des religionnaires en Béarn,

est parti de cette ville pour aller à Salies, après y avoir reçu les dépositions d'un grand nombre de témoins, mais qu'il ne croit pas que l'on ait pu découvrir l'asile du prédicant; on ignore même s'il est encore dans le pays ou s'il s'est retiré.

Dans l'un ou l'autre cas, il y a lieu d'espérer, Monsieur, que les calvinistes ne songeront plus à s'assembler, par la crainte qu'ils ont vraisemblablement qu'on ne prenne d'autres mesures pour les contenir.

Je continuerai à vous rendre compte de tous les avis qui me seront donnés sur cet objet.

D'ÉTIGNY.

VI

AU MÊME.

11 mars 1756.

Je viens d'apprendre que les religionnaires du Béarn se sont encore assemblés entre Salies et Belloc, le 22 du mois dernier, et que le prédicant a profité de cette nouvelle occasion pour faire encore quelques mariages.

Il serait fort à désirer qu'on pût arrêter celui-ci; mais il n'est pas possible de savoir où il se tient. D'ailleurs je vous avoue, Monsieur, que l'on doit si peu compter sur la catholicité de ceux que je pourrais charger d'en faire la recherche, que je craindrais qu'ils ne fussent les premiers à l'en avertir.

Je n'ai point appris que le parlement eût recommencé ses poursuites: peut-être jugerez-vous à propos d'en écrire à M. le procureur général.

D'ÉTIGNY.

VII

AU MÊME.

15 mars 1756.

Il s'est encore tenu une assemblée de religionnaires le 7 de ce mois, entre les territoires de Salles-Mongiscard et de Sainte-Suzanne; on assure qu'elle était plus nombreuse que les précédentes, et que le prédicant y a fait quelques mariages.

Le parlement a repris, Monsieur, ses poursuites; il a décerné plusieurs décrets de prise de corps et un grand nombre d'ajournements personnels.

Suivant ce que me marque mon subdélégué d'Orthez, deux brigades de maréchaussée se sont rendues la nuit du 10 au 11 dans cette ville pour faire des perquisitions; mais n'ayant pu trouver ceux qu'elles avaient ordre d'arrêter, en exécution de ces décrets, elles ont passé outre.

Il a été nommé un commissaire pour informer sur ces nouvelles assemblées, et comme il n'y a pas lieu de douter qu'on ne s'attache à chercher de préférence le prédicant, il y a lieu de présumer qu'il quittera le pays; c'est ce qui pourrait arriver de plus heureux, parce que, selon toute apparence, les calvinistes ne s'assembleraient plus.

D'ÉTIGNY.

VARIÉTÉS

SERMONS DE BULLINGER

SUR L'APOCALYPSE

Parmi les volumes précieux que la Bibliothèque du Protestantisme français compte déjà sur ses rayons, se trouvent les *Cent Sermons sur l'Apocalypse de Jésus-Christ révélée par l'Ange du Seigneur*, etc..., mis en lumière par Henri Bullinger, ministre de l'Eglise de Zurich. In-12, Genève, MDLXIII. A la suite de la préface, morceau d'histoire très-intéressant au point de vue prophétique, et avant les sermons, on lit la lettre de dédicace suivante :

A l'Eglise sainte de Dieu qui est recueillie à Genève, des François, Italiens et Anglois fugitifs et chassés, lesquels j'aime en nostre Seigneur.

Grâce et innocence de vie par nostre Seigneur Jesus. Mes frères bien aymez et membres élus de Christ, je vous envoie cent miens sermons que j'ai escrits sur l'Apocalypse de saint Jean, et lesquels je vous ay desdiez; et prie vostre charité que vous receviez benignement de moy ce mien escrit qui vous est consacré et offert, et ce don. Je ne vous envoie point longue lettre, car je parle bien au

long à vous en la préface que j'ay mise devant l'œuvre à laquelle je vous renvoye, et vous recommande à la grâce et bonté de nostre Seigneur Jesus-Christ, et vous supplie que vous priez le Seigneur pour moy et pour l'Eglise à laquelle je sers. Mes frères et compagnons en l'œuvre de Dieu vous saluent tous au Seigneur. La grâce de nostre Seigneur Jesus-Christ soit avec vous. Amen. De Zurich, ce premier jour de septembre l'an 1557.

Vostre frère et bon amy HENRY BULLINGER,
ministre de l'Eglise de Zurich.

Nous avons été assez heureux pour découvrir aux archives de Zurich (*Gest.* VI. 166, p. 250) une lettre relative à l'envoi de ce précieux volume aux réfugiés de Genève. Cette lettre est de Charles de Jonvillers, le fidèle secrétaire de Calvin. C'est un remerciement adressé à Bullinger, au nom des réfugiés, auxquels l'illustre chef de l'Eglise de Genève a voulu annoncer lui-même l'honneur qui leur était fait par le chef de l'Eglise de Zurich. Nous cédonc ici la parole à Ch. de Jonvillers :

« Je ne puis trop m'étonner que vous soyez souvenu de celui qui vous a déjà tant d'obligations, pour le combler d'un honneur qu'il n'eût osé ni ambitionner ni même espérer. Que pouvait-il en effet lui arriver de plus heureux que de recevoir comme un témoignage public de votre estime vos admirables discours sur l'Apocalypse, pour les offrir en votre nom aux exilés qui composent l'Eglise française et italienne? Leurs lettres vous témoigneront combien leur est précieux ce gage de votre amour. J'ai pris soin d'en avertir un certain nombre; mais comme il m'était impossible de les avertir tous à la fois, M. Calvin, en terminant sa leçon, les a félicités de l'honneur que vous leur avez fait par la dédicace de vos commentaires, et qu'ils doivent reconnaître à leur tour par une éternelle gratitude. » Parmi les réfugiés mentionnés particulièrement par Jonvillers, on remarque Jean de Budé, Laurent de Normandie et Galeas Caraccioli, marquis de Vico. Dans une autre lettre de la même année, on lit ces mots : « Tous ceux qui sont ici vous aiment et vous saluent : tout particulièrement le marquis de Vico, Martinenzo, Macar, les frères de Budé, Crespin et Robert Estienne, que j'ai salués en votre nom. Adieu. »

Une lettre du 18 novembre 1558 contient un saisissant tableau des périls suspendus sur la tête des exilés, que menacent à la fois les monarques d'Espagne, de France et de Savoie. Mais leur espoir est en Dieu : « Il fait le guet pour les siens (*pro suis excubias agit*), et il n'abandonnera pas ceux qui invoquent pieusement son nom. »

LES LARMES DE JANGASTON D'ORTHEZ

SUR LA MORT DE SON FILS

(Fin.)

Un feuillet égaré du manuscrit de M. Ch. Rahlenbeck ne nous avait pas permis de reproduire en entier ce touchant morceau (*Bull.* de janvier, p. 28, 32). Nous réparons ici cette omission, en reprenant les *Larmes* au point où elles étaient demeurées interrompues :

Non, non, la piété n'est pas Dame si dure
 Qu'elle veuille casser les liens de la nature,
 Arrachant ses amours, étouffant ses douceurs.
 Si d'un deuil excessif nostre foy ne s'offence,
 Faits semblables à ceux qui n'ont point d'espérance,
 Elle avoue, permet, et commande les pleurs.

Pourveu que nous tenions cette reigle certaine,
 Qu'il n'y a point de mal, je dis de mal de peine,
 En la cité que Dieu ne l'ait fait de sa main :
 Adorant et baisant cette main qui nous frape,
 Alors que notre chair libertine s'échape,
 Jugeant qu'elle a besoin fort souvent de ce frein.

Que sçavons-nous si Dieu, cet ouvrier admirable,
 Voyant que nous aimions cet enfant tant aimable,
 Peut-être par excez, l'a retiré d'icy,
 Afin que desormais tout amour au sien cède,
 Que père de nos cœurs, tout seul il les possède
 Libres et déchargez de tout autre soucy.

Si la mort est le havre aux humains nécessaire
 Après avoir vogué sur ces eaux de misère,
 Qui l'aborde plutôt, et qui plus jeune sort,
 Doit être aussi content que celui qui sur l'onde
 Achève promptement sa course vagabonde
 A la faveur d'un vent le poussant dans le port.

Et puis que nous sçavons l'ordonnance jà faite,
 Qu'alors que l'Éternel sonnera la retraite,

Il faut partir d'icy sans en emporter rien ;
 Qu'importe tôt ou tard, car le longuement vivre
 N'est pas un si grand bien ; ce qui nous fait revivre,
 C'est d'avoir bien vécu en ce val terrien.

Si notre fils est mort en sa tendre jeunesse,
 C'est tout un comme si dans la blanche vieillesse
 Il eût fini ses jours, puisqu'il est comblé d'heur.
 Ne nous plaignons donc plus, mais tachans à bien vivre
 Préparons-nous toujours, disposez à le suivre,
 Humbles nous conformans au vouloir du Seigneur.

Il est allé devant, non en terres étrangères,
 Mais bien en paradis avecque les saints anges,
 Et ne reviendra plus devers nous icy bas ;
 Ains nous irons vers luy. Veuille notre bon Père
 Mettre avecque le fils, et le père et la mère
 Par sa sainte faveur au jour de leur trépas !

Si les maux, n'étant maux pour nous qu'en apparence,
 Sont fâcheux à la chair, jetons en assurance
 Les yeux sur Jesus-Christ, somme et chef de la foy,
 Qui marchant devant nous, bien que blanc d'innocence,
 Est monté vers le ciel à travers la souffrance,
 Et par même chemin nous vent tirer à soy.

Ces maux courts et légers, au jour de la victoire,
 Doivent produire en nous un riche pois de gloire,
 Pois avec lequel les douleurs d'icy bas
 S'égalent aussi peu qu'une volante plume
 Avec la pesanteur du plus solide enclume,
 Où quatre forgerons battent à tour de bras.

Possédons nos esprits en toute patience,
 En attendant le jour de notre délivrance,
 Puisque tout ayde ensemble aux amis du Seigneur ;
 Luy qui tire du bien des plus mauvaises choses,
 Change leurs pleurs en ris, leurs épines en roses,
 Leur combat en triomphe, et leur honte en honneur.

Adieu, triste sujet de ces funèbres carmes ;
 Mon fils reçois mes vœux en ces dernières larmes ;

Je n'en ay plus pour toy ; ni sanglots, ni soupirs ;
 Tu reposes en paix dans le céleste empire ;
 Dieu l'a fait, je me tais, et soupirant, j'aspire
 A ces biens éternels, le but de mes désirs.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

Aux détails que nous avons donnés (p. 570 et suiv.) sur ce sujet, nous pourrions ajouter de nombreux extraits de lettres récentes qui témoignent combien cet anniversaire de pieux souvenirs est déjà naturalisé parmi les populations protestantes de notre patrie. Nous devons de vifs remerciements à MM. les pasteurs Basille, de Lunel ; Berthe, de Troyes ; Bertrand, d'Annonay ; Hugues, d'Anduze ; Méjanel, de Mazamet ; Sohier, de Nantes, pour les intéressantes communications qu'ils nous ont transmises, et qui occuperont une place dans nos archives. M. le pasteur Viguié, président du Consistoire de Nîmes, s'est multiplié pour faire entendre une éloquente voix dans la Vaunage et à Cette, et provoquer partout de généreux dons en notre faveur. L'Eglise de Nîmes, toujours si sympathique à nos travaux, a entendu le 3 novembre, dans ses divers temples, MM. les pasteurs Fermaud, Cazalet, Grotz, Babut, qui ont su édifier de vastes auditoires. Le souvenir de Blanche Gamond, cette héroïne de la foi, a été heureusement évoqué par M. Babut, dans une prédication austère et forte où l'on retrouvait comme un écho des voix du Désert. Les populations cévenoles n'ont pas moins dignement célébré la fête du 3 novembre, si nous en jugeons par la lettre suivante :

Ganges, le 12 novembre 1867.

Monsieur et très-honoré frère,

La fête de la Réformation a été célébrée pour la première fois dans l'Eglise de Ganges, le dimanche 3 novembre courant. L'intérêt marqué avec lequel nos coreligionnaires ont pris part à cette solennité essentiellement protestante, nous fait bien augurer de l'avenir qui lui est réservé au sein de nos Eglises. A deux reprises, ils se sont réunis en grand nombre dans le temple, pour y être en-

tretenus par leurs pasteurs de la grande rénovation religieuse, dont nous sommes les héritiers et les enfants.

M. le Pasteur Nines, le vénérable président du Consistoire de Ganges, a occupé la chaire le matin. Il a retracé, dans un tableau rapide et fidèle, l'histoire des principaux événements qui ont signalé l'établissement de la Réforme en France et en Allemagne; ayant bien soin de faire observer que s'il rappelait, en ce jour de fête, le souvenir à la fois si glorieux et si douloureux de notre passé, ce n'était pas pour éveiller dans le cœur de ses auditeurs des sentiments d'orgueil ou de haine qui doivent en être à jamais bannis, mais afin de les exciter à la reconnaissance envers Dieu et à l'imitation du courageux amour de nos pères pour la vérité. M. Nines a su trouver le chemin des cœurs; il a touché en même temps qu'instruit son auditoire. Nous sommes convaincu que sa parole, à laquelle de longs et fidèles services dans l'Eglise de Ganges donnaient une autorité particulière, aura été bénie pour bien des âmes.

Un beau morceau de musique sacrée, approprié à la circonstance, et bien exécuté par un chœur de jeunes gens protestants de notre ville, a été accueilli par l'assemblée comme un précieux complément d'édification.

Dans le service de l'après-midi, j'ai appelé l'attention de l'auditoire sur les causes de la Réformation, dont la principale me paraît être le réveil de la conscience, sous le souffle puissant de l'Esprit de Dieu. Du caractère essentiellement religieux et moral de la Réforme, j'ai déduit la conséquence pratique toujours actuelle qu'on ne naît pas réformé, pas plus qu'on ne naît chrétien, mais qu'on le devient par une expérience personnelle de la vérité de la Parole de Dieu.

La collecte qui a été faite, à l'issue de chaque service, a été réservée, par décision du Consistoire, à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Nous célébrerons dorénavant, chaque année, Dieu voulant, la belle fête inaugurée le 3 novembre, et nous continuerons à nous souvenir de votre Société, sur les utiles travaux de laquelle nous implorons les bénédictions de Dieu.

Veuillez agréer, Monsieur et très-honoré frère, l'assurance de nos sentiments respectueux et bien dévoués en Jésus-Christ.

PH. MOULINE, pasteur-suffragant.

BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

La lettre suivante, de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, est pour nous plus qu'un encouragement et une faveur dont nous sentons le prix: c'est une consécration de la Bibliothèque que nous avons fondée, et qui semble appelée aux plus rapides accroissements :

Paris, le 1^{er} août 1867.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au désir que vous m'avez exprimé, je mets à la disposition de la Société de l'Histoire du Protestantisme français un exemplaire de la correspondance du cardinal de Richelieu publiée par mon département. Vous pouvez, dès à présent, faire retirer cet exemplaire du dépôt des livres par une personne munie de votre autorisation et du présent avis.

Je regrette qu'il ne me soit pas possible de vous accorder les *Lettres de Henri IV*. Cette publication est aujourd'hui complètement épuisée.

Recevez, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'instruction publique,
V. DURUY.

BIBLIOTHÈQUE FRÉDÉRIC MONOD.

*A Messieurs les membres du Presbytère de l'Eglise réformée
évangélique de Paris.*

Paris, 14 novembre 1867.

Messieurs et honorés frères,

C'est avec la plus vive gratitude que le Comité de l'Histoire du Protestantisme français a reçu, dans sa séance de ce jour, communication de votre lettre du 23 octobre dernier et du beau don que vous voulez bien lui annoncer (1). Posséder la collection unique à

(1) Voir la lettre du Presbytère, p. 568, 569.

tant d'égards, de journaux et de brochures d'un intérêt protestant, formée avec tant de soin par le vénéré pasteur qui fut un des plus fidèles amis de notre œuvre historique, sera pour nous un privilège et un honneur. La continuer et l'accroître, en quelque sorte en son nom, pour en mettre les richesses à la portée de tous, sera l'objet de notre constante sollicitude.

Ainsi nous répondrons dignement au sentiment qui vous inspire, comme à l'attente de l'Eglise réformée tout entière, heureuse de voir se former à Paris une Bibliothèque du protestantisme français, qui inscrira, au premier rang, sur la liste de ses fondateurs, le nom si justement honoré de FRÉDÉRIC MONOD (1).

Veuillez agréer, Messieurs et honorés frères, l'expression de nos sentiments de haute et chrétienne considération.

Au nom du comité :

Le président, FERNAND SCHICKLER.

Le secrétaire, JULES BONNET.

*A Messieurs les membres du Comité de la Société de l'Histoire
du Protestantisme français.*

Guernesey, 30 octobre 1867.

Messieurs et très-honorés frères en Jésus-Christ,

Reconnaissant envers vous, pour le zèle et la pieuse persévérance que vous apportez à l'œuvre de notre Société, je viens vous prier d'accepter pour la Bibliothèque que vous venez de fonder quelques volumes que je suis heureux de vous offrir comme un témoignage de sympathique et fraternelle gratitude. Je voudrais pouvoir donner davantage; voici, pour le moment du moins, ce que je me fais un plaisir de vous envoyer, et la liste des livres que je mets à votre disposition :

(1) Au moment de livrer ces lignes à l'impression, nous avons appris la mort de celle qui fut la digne compagne, la digne veuve de Frédéric Monod. Notre Comité s'associe au deuil d'une Eglise et d'une famille, si bien exprimé dans la funèbre cérémonie du 24 novembre. Bien des cœurs ont répondu à M. le professeur Jean Monod quand il a prononcé ces touchantes paroles : « C'est un foyer qui s'éteint!... c'est la fin d'un intérieur domestique qui a duré quarante-six ans, où l'on a beaucoup aimé, beaucoup vécu, reçu cordialement beaucoup d'amis, éprouvé bien des joies sans légèreté, bien des deuils sans désespoir... Et maintenant, l'invisible nous reste; c'est le réel! » (*Archives du Christianisme* du 29 novembre 1867.)

Gibert (Etienne), neuf volumes; voir la note bibliographique concernant Gibert, où j'indique les ouvrages que je donne (1).

Amyrant (Moïse), *De l'élevation de la foy et de l'abaissement de la raison en la créance des mystères de la Religion*. Saumur, 1641, 1 vol. in-12, parchem. du temps.

De L'Espine, *Excellens discours de J. De L'Espine angevin, touchant le repos et contentement de l'Esprit*, etc., distingué en sept livres, mis en lumière avec sommaires et annotations par S. G. S., dédié au Sr De la Noue. Genève, 1613, 1 vol. in-32 de 897 p., plus les indices; complet mais fatigué, parchem. du temps.

Dévotions particulières qui peuvent servir en diverses occasions, etc., traduit de l'anglois. Charenton, chez Louis Vendosme. 1 vol. in-18 de 163 p. complet, le carton final manque; d'une écriture ancienne. On lit sur le plat intérieur du premier carton : « *Ce Liure A Partient à Mons^r Chamier.* »

Jansse (L.), *Le Chrétien au pié de la Croix ou entretiens sacrez de l'âme fidèle avec son Sauveur sur l'Histoire entière de la Passion*. Se vend à Quevilly, et à Roven, 1683. 1 vol. in-18 complet, rel. mod.

Drelinecourt (Charles), *Le Triomphe de l'Eglise sous la Croix*, en deux parties formant un vol. de 1400 pages environ, rel. parchem. du temps. Genève, 1630, in-12. — *Les Consolations de l'âme fidèle*, etc., Genève, 42^e édit., 1674, complet et bien conservé.

Pictet (B.), *Entretiens pieux d'un fidèle avec son pasteur*. Genève, 1710. 1 vol. in-18, complet, parchem. du temps.

La Placette (Jean), *La mort des justes*. Amsterdam, 1696, in-12, complet.

Baudan de Vestric (Pierre), *Les Devoirs des ambassadeurs de Christ*. 1 vol. in-18 de 70 p. très-bien conservé, parchem. du temps. Delf, 1693.

Daillé (Jean), les tomes II et III de ses *Sermons sur l'Epître aux Colossiens*. Se vend à Charenton, 1648. Le titre du tome II manque. — *XI sermons svr le X^e chap. de la 1^{re} Epître aux Corinthiens*. 1 vol. Genève, 1667, parchem., complet, bien conservé, bel exempl. — *Exposition des deux premiers chap. de l'Epître aux Filippiens*. Charenton, 1644, complet, parchem., bel exempl. — *Exposition de la première Epître à Timothée, en quarante-huit sermons*. 2 vol.

(1) La note de notre honorable correspondant concernant les ouvrages du pasteur réfugié Etienne Gibert, paraîtra plus tard dans le *Bulletin*.

parchem. complets, bel exempl. Genève 1661. — *Exposition de l'Épître deuxième à Timothée, en trente-cinq sermons*, le premier vol. seulem. comprenant XX sermons. Genève, 1659, bien conservé, parchem. — *Vingt sermons sur divers textes de l'Écriture*. Genève, 1653, complet, bien conservé, bel exempl. parchem. — *Mélanges de Sermons*, la seconde partie seulement. 1 vol. in-12. Amsterdam, 1658, parchem. du temps.

Superville (Daniel de), *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*, le tome III seulement. Rotterdam, 1705.

Nouveau Testament, Psaumes en musique, prières ecclésiast., Confess. de foi, etc. 1 vol. in-18, anc. rel. fatig.

Munter (Balthazar), *Histoire de la conversion du comte J.-F. Struensée*, trad. de l'allemand par Madame De la Fite. Amsterdam, 1773, 2 tomes en un vol. in-8, rel. mod.

Cinq volumes, dont trois de sermons anciens que je n'indique pas chacun à part pour ne pas étendre davantage ce catalogue déjà trop long... Je regrette, Messieurs, que mon envoi ne soit pas plus digne de la Bibliothèque fondée par vos soins. Espérons que je ferai mieux à l'avenir.

Veillez agréer, etc.

ACH. MAULVAULT, pasteur.

Que M. le pasteur Maulvault se rassure. Il était difficile de faire plus et mieux pour le présent, et il veut bien nous laisser espérer de nouveaux dons pour l'avenir. Nous sommes vivement touchés de sa fraternelle libéralité, et, selon le langage de l'*ancien temps*, « nous l'en remercions bien fort. »

L'espace nous manque pour reproduire ici, comme nous le désirerions, la liste des dons faits à la Bibliothèque du Protestantisme français, depuis le 1^{er} avril dernier. Nous ne pouvons qu'inscrire les noms de ses généreux donateurs avec l'expression de notre vive reconnaissance. Citons d'abord la Commission de la Bibliothèque wallonne de Leyde, la Société biblique de Paris, et Mademoiselle Marie Juillerat, — qui porte si dignement un nom vénéré. Signalons ensuite MM. les pasteurs Basille, de Lunel; Ath. Coquerel fils, de Paris; Corbière, de Montpellier; Alph. Gonin, de Brighton; Hugues, d'Anduze; E. Pétavel, de Londres; Virolz, d'Alt-Eckendorf; ainsi que MM. Chardon, Jules Delaborde, Douesnel, Dureau, Forget, Froment, Germain, de Lagravère, de Lasteyrie, Levray, Paul Marchegay, Sayous, et un anonyme auquel nous devons de précieux volumes. Nous avons reçu de M. William Martin un intéressant album de cinquante-deux gravures des troubles et massacres

survenus en France de 1559 à 1597, avec dix portraits gravés. Notons enfin divers manuscrits offerts par MM. Hoffer, Paul Marchegay, Ch. Rahlenbeck, Raymond.

Un de nos plus vifs désirs était d'obtenir pour la bibliothèque du protestantisme français les collections des thèses soutenues devant les facultés de théologie de Strasbourg et de Montauban. L'appel du Comité a été entendu. M. le pasteur Bruch, doyen de la faculté de Strasbourg, a répondu favorablement à notre demande et nous a fait remettre celles des années 1861 à 1866 : ce don était accompagné d'une lettre des plus bienveillantes qui nous permet d'espérer pour l'avenir la continuation de cette intéressante collection. M. le professeur Nicolas a bien voulu nous adresser un envoi important qui renferme 439 thèses soutenues à la faculté de Montauban de 1811 à 1867. On conçoit la difficulté de réunir une collection aussi considérable et les lacunes inévitables qui en résultent; mais nous comptons, pour les combler, sur le zèle des amis de notre bibliothèque. M. le pasteur Archinard, de Genève, dont le nom est bien connu des anciens lecteurs du *Bulletin*, vient de nous envoyer un catalogue des thèses publiées à Genève de 1812 à 1867, sur lequel nous comptons revenir prochainement.

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

E. DE PRESSENSÉ

1 vol. in-8°. — Deuxième édition.

Dans l'intervalle de ses beaux travaux sur les trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne, M. E. de Pressensé a voulu retracer une page trop peu connue de nos annales, l'histoire des rapports de l'Eglise et de la Révolution dans cette période mémorable de 1789 à 1802 qui sépare l'ancienne société française de la nouvelle. C'est aux cahiers des Etats-Généraux, aux discussions des assemblées délibérantes, aux mémoires contemporains qu'il demande le secret des résolutions dont l'influence pèse encore sur les destinées de notre pays. Avec la Constituante s'ouvre le premier débat sur la liberté des cultes succédant à des siècles d'oppression religieuse. La voix de Mirabeau se fait entendre, de grands principes sont

posés, et cette remarquable discussion n'aboutit qu'à un vote ambigu. C'est que malgré l'enthousiasme qui inspira les premiers actes de la Révolution, toute croyance supérieure était plus ou moins ébranlée dans les esprits. On affirmait les droits de l'homme ou de l'Etat, en oubliant ceux de Dieu. Le jour où la France expulsa les meilleurs de ses fils, proscrits des Valois ou des Bourbons, pour le seul crime de leur croyance, un ressort moral fut brisé dans l'âme de la nation, et quand éclata l'orage qui devait détruire le vieil édifice monarchique, les ouvriers manquèrent à l'œuvre de rénovation sociale qui pour être complète et durable aurait dû jeter ses assises sur le roc de fortes croyances. Les bannis de la Révocation avaient emporté dans l'exil ce que la France avait de meilleur, ce qui lui manque encore. Rabant Saint-Etienne disait plus vrai qu'il ne croyait lui-même, quand il prononçait à la tribune ces belles paroles : *Je suis le représentant d'un grand peuple!* Les nations qui nous devancent dans les voies de la liberté sont celles qui ont recueilli ce précieux héritage.

M. de Pressensé suit pas à pas les destinées de la liberté religieuse à travers les phases du drame révolutionnaire, et il n'a pas de peine à montrer que, malgré de brillantes promesses, la liberté des cultes n'a pas existé un seul jour dans le cours de la Révolution. Le protestantisme participa aux fluctuations des partis; proscrit le dernier, mais compris à son tour dans l'universelle proscription. Livré à lui-même sous le Directoire, il se relève et tend à se reconstituer au milieu des ruines, sans attendre la main réparatrice dont la protection cache plus d'un péril. La lecture du livre de M. de Pressensé est de celles qui donnent à réfléchir, car elles posent de graves questions qu'il est difficile d'éviter aujourd'hui. C'est une étude largement faite, avec autant de vigueur que d'éclat, un complément indispensable des histoires de la Révolution. L'auteur avait pris pour devise cette grande parole de Mirabeau : *Dieu est aussi nécessaire que la liberté au peuple français.* Il a su la justifier.

J. B.

LE PASTEUR OBERLIN

ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DE SON ARRIVÉE AU BAN DE LA ROCHE

Broch. in-8°.

Oberlin est une des gloires les plus pures du protestantisme français, et son nom naguère inscrit à l'Exposition universelle, avec

celui de Louise Scheppler, sur la liste des fondateurs de l'enseignement populaire, prouve que ses titres ne sont pas oubliés. Nous avons déjà rendu compte (p. 300) de la fête célébrée le 31 mars dernier au Ban de la Roche, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de l'arrivée d'Oberlin dans la paroisse qu'il devait illustrer par ses vertus. La brochure que nous annonçons est comme une médaille destinée à perpétuer le souvenir de cette solennité chrétienne. Cantiques, prières, discours inspirés par la circonstance, y sont fidèlement reproduits : on y remarquera le discours dans lequel M. le pasteur L. Vernes, délégué de l'Eglise réformée de Paris, nous paraît avoir très-heureusement esquissé les traits de la physionomie d'Oberlin et ses apostoliques travaux.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

SÉANCE DU 6 JUIN 1867

Lecture et adoption du procès-verbal, après quelques observations sur le chapitre des *Questions et réponses* qui demeure toujours ouvert sous la rubrique : *Correspondance*.

M. *Fernand Schickler* annonce un don de cinquante volumes fait à la société par la commission de la Bibliothèque wallonne de Leyde. Il se rendra l'interprète de la vive reconnaissance du Comité. Une demande devrait être adressée aux éditeurs de Vinet et d'Adolphe Monod pour obtenir les œuvres de ces deux protestants illustres. Il a reçu en outre divers ouvrages qui seront mentionnés sur la liste des dons faits à la Bibliothèque.

M. *Jules Bonnel* présente un catalogue du *Recueil d'arrêts contre les protestants*, dont il a été question dans une séance antérieure, rédigé avec le plus grand soin par M. Ch. Meynier, de Nîmes. Ce sera un guide très-précieux à consulter. Entre autres ouvrages reçus, il mentionne la nouvelle édition des œuvres de Clément Marot, qui n'est à vrai dire qu'un recueil assez arbitraire d'*autres choisies*, et qui malgré les éloges de M. de Sacy, prête à de justes critiques.

Le secrétaire rappelle ensuite la lettre adressée par le Comité à M. le général Rolin, adjudant des palais impériaux, pour protester contre certaines imputations calomnieuses relatives à Jeanne d'Albret contenues dans un livret officiel du château de Pau. M. le général Rolin s'est

déclaré incompétent pour trancher la question, et a transmis la lettre à Son Exc. M. le ministre de l'Intérieur. La question doit-elle en rester là?

M. *Ch. Read* a pris des informations sur ce sujet qui nous intéresse à si juste titre. Il croit même que M. le secrétaire général du ministre de l'Intérieur s'est déjà occupé de la question en litige, mais comme il ne s'agit pas ici d'une brochure soumise au colportage, la question n'est pas du ressort du ministère de l'Intérieur, et doit être soumise à d'autres juges. M. *Read* donne lecture d'un projet de lettre à M. le général *Rolin* pour lui proposer l'arbitrage de M. le ministre de l'Instruction publique. Ce projet est adopté.

M. *le comte Jules Delaborde* fait observer qu'il y a là deux questions, l'une historique, l'autre administrative, qui ne doivent pas être confondues. La première est de la compétence de la Société; la seconde échappe à son action.

M. *Fernand Schickler* estime que tout en réfutant, comme c'est son devoir, des calomnies historiques trop accréditées, la Société doit aussi, dans certains cas, se préoccuper des moyens d'en empêcher la propagation sous les auspices de l'administration. M. *Gaufrès* est d'avis que l'on doit insister pour obtenir le retrait du visa officiel.

Exposition universelle de Paris. Le secrétaire s'étonne que, malgré des promesses formelles, les volumes que nous avons envoyés à la galerie de l'Histoire du travail ne soient pas encore exposés dans les vitrines avec l'étiquette de la Société. M. le président entre dans quelques explications à ce sujet. Nous devons insister, dit-il, sur l'exécution des promesses qui ont été faites. Il sera fait droit à nos justes réclamations.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1867

Lecture et adoption du procès-verbal. A propos du paragraphe relatif à l'Exposition universelle, M. *Ath. Coquerel* signale une terre cuite de Delft représentant Louis XIV sous la forme d'un chat qui tient une souris sous sa griffe. Elle servait, paraît-il, d'enseigne à un réfugié de La Haye, et donna lieu à des réclamations du résident français en Hollande. Un article sur le protestantisme à l'Exposition ne serait pas sans intérêt.

Bibliothèque du Protestantisme français. La sous-commission s'est réunie et a décidé l'envoi d'une lettre à MM. les doyens des facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg pour leur demander les thèses publiées dans ces deux facultés. Une circulaire spéciale sur la Bibliothèque a été aussi préparée pour attirer l'attention et les dons sur cette œuvre. Ce morceau est approuvé. Une lettre à Son Exc. M. le

ministre de l'Instruction publique pour solliciter le don des lettres de Henri IV et de Richelieu publiées dans la collection des documents inédits, est également soumise au comité.

Fête de la Réformation. Quelques mois nous séparent du second anniversaire pour lequel on doit désirer l'unanimité d'adoption. Il est donné lecture d'un projet de lettre à MM. les présidents des Consistoires pour attirer leur attention sur ce sujet, et provoquer avant le 3 novembre prochain des votes utiles. M. *Coquerel* demande que cette lettre soit adressée à tous les pasteurs sans exception, et que l'on insiste sur cette considération que l'anniversaire proposé n'offre que des avantages et pas un seul inconvénient. Après quelques observations de MM. *Gaufrès* et *Douen*, il est décidé que la lettre sera adressée aux Consistoires en même temps qu'à tous les pasteurs.

M. *Franklin* rend compte des résultats d'une collecte faite à Paris et de l'état financier de la Société. La séance est levée à deux heures et demie.

NÉCROLOGIE

M. BRUNET

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Théophile Lavallée, l'auteur de l'*Histoire des Français*, l'éditeur des lettres de Madame de Maintenon. Un journal quotidien, la *Liberté* du 17 novembre annonce en ces termes une nouvelle perte pour le monde des lettres et de la bibliographie : « M. Brunet (Jacques-Charles) vient de s'éteindre dans sa quatre-vingt-huitième année. Nous devons un hommage à cet homme de bien, qui appartenait à la forte race des écrivains érudits. De bonne heure M. Brunet se livra aux arides études de la bibliographie. En 1802 il faisait déjà paraître un *Supplément au dictionnaire bibliographique* de Ducloux et Gailleau. Plus tard il commença à publier le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*. Cet ouvrage, le plus étendu dans son genre, est un véritable chef-d'œuvre.

« On doit encore à M. Brunet une foule de livres dans lesquels tous les gens de lettres et les amateurs de livres ont largement puisé. Ses recherches sur les *Livres de Rabelais* ont été l'objet d'une mention honorable de la part de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. »



BX
9450
S64
année 16

Société de l'histoire du
protestantisme français,
Paris
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

